OFFICE OF THE DIRECTOR GENERAL OF ARCHÆOLOGY
Library Regr No
INDIA.

REVUE

ARCHÉOLOGIQUE

JUILLET-DÉCEMBRE 1919

ANGERS. — IMPRIMERIE F. GAULTIER ET A. THÉBERT.

REVUE
ARCHÉOLOGIQUE

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION

DE MM.

E. POTTIER ET S. REINACH

MEMBRES DE L'INSTITUT

CINQUIÈME SÉRIE. — TOME X

JUILLET-DÉCEMBRE 1919

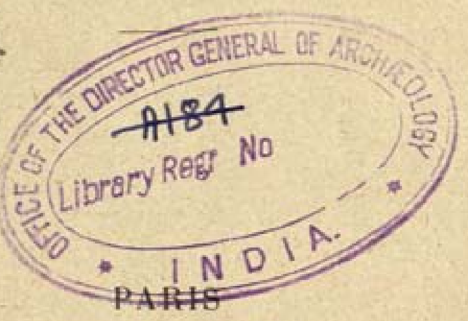

PARIS
ÉDITIONS ERNEST LEROUX
28, RUE BONAPARTE, 28

1919

LA MAITRESSE PIERRE DU COIN

Étude d'archéologie sémitique.

Par quel étrange hasard les idées naissent-elles comme une inspiration, apportant avec elles la solution d'un problème qu'on ne s'était même pas posé ? Par quel travail subconscient du cerveau peut-on expliquer ce phénomène ?

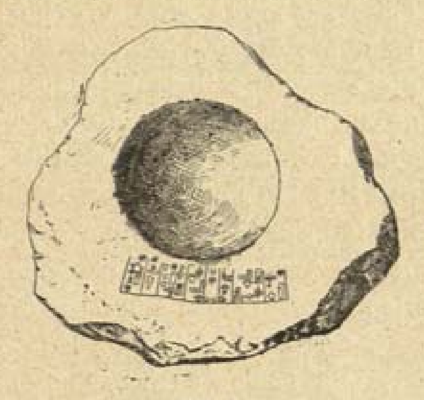

Fig. 1.

Dernièrement j'eus l'occasion de me servir, pour un cours sur l'histoire de l'art sémitique, des planches 5, 6, 27 de Sarzec et Heuzey, *Découvertes en Chaldée*, où sont figurés les gros galets, aux dédicaces royales, qui, dans un trou hémisphérique creusé avec une précision admirable, ont soutenu les gonds des portes d'un temple, d'un palais ou d'une ville forte (fig. 1) [1]. Le sujet ne m'était pas nouveau. Comment donc pour

1. Figure faite d'après Sarzec-Heuzey, pl. V, n° 2. Le total des pierres rapportées par la mission de Sarzec, où l'on voit les dépressions et parfois même les stries profondes opérées par le frottement du gond métallique, monte à dix-huit. Le Louvre possède aussi une pierre de coin, rapportée par la mission de Morgan et datée du règne du roi Shillak-in-Shoushinak (XIIe siècle).

la première fois me rappelai-je la parole du Christ : « La pierre que ceux qui bâtissent ont rejetée est devenue la maîtresse pierre du coin [1] ? » Je savais bien que le Seigneur répétait un mot du Psalmiste, mais le contexte où il se trouve dans le psaume ne m'était certes pas présent à l'esprit. C'est seulement après coup que je me suis rendu compte que ces grosses pierres, très dures, expliquent parfaitement par leur forme irrégulière comment « ceux qui bâtissent les auraient rejetées », vu qu'elles se prêteraient mal à être taillées à façon. Il n'y a pas que les pierres friables dont les architectes ne veulent pas, témoin le pâtre Hermas qui renchérit sur cette parabole [2] et parle, entre autres, de pierres trop dures pour la taille.

Je regrette de ne pas savoir l'hébreu; mais, à mon cours, destiné à des philologues et des théologiens, ceux qui entendent cette langue ne manquent pas et un de mes élèves eut l'obligeance de me fournir la traduction littérale du verset 22 du psaume CXVIII : « la pierre que les architectes avaient rejetée est devenue la principale du coin », d'où il résulte qu'il n'y a aucune objection à voir dans ce « chef du coin » la partie du seuil qui soutient le pivot du battant de la porte, plutôt que toute autre pierre qui serait placée à un coin quelconque du bâtiment, même si elle eût pu y trouver un emploi d'importance égale, ce qui semble difficile.

Quant à l'usage de ces gros cailloux, je n'ai qu'à renvoyer au texte de Perrot et Chipiez, *Histoire de l'art*, II, *Chaldée et Assyrie*, fig. 97, p. 254, où est figuré un cornet de bronze qui chaussait le pivot d'une porte, et aux articles *Cardo* et *Janua* du *Dict. des Antiquités* de Saglio.

Il y a pourtant une observation à faire. Les « crapaudines » en bronze rapportées par Layard de Nimroud (fig. 2) [3] n'ont

1. *Matt.*, XXII, 42.

2. *Visio* III, 2:8 : ἄλλοι δὲ λευκοὶ καὶ στρογγύλοι, μὴ ἁρμόζοντες εἰς τὴν οἰκοδομήν ; *Similitudo* IX, 6.4; 8.6 εἶτα κατενόει τοὺς τραχεῖς καὶ σκληρούς, καὶ ὀλίγοι ἐξ αὐτῶν ἀπεβλήθησαν διὰ τὸ μὴ δύνασθαι λατομηθῆναι · σκληροὶ γὰρ λίαν εὑρέθησαν.

3. *Discoveries*, p. 163. Il s'entend que la figure donne l'anneau à l'envers, puisqu'il entourait une extrémité conique.

certes pas dû, comme le croit Perrot, « rendre à peu près le même service que ces galets évidés ». Il va de soi qu'elles ont été employées pour maintenir le haut de ce même pivot, dont le bas reposait dans le creux de la pierre. Dans le cercle de bronze tournait le sommet arrondi, comme cela se voit à la porte en pierre de Saïda[1]; les deux crampons opposés, fixés solidement dans le jambage, retenaient en place le battant de la porte et l'empêchaient de culbuter et même de traîner sur le sol. Un appareil analogue se voit encore aujourd'hui aux van-

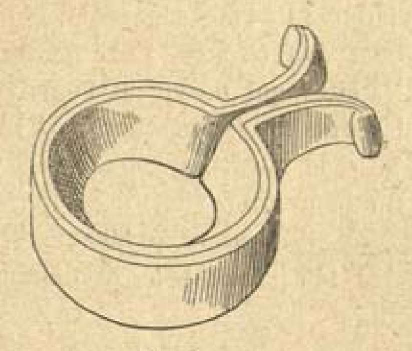

Fig. 2.

taux des écluses, qui par leurs dimensions rappellent beaucoup ces énormes constructions mésopotamiennes en bois, ferrées de bronze.

On suppose, non sans vraisemblance, qu'en général le pivot s'adaptait au linteau du haut d'une manière analogue à l'arrangement du seuil. M. Hall[2] cite à ce propos les portails en bronze du moyen âge, tels que ceux d'Aix-la-Chapelle et de Hildesheim. Mais, à Nimroud, l'entrée était construite sans linteau, couverte d'un arc en plein cintre, et dès lors cette paire de « crapaudines » provient d'une porte-brisée cintrée

Du reste, je tiens à citer littéralement le texte de l'*Histoire de l'Art* : « Ce galet, qu'il fallait assujettir et caler avec soin,

1. Renan, *Mission de Phénicie*, pl. XLV, n^os 2, 5 et 6.
2. *Aegean Archeology*, p. 136.

jouait ainsi dans l'économie de la porte un rôle capital. On avait d'ordinaire cherché, pour remplir cette fonction, les pierres les plus dures que l'on pût trouver. Plus susceptibles de poli que la brique, elles se prêtaient mieux au jeu du pivot; elles résistaient aussi davantage aux effets du frottement. Partout, dans les ruines des édifices de la Chaldée et de l'Assyrie, on retrouve ces galets de silex, de basalte, de trachyte et d'autres roches volcaniques. » Je copie aussi la note : « M. de Sarzec en a recueilli de nombreux échantillons dans les ruines de Tello, en Chaldée; ils sont déposés au Louvre. M. Place les a trouvés à *Khorsabad* (*Ninive*, t. I, p. 314). M. Layard les signale dans les sites qui marquent l'emplacement des villes de la haute Mésopotamie (*Discoveries*, p. 242). Le Musée Britannique en possède plusieurs exemplaires de diverses provenances. » On trouve, en effet, dans le *Guide to the Babylonian and Assyrian Antiquities*, p. 80 et sv., les n^os^ 4 (marbre) 9, 12, 28, 57, 141-143 (basalte), les derniers avec leurs pivots en bronze, et 13, 35, 56.

On doit bien en avoir trouvé en place, mais les détails manquent; je dois me contenter de renvoyer au plan de Tirynthe, dressé par M. Doerpfeld pour Schliemann, à sa description de la porte de l'acropole et à son chapitre sur les portes[1]. Il est vrai que l'on y trouvera, conformément au goût de ces peuplades pour les constructions cyclopéennes, des seuils construits d'un seul bloc de dimensions souvent gigantesques, tandis que les cailloux très durs employés en Orient n'ont dû être posés qu'à l'extrémité du seuil, au coin de l'embrasure de la porte.

Mais ce n'est là évidemment qu'une variété d'un système identique. Ainsi, à Tirynthe et à Gha[2], les pierres dont on s'est servi pour les seuils, sont de forme irrégulière et d'une matière

1. Schliemann, *Tiryns*, p. 218 et 314 ss.
2. A. de Ridder, *Fouilles de Gha*, dans *Bull. de Corr. Hell.*, XVIII, 1894, p. 286 ss

plus dure que le reste de la bâtisse. Mais, à Megiddo[1], le seuil d'une porte consiste en deux grands blocs irréguliers qui laissent au coin de la porte précisément la place où le galet servant de crapaudine a pu être solidement calé. Du reste M. Doerpfeld nous fournit la preuve que ce n'était pas seulement les portes-brisées qui étaient maintenues de la sorte. Il a eu la chance de rencontrer un cornet en bronze encore en place dans la cavité où il se trouvait, quand la porte entr'ouverte fut brûlée.

Le pivot de cet appareil mesurait 0m,118. Les restes du gond trouvés par M. Tsoundas à Mycènes[2] fournissent pour la pièce complète une dimension d'environ 0m,15. A Gha elles étaient plus petites, ne mesurant que 0m,072 au pivot, 0m,064 à la partie arrondie. Les crapaudines de Nimroud retenaient un cylindre de 0m,125; celui de Balawat se chiffre à près de 0m,30. Les cavités des galets de Tello mesurent de 0m,12 (pl. II *ter*, 4), 0m,18 en diorite (pl. V, 1), 0m,20 en albâtre oriental (pl. VI, 4), 0m,24 en mélaphyre (pl. V, 2)[3]. Ce dernier nous révèle les dimensions colossales d'un pivot qui certes dépassait encore cette mesure.

Parménide[4] décrit ainsi l'armature d'un pivot, muni de grands clous, comme on le voit dans le cornet de Balawat[5] :

πολυχάλκους
ἄξονας ἐν σύριγξιν ἀμοιβαδὸν εἰλίξασαι
γόμφοις καὶ περόνησιν ἀρήροτας·

Euripide évoque le souvenir des portes ferrées de bronze et fixées dans les pierres des murs préhistoriques, en faisant dire à Antigone[6] :

1. G. Schumacher, *Tell El Mutesellim*, I, p. 53, fig. 58.
2. *Praktika*, 1886, p. 67.
3. Ceux de la planche 27 sont de dimensions plus modestes. La cavité du n° 1 mesure environ 0m,09, du n° 2 environ 0m,12, du n° 3 environ 0m,07.
4. *Fragm.* I, v. 18 ss. Cf. *Dict. des Antiq.* de Saglio, *Janua*, I, p. 604.
5. Perrot et Chipiez, *Hist. de l'art*, *l. c.* fig. 97.
6. *Phoenissae*, v. 114 ss.

ἆρα πύλαι κλήθροις χαλκόδετ' ἐμβολάτε
λαϊνέοισιν Ἀμφίονος ὀργάνοις
τείχεος ἥρμοσται;

Enfin, la *Ciris*[1] mentionne encore le son du grincement du bronze sur la pierre en ces termes :

Sonitum nam fecerat illi
Marmoreo aeratus stridens in limine cardo.

La forme du trou que les Romains indiquaient par *cardo femina*[2] est très clairement exprimée par le mot grec ὀλμίσκος[3], petit mortier.

Après tous ces rapprochements, l'image du Psalmiste ne gagne-t-elle pas autrement en vérité, si elle fait allusion à une pierre qui remplit une fonction d'une si grande importance, et non point à une pierre dressée à un coin quelconque d'un édifice ?

Même si l'on observe qu'à Megiddo, par exemple, les pierres au coin d'un édifice sont plus larges et mieux appareillées qu'au reste du mur, il n'en est pas moins évident que, comme chaque bâtisse a généralement quatre coins au moins et surtout que l'on y trouve plusieurs grands blocs d'importance égale, la place qu'occupe la crapaudine dans l'angle de la porte prime tout le reste. On ne voit pas d'ailleurs pour quelle raison ces blocs auraient pu être rejetés d'abord et avoir servi par la suite, ni comment on aurait pu les introduire dans une construction déjà avancée, tandis que tout ceci s'explique à merveille par la forme, la matière et l'emploi de nos cailloux.

Du reste, si le mot *pinna* peut en hébreu signifier des choses bien différentes, Jérémie (31, 40) s'en sert dans l'expression « jusqu'au coin de la porte des chevaux », comme me fait

1. *Ciris*, vers 221/2.
2. Vitruve, IX, 9, 11, où il s'agit non d'une porte mais d'une machine.
3. Sext. Emp., *Adv. matth.*, X, 54 : ἐπὶ δὲ τῆς κλειομένης ἢ ἀνοιγμένης θύρας, ὁ μὲν κατὰ τοῦ ὀλμίσκου βεβηκὼς στροφεύς, τῷ αὐτῷ ἐνστρεφέται τόπῳ.

observer mon collègue M. A.-J. Wensinck, pour désigner exactement le lieu dont nous parlons.

En outre, si on lit en entier le psaume en question, on verra que de strophe en strophe les pensées du poète s'enchaînent et que le passage qui nous occupe se rattache immédiatement aux vers 19-21 où il s'agit d'une porte :

« Ouvrez-moi les portes de justice ; j'y entrerai et célèbrerai l'Éternel. »

« C'est ici la porte de l'Éternel, les justes y entreront. »

L'image, du reste, n'était sans doute pas neuve à l'époque assez basse de ce psaume. On la trouve déjà en partie vers la fin du VIII[e] siècle dans les prophéties d'Isaïe (XXVIII, 16). « C'est pourquoi ainsi a dit le Seigneur, l'Éternel : Voici, je mettrai pour fondement une pierre en Sion, une pierre éprouvée, la pierre de l'angle le plus précieux, pour être un fondement solide : celui qui croira ne se hâtera point ». Et si nul indice explicite ne nous prouve ici qu'il s'agisse du fondement du pivot de la porte de Sion, il va sans dire que les contemporains du prophète, auxquels les constructions dont il s'agit étaient familières, n'avaient nul besoin d'un commentaire pour saisir le sens de cette figure.

Au VI[e] siècle, le continuateur de Jérémie, auquel on attribue les chapitres L et LI qui portent son nom, fait la même allusion dans le verset 26 du dernier chapitre :

« Et on ne pourra prendre de toi aucune pierre pour la placer à l'angle de l'édifice, ni aucune pierre pour servir de fondement ; car tu seras des désolations perpétuelles, dit l'Éternel. »

C'était évidemment dans ces temps-là une locution quasi proverbiale, soit qu'elle ait pris son origine chez un auteur perdu, soit qu'elle fît partie dès l'abord de ce vocabulaire pittoresque et populaire dont toute langue contient tant d'éléments. On dirait même que chez Jérémie, où le texte hébreu emploie les mêmes mots que le Psaume, « le chef du coin » et « le fondement » sont des termes synonymes, si l'on considère le

texte de Job (XXXVIII, 4-6) où l'expression se retrouve dans cette forme :

« Où étais-tu quand je fondais la terre ? Dis-le moi, si tu as de l'intelligence. Qui est-ce qui en a réglé les mesures ? le sais-tu ? ou qui est-ce qui a appliqué le niveau sur elles ? Sur quoi sont plantés ses pilotis ? ou qui est celui qui a posé la pierre angulaire pour la soutenir, etc. ? »

Notons que l'on ne conçoit pas bien la place d'une pierre angulaire dans cette image, pas plus que celle d'une crapaudine, tandis qu'une pierre de fondement répondrait à la rigueur à toutes les exigences, en remarquant qu'ailleurs (XXVI, 7) l'auteur fait dire à Job que Dieu « suspend la terre sur le néant ».

Il y a pourtant à remarquer ici une curieuse divergence entre le texte hébreu et la version des Septante : ἐπὶ τίνος οἱ κρίκοι, αὐτῆς πεπήγασι ; τίς δέ ἐστιν ὁ βαλὼν λίθον γωνιαῖον ἐπ' αὐτῆς.

Je sais que la traduction des Septante de ce livre n'a pas un très bon renom, mais les *anneaux* qui remplacent ici les *colonnes* de l'original rappellent étrangement ceux que Layard a trouvés à Nimroud, comme si le texte que les traducteurs ont suivi comparait la terre à une porte retenue par un crampon et une crapaudine. Le parallèle, cher aux poètes hébreux, y gagnerait donc, si l'on pouvait corriger dans notre texte les pilotis en anneaux.

A lire le passage en entier, corrigé de la sorte, on ne pourra se soustraire à l'impression que les Septante nous ont conservé le texte original :

Job XXXVIII, 4. « Où étais-tu quand je fondais la terre ? Dis-le moi si tu as de l'intelligence.

« 5. Qui est-ce qui en a réglé les mesures ? Le sais-tu ? ou qui est-ce qui a appliqué le niveau sur elle ?

« 6. Sur quoi sont fixés ses crampons ? Qui a posé la pierre du coin sur elle

« 7. Quand les étoiles du matin se réjouissaient ensemble, et que les fils de Dieu chantaient en triomphe ?

« 8. Qui est-ce qui a renfermé la mer dans ses bords[1] (littéralement : « couvert la mer de portes ») quand elle fut tirée de la matrice et qu'elle en sortit ;

« 9. Quand je mis la nuée pour sa couverture, et l'obscurité pour ses langes ;

« 10. Et que j'établis sur elle mon ordonnance, et lui mis des barrières et des portes ;

« 11. Et lui dis : « Tu viendras jusque-là, et tu ne passeras « point plus avant, et ici s'arrêtera l'élévation de tes ondes ? »

L'auteur, dirait-on, compare la terre à une place forte défendue par des barrières et des portes contre la fureur de la mer qui l'entoure, et un rédacteur du texte hébreu, postérieur à la traduction grecque, ne comprenant plus ce qu'on entendait par ces κρίκοι (anneaux), dut les remplacer par les *piliers* qu'il connaissait par un passage antérieur comme supports de la terre, puisqu'on lit dans Job IX, 6 : « Il remue la terre de sa place, et ses piliers sont ébranlés ».

Mais je dois laisser aux hébraïsants la solution de ce petit problème ; je serai satisfait si j'ai pu démontrer que l'image du Psalmiste, que Jésus a faite sienne, a, sans changer de nature, gagné un sens plus profond, car la pierre placée au coin de l'embrasure d'une porte y trouvait un emploi beaucoup plus important que celles que l'on voyait aux angles des bâtiments.

Je ne puis m'empêcher de renvoyer derechef à ce propos au Pasteur Hermas, qui dans la IX[e] *Similitude*, renchérissant sur une parole du Christ, le symbolise par une porte entourée de douze vierges dont les quatre plus dignes occupaient les angles[2] ; il explique, par la suite[3], que ces vierges sont des

1. M. A. J. Wensinck, *The Ocean in the literature of the Western Semites* (*Verhandelingen der Kon. Akad. v. Wetenschappen. Afd. lett. N. R.*, XIX, n° 2, p. 6) traduit : « He covered the sea with *doors* ».

2. *Sim.*, IX, 2, 3.

3. *Sim.*, IX, 15, 1, ["Ακουε, φησίν τῶν παρθένων τ]ὰ ὀνόματα τῶν ἰσχυροτέρων, τῶν εἰς τὰς γωνίας σταθεισῶν, 2, ἡ μὲν πρώτη Πίστις, ἡ δὲ δευτέρα Ἐγκράτεια, ἡ δὲ [τρ]ίτη Δύναμις, ἡ δὲ τε[τάρ]τη Μακροθυμία.

vertus dont les quatre plus notables se tiennent dans les quatre coins de la porte, savoir la Foi, l'Abstinence, la Patience et la Magnanimité. Quoiqu'il ne le dise pas expressément, elles doivent, par la place qu'elles occupent, être pour lui les vertus *cardinales* ; peut-être la préférence qu'a l'Église pour cette épithète, servant à désigner les vertus fondamentales, repose-t-elle sur la même conception due à cet auteur.

En tout cas, l'insigne importance que l'on prêtait aux gonds ne se voit pas moins dans le vocabulaire chrétien que dans les dédicaces des anciens rois chaldéens.

En effet, on ne pourrait guère trouver dans une maison antique une pierre qui, posée après que la construction était déjà plus ou moins avancée, représente une fonction plus essentielle et plus fondamentale.

Amsterdam.

J. Six.

NOUVEAUX FRAGMENTS

DE MUSIQUE GRECQUE

Le Musée de Berlin possède depuis assez longtemps un feuillet de papyrus, déchiré de haut en bas, sur le recto duquel est inscrit un important document militaire en latin : le contrôle d'un corps de troupes stationné à Contrapollinopolis dans la Thébaïde, datant de 156 après notre ère, qui fut étudié il y a quelques années par Mommsen[1]. Sur le verso du même feuillet sont tracés cinq petits textes d'un grand intérêt pour l'histoire de la musique antique, à savoir trois exemples de musique vocale (textes poétiques accompagnés de notes musicales) et deux exemples de musique instrumentale. Ce sont probablement des extraits d'une compilation musicale de l'époque impériale, copiés par un élève ou un professeur. Ces textes, restés longtemps inédits, ont été publiés l'année dernière par M. Schubart dans les Comptes-rendus de l'Académie de Berlin[2]. J'ai réussi récemment, grâce à l'obligeance de mon confrère Chatelain et de M. Paul Bergmans, bibliothécaire en chef de l'université de Gand, à me procurer des exemplaires de cette publication. Elle consiste essentiellement en une photographie assez brouillée du document original et en une sorte de facsimilé, autographié avec la conscience et l'expérience paléographique bien connues de M. Schubart. Mais, comme l'éditeur, suivant son propre

1. *Ephemeris epigraphica*, VII, 456 (photographie du texte latin). *Berliner Griechische Urkunden*, II, 696; pap. 6870.
2. *Sitzungsbersichte der kgl. preussischen Akademie der Wissenschaften*, 1918, p. 763 suiv. (Communication du 27 juin).

aveu, « n'entend rien à la musique grecque »[1], il n'a même pas essayé de traduire en notation moderne les séries de notes antiques composant ces cinq petits morceaux. De son côté, M. de Wilamowitz, consulté par Schubart, s'est abstenu de toute tentative de compléter le texte poétique des trois morceaux lyriques et s'est borné à quelques observations critiques. En somme, ce sont des matériaux bruts, mais authentiques et utilisables, que la publication allemande met à la disposition des savants compétents. Il faut lui en être reconnaissant; mais devait-on s'en tenir là? J'ignore si en Allemagne quelque musicologue, ayant recueilli la succession de feu C. von Jan, a, depuis l'année dernière, essayé de jeter quelque lumière sur le sens et la valeur musicale du papyrus de Berlin. Au risque d'un double emploi, qu'excusent la gravité des temps et la rupture des relations intellectuelles, c'est la tâche que je me suis proposée.

I

Concentrons d'abord notre attention sur le premier morceau, un texte lyrique, le plus important de tous, puisqu'il ne mesure pas moins de douze lignes, alors que les deux autres fragments poétiques n'en comptent respectivement que quatre et une seule. Remarquons que nos textes ont été tracés au verso du document latin à une époque où le feuillet était intact; ils ont été écrits, sans division en colonnes, dans toute la largeur de ce feuillet. La mutilation de celui-ci a entraîné en conséquence la disparition de la fin de toutes les lignes de nos morceaux de musique, sans qu'on puisse même déterminer avec certitude l'étendue de la lacune. Toutefois des indices, tirés à la fois du document latin et de certains membres de phrase grecs dont on possède le commencement et la fin, permettent d'évaluer très approximativement la partie perdue aux deux cinquièmes de

1. « Weil ich von griechischer Musik nichts verstehe ».

la largeur totale des lignes. C'est trop pour qu'on puisse espérer retrouver avec quelque chance de succès le mot à mot du texte poétique original, mais non pas pour qu'on renonce à en reconstituer le sens général et, du moins en gros, la contexture métrique.

En ce qui concerne ce dernier point, les éditeurs allemands ont déjà fait observer que, dans toute la partie conservée, le texte se compose entièrement de syllabes longues. Il est naturel de supposer qu'il en était de même des bouts de lignes perdus, et cette obligation de n'employer que des syllabes longues limite singulièrement le champ des conjectures. Sans vouloir entrer dans le détail des raisons qui m'ont fait préférer tel ou tel supplément, voici la reconstruction — bien entendu très hypothétique, éminemment provisoire —, à laquelle je me suis arrêté :

Παιάν, ὦ Παιάν, [χαῖρ' ὦναξ Δελφῶν,
τὸν Δάλου τέρπει π[έτρα Τέμπεα δ' αὐ-
λῶν καὶ δ(ε)ῖναι Ξάνθου, [σύν θ' ἱμερτὸς Λά-
δων, παγαί τ' Ἰσμηνο[ῦ, τὸν Λατὼ στέργει
κυ[δίσ]τα, Παιάν, ὅς Μουσα[ῖς Παρνασσοῦ πὰρ
κράνας ὕμνων ἐξάρ[χεις, ἤδειαν συμμεί-
ξας φωνάν, ὅς πῦρ β[λέψας καὶ δάφναι
χαίτα(ι)ς στέψας Λατοῦ[ς αἰσχρὰν ἤμυνας
ματρὸς λώβαν, κληδὼν ἆς υἱὸν πειρᾶσαι Γαία-
ς, τῷ Ζεὺς δᾳδουχεῖ [σεμνὰν στίλβει δ' αὐ-
γάν, τῷ γᾶς ἐν βώλοις ξά[νθοι τέλλονται κάρ-
ποι.

Notes critiques. — L. 3. λων. Les lettres ων incertaines (Schubart) — δεῖναι pour δῖναι. — L. 5. κυ ou κρ (Schub.). — L. 8. Je ne peux rien tirer de χαίταις (pap.) et dois admettre une faute du copiste pour χαίτας.

Voici maintenant un essai de traduction :

« Péan, ô Péan, salut, souverain de Delphes, toi que réjouit le rocher de Délos et le val de Tempé, les tourbillons du Xanthe et aussi l'aimable Ladon et les sources de l'Isménos ; — toi, que chérit la vénérable Latone ; — Péan, qui, auprès des fontaines

du Parnasse, préludes aux hymnes des Muses en y mêlant ta douce voix; — qui, lançant des regards de flamme et ceignant de laurier ta chevelure, détournas l'outrage honteux fait à ta mère Latone, lorsque, dit la renommée, le fils de Géa voulut porter la main sur elle[1]; — toi, à qui Zeus tient le flambeau, et qu'il baigne d'une lumière auguste; — toi, vers qui, du sein de la Terre, s'élancent les blonds épis. »

Passons maintenant à la transcription musicale [voir pl. I][2] :

1° *Division et notation rythmique.*

Il y a bien des manières *a priori* de répartir en pieds ou en « mesures » un texte entièrement composé de syllabes longues : mesures à 8 temps (σπονδεῖος μείζων), à 12 temps (τροχαῖος σημαντός, ἴαμβος ὄρθιος), à 10 temps (παίων ἐπίβατος) etc. Aussi, en présence d'un texte fragmentaire comme le début de l'hymne à Zeus de Terpandre (Ζεῦ πάντων ἀρχά, πάντων ἀγήτωρ, etc.), les érudits se sont-ils divisés, et il existe trois ou quatre interprétations rythmiques différentes, chacune soutenue par des autorités respectables.

A première vue notre « péan » de Thébaïde semblerait comporter le rythme du grand péon qu'Aristide Quintilien scande ainsi : $\underset{-}{+}$ — $\underset{\sqcup}{+}$ — (la croix indique les temps frappés). En effet, un assez grand nombre de membres de phrases (κῶλα) se composent de 5 syllabes (παιάν ὦ παιάν, τὸν Δάλου τέρπει, etc.) et il est naturel de supposer une certaine conformité entre les coupures du sens et celles du mètre.

Mais cette première impression n'est pas favorisée par un examen matériel du document. Nous savons par l'*Anonyme* de Bellermann, confirmé par la pierre de Tralles, que dans les

1. Allusion (déjà devinée par Wilamowitz) au mythe de Tityos. Il n'est fils de la Terre que par métaphore ou, si l'on veut, par adoption, un peu comme Erichthonios.

2. *Notes critiques*. L. 1. Dernière note incertaine (C ou Ω? Schub.). — L. 4. Devant AΩ peut-être B (?) — L. 7. Note sur φω incertaine. — L. 8. Trace de note devant IZ. — L. 10. Sur δα Schub. lit ΞO mais le prétendu O n'est qu'un gros point. — L. 12. Le texte (σοι) est tombé au clichage.

PLANCHE I

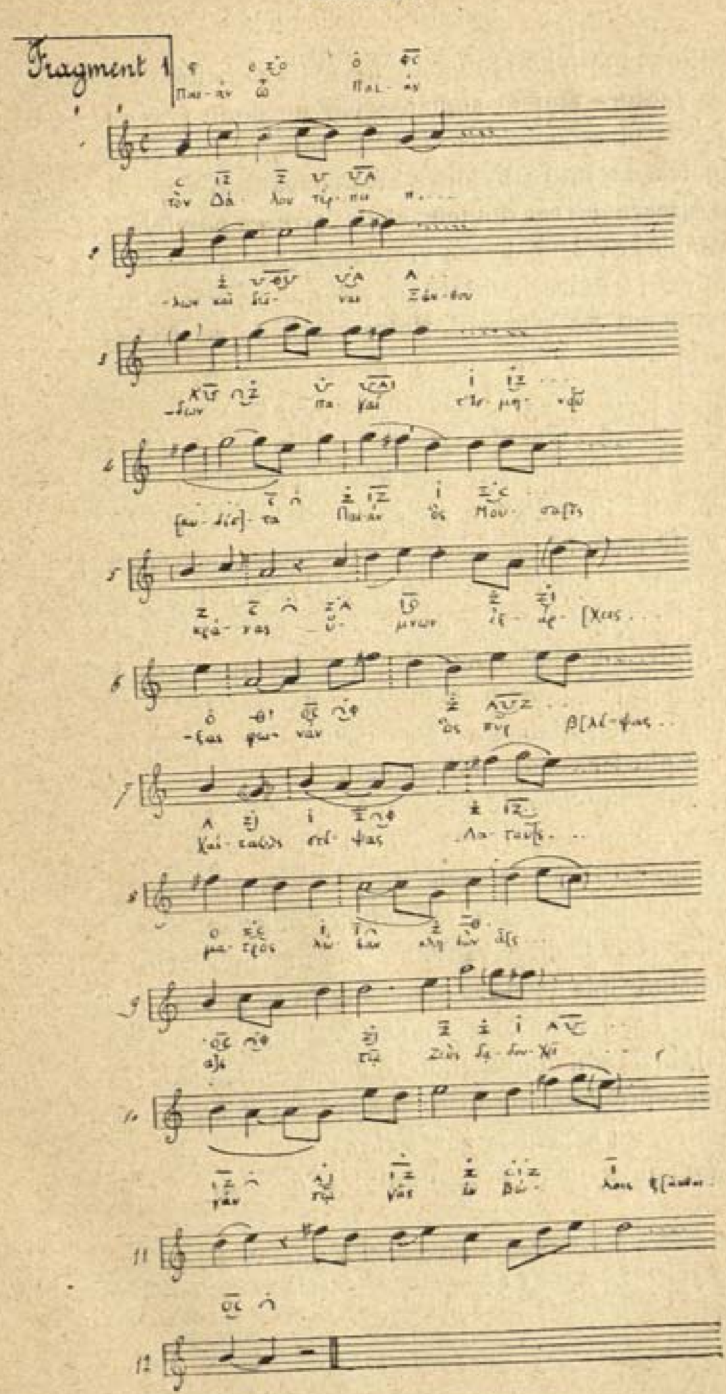

partitions musicales soignées[1] les notes constituant le *levé* (ἄρσις) de la mesure étaient signalées par un point (στιγμή). Ce signe apparaît plus ou moins distinctement sur un grand nombre de notes de notre hymne. En groupant ces notes pointées, sous réserve des cas douteux et des erreurs possibles, le lecteur verra que la valeur de ces groupes est, en général, de 4 temps premiers (2 noires), de même celle des groupes non pointés (ἄστικτοι) qui les séparent. Notre cantilène se divise donc très probablement en une série de mesures égales, de 8 temps chacune, 4 pour le levé, 4 pour le frappé, en d'autres termes en σπονδεῖοι μείζονες. C'est le rythme traditionnel de l'hymne liturgique, perpétué ici par une affectation d'archaïsme, car la poésie, à n'en pas douter, est de date assez récente.

A l'intérieur de ces mesures de 8 temps, la répartition des durées entre les diverses syllabes soulève de délicats problèmes. Toutes les syllabes étant des longues métriques, aucune ne peut avoir une durée moindre que 2 temps premiers (une noire), mais certaines peuvent en avoir davantage, et d'autre part une seule syllabe peut être décomposée par la mélodie en deux ou plusieurs sons différents.

Un grand nombre de notes, même sur des syllabes qui n'en comptent qu'une seule (l. 2 λου, l. 10 Ζεύς, etc.), portent le signe de la longue (—). Ce signe ne peut avoir ici sa valeur ordinaire, sous peine d'être redondant, puisque toute syllabe, nous venons de le dire, vaut *au moins* une noire. On est amené à en conclure que dans les morceaux de ce genre, écrits pour une allure lente, l'unité rythmique est non le temps premier (croche), mais son double (noire), et par conséquent le signe de la longue représente une durée de 2 noires (1 blanche), celle qui, d'ordinaire, est exprimée par le signe ⊔.

Lorsqu'une syllabe est surmontée de deux ou plusieurs

1. § 3 = 85 ἡ μὲν οὖν θέσις σημαίνεται, ὅταν ἁπλῶς τὸ σημεῖον ἄστικτον ᾖ, ἡ δ' ἄρσις ὅταν ἐστιγμένον. Il n'y a aucune raison de croire, avec Gevaert et d'autres musicologues, que dans ce texte le sens des termes ἄρσις et θέσις doive être interverti.

notes, celles-ci sont quelquefois juxtaposées sans aucune liaison : par exemple l. 6 υ^{ZΛ}μνων, l. 11 βω^{CIZ}, l. 5 παια^{IZ}ν. En ce cas, si la durée de la syllabe est allongée comme dans le dernier exemple cité, chacune des notes a la valeur d'une noire ou d'un tiers de blanche; si elle est normale, les notes valent une croche ou une triole suivant qu'elle se divise en 2 ou en 3. Et chacune de ces notes, quoique chantée sur la même voyelle, doit être détachée nettement dans l'exécution, comme dans le *staccato* du chant italien.

Dans d'autres cas, plus fréquents, deux ou plusieurs notes apposées à une même syllabe sont reliées par le signe que les Grecs appelaient ὑφ' ἕν (*hyphen*) et qui correspond à notre *legato*. Quelquefois, sur trois notes que comporte une syllabe, deux seulement sont ainsi reliées (l. 3) ; s'il y a quatre notes, elles sont parfois groupées deux par deux sous deux *legato* (l. 7, 10).

La valeur rythmique individuelle de chacune des notes jumelées résulte de la durée totale attribuée à la syllabe. Lorsqu'il n'y a que deux notes, ou la syllabe porte le signe (—) ou elle n'en porte aucun : dans le premier cas je donne à chacune des notes la valeur d'une noire, dans le second celle d'une croche. Quand il y a trois notes, trois cas peuvent se présenter : 1° pas de signe de durée (l. 11, syllabe βω) : les trois composantes valent alors chacune une « triole » ; 2° signe de durée couvrant les trois notes (l. 7) : la syllabe vaut alors une blanche, chacune des notes le tiers d'une blanche; 3° signe de durée couvrant deux notes seulement (l. 11 γαν, l. 12 παι) : ces deux notes sont alors des noires, la 3° *en principe* une noire également. Il faut ajouter que la négligence du scribe laisse, dans plusieurs cas, quelque incertitude sur l'amplitude qu'il a voulu attribuer au signe de durée.

M. Schubart paraît avoir pris pour une note mélodique le signe ⌒ qui reparaît plusieurs fois dans notre texte. Mais les tables d'Alypius ne présentent aucune note de cette forme. En revanche, nous savons par l'Anonyme de Bellermann, § 102,

que le signe Λ, dénommé χρόνος κενός, servait à exprimer les temps vides ou silences. Dans les hymnes de Mésomède ce même signe est employé au corps des mots, par exemple *Hymne à Hélios*, v. 9

I ZΛ Z
δι ω κεις

et les commentateurs lui ont alors attribué la valeur du *point* qui, dans notre notation moderne, allonge de moitié la durée de la note précédente. Peut-être cependant faut-il s'en tenir à la définition de l'Anonyme et admettre, si singulier que cela nous paraisse, une sorte de hoquet d'un demi-temps. En tout cas il n'est pas douteux pour moi que le signe ∩ dans notre manuscrit ne représente la forme arrondie du signe normal Λ. Il est employé tantôt à la fin d'un mot — où l'on doit sans hésitation lui reconnaître la valeur d'un silence — tantôt dans le corps d'un mot, où la même question d'interprétation se pose que dans les hymnes de Mésomède. D'après l'Anonyme, le signe Λ employé sans différent valait un temps premier (une croche), équivalant par conséquent à notre demi-soupir; pour lui donner une valeur supérieure il fallait le surmonter des même signes de durée usités pour les notes mélodiques :

$\overline{\Lambda}$ = 2 temps (soupir)
$\overline{\Lambda}$ = 3 temps
$\overline{\Lambda}$ = 4 temps (demi-pause)

Dans notre texte le signe ∩ ne porte jamais aucune surcharge de ce genre, et en conséquence, *rigoureusement parlant*, il faudrait toujours lui attribuer la durée d'une croche, mais cette interprétation mènerait parfois à de véritables absurdités rythmiques. Il est donc probable que, de même que dans notre texte la valeur normale d'une note *isolée* est une noire (toutes les syllabes étant longues), la valeur normale du χρόνος κενός est aussi d'une noire.

Les notes mélodiques [1] sont au nombre de neuf :

1. On remarquera que, en général, les notes musicales ne sont pas tracées

φ C O Ξ I Z A Ʊ -θ

Ce dernier signe, qui est le φῖ πλάγιον d'Alypius, a été pris à tort pour un Θ par Schubart[1].

Toutes ces notes se retrouvent dans les σήματα τῆς λέξεως du trope hypolydien diatonique d'Alypius (p. 370 éd. von Jan), à l'exception de la note extratonale A (*fa* dièze) empruntée au trope éolien (p. 372 Jan). L'échelle mélodique, traduite en notes modernes, est donc la suivante.

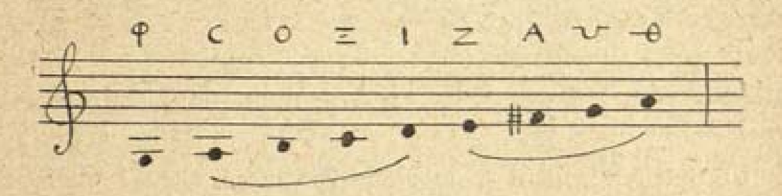

Comme la transcription (conventionnelle) en notes modernes est environ d'une tierce mineure trop aiguë, le *sol* initial correspond en réalité à un *mi* et nous sommes en présence d'un air de baryton ou de ténor grave. Malgré l'état fragmentaire où nous est parvenue la cantilène, il semble bien que l'*hypate* soit *la* et la *mèse*, *ré*. Le mode serait alors phrygien, nonobstant le début un peu surprenant sur le *sol*.

Je m'abstiendrai — ne m'adressant pas ici à un public technique — de tout commentaire sur le caractère mélodique de notre morceau et sa valeur esthétique ; je m'abstiendrai égale-

verticalement au dessus des syllabes qu'elles affectent, mais à droite, un peu au-dessus de la ligne. Quand une syllabe se termine par une consonne, la note s'intercale ordinairement entre la voyelle et la consonne terminale. Cf. l. 4 ΔΩ^{ƱΠΖ}_N. l. 7 φω] NA^{OCΩΦ}_N etc.

Toutefois cette division ne paraît s'appliquer que lorsque la voyelle est longue par nature, car on a :

l. 9 ματρος^{ZC}.

l. 11 ἐν^{Ξ}βωλοις etc.

1. Sur la 2e syllabe de la l. 7 ce signe -θ donnerait un saut de septième intolérable ; il y a lieu de supposer ici une faute du scribe (-θ pour Φ).

ment de tout essai de restauration. Pour ceux qui seraient séduits par une tentative de ce genre, je remarque que la « loi de parallélisme » des accents naturels et des sommets mélodiques, observée dans les hymnes delphiques, paraît *en général* s'appliquer à notre cantilène. La seule exception apparente (le second παιάν de la l. 1) n'est peut être... qu'apparente, car il pourrait y avoir eu une 3[e] note sur la 2[e] syllabe du mot. A noter ici que toute syllabe barytone se chante sur une note plus grave que la finale tonique suivante et que toute circonflexe porte au moins deux notes.

II

Un autre fragment de musique vocale est le n° 3, précédé des sigles $\overset{\lambda}{\alpha\lambda}$ χ/ qui me paraissent signifier ἄλλο[1] et χορός ou χορικόν. Le Chœur (?) s'adresse en ces termes à Ajax, fils de Télamon, après son suicide :

16 αὐτοφόνῳ χερὶ καὶ φάσγανον [ὀξὺ? λαβών...
17 Τελαμωνιάδα τὸ σὸν Αἶαν, ἔ[θανες?...
18 δι' Ὀδυσέα τὸν ἀλιτρόν, ὁ ζη[...
19 ἕλκεσιν ὁ ποθούμενος [...

Ni le sens ni le rythme ne sont très clairs. Le début est dactylique (en donnant à καὶ la valeur de deux longues on obtient un pentamètre régulier). Au 3[e] vers survient un mélange (apparent) d'iambes et d'anapestes, au 4[e] des trochées entremêlés de tribraques (?).

Un seul signe de durée : la longue (—) sur la 1[re] note de la deuxième syllabe de ποθούμενος (l. 19) $\overline{\text{K}}$O. Comme cette syllabe porte deux notes, on doit peut-être en conclure qu'à elle seule elle vaut une trochée et scander ainsi :

1. Cf. dans les mss. de l'Hymne à la Muse : ἄλλως. Cette indication s'observe aussi, me dit M. de Ricci, sur les mss. de musique copte.

ἑλκε | σιν ὁ ποθ | ου | μενος .

Une autre syllabe, ΑΙ(αν) de la l. 17, ne porte pas moins de quatre notes[1] et doit donc avoir la durée d'une blanche. Partout ailleurs la mélodie est syllabique, mais sur un certain nombre de syllabes longues on trouve, outre une note, le signe ∩ où je reconnais, comme dans le texte précédent, le χρόνος κενός de l'Anonyme. Je lui donne ici la valeur réglementaire d'une croche (demi-soupir).

Il est intéressant de remarquer que, grâce à l'emploi de ces temps vides, le rythme effectif de certaines lignes est tout différent de celui que leur assignerait à première vue la valeur quantitative des syllabes. Prenons par exemple la l. 3 (18)

δι' Ὀδυσέα τὸν ἀλιτρόν.

En présence de ce texte *nu*, le métricien n'hésitera pas à scander

δι' Ὀδυσέα τὸν ἀλιτρόν

c'est-à-dire un κῶλον dactylo-trochaïque ou anapesto-iambique. Mais en tenant compte des temps vides marqués on obtient la scansion toute différente

δι' Ὀδυσέα τὸν ἀλιτρόν

c'est-à-dire un κῶλον purement anapestique (ou dactylique)[2].

On voit, par cet exemple, combien il est chimérique de vouloir dans bien des cas restituer le rythme *réel* des odes de Pindare ou des tragiques, alors que nous n'en possédons que des textes nus, dépourvus de signes rythmiques, ouvrant des possibilités multiples.

La στιγμή, signe du « levé », figure fréquemment dans notre morceau, mais, si le facsimilé est digne de foi, le copiste a dû

1. A noter que le scribe a écrit Αι — ι — αν en dédoublant la diphtongue comme dans les hymnes delphiques.

2. En présence de ce résultat, il est permis de se demander si dans les Hymnes de Mésomède les prétendus iambes mêlés aux anapestes ne doivent pas être ramenés à la mesure normale par l'introduction de « silences » appropriés, que le scribe aura omis.

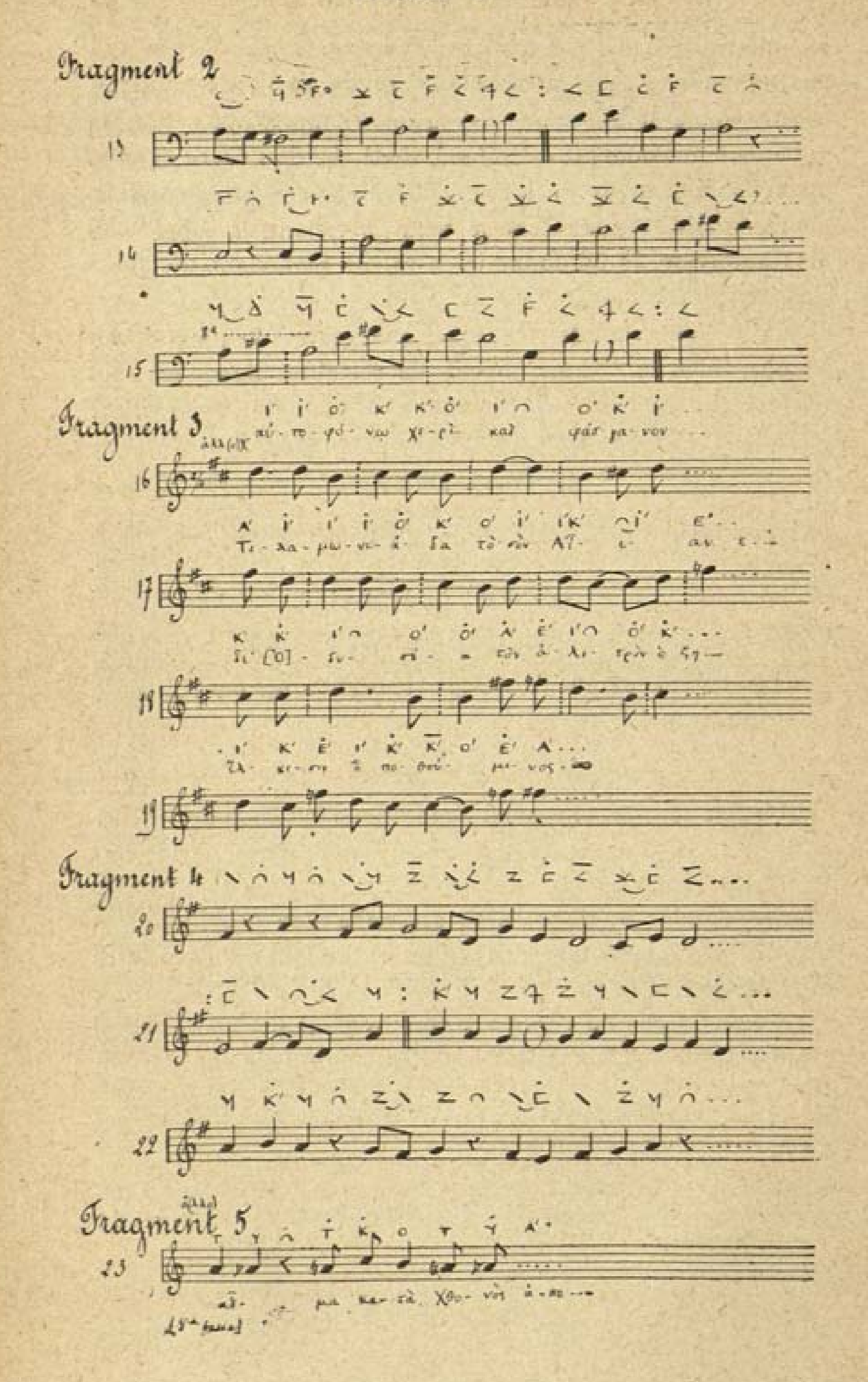
Fragment 2
Fragment 3
Fragment 4
Fragment 5

commettre pas mal d'erreurs ou d'omissions, car je n'arrive pas, en tenant compte de ces στιγμαί, à une division rythmique acceptable.

Les notes mélodiques sont au nombre de cinq, dont quatre appartiennent au trope iastien d'Alypius (p. 378 Jan) et la cinquième E à un trope apparenté, l'hyperiastien. On obtient ainsi la gamme ou plutôt le tronçon de gamme

Toutes les notes sont affectées de l'accent aigu qui indique leur transposition à l'octave supérieure de celle qu'elles occuperaient à l'état naturel. Il s'agit donc d'un chœur de femmes (*soprani*). La cantilène est trop incomplète pour qu'on puisse en déterminer le mode avec certitude. A titre d'hypothèse et en admettant pour mèse (tonique) le *ré* sur lequel la mélodie insiste et semble pivoter, on aurait l'octave

composée d'un tétracorde lydien et d'un tétracorde dorien (chromatique), c'est-à-dire, comme je l'ai autrefois proposé[1], le véritable mode mixolydien primitif, dont le caractère thrénétique convient parfaitement à un air de ce genre.

Je ne dirai que peu de mots du troisième fragment vocal (n° 5) qui ne comprend qu'une ligne mutilée, précédée, comme le n° 3, de l'intitulé ἄλλο :

αἷμα κατὰ χθονὸς ἀπο...

1. Sur Plutarque, *De la Musique*, § 156.

Malgré les points (στιγμαί) semés à profusion, le rythme en est incertain; les seules notes mélodiques de lecture certaine[1], ΥΤΟΚ, paraissent appartenir au trope phrygien et révèlent le genre chromatique :

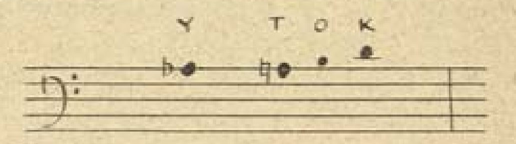

Ici encore apparaît le χρόνος κενός sous la forme ⌒.

III

Terminons par les deux morceaux (n[os] 2 et 4) dépourvus de texte poétique et notés, comme il convient, à l'aide des signes de la notation instrumentale, σήματα τῆς κρούσεως. Il n'y a pas la moindre raison d'y voir avec Schubart soit l'accompagnement instrumental des airs qui les précèdent — le ton n'est jamais le même — soit des interludes s'y rattachant en quelque manière. Ce sont des exemples absolument indépendants.

Le premier de ces morceaux (n° 2) comporte, en fait de signes rythmiques, le signe de la longue (—), celui du « levé » (·), le silence (⌒) et, chose plus remarquable, le *legato* ou *hyphen*; comme il n'y a pas de *legato* possible dans la musique de cithare, il faut en conclure qu'il s'agit d'un air de flûte. Un signe particulier à notre fragment (et au n° 4) est le double point (:) où je reconnais sans hésiter le signe de séparation de deux *côla*, la διαστολή. En effet, d'après le témoignage de Vincent[2], la rédaction initiale du manuscrit de Paris 2460 indiquait pour signe de la diastole *musicale* (par opposition à la

1. La note sur la 2[e] syllabe de κατὰ peut être O (Schubart) ou C, celle sur la 1[re] syllabe de απο Α′ (Schubart) ou Χ.
2. *Notice sur divers manuscrits*, etc. (1847), p. 220.

diastole des gammairiens exprimée par ↄ) la barre verticale suivie de un ou deux points, ainsi ∣⁚ Probablement on avait fini par supprimer la barre verticale comme superflue.

Les notes mélodiques qui figurent dans notre morceau sont au nombre de dix :

Γ Ч F C ⊻ ∠ ⊏ ∖ Ⴗ Δ (l. 15) ⊣ (ll. 13 et 15)

Les neuf premiers signes se retrouvent avec de très légères variantes de forme dans le trope hyperiastien d'Alypius (p. 380 Jan) où ils ont les valeurs suivantes :

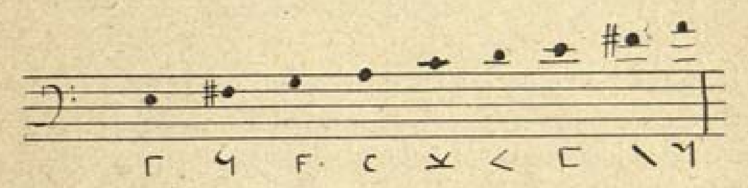

Pour les deux derniers signes je ne puis proposer d'interprétation certaine[1]. Le dixième peut être à la rigueur le ἡμίδελτα καθειλκυσμένον du trope iastien (p. 378 Jan) qui a la valeur de *ut dièze*. Mais comme ce signe est encadré de deux *la* aigus, il faudrait l'affecter d'un accent (omis par le scribe) pour le placer au diapason convenable. Pour le dernier, je ne trouve aucune analogie sérieuse. On peut songer au ⅃ du trope éolien qui a la valeur de *sol dièze*; mais dans les deux passages où figure notre note elle s'intercale entre deux *ré*, ce qui convient très mal à ce son. On préférerait un *ré* grave ou un *si* (qui manque à la gamme ci-dessus), mais la première de ces notes s'exprime par ⊢ et la seconde par K. Je proposerai plus loin une autre explication.

L'autre fragment instrumental (n° 4), composé également de

1. Un troisième signe également incertain figure, d'après Schubart, dans la rature de la l. 14. Il a la forme ʅ

trois lignes, offre les signes rythmiques — (longue) · (levé) ∩ (silence) ∪ (legato) ⁚ (diastole), et les notes mélodiques suivantes :

(l. 21).

Les sept premières se retrouvent dans le trope hyperiastien d'Alypius[1] (p. 380).

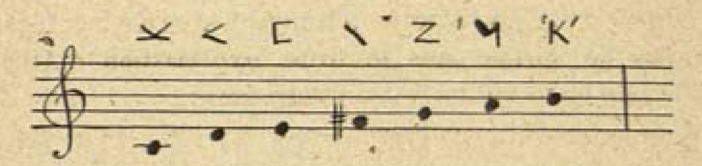

Le huitième signe est aussi incertain que dans l'exemple précédent, et, chose curieuse, se trouve lui aussi intercalé entre deux notes identiques (Z). Cette particularité pourrait donner à croire qu'il ne s'agit pas du tout d'une note mélodique, mais d'un signe particulier employé en cas de répétition d'une note, dans la figure mélodique appelée μελισμός ou κομπισμός (κόμπος), suivant qu'elle apparaît dans la musique vocale ou instrumentale. L'Anonyme de Bellermann (§ 25) place ce signe entre les deux notes identiques et lui donne les formes irréductibles X Ψ ou S dont aucune ne coïncide exactement avec celle qui nous occupe.

Tels sont, en raccourci, les principaux problèmes que soulève, les principaux renseignements qu'apporte le précieux papyrus de Berlin. Son intérêt musical, en raison de sa mutilation et de son époque, n'est évidemment pas comparable à celui des hymnes delphiques ni même de l'inscription de Tralles ; mais il n'est

1. Il est assez remarquable que nos deux airs de flûte sont écrits dans le trope hyperiastien ; or ce trope figure précisément parmi ceux qui, d'après l'Anonyme (§ 28), sont usités dans l'aulétique.

pas indifférent de voir confirmer une fois de plus, et de manière éclatante, les informations d'Alypius et de l'Anonyme au sujet de la notation antique[1]; il n'est pas indifférent de posséder enfin un spécimen, même incomplet, de ces hymnes liturgiques en spondées allongés, dont la majestueuse gravité ne survivait pour nous que dans les brefs fragments de Terpandre. La papyrologie n'avait encore fourni au très maigre répertoire de la musique grecque que la faible contribution du lambeau de l'*Oreste* d'Euripide. Ce nouvel apport, en nous prouvant que l'usage de la notation était encore courant en Égypte à la fin du IIe siècle, autorise l'espoir de découvertes nouvelles et plus importantes dans ce chapitre encore si mystérieux de l'archéologie classique.

Théodore Reinach.

1. Contrairement à l'affirmation de Schubart, notre papyrus ne présente nulle part un mélange de signes de la notation vocale et de la notation instrumentale.

UNE TABLETTE MAGIQUE

EXPLIQUÉE PAR L'HÉBREU

Une tablette magique trouvée à Sousse, en Tunisie, et publiée par M. Audollent dans le *Bulletin archéologique* (1910, p. 142), représente un personnage debout sur une barque, portant du bras droit un objet lourd ayant la forme d'un œuf, divisé en deux parties à peu près égales par une bande horizontale, et tenant de la main gauche une longue hampe, du haut de laquelle s'élève une flamme, fortement courbée en arrière, à droite, tandis que la barque est dirigée vers la gauche.

D'après la fin de la conjuration qui se lit au-dessous et à côté de cette figure, ainsi que sur le revers de la tablette, elle doit représenter le *deum pelagicum* (ce qui correspond à la barque), *aerium, altissimum* Ιαω, etc. (ce qui correspond assez bien aux idées de force, de grande hauteur et de lumière des deux autres emblèmes).

L'œuf, divisé en deux parties et porté par le dieu, ne représenterait-il pas le monde, divisé en deux hémisphères par la course du soleil? Et la barque, qui emporte rapidement le dieu vers l'Occident, ne serait-elle pas celle du Soleil dans la mythologie égyptienne? Le Dieu suprême *porte et éclaire* le monde.

I

Sur la poitrine du dieu sont gravées les lettres suivantes :

BAITMO
ARBITTO

Que peuvent-elles signifier? Ce n'est pas le nom du dieu,

puisqu'il est appelé plus loin Ιαω. Mais ce doit être l'expression de quelque idée relative à ce dieu.

Voyons donc ce que l'auteur de la tablette attendait de lui. Elle débute ainsi :

Lynceus Margarita premas depremas hocidas (*occidas*) etc.

Lynceus, Margarita sont des noms de chevaux de course, comme on le voit un peu plus loin (*equi quos habes tecum*).

L'auteur adjure ensuite le démon (c'est-à-dire le mort dans le tombeau de qui il avait mis la tablette) de les tourmenter pour qu'ils n'arrivent pas au but; et il l'adjure « par le dieu maritime, aérien, très-haut Iao ». La formule obscure inscrite sur la poitrine du dieu a donc probablement quelque rapport avec une course de chevaux.

Quand on se souvient que sur des objets de la même espèce on trouve souvent des mots hébreux écrits en lettres latines ou grecques (comme ici *Iao*)[1], il paraît assez naturel de se demander si ces treize lettres mystérieuses ne formeraient pas aussi quelques mots hébreux. Je suppose quelles sont la transcription de בָּא אֶת מְמַהֵר בְּעִתּוֹ et qu'elles signifient (dieu) *qui vient avec celui qui se hâte en son temps*.

Avertissement aux cochers de ne pas précipiter leur course trop tôt, d'attendre le moment propice, s'ils veulent avoir l'aide du dieu qui fait le tour du monde en vingt-quatre heures.

II

Si le début peut s'expliquer par l'hébreu, il est probable qu'il en sera de même pour les deux dernières lignes, qui sont en caractères grecs; d'autant plus que l'avant-dernière renferme évidemment six formes peu différentes du nom divin *Iaho*.

Ιαω, Οιου, Ια(יָה), Ιαα(יָה), Ιω, Ιωε

1. V. le recueil de Jacques Matter, à la suite de son *Histoire du Gnosticisme*. — *Abracadabra* s'explique aussi aisément par l'hébreu : הַבְּרָכָה דַבְּרָה. Prononce la bénédiction!

Le second et le dernier de ces noms sont seuls difficiles à identifier. Le dernier me semble être contracté de Ιαυε, transcription du tétragramme sacré יהוה *Iahveh*. Quant au second, c'est peut-être la transcription de הָיָה הוּא, *Il est celui qui est* (ὁ ὤν). Cf. *Exod.* 3 et 9, 3.

La dernière ligne me paraît devoir être lue :

οορευ.. ω αιη Ια

c'est-à-dire אוֹרֵהוּ [לֹ]א הֱיֵה יָהּ

« Ne sois pas sa lumière, Iâh ! »

Les noms divins qui précèdent sont aussi vraisemblablement au vocatif : « Iaô ! etc. ne sois pas la lumière du cocher vert Donat Conditor », mentionné quelques lignes plus haut.

Montauban, mai 1919.

Ch. Bruston.

L'INTERDICTION DU TRAVAIL DES MINES

EN ITALIE

SOUS LA RÉPUBLIQUE[1]

En trois passages de son *Histoire naturelle*, Pline l'Ancien nous parle de mesures prises sous la République pour interdire l'exploitation des gisements métallifères de l'Italie. Au livre III, il termine sa description de la Péninsule par l'énumération des ressources naturelles qu'elle renferme : « Pour ce qui est de l'abondance de tous les métaux, elle ne le cède à aucun autre pays, mais un vieux sénatus-consulte a défendu d'y toucher et prescrit de la ménager » ; *metallorum omnium fecunditate nullis cedit terris, sed interdictum id vetere consulto patrum Italiae parci jubentium*[2]. Au livre XXXIII, où il passe en revue les régions qui produisent de l'or, Pline revient sur le même sujet, dans les mêmes termes : « Comme nous l'avons déjà dit, un ancien interdit a prescrit de ménager l'Italie, sans cela aucune terre n'eût été plus fertile, même en métaux » ; *Italiae parci vetere interdicto patrum diximus, alioqui nulla fecundior metallorum quoque erat tellus.* Un détail nouveau nous est donné : « Il existe une loi des censeurs concernant la mine d'or de Victimulae[3], sur le territoire de Verceil; elle défendait aux publicains d'employer au travail

1. Mémoire lu à l'Académie des Inscriptions le 4 juillet 1919.

2. Pline, *Nat. hist.*, III, 138.

3. *Victimulae* dans le texte de Pline est le nom d'une localité, ville ou village de la peuplade des *Victimuli*. Cf. Strabon, V, 1, 12 : κώμη Ἰκτουμούλων ; Tite-Live, XXI, 45 : *a Victimulis* ; Diodore de Sicile, *Excerpt. Vatic.*, p. 64 : τὴν Οὐικτομούλων πόλιν ; Géographe de Ravenne : *Victimula*.

plus de 5.000 hommes »; *extat lex censoria Victimularum aurifodinae in Vercellensi agro, qua cavebatur ne plus quinque milia hominum in opere publicani haberent*[1]. Enfin il est encore fait allusion à l'ordre du Sénat dans l'éloge de l'Italie qui termine le livre XXXVII et sert de conclusion générale à tout l'ouvrage : « En aucune sorte de mines, d'or, d'argent, de cuivre, de fer, elle n'était inférieure, aussi longtemps du moins qu'il lui plut de les exploiter; maintenant elle garde ces métaux dans son sein et se contente pour tout revenu de produire une grande variété de sucs, des récoltes et des fruits savoureux »; *metallis auri, argenti, aeris, ferri, quamdiu libuit exercere, nullis cessit : et iis nunc in se gravida pro omni dote varios sucos et frugum pomorumque sapores fundit*[2].

Il est évident que Pline a beaucoup exagéré l'importance des mines italiennes. Ne va-t-il pas jusqu'à les déclarer plus riches que celles mêmes de l'Espagne[3]? Les autres auteurs anciens qui ont fait comme lui l'éloge de l'Italie et de ses productions, Virgile, Strabon, Denys d'Halicarnasse, se sont montrés beaucoup plus réservés : ils se bornent à constater que ce pays renferme des métaux de toutes sortes[4], en certaines quantités[5], or, argent, et cuivre[6], auxquels il faut joindre, bien entendu, le plomb, associé à l'argent, et le fer, toujours plus commun. En réalité, dans l'antiquité comme de nos jours, il n'y avait que la Toscane, grâce aux gisements de l'île d'Elbe et de la chaîne montagneuse qui borde la côte de la mer Tyrrhénienne, qu'on pût considérer comme bien pourvue de minerais[7], et

1. Pline, *Nat. hist.*, XXXIII, 78.
2. *Ibid.*, XXXVII, 77.
3. *Ibid.*, XXXVII, 77 : *ab ea, exceptis Indiae fabulosis, proxime quidem duxerim Hispaniam, quacumque ambitur mari.*
4. Denys d'Halicarnasse, I, 37 : μέταλλα παντοδαπά.
5. Strabon, VI, 4, 1 : μετάλλων εὐπορίας παντοδαπῶν.
6. Virgile, *Géorgiques*, II, 164 :

Haec eadem argenti rivos aerisque metalla
Ostendit venis atque auro plurima fluxit.

7. Cf. L. Simonin, *De l'exploitation des mines et de la métallurgie en Toscane pendant l'antiquité et le moyen âge*, dans les *Annales des Mines*, 5e série,

l'Italie n'occupait à cet égard dans le monde occidental que le quatrième rang, après l'Espagne, la Bretagne et la Gaule[1].

Mais ce qui fait l'intérêt des trois textes de Pline, c'est l'interdiction du travail des mines, qu'eux seuls mentionnent et qui serait, à les en croire, la cause unique de l'infériorité de la péninsule. Une loi censoriale limitait le chiffre des travailleurs occupés à l'*aurifodina* de Verceil. Un ancien sénatus-consulte défendait en Italie toute exploitation; si Pline s'était borné à employer les mots *Italiae parci jubentium*, on pourrait comprendre que les sénateurs avaient pris seulement certaines dispositions pour diminuer le rendement des mines; mais le mot *interdictum*, dont il se sert à deux reprises, est beaucoup plus fort et ne laisse aucun doute sur le caractère absolu de la prescription, non plus que les termes formels du livre XXXVII : *quamdiu libuit exercere, iis nunc in se gravida*. Les deux documents ne se complétaient pas l'un l'autre, le premier, d'une portée locale et simplement restrictif, précédant le second, tout à fait général et prohibitif. Ils s'appliquaient à deux régions différentes et par suite ils ont pu être promulgués soit en même temps soit successivement, sans que nous sachions lequel est le premier en date. Le territoire de Verceil, en effet, à l'époque républicaine, faisait partie de la Gaule Cisalpine, qui ne fut rattachée administrativement à l'Italie proprement dite qu'en l'an 42 avant l'ère chrétienne[2]; l'interdiction portée par le sénatus-consulte n'était applicable qu'en deçà de l'Aesis et de la Macra; la loi censoriale, c'est-à-dire le règlement imposé par les censeurs aux publicains qui avaient pris à ferme l'*aurifodina* des Victimuli[3], ne lui est pas forcément

XIV, 1858, p. 557-615; L. de Launay, article *Ferrum*, dans le *Dictionn. des Antiq.*, p. 1084-1085.

1. E. Ardaillon, article *Metalla*, dans le *Dictionn. des Antiq.*, p. 1848.

2. Strabon, V, 1, 1; Appien, *Bell. civ.*, V, 3; Dion Cassius, XLVIII, 12.

3. Cf. Th. Mommsen, *Droit public romain*, IV, p. 127; J. Marquardt, *Organis. financière*, p. 317; C. Neuburg, *Untersuch. zur Geschichte des römischen Bergbaus*, dans la *Zeitschrift für die Gesamte Staatswissenschaft*, LVI, 1900, p. 71-77; M. Rostowzew, *Geschichte der Staatspacht in der römischen Kaiserzeit*, dans le *Philologus*, IV. *Supplementband*, 1904, p. 367-374; O. Hirschfeld, *Die kaiserlichen Verwaltungsbeamten*, 2e édition, Berlin, 1905, p. 150.

antérieure : les mines de la Cisalpine pouvaient être encore en activité, sous le contrôle des censeurs, après que le travail eut cessé, sur l'injonction du Sénat, dans toutes celles de l'Italie péninsulaire.

La loi censoriale et le sénatus-consulte sont en opposition avec les avis que Xénophon, dans son traité *Des revenus d'Athènes*, donnait à ses concitoyens, qu'il engageait à augmenter le plus possible le nombre des mineurs employés à l'extraction des métaux précieux[1]. Mais nous connaissons à Rome même quelques exemples de restrictions ou de prohibitions analogues. Les Romains ont fait parfois de la politique protectionniste et limité volontairement la production agricole ou industrielle et la circulation commerciale. M. Salomon Reinach a montré que la défense de cultiver la vigne et l'olivier dans la Gaule transalpine, édictée en l'an 129 avant l'ère chrétienne[2], et l'ordre donné par Domitien d'arracher la moitié des plantations de vignobles dans les provinces[3] ont eu pour but de venir au secours des viticulteurs italiens en frappant leurs concurrents[4]. Mais les décisions des censeurs et du Sénat à propos des mines de la Cisalpine et de l'Italie péninsulaire, au lieu de favoriser la métallurgie nationale, tendaient au contraire à la réduire ou à l'annihiler : c'était du protectionnisme à rebours. D'autres rapprochements sont plus probants. Le règlement sur les mines de Verceil a un pendant sous l'Empire. Pline nous apprend qu'en Bretagne le plomb se trouvait en si grande abondance à la surface du sol qu'une loi, c'est-à-dire en l'espèce la charte d'exploitation, *lex metalli*, ne permettait pas d'en recueillir plus d'une certaine quantité[5]. La fixation

1. Xénophon, *De Vectigal.*, 4 : « C'est la seule entreprise où l'on ne craigne pas de prodiguer le nombre des travailleurs ».
2. Cicéron, *Pro Fonteio*, 9, 10; *De repub.*, III, 9, 6.
3. Suétone, *Domit.*, 7. Cf. Stace, *Silv.*, IV, 3 et 11.
4. S. Reinach, *La mévente des vins sous le Haut-Empire romain*, dans la *Revue archéol.*, 1901, II, p. 350-374.
5. Pline, *Nat. hist.*, XXXIV, 164 : *In Britannia summo terrae corio adeo large ut lex ultro dicatur* (correction de Brunn : *lege interdicatur*) *ne plus certo modo fiat.*

d'un maximum de rendement en Bretagne rappelle la fixation d'un chiffre maximum de travailleurs en Cisalpine et doit s'expliquer par des causes du même ordre. D'autre part, à l'interdiction d'utiliser les gisements d'Italie correspond, dès l'époque républicaine, la fermeture des mines d'or et d'argent de Macédoine, ordonnée par Paul-Émile en 168 avant l'ère chrétienne, au lendemain de la bataille de Pydna[1], fermeture d'ailleurs toute provisoire et qui prit fin dix ans plus tard[2]. Le Sénat avait voulu, d'après Tite-Live, enlever aux Macédoniens après leur défaite les moyens de s'insurger contre Rome et en même temps empêcher les publicains de prendre pied dans la province[3]. Il faut noter soigneusement ces indications ; elles nous aideront peut-être dans la suite à mieux comprendre le sénatus-consulte relatif à l'Italie péninsulaire, sur lequel nous sommes si mal renseignés.

Il n'y a pas trop à s'étonner que la loi censoriale de Verceil ne soit citée que par Pline ; elle ne concernait qu'un centre minier déterminé ; les historiens et les géographes anciens avaient le droit de l'ignorer ou de l'omettre. L'absence de toute mention du sénatus-consulte, en dehors de l'*Histoire naturelle*, est plus surprenante. Faut-il en conclure que Pline s'est trompé et que le document qu'il allègue n'a jamais existé[4] ? Mais si nous avons tout lieu de douter de son exactitude quand il rapporte, sur la foi de racontars populaires ou d'auteurs

1. Tite-Live, XLV, 29 : *Metalla quoque auri atque argenti non exerceri; ferri et aeris permitti.*

2. Cassiodore, *Chron.*, p. 616 : *M. Aurelius et C. Popillius... his coss. metalla in Macedonia constituta.*

3. Tite-Live, XLV, 18 : *Metalli quoque macedonici, quod ingens vectigal erat locationesque praediorum rusticorum tolli placebat. Nam neque sine publicano exerceri posse; et, ubi publicanus esset, ibi aut jus publicum vanum, aut libertatem sociis nullam. Ne ipsos quidem Macedonas id exercere posse : ubi in medio praeda administrantibus esset, ibi nunquam causas seditionum et certaminis defore.* Cf. G. Hertzberg, *Hist. de la Grèce sous la domination des Romains*, I, p. 191 ; G. Colin, *Rome et la Grèce*, Paris, 1905, p. 439, 445, 535.

4. D'après C. Neuburg, *loc. cit.*, aux p. 47, 49 et 295, la vraie cause du faible développement de l'activité minière en Italie, c'est la pauvreté du sol de la péninsule et non pas cette soi-disant défense législative inventée par Pline,

suspects, des faits extraordinaires ou invraisemblables, il n'est pas permis de rejeter son témoignage lorsqu'il se réfère à des pièces officielles qu'il paraît bien avoir vues lui-même. Remarquons d'ailleurs que les textes, fort peu nombreux, qui concernent les mines d'Italie ne permettent pas de lui infliger un démenti. La plupart ne contiennent que des remarques très générales sur la présence de minerais dans le sous-sol de la péninsule[1]. La Sardaigne, d'où l'on tirait du fer, du plomb et de l'argent, et la Cisalpine qui possédait des gisements et des sables aurifères, n'appartenaient pas à l'Italie telle qu'on la définissait sous la République. En Campanie, le cuivre, dont Pline signale la présence, n'était plus exploité au premier siècle de notre ère[2], non plus que l'or de l'île d'Ischia, que Strabon est seul à mentionner, dans un texte d'ailleurs douteux et discuté[3]. Ovide[4] et Stace[5] citent incidemment les mines de Témèse, dans le pays des Bruttii ; Strabon nous apprend que c'étaient des mines de cuivre et que de son temps elles étaient abandonnées[6]; de la lettre par laquelle le roi Athalaric, au VI^e siècle après Jésus-Christ, invite le *comes patrimonii* à utiliser les mines d'or de la même région, il résulte que celles-ci jusqu'alors n'avaient pas été mises en valeur[7]. Les riches gisements de fer de l'île d'Elbe, dont les produits étaient traités sur la terre ferme à Populonia, sont les seuls qui aient continué à fournir du minerai pendant toute l'antiquité[8] ; leur situation insulaire, en dehors du sol proprement italique, explique sans doute l'exception faite en

1. Voir les passages de Denys d'Halicarnasse, Strabon et Virgile cités plus haut.
2. Pline, *Nat. hist.*, XXXIV, 2 : *quondam in Campania.*
3. Strabon, V, 4, 9. Sur ce texte, voir plus loin, p. 47, note 3.
4. Ovide, *Metam.*, XV, 706.
5. Stace, *Silv.*, I, 1, 42.
6. Strabon, VI, 1, 5.
7. Cassiodore, *Var.*, IX, 3, dans les *Monum. Germaniae, Auct. antiquiss.*, XII, p. 269-270. Voir sur ce texte J. Toutain, dans le *Bulletin de la Soc. des Antiq. de France*, 1898, p. 138-145.
8. Strabon, V, 2, 6; Tite-Live, XXVIII, 45; Diodore de Sicile, V, 13; Virgile, *Enéide*, X, 174; Pline, *Nat. hist.*, III, 81 et XXXIV, 142; Silius Italicus, VIII, 616; Ps. Aristote, *Mirab.*, 93- p 837 B, 26; Rutilius Namatianus, I, 351.

leur faveur. Tout paraît indiquer, par conséquent, que l'interdiction sénatoriale a bien été promulguée; on l'a respectée partout, sauf, pour des raisons particulières, dans l'île d'Elbe.

Reste à savoir quand et pourquoi les censeurs ont imposé à Verceil une limitation rigoureuse de la main-d'œuvre et les sénateurs ont décidé d'arrêter tout travail dans les mines de la péninsule.

Le Sénat, d'après Pline, aurait voulu ménager l'Italie, *Italiae parci*. L'expression est obscure. Les anciens avaient sur les mines certaines idées étranges. Strabon prétend que les filons métalliques de l'île d'Elbe se reconstituaient spontanément à la longue et qu'il en était de même pour les carrières de pierre ou de marbre à Rhodes ou à Paros, pour les mines de sel dans l'Inde [1]. Pline nous dit lui-même que le minerai présente cette particularité qu'un abandon momentané de son exploitation lui permet de se reformer en plus grande abondance, sous l'action de l'air qui se répand à profusion par les ouvertures ménagées dans le sous-sol [2]. On pourrait se demander si, conformément à cette croyance, les Romains, en interrompant temporairement tout travail d'extraction dans la péninsule, n'ont pas voulu permettre aux mines italiques de se reposer,

1. Strabon, *loc. cit.* : τοῦτο τε δὴ παράδοξον ἡ νῆσος ἔχει καὶ τὸ τὰ ὀρύγματα ἀναπληροῦσθαι, καθάπερ τοὺς πλαταμῶνάς φασι τοὺς ἐν Ῥόδῳ καὶ τὴν ἐν Πάρῳ πέτραν τὴν μάρμαρον καὶ τὰς ἐν Ἰνδοῖς ἅλας, ἅς φησι Κλείταρχος. — F. Cumont, *Etudes syriennes*, Paris, 1917, p. 196-202, rapproche ce passage de quatre inscriptions latines de Rome, d'Heddernheim en Germanie, de Pfunz en Rétie, d'Apulum en Dacie (*Corp. inscr. latin.*, VI, n° 30947 ; XIII, n° 7342 *b* ; III, n^os^ 11927 et 1128) dédiées à Jupiter Dolichenus, (*natus*) *ubi ferrum nascitur* ou *exoritur*. Le scholiaste d'Apollonius de Rhodes (I, 1323), Hésychius et Suidas (*s. v.* Χάλυβοι ou Χάλυβες), l'*Etymologicum magnum* (*s. v.* Χαλκός) accolent la même formule au nom des Chalybes, mineurs et forgerons très réputés : ἔθνος Σκυθίας, ὅπου ὁ σίδηρος γίνεται ou τίκτεται. Tous ces textes font allusion à la croyance que le métal se reformait dans le sein de la terre à mesure qu'on l'en extrayait. De même, un fragment d'Ulpien dans le *Digeste*, XXXIV, 3 (*Solut. matrim.*), 7, 13, parle du marbre qui renaît : *nec in fructu est marmor, nisi tale sit ut lapis ibi renascatur, quales sunt in Gallia, sunt et in Asia.*

2. Pline, *Nat. hist.*, XXXIV, 164 : *mirum in his solis metallis, quod derelicta fertilius revivescunt. Hoc videtur facere laxatis spiramentis ad satietatem infusus aer, aeque ut feminas quasdam fecundiores facere abortus.*

pour qu'elles rapportassent davantage à l'avenir, de même qu'on laisse une terre improductive une année pour que l'année suivante la récolte soit plus belle. Mais rien ne nous prouve que ces théories d'origine grecque, accueillies par Strabon et par Pline aient été répandues à Rome même dès l'époque républicaine au point d'influer sur le vote d'une assemblée politique. D'autre part la décision du Sénat n'eut pas le caractère d'une mesure provisoire : les travaux interrompus, en Campanie par exemple ou à Témèse, ne furent jamais repris dans la suite. Il faut donc chercher une autre explication. Les mots *Italiae parci* font allusion, croyons-nous, au désir des Romains de préserver l'Italie de certains maux que le travail des mines entraînait forcément avec lui ; c'est en ce sens que les sénateurs avaient l'intention d'être utiles à leur pays et de sauvegarder ses intérêts et son avenir.

Pour connaître les graves inconvénients auxquels ils prétendaient le soustraire, nous devons examiner les principales hypothèses à l'aide desquelles on a rendu compte jusqu'ici du sens et de la valeur de la loi censoriale et du sénatus-consulte. Elles sont au nombre de trois ; aucune n'est entièrement satisfaisante.

Dureau de la Malle estime que le travail des mines fut défendu en Italie dès l'époque des premières lois somptuaires et des lois liciniennes, au IV^{e} siècle avant l'ère chrétienne ; cette interdiction ne serait qu'un épisode de la lutte soutenue par le Sénat, gardien des traditions, contre les progrès du luxe. Le mal dont les Pères conscrits voulaient prévenir la contagion, c'est la corruption des mœurs, résultat fatal de l'afflux du numéraire[1]. Mais il n'est pas seulement question dans nos textes de certains métaux, précieux et monnayables : au livre XXXVII de l'*Histoire naturelle* le fer est nommément désigné parmi ceux dont l'extraction a été arrêtée ; il faut donc

1. A. Dureau de la Malle, *L'économie politique des Romains*, Paris, 1840, I, p. 65, et II, p. 439.

trouver une explication qui soit valable pour lui tout aussi bien que pour l'or et l'argent. De plus, en reculant si loin dans le passé l'abandon des mines italiques, Dureau de la Malle admet qu'il est antérieur à la conquête des autres pays producteurs de métal du monde méditerranéen, Sardaigne, Espagne, Macédoine, Illyrie, laquelle ne s'est accomplie qu'entre la seconde moitié du IIIe siècle et le milieu du IIe. Rien n'est moins vraisemblable. Sans parler des industries de luxe, les Romains avaient besoin d'or en barres pour leurs échanges avec les pays voisins, d'argent et de cuivre pour frapper leurs monnaies, de cuivre encore, de fer, de plomb pour fabriquer des armes, des vases et maints objets du mobilier domestique. C'est seulement quand ils ont été assurés de les trouver dans les provinces qu'il leur fut permis de prescrire sans inconvénient la fermeture de leurs anciennes exploitations indigènes[1]. Il n'est pas douteux que le sénatus-consulte n'a pu être rendu qu'après que les métaux étrangers eurent envahi l'Italie, c'est-à-dire au plus tôt vers le milieu du IIe siècle et non pas au IVe.

Mommsen, dans son *Droit public*, date précisément la loi censoriale et le sénatus-consulte de la seconde moitié du IIe siècle : « La limitation de l'exploitation des mines d'or du territoire des Salasses, résultant des conditions imposées par les censeurs aux fermiers, ne peut remonter qu'au VIIe siècle de Rome[2] », 154-54 avant l'ère chrétienne. Mommsen nous renvoie au tome V du *Corpus inscriptionum latinarum*, où il est dit que les Victimuli devaient exploiter l'or extrait des gisements des Alpes sur le territoire des Salasses, conquis par Rome en 183 avant Jésus Christ[3]. Quant à « l'interdiction totale d'exploiter les mines en Italie, par un vieux sénatus-consulte, elle se place certainement plus tard »; elle était « provoquée par l'intérêt de l'agriculture[4] ». Elle se rattache-

1. E. Ardaillon, article *Metalla* dans le *Dictionn. des Antiq.*, p. 1870.
2. Th. Mommsen, *Droit public romain*, VII, p. 330.
3. *Corp. inscr. latin.*, V, 2, p. 715.
4. Th. Mommsen, *loc. cit.*

rait par conséquent, bien que Mommsen ne l'indique pas expressément, aux lois agraires des Gracques. Mais il n'est pas prouvé, comme nous en avons déjà fait l'observation, que le sénatus-consulte, appliqué dans l'Italie péninsulaire, soit postérieur à la loi censoriale, qui ne visait qu'un district de la Cisalpine. Il n'est pas prouvé non plus que la loi censoriale elle-même ait été la conséquence de la guerre de 143 : celle-ci eut pour effet de soumettre à Rome les Salasses, peuples de l'extrémité nord-ouest de l'Italie, sur le versant oriental des Alpes Grées et Pennines, dans la haute-vallée de la Doire majeure[1]; les Victimuli habitaient plus à l'est, aux environs de Verceil, entre le Pô et le Tessin[2]; les exploitations aurifères des deux peuples ne devaient pas se confondre; Strabon les distingue nettement[3]. Enfin le rapport établi arbitrairement par Mommsen entre le sénatus-consulte et les tentatives faites au temps des Gracques pour remettre l'agriculture en honneur aurait besoin d'être précisé et démontré. Aucun texte, aucun fait n'est invoqué à l'appui et l'on ne voit pas bien, au premier abord, comment le Sénat aurait pu s'imaginer que la fermeture des mines favoriserait la production agricole; elle n'empêchait nullement les gens d'affaires de consacrer à d'autres industries et au commerce, plus lucratifs que le travail des champs, la main-d'œuvre et les capitaux qu'elle rendait disponibles. Il ne semble pas que personne alors ait pensé que l'interdiction d'exploiter les mines serait un remède à la crise dont souffrait l'Italie.

Dans son *Histoire romaine* Mommsen avait émis une autre hypothèse. A propos des troubles serviles de l'année 104 avant l'ère chrétienne, il s'exprime ainsi : « Les rassemblements d'esclaves constituaient un danger; le gouvernement ne s'y

1. Voir les textes cités au *Corp. inscr. latin.*, V, 2, p. 750 et 756.
2. Voir les textes cités au *Corp. inscr. latin.*, V, 2, p. 715, et A. Bellotti, *Dei Vittimuli ricercatori d'oro*, dans la *Rivista di storia antica*, VII, 1903, p. 449-471 et VIII, 1904, p. 15-31; T. Montanari, *Sui Vittimuli, ibid.* VIII, 1904, p. 263-265.
3. Strabon, IV, 6, 7 (Salassi), et V, 1, 12 (Victimuli).

trompa pas ; témoins les règlements pris à l'égard des lavages d'or des Victimuli, qui depuis l'an 611 de Rome fonctionnaient pour le compte de l'État ; il fut enjoint d'abord aux entrepreneurs de n'avoir pas plus de 5.000 travailleurs en chantier et plus tard un sénatus-consulte arrêta complètement les travaux. Ne pouvait-on s'attendre à toutes les extrémités si une armée de Transalpins venait appeler aux armes la population esclave, en grande partie originaire des mêmes contrées[1] ? » Ici encore Mommsen considère le sénatus-consulte comme plus récent que la loi censoriale et il est d'avis que la mise en valeur des mines des Victimuli commença en 143, à la suite de la guerre des Salasses. Mais cette fois loi censoriale et sénatus-consulte sont rattachés à l'histoire des guerres serviles et expliqués par le dessein de conjurer le péril que faisaient courir à l'ordre public les fortes agglomérations d'esclaves. Cette théorie mérite d'être examinée de près. Elle est de beaucoup préférable aux précédentes et renferme certainement une grande part de vérité. Elle ne tient pas compte cependant de tous les éléments de la question et il est nécessaire, pour arriver à une conclusion acceptable, de la corriger et de la compléter.

Plusieurs textes, que Mommsen a négligé de citer et qui du reste ne se rapportent pas aux années 104 et suivantes, permettent d'affirmer qu'il y a réellement un lien entre les soulèvements des esclaves et les décisions prises par les Romains au sujet des mines. La première guerre servile, de 135 à 129, eut la Sicile pour théâtre principal et commença par une révolte des esclaves employés à la culture des grands domaines ruraux. Les succès remportés par Eunus et ses partisans eurent un grand retentissement. Pendant l'année 133 l'agitation gagna en Italie Minturnes, Sinuessa et Rome même, puis dans les provinces Délos, le principal marché d'esclaves de la Méditerranée orientale, et l'Attique, au moment où Aristonicus, bâtard d'Eumène II de Pergame, s'agitait en Asie Mineure et

1. Th. Mommsen, *Histoire romaine*, V, p. 89.

contestait l'authenticité du testament par lequel Attale III avait légué ses États aux Romains[1]. En Attique, nous dit Diodore de Sicile, mille esclaves se soulevèrent[2]; c'étaient, d'après Orose, ceux qui travaillaient aux mines, c'est-à-dire aux gisements de plomb argentifère du Laurion; le stratège athénien Héraclite réprima la révolte[3]. D'autre part Posidonius, cité par Athénée, nous apprend que les esclaves de l'Attique, au cours des guerres serviles, tuèrent les surveillants des mines, s'établirent sur l'acropole du cap Sunion et de là, pendant assez longtemps, ravagèrent les campagnes environnantes[4]. Il est vrai qu'Athénée place ces incidents au moment du second soulèvement des esclaves en Sicile, 104-99 avant l'ère chrétienne, et c'est certainement sur son témoignage que s'appuyait Mommsen quand il datait des environs de l'an 104 le sénatus-consulte sur les mines d'Italie.

Bœckh a prétendu que ces troubles de l'Attique eurent lieu non pas à la fin du IIe siècle avant notre ère, mais lors de la guerre du Péloponnèse[5]; il tire argument du fait que Thucydide relate pendant cette guerre une désertion de 20.000 esclaves au Laurion[6]. On ne peut adopter une opinion aussi peu solidement fondée: mais l'exacte concordance des détails donnés par Athénée avec ceux qu'on trouve dans Diodore et Orose nous autorise à croire que cet auteur a confondu la première et la seconde guerres serviles et que les trois textes concernent également les faits de l'année 133[7]. L'erreur n'est pas imputable à Posidonius; tandis que le récit des désordres survenus en

1. G. Rathke, *De Romanorum bellis servilibus*, dissertation universitaire de Berlin, 1904, p. 29, 33, 94, avec l'indication des sources et la bibliographie antérieure. Cf. W. S. Ferguson, *Hellenistic Athens*, Londres, 1911, p. 379.
2. Diodore de Sicile, *Fragm.*, XXXIV, 2, 19.
3. Orose, V, 9.
4. Athénée, VI, p. 272 E.
5. A. Boeckh, dans les *Abhandl. der preussischen Akademie der Wissenschaften*, 1814-1815, p. 123 (article réédité dans ses *Kleine Schriften*, VI, p. 45).
6. Thucydide, VII, 27.
7. Voir en ce sens K. Bücher, *Die Aufstände der unfreien Arbeiter 143-129*, Francfort, 1874, p. 95-97. En sens contraire, W. S. Ferguson, *op. cit.*, p. 427.

Attique vient de lui, l'indication de la date est, selon toute vraisemblance, une addition d'Athénée, qui vivait à une époque beaucoup plus récente et qui a pu facilement se tromper[1]. La seconde guerre servile fut au moins aussi grave en Sicile que la première; cependant elle ne paraît pas avoir eu les mêmes répercussions au dehors. Il est question sans doute d'esclaves soulevés à Nucérie et à Capoue et de bandes armées en Lucanie, à la tête desquelles s'était mis P. Vettius, chevalier romain; mais les uns et les autres étaient déja battus quand la révolte éclata dans l'île. C'est donc bien en 133, et pas en 104, que les Romains eurent à craindre une levée en masse des esclaves des mines, sous l'influence des nouvelles reçues de Sicile, de Grèce et d'Asie; ils n'avaient pas encore à s'inquiéter d'une invasion des Cimbres et des Teutons; le danger venait alors de l'Est et il est certain qu'à ce moment la grande majorité des esclaves d'Italie était originaire justement des pays orientaux, non de la Gaule ainsi que le suppose Mommsen. On conçoit que dans ces conditions et par prudence, pour éviter que le fâcheux exemple du Laurion ne trouvât des imitateurs, le Sénat se soit résolu à fermer les mines d'Italie.

D'autres considérations ont dû peser sur son vote. Nous ne possédons pas les livres de Tite-Live dans lesquels la première guerre servile était racontée. Mais l'abrégé de Julius Obsequens note que l'extension du mouvement insurrectionnel eut lieu l'année de la mort de Tiberius Gracchus et après cet événement[2]. Le sénatus-consulte sur les mines remonterait donc au temps de la réaction aristocratique qui suivit le tribunat du premier des Gracques. N'aurait il pas été dirigé simultanément contre les esclaves qui travaillaient à l'extraction du minerai et contre les capitalistes qui les employaient? On peut invoquer en faveur de cette supposition les faits analogues qui ont été signalés précédemment. En Bretagne, sous l'Empire, la défense de recueil-

1. K. Bücher, *op. cit.*, p. 96, note 2; G. Rathke, *op. cit.*, p. 34-35.
2. Jul. Obsequens, 27, 86.

lir une trop grande quantité de plomb répond à un dessein arrêté de modérer les gains des concessionnaires. Tite-Live attribue la clôture des mines d'or et d'argent de Macédoine, en 168 avant l'ère chrétienne, au souci tout ensemble d'appauvrir les Macédoniens et d'écarter les publicains; la réouverture de ces mines est regardée à bon droit comme un succès pour l'ordre équestre[1]. En 133, la dispersion des esclaves occupés dans les mines de la péninsule porta un coup sensible aux publicains, en leur enlevant un moyen de s'enrichir. La limitation du nombre des ouvriers sur le territoire de Verceil, ordonnée un peu plus tôt ou un peu plus tard, tendait au même résultat et le chiffre maximum de 5.000, étant donné le faible rendement de la main-d'œuvre servile[2], témoigne chez les censeurs d'un parti-pris de restriction sévère; les mines de Carthagène, du vivant de Polybe, n'occupaient pas moins de 40.000 travailleurs[3]. Vers l'année 150, quelques hommes d'affaires italiens avaient fait fortune en mettant la main sur les mines du Norique dès leur découverte et en jetant dans la circulation de l'Italie une telle quantité d'or que celui-ci avait perdu en deux mois un tiers de sa valeur[4]. Il était nécessaire de s'opposer par une stricte réglementation à ces pratiques abusives, aussi funestes au point de vue économique qu'au point de vue politique et social.

L'Espagne méridionale venait alors d'être conquise (deuxième guerre punique, 208-202 avant J.-C.; prise de Numance, 132) et ses gisements considérables de fer, de cuivre, de plomb argentifère, qui avaient fait la fortune de Carthage, étaient passés en la possession de Rome. C'est comme un nouveau monde qui s'ouvrait à l'activité des Italiens. En province et au loin, les grandes agglomérations d'esclaves et les spéculations des

1. G. Colin, *Rome et la Grèce*, p. 535.
2. Cf. E. Ciccotti, *Le déclin de l'esclavage antique*, traduit de l'italien, Paris, 1910.
3. Polybe, cité par Strabon, III, 2, 10.
4. Strabon, IV, 6, 12.

publicains ne présentaient pas les mêmes inconvénients qu'à la porte de la capitale. D'ailleurs, en Espagne, l'État romain paraît avoir pris le travail à son compte et il en tirait de gros bénéfices : les seules mines de Carthagène, d'après Polybe, lui rapportaient 25.000 drachmes par jour[1]. Il avait tout intérêt à ce que des artisans, des ingénieurs, des hommes d'affaires venus d'Italie, s'établissent nombreux dans la nouvelle colonie : c'étaient autant d'éléments de prospérité et d'agents de la romanisation. Aussi n'est-il pas surprenant que l'exploitation des mines italiennes, si peu importantes, ait cessé au moment même où Rome s'emparait de celles de l'Espagne, beaucoup plus productives, et parmi les motifs qui ont inspiré le Sénat il faut compter certainement l'intention d'orienter désormais les efforts du côté de la péninsule ibérique.

Nous daterions donc la loi censoriale et le sénatus-consulte de l'époque même que Mommsen leur assignait dans son *Droit public*, le temps des Gracques, mais pour des raisons tout autres : désir à la fois de prévenir un soulèvement des esclaves, ainsi que Mommsen l'avait soupçonné dans son *Histoire romaine*, en plaçant les deux décisions trente ans trop tard, — d'empêcher les spéculations des publicains en Italie, comme l'indique la comparaison avec ce qui s'était passé trente ans plus tôt en Macédoine, — d'inciter enfin les Italiens à porter leur attention sur les mines d'Espagne.

On sait par Strabon qu'au début de l'Empire l'*aurifodina* des Victimuli était épuisée[2] : la loi censoriale n'avait donc plus lieu d'être appliquée. Quant à l'interdit jeté sur les mines italiennes, il résulte des textes de Pline qu'on ne l'avait jamais levé, bien que le péril servile eût été conjuré et que les chevaliers eussent pu reprendre librement dans tout le monde romain leurs fructueuses opérations. A partir du milieu du second siècle avant notre ère, la chute de Carthage, la conquête de la Grèce,

1. Strabon, III, 2, 10.
2. *Ibid.*, V, 1, 12.

les victoires et les annexions en Asie, livrèrent à Rome des quantités énormes d'or, d'argent et de bronze sous forme de lingots, de monnaies, d'œuvres d'art[1]. En même temps les mines de Norique et d'Espagne étaient en plein rapport. L'Italie recevait des pays vaincus comme butin et des provinces à titre de redevances plus de métal qu'il ne lui en fallait. L'utilisation des gisements indigènes, jadis indispensable, était maintenant superflue et l'on ne songeait plus à la reprendre. Aussi l'ancien sénatus-consulte qui l'interdisait fut-il assez vite oublié et nous ne le connaîtrions même pas si Pline n'avait pris plaisir à le rechercher dans les archives et à l'exhumer, parce qu'il flattait son patriotisme en expliquant par une abstention voulue l'insignifiance de la production minière de l'Italie.

NOTE ADDITIONNELLE.

Sur le sujet même dont nous nous sommes occupé dans les pages précédentes, mais en se plaçant à un tout autre point de vue, M. Ettore Pais a publié récemment un article dont nous n'avons eu connaissance que pendant l'impression de notre propre travail[2]. Il n'interprète pas comme nous les textes de Pline et il aboutit à des conclusions très différentes des nôtres. Peut-être ne sera-t-il pas inutile de faire connaître ici son argumentation et d'indiquer les objections qu'elle soulève.

M. Pais ne traite, en somme, que de la limitation du nombre des ouvriers dans les *aurifodinae* de Victimulae. Pour lui le sénatus-consulte, comme la *lex censoria*, ne faisait que restreindre la production et il n'y eut jamais d'interdiction absolue du travail des mines : le sénatus-consulte recommandait

1. Cf. E. Belot, *De la révolution économique et monétaire qui eut lieu à Rome au III[e] siècle avant l'ère chrétienne*, dans les *Annales de la Faculté des Lettres de Lyon*, III, 1885, p. 132.

2. E. Pais, *L'aumento dell' auro e l'erario romano durante la Repubblica : I. Perche i Romani limitarono lo sfruttamento delle miniere in Italia*, dans les *Rendiconti della R. Accademia dei Lincei, Classe di scienze morali*, série V, vol. XXV, fasc. 1-2, janvier-février 1916, p. 41-65.

seulement, d'après Pline, de ménager l'Italie, *Italiae parci* ; l'exploitation du fer dans l'île d'Elbe jusqu'à la fin de la République[1] et de l'or dans la vallée d'Aoste sous le règne d'Auguste[2] prouverait que l'on a continué à mettre en valeur les rares gisements métalliques du pays[3]. D'autre part, le nom *Italia* dans les textes de Pline désignerait l'Italie entière, au sens géographique et général du mot, et non pas seulement la péninsule, l'Italie administrative de l'époque républicaine, d'où la Cisalpine était exclue. Déjà Caton l'Ancien[4] considérait comme italiennes la vallée du Pô et les régions alpestres. La *lex censoria* de Victimulae ne serait qu'une application particulière des prescriptions du sénatus-consulte enjoignant de « ménager l'Italie ».

Nous persistons à croire que le sénatus-consulte visait uniquement la péninsule. Sans doute, pour Pline, l'Italie allait jusqu'aux Alpes ; cette extension du nom *Italia* a pu se produire de bonne heure et passer dans l'usage courant du vivant de Caton l'Ancien, mais dans la langue administrative l'Italie sous la République s'arrêtait à la Macra et à l'Aesis ; un acte officiel qui la concernait n'était pas applicable à la Cisalpine. Par conséquent, le sénatus-consulte et la *lex censoria*, bien que contemporains et provoqués par les mêmes causes, étaient complètement distincts. Et le premier, quoi qu'en pense M. Pais, défendait tout travail d'extraction minière ; les mots *Italiae parci* ne sont pas les seuls dont se serve Pline ; il emploie aussi

1. Diodore de Sicile, V, 13.
2. Strabon, IV, 6, 7.
3. M. Pais, *loc. cit.*, p. 43, rappelle que dans ses *Ricerche storiche e geografiche sull' Italia antica*, Turin, 1908, p. 230-236, il a expliqué par une faute dans le texte de Strabon, V, 4, 9, — χρυσεῖα écrit par erreur au lieu de χυτρεῖα — la prétendue existence à Ischia de mines d'or dont on ne trouve aucune trace dans le sol volcanique de cette île. Mais il est inexact qu'en dehors de ce texte « la tradition littéraire ne sache rien des mines d'or dans l'Italie centrale et méridionale » : la lettre d'Athalaric citée par Cassiodore, *Var.*, IX, 3, atteste qu'au VI^e siècle de notre ère on prétendait recueillir de l'or dans le pays des Bruttii.
4. Cité par Servius, *Ad Aen.*, X, 13. Voir aussi Polybe, II, 147 et suiv., et Tite-Live, XXXIX, 54 (à la date de 183 av. J.-C.).

en deux passages le mot *interdictum* et dans le troisième l'expression *quamdiu libuit exercere*, qui sont significatifs. Il s'agissait bien, dans les limites de l'Italie républicaine, d'une véritable prohibition, portant sur tous les métaux. L'exception faite en faveur de l'île d'Elbe sous la République même tient vraisemblablement à sa position insulaire. Quant à la vallée d'Aoste, elle était située bien loin des régions pour lesquelles seules le sénatus-consulte était valable tout d'abord, et sous le règne d'Auguste on n'avait aucune raison de renouveler l'ancienne défense et de la rendre exécutoire aux frontières de l'Italie agrandie.

M. Pais est d'avis que les mesures relatives aux mines ont été prises au IIe siècle avant l'ère chrétienne ou au commencement du Ier. L'adjectif *vetus*, qui qualifie le sénatus-consulte dans les textes de Pline, n'implique pas forcément une très haute antiquité : Pline lui-même l'attribue assez souvent à des personnages ou à des actes législatifs postérieurs aux guerres puniques[1]. L'examen des progrès de la domination romaine en Cisalpine donne lieu de penser que la *lex censoria* remonte à l'époque comprise entre l'année 140, où Appius Claudius obtint le triomphe après ses victoires sur les Salasses, et l'année 100, où fut fondée Eporedia, à la suite de la défaite des Cimbres à Verceil, pour barrer la route des Alpes aux envahisseurs venant du nord. Sur la question de date les indications que donne M. Pais s'accordent avec les résultats que nous avions obtenus nous-mêmes par une autre voie. Mais nous estimons qu'on peut préciser un peu plus qu'il ne le fait et reporter le sénatus-consulte et la *lex censoria* au début de cette période de quarante années qu'il envisage, c'est-à-dire au temps de Tiberius Gracchus et de la première guerre servile.

Pour expliquer qu'il n'ait pas été permis d'employer dans les mines d'or des Victimuli plus de 5.000 ouvriers à la fois,

1. Voir, par exemple, Pline, *Nat. hist.*, XIII, 84 ; XXIX, 12 ; et surtout, VIII, 64 (*senatus consultum vetus*).

M. Pais ne fait intervenir qu'un seul ordre de considérations : les Romains, selon lui, ont voulu détourner la population indigène de l'industrie minière afin qu'elle se consacrât uniquement aux travaux des champs, qu'ils regardaient comme la base de toute vie économique et morale dans une société bien organisée. Les habitants de la Cisalpine, Ligures et Gaulois, de mœurs rudes et d'humeur belliqueuse, se livraient surtout à l'élevage du bétail et à la recherche de l'or. Les Romains au contraire étaient très attachés à l'agriculture ; ils répugnèrent jusqu'au dernier siècle avant l'ère chrétienne à se servir de l'or, soit comme monnaie soit comme ornement, et ils mettaient en réserve à l'*aerarium* ou dans les temples tout celui que la conquête leur livrait. Les colonies fondées dans la vallée du Pô avaient un caractère agricole autant que militaire ; elles étaient destinées à donner aux indigènes l'exemple de la vie sédentaire et le goût des arts de la paix. Rome avait intérêt à supprimer la libre circulation de l'or, d'autant plus qu'elle pouvait toujours craindre que ce métal ne permît de recruter contre elle des mercenaires au-delà des Alpes. Elle confisqua donc les *aurifodinae* des Victimuli, comme elle avait confisqué celles d'Espagne, de Gaule et de Norique, et fixa à un chiffre assez bas le nombre des travailleurs des mines, pour restreindre le rendement.

La conclusion de M. Pais n'est pas celle qu'on attendrait de ses prémisses. Si les Romains avaient le dessein d'empêcher la recherche et la circulation de l'or dans la vallée du Pô, ce n'était pas assez de diminuer la production des *aurifodinae*, il fallait la supprimer complètement. Puisqu'on ne l'a pas fait, l'explication proposée n'est pas valable, ou tout au moins elle n'est pas suffisante.

Ce que nous dit M. Pais de l'amour exclusif des Romains pour les travaux des champs, de leur souci de propager en Italie la connaissance et la pratique de l'agriculture, de leur préjugé contre l'usage des métaux précieux et l'industrie minière est très juste. Il rappelle heureusement à ce propos un passage

de l'*Histoire naturelle* dans lequel Pline déplore que la cupidité des hommes substitue à l'exploitation naturelle et légitime de la surface du sol la poursuite des minerais dans les régions souterraines vouées aux dieux infernaux[1]. Ces sentiments devaient être plus répandus encore à l'époque républicaine que sous l'Empire; ils auront contribué à faire accepter sans difficulté par l'opinion publique les mesures du Sénat et des censeurs sur les mines italiennes et cisalpines. Mais il ne paraît pas qu'ils les aient dictées. L'aversion pour l'industrie minière existait de tout temps à Rome. Les mesures en question datent d'une époque déterminée, la seconde moitié du IIe siècle avant notre ère, et elles sont en rapport étroit, comme nous avons essayé de le démontrer, avec certains faits de cette époque même: révoltes serviles, progrès des compagnies publicaines, main-mise sur les gisements ibériques. La *lex censoria* limitant le chiffre des ouvriers chez les Victimuli n'intéresse pas simplement l'histoire de la pénétration romaine dans la région du Pô; à l'exemple de Pline, nous devons la rapprocher du sénatus-consulte qui interdisait le travail des mines dans la péninsule, et l'on ne comprend bien ces deux documents que si l'on tient compte de tout l'ensemble de la situation politique et économique du monde romain au moment où ils furent promulgués.

Maurice Besnier.

1. Pline, *Nat. hist.*, XXXIII, 2 : *Imus in viscera et in sede manium opes quaerimus tanquam parum benigna fertilique qua calcatur*, etc.

ATTRIBUTION A CONSTANTIN II

DU BUSTE DIT DE MARCELLUS

AU MUSÉE LAPIDAIRE D'ARLES

(PLANCHE VI.)

Constantin II, fils de Constantin le Grand et de l'impératrice Fausta, est né à Arles le 7 août 314[1]. Les auteurs modernes ont, en général, placé cette naissance en 317. Les chroniqueurs indiquent le 1er mars de cette année comme la date de l'élévation des Césars Crispus, Constantin II et Licinus II[2], et, d'autre part, Aurelius Victor et Zosime affirment que Constantin II est né peu de jours avant son élévation[3]. Il en résulterait que la date de sa naissance étant fixée à un 7 août[4], ce prince aurait vu le jour le 7 août 316. Mais des documents contemporains, non douteux, nous font savoir que Constantin II était déjà né en 315. Des séries monétaires, frappées dans plusieurs ateliers de l'emreur d'Orient Licinius, pendant une courte émission qui eut lieu de 315 à 317, comprennent des pièces des Césars Cripus, Constantin II et Licinius II[5]. Nous possédons ainsi des témoignages contradictoires dont l'opposition ne s'explique que si l'on tient compte de ce qu'il y avait alors deux empires indépendants. L'empereur d'Orient, Licinius, proclama les Césars après la guerre qui eut lieu entre lui et Constantin, en 314; tandis que ce dernier n'accorda le droit d'effigie, c'est-à-dire leur recon-

1. J. Maurice, *L'Atelier d'Alexandrie*, dans *Numismatic Chronicle*, 1902, p. 127-130. *L'At. de Nicomédie*, même revue 1903, p. 240-242. *Numismatique Constantinienne* = *N. C.*, t. I, pp. XCVI et CV.

2. *Consularia Constantinopolitana* et *Chronicon Paschale* dans *Monumenta Germ. hist.*, IX; *Chronica Min.*, I, p. 231.

3. Zosime, *Hist.*, II, 20 = Aurelius Victor, *Epitome*, XL, 4.

4. *Fastes de* Polemius Silvius : *C. I. L.*, t. I, p. 269.

5. *N. C.*, t. III, *Ateliers de Nicomédie*, pp. 33-36 ; *d'Antioche*, pp. 187-191 ; *d'Alexandrie*, p. 264-267.

naissance officielle, aux mêmes Césars, en Occident, qu'en 317[1].

On explique, en interprétant ainsi les faits, qu'en 321, un panégyriste, parlant du jeune Constantin II, l'ait présenté comme déjà avancé dans les lettres, par suite de ses études diligentes (*jam maturato studio litteris habilis*) et s'intéressant aux succès militaires de son frère Crispus[2]. Il semble bien que le jeune prince, dont on parlait ainsi, devait avoir environ 7 ans et être né en 314. Aurelius Victor et Zosime auraient puisé leurs renseignements à des sources se rapportant à la première proclamation des Césars par Licinius, en 314. Il ne semble pas d'ailleurs que Constantin ait absolument rejeté la proposition de Licinius. Il attendait, pour reconnaître officiellement les Césars, que son fils Constantin II fût en âge d'avoir son image placée auprès de la sienne, notamment sur l'étendard impérial, le Labarum, qui fut inauguré à Serdica en 317[3]. Ces détails sont intéressants à connaître pour déterminer l'époque à laquelle fut sculpté le buste dont il est question dans cet article.

Il faut encore tenir compte du milieu artistique dans lequel l'œuvre fut produite.

Arles était la capitale de Constantin-le-Grand, empereur des Gaules, lequel y séjourna fréquemment à partir de l'année 308.

1. Cette élévation des Césars en Occident fut célébrée par un panégyriste officiel, lors de leur premier anniversaire de cinq ans de règne, en 321. *Paneg.*, X, cc. 1, 2. Caesarum quinquennia prima fecerunt...

2. *Nazarii paneg.*, X, c. 37, édit. Teubner « Cumque miraretur fratrem, etiam sibi favit quod ex annis ejus quam proximus tantae gloriae esset agnovit ». Lenain de Tillemont avait vu la difficulté (*Empereurs*, IV, 638) et du Cange avait même placé la naissance de Constantin II en 312 (*Byz. fam.*, p. 47). Toutes les expressions du panégyriste s'expliquent, si l'on admet que Crispus avait seize ans et que Constantin II en avait sept en 321 (*N. C.*, I, 121). Mon regretté ami E. Ferrero qui a écrit trois articles pénétrants sur la famille de Constantin (*Mogli et Figli di Costantino*), dans les *Mémoires de l'Académie Royale des Sciences de Turin* en 1897 et 1898, avait d'abord adopté la date de 316 pour la naissance de Constantin. Il m'a écrit finalement que l'adoption de la date de 314 résolvait seule toutes les difficultés. On ne peut se rendre compte des âges des effigies que si l'on admet que Crispus avait environ douze ans en 317 et que Constantin II en avait sept.

3. J. Maurice, *Bulletin de la S. N. des Antiquaires de France*, 1903, p. 310-317 ; 1904, p. 212-220 ; et 1913, p. 391-393.

Il y reçut, à cette époque, dans son palais impérial, son beau-père Maximien Hercule, chassé d'Italie après avoir voulu détrôner son fils Maxence[1]. Le palais d'Arles devint le centre des événements impériaux. Maximien Hercule y périt, en 310, après avoir tenté d'assassiner son gendre[2]. Fausta y donna le jour à Constantin II, en 314[3]. Constantin-le-Grand y revint en 316, c'est-à-dire après la conquête et la réorganisation de l'Italie, pour célébrer, dans sa capitale gauloise, ses *Decennalia*[4]. Arles était une ville riche; ses corporations de naviculaires avaient des comptoirs jusqu'en Orient[5]. Elle était le séjour des hauts fonctionnaires de la Cour, lorsque Constantin-le-Grand y séjournait. Après y avoir fêté ses *Decennalia*, cet empereur passa plusieurs années dans les villes frontières de Pannonie ou encore à Thessalonique, dont il reconstruisait le port, ou à Aquilée[6]. Il semble difficile d'admettre que l'impératrice Fausta l'ait suivi, dans ses déplacements perpétuels, avec ses deux fils : le jeune Constantin II, né en 314, et Constance II, qui était venu au monde en 317, quelques mois après l'élévation de son frère au rang de César[7]. Elle dut séjourner d'une façon plus stable à Arles, parfois à Aquilée; Arles lui rappelait le souvenir de la naissance de son aîné, Constantin II. Ce fut à ce prince que Constantin dédia la ville d'Arles, lorsqu'en 326 il lui attribua le nom d'*Arelate Cons-*

1. Lactance, *De Mortibus Persecutorum*, c. XXVIII. — Eumène, *Paneg.*, VII, c. 14.
2. Lactance, *D. M. P.*, c. XXIX. — *Paneg.*, VII, c. 16.
3. Constantin, dont on ne connaît pas d'autre séjour pendant l'été de 314, dut se trouver à Arles où il avait convoqué un grand concile pour le 1er août afin de régler l'affaire des Donatistes; voir Mgr Duchesne, *Hist. anc. de l'Eglise*, t. II, p. 113.
4. Cela ressort du classement des lois fait par O. Seeck et de l'étude du Code Théodosien. — Cf. Seeck, *Die Zeitfolge d. Gesetze Constantins*, dans *Zeit. f. Rechtsgesch.*, X, p. 217.
5. Voir la préface de Hirschfeld dans *C. I. L.*, XII, p. 83; et Barot, *Revue archéologique*, 1905, p. 262. Le commerce d'Arles se faisait surtout par mer. Les naviculaires formaient cinq corporations à Arles ; cf. Héron de Villefosse, *Bulletin archéologique*, 1912, p. 24-28.
6. Seeck, *op. cit.*, p. 217-229.
7. *N. C.*, t. I, p. CVII et 112 ; Ferrero, dans *Dizionario epig. di Ruggiero*, t. II, p. 668.

tantina qu'elle garda jusqu'à la mort de Constantin II en 340.

Nous possédons un témoin des séjours, à Arles, du jeune Constantin II. Il se trouve au musée lapidaire de cette ville. C'est le buste d'un enfant de cinq à six ans, œuvre d'un style souple et vivant, qui n'a pas paru, à ceux qui l'ont découverte et aux critiques comme Bernoulli, indigne du Ier siècle[1]. Ce buste, que nous attribuons à Constantin II, ainsi qu'on le verra par la suite, fut trouvé dans le théâtre romain et non loin d'une statue d'Auguste. Il n'y eut pas d'autre raison que le lieu de la trouvaille, la beauté du style et une fausse ressemblance avec la statue dite de Marcellus au Vatican[2] pour qu'on en fît l'image du neveu d'Auguste, héros de la IVe églogue de Virgile. Bernoulli dit très prudemment que le style et le type de ce marbre ne contrediraient pas l'attribution à Marcellus si, par ailleurs, elle était solidement fondée. Nous ne croyons pas qu'elle le soit. Les traits fondus de cet enfant n'ont rien de la dureté toute romaine de ceux du buste de Marcellus et de la statue dénommée de même qui se trouvent au Vatican.

L'erreur est venue de ce que l'on croyait encore, non seulement en 1848, époque où fut découvert le buste, mais lorsque Bernoulli rédigea sa grande iconographie, à la décadence universelle de l'art au IVe siècle. Depuis lors, M. Delbruck a montré dans ses Portraits d'impératrices byzantines, la survivance des traditions du grand art dans les ateliers impériaux aux IVe et Ve siècles[3] et j'ai, pour ma part, tâché de mettre en lumière le fait d'une véritable renaissance constantinienne dans l'art du graveur[4]. Elle se manifeste par la beauté des médaillons frappés à l'occasion des anniversaires des empereurs.

1. Bernoulli, *Römische Ikonographie*, t. I, p. 121. — Voir, pour la découverte du buste, *La Revue archéologique*, 1847, p. 620.

2. Galerie des Candélabres, n° 208 et Mongez, *Iconographie*, pl. 14, 2; cf. pour la statue dite de Marcellus, *Musée Pie Clementin* de Visconti, III, pl. 24; Mongez, pl. 19, 67; Bernoulli, *op. cit.*, p. 123-124.

3. R. Delbruck, *Portraets Byzantinischer Kaiserinnen*, dans *Mitteilungen d. k. Deuts. Arch. Instituts*, vol. XXVIII, p. 340-352.

4. J. Maurice, *La renaissance de l'art du graveur, à l'époque constantinienne*, dans le volume du *Congrès Numismatique de Bruxelles*, 1910, p. 612-633.

L'enfant que représente le buste qui nous occupe porte le paludamentum[1]. La cavité creusée de l'orbite et l'arrangement de la chevelure reportent la pensée vers les œuvres du IVe siècle. La coiffure est caractéristique de l'époque de Constantin. Les cheveux tombent sur le front, le couvrent assez bas et s'y replient en bourrelet. Ils sont lisses sur la tête et recouvrent la nuque où ils se terminent en une masse touffue. Ces dispositions de la coiffure s'accentuent chez l'adulte, ainsi que le montrent les effigies.

Le buste que nous étudions n'est pas lauré ; mais ce n'est pas une difficulté pour l'attribuer à Constantin II, car les premières monnaies frappées à son nom, de 317 à 320, portent des effigies qui ne le sont pas non plus.

La ressemblance de ce buste avec quelques effigies de Constantin II, que l'on trouvera ci-après, me paraît décisive pour l'identifier.

La figure n° 1 ne ressemble pas à notre buste. Je ne présente cette pièce que dans le dessein de prouver que toutes les effigies du jeune César ne sont pas laurées. Les premières monnaies de Constantin II ont dû être frappées à Trèves avant que son image y fût parvenue.

Fig. 1. — Petit bronze frappé à Trèves de 317 à 320. *N. C.*, I, 421.
Fig. 2. — Petit bronze frappé à Lyon à la même époque. *N. C.*, II, 108.

La figure 2 est au contraire très voisine de notre buste.

1. Bernoulli, *Röm. Ikonographie*, IIe partie, t. I, p. 121 : Gewandbüste von lebendiger Arbeit. Il est incroyable que ceux qui ont découvert le buste lui aient attribué un âge de dix-huit à vingt ans (*Revue archéologique*, 1847, p. 820). Bernoulli a dit plus exactement, après avoir parlé des autres statues de Marcellus : Ein schöner Knabenkopf in Arles.

Les effigies qui suivent représentent le jeune César, à un âge un peu plus avancé.

L'atelier de Sirmium ouvrit, en effet, en 320. Constantin II avait alors six ans, mais la première émission dura de 320 à 324; la seconde de 324 à 326.

Les figures 3 et 4 nous font connaître le jeune Constantin II âgé de 9 à 10 ans.

Fig. 3. — Pièce d'or frappée à Sirmium à la fin de l'émission de 320 à 324. *N. C.*, II, 403.

Fig. 4. — Pièce d'or frappée à Sirmium à la fin de l'émission de 320 à 324. *N. C. Ibid.*

Les traits du visage sont sur ces effigies les mêmes que ceux de notre buste.

La figure 5 est un exemple de substitution d'effigies. Le nom de Licinius jeune entoure un buste caractérisé de Constantin II.

Fig. 5. — Médaillon d'or du Cabinet de France frappée à Aquilée de 320 à 324, sans doute en 321. *N. C.*, t. I, p 133 et pl. XII, n° 3.

Enfin, une série de médaillons ont été frappés à Trèves, atelier de Constantin-le-Grand, en 332 et 333, pour célébrer ses victoires sur les Sarmates et sur les Goths et ses anniversaires

d'élévation au pouvoir, indiqués par les médailles un an avant leur accomplissement.

Fig. 6. — Médaillon d'or du musée de Danemark *N. C.*, I, 485.

Fig. 7. — Médaillon de bronze du Cabinet de France. *N. C.*, I, 141 et pl. XII, n° 11.

Ils nous font connaître les traits de Constantin II, entre vingt et vingt-cinq ans.

Les traits du visage de Constantin II sont les suivants. Nous les retrouvons, également, sur le buste et sur les effigies monétaires. L'œil, placé au fond d'une cavité de l'orbite profondément accusée, est assez largement fendu. La ligne verticale du front et du nez, lequel se relève légèrement à l'extrémité, est concave. Les ailes du nez, que l'on voit mieux sur le buste que sur les effigies de profil, sont largement ouvertes et un peu épaisses. La bouche est petite, les lèvres pleines. Le menton arrondi avance légèrement. L'ovale du visage est large et la tête, plus large que haute, se distingue par là de celles de ses frères. Les joues sont pleines. L'ensemble de la figure présente

des contours arrondis et des traits gracieux dans la jeunesse et qui deviendront plus tard un peu triviaux[1].

La jolie tête du buste est supportée par un cou mince et flexible. Les effigies du jeune prince offrent le même aspect.

Ce qui peut encore servir à identifier le buste de Constantin II, c'est qu'il rappelle les portraits de sa mère, l'impératrice Fausta. La beauté de Fausta fut célèbre, parmi les contemporains, surtout pendant sa jeunesse[2] (*puera jam divino decore venerabilis*). Ses effigies nous montrent le même cou élégant que celui de Constantin II, le même port gracieux, la même forme de la tête avec les mêmes contours arrondis, enfin et surtout les mêmes traits et la même forme caractéristique de l'œil et de l'arcade sourcillière. Constantin II est le seul des fils de Fausta qui lui ressemble beaucoup[3].

Fig. 8 et 9. — Médaillons d'or des collections des musées de Londres et de Berlin frappés à Trèves. *N. C.*, I, 470 et pl. XXIII, n° 11.

Les deux effigies ci-dessus de Fausta permettent de comparer les traits de cette impératrice à ceux de Constantin II.

JULES MAURICE.

1. On peut comparer ce buste à la statue, dite de Constantin II, trouvée à Rome. Cf. Clarac, pl. 980, n° 25-26. — Notre buste est dessiné ou gravé dans Bernoulli, IIe partie, t. I, p. 124; Martha, *L'archéologie étrusque et romaine*, p. 124. T. A. Cook, *Old Provence*, I, p. 307; Paul Rouaix, *Hist. des Beaux-Arts*, p. 215; Esperandieu, *Recueil des bas-reliefs*, III, n° 2538, etc.
2. *Paneg.*, VI, c. 6.
3. Il n'y a, par contre, aucun rapport, mais une opposition absolue entre les traits d'Octavie, mère du jeune Marcellus, et ceux de notre buste.

LA STÈLE DE MÉSA

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE

Historique de la découverte.

La célèbre stèle de Mésa, roi de Moab, a été découverte par M. Clermont-Ganneau au cours du dernier trimestre de l'année 1869, et c'est en janvier 1870 que ce savant avait transmis au comte de Vogüé la copie, la transcription, ainsi que l'étude historique, philologique et paléographique de cet important monument archéologique. La première publication (datée du 5 février 1870)[1] a été communiquée par le comte de Vogüé à l'*Académie des Inscriptions et Belles-Lettres* dans la séance du 11 février suivant.

C'est Ernest Renan qui s'est chargé ensuite d'exposer dans *Les Débats* (du 23 février 1870) l'historique de cette belle découverte, qu'il a racontée dans les termes suivants :

« Nous tenons à signaler sans aucun retard une brochure qui vient de paraître à la librairie polytechnique de J. Baudry, et qui offrira à tous ceux qui s'occupent des sciences philologiques et historiques un intérêt hors ligne. Il

1. *La stèle de Mésa, roi de Moab, 896 avant J.-C. Lettre à M. le Comte de Vogüé par Ch. Clermont-Ganneau.* — Paris, 1870, in-4. 10 pages, avec une planche hors texte.

La note du comte de Vogüé (p. 8 à 10) se termine par le passage suivant : « Associé, pendant mon dernier séjour à Jérusalem, aux péripéties de ce petit roman archéologique, ayant constaté les efforts de M. Ganneau, les difficultés de déchiffrements et autres qu'il a dû vaincre, j'ai tenu à lui apporter ce concours et ce témoignage. Le monde savant s'associera aux regrets qu'inspire la destruction de la stèle de Mésa, et en même temps aux félicitations que nous adressons au jeune savant, sans lequel cet inestimable document eût été à jamais perdu ».

s'agit d'une inscription hébraïque remontant à peu près à l'an 896 avant Jésus-Christ. Jusqu'ici on ne possédait aucune inscription hébraïque ancienne ; les plus vieux textes épigraphiques en hébreu que l'on connaît ne remontaient guère au-delà de l'époque des Macchabées ; tous ces textes étaient écrits en ce caractère carré qui est celui des manuscrits de la Bible, et qui n'a été adopté par les Juifs que peu de siècles avant notre ère. C'était là un fait singulier et l'une des causes qui répandent sur l'exégèse biblique tant d'obscurité. Où en serait la critique classique, si nous n'avions aucune inscription grecque ni latine? Voici enfin un texte considérable, écrit dans le caractère qui servit à fixer les plus anciens livres de la Bible, conçu en langue hébraïque, et dont la date se laisse fixer avec une étonnante précision. Ce texte, il est vrai, n'est pas israélite; il appartient, au contraire, à un des peuples rivaux d'Israël; il est Moabite; mais l'inscription renferme une foule de particularités qui ont avec l'histoire biblique les liens les plus directs.

« La découverte de cet inappréciable monument est due à M. Clermont-Ganneau, drogman-chancelier du consulat de France à Jérusalem. Depuis longtemps M. Ganneau savait[1], par les rapports des bédouins, qu'il existait à Dhibân, l'ancienne Dibon de la Bible, de l'autre côté de la mer Morte, un gros bloc couvert de caractères. Il reçut même d'un arabe la copie très grossièrement faite de plusieurs lignes de l'inscription.

« M. Ganneau alors envoya à Dhibân, avec deux cavaliers, un jeune arabe très intelligent Yacoub Caravacca, lequel obtint, non sans difficultés, des Beni-Hamidé, propriétaires de la pierre, l'autorisation d'en prendre un estampage. Pendant l'opération, une de ces querelles si fréquentes chez les bédouins s'éleva entre les Beni-Hamidé présents. Une rixe s'ensuivit. Yacoub fut blessé, et les hommes de M. Ganneau n'eurent que le temps de regagner leurs chevaux et de partir au galop. Heureusement, un des cavaliers eut la présence d'esprit d'enlever l'estampage encore humide et de l'emporter sous les plis de son abaye.

« M. Ganneau reconnut du premier coup d'œil l'importance de l'inscription ; mais l'estampage enlevé mouillé, puis froissé, déchiré sous le manteau du cavalier, était dans un état déplorable. M. Ganneau fit peu après la connaissance d'un personnage influent, le Scheick Id el-Faëz, qui avait vu la pierre,

---

1. Dans une lettre datée du 20 octobre 1869, insérée dans la *Rev. de l'Inst. Publ.* du 17 février 1870, M. Clermont-Ganneau a fait savoir, à propos d'une inscription signalée par de Saulcy, qu'il connaissait l'existence de la stèle de Dhiban, qui appartenait à Khalef Ekhonara, de la tribu de Beni-Hamidé. Il avait alors la copie grossière d'un mot (מֹעֲה) en phénicien ou hébreu archaïque. Il y a exprimé le regret de ne pouvoir faire le voyage très coûteux de deux jours avec escorte.

se fit fort de désintéresser les Bén-Hamidé et d'apporter l'objet à Jérusalem. Le Scheick revint au bout de quinze jours. Hélas! les Béni-Hamidé avaient mis l'inscription en pièces. Ils donnaient pour explication de leur conduite une demande qui leur aurait été adressée au sujet de la pierre par l'autorité turque, à laquelle ils voulaient enlever tout prétexte de se mêler de leurs affaires. M. Ganneau douta d'abord de la vérité de ce récit. Il n'était, malheureusement, que trop exact. Quelque temps après, en effet, le Scheick Djemil, à qui M. Ganneau avait appris à estamper, lui apporta les estampages de deux fragmens de la pierre, et en original un certain nombre de petits morceaux portant des caractères. Presque en même temps, le capitaine Warren, qui dirige à Jérusalem de grandes fouilles pour une société anglaise, recevait l'estampage de deux grands fragmens, plus un certain nombre de petits morceaux de la pierre portant des caractères.

« M. Ganneau essaya alors de recomposer l'inscription avec les élémens qu'il possédait, savoir : 1° le mauvais estampage complet de Yacoub Caravacca, lequel, tout maltraité qu'il est, est inappréciable, puisque seul il donne la grandeur, la forme de l'inscription et la place des différens fragmens ; 2° les bons estampages des deux grands fragmens rapportés par Djemil ; 3° les petits débris apportés par Djemil et par d'autres à Jérusalem. La pierre avait 1 mètre de hauteur sur 60 centimètres de largeur, et une épaisseur égale. La partie supérieure était arrondie. L'inscription avait au moins 34 lignes, dont chacune contenait, en moyenne, 33 ou 35 lettres. Les caractères sont assez petits, peu profondément gravés, semblables aux plus anciens spécimens que l'on possède du caractère phénicien. Ils offrent une analogie frappante avec les caractères grecs les plus archaïques ; il est clair que ce fut à un alphabet de ce genre que les Grecs et les Italiotes firent l'emprunt fécond auquel tant de peuples doivent la civilisation et l'écriture. Les mots sont séparés par des points, et les versets par des barres verticales ; particularité bien remarquable, car dans les anciennes inscriptions sémitiques connues jusqu'ici, les mots et les phrases étaient indistincts.

« Grâce à ses connaissances philologiques étendues, M. Ganneau a pu faire sur le texte hébreu un travail de déchiffrement provisoire, qui sera sûrement rectifié en plusieurs parties, mais qui donne bien l'idée du contenu de l'inscription. Cet essai d'interprétation a été communiqué à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres dans sa séance du 11 de ce mois, par M. de Vogüé, qui la fait suivre de savantes observations. L'inscription commence par ces mots : « Moi, Méscha, fils de Chamosnadab, roi..... » Dans tout le courant de l'inscription, le roi Méscha tient la parole et raconte les obligations qu'il croit avoir à Chamos, absolument sur le même ton que David aurait pris pour raconter les obligations qu'il avait à Jéhovah. Il expose d'une manière étendue ses rapports avec les Israélites, les victoires qu'il a remportées sur eux, les villes et les

temples qu'il a bâtis. Selon l'interprétation de M. Ganneau, il serait question d'un holocauste qu'il aurait fait. A la dix-huitième ligne, on croit lire le nom de Jéhovah écrit avec son orthographe ordinaire en quatre lettres; mais il paraît qu'en cet endroit les caractères de l'original sont assez incertains ».

« Quel est ce Mêscha, roi de Moab? Il ne peut guère y avoir de doute à ce sujet. Il est assez longuement question d'un Mêscha, roi de Moab, dans le IIe livre des Rois (IVe selon le Vulgate). Ce Mêscha était contemporain de Joram et de Josaphat. Il vivait dans les premières années du IXe siècle avant Jésus-Christ. Ce que la Bible raconte de ce Mêscha est en parfait accord avec le contenu de l'inscription. Pressé dans sa capitale par Joram et Josaphat, Mêscha fait un holocauste de son fils aîné sur le rempart. A cet endroit, le texte devient obscur à dessein : « Et il y eut une grande colère [de Dieu] sur Israël, et ils levèrent le siège, et ils revinrent dans leur pays. » Les commentateurs se sont donné sur ce verset de grandes tortures. Pourquoi la colère de Dieu s'alarme-t-elle contre les Israélites pour un crime commis par leurs ennemis? Il y aurait beaucoup à dire là-dessus; il est clair, en tout cas, que l'avantage de la campagne resta à Mêscha. Ce qui est bien plus évident encore, c'est que de telles coïncidences, même en tenant pour très douteuse la mention de l'holocauste, donnent à notre inscription une place historique déterminée avec la plus grande précision.

« Pendant un ou deux ans, des savants du monde entier vont être occupés à tirer de cette inscription toutes les conséquences paléographiques, philologiques, critiques, historiques qu'elle renferme. On peut espérer qu'avant peu on possédera à Jérusalem la plupart des morceaux de la face écrite de l'original. Ces morceaux seront payés fort cher, surtout par les Anglais, et les gens de Dhibân ne manqueront pas de les apporter. En tout cas, la découverte de M. Ganneau est la plus importante qui ait jamais été faite dans le champ de l'épigraphie orientale. L'inscription d'Eschmounazar, roi de Sidon, malgré son rare intérêt, est bien moins ancienne et répond à des problèmes historiques moins importans. La pierre de Dhibân est le plus antique spécimen d'écriture alphabétique que l'on connaisse jusqu'ici. Elle prouve que c'est dans la région au-delà de la Mer Morte que l'on peut espérer de trouver d'anciens documens d'épigraphie sémitique. Cette stèle ne doit pas être un fait isolé. Il faudrait remuer les décombres des anciennes villes d'Aroër, de Sihon. Ces régions n'ont pas été le théâtre de grandes constructions au moyen-âge, comme l'a été la contrée à l'ouest du Jourdain. Malheureusement, la contrée située à l'est de la Mer Morte est un des pays du monde où il est le plus difficile de voyager et de faire des recherches; mais l'intérêt est si grand que certainement, dans les années qui vont suivre, les efforts des explorateurs, et surtout de l'Angleterre, qui consacre des millions à ces recherches, se tourneront principalement du côté de la terre de Moab. »

Revenant sur le même sujet quelques mois plus tard, à l'occasion de son *Rapport annuel à la Société Asiatique* (présenté le 28 juin 1870), Renan y ajouta les observations suivantes (*Journ. Asiat.*, 6e série, t. XVI, p. 42-44) :

« M. Ganneau n'a pas voulu laisser à d'autres le soin d'interpréter le monument qu'il avait découvert[1]. En le publiant, il l'a accompagné d'une explication et d'un commentaire qui fixent très-bien le sens général de l'inscription et sa valeur historique. M. de Vogüé a été en quelque sorte l'éditeur et le parrain de ces belles publications. Naturellement, en de pareilles matières, *dies diem docet*. Pendant un ou deux ans, la stèle de Dibon sera l'objet de mémoires et de dissertations qui concerneront les difficultés et tireront de ce précieux texte tout ce qu'on en peut tirer. Chez nous, MM. Joseph Derenbourg, Harkavy, Oppert, d'autres encore ont déjà publié diverses conjectures. Ce qu'il y a de remarquable, c'est que la stèle de Dibon est bien plus claire que les inscriptions phéniciennes. Sans les déplorables mutilations qu'elle a subies, on arriverait à l'expliquer avec autant de sureté qu'une page d'Isaïe, tandis que dans une inscription phénicienne il reste toujours des passages absolument obscurs. L'orthographe, surtout en ce qui concerne les quiescentes, montre aussi qu'on s'était exagéré la similitude qui dut exister dans la haute antiquité entre un texte hébreu et un texte phénicien. L'orthographe de la stèle de Dibon diffère de l'orthographe actuelle des textes bibliques ; mais ces différences n'ont rien d'essentiel : on voit que la langue et l'orthographe hébraïques d'une part, la langue et l'orthographe phéniciennes d'autre part, eurent dès l'origine leur individualité distincte.

« Les conséquences paléographiques, historiques, critiques de l'inscription sont plus importantes encore. Certes, la valeur historique des annales qui ont servi de base aux livres des Rois était hors de doute ; cependant, au milieu des déceptions sans nombre dont l'histoire est entourée, on aime, pour une si haute antiquité, à sentir les textes épaulés et contrôlés. La similitude de religion entre Israël et les peuples voisins, au xe siècle avant J.-C., se montre aussi avec évidence. Chamos est pour Méscha exactement ce que Jéhovah est pour David, un protecteur spécial obligé de le faire réussir dans toutes ses entreprises. Comme Jéhovah, Chamos protège la tribu qui l'adore envers et contre tous ; victorieux avec elle, battu avec elle, il est lié envers elle par une sorte de pacte.

« En somme, l'inscription de Dibon est non-seulement la plus ancienne ins-

1. *La stèle de Mesa, roi de Moab*, 10 pages et 1 planche, in-4°, Paris, Baudry ; nouvelle édition datée du 15 juin, 60 pages ; et dans la *Rev. arch.*, mars et juin 1870.

cription sémitique, c'est la plus ancienne inscription alphabétique que l'on possède. En voyant, vers l'an 880 avant J.-C. un usage si développé de l'écriture chez l'une des peuplades sémitiques qui paraissent avoir eu la destinée la plus obscure, on se convainc que l'usage de l'écriture alphabétique était déjà fort ancien au x[e] siècle chez les peuples de la Syrie méridionale; que même ces peuples avaient déjà des littératures, des annales, de longs textes écrits, ainsi que le supposaient, du reste, certains passages des vieilles histoires d'Israël. On est ainsi averti de ne pas s'arrêter, dans la critique de la littérature hébraïque, aux scrupules d'un scepticisme exagéré. »

D'autres découvertes sont venues dans la suite confirmer les faits caractéristiques fournis par la stèle de Dhiban, notamment ceux concernant l'alphabet phénicien archaïque et la séparation des mots par des points[1]; par exemple l'*inscription de Siloé* (commencement du VIII[e] siècle av. J.-C.), découverte en 1880, qui est rédigée en hébreu et présente des caractères paléographiques semblables à ceux de notre stèle. Il en est de même des stèles araméennes de *Sindgirli* (VIII[e] siècle av. J.-C.) et de *Nérab* (VII[e] av. J.-C.), lesquelles sont écrites avec ce même alphabet phénicien archaïque et où les mots sont également séparés par des points.

Un demi-siècle s'est écoulé depuis la découverte de l'inscription moabite à laquelle restera à jamais attaché le nom de M. Clermont-Ganneau. Au cours de cette longue période, bien des découvertes sont venues enrichir le domaine de l'épigraphie sémitique; nombreuses sont les inscriptions reproduites dans les fascicules du *Corpus Inscriptionum Semiticarum* ou enregistrées dans le *Répertoire d'Épigraphie sémitique*; mais la stèle de Dhiban reste toujours le monument épigraphique le plus ancien et le plus important.

Cette inscription moabite a donné naissance à une vaste littérature, disséminée dans de nombreux journaux et périodiques scientifiques, rédigés dans les langues les plus variées. Des bibliographies partielles ont été données par Ph. Berger (dans la *Notice des monuments provenant de la Palestine*, par

1. A l'époque de la découverte de la stèle de Mésa, la séparation des mots par des points n'existait que dans les manuscrits du Pentateuque samaritain.

Héron de Villefosse), par Lidzbarski (*Hb. der Nordsemit. Epigr.*) et par Dussaud (*Monuments Palestiniens*). Nous dressons ci-après une bibliographie plus étendue, dont les éléments sont classés par ordre alphabétique des noms d'auteurs, tandis que les notes anonymes et les brèves citations sont placées, à la fin, suivant l'ordre alphabétique des titres des Revues.

Nous espérons que notre *Index bibliographique* facilitera éventuellement les nouvelles recherches qui pourraient, dans la suite, être entreprises sur cet important monument épigraphique. Ce serait, de notre part, une modeste contribution à la commémoration d'une grande découverte dont notre pays a le droit d'être fier.

Restauration du Monument.

Dans le premier trimestre de 1870, alors que le monde savant étudiait et discutait la première publication relative à la stèle de Mésa, M. Clermont-Ganneau parvint, au prix d'actives démarches et de longues négociations, à se procurer les deux principaux fragments de la pierre originale ainsi qu'un grand nombre de petits morceaux, qu'il rapporta en France et que le Musée du Louvre s'empressa d'acquérir, heureux d'entrer en possession d'un monument archéologique d'une telle valeur. Quelques autres petits fragments, retrouvés dans la région par les membres du *Palestine Exploration Fund*, furent ensuite offerts généreusement au Musée par le capitaine Warren.

A l'aide du premier estampage pris sur la pierre avant qu'elle ne fût brisée par les Bédouins, presque tous les morceaux ont retrouvé leur place primitive; les lacunes ont pu être comblées et la restauration du monument fut réalisée au mois d'août 1875. M. Clermont-Ganneau a donné, sur cette délicate opération, d'intéressantes indications (*Revue critique*, 1875, II, p. 167-8), parmi lesquelles nous relevons les détails suivants :

« On a dû commencer par réunir tous les fragments, petits et grands, qui se touchaient, en procédant de bas en haut, et en tenant compte non-seulement du contact des lettres, mais

du contact des morceaux eux-mêmes dont quelques-uns étaient fort épais. Puis, après avoir encastré ce premier groupe dans une pierre de taille, et l'avoir noyé dans du plâtre venant affleurer à la surface écrite, l'estampage a été pour ainsi dire superposé à cette page moitié plâtre, moitié basalte, et alors les morceaux isolés ont été insérés à leur place. Après quoi les lacunes ont été remplies par la transcription de l'estampage [1], dont les lettres ont été reproduites avec soin, sans cependant viser au fac-similé et au trompe-l'œil [2]. Enfin, cette masse hétérogène formée de basalte, de pierre calcaire et de plâtre a été retaillée suivant les indications fournies par les parties originales même qui y étaient contenues : la surface écrite une fois obtenue, la courbure du haut et le côté de droite ont été prolongés et ont, combinés avec l'alignement de l'encadrement, engendré la forme générale du monument ; le repère de la face postérieure a limité l'épaisseur totale ».

La stèle de Mésa occupe le centre de la salle judaïque du Musée du Louvre. On a placé à sa droite l'estampage obtenu par M. Clermont-Ganneau avant que la pierre ne fût brisée par les Bédouins, ainsi que la copie grossière des lignes 13 à 20 de l'inscription, faite par Sélim El-Quari en octobre 1869.

Lecture et interprétation de la stèle.

Les nombreux travaux publiés dans les premières années qui suivirent la découverte de la stèle de Mésa avaient tous pour base les publications de M. Clermont-Ganneau.

Les différents auteurs se sont surtout efforcés d'éclaircir les particularités linguistiques de l'inscription, l'explication de certains passages obscurs [3], ainsi que la discussion des événe-

1. Suivant la nouvelle lecture faite alors par M. Clermont-Ganneau, dont les observations sont indiquées dans l'article cité de la *Revue critique*.

2. Les bords des fragments encastrés ont été soigneusement déchaussés pour que le plâtre ne vînt pas masquer les points précis où les lettres originales étaient cassées (Cl. G.).

3. N'ayant pas vu la pierre, J. Oppert proposa de lire, dans la ligne 18, יהוא (roi d'Israël), au lieu de יהוה, mot nettement visible.

ments historiques qui y sont relatés[1], par rapport aux passages bibliques (II Rois, I, 1 et III, 4-27).

Aucun de ces auteurs n'avait examiné la stèle elle-même, pas plus que l'estampage pris sur la pierre avant qu'elle ne fut brisée. D'ailleurs, l'installation au musée du Louvre de la stèle moabite n'a été réalisée que cinq ans après la découverte, et c'est vers la même époque que M. Clermont-Ganneau a publié ses nouvelles notes de lecture, complétant celles qu'il avait données en 1870. Ce n'est que dix ans plus tard que plusieurs savants entreprirent des nouvelles études sur l'inscription moabite, en examinant à nouveau la pierre et l'estampage.

En 1886, R. Smend et A. Socin, ayant étudié à fond la stèle de Mésa, avaient cru pouvoir étendre considérablement les lectures proposées par M. Clermont-Ganneau, en y ajoutant plus de 80 lettres nouvelles qu'ils prétendaient avoir découvert sur l'estampage. Leur brochure intitulée : *Die Inschrift des Kœnigs Mesa von Moab, für akademische Vorlesungen herausgegeben* (in-8, Leipzig, 1886), a eu beaucoup de succès, surtout en Allemagne, parce qu'elle facilitait dans une certaine mesure l'étude de la célèbre inscription, grâce à la belle reproduction (au quart de la grandeur) dans laquelle les fragments de la pierre étaient marqués par une teinte plus foncée. Malheureusement, les prétendues nouvelles lettres n'étaient, en réalité, que de simples conjectures et ne se trouvaient pas dans l'estampage, sauf quelques-unes, admises déjà précédemment à titre de restitution. Ce fait fut démontré simultanément par Renan (*Journal des Savants*, mars 1887) et par Clermont-Ganneau (*Journal Asiatique*, janvier 1887), sans que Smend et Socin aient essayé de leur répliquer.

1. Sénior Sachs (*Rev. Isr.*, 1870/71, p. 225/8) a fait remarquer judicieusement que le passage de II Rois, X, 32, בימים ההם החל יהוה נקצות בישראל, *en ce temps-là Jahweh commença à retrancher quelque partie du royaume d'Israël*, fait allusion aux insuccès des Israélites dans leurs guerre contre les Moabites.

En 1896, un jeune savant suédois, M. Amandus Nordlander, ayant étudié à son tour la stèle et l'estampage, présenta à la Faculté de philosophie d'Upsal une thèse de doctorat intitulée : *Die Inschrift des Koenigs Mesa von Moab* (in-8, Leipzig, 1896), dans laquelle l'auteur s'efforça de réagir contre Smend et Socin, en écartant un certain nombre de leurs lectures nouvelles.

Un an après, Socin entreprit, avec le concours de Holzinger, un nouvel examen de la stèle et de l'estampage, dont il communiqua les résultats à la Société royale saxonne des Sciences (1897, section historico-philologique).

Ce nouveau travail de Socin, publié comme une réplique à Nordlander, confirma presqu'entièrement les lectures de Smend et Socin, mais en reconnaissant, toutefois, que certaines d'entre elles, données en 1886 comme sûres, n'étaient, en réalité, que conjecturales.

Peu d'années après, M. Lidzbarski, qui avait suivi Smend et Socin dans son *Handbuch der Nordsemitischen Epigraphik* (in-8, Weimar, 1898), entreprit une révision de la stèle et de l'estampage; il publia ses observations sous le titre : *Eine Nachprüfung der Mesainschrift* (*Ephemeris*, I, 1900, p. 1-10). Ses résultats confirmèrent la plupart des conclusions de M. Clermont-Ganneau.

La revision de Lidzbarski a ensuite servi de base aux intéressantes études publiées par Joseph Halévy, P. Lagrange, Bennet, Cooke et Driver sur la stèle de Mésa.

Enfin, le dernier travail paru sur ce sujet est celui de R. Dussaud, dans son livre : *Monuments Palestiniens et Judaïques* (in-4, Paris, 1912) ; il contient une transcription et une traduction savamment annotée de l'inscription, suivies d'un intéressant commentaire historique, et accompagnées d'un excellent fac-similé de la stèle aux deux cinquièmes de la grandeur. D'ailleurs, M. Dussaud, qui est conservateur-adjoint au musée du Louvre, avait souvent examiné la pierre et l'estampage. C'est grâce à l'obligeant concours de ce savant que nous avons pu étudier, à

אנכ· משע· בנ· כמשגד· מלכ· מאב· הד
יבני | אבי· מלכ· על· מאב· שלשנ· שת· ואנכ· מלכ
תי· אחר· אבי | ואעש· הבמת· זאת· לכמש· בקרחה | במ[ת· י]
שע· כי· השעני· מכל· המלכנ· וכי· הראני· בכל· שנאי | עמר
י· מלכ· ישראל· ויענו· את· מאב· ימנ· רבנ· כי· יאנפ· כמש· בא[ר]
צה | ויחלפה· בנה· ויאמר· גמ· הא· אענו· את· מאב | בימי· אמר· כ[נ·]
וארא· בה· ובבתה | וישראל· אבד· אבד· עלמ· וירש· עמרי· את· א[ר]
צ· מהדבא | וישב· בה· ימה· וחצי· ימי· בנה· ארבענ· שת· ו[יש]
בה· כמש· בימי | ואבנ· את· בעלמענ· ואעש· בה· האשוח· וא[בנ·]
את· קריתנ | ואש· גד· ישב· בארצ· עטרת· מעלמ· ויבנ· לה· מלכ· י
שראל· את· עטרת | ואלתחמ· בקר· ואחזה | ואהרג· את· כל· הע[מ·]
הקר· רית· לכמש· ולמאב | ואשב· משמ· את· אראל· דודה· וא[ס]
חבה· לפני· כמש· בקרית | ואשב· בה· את· אש· שרנ· ואת· א[ש]
מחרת | ויאמר· לי· כמש· לכ· אחז· את· נבה· על· ישראל· וא
הלכ· בללה· ואלתחמ· בה· מבקע· השחרת· עד· הצהרמ | ואח
זה· ואהרג· כל[ה]· שבעת· אלפ[נ· ג]ב[רנ· ו]גר[נ] וגברת· ו[גר]
ת· ורחמת | כי· לעשתר· כמש· החרמתה | ואקח· משמ· א[ת· כ]
לי· יהוה· ואסחב· המ· לפני· כמש | ומלכ· ישראל· בנה· את·
יהצ· וישב· בה· בהלתחמה· בי | ויגרשה· כמש· מפני [ו]
אקח· ממאב· מאתנ· אש· כל· רשה | ואשאה· ביהצ· ואחזה·
לספת· על· דיבנ | אנכ· בנתי· קרחה· חמת· היערנ· וחמת·
העפל | ואנכ· בנתי· שעריה· ואנכ· בנתי· מגדלתה | וא
נכ· בנתי· בת· מלכ· ואנכ· עשתי· כלאי· האש[וח· למ]ינ· בקר[ב]
הקר | ובר· אנ· בקרב· הקר· בקרחה· ואמר· לכל· העמ· עשו· [ל]
כמ· אש· בר· בביתה | ואנכ· כרתי· המכרתת· לקרחה· באסר
[י]· ישראל | אנכ· בנתי· ערער· ואנכ· עשתי· המסלת· בארננ [|]
אנכ· בנתי· בת· במת· כי· הרס· הא | אנכ· בנתי· בצר· כי· עינ·
[היה· בא]ש· דיבנ· חמשנ· כי· כל· דיבנ· משמעת | ואנכ· מל[כ]
ת[י] ..... מאת· בקרנ· אשר· יספתי· על· הארצ | ואנכ· בנת
י[· בת· מהד]בא· ובת· דבלתנ· ובת· בעלמענ· ואשא· שמ· את· נק[ד]
צאנ· הארצ | וחורננ· ישב· בה· בת· וד.... אש
אמר· לי· כמש· רד· הלתחמ· בחורננ | וארד· [ואל]
[תחמ· בקר· ואחזה | ויש]בה· כמש· בימי· ועל...דה· משמ· עש...
..... שת· שדק | ואנ[כ·]

notre tour, l'estampage pendant plusieurs jours consécutifs, en faisant varier l'angle d'incidence de la lumière[1]. Cette étude de la stèle et de l'estampage nous a permis de préparer la transcription ci-contre du texte, dont les parties soulignées représentent les fragments de la pierre ; nous y avons marqué par des points surlinéaires les lectures douteuses, et entre crochets celles qui sont données à titre de restitution.

Traduction

1. C'est moi, Mésa, fils de Chamosgad, roi de Moab, le
2. Dibonite. Mon père a régné sur Moab trente ans et moi, j'ai régné
3. après mon père. J'ai édifié ce sanctuaire à Chamos de Qorkhoh, sanctuaire
4. de salut, car il m'a sauvé de tous les assaillants et m'a fait voir (la revanche) sur tous mes ennemis. Omri
5. fut roi d'Israël et opprima Moab pendant longtemps, car Chamos était irrité contre son (propre) pays.
6. Son fils lui succéda, et lui aussi, il disait : « j'opprimerai Moab ». C'est de mon temps qu'il parla ainsi ;
7. mais moi j'ai vu (la revanche) dans lui et dans sa maison. Israël a été ruiné à jamais. Omri s'était emparé du pays
8. de Mehadebah et (Israël) y demeura pendant son règne et une partie du règne de ses fils, à savoir quarante ans ;
9. mais Chamos l'a restitué de mon temps. J'ai bâti Ba'al-Méon et j'y fis le réservoir, et j'ai bâti
10. Qiryatan. Les Gadites demeuraient depuis longtemps dans la région d'Ataroth, et le roi
11. d'Israël avait bâti Ataroth. J'attaquai la ville et je la pris. Je tuai tout le peuple

1. C'est surtout par transparence qu'il nous fut possible de lire l'estampage, soit de face, soit au dos ; nous avons pu distinguer nettement certaines lettres douteuses en observant les reliefs au dos de l'estampage.

12. de la ville, spectacle pour Chamos et pour Moab. Et j'ai ramené de là l'autel de Dodoh et je
13. le traînai devant Chamos à Qeriyoth, où je fis demeurer les gens de Saron et ceux de
14. Maharoth. Alors Chamos me dit : va prendre Neboh sur Israël.
15. J'allai de nuit et j'attaquai depuis l'aurore jusqu'à midi. Je la
16. pris et je tuai tous, à savoir sept mille hommes, garçons, femmes, filles
17. et esclaves, parce que je les avais voués à Estar-Chamos. J'emportai de là les
18. vases de Jahweh et je les traînai devant Chamos. Le roi d'Israël avait bâti
19. Yahas et il y demeura en me faisant la guerre, mais Chamos le chassa de devant moi.
20. Je pris deux cents hommes de Moab, tous ces chefs, et j'attaquai Yahas et je la pris
21. pour l'annexer au pays de Dibon. J'ai bâti Qorkhoh, le mur du parc et celui
22. de l'acropole ; j'ai construit ses portes et ses tours.
23. J'ai édifié le palais royal et j'ai établi les clôtures du réservoir pour les eaux, au milieu de
24. la ville. Or, il n'y avait pas de citerne à l'intérieur de la ville, à Qorkhoh, et je dis à tout le peuple : « faites-vous
25. chacun une citerne dans votre maison ». J'ai fait creuser les tranchées (de défense) autour de Qorkhoh par les prisonniers
26. d'Israël. J'ai bâti Aro'ër et j'ai fait la route de l'Arnon ;
27. J'ai rebâti Beth-Bamoth, car elle était détruite. J'ai restauré Boçor, qui était en ruines,
28. avec cinquante hommes de Dibon, car tout Dibon m'est soumis. J'ai régné
29. ..... cent..... que j'ai ajouté au pays.

30. J'ai bâti Beth-Mehadebah, Beth-Diblathan et Beth-Ba'al-Méon. J'ai élevé là...
31. ..... menu bétail du pays. Et Horonan où demeurait...
32. Et Chamos me dit : « Descends et combats contre Horonan ». J'allai et je combattis
33. contre la ville et je la pris et Chamos me la rendit dans mes jours ; et..... de là....
34. ..... C'est moi qui.....

Notes de lecture.

(Abréviations : D. = *R. Dussaud* ; G. = *Clermont-Ganneau* ; H. = *Halévy* ; Lag. = *P. Lagrange* ; Lid. = *Lidzbarski* ; M. L. = *Meyer Lambert* ; N. = *A. Nordlander* ; S. H. = *A. Socin et Holzinger* ; S. S. = *R. Smend et A. Socin*).

L'absence de lettres-quiescentes (*matres lectionis*) dans l'inscription moabite, p. ex. אש (איש), בת (בית), הא (הוא), בללה (בלילה), בנתי (בניתי), etc., ne doit point nous étonner, puisque l'inscription de Siloé qui lui est postérieure de plus d'un siècle nous offre la même orthographe *defecta*. Deux exceptions s'y rencontrent cependant, dans les mots שעריה (ligne 22) et בביתה (ligne 25).

Ligne 1 — La lecture כמשמלך (SS., N et SH.) est définitivement rejetée par Lid., lequel propose כמשכן pour le nom du père de Mésa, nom auquel nous ne trouvons cependant aucune analogie. La lecture כמשגד, proposée par G , nous paraît préférable, ce nom théophore ayant son analogue, גדיה, dans les inscriptions de Samarie (Sébaste), découvertes par G. Reisner (cf. *Harvard Theological Review*, janvier 1911, p. 138, note signée David G. Lyon).

Ligne 2. — שת, année, contraction de שנת, comme en phénicien (G.).

Ligne 3, à la fin. — Après le ב, nous voyons מ, suivi d'une barre horizontale légèrement inclinée (ת ?). Nous lisons donc

בבמת ישע[1], *sanctuaire de salut* (G., D.). Lid. a pris le ב pour un נ et a cru voir après un ס (soit trois barres horizontales traversées par un trait vertical), dont nous n'avons pu découvrir nulle trace. Se fondant sur cette lecture de Lid., on a proposé בםסב משע, *réunion de Mésa* (H.), ou bien בנס ישע, *en signe de salut* (Lag.). Cette dernière proposition, élégante, est cependant peu probable, à cause du ב qui est certain ; l'auteur de l'inscription aurait écrit, dans ce cas, לנס ישע, ou נס ישע tout court.

Ligne 4. — La lecture המלכן, *les rois*, proposée d'abord par Harkavy, ensuite par SS. et SH., est rejetée par N. et Lid., lesquels lisent, comme G., השלכן, mot que nous traduisons : *mes assaillants* (ceux qui se jettent sur moi).

Ligne 5. — ויענו, du verbe ענו (=ענה, en hébreu), *opprimer*, le ו étant la troisième lettre radicale ; de même, *ligne 6*, אענו, *j'opprimerai*.

Ligne 6. — ויחלפה בנה, *et son fils l'a remplacé*, du verbe חלף, *remplacer*, comme dans Ésaïe, IX, 9, שקמים גדעו וארזים נחליף, *ds sycomores sont coupés ; nous les remplacerons par des cèdres.* A la fin de la ligne, le *noun* du mot בן est restitué.

Ligne 7. — A la fin, le א est sûr et le ר probable, ce qui fait, avec la première lettre de la ligne 8, ארץ, *pays*, confirmant la lecture proposée par G et maintenue par Lid.

Ligne 8 à la fin [ויש]ו, suivis des בה du commencement de la ligne 9, font וַיְשִׁבָהּ, *il me l'a restituée* (M. L.).

Ligne 11, à la fin. — Nous lisons nettement הע et y restituons ensuite le ם, ce qui fait כל העם הקר, *tout le peuple de la ville*, forme analogue à Jérémie, XXV, 26, כל הממלכות הארץ, *et tous les royaumes de la terre*.

Ligne 12. — Le mot רית, *spectale*, est une contraction de ראית,

1. Le mot במת (ligne 3) doit être traduit par *sanctuaire* ou par *autel*, avec application du verbe עשה, faire, comme dans II Chroniques, XXI, 11, גם הוא עשה במות בהרי יהודה, *il fit encore des sanctuaires (des autels) sur les montagnes de Judée.*

dans le passage de l'Ecclésiaste, V, 10, ראית עינים (orthographe *Kethib*).

Ligne 14, à la fin. — Nous lisons nettement וא, rien après. Nous maintenons la lecture ואלך (G.), avec לך de la ligne suivante.

Ligne 16. — La lecture אלפן גברן (G., N., Lid.) nous paraît la seule acceptable.

Ligne 17, à la fin. — [א[ת . כ, après le א nous apercevons l'une des barres croisées du ת, de sorte que את nous paraît certain ; le point de séparation et le כ sont restitués.

Ligne 23. — האש[ת . למ]ין, l'estampage contient un trou qui s'étend entre le ו et le י, pouvant contenir les lettres ת . לם, lesquelles sont restituées.

Ligne 25. — כרתי . המכרתת, *j'ai creusé des tranchées de défense*, le pluriel de מכרת, *tranchée* (M. L.).

Ligne 26, à la fin. — Après ארנן, N. SH., voient un ו, tandis que G. et Lid. y supposent une ligne de séparation.

Ligne 27, à la fin. — כי . עין . [היה], *car elle était en ruines*, pluriel de עי, *ruine* ; voir Michée, III, 12, עיין, *ruines* (justement avec ן au lieu de ם).

Ligne 28, à la fin. — Après מל, on aperçoit quelques traces. assez vagues, d'un כ ; la lecture מל[כ]תי, *j'ai regné*, nous paraît indiquée.

Ligne 30, au commencement. — Nous proposons la lecture בנתי[. בת . מהד]בה, *j'ai construit la cité de Madeba*, le mot בת (בית) qui précède le nom d'une ville veut dire *cité*. Soit, dans la même ligne, בת . דבתן, la ville de בית דבלתים, Jérémie, XLVIII, 22 ; de même בת . בעלמן, ville mentionnée Josué, XIII, 17, בית בעל מען, appelée בעל מען, Nombres, XXX. 38 (et ligne 9 de l'inscription בעלמען), et בית מען, Jérémie, XLVIII, 23.

La langue moabite.

Le texte de la stèle de Mésa est rédigé dans un idiome très voisin de l'hébreu et dont certaines tournures de phrase rappellent le style de l'Ancien Testament. Soit par exemple : וכי הראני בכל שנאי (ligne 4), et וארא בה ובבתה (ligne 7), qui font penser aux paroles du Psalmiste : אלהים יראני בשררי (LIX, 11) et ואני אראה בשנאי (CXVIII, 7); l'expression מבקע השחרת (ligne 15) rappelle la phrase אז יבקע כשחר אורך (Esaïe, LVIII, 8). — Certaines particularités linguistiques, qui ne se rencontrent que très rarement dans les textes bibliques et que nous retrouvons dans l'inscription moabite, caractérisent l'hébreu archaïque. Par exemple, la terminaison du fémimin en ת au lieu de ה, soit הבמת (ligne 3) au lieu de הבמה (que l'hébreu massorétique avait conservée dans l'état construit), se trouve dans les passages bibliques שפת לא ידעתי אשמע (Psaumes, LXXXI, 6) et ושכרת ולא מיין (Esaïe, LI, 21). De même, le suffixe 3e masc. qui est constamment orthographié avec ה au lieu de ו[1], par exemple, בארצה ויחלפה בנה (ligne 6), בה ובבתה (ligne 7), etc., trouve son analogue dans la Bible : אהלה (Genèse, IX, 21 ; XII, 8; XIII, 3, XXX, 21), עירה et סותה (*Ibidem*, XLIX, 11).

Certains verbes hébreux semblent avoir, dans notre inscription, un sens différent de celui qui lui est attribué par les textes bibliques; par exemple : אחז (ligne 11, 14, 15, 20, 33), avec le sens de *s'emparer d'une ville*, pour lequel l'hébreu emploie le verbe לכד, etc. On ne peut, toutefois, affirmer que ce sont des particularités moabites. En revanche, le verbe réfléchi ואלתחם (lignes 11, 15, 32-33) et בהלתחמה (ligne 19), rappelant la *forme Hiphtael* usitée en arabe et en assyrien, inconnue en hébreu biblique, est assurément une particularité linguistique de l'idiome moabite.

1. Le suffixe 3e masc. était orthographié primitivement ־ָהוּ (בְּנָהוּ, son fils), et contracté ensuite en ו (בנו).

1 אָנֹכִי מֵישַׁע בֶּן כְּמוֹשְׁגַד מֶלֶךְ מוֹאָב הַדִּיבֹנִי :
2 אָבִי מָלַךְ עַל מוֹאָב שְׁלֹשִׁים שָׁנָה וַאֲנִי מָלַכְתִּי
3 אַחַר אָבִי : וָאַעַשׂ אֶת הַבָּמָה הַזֹּאת לִכְמוֹשׁ בְּקָרְחָה בָּמַת־
4 יֶשַׁע כִּי הוֹשִׁיעַנִי מִכָּל הַשֹּׁסִים וַיַּרְאֵנִי בְּכָל שֹׂנְאָי : עָמְרִי
5 מֶלֶךְ עַל יִשְׂרָאֵל וַיְעַנֶּה אֶת מוֹאָב יָמִים רַבִּים כִּי הִתְאַנַּף כְּמוֹשׁ בְּאַרְצוֹ :
6 וַיָּקָם אַחֲרָיו בְּנוֹ וַיֹּאמֶר גַּם הוּא אֲעַנֶּה אֶת מוֹאָב : בְּיָמַי אָמַר כֵּן
7 וָאֵרֶא נָקָם בּוֹ וּבְבֵיתוֹ וְיִשְׂרָאֵל אָבַד אֲבַד־עוֹלָם : וַיִּירַשׁ עָמְרִי אֶת אֶרֶץ
8 מֵידְבָא וַיֵּשֶׁב בָּהּ יִשְׂרָאֵל בְּיָמָיו וּבִימֵי בָנָיו אַרְבָּעִים שָׁנָה וַיְשִׁיבֶהָ
9 כְּמוֹשׁ בְּיָמַי : וָאֶבֶן אֶת בַּעַל־מְעוֹן וָאַעַשׂ בָּהּ אֶת הַבְּרֵכָה : וָאֶבֶן
10 אֶת קִרְיָתַיִם : וּבְנֵי גָד יָשְׁבוּ בְּאֶרֶץ עֲטָרוֹת מֵעוֹלָם : וַיִּבֶן לוֹ מֶלֶךְ
11 יִשְׂרָאֵל אֶת עֲטָרוֹת וָאֶלָּחֵם בָּעִיר וָאֶלְכְּדָהּ וָאֶהֱרֹג אֶת כָּל יוֹשְׁבֵי
12 הָעִיר רִיחַ נִחוֹחַ לִכְמוֹשׁ וּלְמוֹאָב : וָאָשִׁיב מִשָּׁם אֶת אֲרִאֵל דּוֹדָהּ
13 וָאֶסְחָבֵהוּ לִפְנֵי כְמוֹשׁ בִּקְרִיּוֹת : וָאוֹשִׁיב בָּהּ אֶת אַנְשֵׁי שָׁרוֹן וְאֶת אַנְשֵׁי
14 מְחָרַת : וַיֹּאמֶר לִי כְמוֹשׁ לֵךְ לְכֹד אֶת נְבוֹ מִיַּד יִשְׂרָאֵל
15 וָאֵלֵךְ בַּלַּיְלָה וָאֶלָּחֵם בָּהּ מִן הַבֹּקֶר עַד הַצָּהֳרַיִם וָאֶלְכְּדָהּ :
16 וָאֶהֱרֹג כֻּלָּם שִׁבְעַת אֲלָפִים גְּבָרִים טַף וְנָשִׁים
17 וּשְׁפָחוֹת כִּי לְעַשְׁתֹּרֶת־כְּמוֹשׁ הֶחֱרַמְתִּים : וָאֶקַּח מִשָּׁם אֶת
18 כְּלֵי יְהוָֹה וָאֶסְחָבֵם לִפְנֵי כְמוֹשׁ : וּמֶלֶךְ יִשְׂרָאֵל בָּנָה אֶת
19 יַהַץ וַיֵּשֶׁב בָּהּ בְּהִלָּחֲמוֹ עִמִּי וַיְגָרְשֵׁהוּ כְמוֹשׁ מִפָּנָי :
20 וָאֶקַּח מִמּוֹאָב מָאתַיִם אִישׁ כֹּל רָאשֵׁי הָעָם וָאוֹלִיכֵם יַהְצָה וָאֶלְכְּדָהּ
21 לְהוֹסִיפָהּ עַל דִּיבוֹן : אָנֹכִי בָּנִיתִי קָרְחָה חוֹמַת־יְעָרִים וְחוֹמַת
22 הָעֹפֶל : אָנֹכִי בָּנִיתִי שְׁעָרֶיהָ בָּנִיתִי מִגְדְּלוֹתֶיהָ
23 וְאָנֹכִי בָּנִיתִי בֵּית־מֶלֶךְ וְאָנֹכִי עָשִׂיתִי אֶת כִּלְאֵי בְּרֵכַת הַמַּיִם בְּתוֹךְ
24 הָעִיר : וּבְאֵר אַיִן בְּתוֹךְ הָעִיר וָאֹמַר לְכָל הָעָם חִפְרוּ לָכֶם
25 אִישׁ אִישׁ בְּאֵר בְּבֵיתוֹ : וְאָנֹכִי כָּרִיתִי אֶת הַמִּכְרָתוֹת בְּקָרְחָה בַּאֲסִירֵי
26 יִשְׂרָאֵל : אָנֹכִי בָּנִיתִי עֲרוֹעֵר וְאָנֹכִי עָשִׂיתִי אֶת הַמְּסִלָּה בְּאַרְנוֹן :
27 אָנֹכִי בָּנִיתִי בֵּית־בָּמוֹת כִּי נֶהֶרְסָה : אָנֹכִי בָּנִיתִי בֶּצֶר כִּי לְעִיִּים
28 הָיְתָה בְּאִישׁ דִּיבוֹן חֲמִשִּׁים כִּי כָל דִּיבוֹן שׁוֹמַעַת בְּקוֹלִי : וְאָנֹכִי
29 מָלַכְתִּי ...... מֵאָה בֶּעָרִים אֲשֶׁר הוֹסַפְתִּי עַל הָאָרֶץ : וְאָנֹכִי בָּנִיתִי
30 בֵּית־מֵידְבָא וּבֵית־דִּבְלָתַיִם וּבֵית־בַּעַל־מְעוֹן וָאֶשָּׂא שָׁם אֶת נֹקְד
31 ...... צֹאן הָאָרֶץ : וְחוֹרֹנַיִם יָשַׁב בָּהּ ......
32 ...... וַיֹּאמֶר לִי כְמוֹשׁ רֵד הִלָּחֵם בְּחוֹרֹנַיִם וָאֵרֵד וָאֶלָּחֵם
33 בָּעִיר וָאֶלְכְּדָהּ וַיְשִׁיבֶהָ כְמוֹשׁ בְּיָמַי : ......
34 .... וְאָנֹכִי ......

En comparant la langue de l'inscription moabite avec l'hébreu enseigné dans nos grammaires, on constate forcément des différences très nombreuses. Toutefois, il ne faut pas perdre de vue le fait que nous ne possédons aucun texte hébreu remontant au IXe siècle avant J.-C. (époque de Mésa); que l'Ancien Testament est trop restreint pour qu'on puisse y trouver le vocabulaire complet de la langue hébraïque, et que, d'autre part, rien ne nous autorise à confondre l'idiome moabite avec l'hébreu, dont il se rapproche cependant bien plus que le phénicien.

Pour rendre plus saisissante la comparaison entre l'idiome moabite et la langue biblique, nous donnons ci-contre une transcription de notre texte *en hébreu massorétique*, avec points-voyelles.

Authenticité de la stèle de Mésa.

Antérieurement à la découverte de la stèle de Mésa par M. Clermont-Ganneau, aucun orientaliste n'avait connu les formes archaïques des caractères gravés dans la pierre moabite, lesquels ne se rencontrent ni dans l'inscription d'Eschmounazar, ni dans celles de Marseille, de Carthage et de Chypre, seules connues avant 1870.

Ce fait suffirait déjà, à lui seul, pour mettre hors de doute l'authenticité de l'inscription moabite. Il y a, de plus, le témoignage incontestable d'un voyageur, le missionnaire Klein, qui avait, en 1868, vu la stèle en place en la possession des bédouins de la tribu Bené-Hamidé (V. *Palestine Exploration Fund Q. St.*, t. I, p. 231-3). N'ayant pas soupçonné l'importance de l'inscription qu'il avait devant les yeux et dont il ignorait l'écriture, il s'est contenté de mesurer la pierre et d'en copier seulement quelques lettres isolées. Le monde savant regrette, avec Nöldeke (*Schenkel's Bibel-Lexicon*, mot « Meschah »), que ce missionnaire ait négligé de copier l'ins-

cription entière; une telle copie, faite même grossièrement, aurait constitué un document des plus précieux.

Malgré ces faits, MM. Löwy et G. Jahn, troublés sans doute par quelques particularités linguistiques, avaient, chacun de son côté, publié des pamphlets pour faire ressortir le caractère soi-disant apocryphe de l'inscription moabite. Ayant vu alors leurs thèses réfutées de différents côtés, ces messieurs répliquèrent en rééditant toujours les mêmes arguments. Mais M. Lidzbarski (*Ephemeris*, t. II, p. 150) leur donna la réponse énergique suivante que nous traduisons littéralement :

« *Il me semble qu'au lieu d'employer leur temps et leurs efforts pour apporter des motifs contre l'authenticité* (de la stèle) *et de faire probablement quelques frais pour l'impression de ces essais, les auteurs auraient mieux fait de s'occuper sérieusement d'inscriptions sémitiques, non seulement d'après quelques reproductions et transcriptions, mais en regardant de près les originaux ; d'aller ensuite à Paris et de se placer devant la pierre elle-même. Un regard jeté sur la surface gravée, dont la dégradation millénaire, qu'aucun artiste au monde ne saurait imiter, saute aux yeux mêmes d'un profane, leur apprendra bien plus que les innombrables articles publiés sur ce monument unique* ».

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE

1. A. André. *La stèle de Mésa et le trésor de Boscoreale* (*Rev. arch.*, 1903, II, p. 342; cf. *Le Temps* du 26 sept. 1903).
2. J. Auerbach. *Zur Erklaerung der Moabitischen Inschrift* (*Geiger's Jüdische Zeitschrift für Wissenschaft und Leben*, X (1872), p. 266).
3. M. Ballagi. *Sur la stèle de Mésa* (en hongrois) (*Protestans Tudomàngos Szemle*, 1870, n°s 21-23 avec planches. Cf. Goldziher, n° 81).
4. Ant. J. Baumgartner. *Introduction à l'étude de la langue hébraïque* (in-12, Paris, Fischbacher, s. d.), p. 89 (à propos de l'inscription moabite).
5. Dr Beke. *The Moabite Stone* (*Athenaeum*, 20 avril 1872, p. 492).
6. W. Bennett. *The Moabite Stone*, in-8. Edimbourg, Clark, 1911. Cf. *Hasting's Dictionnary of the Bible*, III, p. 3040-3048 ; cf. Ed. Koenig. n° 123.
7. Bensly. *The Moabite Stone* (cf. Neubauer, *Acad.*, 1870, II, p. 51).
8. I. Benziger. *Hebräische Archäologie*, 2e édition. Tübingen, Mohr, 1907, p. 178, fig. 15.
9. I. Benzinger. *Die Bücher der Könige* (*Marti's Hand-Kommentar zum A. P.* Freibung i. Br., 1899, p. 133).
10. Ph. Berger. *Histoire de l'Écriture dans l'Antiquité*. 2e édition. In-4, Paris, Impr. Nation., 1892, p. 188-193. Avec planche.
Bonnetty. V. Oppert et Bonnetty, n° 159.
11. Ch. Bruston. *L'Inscription de Dibon, traduite et annotée* (*Journ. Asiat.*, 7e série, t. I (1873), p. 324-340).
12. Fr. Buhl. *Mesainschrift* (*Herzog-Hauk's Realencycl.*, 3e édit., XII (1903), p. 654-7).
13. Rich. F. Burton. *The Moabite Stone* (*Athenaeum*, 1872, I, p. 464); cf. *Acad.*, 1872, I, p. 180 ; *Proc. Geogr. Soc.*, 1872, p. 133; *Journ. d. Sav.*, juillet 1872, p. 462-3.
14. Rich. F. Burton. *The Moabite Stone* (*Athenaeum*, 1877, p. 17).
15. Burton et Drake. *The Moabite Stone*. Unexplored Syria, 1872, p. 317 à 345.
16. R. Cagnat, article *Épigraphie* dans la *Grande Encyclopédie*, XVI, p. 75.
17. A. Carrière. *A propos du travail de Smend et Socin* (*Rev. Hist. d. Rel.*, 1886, II, p. 238 ; 1887, I, p. 362 ; II, p. 117) ; cf. Clermont-Ganneau, même Revue, 1887, II, p. 114, n° 35.
18. P. Carus. *Mesha's Declaration of Independence*. An appreciation of the historical significance of the moabite stone (*Open Court*, XVII, p. 520-528).
19. Castelli. *Dell' autenticità dell' iscrizione moabitica di Mesha*. Nota del Prof. Castelli, communicata dal Vicepresidente Prof. Fausto Lasinio, *Giorn. d. Soc. Asiat. Ital.*, 1887, I, p. 99-103.
20. J.-B. Chabot. A propos du mémoire du Dr Löwy (*Rev. crit.*, LVIII (1904), p. 162-164).
21. D. Chwolson. *Sur la stèle du roi moabite Mésa* (en russe) (*Rev. Orthod.* Extrait, in-8, Saint-Pétersbourg, 1871).
22. G. S. Clair. *The Moabite Stone* (*Palest. Explor. Fund, Quart. Stat.*, 1887, p. 150).
23. Ch. Clermont-Ganneau. Lettre datée de Jérusalem, 20 octobre 1869, signalant l'existence de l'inscription (*Rev. de l'Instr. Pub.*, du 17 février 1870).

24. Ch. Clermont-Ganneau. *La stèle de Mésa, roi de Moab* (Lettre à M. le Cte de Vogüé, datée de Jérusalem, 16 janvier 1870); Paris, Baudry, 1870, in-4. 10 p., fac-similé et carte. (L'auteur a repris lui-même ce premier essai dans la brochure suivante, plus étendue.)
25. Ch. Clermont-Ganneau. *La stèle de Dhibân ou stèle de Mésa, roi de Moab.* (Lettres à M. le Cte de Vogüé); Paris, Baudry, 1870, in-4, 60 p., fac-similé et carte: réimpression des articles parus en mars et juin 1870 dans *Rev. arch.*, p. 184 à 207 et 357 à 386, avec quelques modifications.
26. Ch. Clermont-Ganneau. Lettre au Times, datée de Jérusalem, 2 mars 1870 (*Palest. Explor. Fund, Quart. Stat.*, I (1869-70), p. 175).
27. Ch. Clermont-Ganneau (Article sur la découverte de la stèle). (*Journ. Off.*, du 30 mars 1870).
28. Ch. Clermont-Ganneau. *The Moabite Stone* (*Athenaeum*, 1870, p. 357).
29. Ch. Clermont-Ganneau. Lettre datée de Jérusalem, 3 avril 1870 (*Athenaeum*, 1870, I, p. 613).
30. Ch. Clermont-Ganneau. *Mésa* (Communication à l'*Acad. Inscr.*, du 26 avril 1872, relativement au passage אראל דודה, ligne 12 de la stèle). *C. R.*, 1872, p. 101.
31. Ch. Clermont-Ganneau. *La stèle de Mésa* (*Rev. Crit.*, 1875, II, p. 166-174).
32. Ch. Clermont-Ganneau. *The Moabite Stone* (*Athenaeum*, 1876, I, p. 425; II, p. 887).
33. Ch. Clermont-Ganneau. *La stèle de Mésa, examen critique du texte.* (Réponse à MM. Smend et Socin) (*Journ. Asiat.*, 8e série, t. IX (1887), p. 72-112).
34. Ch. Clermont-Ganneau. *The Moabite Stone* (Réponse au Dr Löwy) (*Contemporary Rev.*, LII (1887), p. 169-183).
35. Ch. Clermont-Ganneau (*Réponse à M. Carrière*) (*Rev. Hist. d. Relig.*, 1887, II, p. 114).
36. Ch. Clermont-Ganneau. *The Moabite Stone*(Lettre)(*Acad.*, XXXII (1887), p. 417).
37. Ch. Clermont-Ganneau (Réponse à M. Jahn) (*Rev. Arch.*, 1905, II, p. 358).
38. Ch. Clermont-Ganneau (*Réponse à M. l'abbé Martin*) (*Rev. Arch.*, 1908, I, p. 434: cf. R. Dussaud, *Monuments palestiniens*, p. 21).
39. J. W. Colenso. *Lectures on the Pentateuch and the Moabite Stone.* In-8, London, Longmans Green and Co, 1873, p. 349-363.
40. G. W. Collins. *The Moabite Stone.* A propos du passage אראל דודה, de la ligne 12 de la stèle (*Acad.*, 1887, II, p. 412).
41. C. R. Conder. *The Moabite Stone* (*Palest. Explor. Fund, Quart. Stat.*, oct. 1890, p. 307-309).
42. C. R. C[onder]. *The Moabite Stone* (2 notes). (*Palest. Explor. Fund, Quart. Stat.*, 1895, p. 307 et 309).
43. G. A. Cooke. *A text book of North Semitic Inscriptions.* In-8, Oxford, Frewde, 1903, p. 1-16.
44. G. A. Cooke. *Qorhah and Quir-heres in the Moabite Stone* (*Expository Times*, XIII, p. 186).
45. B. F. de Costa. *The Moabite Stone.* In-8, New-York, 1871.
46. C. E. *Mesastein.* A propos du mémoire de Löwy, 3e édition (*Beil. Augsb. Allg. Zeit.*, 1903, III, p. 423).
47. Rev Howard Crosby. *The Moabite Stone* (*Palest. Explor. Fund. Quart. Stat.*, II, July, 1871).
48. J. F. Mc Curdy. *The Moabite Stone* (av. pl.) (*Jew. Encycl.*, VIII, p. 364-366).

Darling. V. Renczynski, n° 173.

49. Davidson. *The Moabite Stone* (*Brit. and For. Evang. Rev.*, janvier 1871).

50. J. D. Davis. *The Moabite Stone* (*Proc. Amer. Orient. Soc.*, 1890, p. 66).

51. J. D. Davis. *The Moabite Stone* (*Hebraica*, avril 1891, p. 178).

52. J. Derenbourg. Lettre à propos de la stèle de Mésa (*C. R. Acad. Inscr.*, du 25 février 1870, p. 24).

53. J. Derenbourg. *La stèle de Mescha* (*Journ. Asiat.*, janv. et fév. 1870, p. 155-160). Le même (*Rev. Israél.*, 1870, n° 8, 4 mars et n° 13, 8 avril).

54. A. Deschamps. *Sur la stèle de Mésa, peut-on au lieu de Chamos mettre Jéhovah? Données nouv. sur la religion moabite offertes à l'apologétique par l'inscription de Dhiban.* In-8, Paris, Palmen, 1876. 40 pages. (Tirage à part de la *Rev. Monde Cathol.*, t. XLIV, p. 205-218 et 505-527 (septembre et décembre 1875), où il est intitulé *Le Dieu de la Bible et le Chamos de la stèle de Mésa, selon M. Renan*). Cf. Deschamps, *Le Monothéisme et la Bible* (*Rev. Monde Cathol.*, XXXV, p. 223-235, octobre 1872), à propos de la stèle de Dhiban.

55. M. Deutsch (Oxford). *The Moabite Stone.* Lettres au *Times* des 28 février et 23 mars 1870 (*Palest. Explor. Fund, Q. S.*, I, 1869-70, p. 172-178).

56. M. Deutsch. *The Moabite Stone* (*Athenaeum*, 1870, p. 773).

57. Diestel. *Die moabitische Gedenktafel.* Eine Kritische Uebersicht von Kirchenrat Dr Diestel (*Jahrb. Deutsch. Theol.*, XVI, 1871, p. 215-251).

Drake. V. Burton et Drake, n° 15.

58. S. R. Driver. *The Moabite Stone* (*Contemporary Rev.*, oct. 1886, p. 559).

59. S. R. Driver. *Notes on the Hebrew Text of the Books of Samuel.* Oxford, Clarendon press, 1890, p. lxxxv.

60. S. R. Driver. *Mesha* (av. pl.) *Encyclopedia Biblica*, Oxford, t. III, p. 3040-3048).

Duncan H. Weir. — V. Weir, n° 221.

61. R. Dussaud. Musée du Louvre. *Les Monuments Palestiniens et Judaïques*, in-4, Paris, E Leroux, 1912, p. 4-20, avec une grande planche de la stèle de Mésa. (Cf. H. Gressmann, *Deut. Liter. Ztg.*, 1913, p. 2531).

62. Duval (Rubens). A propos du mémoire du Dr Löwy (*Journ. Asiat.*, séance du 13 mai 1887, p. 508. Cf. *Acad.*, XXXI, p. 418, lettre du 11 juin 1887).

63. S. Euringer (*A propos du mémoire du Dr Löwy*) (*Allgem. Liter. Bl.*, XIII, 1904, p. 166).

64. J. Euting. *A propos du mémoire du Dr Löwy* (*Deut. Liter. Ztg.*, 1887, n° 8; Cf. *Acad*, XXXII (1887), p. 417).

65. Ewald. *Mesastein* (*Götting. Gel. Anz.* 1870, p. 611-618).

66. Fabiani. *La Stela di Mesa re di Moab.* Roma, 1871.

67. T. C. Foote, *The two unidentifed geographical names in the Moabite Stone.* (*Jour. Amer. Orient. Soc.*, XXII (1901) p. 61-3).

68. A. Fotheringham. *The Black Obelisk and the Moabite Stone.* (*Proceed. Soc. Bibl. Arch.* XXVII, 1910, p. 152 4).

Garrez. V. Oppert et Garrez, n° 162.

69. Gautier. *Autour de la Mer Morte.* Genève 1901, p. 93-98, à propos de la Stèle de Mésa.

70. A. Geiger. *Die Säule des Mesa.* (*Jüdische Zeitschr. Wiss. und Leben*, 8e année, 1870, p. 104 à 118; et Nachträge, p. 240).

71. A. Geiger, *Die Saeule des Mesa.* (*Zeit. Deut. Morgenl. Ges.*, XXIV, (1870), p. 212, 223-5, 226 et 236-7).

72. A. Geiger, *Weiteres ueber die Saeule des Mesa.* (*Zeit. Deut. Morgenl. Ges.*, XXIV, (1870), p. 433-6).

73. C. D. Ginsburg. *The Moabite Stone.* A facsimile of the original inscription, with an english translation, and a historical and critical commentary. London, 1871.

74. Idem. Second edition, Revised and enlarged, with a map of the land of Moab, By Christian D. Ginsburg. LL. D. London, 1872, in-4 56 pages, 1 carte et 3 planches. (Préface, p. 3, commence : « As theFirst Edition of my Essay on the Moabic Stone was circulated gratuitously by the Proprietors among the Members of the British Association » etc.). Cf. *Athenaeum*, 1871, p. 51 et 201.

75. C. D. Ginsburg. *The Moabite Stone.* (*Athenaeum*, 1876, p. 801).

76. C. D. Ginsburg, *The Moabite Stone*, translated by C. D. Ginsburg, LLD. (*Records Past*, XI, 1878, p. 163-168).

77. G. Goldberger. *La stèle de Mésa ou la pierre moabite. Otzar Israel* (Encyclopédie hébraïque éditée par I. D. Eisentein, New-York), t. VI, p. 192-3.

78. Dr Goldziher. Lettre signalant le travail de M. Ballagi sur la stèle de Mésa. (*Zeit. Deut. Morgenl. Ges.*, t. XXIV (1870), p. 710. Cf. M. Ballagi, n° 3).

79. H. Graetz. *A propos de la brochure de Kaempf sur la stèle de Mésa.* (*Monatsschr. Wiss. Judent.* T. XX (1871), p. 91-93).

80. H. Gressmann. *Mesastein.* (*Altorientalische Texte und Bilder*, in-8, 1909, t. I, p. 172-3; T. II, p. 133, et fig. 267; cf. Dussaud, n° 63).

81. H. Grimme. *Mesastein.* (*Orient. Lit.*, 1901, p. 43-45).

82. H. Grimme. *Ein Schauspiel für Kemosch.* (*Zeit. Deut. Morgenl. Ges.*, t. LXI (1907), p. 81-85).

83. Guyard. *A propos du travail de Nöldeke sur la stèle de Mésa.* (*Rev. crit.*, 1870, I, p. 185-188).

84. G. Grove. *Lettres au « Times » des 8 février et 23 mars 1870, à propos de la stèle de Mésa.* (*Pal. Expl. Fund Q. S.*, T. I, 1869-70, p. 170 et p. 179).

85. H. Guthe. *Kurzes Bibelwörterbuch*, in-8, Leipzig, 1903, p. 430 (Mésa).

86. J. Halévy. Analyse du mémoire du Dr Löwy. (*Rev. Et. Juiv.*, t. XIV (1887), p. 315-318).

87. J. Halévy. *Note sur un passage de la stèle de Mesa* : ואשב משם את אראל. (*Jour. Asiat.*, 8e série, t. X, nov.-déc. 1887, p. 533).

88. J. Halévy. Recherches Bibliques. Supplément, *L'Inscription de Mésa, roi de Moab.* (*Rev. Sém.*, t. VIII (1900) p. 236-358 et 289-307).

89. J. Halévy. *Nouvelles remarques sur l'Inscription de Mesa.* (*Rev. Sém.*, t. IX (1901), p. 297-315).

90. A. Harkavy. *Annonce de la découverte de la stèle de Mésa* (deux articles en hébreu). (*Libanon*, 14 et 21 février 1870, p. 53, 59, 62-9. Cf. Derenbourg, *Rev. Isr.* du 4 mars 1870).

91. A. Harkavy. Explication de la stèle de Mésa. (en hébreu) (*Kebod Ha-Libanon*, Supplément littéraire, 28 mars, 4 et 11 avril 1870, p. 97, 105 et 113)

92. A Harkavy. *Sur l'importance historique de l'inscription du roi moabite Mésa* (en russe). (*Lectures à l'Université de Saint-Pétersbourg*, Conférence du 9/23 novembre 1870). In-8, 16 pages. Saint-Pétersbourg, 1871.

93. M. Haug. *Die Inschrift des Moabiter Königs Mescha.* (*Beil. Augsb. All. Ztg.*, 1870, n° 186, 16 avril, p. 1665).

94. Héron de Villefosse. *Notice des monuments provenant de la Palestine et conservés au Musée du Louvre*, 1re édit. 1876 et 2e édit. 1879. In-8. La

stèle de Mésa, p. 1-12 (avec planche). Ph. Berger y a inséré une bibliographie allant jusqu'en 1875.

95. Prof. Dr Himpel. *Erklärung der Inschrift des Moabitischen Königs Mesa aus dem 9. Iahrh. v. Chr. Ihr Ertrag für die politische und Religionsgeschichte Israels.* (*Theol. Quartalschr.*, 1870, LII, p. 1-29, 584-661; LIII, p. 288-305.

96. Prof. Dr Himpel. *Bemerkungen über die Bedeutung der Stele des Mesa für die Geschichte der hebräischen Sprache und Schrift.* Von Prof. Dr Himpel. (*Arch. wiss. Erfor. d. Alt. Test.*, 1861, t. II, p. 96-104).

97. Prof. Dr Himpel. *Mesastein.* (*Liter. Rundschau*, 1889, n° 10).

98. Hitzig. *Die Inschrift des Mescha Koenigs von Moab, übersetzt und historisch kritisch eroertert; ein Beitrag zur Moabitischen Geschichte und Topographie* (*Heidelb. Iahrb.*, 1870).

99. Hitzig F. *Schlottmann's Mesa Noeldeke, die Inschrift des K. Mesa von Moab; Kaempf, Mesa*;(*Heidelb. Iahrbücher*, 1870, p. 436-7; p. 849-50).

100. Hitzig (Ferd.). *Hitzig's Mesa* (*Heidelberg. Iahrbücher*, 1871, n° 13, p. 193-198).
Hitzig F. *Phoen Epigraphik und noch einmal Mescha* (*Heidelb. Iahrb.* 1871, nos 46 et 47, p. 721 à 744. Les additamenta, p. 741 à 744, contiennent des corrections).

101. Hitzig. *Epigraphische Miscellen* (*Zeit. Deut. Morgenl. Ges.*, t. XXV (1871), p. 253-255 et t. XXVI (1872), p. 820).

102. Holzinger. V. Socin, n° 193.

103. Fritz Hommel. *Die altisraelitische Ueberlieferung.* (In-8, München, 1897), p. 275-7 (à propos de la stèle).

104. E. Jacquier. *La stèle de Mésa.* (*La Contr. et le Contemp.*, nouv. série, t. IX (1887), p. 448-461).

105. G. Jahn. *Das Buch Daniel. Nach der Septuaginta hergestellt, übersetzt u. kritish erklärt. Mit e. Anhange: Die Mescha-Inschrift, aufs neue untersucht.* Leipzig, E. Pfeiffer, 1904, xxii et 138 pages. (Cf. König. n° 121).

106. G. Jahn. *Die Mescha Inschrift und ihr neuester Vertheidiger.* In Verbindung mit einer Textkritik mehrerer Bibelstellen. (*Zeit. Deut. Morgenl. Ges.* p. 59, 1905, p. 723-42).

107. G. Jahn. *Fortsetzung des Mescha-Streites trotz des Sträubens des Vorstands der Morgenländischen Gesellschaft.* Zweiter Anti-König. Göttingen, Univ. Buchdruckerei, 1905, 16 pages.

108. M. Jastrow. *The Moabite Stone.* (*Hebraica*, 1887, p. 124).

109. G. Jenkins. *The new Moabite Stone* (*Transact. Soc. bibl. Arch.*, 1872, p. 328).

110. M. Joffe. *Note sur la découverte de la stèle de Mesa.* (*Hamaguid*, Revue hébraïque, t. XIV (1870), n° 9).

111. Kaempf (S. J.). *Die Inschrift auf dem Denkmal Mesa's, Kœnigs von Moab* (9 vor Chr. Iahrh.), mit einem Anhang betreffend die Grabschrift des Sid. Koenigs Esmunazer, uebersetzt und erlaeutert. (avec une planche). In-8, Prague, 1870, (vi-52 pages). Cf. Hitzig. *Analyse du mémoire du Dr Kaempf*; *Acad.*, 1870 p. 89.

112. E. Kautzsch et A. Socin. *Die Aechtheit moabitischer Alterthümer.* In8, Strassburg et London, 1876, p. 77-82

113. E. Kautzsch. *The Moabite Stone* (*Acad.*, t. XXXII, 1887, p. 29).

114. J. King. *Moab's Patriarchal Stone*: being an account of the Moabite Stone, its story and teaching. By the Rev. James King, M. A. In-8, vii-164 p., avec carte et planche. London, 1878.

115. F. A. Klein. *Visite à Dhiban* (*Palest. Expl. Fund, Q. S.*, t. I, 1869-70, p. 281-283).

116. F. A. Klein. Lettre à M. Grove. (*Ibidem*, t. I, p. 281; *Pall Mall Gazette*, du 19 avril 1870).

117. F. A. Klein. *The Moabite Stone* (*Athenaeum*, 1876 II, p. 219).

118. A. Koehler. *Lehrbuch der biblischen Geschichte.* (*Alt. Test.* 2, 2, p. 333).

119. Kohler. *The Moabite Stone* (*Amer Hebrew.* des 6 et 13 mai 1887).

120. Ed. Koenig. *Mesastein* (*Theol. Liter.*, 1886, p. 48).

121. Ed. Koenig. *Ist die Mesa-Inschriftein Falsifikat* (*Zeit. Deut. Morgenl. Ges.* t. LIX (1905), p. 233-251; Cf. *Beil. Augs. Allg. Ztz.* 1905, III, p. 396).

122. Ed. Koenig. *Mesa-Inschrift, Sprachliches und Textkritik* (*Zeit. Deut. Morgenl. Ges.*, LIX (1905), p. 743-756; Cf. *Rev. archéol.*, 1905, II, p. 358, Clermont-Ganneau).

123. Ed Koenig. *Notice sur le mémoire de M. H. Bennett, The Moabite Stone* (*Theol. Liter.*, XXXII, (1911), p. 243).

124. J. Labourt (*Analyse du mémoire du Dr Löwy*) (*Bull. crit.*, XXV (1904), p. 561).

125. M. J. Lagrange. *L'inscription de Mésa* (*Rev. Bibl.* t. X (1901), p. 522-545).

126. M. J. Lagrange. *Mésa* (Moab) (*Vigouroux, Dict. Bibl.*, t. IV, p. 1014-1020).

127. Lambert (Mayer). *Un mot dans l'inscription de Mésa* (*Rev. Sém.*, t. IX (1901), p. 371; t. X (1902), p. 82).

128. Laurent de Saint-Aignan (l'abbé). *La pierre de Mésa, roi de Moab* (*Rev. Monde Cathol.*, XXXIII (nov. 1872), p. 490-504).

129. Dr M. A. Lévy. *Mescha's Denkmal* (*Schloes. Ztg.*, du 16 février 1870; cf. Joffe, n° 112).

130. Dr M. A. Lévy. *Das Mesa-Denkmal und seine Schrift.* (*Programm d Jüd. Religions-Unterrichts Anstalt.*) Breslau, 1871. In-8, 10 pages e 1 planche.

131. M. Lidzbarski. *Handbuch der Nordsemitischen Epigraphik.* In-8, Weimar, Felber, 1898, p. 103, 415-6 (Mesastein) et planche (dans un atlas séparé).

132. M. Lidzbarski. *The Moabite Stone* (*Athenaeum*, 1876, p. 394).

133. M. Lidzbarski. *Ephemeris für semitische Epigraphik.* In-8, Giessen, A. Töpelmann. T. I (1900-12), p. 1-10, 143-5, 278-288; t. II (1903-08), p. 154-2; t. III (1909-12), p. 153-157.

134. M. Lidzbarski. *Altsemitische Texte.* In-8, Giessen, A. Töpelmann, 1907, p. 5-9.

135. Rev. Dr Albert Löwy, *The Apocryphal Character of the Moabite Stone* (*Scottish Rev.* IX (avril 1887), p. 215-245, avec pl.; cf. Halévy, Duval, etc.).

136. Dr A. Löwy. *The Moabite Stone* (lettre) (*Athenaeum*, 1887, I, p. 642; *Acad.* XXXI (1887), p. 454).

137. Rev. Dr A. Löwy, *A critical examination of the so-called Moabite inscription in the Louvre.* 3rd issue rev. and amended. London, 1903 (*Printed for private circulation*), 33 pages.

138. Dr A. Löwy. *Die Echtheit der moabitischen Inschrift im Louvre. Aufs neue geprüft.* Wien, Holzhausen 1903. In-8, III et 27 pages.

139. H. Lumley. *The Moabite Stone.* Lettre datée de Jérusalem, 29 novembre 1871. *Times*, du 26 janvier 1872).

140. Prof. Land. *Mesa*, Amsterdam, 1870.

141. L. C. *Mesastein* (à propos de l'article de Jahn) (*Zeit. Deut. Morgenl. Ges.*, t. LIX, 1905, p. 1729-1732).

142. G. Maspero. *Histoire ancienne des peuples de l'Orient classique*, t. III (Paris, Hachette, 1899), p. 81.

MAYER LAMBERT. V. LAMBERT, n° 127.

143. W. MALLINCKRODT. *De stele van Dibon of de steen van Mesa* (*Grloof en Orijherd*, t. VIII (1897), p. 471-495, Rotterdam).

144. MARTIN (l'abbé Louis). *Stèle de Mesa.* Inauthenticité de la copie partielle manuscrite qui l'a fait connaître (*Zeit. Deut. Morgenl. Ges.*, t. LXI (1907), p. 921-925). Cf. CLERMONT-GANNEAU, n° 38.

145. O. MEYER. *Aus einem Briefe des H. Dr Osk. Meyer an H. Prof. Gildemeister* (*Zeit. Deut. Morgenl. Ges.*, t. XIV (1870), p. 236-7).

146. G. F. MOORE. *The Moabite stone* (*Andover Rev.*, novembre 1886).

147. F. MÜHLAU et W. VOLCK. *Von den Quellen* (Introduction au Dictionnaire de Gesenius. 10e édition, Lepzig, 1886), p. XXIII.

148. AD. NEUBAUER. *The Moabite Stone. The Academy*, II, p. 51 (15 nov. 1870) (à propos des travaux de Wright, Ginsburg et Bensly).

149. AD. NEUBAUER. *Ueber die sogenannte moabitische Inschrift* « *La stèle de Mesa, roi de Moab. Paris, 1870* » (*Monatschr. Gesch. und Wiss. d. Judent.*, XIX (1870), p. 177-182. — Cf. *Acad.*, II, p. 51 ; *Times*, du 10 mars 1870).

150. AD. NEUBAUER. *The Moabite Stone* (*Athenaeum*, 1886I, p. 400 et 1887I, p. 552 ; *Acad.*, XXXI, 1887, p. 293).

151. AD. NEUBAUER. *The Moabite Stone Translated* by Dr A. Neubauer (*Rec. Past*, New. Series, II, p. 194 203).

152. NIEMEYER. *Ein neugefundenes kleines Fragment des Mesasteines.* Aus einem Briefe des Kais. Deutschen Dragoman Dr. von Niemeyer an Prof. Schlottmann. (*Zeit. Deut. Morgenl. Ges.*, XXX (1876), p. 325-328). Nachschrift von Konst. Schlottmann (*ibidem*, p. 326-328).

LE MÊME (*Beil. Augsb. Allg. Ztg.*, 1876, p. 193).

153. T. H. NOELDEKE. *Die Inschrift des Kœnigs Mesa von Moab* (9 Iahrh. vor Chr.), erklaert, mit einer lithographischen Tafel. Kiel, 1870. In-8, VIII-32 pages (cf. *Götting. Gel. Anz.*, 1870, p. 682-686).

154. T. H. NOELDEKE. *The Moabite Stone* (*Acad.*, I (1870), p. 51, 327 ; *Athenaeum*, 1871, II, p. 201).

155. T. H. NOELDEKE. *Mesa* (*Schenkel's Bibel-Lexicon*, IV, p. 184-189).

156. T. H. N[OELDEKE]. *A propos du livre de Smend et Socin.* (*Liter. Cent. Bl.* 1887, p. 59-61).

157. A. NORDLANDER. *Die Inschrift des Königs Mesa von Moab.* Diss. Upsala. Leipzig Druck von Druqulin, 1896, VII-62 p. et pl.

158. NOWACK. *Lehrbuch der hebräischen Archäologie.* In-8, Leipzig, 1894, p. 9-10 et p. 224-5 (Stèle de Mésa).

159. J. OPPERT et A. BONNETTY, *Inscr. de Mésa, roi des Moabites* (*Ann. de Philos. chrét.*, t. LXXX, p. 217, mars 1870).

160. J. OPPERT, *Insc. de Mésa, contemporaine de Jéhu, roi d'Israël* (*vers 880 av. J.-C.*) *Journ. Asiat.* (séance du 8 avril 1870), 6e série, t. XV, p. 522 524 ; cf. *Acad.* I. (1870), p. 327).

161. J. OPPERT, *Mesa* (*Arch. paléogr. de l'Amérique et de l'Orient*, t. I, 1er demi-volume, 1872, p. 170 à 177, 19 mars 1870).

162. J. OPPERT et GARREZ. *La stèle de Mésa* (*Journ. asiat.*, 7e série, II, 1873, p. 592).

163. H. PETERMANN. *Ueber die Auffindung der Moabitischen Inschrift des Koenigs Mesa* (*Zeit. Deut. Morgenl. Ges.* t. XXIV, 1870, p. 640 644 ; traduit dans *Athenaeum*, 1871, I, p. 434, et dans *Palest. Expl. Fund, Q. S.*, août 1871, p. 135-139).

164. F. Praetorius. *Zur Inschrift des Mesa* (2 articles) (*Zeit. Deut. Morgenl. Ges.*, LIX, 1905, p. 33-35; LX, 1906, p. 402).

165. T. H. Palmer. *The Moabite Stone. Jew. Chron.*, 8 septembre 1871 ; *Athenaeum*, 1872 (20 avril), p. 492).

166. Ravaisson. *Communication à l'Acad. des Inscr.* (séance du 3 décembre 1875). *C. R.*, IV[e] série, t. III, p. 296.

167. H. Rawlinson. *The Moabite Stone* (*Contemp. Rev.*, août 1870).

168. H. Rawlinson. Discours à la réunion annuelle de la *Royal Geographical Society* (mai 1871).

169. E. Renan. *Annonce de la découverte de M. Clermont-Ganneau* (*Les Débats*, du 25 février 1870).

170. E. Renan. *L'Inscription de Mésa.* Lettre à M. G. Perrot (*Rev. Arch.*, nouv. série, XXV (mai 1873), p. 333).

171. E. Renan. *Réponse à MM. Smend et Socin.* (*Journ. d. Sav.*, mars 1887, p. 138-164 ; *Athenaeum*, 1887, I, p. 577).

172. E. Renan. *Histoire du Peuple d'Israël.* In-8, t. II (1889), p. 303-305, texte français de la stèle.

173. Renczynski. *The Moabite Stone and D[r] Beke's Semitic Symbols found on mount Sinai in 1873*, Deciphered and Translated into the Hebrew and English languages... by *Captain Renczynski*... with two articles by I. Darling and original poem by Miss Alessie Bond. London, 1875. In-8, 42 pages et 6 pl. P. 39 contient : *The Moabite Stone.* From the Londonderry Sentinel, 17th april 1875 (cf. n° 49).

174. V[te] E. de Rougé. *Annonce de la découverte de M. Clermont-Ganneau à la Société de Numismatique* (séance du 11 février 1870) (*C. R. de la Société*, II, p. 183-185).

175. A. Sabatier. *La Stèle de Mesa* (*Journ. de Genève*, des 19 et 25 déc. 1875).

176. Ed. Sachau. *Die Inschrift des Königs Mescha von Moab* (*Oester. Zeitschr. Wiss. Kunst*, 1871, I, p. 140 etc.; cf. *Das Ausland*, 1874, p. 951).

177. Senior Sachs. *La stèle de Mesa* (*Rev. Isr.*, du 21 avril 1870, p. 225-228).

178. A. H. Sayce. *A Fresh Light from the Ancient Monuments.* In-8, 3[e] édition, London, *Rel. Tract. Soc.* 1880, p. 74-82 (Mesha). Cf. *Trochon* (n° 206).

179. A. H. Sayce. *Alte Denkmäler in Lichte neuer Forschungen.* Deutsche, vom Verfasser revidierte Ausgabe. In-8, Leipzig, O. Schulze, 1886, p. 90-90 (Mesastein), avec un supplément contenant la traduction de la stèle de Mesa par Smend et Socin.

180. A. H. Sayce. *The Moabite Stone* (*Athenaeum*, 1886, II, p. 466).

181. K. Schlottmann. *The Moabite Stone* (*Times*, du 5 mai 1870).

182. K. Schlottmann. *Die Inschrift Mesa's.* Transcription und Uebersetzung revidiert nach Ganneau's und Warren's letzten Textdarstellungen (*Zeit. Deut. Morg. Ges.*, XXIV (1870), p. 253-260)

183. K. Schlottmann. *Additamenta über die Inschrift Mesa's* (*Ibid.*, p. 438-460, 645-680 ; XXV (1871), p. 463-483.

184. Schlottmann. *Die Siegessäule Mesa's, König's der Moabiter.* Ein Beitrag zur hebräischen Alterthumskunde (*Oster Programm der Universität Halle-Wittenberg.* Halle 1870, in-8, II + 52 pages. Cf. *Liter. Centr. Bl.*, 1870, p. 791-793).

185. Schlottmann. *Der Moabiter König Mesa nach seiner Inschrift und nach den biblischen Berichten* (*Thol. Stud u. Krit.*, 1871, p. 587-634 ; cf. *Acad.*, II, p. 438).

186. Schlottmann. *A propos d'une lettre du Dr Niemeyer*. Cf. n° 152.
187. Schlottmann (*Riehm's Handwörterbuch des Biblischen Altertums*. In-8, t. II (1884), p. 984-986, article *Mescha*).
188. E. Schrader. *Mesastein* (*Thol. Liter. Bl.* du 1er juin 1870).
189. E. Schrader. *Die Keilinschriften und das Alte Testament*. 3e édition (par Winkler et Zimmern, Leipzig, 1903), p. 253, Mesainschrift.
190. P. Schroeder. Περὶ τῆς Μωαβιτικῆς ἐπιγραφῆς τοῦ Μεσά (*Hellenikos Philologikos Syllogos*, 1871-72, in-4, Constantinople, 1873, p. 120-138).
191. S. Sharpe. *An inquiry into the age of the Moabite Stone*. In-8, London, 1880, 21 pages.
192. Smend et Socin. *Die Inschrift des Königs Mesa von Moab* (*für akademische Vorlesungen herausgegeben*), von Rudolf Smend und Albert Socin. Freiburg i. B. 1886, in-8, 34 pages, et une planche séparée, in 4 (cf. Driver, Carrière, Collins, Koenig, Moore, Noeldeke, Euting, Jastrow, Vuillemier, Jacquier, Renan et Clermont-Ganneau).
193. A. Socin (avec la collaboration de M. Holzinger). *Zur Mesainschrift* (*Berichte der Verhandlungen der Säch. Ges. d. Wiss.*, Leipzig, 1897, Phil. Histor. Kl. t. XLIX, p. 171-184).
194. A. Socin. *The Moabite Stone.* Lettre (*Acad.*, XXXII (1887), p. 417).
195. Ch. Seignobos. *Histoire des anciens peuples de l'Orient*. In-8, Paris, 1889, p. 287-290 (Stèle de Mésa).
196. J. Soloveicik. *Recherches sur l'Inscription de Mésa* (en russe) (*Zapiski*, Annales du Ministère de l'Instruction publique, t. 331, p. 271-334; t. 332, p. 64-106).
197. B. Stade. *Lehrbuch der hebräischen Grammatik*. In-8, Leipzig, Vogel, I (1879), p. 13 (Mesainschrift).
198. B. Stade. *Geschichte Israels*. In-8, Berlin, Grote, 1887, t. I, p. 534, avec pl.
199. C. Steuernagel. *Mesastein*. A propos du 3e mémoire du Dr Löwy (*Zeit. Deut. Palestina-Vereins*, XXVII, 1904, p. 159).
200. H. Strack. *Genesis, Exodus, Leviticus und Numeri* (*Marti's Handkommentar*). In-8, 1894, p. 139 (Mesastein).
201. Dr Sturmius. *La stèle de Mésa au Musée du Louvre* (*La Liberté*, 7 janvier 1876).
202. Testa (Prof. Vittore). *L'Iscrizione di Mesa re di Moab*, illustrata e commentata. Torino, in-8 (*Estratto dagli Atti della R. Ac. della Scienze*, X, 1874).
203. P. Thomsen. *Kompendium der palästinischen Altertumskunde*. In 8, Tübingen, Mohr, 1913. Cf. Dussaud. Bibliographie, *Journ. Savants*, juillet 1919.
204. H. G. Tomkins. *The Moabite Stone* (*Acad.*, XXXI (1887), p. 312).
205. H. B. Tristram. *Pathways of Palestine*. In-4, London (s. d.), p. 127-132, The moabite Stone.
206. Abbé Trochon. *La lumière nouvelle* (traduction de Sayce). In-8, Paris, Lethielleux, 1888, p. 99-111 (Stèle de Mésa). Cf. n° 178.
207. M. Vernes. Article *Moab* dans *La Grande Encyclopédie*, t. XXIII, p. 1146.
208. Abbé Vigouroux. *La Bible et les découvertes modernes*. 6e édition. In-12, Paris, Berche et Tralin, t. III, p. 464-469 (Stèle de Mésa).
209. Abbé Vigouroux. *La Bible Polyglotte*. In-8, Paris, Roger et Chernoviz, t. II, p. 763 (stèle de Mésa).
Villefosse, v. Héron de Villefosse.
210. Cte de Vogüé. *Annonce de la découverte de M. Clermont-Ganneau à la Société*

des Antiquaires de France, séance du 9 février 1870. (*Bulletin de la Société*, p. 94).

211. Cte de Vogüé. *La stèle de Mésa*. Communications à l'*Acad. Inscr.* des 11 février et 1er avril 1870 (p. 18-19 et 48 des *C. R.*).

212. Cte de Vogüé. *La stèle de Mésa*. Communication à la *Société de Numismatique*, du 11 mars 1870 (*C. R.*, II, p. 285-289).

213. Cte de Vogüé. *The Moabite Stone* (*Times*, du 22 février 1870; *Palest. Expl. Fund Q. S.*, I, 1869-70, p. 182-3).

214. H. Vuilleumier. *La stèle de Mésa*. (*Rev. Théol. Philos.*, 1887, p. 89).

215. W. P. Walsh. *The Moabite Stone*, Third edition. In-16, Dublin, 1872, 96 pages avec 3 pl. et une carte.

216. Hayes Ward (R. Wm). *The Moabite Stone*. *Journ. Amer. Orient. Soc.*, ninth vol, I, 1869-70, p. lxxvii (Procès-verbal de la séance du 18 mai 1870).

217. Hayes Ward. *On the Moabite Inscription of King Mesha*. (*Journ. Amer. Orient. Soc.*, Proceedings, p. lxxvii).

218. Warren. *First account of the inscription from Moab* (du 21 janvier 1870) (*Palest. Expl. Fund, Q. St.*, I, p. 169).

219. Warren. *Fuller Account of the Moabite Stone* (du 11 mars 1870). (*Ibidem*, I, p. 180).

220. Warren. *The Moabite Stone* (*Athenaeum*, 1876, I, p. 394).

221. Duncan H. Weir. *The Moabite Stone* (*Athenaeum*, 21 mai 1870, p. 676).

222. Duncan H. Weir. *To the editor of The Academy* (*Ibid.* 15 sept. 1871, p. 438).

223. Weiters. *The Moabite Stone* (*Scribner's Monthly*, avril 1871).

224. Wilson et Warren. *Recovery of Jerusalem* (*Palest. Expl. Fund, Q. St.*, t. I (1869-70), p. 496).

225. H. Wilbers (de Meaznil), *Studien*, 73 (1910), p. 446-465.

226. H. Winkler. *Altorientalische Forschungen*. In-8, Leipzig, 1894, t. II, p. 194, 401-407.

227. H. Winkler. *Geschichte Israëls*. In-8, Leipzig, 1895, page 68 (Mesastein).

228. W. Wright. *The Moabite Inscription* (*North Brit. Rev.*, t. LII, 1870-71, p. 1-29).

229. W. Wright. *The Moabite Stone* (Réponse à M. Clermont-Ganneau) (*Athenaeum*, 1870, I, p. 613; cf. *Acad.* II, 1870, p. 51).

Anonymes.

(*Classés dans l'ordre alphabétique des noms des Revues*).

230. (*Acad.*, I [1870], p. 193-4). *The Moabite Stone*. (A propos de Clermont-Ganneau, Neubauer et Schlottmann).

231. (*Ibid.*, I. [1870], p. 217). *Idem*. (A propos de Derenbourg, Ewald, Haug, Land, Noeldeke, Senior Sachs et Wright).

232. (*Ibid.*, I, [1870], p. 272). *Idem*. (A propos de Clermont-Ganneau, Geiger et Schlottmann).

233. (*Ibid.*, I, [1870], p 327). *Idem*. Note concernant le mot קרחה.

234. (*Ibid.*, II, [1870], p. 51, à propos de Wright et Ginsburg; p. 80, à propos de Kaempf).

235. *Ibid.*, II, [1871], p. 211). (A propos de Ballagi, Davidson, Himpel, Hitzig et Oppert).

236. (*Ibid.*, 1871, p. 407, à propos de Derembourg, Ginsburg 2e édition, Harkavy, M. A. Lévy, Oppert).
237. (*Acad.*, II, 1871. Note à la suite de la lettre de M. Duncan H. Weir, signalant l'étude de Schlottman, dans *Theol. Stud. u. Krit.*
238. (*Ibid.*, XXX, 1887, p. 363-4). *A new Reading of the Moabite Stone.* (Opinions de Duval, Halévy et Euting sur le travail du Dr Löwy).
239. (*Ibid.*, XXXI, p. 417-8). *Opinions of some continental scholars of the Moabite Stone* (MM. Duval, Euting, Renan et Socin).
240. (*Athenaeum*, 1870, I, p. 356, 453). *The Moabite Stone.*
241. (*Ibid.* 1871, II, p. 201-2). A propos de Ginsburg.
242. (*Ibid.*, 1872, I, p. 148)
243. (*Ibid.*, 1876, I, p. 394, 425; II, p. 219, 887).
244. (*Ibid.*, 1887, I, 577b). A propos de Smend et Socin.
244. (*Das Ausland*, 1874, p. 921-956). *Die Neuen Forschungen im Moabiterlande.* — II. *Die Steine von Dhiban und Medeba*, p. 951-956. (Histoire de la découverte de la stèle de Mésa; critique des publications allemandes).
246. (*Chamber's Journ. popular Litterature*, 15 juin 1876, p. 397-400). *The Moabite Stone.*
247. (*La Civilta Cattolica*, 12e série, t. XII, 1885, p. 22-34). *La stela di Mesa re di Moab* (en IV chapitres).
248. (*Evang. Rev.* Février 1871, no 1). *The Moabite Stone.*
249. (*Journ. Antropol.*, I, no 3, janvier 1871). *The Moabite Stone.*
250. (*Journ. off.* du 6 février 1870). *Première annonce de la découverte faite par M. Clermont-Ganneau* (reproduite dans *Les Débats* du lendemain). Cf. *Pal Explor. Fund, Q. S.*, I (1870), p. 177.
251. (*Liter. Centr. Bl.*, 1870, p. 791-3). *Mesastein.* (A propos de Nöldeke et de Schlottman).
252. (*Ibid.*, 1871, p. 88). A propos de Kaempf.
253. (*Ibid.*, 1872, p. 1049). A propos de Hitzig.
254. (*Monde illustré*, 11 janvier 1873). *La stèle de Mesa.*
255. (*New Intern. Encycl.*, XII, p. 146-7). *Mesha Stone.*
256. (*Nouveau Larousse illustré*, VI, 43-44). *Mésa ou Mescha* (avec figure).
257. (*Quart. Rev. Science*, 1871, p. 371) *The Moabite Stone.*
258. (*Rev. Étud. Juiv.*, II, 123, 331, 335; III, 162, 170; XIV, 130, XLVIII, 295). La stèle de Mésa.
259. (*Scribner's Monthly*, avril 1871). *Moabite Stone*
260. (*Die Warte des Tempels*, t. LIII, 1897). *Der König Mesa und sein Stein.*
261. (*J. Thein's Ecclesiast. Dict.* (New-York), p. 469). *Mesha Stone.*
262. (*Zeitschr. Alttest. Wiss.*, I, 128, 146; III, 197; V, 47; XX, 86; XXII, 131). *Mesainschrift.*

D. SIDERSKY.

INSTRUMENTS ET BATISSES HOMÉRIQUES

Les archéologues ont coutume de chercher dans les poèmes homériques des termes pour illustrer leurs trouvailles ou leurs reconstructions mycéniennes, égéennes et autres; ils ont parfois une confiance excessive en notre texte actuel de l'*Odyssée*.

Ils croient sans doute qu'après un siècle de haute, moyenne et basse critique, surtout après les *Homerica* de Th. Leyden Agar (1908), ce texte est partout correct et presque partout certain ; la vérité est qu'il est encore émaillé de fautes et des plus grossières. Car, absorbés dans leurs entreprises de critique transcendante, les éditeurs d'Homère depuis un siècle ont un peu négligé l'humble besogne de correcteurs de mots ; presque tous cherchaient à prouver l'unité des poèmes homériques ou rêvaient de décomposer l'*Iliade* et l'*Odyssée* en leurs « cantiques » primitifs, comme disait l'abbé d'Aubignac dès le milieu du XVIIe siècle : ils ne s'arrêtaient pas toujours aux erreurs de copie, aux simples fautes d'orthographe. Je voudrais, par quelques exemples, mettre en garde les archéologues. S'ils veulent ensuite de plus amples renseignements, je serai à leur disposition.

On lit au chant ι de l'*Odyssée*, vers 240-242 :

αὐτὰρ ἔπειτ' ἐπέθηκε θυρεὸν μέγαν ὑψόσ' ἀείρας,
ὄβριμον· οὐκ ἂν τόν γε δύω καὶ εἴκοσ' ἄμαξαι
ἐσθλαὶ τετράκυκλοι ἀπ' οὔδεος ὀχλίσσειαν.

Il s'agit du Cyclope et de sa caverne : « Il fait entrer alors dans sa vaste caverne tout le troupeau dodu des femelles à traire ; mais il laisse dehors, dans le creux de la cour, les boucs

et les béliers, *puis il ferme l'entrée d'un énorme rocher qu'il lève et met debout : ce n'est pas avec vingt-deux chars à quatre roues, même des plus solides, qu'on l'eût tiré du sol.* »

Le vers 242 a souvent arrêté les métriciens, et ceux-là même qui sont les plus habitués et les plus indulgents aux libertés homériques. Quelques-uns[1] pourtant voudraient scander :

ἐσθλαὶ τετρᾱκῡκλοι ἄπ' οὔδεος ὀχλίσσειαν.

L'allongement τετρακυκλος est légitime; mais comment légitimer τετρᾱκυκλος?

Iliade :

Ω, 324 : πρόσθε μὲν ἡμίονοι ἕλκον τετράκυκλον ἀπήνην...
Ο, 479 : αὐτὰρ ὅγ' ἀμφ' ὤμοισι σάκος θέτο τετραθέλυμνον...
Ν, 20 : τρὶς μὲν ὀρέξατ' ἰών, τὸ δὲ τέτρατον ἵκετο τέκμωρ...
Φ, 177 : τρὶς δὲ μεθῆκε βίῃ · τὸ δὲ τέτρατον ἤθελε θυμῷ...
Μ, 384 : θλάσσε δὲ τετράφαλον κυνέην...
Ε, 743 : κρατὶ δ' ἐπ' ἀμφίφαλον κυνέην θέτο τετραφάληρον...
Ψ, 615 : τέτρατος, ὡς ἔλασεν· πέμπτον δ' ὑπελείπετ' ἄεθλον.

Odyssée :

σ, 374 : τετράγυος δ' εἴη.....
π, 113 : τετράγυον περὶ.....
χ, 122 = *Iliad.*, Ο, 479.
ε, 306 : τρὶς μάκαρες Δαναοὶ καὶ τετράκις.....
β, 107, etc. : ἀλλ' ὅτε τέτρατον ἦλθεν ἔτος.....

A nous en rapporter à l'exemple de l'*Iliade*, Ω 324, on voit qu'il faut scander τέτρακῡκλοι ἄπ' οὔδεος.

Mais cette scansion ne peut pas entrer dans notre vers : d'où la correction, proposée depuis longtemps par Bentley et acceptée par les derniers éditeurs de l'*Odyssée*, J. van Leeuwen et M. Mendes da Costa (Leyde, 1908 et 1917) :

ἐσθλαὶ τεσσαράκυκλοι ἀπ' οὔδεος ὀχλίσσειαν.

1. Cf. Hartel, *Homer. Stud.*, I^2, 61 et 126.

Il faut remarquer que les poèmes et hymnes homériques nous donnent, non pas τεσσαράκυκλον, mais τετράκυκλον et qu'ils n'auraient que dans un seul passage un seul analogue à τεσσαράκυκλοι : c'est dans l'*Iliade* (Ψ, 705),

Πηλεΐδης δ' αἶψ' ἄλλα κατὰ τρίτα θῆκεν ἄεθλα,
δεικνύμενος Δαναοῖσι, παλαισμοσύνης ἀλεγεινῆς·
τῷ μὲν νικήσαντι μέγαν τρίποδ' ἐμπυριβήτην,
τὸν δὲ δυωδεκάβοιον ἐνὶ σφίσι τῖον Ἀχαιοί·
ἀνδρὶ δὲ νικηθέντι γυναῖκ' ἐς μέσσον ἔθηκε,
πολλὰ δ' ἐπίστατο ἔργα, τῖον δέ ἑ τεσσαράβοιον.

Un des bons manuscrits de l'*Iliade*, *Genavensis* 44 (G. de Ludwich), ne contient pas ce vers 705. A comparer les passages similaires de ce même chant Ψ (262-270 ; 653-657 ; 740-751 ; 798-801), il semble bien que ce vers 705 est interpolé. On ne saurait donc appuyer de cet exemple la correction τεσσαράκυκλοι.

D'autre part, que peuvent bien être des voitures ἐσθλαί? On traduit d'ordinaire, comme je l'ai fait plus haut, par *solides* : c'est pur abus de terme, car ἐσθλός n'a jamais ce sens dans les poèmes homériques.

Appliqué aux personnes, ἐσθλός désigne la valeur morale, sagesse, habileté ou bravoure ; appliqué aux choses, ἐσθλόν désigne la valeur matérielle, l'utilité :

κειμήλια ἐσθλά, ἐσθλὴν βουλήν, ἐσθλὸν ἔπος, μένος ἐσθλόν.

Or, on lit au chant ζ de l'*Odyssée*, vers 56-57 :

Πάππα φίλ', οὐκ ἂν δή μοι ἐφοπλίσσειας ἀπήνην
ὑψηλὴν εὔκυκλον...

C'est Nausicaa qui parle à son père, le roi Alkinoos : « Mon cher papa, ne veux-tu pas me faire armer la voiture à roues hautes? » Alkinoos fait « armer » (nous disons de même : *armer une embarcation*) la haute voiture, ὑψηλὴν εὔκυκλον (v. 70), la voiture à mulets (vers 72-73) :

οἱ μὲν ἄρ' ἐκτὸς ἄμαξαν ἐΰτροχον ἡμιονείην
ὅπλεον ἡμιόνους θ' ὕπαγον ζεῦξάν θ' ὑπ' ἀπήνῃ.

Dans l'*Iliade*, Ω, la voiture τετράκυκλος est aussi une voiture à mulets. Car Priam, se rendant au camp des Grecs pour racheter le cadavre d'Hector, est monté sur un char à chevaux qu'il conduit lui-même ; mais devant lui, Idaios conduit la voiture à mulets, qui porte le prix du rachat et qui rapportera le cadavre d'Hector :

πρόσθε μὲν ἡμίονοι ἕλκον τετράκυκλον ἀπήνην,
τὰς Ἰδαῖος ἔλαυνε δαΐφρων · αὐτὰρ ὄπισθεν,
ἵπποι, τοὺς ὁ γέρων ἐφέπων μάστιγι κέλευε.

Le char à chevaux, « le char à deux roues », est le léger char de guerre qui n'aurait aucune stabilité s'il n'était pas monté sur des roues très basses : sa légèreté même en ferait alors une plume volante et pirouettante au premier tournant ou au moindre cahot. La voiture à mulets, au contraire, la voiture de trait, la voiture à quatre roues peut être haute : plus lente et plus lourde, elle ne risque pas de verser ; on peut attacher les fardeaux sous les essieux ou dessus ; mais il lui faut une solide armature; on adapte au besoin des ridelles sur le plancher que supportent les essieux (ζ, 70) :

ἀπήνην
ὑψηλὴν εὔκυκλον, ὑπερτερίῃ ἀραρυῖαν.

Je crois donc qu'il faut corriger ἐσθλαί en ὑψηλαί et dans ce vers 242 du chant ε lire :

ὑψηλαὶ τετράκυκλοι.

Il est assez remarquable que tous les manuscrits nous donnent le texte fautif ἐσθλαὶ τετράκυκλοι. C'est donc que la faute remonte à une époque très lointaine. Quelle en fut l'origine ? simple étourderie d'un scribe? correction voulue d'un éditeur pour « unifier » à sa façon ? réminiscence de tels et tels autres vers homériques qui commencent par le même mot ἐσθλός ?

Γ, 151 : ἐσθλοί, τετίγγεσσιν ἐοικότες, οἵ τε καθ' ὕλην...
δ, 726 :
δ, 816 : ἐσθλὸν τοῦ κλέος εὐρὺ καθ' Ἑλλάδα καὶ μέσον Ἄργος.

Je croirais plus volontiers à la simple erreur visuelle ΥΨΗΛΑΙ = ΕΣΘΛΑΙ, le nombre des lettres étant le même.

***

On lit au vers 165 au chant π, en plein épisode d'Eumée et au sujet de la cabane d'Eumée :

ἐκ δ' ἦλθεν μεγάροιο παρὲκ μέγα τειχίον αὐλῆς.

Après cinquante ans bientôt de fouilles mycéniennes et malgré d'innombrables articles et volumes touchant les palais homériques, on reste encore dans l'indécision sur la valeur des mots les plus usuels : on a discuté à l'infini le sens précis du mot μέγαρον. Il est un vers que, par deux fois, on rencontre dans l'*Odyssée*, τ 47 et υ 144 :

ὣς φάτο · Τηλέμαχος δὲ διὲκ μεγάροιο βεβήκει.

Dans ces deux passages, la scène étant au palais d'Ulysse, μέγαρον se comprend sans peine ; tout palais homérique comporte un *megaron* au moins. Le palais de Circé a aussi un *megaron* (κ, 388) :

ὣς ἐφάμην · Κίρκη δὲ διὲκ μεγάροιο βεβήκει.

Les palais de Ménélas et d'Alkinoos ont également le leur (δ, 300 ; η, 339) :

αἱ δ' ἴσαν ἐκ μεγάροιο δάος μετὰ χερσὶν ἔχουσαι.

Télémaque peut donc sortir du *megaron* de son père, de même qu'à trois reprises (σ 185, τ 503, χ 433), les intendantes en sortent :

ὣς ἄρ' ἔφη · γρηῢς δὲ διὲκ μεγάροιο βεβήκει.

Mais il est un autre passage (ρ, 26) où Télémaque sort d'un autre logis ; la scène est chez Eumée ; la cabane d'Eumée est un σταθμός : Télémaque sort donc du σταθμός,

ὣς φάτο · Τηλέμαχος δὲ διὰ σταθμοῖο βεβήκει.

C'est la leçon que nous donnent tous les manuscrits, sauf un, l'*Augustanus* 519[b], le *Monacensis* d'Allen, le U de Ludwich. Ce

manuscrit contient de nombreuses fautes ; il est du xiv^e siècle ; il ne jouit présentement d'aucune autorité parmi les éditeurs. Je crois que l'on reviendra sur son compte ; seul, en effet, de tous les manuscrits, il nous donne au vers 55 de υ

αὐτὴ δ' ἂψ ἐς Ὄλυμπον ἀπέστιχε δῖα θεάων,

alors que tous les autres manuscrits portent ici ἀφίκετο. Or le papyrus du iii^e siècle avant J.-C., publié dans le premier volume des *Hibeh Papyri*, porte de même ἀπέστιχε, et ce papyrus semble nous conserver le texte selon Zénodote. Une expérience assez longue me fait croire que l'étude minutieuse du *Monacensis* fournirait les résultats les plus curieux sur l'histoire du texte homérique, en particulier sur l'histoire du ϝ dans ce texte ; car il n'est plus douteux, depuis la découverte des fragments de Corinne, que les Alexandrins ont eu sous les yeux des textes littéraires où figurait le ϝ, et je crois que certaines de leurs anciennes éditions d'Homère, si elle ne le portaient plus, en gardaient partout la place. Au vers 55 du chant υ, le papyrus *Hibeh* et le *Monacensis* nous donnent la lecture probablement zénodotéenne. Cette lecture ne me paraît être que le produit d'une « unification » du texte, car on lit au vers 143 du chant μ :

ἡ μὲν ἔπειτ' ἀνὰ νῆσον ἀπέστιχε δῖα θεάων.

Cette formule se retrouve au vers 333 du même chant μ :

δὴ τότ' ἐγὼν ἀνὰ νῆσον ἀπέστιχον.....

Tout au long des poèmes homériques, c'est autrement qu'est exprimé le retour des dieux vers l'Olympe :

E, 360 : ὄφρ' ἐς Ὄλυμπον ἵκωμαι.....
367 : αἶψα δ' ἔπειθ' ἵκοντο θεῶν ἕδος, αἰπὺν Ὄλυμπον...
Θ, 456 : ἂψ ἐς Ὄλυμπον ἵκεσθον...

La leçon du *Monacensis* et du papyrus *Hibeh* ne me paraît donc pas la bonne au vers 55 de υ. Il en est de même au vers 61 de ρ ; ici encore, c'est une unification du texte qui, sur le modèle des passages cités plus haut, a donné dans le *Monacensis* et ses antécédents :

ὣς φάτο · Τηλέμαχος δὲ διὲκ μεγάροιο βεβήκει.

Il ne me semble pas douteux qu'il faille conserver ici σταθμοῖο comme au vers 156 et 163 de π :

λῆθεν ἀπὸ σταθμοῖο κιὼν Εὔμαιος ὑφορβός...
κνυζηθμῷ δ' ἑτέρωσε διὰ σταθμοῖο φόβηθεν...

Tout au long de l'épisode d'Eumée, c'est le mot σταθμός qui revient pour désigner son logis ; seul, notre vers 165 de π fait exception et parle du *megaron* d'Eumée :

ἐκ δ' ἦλθεν μεγάροιο παρὲκ μέγα τειχίον αὐλῆς.

Car Ulysse sort du logis d'Eumée pour répondre à l'appel d'Athéna : est-ce à dire qu'Eumée avait, lui aussi, son *megaron*, comme Alkinoos et Ménélas, comme Ulysse et comme Circé ?... Au vers 155 de ce même chant π, Eumée lui-même quitte ce logis, ἀπὸ σταθμοῖο κίων. Au vers 178, Ulysse y rentre, ᾔιεν ἐς κλισίην. Quand, au vers 343 de ce même chant π, on retrouve la formule entière du vers 165,

ἐκ δ' ἦλθον μεγάροιο παρὲκ μέγα τείχιον αὐλῆς

il s'agit, non plus d'Ulysse ni du logis d'Eumée, mais des prétendants et du *palais* d'Ulysse :

μνηστῆρες δ' ἀκάχοντο κατήφησάν τ' ἐνὶ θυμῷ,
ἐκ δ' ἦλθον μεγάροιο παρὲκ μέγα τειχίον αὐλῆς.

C'est l'intervention d'un unificateur qui, au vers 165, introduisit le même μεγάροιο qu'au vers 343 ; il faut corriger et lire ici, comme dans tous les autres passages où il est question du logis d'Eumée :

ἐκ δ' ἦλθεν σταθμοῖο.

Eumée n'avait pas de *megaron*. On peut en de nombreux passages, mais surtout au chant β, vers 5, noter comment naissent de pareilles fautes. La plupart des manuscrits nous donnent :

βῆ δ' ἴμεν ἐκ θαλάμοιο, θεῷ ἐναλίγκιος ἄντην.

Deux manuscrits, J et K de Ludwich, portent :

βῆ δ' ἴμεν ἐκ μεγάροιο .....

On peut au chant ρ, 521, voir comment ces fautes s'installent dans le texte. Eumée dit à Pénélope en parlant du séjour d'Ulysse chez le porcher :

ὣς ἐμὲ κεῖνος ἔθελγε παρήμενος ἐν μεγάροισιν.

Eumée n'avait pas plus de *megara* que de *megaron*; partout ailleurs, c'est σταθμοῖσιν que l'on trouve :

ξ, 504 : δοίη κέν τις χλαῖναν ἐνὶ σταθμοῖσι συφορβῶν.

Cf. ρ, 20, π, 318. Mais ἐν μεγάροισιν, qui donnait un vers plus régulièrement dactylique, était comme soufflé à l'oreille du copiste par des réminiscences de vers similaires :

δ, 101 : πολλάκις ἐν μεγάροισι καθήμενος ἡμετέροισιν...
γ, 186 : ὅσσα δ' ἐνὶ μεγάροισι καθήμενος ἡμετέροισιν...
δ, 238 : ἦ τοι νῦν δαίνυσθε καθήμενοι ἐν μεγάροισιν.

Ces fautes qui se trouvent aujourd'hui dans tous nos manuscrits, remontent sans doute à l'époque alexandrine : au vers 383 de σ, nous lisons aujourd'hui.

φεύγοντι στείνοιτο διὰ προθύροιο θύραζε.

Mais les scholies nous disent : διὰ μεγάροιο, Ῥιανός. C'est le même remplacement du mot rare προθύροιο par le mot usuel μεγάροιο. Il se pourrait qu'au vers 61 de ρ, le *Monacensis* nous ait conservé la lecture du même Rhianos

Si l'on s'en rapportait à certain vers du texte actuel, les palais d'Ithaque auraient été plus grands que ceux de Sparte ou de Troie, et Ulysse plus riche que Priam ou Ménélas. Car Priam n'avait qu'un magasin ou, comme disent les archéologues, un *trésor*, θάλαμον. Hécube au chant Z (287) de l'*Iliade* et Priam au chant Ω (191) descendent dans *le thalamos* aux parfums :

αὐτὴ δ' }
αὐτὸς δ' } ἐς θάλαμον κατεβήσετο κηώεντα,

et Ménélas de même, au chant ο de l'*Odyssée* (99) :

αὐτὸς δ' ἐς θάλαμον κατεβήσετο κηώεντα.

Mais c'est *aux trésors* d'Ulysse que se rend Mélantheus pour chercher les armes, ἐς θαλάμους Ὀδυσῆος : tel est le texte actuel du chant χ au vers 143.

En sa dernière édition de l'*Odyssée* (1917), van Leeuwen, commentant le vers 337 de β, en tire les conclusions que voici :

Alterius thalami sive gazae, quae veluti sanctius quoddam efficiebat *aerarium*, mentio fit φ 8 seqq.; cui thalamo poeta praefecit ipsam *Penelopen*, non *Eurycleiam* (cf. praesertim φ 48-50 necnon ο 19-25); plurali autem numero *ambos* conjunctim indicavit χ 143 et ψ 41. Sed in fabulis Odyssea antiquioribus *unum* tantum thalamum heros habuit, Eurycleae sive Eurynomae concreditum. Quod autem in thalamo cui praefuit Euryclea, etiam *aes* et *aurum* asservata fuisse nunc dicuntur, φ 8 seqq. vero in thalamo eo cujus clavem tenuit ipsa Penelope, aut leve hoc descrimen non est urgendum, aut librorum β et φ hi loci ita sunt conciliandi ut ἔσχατον φ 9 interpretemur cellae ab ancilla custoditae *partem interiorem*, in quam sola regina posset pervenire.

Plures thesauros etiam aedi Mairae, quae fuit in spelunca montis Cyllenes, tribuit poeta hymni Mercurii, tres ἀδύτους eos vocans (v. 247).

On sait que van Leeuwen, qui fut vers 1890 l'un des révolutionnaires homériques, est devenu avec l'âge l'un des suppôts de la « réaction » unitaire : son édition de 1917 est le contrepied de celle de 1890. Mais son zèle à vouloir justifier et la composition et le texte du poème l'entraîne souvent en d'étranges explications : le vicaire de Bentley ne voulait rien changer aux *mumpsimus* de ses vieux livres; ici van Leeuwen fait le plus singulier mélange des textes et des mots. Rien ne nous dit, en effet, que les trois ἄδυτοι de l'hymne soient des θάλαμοι, et les θάλαμοι de ψ 41 n'ont rien de commun, comme nous allons voir, avec les θάλαμοι de χ 143, lesquels, à vrai dire, n'ont jamais existé.

Car partout ailleurs, au long de ce même chant χ, il n'est jamais question que *du* trésor d'Ulysse. Avant Mélantheus, Télémaque est allé chercher des armes à ce même trésor (109),

βῆ δ' ἴμεναι θάλαμόνδε, ὅθι οἱ κλυτὰ τεύχε' ἔκειτο.

Si Mélantheus à son tour peut y prendre des armes, « c'est,

dit Télémaque, que j'ai laissée ouverte la porte *du* trésor », θαλάμοιο θύρην. Et Mélantheus, la seconde fois, retourne non pas *aux* trésors, mais *au* trésor (101-102).

βῆ δ' αὖτις θάλαμόνδε Μελάνθιος, αἰπόλος αἰγῶν,
οἴσων τεύχεα καλά.

C'est le zèle d'un métricien classique qui fabriqua *les* trésors d'Ulysse. Le vers 143 du chant χ

ἐς θάλαμον Ὀδυσῆος ἀνὰ ῥῶγας μεγάροιο

était homériquement juste, mais classiquement faux : au début du second pied, en effet, μον comptait homériquement pour une longue, mais n'était classiquement qu'une brève ; quelque éditeur ou quelque copiste crut faire. — ici comme en de nombreux autres passages, — de bon ouvrage en corrigeant cette faute de quantité, d'où ἐς θαλάμους. Mais Ulysse, comme Priam et comme Ménélas, n'avait qu'un trésor et Télémaque descendait *au* trésor de son père (β, 337) :

ὣς φάν · ὁ δ' ὑψόροφον θάλαμον κατεβήσετο πατρὸς
εὐρύν, ὅθι νητὸς χρυσὸς καὶ χαλκὸς ἔκειτο.

Dans le palais homérique, il n'y a de θάλαμοι au pluriel que les chambres à coucher (γ, 412-413) :

περὶ δ' υἷες ἀολλέες ἠγερέθοντο
ἐκ θαλάμων ἐλθόντες.

De même au chant ψ, 41, ces θάλαμοι, que van Leeuwen invoquait plus haut, sont les chambres des femmes :

...... ἥμεις δὲ μυχῷ θαλάμων εὐ πηκτῶν
ἥμεθ' ἀτυζόμεναι..

Sur l'ordre d'Ulysse transmis par Eumée, φ 381-385, Euryclée a enfermé les femmes dans leurs chambres, loin du *megaron* où l'on tue les prétendants, cf. *Hymn. Demet.*, 143 :

καί κε λέχος στορέσαιμι μυχῷ θαλάμων εὐ πηκτῶν.

Voir encore dans l'*Iliade*, Z 244 et 248, les cinquante chambres, θάλαμοι, du palais de Priam où couchent ses cin-

quante fils mariés, et les douze chambres, θάλαμοι, où couchent ses douze gendres

πεντήκοντ' ἔνεσαν θάλαμοι ξεστοῖο λίθοιο....
δώδεκ' ἔσαν τέγεοι θάλαμοι ξεστοῖο λίθοιο...

C'est, je crois, le ἐκ θαλάμων de γ 413, qui décida notre métricien trop zélé à écrire au chant χ 143 :

ἐς θαλάμους Ὀδυσῆος.

* * *

Pour construire son radeau, Ulysse reçoit de Calypso deux outils, une hache, πέλεκυν, et une doloire, σκέπαρνον (ε, 234-237) :

δῶκε μέν οἱ πέλεκυν μέγαν, ἄρμενον ἐν παλάμῃσι,
χάλκεον, ἀμφοτέρωθεν ἀκαχμένον· αὐτὰρ ἐν αὐτῷ
στειλειὸν περικαλλὲς ἐλάινον, εὖ ἐναρηρός·
δῶκε δ' ἔπειτα σκέπαρνον ἐΰξοον.....

Pour sa double besogne, il faut à Ulysse ces deux instruments. Car il doit d'abord (ε, 243-244) jeter bas et fendre de gros « vieux arbres, aulnes et peupliers, sapins touchant le ciel »,

αὐτὰρ ὁ τάμνετο δοῦρα· θοῶς δέ οἱ ἤνυτο ἔργον·
εἴκοσι δ' ἔκβαλε πάντα πελέκκησεν δ' ἄρα χαλκῷ.

C'est pour ce travail à la hache, πελέκκησεν χαλκῷ, qu'il lui faut cette grosse hache de bronze à manche solide, πέλεκυν μέγαν, χάλκεον. Puis Ulysse doit équarrir ces bois, en ôter les pointes et les nœuds, les planer, « les polir et les dresser au cordeau » (ε, 245) :

ξέσσε δ' ἐπισταμένως καὶ ἐπὶ στάθμην ἴθυνε.

Ce vers nous est donné par tous les manuscrits : on le retrouve ailleurs (ρ, 341 ; ρ, 44 ; φ, 197) ; mais aucun des critiques alexandrins n'a trouvé qu'il fût en surnombre en notre passage. Les derniers éditeurs de l'*Odyssée*, van Leeuwen et da Costa, qui l'admettaient sans discussion dans leurs textes antérieurs, l'ont expulsé de leur texte de 1908, et voici leur

raison : « *Delevimus : in rate compingenda amussis usus nullus* (*neque Ulixi ea praesto est*), Ulysse n'a pas de cordeau et le cordeau n'est d'aucun usage dans la construction d'un radeau ».

« Dresser au cordeau » est une expression usuelle qui signifie simplement « rendre droit, enlever les courbes et les bosses », de façon que les bois puissent être alignés côte à côte et joints par des chevilles, sans laisser entre eux des intervalles par où les paquets de mer pourraient pénétrer, — condition indispensable à la stabilité d'un radeau. Quand Ulysse aura reçu de Calypso son troisième outil, τέρετρα, il percera ses bois à la tarière et les unira par des goujons et des gournables (ε, 246-248, voir plus loin au sujet de ces vers) :

τόφρα δ' ἔνεικε τέρετρα Καλυψώ δῖα θεάων
τέτρηνεν δ' ἄρα πάντα καὶ ἥρμοσεν ἀλλήλοισι
γόμφοισιν δ' ἄρα τήν γε καὶ ἁρμονίῃσιν ἄρασσε.

Il faut donc des bois équarris et planés. C'est pour cet apprêt des bois qu'Ulysse a reçu la doloire, σκέπαρνον.

La hache est un outil pour fendre ou couper : la doloire ou l'erminette sont des outils pour « planer et doler le bois », dit Littré. La hache a les deux joues affûtées. La doloire et l'erminette, qui doivent, non pas entrer dans le plein, mais seulement entamer la surface, ne sont affûtées que sur une joue de leur tranchant. La hache, que Calypso remet à Ulysse, est ἀμφοτέρωθεν ἀκαχμένον : on traduit d'ordinaire « une hache à deux tranchants », et l'on entend par là une double hache.

Dans l'histoire d'Angleterre, « Ne touchez pas à la hache » est devenu un mot fameux ; en archéologie mycénienne et égéenne, je sais que l'on risque de terribles choses à toucher à la double hache : λάβρυς, λαβύρινθος, tabou ! gare à tous les totems et au Zeus de Labranda ! Je me demande pourtant et je demande aux archéologues si, avec une doloire ou une erminette, Ulysse n'a pas reçu de Calypso une simple hache « aux deux joues affûtées », et non pas une hache à deux tranchants. Si peu que l'on ait abattu, coupé et fendu d'arbres dans sa vie, on sent de

quels dangers serait pour la tête du bûcheron, surtout d'un apprenti bûcheron, une double hache. L'expression ἀμφοτέρωθεν ἀκαχμένον se retrouve dans l'*Odyssée* (χ, 80) :

79 ὣς ἄρα φωνήσας εἰρύσσατο φάσγανον ὀξὺ
χάλκεον, ἀμφοτέρωθεν ἀκαχμένον · ἆλτο δ' ἐπ' αὐτῷ
σμερδαλέα ἰάχων · ὁ δ' ὁμαρτῇ δῖος 'Οδυσσεὺς
ἰὸν ἀποπροΐει...

Lehrs[1] pensait que ce vers 80 est l'une de ces nombreuses « insertions », que nous connaissions dans le texte homérique avant la découverte des papyri, mais qu'ils nous ont permis de mieux reconnaître. Le contexte me semble prouver en effet que ἆλτο ἐπ' αὐτῷ est une impossibilité. Le texte primitif devait unir le vers 79 au vers 81. Il est bien difficile en conséquence de tirer de ce texte vraisemblablement interpolé un argument quel qu'il soit.

***

On lit au chant φ, vers 431-434 :

ἦ καὶ ἐπ' ὀφρύσι νεῦσεν · ὁ δ' ἀμφέθετο ξίφος ὀξὺ
Τηλέμαχος, φίλος υἱὸς 'Οδυσσῆος θείοιο,
ἀμφὶ δὲ χεῖρα φίλην βάλεν ἔγχει · ἄγχι δ' ἄρ' αὐτοῦ
πὰρ θρόνον ἑστήκει κεκορυθμένος αἴθοπι χαλκῷ.

Tous les manuscrits anciens et tous les éditeurs d'aujourd'hui nous fournissent ce texte dans lequel cependant certains écrivent ou lisent πὰρ θρόνῳ. M. Maurice Croiset me semble en avoir donné la traduction généralement admise (sauf l'étrange *ceignit*), la seule que comporte une pareille orthographe :

« Il dit et fit signe des sourcils. Aussitôt Télémaque, le fils du divin Ulysse, ceignit son glaive aigu, saisit sa lance et vint se placer contre lui, près de son siège, la tête couverte d'un casque en airain brillant[2]. »

1. Kammer, *Einheit der Odyssee*, 768.
2. M. Croiset, *Pages choisies des Grands Écrivains*, Homère, p. 306.

Ainsi compris, ce texte prend une importance décisive dans l'histoire des poèmes homériques : ni l'*Iliade* ni le reste de l'*Odyssée* ne peut fournir d'argument aussi concluant contre l'unité de l'un ou de l'autre poème; voilà la meilleure, la plus indiscutable preuve qu'auraient pu alléguer d'Aubignac et Lachmann à l'appui de leurs hypothèses; si ce texte est authentique et si cette traduction est exacte, l'*Odyssée* n'est pas un poème continu; c'est une succession de « cantiques » séparés.

Reconstituons la scène en effet. Nous sommes dans le *megaron* d'Ulyssse. Les prétendants, et Télémaque parmi eux, siègent aux deux côtés de la salle; leurs fauteuils sont alignés le long des deux murailles de droite et de gauche, et la petite table de chacun est dressée devant lui; cf. η, 95-99 :

ἐν δὲ θρόνοι περὶ τοῖχον ἐρηρέδατ' ἔνθα καὶ ἔνθα,
ἐς μυχὸν ἐξ οὐδοῖο διαμπερές.....
ἔνθα δὲ Φαιήκων ἡγήτορες ἑδριόωντο
πίνοντες καὶ ἔδοντες.

Chacun des convives a son fauteuil, θρόνον, ou son siège, κλισμόν (ο, 134) :

ἑζέσθην δ' ἄρ' ἔπειτα κατὰ κλισμούς τε θρόνους τε.

Chacun a, devant lui, sa table (κ, 354) :

ἡ δ' ἑτέρη προπάροιθε θρόνων ἐτίταινε τραπέζας.

Ces tables et fauteuils alignés garnissent, de leur double rangée, deux des côtés du rectangle (α, 145 ; γ, 389, etc.) :

ἑξείης ἕζοντο κατὰ κλισμούς τε θρόνους τε.

Sur les deux autres côtés s'ouvrent les deux portes qui conduisent, l'une vers la cour et l'autre vers l'intérieur du palais. Dans l'espace resté libre, se dressent le foyer et ses quatre colonnes, autour desquelles vont et viennent les servants, qui distribuent le pain et les viandes, et l'échanson qui remplit les coupes; c'est là qu'on installe aussi le fauteuil de l'aède, « au milieu des convives », « le dos à la colonne » (θ, 62 et 65-66) :

κῆρυξ δ' ἐγγύθεν ἦλθεν ἄγων ἐρίηρον ἀοιδόν...
τῷ δ' ἄρα Ποντόνοος θῆκε θρόνον ἀργυρόηλον
μέσσῳ δαιτυμόνων, πρὸς κίονα μακρὸν ἐρείσας.

C'est dans cet espace que les jongleurs peuvent sauter ou danser à la voix (si l'on accepte dans le texte odysséen les vers 15-20 du chant δ, athétisés par les Anciens) :

.....δοιὼ δὲ κυβιστητῆρε κατ' αὐτούς,
μολπῆς ἐξάρχοντος, ἐδίνευον κατὰ μέσσους.

Tel est l'arrangement qui, chez les Phéaciens, met en joie le cœur d'Ulysse (ι, 7-10) :

δαιτύμονες δ' ἀνὰ δώματ' ἀκουάζωνται ἀοιδοῦ
ἥμενοι ἑξείης, παρὰ δὲ πλήθωσι τράπεζαι
σίτου καὶ κρειῶν, μέθυ δ' ἐκ κρητῆρος ἀφύσσων
οἰνοχόος φορέῃσι καὶ ἐγχείῃ δεπάεσσι.

Dans notre épisode du chant φ, Ulysse déguisé en mendiant ne siège pas sur les rangs des convives ; il n'est pas ἥμενος ἑξείης : Télémaque, pour ne pas trahir le secret de son père, ne l'a pas installé dans un fauteuil, le dos à la muraille. Il fallait d'ailleurs, pour que le tir à l'arc et le massacre des prétendants devinssent possibles, qu'Ulysse restât auprès du seuil de la cour, sur le troisième côté du rectangle, le dos à l'embrasure de la porte, la face tournée vers les prétendants dont le séparait le grand espace vide. C'est donc à dessein, κέρδεα νωμῶν, que Télémaque a installé son père à l'intérieur du *megaron*, mais près du seuil, et qu'il lui a fait donner, non pas un fauteuil, θρόνον, et une table de luxe, mais une escabelle de service et une petite table (υ, 257-259) :

Τηλέμαχος δ' Ὀδυσῆα καθίδρυε, κέρδεα νωμῶν,
ἐντὸς εὐσταθέος μεγάρου παρὰ λάινον οὐδόν,
δίφρον ἀεικέλιον καταθεὶς ὀλίγην τε τράπεζαν.

Si l'on revient à notre texte actuel du chant φ, Télémaque quitte donc son fauteuil parmi les convives et, de l'une des rangées qui bordent les murailles, il s'en vient à la porte prendre

place aux côtés de son père, — qui soudain se trouve assis, non plus sur un escabeau, δίφρον, mais en un fauteuil, θρόνον. Voilà une première contradiction, diront avec justesse les « chasseurs » de cantiques.

Seconde contradiction. Télémaque peut en cette fin du chant φ remettre (et non pas *ceindre*) son baudrier et son épée; il les a quittés avec son manteau au vers 119 de ce chant, quand il a voulu planter les haches :

ἦ καὶ ἀπ' ὤμοιιν χλαῖναν θέτο φοινικόεσσαν
ὀρθὸς ἀναΐξας, ἀπὸ δὲ ξίφος ὀξὺ θέτ' ὤμων.

Remettant son baudrier, Télémaque a grand raison de ne pas remettre son manteau qui le gênerait dans la lutte. Mais le voici casqué, nous dit-on, κεκορυθμένος αἴθοπι χαλκῷ. Or, quelque cent dix vers plus loin (χ, 109-115), ce même Télémaque s'en va chercher pour lui-même, pour son père et pour les deux bergers, *quatre* boucliers, *huit* piques, *quatre* bonnets de bronze et, bravement, il met un second casque... par dessus le premier :

βῆ δ' ἴμεναι θάλαμόνδ' ὅθι οἱ κλυτὰ τεύχε' ἔκειτο·
ἔνθεν τέσσαρα μὲν σάκε' ἔξελε δούρατα δ' ὀκτὼ
καὶ πίσυρας κυνέας χαλκήρεας, ἱπποδασείας·
βῆ δὲ φέρων, μάλα δ' ὦκα φίλον πατέρ' εἰσαφίκανεν·
αὐτὸς δὲ πρώτιστα περὶ χροῒ δύσετο χαλκόν.

Nos proverbes populaires nous parlent quelquefois de « deux têtes sous un même bonnet » : nulle part ailleurs, les poèmes homériques ne nous parlent d'un seul guerrier sous deux casques. Mais ce n'est rien encore.

Voilà donc Télémaque, quittant l'une des rangées de prétendants et venant se dresser auprès de son père, le dos à la porte, la face à la salle. Ulysse alors décoche sa première flèche à Antinoos, qui se renverse dans son fauteuil et dont les pieds font basculer la table; puis Ulysse menace tous les autres, en refusant l'accord et les réparations qu'Eurymaque lui offrait. Une seconde flèche abat Eurymaque. Alors (χ, 89-91) Amphi-

nomos se lève de son siège et, glaive en main, veut fondre sur Ulysse, pour dégager la porte :

> Ἀμφίνομος δ' Ὀδυσῆος ἐείσατο κυδαλίμοιο
> ἀντίος ἀΐξας, εἴρυτο δὲ φάσγανον ὀξὺ
> εἴ πώς οἱ εἴξειε θυράων.

Or, — merveilleux effet de l'amour filial, — Télémaque devance le coup dont Amphinomos menaçait Ulysse : Amphinomos attaquait Ulysse en face, ἀντίος ἀΐξας, et Télémaque était debout près de son père, face à Amphinomos ; mais il trouve le moyen de frapper Amphinomos dans le dos, par derrière, κατόπισθε, entre les épaules, si bien que la lance vient ressortir par devant ; puis Télémaque laisse son arme dans le corps d'Amphinomos et s'en vient (nous dit le texte : *s'en vient*, non pas *revient*) en courant auprès de son père ; debout près de lui, il lui dit ces mots ailés... (χ, 95-100) :

> Τηλέμαχος δ' ἀπόρουσε λιπὼν δολιχόσκιον ἔγχος
> αὐτοῦ ἐν Ἀμφινόμῳ...
> βῆ δὲ θέειν, μάλα δ' ὦκα φίλον πατέρ' εἰσαφίκανεν,
> ἀγχοῦ δ' ἱστάμενος ἔπεα πτερόεντα προσηύδα...

En faveur de d'Aubignac et de Lachmann, est-il un meilleur argument dans tout l'ensemble des poèmes homériques ? Le chant υ, où Télémaque donne un δίφρον à Ulysse (et le donne à dessein), peut-il être du même auteur que le chant φ, où cette escabelle est devenue un fauteuil, θρόνος ? et le chant φ, où Télémaque accourt auprès de son père, peut-il être de la même main que le chant χ où Télémaque se lève de son fauteuil parmi les prétendants, frappe Amphinomos par derrière et vient se dresser auprès de son père ?

Car il n'est pas douteux, je crois, que, dans ce chant χ, jusqu'au vers 95, Télémaque est encore à sa place ordinaire, parmi les prétendants, dans l'une des rangées, le dos à l'une des murailles, la face tournée vers la porte et vers Ulysse. Pendant qu'Ulysse décoche ses deux premières flèches à Antinoos et à Eurymaque, Télémaque, semble-t-il, n'a pas encore

quitté son fauteuil; c'est quand Amphinomos, lance en main, quitte son propre fauteuil, sort de l'une des rangées et marche droit à Ulysse, c'est alors seulement que, derrière Amphinomos, Télémaque se lève à son tour, pour le frapper dans le dos, et les trois vers 96-98 ne laissent aucun doute :

Τηλέμαχος δ' ἀπόρουσε λιπὼν δολιχόσκιον ἔγχος
αὐτοῦ ἐν Ἀμφινόμῳ · περὶ γὰρ δίε μή τις Ἀχαιῶν
ἔγχος ἀνελκόμενον δολιχόσκιον ἢ ἐλάσειε
φασγάνῳ ἀΐξας ἠὲ προπρηνέα τύψας.

Télémaque, ayant planté sa lance dans le dos d'Amphinomos, ne perd pas une minute à la retirer : s'il se baissait et la retirait, un des Achéens (qu'il a lui-même dans le dos) pourrait lui envoyer sa pique ou le frapper de son glaive.

En admettant encore, contre toute vraisemblance, que cette explication ne soit pas la bonne et que, debout auprès de son père, Télémaque est revenu prendre Amphinomos par derrière (rien dans le texte ne permet cette vision toute fantaisiste), le chant ϙ, où Télémaque met un premier casque, peut-il être du même auteur que le chant χ, où il en met un second?

Contre ces évidences, pourtant, il est une objection qui me hante depuis longtemps déjà : les vrais homérisants en viendront peut-être à bout sans grand'peine; je sais, par la plus renommée de nos *Histoires de la Littérature grecque*, que mes théories et idées sur la formation du poème odysséen « ne ressortent en aucune façon d'une étude approfondie de ses parties[1] »; les vrais homérisants auront donc une réponse facile à cette objection que voici. M. Croiset traduit

ἄγχι δ' ἄρ' αὐτοῦ

πὰρ θρόνον ἑστήκει

par *il vint se placer contre lui, près de son siège*. Je ne connais pas un seul passage des poèmes homériques, — ni

1. A. et M. Croiset, *Histoire de la Littérature grecque*, I, 3ᵉ édition, p. 325, note 1.

même des auteurs grecs, — où ἑστήκει ait le sens de *venir* ou *aller se placer*; ἑστήκει indique toujours un état, et non un mouvement; ἑστήκει ne veut jamais dire que *il était debout*. Aussi dans notre texte, la lecture πὰρ θρόνον me semble-t-elle fautive : il faut lire avec le *Florent. Laurent. 52* (F. de Ludwich) et comme les premiers éditeurs modernes (Camerarius 1541, H. Estienne 1566 et Barnes 1711), πὰρ θρόνῳ. Mais alors ἑστήκει ne peut plus avoir pour sujet Télémaque : ayant remis son baudrier et pris sa lance, Télémaque ne peut pas se tenir debout « près de lui-même », ἄγχι δ' ἄρ' αὐτοῦ, contre son fauteuil, πὰρ θρόνῳ...

Voici plus de quarante ans (1874) que, dans une thèse *de Aedibus homericis* (p. 40), Protodikos, un jeune philologue grec, donnait l'explication véritable, en corrigeant une seule lettre du vers 434 :

πὰρ θρόνῳ ἑστήκει κεκορυθμένον αἴθοπι χαλκῷ

« Télémaque mit la main à sa lance, qui près de lui, appuyée contre son siège, dressait sa pointe casquée d'airain brillant » : c'est ἔγχος, c'est la lance qui est le sujet de ἑστήκει, et cette lance est κεκορυθμένον αἴθοπι χαλκῷ, comme au vers 125 du chant χ les piques rapportées du trésor par Télémaque,

εἵλετο δ' ἄλκιμα δοῦρε δύω κεκορυθμένα χαλκῷ.

De même, dans l'*Iliade* (Γ, 18; Λ, 43; Π, 802) :

καὶ ξίφος · αὐτὰρ ὁ δοῦρε δύω κεκορυθμένα χαλκῷ...
εἵλετο δ' ἄλκιμα δοῦρε δύω κεκορυθμένα χαλκῷ...
πᾶν δέ οἱ ἐν χείρεσσιν ἄγη δολιχόσκιον ἔγχος.
βριθύ, μέγα, στιβαρόν, κεκορυθμένον....

Quand, d'autre part, on lit *huit* fois dans l'*Iliade* la formule κεκορυθμένος αἴθοπι χαλκῷ appliquée à des guerriers, on comprend l'origine de notre texte : ici encore, c'est le zèle d'un unificateur qui introduisit la lecture κεκορυθμένος dans cette formule où, partout ailleurs, elle figurait, car nulle part ailleurs cet éditeur ou ce copiste n'avait rencontré κεκορυθμένον ou κεκορυθμένα

αἴθοπι χαλκῷ. La lecture πὰρ θρόνον s'ensuivit : du jour où Télémaque « casqué d'airain brillant » devenait le sujet de ἑστήκει, il fallait que ce verbe, bon gré mal gré, prît la signification insolite de *venir* ou *aller se dresser*. Et voilà une des raisons principales, — à vrai dire la seule raison que je connaisse, — pourquoi les chants υ, φ et χ « ne sont pas du même auteur »

En vérité, Télémaque, au début du chant υ (vers 127), prenait sa lance à la pointe d'airain brillant,

εἵλετο δ' ἄλκιμον ἔγχος, ἀκαχμένον αἴθοπι χαλκῷ,

puis, lance en main, sortait du *megaron* et s'en allait à l'agora, ἔγχος ἔχων. Il en revenait et rentrait au *megaron*, toujours avec sa lance, mais sans que le poète le spécifiât. Pendant le repas, il appuyait sa lance au dos ou au bras de son fauteuil, afin de l'avoir sous la main quand viendrait le combat. Le repas terminé, on faisait le concours de l'arc (φ, 1-422). Puis Ulysse interpellait son fils et lui donnait le signal (φ, 423-431). Télémaque alors se préparait au massacre des prétendants : il remettait son baudrier et reprenait en main sa lance (φ, 431-434), mais restait à sa place, dans son fauteuil, parmi les prétendants, jusqu'au moment où Amphinomos se levait pour attaquer Ulysse. Alors, pour secourir son père, Télémaque tuait Amphinomos (χ, 89-100) et, sur le corps de sa victime, accourait vers le seuil ; il avait son baudrier et son épée, mais non plus sa lance, qu'il avait laissée dans le corps d'Amphinomos ; il était tête nue, car on ne mettait pas son casque pour aller à l'agora ou pour venir à table ; il pouvait donc, au vers 113 du chant χ, se coiffer d'un bonnet de bronze et prendre en main deux piques, comme Ulysse et comme les deux bergers, — d'où la nécessité qu'il eût apporté du trésor *quatre* bonnets, huit piques et quatre boucliers.

Faut-il ajouter qu'ainsi rétabli, ce vers odysséen fait bien mieux « tableau », — puisqu'après tout, l'*Odyssée* est une œuvre d'art, un poème? Dans le *megaron* obscur, ἀνὰ μέγαρα σκιόεντα, à cette heure tardive du jour, je vois mieux la scène à

la sombre lueur de la pique d'airain, κεκορυθμένον αἴθοπι χαλκῷ.. Mais ceci n'est pas de l'archéologie.

***

Dans le mobilier homérique, figure le râtelier à lances, δουροδόκη, dont ne parle, d'ailleurs, que le chant α de l'*Odyssée* lequel, peut-être, n'est pas de même date que le reste des poèmes odysséens.

Quand Athéna, sous les traits de Mentès, arrive, lance en main, dans le palais d'Ulysse, Télémaque vient prendre cette lance et la dresse contre l'une des hautes colonnes dans le râtelier poli où d'autres se dressaient en grand nombre déjà, les lances du malheureux Ulysse (α, 127-130) :

οἱ δ' ὅτε δή ῥ' ἔντοσθεν ἔσαν δόμου ὑψηλοῖο,
ἔγχος μέν ῥ' ἔστησε φέρων πρὸς κίονα μακρὴν
δουροδόκης ἔντοσθεν ἐΰξόου, ἔνθα περ ἄλλα
ἔγχε' Ὀδυσσῆος ταλασίφρονος ἵστατο πολλά.

Au début du chant ρ, — et cet épisode est, à n'en pas douter, de vieille date, — Télémaque en use tout autrement. Il revient de chez Eumée, sa lance à la main. Il rentre au palais et dresse sa lance contre l'une des colonnes ; mais il n'est plus question de râtelier (ρ, 28-29) :

αὐτὰρ ἐπεί ῥ' ἵκανε δόμους εὖ ναιετάοντας,
ἔγχος μὲν στῆσε πρὸς κίονα μακρὸν ἐρείσας...

De même, aux chants υ et φ, nous venons de voir Télémaque rentrer de l'agora et appuyer sa lance à son fauteuil, mais non pas la mettre au râtelier.

D'autre part, il est question aux chants π et τ de ces mêmes armes d'Ulysse pendues aux murailles ou aux colonnes du *megaron*. Les vers 281-298 de π et 3-50 de τ se répètent, ou peu s'en faut. Les scholies nous disent qu'Aristarque et Zénodote considéraient les vers 281-298 comme indûment insérés au chant π : νοθεύονται ιη' · πόθεν γὰρ ᾔδει τὰ ὅπλα ἐν τῷ ἀνδρῶνι ἀντικείμενα ;

οἰκείως δὲ χρήσεται τῷ λόγῳ ὅταν αὐτὰ θεάσηται. — [προ]ηθέτει Ζηνόδοτος ιη'. Eustathe avait-il sous les yeux une édition où ces vers 281-298 étaient marqués de l'*obel*? il nous dit au début du chant ρ qu'en cet endroit, ils étaient marqués de l'*astérisque* sans l'*obel*, comme étant en leur place, ἔνθα κεῖται πρὸ ἑνὸς ἑκάστου στίχου ἀστερίσκος δίχα ὀβελοῦ, ὡς ἐνταῦθα τῶν τοιούτων στίχων ἄριστα κειμένων καὶ οἷον ἀστέρος δίκην λαμπόντων, οὐ μὴν ἐκεῖ, ὡς ἐπικρίνουσιν οἱ παλαιοί.

Deux de nos manuscrits nous ont conservé devant les vers 4-12 de τ ces *astériques* sans *obel* que signalait Eustathe et dont nous parlent aussi les scholies.

Pourquoi les anciens critiques, οἱ παλαιοί, condamnaient-ils ces vers au chant π? Parce que, disaient-ils, Ulysse au chant π est toujours chez Eumée : n'étant pas encore rentré dans son palais, il n'a pas pu *voir* que ses armes sont étalées sur les murs de la salle aux hommes, ἐν τῷ ἀνδρῶνι ἀντικείμενα. Mais au chant ρ, il est chez lui; il les a donc vues; il peut en parler, ὅτε καὶ ἑώρακε τὰ ὅπλα, disent les scholies.

Ces « anciens » jugeaient donc qu'il n'était pas dans l'usage homérique d'étaler ainsi les armes sur les murailles de l'*andron*, et c'est au *trésor*, en effet, dans le θάλαμος, que les princes achéens avaient leur arsenal (χ, 109) :

βῆ δ' ἰέναι θάλαμόνδ' ὅθι οἱ κλυτὰ τεύχεα κεῖτο.

Nos rois et seigneurs féodaux avaient leurs salles et cabinets d'armes; nos paysans et bourgeois ont leur fusil pendu au manteau de la cheminée ou des panoplies dans leurs salles à manger : entre la δουροδόκη du chant α et les θάλαμοι des autres chants, existe-t-il la même différence d'époque? Il est de bonnes raisons pour supprimer ces vers 281-298 au chant π.

Un des plus sûrs moyens de reconnaître une interpolation dans le texte homérique est d'en examiner les sutures. Presque toujours, ces sutures sont d'une maladresse ou d'une simplicité enfantines. Souvent, elles ne sont obtenues qu'en répétant, en tête ou en queue des vers interpolés, les vers authentiques qui précèdent ou terminent l'interpolation. C'est le cas ici :

281 ἄλλο δέ τοι ἐρέω : σὺ δ' ἐνὶ φρεσὶ βάλλεο σῇσιν

. . . .

299 ἄλλο δέ τοι ἐρέω · σὺ δ' ἐνὶ φρεσὶ βάλλεο σῇσιν.

Mais le contenu de ces vers est plus éloquent encore. Ulysse explique à Télémaque ce qu'il devra répondre aux prétendants qui l'interrogeront : « Sur l'avis d'Athéna, la bonne conseillère, lorsque je t'aurai fait un signe de la tête et que tu l'auras vu, ramasse en la grand'salle tous les engins de guerre qui s'y peuvent trouver, puis va les entasser au fond du haut trésor,

ὅσσά τοι ἐν μεγάροισιν ἀρήια τεύχεα κεῖται,
ἐς μυχὸν ὑψηλοῦ θαλάμου καταθεῖναι ἀείρας,

et si les prétendants en remarquent l'absence et veulent la raison, paie-les de gentillesses; dis-leur : « Je les ai mis à l'abri « des fumées; qui pourrait aujourd'hui reconnaître ces armes « qu'à son départ pour Troie, Ulysse avait laissées? les vapeurs « du foyer les ont toutes mangées,

ἀλλὰ κατήκισται, ὅσσον πυρὸς ἵκετ' ἀυτμή,

« et voici l'autre idée que Zeus m'a mise en tête; j'ai redouté « surtout qu'un jour de beuverie, une rixe entre vous n'amenât « des blessures et ne souillât ma table et vos projets d'hymen; « de lui-même, *le fer* attire à lui son homme »,

.....αὐτὸς γὰρ ἐφέλκεται ἄνδρα σίδηρος.

Voilà qui ne saurait être du même temps que le véritable texte homérique où les armes sont toujours de bronze, et non de fer : c'était alors l'*airain* qui attirait son homme, et la rouille ne rongeait pas les lances ni les épées d'airain.

Mais si ces vers sont interpolés au chant π, ils le sont pareillement au chant τ, ainsi que d'autres vers qui les encadrent et les développent avec plus de maladresse encore. L'interpolation ici est de 46 vers. Elle débute par les deux premiers vers du chant τ :

αὐτὰρ ὁ ἐν μεγάρῳ ὑπελείπετο δῖος Ὀδυσσεὺς
μνηστήρεσσι φόνον σὺν Ἀθήνῃ μερμηρίζων...,

lesquels sont répétés, mot pour mot, après l'interpolation, aux vers 51-52, pour servir de suture. En cette seconde place, ils sont parfaitement de mise : les prétendants ont quitté le *megaron* et sont allés dormir ; Télémaque vient d'en faire autant (vers 46-50) ; Pénélope et ses femmes ne vont arriver qu'ensuite (vers 53-54) ; Ulysse reste donc bien seul dans le *megaron*,

αὐτὰρ ὁ ἐν μεγάρῳ ὑπελείπετο δῖος Ὀδυσσεύς.

Mais qu'on essaie d'expliquer ce vers au début du chant, alors qu'au vers 3, Télémaque encore présent adresse la parole à son père..., qui n'est donc pas seul dans le *megaron*. Qu'on relise d'autre part, ces vers 1-46 du chant τ et que l'on note bien le son qu'ils rendent, la matière dont ils sont faits et leur parfaite inutilité : l'interpolation ne saurait faire doute, je crois, et la plupart des éditeurs, depuis Kirchhoff, ont eu raison de les mettre entre crochets.

La vérité est qu'il n'y a jamais eu de panoplies ni de rateliers d'armes dans le *megaron* d'Ulysse et que la δουροδόκη n'est pas un meuble « de l'époque ». Comme les dix-huit vers 281-298 au chant π, comme les quarante-six vers 1-46 au chant τ, les deux vers 128-129 au chant α ne sont pas de l'époque homérique ; la date nous est fournie par le proverbe αὐτὸς γὰρ ἐφέλκεται ἄνδρα σίδηρος : nous sommes à l'âge du fer.

Mais si la δουροδόκη disparaît du mobilier homérique, voici toute une série de meubles ou d'engins qui vont prendre la même route, car on ne les connaît que par ces vers interpolés du chant τ ; nulle part ailleurs, il n'en est question dans les poèmes homériques ; ces vers 1-46 de τ sont remarquables par le nombre de *hapax* qu'ils contiennent :

v. 27-28 ξεῖνος ὅδ' οὐ γὰρ ἀεργὸν ἀνέξομαι, ὅς κεν ἐμῆς γε
χοίνικος ἅπτηται.....

v. 33-34 . . . . πάροιθε δὲ Παλλὰς Ἀθήνη
χρύσεον λύχνον ἔχουσα ..

v. 37 ἔμπης μοι τοῖχοι μεγάρων καλαί τε μεσόδμαι...

v. 32 ἐσφόρεον κόρυθάς τε καὶ ἀσπίδας ὀμφαλοέσσας...

1° La χοῖνιξ sera rendue à son légitime propriétaire éginète ou athénien ; Homère n'a pas de « litre » ;

2° La λύχνος est aussi inconnue d'Homère que le bec de gaz (je reviendrai sur ce sujet de l'éclairage des palais homériques) ;

3° La μεσόδμη a sa place dans les bateaux homériques (β, 424 et ο, 289) ; c'est la coursie où l'on plante le mât,

> ἱστὸν δ' εἰλάτινον κοίλης ἔντοσθε μεσόδμης
> στῆσαν ἀείραντες.

Mais dans les palais homériques. les μέσοδμαι ne nous sont connues que par ce vers 37 de τ, qui est interpolé, et par le vers 354 de υ, qui fait partie d'une autre interpolation ;

4° Les ἀσπίδες ὀμφαλόεσσαι, familières à l'*Iliade*, ne se trouvent dans l'*Odyssée* qu'en ce vers 32 de τ ; en dehors de ce vers, l'ἀσπίς même ne figure qu'aux vers 256 de α et 25 de χ ; ce dernier vers fait partie d'une interpolation qui est de la même main que les deux ou trois que nous venons d'examiner ; car les prétendants y cherchent aux murs du *megaron* les armes, boucliers et lances, qui n'y ont jamais été,

> πάντοσε παπταίνοντες ἐϋδμήτους ποτὶ τοίχους·
> οὐδέ πῃ ἀσπὶς ἔην οὐδ' ἄλκιμον ἔγχος ἑλέσθαι.

Le seul et vrai bouclier de l'*Odyssée* est le σάκος.

***

Les jardins d'Alkinoos (η, 112-131) sont depuis un siècle l'un des champs clos où s'affrontent les « bergers de l'unité » homérique et les « chasseurs de cantiques ». Suivant la mode du jour, on tient cet épisode pour une interpolation ou pour une des beautés du poème. Sans entrer dans le débat sur l'ensemble, je voudrais en examiner quelques détails.

Ce jardin royal comprend quatre arpents, clos de barrières ou de haies (112-113) :

> ἔκτοσθεν δ' αὐλῆς μέγας ὄρχατος ἄγχι θυράων
> τετράγυος· περὶ δ' ἕρκος ἐλήλαται ἀμφοτέρωθεν.

Ces quatre arpents sont partagés en trois compartiments dont l'un semble subdivisé en deux :

1° Un verger de hauts arbres fruitiers, — nous dirions d'arbres en quenouille, d'arbres de plein vent, et non pas de pommiers ou de poiriers en cordons (114-121) :

ἔνθα δὲ δένδρεα μακρὰ πεφύκασι τηλεθόωντα,
ὄγχναι καὶ ῥοιαὶ καὶ μηλέαι ἀγλαόκαρποι
συκέαι τε γλυκεραὶ καὶ ἐλαῖαι τηλεθόωσαι,
τάων οὔ ποτε καρπὸς ἀπόλλυται οὐδ' ἀπολείπει
χείματος οὐδὲ θέρευς, ἐπετήσιος · ἀλλὰ μάλ' αἰεὶ
Ζεφυρίη πνείουσα τὰ μὲν φύει, ἄλλα δὲ πέσσει.
ὄγχνη ἐπ' ὄγχνῃ γηράσκει, μῆλον δ' ἐπὶ μήλῳ.
αὐτὰρ ἐπὶ σταφυλῇ σταφυλή σῦκον δ' ἐπὶ σύκῳ.

Que toute l'année, été comme hiver, ces arbres soient chargés de fruits, la merveille, pour être grande, n'est pas inouïe : en Crète, j'ai pu voir un verger de cette sorte. Mais que ces arbres en quenouille, δένδρεα μακρά, ces pommiers, poiriers, grenadiers, figuiers et oliviers portent du raisin, σταφυλήν, voilà le vrai miracle, que n'ont pas connu, semble-t-il, certains lecteurs antiques de l'*Odyssée* ni, peut-être, les auditeurs des rhapsodes. Car le passage nous est cité quatre fois par des auteurs antiques[1], Aristote, fragm. 667, Athénée, I, 25[a], Élien, III, 36 et Diog. Laert., V, 9, mais toujours dans la forme que voici :

ὄγχνη ἐπ' ὄγχνῃ γηράσκει σῦκον δ' ἐπὶ σύκῳ.

Nos deux vers 120-121 n'en font plus qu'un, et le raisin disparaît du verger d'Alkinoos... Nous verrons par la suite ce que vaut cette opération de philologie. Pour le moment, gardons encore le raisin; admettons qu'Alkinoos mariait la vigne à ses arbres fruitiers, — excellent moyen pour n'avoir ni grappes ni fruits.

2° Mais le vrai clos de vignes est auprès :

1. Cf. A. Ludwich, *Die homer. Vulgata*, p. 121.

ἔνθα δέ οἱ πολύκαρπος ἀλωὴ ἐρρίζωται,
τῆς ἕτερον μὲν θειλόπεδον λευρῷ ἐνὶ χώρῳ
τέρσεται ἠελίῳ, ἑτέρας δ' ἄρα τε τρυγόωσιν,
ἄλλας δὲ τραπέουσι · πάροιθε δέ τ' ὄμφακές εἰσιν
ἄνθος ἀφιεῖσαι, ἕτεραι δ' ὑποπερκάζουσιν.

« Un vignoble fécond y avait été planté : une partie des ceps, sur un terrain uni, mûrit au soleil ; dans l'autre, on fait la vendange ou l'on presse les grains de raisin ; en avant, sont des plants où le fruit vert sort de la fleur, d'autres qui commencent à se colorer. » J'ai choisi cette traduction de M. M. Croiset[1], parce qu'elle me paraît la plus claire, la plus fidèle et la dernière en date[2] : je pense seulement que « d'autres commencent à se colorer » se rapportent aux grappes, et non pas aux plants. Mais il est des détails que, même avec cette traduction, je ne comprends pas encore.

D'abord, au vers 122,

ἔνθα δέ οἱ πολύκαρπος ἀλωὴ ἐρρίζωται,

je vois bien que ἔνθα δέ, comme aux vers 114 et 127, marque l'une des trois divisions du jardin : verger, vignoble, potager. Mais que signifie cet οἱ qui vient ensuite ? On lit au vers 293 de ζ :

ἔνθα δὲ πατρὸς ἐμοῦ τέμενος τεθαλυῖά τ' ἀλωή.

Si notre vers 122 de η venait quelques vers après celui-là, je comprendrais οἱ sans peine : il se rapporterait à πατρός. Mais qu'en faire dans notre texte ? une dépendance de ὄρχατος qui se trouve dix vers plus haut ? Ni le sens ni la grammaire ne permet ce rapport. Je crains qu'ici encore nous n'ayons la correction appliquée, mais maladroite, d'un métricien classique. On lit au chant ε, 65 :

ἔνθα δὲ τ' ὄρνιθες τανυσίπτεροι εὐνάζοντο.

Je crois que l'on avait ici :

1. *Morceaux choisis des grands Écrivains*, p. 235.
2. Ce n'est pas que j'ignore la paraphrase rimée d'Ulysse de Séguier, qui, souvent, mais non pas ici, a ses grands mérites.

ἔνθα δέ τε πολύκαρπος ἀλωὴ ἐρρίζωται[1].

Homériquement, le vers était juste; classiquement, il était faux, ayant trois brèves au second pied. D'où cette correction, qui assurait la métrique, mais aux dépens de la raison.

Au vers 123, les Anciens déjà n'arrivaient pas à s'entendre sur le mot θειλόπεδον : ils ne savaient même pas comment le lire au juste. Car le jour où la nouvelle orthographe s'était mise à séparer les mots, on n'avait pas été d'accord, — en ce passage comme en beaucoup d'autres, — pour couper la suite continue de la παλαιὰ γραφή :

ΤΗΣΕΤΕΡΟΝΜΕΝΘΕΙΛΟΠΕΔΟΝ· ...

Les uns[2] coupaient ἕτερον μὲν θειλόπεδον (c'est la leçon qui a prévalu dans la Vulgate); les autres, μέν θ' εἱλόπεδον. Pour ceux-ci, εἱλόπεδον était un lieu rôti de soleil, τὸ πέδον τὸ ἔχον ἕλην ἡλίου, ἤγουν θερμασίαν. Pour ceux-là, θειλόπεδον était formé des trois mots θεῖναι, ἕλη et πέδον, et signifiait un « rafraîchissoir de raisin », σημαίνει δὲ τὸν ψυκτῆρα τῶν σταφυλῶν. Les plus récents éditeurs de l'*Odyssée*, van Leeuwen et da Costa, ont, avec raison, je crois, adopté la lecture εἱλόπεδον : une partie du vignoble serait donc inondée de soleil...

Au vers 124, sous le soleil qui dessèche cette partie du vignoble, τέρσεται ἠελίῳ, on vendange, — quoi? le texte actuel répond : ἑτέρας, — des grappes, disent les traducteurs : ἑτέρας δ' ἄρα τε τρυγόωσιν. Quel admirable grec! ἑτέρας signifie *grappes*, parce que, trois vers plus haut, on a le mot au singulier σταφυλή! Mais quand on n'avait pas au vers 111 σταφυλή, quand les Anciens, unissant les deux vers 120-121, lisaient

ὄγχνη ἐπ' ὄγχνῃ γηράσκει, σῦκον δ' ἐπὶ σύκῳ,

que signifiait ce mot ἕτερας?

Avec ce texte ancien qui me semble le bon, on avait sans doute au vers 124 σταφυλάς, et tout le passage, qui, aujourd'hui

1. Cf. au vers 125 πάροιθε δέ τ' ὄμφακές...
2. Cf. *Scholia*, Dindorf., I, p. 336-337.

est incompréhensible même après lectures répétées, était intelligible à première audition, ce qui est le caractère essentiel du style homérique. Le vignoble d'Alkinoos était partagé en deux : sur une moitié inondée de soleil, les ceps aux feuilles rôties étaient chargés de grappes que l'on vendangeait et portait au pressoir ; dans le reste, les ceps, couverts sans doute par l'ombre d'un coteau ou celle de grands arbres, n'avaient encore que des raisins verts, ὄμφακες, les uns sortant à peine de la fleur, les autres commençant à changer de couleur...

3° En mettant un arpent pour le verger et un arpent pour chacune des deux moitiés du vignoble — deux arpents pour le vignoble entier —, il en resterait un pour la troisième partie du jardin royal, pour ce potager toujours vert que deux sources arrosent.

Je ne doute donc pas que nous ayons aux vers 120-121 l'une de ces interpolations ou insertions maladroites, que les critiques alexandrins signalaient et voulaient expulser du texte homérique, mais dont notre texte odysséen est encore farci. Cette interpolation, entraînant la correction de σταφυλὰς en ἕτερας au vers 124, a eu pour résultat la confusion où sont tombés les éditeurs et interprètes modernes[1], qui n'ont plus rien compris aux vers 123-126. Ils ont cru qu'à l'ἕτερον μέν du vers 123, s'opposait l'ἑτέρας δ' du vers 124 et que le vignoble se composait de trois compartiments :

1° Une terrasse de sol battu, λευρῷ ἐνὶ χώρῳ, où l'on apportait les grappes coupées, soit pour les rafraîchir, θειλόπεδον, soit plutôt pour en pousser la maturité en les faisant cuire au soleil, εἱλόπεδον : Alkinoos aurait fabriqué de ces vins capiteux, de ces « vins de paille » que l'on obtient dans nos vignobles par le chauffage au soleil et le demi-séchage du raisin ;

2° Une vigne mûre où l'on vendangeait et pressait ;

3° Une vigne encore verte, où la grappe se formait ou se colorait à peine.

1. Sur tout cela, cf. Ameis-Hentze, *Anhang*, II, p. 12-13.

Le vignoble d'Alkinoos ne comprenait en vérité que deux parties, l'une plate, au grand soleil, l'autre montueuse et ombragée, et Alkinoos n'avait pas de « vin de paille » en son cellier. Je crois que

τῆς ἕτερον μέν θ' εἰλόπεδον λευρῷ ἐνι χώρῳ
τέρσεται ἠελίῳ σταφυλὰς δ' ἄρα τε τρυγόωσι

est le texte que Virgile a lu et imité, *Georg*. II, 520-521 :

Et varios ponit fetus autumnus, et alte
Mitis in apricis coquitur vindemia saxis.

Car Virgile avait sous les yeux un texte odysséen qui souvent était plus correct et plus ancien que le nôtre. En veut-on l'exemple le plus typique? Nous lisons aujourd'hui au chant ν, vers 79-80 :

καὶ τῷ νήδυμος ὕπνος ἐπὶ βλεφάροισιν ἔπιπτε,
νήγρετος, ἥδιστος, θανάτῳ ἄγχιστα ἐοικώς.

Pour les critiques qui veulent rétablir le ϝ dans le texte homérique, ces vers sont doublement scandaleux : le second devient faux,

νήγρετος ϝήδιστος ...,

et le premier devient un peu ridicule, puisque la vraie forme est ϝήδυμος, qui n'est que la répétition affaiblie de ϝήδιστος. Virgile a traduit

Dulcis et alta quies, placidae simillima morti,

ce qui suppose la lecture bien plus correcte et expressive, après ἥδυμος ὕπνος = *dulcis quies*,

νήγρετος, ἡσυχίῳ· θανάτῳ ἄγχιστα ἐοικώς
alta placidae morti simillima.

***

Pour orienter leurs hypothèses égéennes, minoennes, etc., les archéologues feront bien de considérer attentivement le texte odysséen sur lequel on a échafaudé parfois l'histoire d'une invasion préhomérique des Doriens en Crète.

Les poèmes homériques ne nous parlent des Doriens qu'en ce seul passage touchant la Crète, τ 173-179 :

Κρήτη τις γαῖ' ἔστι, μέσῳ ἐνὶ οἴνοπι πόντῳ,
καλὴ καὶ πίειρα, περίῤῥυτος · ἐν δ' ἄνθρωποι
πολλοὶ, ἀπειρέσιοι, καὶ ἐννήκοντα πόληες ·
ἄλλη δ' ἄλλων γλῶσσα μεμιγμένη · ἐν μὲν Ἀχαιοί,
ἐν δ' Ἐτεόκρητες μεγαλήτορες, ἐν δὲ Κύδωνες
Δωριέες τε τριχάϊκες δῖοί τε Πελασγοί ·
τῇσι δ' ἔνι Κνωσός, μεγάλη πόλις, ἔνθά τε Μίνως
ἐννέωρος βασίλευε ....

Population mélangée et villes mixtes d'Achéens, d'Étéocrétois, de Kydoniens, de Doriens et de Pélasges : voilà un bon tableau de la Crète aux premiers siècles de la période classique. Mais rien dans la légende crétoise ni dans la tradition homérique ne permet d'admettre que Minos et Idoménée aient régné sur une pareille Crète, et tout le contredit. Dans notre texte, une difficulté grammaticale aurait dû arrêter les homérisants : au début du vers 178, quelques manuscrits nous donnent τοῖσι δ' ἔνι : le sens grammatical est alors fort clair, car τοῖσι se rapporte aux différents peuples énumérés dans les trois vers précédents ; mais comment Cnossos peut-elle être comptée « parmi les peuples », ἐν τοῖσι, alors que chacune des villes crétoises (disent les vers précédents) a une population mélangée?... A la lecture τοῖσι, tous les éditeurs récents préfèrent ταῖσι ou τῇσι qui nous a été transmis par la majorité des manuscrits et qu'authentiquent une correction de notre *Monacensis* et une citation de Platon dans le *Minos*, 319[b]. Le sens logique est alors plus acceptable : « parmi ces villes, ἐν τῇσι, est la grande Cnossos ». Mais grammaticalement, il faut sauter par dessus les trois vers 175-177 et leur énumération des peuplades crétoises, pour unir τῇσι à πόληες. Il semble qu'au temps de Platon, on n'avait pas à faire ce saut. Car voici comment Platon nous cite le passage :

Ὅμηρος γὰρ περὶ Κρήτης λέγων ὅτι πολλοὶ ἄνθρωποι ἐν αὐτῇ εἰσι καὶ

ἐνενήκοντα πόληες, τῇσι δέ (φησιν) ἔνι Κνωσσός, μεγάλη πόλις, ἔνθα τε Μίνως ἐννέωρος βασίλευε...

L'Homère de Platon ne contenait-il donc pas nos vers 175, 176, 177, que l'Homère d'Éphore et de Strabon semble, par contre, avoir contenus déjà (Strab., 476)? L'Homère de Platon n'aurait-il pas connu des Doriens en Crète?

Pour se rallier à cette opinion, il suffit d'examiner avec un peu de soin les habitudes de l'insertion homérique, et je voudrais attirer l'attention des archéologues sur ce phénomène qui est d'une importance capitale pour leurs études, en particulier pour leurs reconstructions du *megaron* homérique.

J'appelle « insertion » un phénomène analogue, mais différent de l'« interpolation ». L'interpolation, en effet, est un corps étranger, introduit dans l'organisme originel; l' « insertion » est la simple greffe d'un vers authentique sur un autre point du texte primitif. L'interpolateur composait de son cru un épisode, un développement ou un vers qu'il introduisait dans l'ouvrage ancien, en les proclamant homériques. L' « inserteur » (qu'on me permette ce mot forgé, dont j'ai besoin), l'inserteur prenait un ou plusieurs vers soit de l'*Iliade*, soit de l'*Odyssée*, soit des autres poèmes épiques, et il introduisait ce ou ces vers dans un passage de l'un ou de l'autre poème, ou de tous les deux.

Ce phénomène de l'insertion saute aux yeux de quiconque lit et, surtout, veut traduire d'ensemble l'*Iliade* ou l'*Odyssée*. Les critiques alexandrins ont employé la moitié de leurs remarques à le dénoncer et à en corriger les effets : ils avaient inventé contre lui deux de leurs armes critiques, deux de leurs signes ou marques d'infamie : l'astérisque et l'obel astérisqué. L'obel astérisqué indiquait les vers insérés frauduleusement en une place où ils n'avaient que faire; l'astérisque notait ces mêmes vers aux endroits où ils étaient en leur bonne place. Nous avons vu plus haut cet emploi de l'astérisque dont parlait encore Eustathe.

Les papyri nous permettent de constater combien ce phé-

nomène de l'insertion pullulait sur le texte homérique aux premiers siècles de la critique alexandrine : qu'on lise dans le premier volume des *Hibeh Papyri* les versions de l'*Iliade* et de l'*Odyssée* contemporaines de Zénodote et qu'on les compare au texte communément admis après les efforts d'Aristarque et de son école !... Mais, cherchant et notant les insertions, les Alexandrins ne les ont pas toujours expulsées de leur texte, et notre *Odyssée* en est encore toute pleine.

Au chant ε, deux passages nous dépeignent la douleur d'Ulysse sur les grèves de Calypso :

82 ἀλλ' ὅ γ' ἐπ' ἀκτῆς κλαῖε καθήμενος, ἔνθα πάρος περ
δάκρυσι καὶ στοναχῇσι καὶ ἄλγεσι θυμὸν ἐρέχθων
πόντον ἐπ' ἀτρύγετον δερκέσκετο δάκρυα λείβων

. . . .

156 ἤματα δ' ἂμ πέτρῃσι καὶ ἠιόνεσσι καθίζων
δάκρυσι καὶ στοναχῇσι καὶ ἄλγεσι θυμὸν ἐρέχθων
πόντον ἐπ' ἀτρύγετον δερκέσκετο δάκρυα λείβων.

Tel est le texte de la Vulgate. Mais Aristarque, disent les scolies, athétisait le vers 84 (c'est-à-dire : le marquait de l'*obel* ou de l'*obel* astérisqué) ; il le gardait dans son texte, tout en le considérant comme en surnombre, superflu, n'ajoutant rien au précédent : ὁ στίχος οὗτος περιττός· ὁ γὰρ προκείμενος ἀρκεῖ. Par contre ce vers 84 lui paraissant en sa véritable place au vers 158, Aristarque l'avait sans doute astérisqué en cet endroit et la scholie marginale donnait l'explication de cet *astérisque* : [ὅτι] ἐντεῦθεν εἰς τὸ ὀλίγον ἀνωτέρω μετακεῖται ὁ στίχος.

Il est probable que, pareillement, notre vers 83 portait l'*astérisque* et ce même vers, chiffré 157, l'*obel*, à moins que, dans le texte d'Aristarque, le vers 157 n'eût pas figuré, comme il ne figure pas dans nombre de nos manuscrits (cf. les notes de Ludwich dans son édition).

Si donc nous étions sûrs d'avoir affaire ici à une double insertion, il faudrait restituer le texte primitif, en supprimant le vers 84 et le vers 157. Or, il suffit de lire grammaticalement

ces textes, pour voir qu'en effet le vers 84 ne saurait être en sa place, car rien ne le relie grammaticalement aux précédents : entre le κλαῖε du vers 82 et le δερκέσκετο du vers 84, entre ces deux verbes dépendant du même sujet, il n'existe aucune de ces copules τε, καί, μέν, δέ, etc., qui sont de règle absolue dans le style homérique. Il en est de même entre le καθίζων du vers 156 et l'ἐρέχθων du vers 157; mais ici l'absence de toute copule est moins choquante.

Ces deux vers supprimés, nous avons deux textes parfaitement clairs, sains et complets :

82 ἀλλ' ὅ γ' ἐπ' ἀκτῆς κλαῖε καθήμενος ἔνθα πάρος περ
83 δάκρυσι καὶ στοναχῇσι καὶ ἄλγεσι θυμὸν ἐρέχθων.

156 ἤματα δ' ἂμ πέτρῃσι καὶ ἠιόνεσσι καθίζων,
158 πόντον ἐπ' ἀτρύγετον δερκέσκετο δάκρυα λείβων.

Presque toujours les insertions se trahissent par ce manque de liaison grammaticale entre elles et le texte voisin, ou même par quelque impossibilité plus forte encore de grammaire (c'est le cas pour notre insertion crétoise, πόληες ...τῇσι), de logique ou de date (c'est encore le cas pour notre insertion crétoise). Je crois donc que les archéologues feront bien de ne plus chercher des Doriens dans la Crète homérique et de remiser dans l'oubli les innombrables thèses germaniques qui ont traité de la question : leur seule bibliographie remplirait inutilement des pages et des pages.

C'est probablement la vanité nationale de quelque éditeur crétois ou la flatterie d'un rhapsode à son auditoire crétois qui fit insérer dans l'*Odyssée* ces trois vers empruntés à quelque autre poème. Les Alexandrins avaient sous les yeux l'édition *crétoise* d'Homère, ἡ Κρητική. Nous voyons, grâce à eux, que cette *Crétoise* avait subi les remaniements de l'orgueil local : au vers 93 de α

πέμψω δ' ἐς Σπάρτην τε καὶ ἐς Πύλον ἠμαθόεντα,

et dans les passages analogues de β et de γ, Zénodote substituait la version probablement « crétoise » :

πέμψω δ' ἐς Κρήτην,

et les scholies (α 284; β, 359; γ, 313; δ, 702) nous ont conservé quelques-uns des arguments que l'on échangea durant plusieurs siècles entre éditeurs « procrétois » et « prospartiates ».

***

Je pourrais citer au moins vingt exemples pour établir que, dans notre texte odysséen, ce phénomène de l'insertion a produit des effets qui durent encore, pour montrer aussi que, ne changeant rien d'ordinaire au texte des vers voisins, l'insertion cependant ne pouvait quelquefois pas y pénétrer sans amener des modifications légères ou profondes. Je demande aux archéologues de me faire crédit pour l'instant ; je donnerai quelque jour tous ces exemples, qui tiendraient inutilement ici une quarantaine de pages ; aujourd'hui, je voudrais signaler une autre de ces insertions odysséennes qui concerne directement l'archéologie.

On sait quels interminables débats se sont déroulés et se déroulent encore sur le « seuil » du *megaron* homérique. Trois mille ans après que le héros y combattit les prétendants, les archéologues continuent de combattre pour ou contre le « seuil de pierre » et le « seuil de frêne » du *megaron* d'Ulysse. L'*Odyssée*, qui parle trente-huit fois de seuil, connaît des seuils de pierre, des seuils de bois et des seuils de métal.

Le seul *megaron* d'Alkinoos a un seuil de bronze, comme il est seul à avoir des murs de bronze, χάλκεοι τοῖχοι, des portes d'or, des montants et des linteaux d'argent (η, 86-90) :

ἀργύρεοι δὲ σταθμοὶ ἐν οὐδῷ χαλκέῳ ἕσταν.

Ce seuil de métal est à l'entrée du *megaron*, quand on vient du *prodomos* et de la cour. Ulysse, arrivé dans le palais d'Alkinoos, s'arrête un instant devant le seuil de bronze, avant de pénétrer dans le *megaron* (η, 83),

ὥρμαιν' ἱσταμένῳ πρὶν χάλκεον οὐδὸν ἱκέσθαι,

puis, ayant admiré la splendeur de ces murs, de cette porte, de ce *megaron* plein de convives, il franchit le seuil et entre dans la salle (η, 135) :

καρπαλίμως ὑπὲρ οὐδὸν ἐβήσετο δώματος εἴσω.

Notons bien ce vers dont nous aurons besoin, par la suite, pour comprendre un vers analogue (ρ, 30).

L'*Iliade*, qui ne parle que six fois de « seuil », connaît aussi le « seuil de bronze » et « les portes de fer » (Θ, 15) du Tartare :

ἔνθα σιδήρειαί τε πύλαι καὶ χάλκεος οὐδός.

Mais ce vers a toutes chances de n'être qu'une insertion ou une interpolation.

Le *megaron* d'Ulysse, la cabane d'Eumée et l'oracle de Pytho ont des seuils de pierre (υ, 258 ; π, 41 ; θ, 80) :

ἐντὸς ἐϋσταθέος μεγάρου, παρὰ λάϊνον οὐδόν...
αὐτὰρ ὅ γ' εἴσω ἴεν καὶ ὑπέρβη λάϊνον οὐδόν...
Πυθοῖ ἐν ἠγαθέῃ, ὅθ' ὑπέρβη λάϊνον οὐδόν...

Dans le palais d'Ulysse, il est des seuils de bois. Le *trésor* a un seuil de chêne (φ, 43) :

ἡ δ' ὅτε δὴ θάλαμον τὸν ἀφίκετο δῖα γυναικῶν
οὐδόν τε δρύϊνον προσεβήσετο, τόν ποτε τέκτων
ξέσσεν ἐπισταμένως καὶ ἐπὶ στάθμην ἴθυνε,
ἐν δὲ σταθμοὺς ἄρσε, θύρας δ' ἐπέθηκε φαεινάς.

Le *megaron* (dans le texte actuel) a un seuil de frêne (ρ, 339) :

ἀγχίμολον δὲ μετ' αὐτὸν ἐδύσετο δώματ' Ὀδυσσεὺς
πτωχῷ λευγαλέῳ ἐναλίγκιος ἠδὲ γέροντι,
σκηπτόμενος· τὰ δὲ λυγρὰ περὶ χροῒ εἵματα ἕστο·
ἷζε δ' ἐπὶ μελίνου οὐδοῦ ἔντοσθε θυράων,
κλινάμενος σταθμῷ κυπαρισσίνῳ ὅν ποτε τέκτων
ξέσσεν ἐπισταμένως καὶ ἐπὶ στάθμην ἴθυνε.

Le *megaron* d'Ulysse a donc deux seuils, l'un de pierre, l'autre de frêne. Il a deux portes, l'une vers la cour, l'autre

vers l'intérieur du palais. Le seuil de frêne est sûrement à la porte vers la cour : le seul passage où il en soit question ne permet pas qu'on le place ailleurs. Car Eumée et Ulysse, déguisé en mendiant, arrivent au palais, traversent la cour où ils voient Argos et se concertent entre eux (ρ, 260-323) ; puis Eumée entre le premier dans le *megaron* et va s'assoir à la table de Télémaque, en face de lui (ρ, 324-335) ; Ulysse entre ensuite ; mais s'arrêtant au seuil, il s'assied dans la porte, ἔντοσθε θυράων, sur le seuil de frêne, ἐπὶ μελίνου οὐδοῦ.

Le malheur est que ce seuil de frêne est aussi le seuil de pierre, dont nous parlent trois passages de l'*Odyssée* :

1° Au chant ρ, 30, Télémaque, lance en main, rentre de chez Eumée ; il arrive au palais, laisse sa lance contre une colonne, « entre dans le [*megaron*] et franchit le seuil de pierre »,

αὐτὰρ ἐπεί ῥ' ἵκανε δόμους εὐναιετάοντας,
ἔγχος μὲν στῆσε πρὸς κίονα μακρὸν ἐρείσας ·
αὐτὸς δ' εἴσω ἴεν καὶ ὑπέρβη λάϊνον οὐδόν ·

Εἴσω ἴεν est la formule que nous retrouvons au vers 255 du même chant ρ quand, laissant Eumée et Ulysse en chemin, Mélantheus arrive au palais du maître, entre dans le *megaron* et va s'asseoir parmi les prétendants :

αὐτὰρ ὁ βῆ μάλα δ' ὦκα δόμους ἵκανεν ἄνακτος ·
αὐτίκα δ' εἴσω ἴεν μετὰ δὲ μνηστῆρσι κάθιζεν
ἀντίον Εὐρυμάχου.

De même aux vers 275 et 324 de ce même chant. Au chant υ, Télémaque installe dans le *megaron*, auprès du seuil de pierre, Ulysse toujours déguisé en mendiant.

Τηλέμαχος δ' Ὀδυσῆα καθίδρυε, κέρδεα νωμῶν,
ἐντὸς ἐϋσταθέος μεγάρου παρὰ λάϊνον οὐδόν.

C'est à dessein — nous l'avons déjà vu —, κέρδεα νωμῶν, que Télémaque a choisi cette place. Quand Ulysse, quittant son escabelle, d'où il vient de tirer de l'arc, dépouillera ses haillons et bondira sur le grand seuil (χ, 1-2)

αὐτὰρ ὁ γυμνώθη ῥακέων πολύμητις Ὀδυσσεύς
ἅλτο δ' ἐπὶ μέγαν οὐδὸν, ἔχων βιὸν ἠδὲ φαρέτρην,

il tiendra la sortie du *megaron* vers la cour, tandis que la porte sur l'intérieur du palais a été fermée par Euryclée. Tous les efforts des prétendants tendront à le chasser du grand seuil pour gagner la cour, la rue, atteindre la ville et appeler du secours (χ, 76) :

.....εἴ κέ μιν οὐδοῦ ἀπώσομεν ἠδὲ θυράων,
ἔλθωμεν δ' ἀνὰ ἄστυ, βοὴ δ' ὤκιστα γένοιτο.

La lutte entre Ulysse et les prétendants est incompréhensible si le « grand seuil » n'est pas à la porte du *megaron* sur la cour; la joute de l'arc, auparavant, est pareillement incompréhensible si le « grand seuil » n'est pas aussi le « seuil de pierre » et si Ulysse, durant le festin, n'est pas installé auprès de ce seuil de la cour. Car, sans quitter son escabelle installée auprès de ce seuil, comment pourrait-il envoyer sa flèche à travers les douze haches? (φ, 420)

αὐτόθεν ἐκ δίφροιο καθήμενος ἧκε δ' ὀϊστὸν
ἄντα τιτυσκόμενος.....

Télémaque a planté les douze haches en ligne, en creusant le sol (φ, 120) : le poète ne nous dit pas si c'est dans le *megaron* ou dans la cour; mais ses auditeurs savaient que, dans le *megaron*, il n'y avait ni le sol ni la place pour une telle opération; à défaut de plancher ou de dalles, le *megaron* avait un sol battu où l'on ne creusait pas des fossés, διὰ τάφρον ὀρύξας, et l'espace vide au milieu du *megaron*, entre les deux rangées de tables était coupé en deux par le foyer et les colonnes du milieu. C'est dans la cour qu'étaient plantées les haches et c'est depuis le seuil du *megaron* que Télémaque, d'abord, puis Léodès ont essayé de bander l'arc et de tirer vers la cour (φ, 124; 149) : après le double échec de Léodès et de Télémaque, Antinoos fait apporter auprès du foyer un pain de suif et une grande escabelle, rembourrée de toisons (φ, 177) ; ranimant le feu, suiffant

l'arc et le chauffant, les prétendants essaient vainement de le tendre.

C'est alors qu'Eumée et le bouvier quittent le *megaron* pour traverser la cour, sortir du palais et retourner chez eux ; mais Ulysse les suit, les rattrappe « en dehors des portes du palais et de la cour », se fait reconnaître d'eux (φ, 188-241), puis rentre au *megaron* et reprend sa place sur l'escabelle qu'il venait de quitter. Eurymaque est en train de chauffer l'arc à la lueur du feu, σέλᾳ πυρός, sans pouvoir le bander. Antinoos conseille alors de remettre le concours au lendemain et de tout laisser en place en attendant. L'arc est sur l'escabelle sans doute, auprès du foyer : quand Ulysse le demandera, Eumée s'en ira le prendre. comme il a été convenu entre eux, et, malgré les prétendants, le lui apportera en traversant la salle, du foyer vers le seuil, ἀνὰ δῶμα (φ, 379).

Si donc le seuil de la cour est celui du jeu de l'arc et du massacre, c'est le seuil de pierre, car c'est près de ce seuil que Télémaque a installé son père sur une escabelle et devant une petite table (υ, 258) :

ἐντὸς ἐϋσταθέος μεγάρου, παρὰ λάϊνον οὐδόν.

Mais ce seuil de pierre, dans le texte actuel, est aussi le seuil de frêne (ρ, 339) :

ἷζε δ' ἐπὶ μελίνου οὐδοῦ ἔντοσθε θυράων.

Or il faut que le seuil d'une porte soit de bois ou de pierre : lequel choisir ?

Le seul vers 339 de ρ nous parle de ce seuil de frêne, tandis que les deux chants du Concours et du Massacre supposent (nous le voyons) un seuil de pierre en cet endroit. Dans tout le reste des poèmes homériques, une lance se dit « un frêne » μελίη, comme l'arbre ; mais les objets en bois de frêne sont toujours des μείλινα : ce μελίνου est un *hapax*.

Ce seuil de frêne nous vaut au chant ρ le même vers 340 qu'au chant φ 44, le seuil de chêne. Un seuil de chêne est chose naturelle, surtout à l'entrée d'un cellier. Un seuil de frêne et des

montants de cyprès sont d'un usage moins répandu : nulle part ailleurs les poèmes homériques ne parlent du bois de cyprès comme matériel de construction ; comme arbre, ils n'en parlent qu'une fois, dans la description de l'île de Calypso.

Le seuil de frêne aurait-il été « inséré » en ce passage aux lieu et place du seuil de pierre que l'on y devrait rencontrer? Sans admettre encore cette hypothèse, voyons quelles en seraient les conséquences possibles. On ne saurait penser à l'insertion pure et simple, ni, par suite, à la suppression possible des trois vers 339-340-341 ; le vers 339 est indispensable : il faut qu'Ulysse soit entré dans la salle et se soit assis sur le seuil, pour que Télémaque, au vers 342, appelle Eumée et l'envoie porter du pain et de la viande à ce vieux mendiant. Mais les deux vers 340-341 peuvent être ôtés sans la moindre difficulté. Resterait à corriger μελίνου au vers 339 : l'orthographe imprévue de ce mot et la comparaison avec φ 43 avaient décidé Nauck à le remplacer par δρυΐνου, — correction toute fantaisiste et qui ne nous servirait de rien : notre seuil de frêne, devenu seuil de chêne, n'en resterait pas moins un seuil de bois, qui doit être un seuil de pierre. La quantité s'oppose au remplacement de μελίνου par λαΐνου. Mais une épithète de ce seuil est ξεστοῦ (σ, 33 ; 7 χ, 73) :

οὐδοῦ ἐπὶ ξεστοῦ πανθυμαδὸν ὀκριόωντο.....
οὐδοῦ ἀπὸ ξεστοῦ τοξάσσεται.....

Cette épithète s'applique aussi bien aux pierres polies qu'aux bois polis, ξεστοῖσι λίθοισι, ξεστοῖσιν λάεσσι, ξεστὴν τράπεζαν, ξεστοῖσι θρόνοισιν, ξεστῇς ἐλάτῃσιν, ξεστοῖο λίθοιο. Si nous rétablissions au vers 339, comme texte primitif,

ἷζε δ' ἐπὶ ξεστοῦ οὐδοῦ ἔντοσθε θυράων,

peut-être comprendrions-nous pourquoi un arrangeur eut l'idée d'insérer les deux vers 340-341 : c'est ce mot ξεστοῦ qui lui remit en mémoire les vers 43 et 44 de φ :

οὐδὸν τε δρύινον προσεβήσετο, τόν ποτε τέκτων
ξέσσ' ἐπισταμένως καὶ ἐπὶ στάθμην ἴθυνε,

dont le second ressemblait à ε 245 :

ξέσσε δ' ἐπισταμένως καὶ ἐπὶ στάθμην ἴθυνε.

Pour insérer ce vers homérique en ρ 341, quelque éditeur d'*Odyssée* πολύπτυχος, « revue et augmentée », mit au vers 339 un seuil de frêne, μελίνου, sur le modèle du seuil de chêne, δρυίνου, de φ 43 et, prenant encore à φ 43 son ὅν ποτε τέκτων, il compléta son vers 340 en adossant Ulysse à un montant de cyprès, κλινάμενος σταθμῷ κυπαρισσίνῳ : belle opération ! κλινάμενος et κυπαρισσί νῳ sont des *hapax* ; mais σταθμῷ faisait avec le στάθμην du vers suivant une allitération et presque un calembour : or, maintes interpolations ou insertions ont été ajoutées au texte homérique pour obtenir de ces gentillesses de mots, qui charmaient l'oreille de l'auditoire ; le public grec n'était pas d'un goût aussi difficile qu'on le pense ; les poèmes homériques avaient fait, avec les rhapsodes, le voyage de la Grande Grèce et de la Sicile au temps des premières colonies ; ils avaient dû s'adapter un peu à ces « tournées » d'outre-mer et à ce public colonial du Far West.

Au bout du compte, je crois que le « seuil de frêne » n'a jamais existé dans le palais d'Ulysse, et je le regrette un peu, en songeant aux admirables dissertations qu'il nous a values déjà et qu'il nous vaudrait encore, en songeant surtout à l'explication si ingénieuse de M. Myres, à laquelle le savant Monro donnait son adhésion en son *Appendix* sur *The homeric House* (*Homer's Odyssey*, p. 499) : le seuil de pierre et l'embrasure de pierre, disait M. Myres, étaient recouverts d'un encadrement de bois, seuil de frêne et montants de cyprès, si bien que, tout en étant de pierre, le seuil était de frêne aussi.

L'hypothèse que je suggère aurait eu, vers 1890, toutes les chances d'être acceptée, je crois : on critiquait alors le texte homérique. Je sais qu'aujourd'hui la mode est de le défendre d'abord, pour l'admirer ensuite, sans trop vouloir en approfondir le sens. Le dernier éditeur de l'*Odyssée*, van Leeuwen, nous dit à propos de ces vers 339-341 de ρ : « μέλινος *pro* μείλινος, quod autem *fraxineum* nunc dicitur limen megari, id *lapideum*

audit ρ 30 et υ 258, sive poeta in leviore hac re sibi non constitit, sive noster versus vitium contraxit; nam tribus his locis significatur limen quod *prodomum* et *megaron* interjacebat »... Un dernier exemple va mieux nous montrer que le Poète ici n'a que faire, mais qu'un « inserteur » y travailla de même façon qu'en nombre d'autres passages.

***

On lit au chant ε, vers 246-248 :

τόφρα δ' ἔνεικε τέρετρα Καλυψώ δῖα θεάων·
τέτρηνεν δ' ἄρα πάντα καὶ ἥρμοσεν ἀλλήλοισι,
γόμφοισιν δ' ἄρα τήν γε καὶ ἁρμονίῃσιν ἄρασσεν.

Il s'agit du radeau que construit Ulysse : grâce à la hache et à la doloire que lui a données Kalypso, le héros a coupé, puis dressé ses bois : « Calypso revenait ; cette toute divine apportait les tarières ; Ulysse ayant alors percé toutes ses poutres, les unit l'une à l'autre (*je traduis mot à mot*) et cloua son radeau de goujons et gournables ». Le texte ainsi expliqué paraît fort clair ; mais je doute qu'en le serrant de près, on puisse l'expliquer ainsi : τήν γε καὶ ἁρμονίῃσιν ἄρασσεν est-il le vrai texte ? On lit au vers 361.

ὄφρ' ἂν μέν κεν δούρατ' ἐν ἁρμονίῃσιν ἀρήρῃ.

On voit qu'ici ce sont les *poutres*, δούρατα, qui sont *assemblées* par des chevilles ; Ulysse ayant eu des tarières pour percer les bois, le radeau peut être fait ainsi, — non pas de poutres emboîtées à tenons et mortaises, mais de poutres chevillées, que la tempête désunira et dispersera sans trop de peine (vers 365-370). Or les scholies nous disent que certains éditeurs antiques, Aristophane entre autres, lisaient autrement que nous ce passage ; des deux vers 247-248, ils ne faisaient qu'un :

τέτρηνεν δ' ἄρα πάντα καὶ ἁρμονίῃσιν ἄρασσεν.

Aristophane conservait les deux vers dans son texte, mais les marquait l'un du *sigma*, l'autre de l'*antisigma*, Ἀριστοφάνης τὸ αὐτὸ ᾤετο περιέχειν ἄμφω· διὸ τῷ μὲν σίγμα, τῷ δὲ ἀντίσιγμα ἐπιτίθησιν.

Aristarque, par contre, essayait de légitimer les deux vers qu'il tenait l'un et l'autre pour authentiques : dans le premier, disait-il, Ulysse faisait les essais, les préparatifs de la construction qu'il achevait dans le second. Ici encore, il semble que l'interpolateur a laissé sa marque. Van Leeuwen disait avec raison en son édition de 1890 : « ἀράσσειν enim non *conjungere* sed *tundere* sive *confringere* significat, und Brieger conjecit ἁρμονίῃς συνάρασσεν ». Or un manuscrit, Apollonius et Eustathe nous donnent ἄρηρεν. Avec cette variante, c'est le texte d'Aristophane qui devient le meilleur : « Ulysse alors perça toutes ses poutres et les unit par des chevilles (ou des crampons) »,

τέτρηνεν δ' ἄρα πάντα καὶ ἁρμονίῃσιν ἄρηρεν,

comme au vers 361. On peut imaginer peut-être d'où sortit le texte actuel : au lieu de σχεδίης πολυδέσμου, en ε 33 et 338 et η 264, certains lisaient πολυγόμφου (nous disent les scholies). C'est pour intégrer sans doute dans le texte odysséen cette épithète hésiodéenne et eschyléenne que l'on chevilla de γόμφοισιν et de ἁρμονίῃσιν notre vers 248.

(*A suivre.*) Victor BÉRARD.

ARCHÉOLOGIE THRACE

DOCUMENTS INÉDITS OU PEU CONNUS

(DEUXIÈME SÉRIE)

Suite [1].

158-160. — Trois épitaphes de soldats, morts à *Œscus* [2].

Les deux premières font connaître cinq nouveaux noms qui sont à ajouter à la liste des soldats de la *legio V Macedonica* [3] : deux vétérans, *C. Roscius Capito* et *P. Scribonius Varus*; deux soldats en activité, *C. Valerius Pudens* et *Scribonius Celer*; un centurion, *Atilius Verus*.

Les noms des deux vétérans sont accompagnés de l'indication de leur patrie, assez rare jusqu'à présent sur les épitaphes des soldats de cette légion. L'opinion qu'elle fut recrutée en grande partie parmi les Orientaux est par là confirmée [4], car tous deux sont des Grecs de race, originaires de la côte égéenne de la province d'Asie. Le premier est d'*Alexandria Troas*, et régulièrement inscrit dans la tribu *Aniensis* à laquelle appar-

1. Pour les articles précédents, cf. *RA*, 1914^{2}, p. 55-66; 1915^{1}, p. 71-93; 1915^{2}, p. 165-208; 1916^{1}, p. 359-386; 1917^{1}, p. 158-188; 1918^{2}, p. 76-91.

2. Pour tous renseignements et textes sur cette ville, cf. ma *Notice sur Œscus*, destinée à paraître, si les circonstances le permettent, dans *REA.*, 1920.

3. Etablie par de Weerd, *op. cit.*, p. 94-107.

4. *Ibid.*, p. 27-28 : sur 13 provenances alors connues, 6 sont orientales. Cette proportion dépasse maintenant la moitié (10 sur 17) grâce à nos deux textes, à un troisième qui nomme un *miles leg. V Mac.* originaire du Pont (*Année épigr.*, 1914, n° 135) et à un quatrième que l'auteur a connu et cite p. 97, mais dont il a négligé de tenir compte, dans sa liste, parmi les originaires d'*Amasia* (*CIL*, III, 14214^{19}).

tient[1] cette colonie[2]; le second est d'Éphèse, et rattaché à la tribu *Collina*, en sa qualité d'étranger devenu citoyen romain par son inscription sur les contrôles de l'armée[3].

Les caractères épigraphiques des deux premiers textes permettent de les classer dans la deuxième moitié du premier siècle ou la première moitié du second, époque qui correspond, en effet, aux dates du séjour de la *legio V Macedonica* en Mésie Inférieure[4]. On les attribuerait de préférence à la fin du Ier siècle pour trois raisons : — 1° la présence certaine de la légion à *Œscus* se place entre 86 et 101 ; — 2° les noms que fournissent ces inscriptions sont tous des vieux noms romains, et notamment on n'y rencontre pas le nom *Ulpius*, si ordinaire dans l'armée à partir de Trajan; — 3° Hadrien ayant ordonné le recrutement sur place, la mention de la patrie des soldats nous reporte à une date antérieure à cet empereur pour le moment de leur entrée au service.

Mais ce dernier motif est insuffisant, car nos deux vétérans sont morts l'un et l'autre à 55 ans[5] : s'ils étaient devenus soldats seulement à la fin du règne de Trajan, la date de leur mort, donc de leur épitaphe, pourrait être reculée jusque

1. Ricci, *Epigr. lat.*, s. v. *Aniensis*, p. 329.

2. Selon Chapot, *Prov. rom. d'Asie*, p. 109, note 4, il n'existe en Asie que deux colonies romaines, *Alexandria Troas* et *Parium* (et, fort douteusement, *Samos*). Besnier, *op. cit.*, p. 91, ajoute le nom de *Tralles*; mais il ne reproduit pas ce renseignement dans l'article qu'il consacre à cette dernière ville. — En tous cas, ces deux savants s'accordent avec tous les modernes pour constater et signaler la rareté des colonies romaines en Asie.

3. On sera surpris, surtout après les constatations indiquées à la note précédente, de voir que M. Filov, en publiant notre N° 159, a commis l'erreur d'interpréter l'abréviation *Col. Epheso* par *col(onia) Epheso*, et non par *Col(lina) (tribu) Epheso*. — L'abréviation *Col.* est la plus usuelle de toutes celles du mot *Collina* (Cagnat, *Epigr.*, p. 61); la tribu *Collina* est avec la tribu *Quirina* celle dans laquelle on rangeait tous les Asiatiques obtenant la cité romaine à titre personnel (*Dict. des Antiq.*, s. v. *Tribus*, p. 428); la ville d'Éphèse, métropole de l'Asie (Chapot, *op. cit.*, p. 138 suiv.) était, au point de vue romain, une *civitas* (*CIL.*, III, *Index*).

4. De Weerd, *op. cit.*, p. 29.

5. Sous les réserves indiquées ci-après, au commentaire de la ligne 7 du N° 158.

vers 153[1]. Le fait qu'à cette époque *Œscus* n'était plus le quartier général de la *leg. V Mac.* ne contredit pas cette supposition, car il y restait vraisemblablement un détachement[2].

Pour la seconde épitaphe, faute d'autres renseignements fournis par le texte, nous ne pouvons serrer la date de plus près; mais pour la première, certains indices permettraient de la classer de préférence vers l'an 62. En effet :

1° Le dédicant se prévaut officiellement de sa qualité d'*heres fiduciarius* et la fait graver en toutes lettres, comme s'il y attachait une importance particulière. Or la mention de cette qualité est, on l'a remarqué, excessivement rare dans les inscriptions[3], et notre texte n'est peut-être que le sixième où elle apparaisse[4]. Il est vraisemblable que la cause de cette rareté est qu'on a rapidement cessé d'indiquer un mode de succession devenu très fréquent, surtout à l'armée[5]. Par contre, on a dû tenir à s'en prévaloir dans les premières années où il s'est trouvé légal grâce au *senatus consultum Trebellianum*, qui modifiait sur ce point une règle fondamentale du droit romain, l'impossibilité d'hériter par substitution[6]. Or ce senatus consulte est de l'année 56[7].

2° Le centurion *Atilius Verus* de notre texte a bien des chances d'être celui que nous connaissons déjà, et qui en 69 était, par un avancement normal, devenu *primus pilus* dans la *legio VIII Galbiana*[8]. En conséquence, l'épitaphe, postérieure,

1. Le soldat de notre N° 159 est entré au service à l'âge de 19 ans, au plus tard sans doute vers 117.

2. M. de Weerd adopte ce point de vue en indiquant pour la légion, au cours du II[e] siècle, les endroits de séjour suivants : quartier général, *Troesmis*; camp, *Œscus*; castella, *Tropaeum Trajani*, *Tomi*, Sirakovo.

3. Orelli, n° 3524, annotation à une épitaphe prétorienne de Rome qui mentionne un *her(es) fiduc(iarius)*.

4. De Ruggiero, *Diz. epigr.*, s. v. *Heres*, p. 736, ne cite pas l'exemple précédent; mais mentionne les textes *CIL.*, V, 2834; VI, 15237 ; X, 365. Ajouter une épitaphe d'un *miles coh. I Thracum* (*Westdeutsche Zeitschrift*, 1892, p. 281) où le nom du dédicant est suivi des lettres *f. h.*

5. *Dict. des Antiq.*, s. v. *Fideicommissum*.

6. *Ibid.*; cf. Digeste, XXXVI, 1, 46. s. v. *Fideicommissarius*.

7. Gaïus, *Institutes*, II, 253. — Cf. Goyau, *Chronol.*, p. 112.

8. Tacite, *Hist.*, III, 22. — Cf. *Prosopogr. imp. rom.*, I, p. 176, n° 1094.

mais de peu, à 56, serait antérieure à 69 (et même à 62, puisqu'entre 62 et 70 la *legio V Mac.* n'est pas en Mésie).

3° Le dédicant, *C. Valerius Pudens, miles leg. V Mac.*, est aussi, très vraisemblablement, déjà connu. Ce doit être lui qui, sous Hadrien, et peut-être au début du règne de cet empereur[1], était devenu, en qualité de vétéran, *magister canab(arum) leg. V Mac.* à *Troesmis*. Si notre texte est de 62 environ, ce soldat, même s'il n'avait à cette date qu'une vingtaine d'années, en avait 75 en 117. C'est un grand âge pour ne pas avoir encore pris une retraite totale; mais il n'y a pas d'âge *maximum* pour l'exercice de fonctions municipales, et il n'y a pas lieu de tirer argument de cette remarque pour contester sérieusement la date de 62.

Le faisceau des preuves énumérées me paraît, par conséquent, suffisamment solide pour que la date de 62 environ puisse être adoptée.

La troisième épitaphe semble beaucoup plus tardive. Par son écriture, ses négligences, ses fautes de langue, elle s'apparente aux textes de la fin du IIIe siècle. Mais, dans une région barbare, il y a eu à toutes les époques des textes mal gravés et peu soignés : il faut donc rechercher un *criterium* plus sûr.

Ici encore, une identification pourrait nous aider. Le titulaire de l'épitaphe, dont nous ignorons le nom, est fils de *Maximinus Pannonius*. Le surnom *Pannonius*, qui est des plus rares[2], fait penser à *Pannonius Maximinus*, qui fut *praefectus alae II Panno-*

1. *CIL.*, III, 6166. Aucun élément ne permet de fixer la date de ce texte; l'empereur y est simplement nommé *Imp. Caes. Tra. Hadr. Aug.*; l'indication *pro salute* est trop usuelle et banale pour qu'on puisse la rapporter à une maladie de l'empereur. Remarquer toutefois que fin novembre 117 Hadrien vint sur le Danube et passa vraisemblablement à *Troesmis* (Dürr, *Reise der K. Adrians*, p. 18; cf. Goyau, *op. cit.*, p. 190).

2. Le *CIL.*, III, qui est celui des volumes du *Corpus* où on aurait le plus de chances de le trouver, n'en connaît que deux exemples : un affranchi, un chrétien (2326, 3482, tous deux à Salone). La *Prosopographia imp. Rom.* s'en tient au personnage dont nous allons parler.

niorum dans la *Dacia Porolissensis*[1] à une époque que nous ignorons malgré le nom du légat impérial fourni par l'inscription[2], mais du moins avant 258, date à laquelle l'évacuation de la province a commencé[3].

Or, notre militaire inconnu, qui s'est appliqué à énumérer la suite de ses grades successifs avec d'autant plus de soin qu'il n'est que sous-officier, mais qu'il est encore vivant, appartient à une *ala*. La preuve, c'est que la liste qu'il fournit ne comporte que dans ce corps de cavalerie la totalité des grades cités.

Il nomme son père sans lui attribuer aucun titre; mais ce n'est pas par humilité. Il est persuadé que le seul nom de celui-ci en dit assez long aux lecteurs de son épitaphe prématurée : or qui seraient-ils, sinon ses camarades d'escadron? Et comment le comprendraient-ils, si ce n'était pas le nom d'un de leurs chefs? D'autre part il est si fier de cette filiation qu'il ne l'indique pas à la place habituelle dans la nomenclature. Il la rejette à la fin, après l'énumération de ses grades ; il la met en vedette en la séparant du reste par un signe de ponctuation spécial; il intervertit l'ordre usuel en plaçant le mot *filius* avant et non pas après le nom du père; il écrit le mot en toutes lettres et non, suivant la règle, en abrégé.

De tous ces indices je conclus :

1° Que notre personnage est le fils du *praefectus alae II Pannoniorum* cité ci-dessus;

2° Qu'il sert comme sous-officier dans la troupe de son père;

3° Que cette troupe est installée à *Œscus*, puisque notre sous-

1. *CIL.*, III, 832 : le texte porte à la l. 5 *Pannon. Maxi...* qui est restitué *Maxi[mo]*. Ce nom est en fin de ligne, il y a toute la place pour écrire *Maxi-[mino]*, soit en entier, soit en abrégé comme la plupart des autres mots. Cette restitution me paraît assurée grâce à l'inscription que nous publions ; en échange, elle va nous permettre de beaucoup préciser cette dernière.

2. Cf. Liebenam, *Verwaltungsgesch.*, Dacie, n° 19.

3. Besnier, *op. cit.*, s. v. *Dacia*; Goyau, *op. cit.*, p. 310. — On a dû abandonner la première la *Dacia Porolissensis*, située tout au N. — Szamos Ujvár = Armenienstadt, lieu de provenance de l'inscription, est tout près du *limes* en son point le plus septentrional et jamais dépassé par l'occupation romaine (cf. la carte du *CIL.*, III).

officier y *prépare* un tombeau pour sa femme et pour lui, tous deux vivants;

4° Que *l'ala II Pannoniorum*, jusqu'ici inconnue en Mésie Inférieure, a dû y arriver au moment où elle a été obligée de quitter la Dacie, vers 258;

5° Que le chef de cette troupe étant demeuré le même, l'inscription n'est sans doute pas beaucoup postérieure à 258;

6° Que le légat de Dacie dont nous avons parlé et qui est demeuré jusqu'à présent inconnu, *M. Veracilius Verus*, doit avoir gouverné cette province peu de temps avant 258.

N° 158. — Musée de Sofia, sans numéro. — Photographie[1].

Bloc quadrangulaire dont on a seulement creusé un peu le sommet pour y amorcer un fronton entre deux acrotères. Le fronton est seul orné (triangle moluré rempli par une rosette centrale et trois feuilles, le tout en très faible relief). Une double moulure légèrement incisée entoure l'inscription, qui est assez soignée.

Dimensions totales : 2m,50 × 0m,74 × 0m,34 ; des lettres, 0m,07 (l. 1), 0m,06 (l. 2-3 et l. 13), 0m,045 (l. 4-12).

C · ROSCI	*C(aius) Rosci[us]*,
C · F · ANII	*C(ai) f(ilius), Ani(ensi), [Ka]-*
PITOTROAD	*pito, Troad(e),*
VETERANLEG V	*veteran(us) leg(ionis) V*
MAE ILITAIT	*Mace(donicae), [m]ilita(v)it*
ANN · XXIV · VIXIT	*ann(is) XXIV, vixit*
ANNI ISE	*anni(s) ... [h](ic) s(itus) e(st).*
CVAI S	*C(aius) Va[leriu]s*
PVDLN LES	*Puden[s, mi]les*
LEG · V ..ATI	*leg(ionis) V [Ma]c(edonicae), (centuria) Ati-*
LI · VERI · IIE ES	*li Veri, [her]es*
FIDVCIARIVS	*fiduciarius,*
F C·	*f(aciendum) c(uravit).*

1. *Izvestia Soc. arch.*, 1912, p. 5, n° 2, fig. 2 (Filov). — *Année épigr.*, 1912, n° 188.

En plusieurs endroits je ne distingue pas ce que M. Filov a vu sur l'original.

L. 2. — La haste verticale de ce que je crois être un K est très nette; l'orthographe *Kapito* est fréquente et naturelle chez un individu de langue et de race grecque[1]; l'A qui suit est illisible.

L. 5. — La ligature Є = CЄ est probable. *Militait = militavit* n'est pas un lapsus du lapicide. Je ne connais qu'un exemple identique (*dedicait = dedicavit* : *CIL*, VIII, 5667); mais la faute n'est qu'un cas particulier d'une habitude vicieuse de prononciation (suppression de *v* entre deux voyelles) qui n'est le fait ni des indigènes thraces[2], ni des barbares en général[3]. Elle appartient au langage populaire[4].

L. 7. — M. Filov croit avoir déchiffré l'âge du défunt : LV.

N° 159. — Musée de Sofia, sans numéro. — Photographie[5].

Pierre quadrangulaire; le champ de l'inscription est en creux dans l'encadrement d'une forte moulure du profil usuel. Le fronton est figuré par un triangle qui occupe toute la largeur de la pierre et se compose de trois bandes plates en léger relief. Au centre du triangle, une rosace à cinq lobes; dans les angles inférieurs, une palme partant de la rosace; angle supérieur vide. A l'extérieur du triangle, deux palmes, l'une verticale aux extrémités de la pierre, l'autre inclinée vers le sommet.

Dimensions totales : 3 mètres × 0m,90 × 0m28; des lettres, 0m,07 (l. 1), 0m,06 (l. 2 et 14), 0m,055 à 0m,035 (autres lignes).

1. Orthographe presque usuelle : cf. les Tables du *Corpus*, p. 2572.
2. Exemples locaux : *aeum* = *aevum*, *Priata* = *Privata* (*CIL*, III, 7868, 892); *Ioi* = *Iovi*, *vius* = *vivus* (Kalinka, *op. cit.*, nos 125, 399).
3. En dépouillant les références indiquées par E. Diehl (*Vulgärlatein. Inschr.*, p. 163, col. 1), on constate que Rome et l'Italie fournissent exactement la moitié des exemples (une trentaine).
4. Toutes les provinces concourent à former la liste citée à la note précédente, sauf, jusqu'à présent, la Gaule, la Germanie et la Bretagne.
5. *Izvestia Soc. arch.*, 1912, p. 6, n° 3, fig. 3 (Filov). — *Année épigr.*, 1912, n° 189.

D · M	*D(is) M(anibus).*
P · SCRIBON	*P(ublius) Scribon(i)-*
VS · P · F · COL	*us, P(ubli) f(ilius), Col(lina) (tribu),*
EPHESO · VAR	*Epheso, Var(us),*
VET · LEG · V̄	*vet(eranus) leg(ionis) V*
MAC	*Mac(edonicae),*
MIL · ANNIS XXXVI	*mil(itavit) annis XXXVI,*
VIX · ANN LV	*vix(it) ann(is) LV,*
H · S · E ·	*h(ic) s(itus) e(st).*
ARELLIA · CELERI	*Arellia Celeri-*
NA · ET SCRIBONI	*na et Scriboni-*
VS · CELER · MIL · LEG	*us Celer, mil(es) leg(ionis)*
EIVSDEM	*ejusdem,*
F · C ·	*f(aciendum) c(uraverunt).*
CONIVNX · ET · FIL ·	*Conjunx et fil(ius).*

L. 2. — Il n'y a pas de place pour I final, à moins de le supposer ligaturé avec N ; mais la seconde haste de N ne dépasse pas la première et le texte ne contient pas d'autre ligature.

L. 3. — Sur la place et la restitution du mot *Col(lina)*, voir p. 134 et note 3.

L. 4. — La fin de *Var(us)* n'a jamais été écrite.

L. 10. — M. Filov suppose que *Arellia* est pour *Aurelia*. La date possible de l'inscription (V. p. 134) ne rend pas ce nom invraisemblable ; mais il faudrait supposer une double faute d'orthographe dans un texte assez soigné, et, ce qui est pis, sur le même mot[1]. Je croirais plutôt à une forme féminine du nom *Arellius*, connu par ailleurs[2]. De toute façon le nom, latin ou

1. A est bien lisible, il n'y a pas de ligature AV. Les deux fautes peuvent se justifier. *Aurellius* est fréquent (*CIL*, III, 244, 791, 795, 5746, 10628). L'omission de u dans la diphtongue *Au* ne se rencontre dans les pays thraco-mésiens, jusqu'à présent, qu'à une époque très basse et dans des textes grecs pour la plupart, à propos du seul mot *Augustus* : *Agust(i)* (Kalinka, n° 64, dans un texte exceptionnellement barbare, 'Αγούστῃ (*Ibid.*, n° 125), 'Αγωστεῖνος (*DH*, 876, p. 417, chrétien). Diehl (*op. cit.*, p. 161) ne connaît qu'un exemple de *Agustus* et un de *at* = *aut*.

2. *Prosopogr.*, I, p. 128-129, n°s 837-843. Sur ces sept exemples, l'un se rapporte à un rhéteur, qui est originaire d'Asie Mineure comme le titulaire de notre épitaphe, et sans doute sa femme

barbare[1], ne se rattache pas, semble t-il, à une racine thrace.

N° 160. — Musée de Sofia, sans numéro. — Photographie[2]. Bloc quadrangulaire mesurant actuellement 0m,96 × 0m,40 × 0m,34. Toute la partie supérieure de l'inscription a disparu dans un retaillage moderne qui a sans doute utilisé la pierre comme marche d'escalier ou seuil de porte, mais en la retournant, car la face inscrite n'est usée par aucun frottement. Au-dessous du texte, il reste un grand champ vide. L'ensemble est limité, sur les trois côtés intacts, par une moulure du genre usuel. Lettres très lisibles sauf à la l. 1 : de 0m,025 à 0m,03.

Toute la difficulté réside dans les deux premières lignes, et même dans la première seule si l'on admet que *principales* à la seconde ligne est une faute pour *principalis*, ce qui paraît seul acceptable d'après le contexte : la faute n'est du reste pas rare dans les textes de basse époque[3]. En effet :

1° Bien que l'inscription soit divisée en deux parties par une feuille de lierre à la fin de la l. 2 actuelle, il est clair qu'elle est d'un seul tenant, et que la seconde partie commence par une apposition, faite sous la forme d'une reprise dont j'ai indiqué les motifs[4], à un nom propre, au singulier, qui se trouvait dans la première partie aujourd'hui incomplète. Ce nom propre est celui du dédicant.

2° Par conséquent, on ne peut songer à un début d'inscription différent et distingué par un signe de la portion finale, début qui aurait contenu une dédicace spéciale autre que celle que la fin nous révèle, et dont les auteurs auraient été nommés au pluriel et auraient composé plusieurs groupes dont le dernier serait les sous-officiers d'un corps de troupe : ....., *et principales*.

1. Cf. Schultze, *Zur Gesch. der latein. Eigennamen*, p. 440, dans *Götting. Abhandl.*, 1904.
2. *Izvestia Soc. arch.*, 1913, p. 195, n° 3, fig. 106 (Kazarov). — *Année épigr.*, 1914, n° 94.
3. Exemples très nombreux à l'*Index* du *CIL*, III.
4. Ci-dessus, p. 137.

3° Du reste, il n'y aurait aucun autre exemple de cette mention « en bloc ». Partout où des *principales* sont nommés collectivement, ils sont aussitôt après désignés individuellement par l'intermédiaire de la formule *quorum nomina subscripta sunt*, ou de quelque formule analogue[1]. Cette habitude épigraphique est d'autant plus stricte qu'elle correspond à une infirmité de la nature humaine: une personne qui offre un objet tient à ne pas rester anonyme.

Conclusion : la feuille de lierre divise simplement en deux parties les titres d'un personnage unique. Au-delà, ses titres de famille ; en-deçà ses titres militaires, dont le dernier est *principalis*.

Mais quels étaient les autres ? D'ordinaire les soldats parvenus aux grades subalternes indiquent leur avancement en disant d'abord qu'ils sont devenus gradés, *factus principalis*, puis en mentionnant ensuite la série des grades successifs qu'ils ont obtenus[2]. Ici le bénéficiaire de l'inscription, qui en est en même temps l'auteur, a renversé tout l'ordre de la série, qui de direct est devenu inverse, comme cela se fait couramment dans le *cursus honorum* des grands personnages. Il avait pour agir ainsi le même motif qu'eux ; mettre immédiatement après son nom le plus haut titre qu'il possède actuellement, celui sous lequel par conséquent il est le plus connu, celui dont il est le plus fier.

Or, si nous sommes en présence d'un *cursus honorum* inversé[3], les lignes qui précédaient la l. 5 doivent contenir la

1. Exemple : *CIL*, VI, 221 : *principales infra scripti* (suit une liste de 12 sous-officiers, chacun avec son grade). Cf. Ricci, *op. cit.*, p. 215-216.

2. Exemples : *CIL*, IX, 1609 : *miles*, [*factus prin*]*cipalis*, *tesserarius*, *optio*, *signifer*, (*centurio*). — *Ibid.*, 5809 : *miles*, *principalis*, *benef*(*iciarius*) *trib*(*uni*), *deinde optio in centuria*. — *CIL*, XIII, 6728 : *miles*, [*factus principali*]*s*, *exactus*, [*tess*(*erarius*), *optio*, *si*]*gn*(*ifer*). — *Principalis* ici ne saurait signifier *principalis miles* (= soldat d'élite : cf. Cagnat, *Manuel d'épigr.*, 5e édit., p. 218), comme dans *IGR*, I, 394 : στρατιώτην πριγκιπᾶ[λιν] : même alors, la partie antérieure du texte n'en serait pas moins dans l'ordre inverse.

3. Les règles en sont constantes, même pour les carrières les plus modestes (Cagnat, *op. cit.*, p. 155).

mention d'une série de grades classés par importance décroissante. Ce sont ces grades, probablement en abrégé, comme il est usuel, qui se cachent sous les restes en apparence illisibles de la première ligne du texte conservé.

M. Kazarov semble y avoir vu une sorte de nomenclature aux formes barbares et baroques qu'il recopie ainsi :

IOSE SARCISINAO

je lis pour ma part sur la photographie :

IO SESARCISIN $^{A}_{OX}$

les trois dernières lettres étant sur la moulure, ce que M. Kazarov admet pour le petit O; mais il ne parle pas de X, et pour A il dit au contraire: « A *après* N est plus visible sur l'original ».

Les apparences de ces trois lettres sur la photographie et leur place en dehors du champ laissent penser qu'elles pourraient, en tout ou en partie, ne pas être antiques[1]; toutefois, jusqu'à la preuve que nous ne pouvons actuellement fournir, nous les considérerons comme antiques et essaierons de les expliquer.

Le mot qui finit par IO au début de la ligne, écrit en entier évidemment et détaché des autres par un intervalle non gravé, indique à n'en pas douter le grade de *decurio*, qui, selon le tableau dressé par Domaszewski[2], est le plus élevé parmi les grades des sous-officiers de *l'ala*. C'était sans doute celui du titulaire de l'inscription au moment où elle a été rédigée; c'est pourquoi il est écrit en toutes lettres, tandis que tous les autres sont abrégés. Mais il est obligatoire que le nom du corps de troupe soit mentionné : puisqu'il ne l'est pas après le mot *decurio*, c'est qu'il se trouvait auparavant, dans la partie perdue,

1. A est très peu visible; O et X apparaissent en noir, sans ombres, et ont l'air d'être, non pas gravés, mais peints. Ne seraient-ce point de ces lettres qu'on marque sur les pierres quand on les transporte ou qu'on les inscrit provisoirement sur un répertoire ?

2. *Op. cit.*, p. 61.

sans doute sous la forme *in ala* mise en quelque sorte en *facteur commun* en avant de la liste des grades successifs[1].

Le grade de *decurio* porte le n° 2 dans le tableau de Domaszewski. En parcourant ce tableau dans l'ordre dégressif, nous trouvons au n° 4 *sesquiplicarius*, au n° 8 *armorum custos*, au n° 19 *singularis*, qui expliqueraient assez bien les groupes de lettres SES, ARC, SIN, abréviations acceptables[2] qui se présentent justement dans cet ordre sur notre inscription. L'ensemble, lu naturellement dans l'ordre inverse qui est, nous l'avons vu, celui du texte, représenterait en somme un avancement régulier et normal.

Mais il faudrait aussi expliquer l'I qui paraît entre ARC et SIN, et le groupe des lettres sur la moulure : AOx. I est très net. Tout seul, il est inexplicable ; dans la liste des grades à laquelle je me réfère, il ne pourrait abréger que le seul mot *imaginifer*, mais ce grade porte le n° 6 et par suite devrait précéder *armorum custos*, et de plus il n'y a pas d'exemple d'abréviation militaire réduite à la lettre I, ni de groupe de lettres abrégées formant la sigle ARCI (sur la lecture possible SARCI, je me suis expliqué à la note 2 ci-dessous).

1. Exemple dans un *cursus honorum* direct : *mil(itavit) in ala eq(ues)*, *cur(ator turmae)*, *armor(um) custos*, *signifer turmae*, etc. (*CIL*, VIII, 2094).

2. Mais non conformes aux exemples donnés par MM. Cagnat et de Ricci. *Sesquiplicarius* est ordinairement abrégé en SESQ. et *singularis* en SING. Quant à *armorum custos*, dont les abréviations sont très nombreuses, aucune d'elles ne convient exactement à ARC. Cette sigle abrège plutôt *arcarius* ou *architectus*, deux grades qui sont inconnus dans les *alae*, tandis qu'au contraire celui de *sesquiplicarius* ne se trouve que dans les *alae* ou les *numeri* : mais dans les *numeri* on ne connaît jusqu'à présent ni *armorum custos* ni *singularis*.

J'avais un instant songé à diviser autrement les lettres abréviatives, et à en tirer trois groupes : SE. SARCI. SIN. le premier correspondant à *se(squiplicarius)* ou à *se(cutor)*, le troisième à *sin(gularis)*. J'aurais transcrit le second par *sarci(narius)*, grade jusqu'à présent inconnu, mais qui correspondrait à celui de *bajulus* (Domaszewski, *op. cit.*, p. 61, grade n° 9 du *numerus*), car *sarcinarius* et *bajulus* sont synonymes (Forcellini et *Dict. des Ant.*, *s. v.* *Bajulus* : ni l'un ni l'autre ne connaissent le mot comme grade militaire.) L'hypothèse aurait l'avantage d'employer un I dont nous allons être obligé d'abandonner l'explication. Je n'ai pas cru devoir l'adopter sans preuves, mais je tiens à la signaler : elle n'est peut-être pas invraisemblable et pourra être confirmée quelque jour.

Quant au groupe AOx, il serait aisé de l'interpréter par AQ = *ad quaestiones* ou *a quaestionibus* = *quaestionarius*, x étant une variante de la queue ~ du Q. Mais ce grade n'est connu jusqu'à présent que dans la légion, et il y est l'un des plus élevés[1]. Il y a moins à insister, du reste, sur l'explication de lettres dont nous ne sommes pas sûrs.

Sous ces réserves, je propose de lire l'inscription et de la restituer comme suit[2] :

	..... [noms, etc.] ......
	.... [*in ala II*]
A	[*Pannon(iorum) decur-*]
IO SESARCISIN Ox	*io, ses., ar. c., (i), sin., a. q.,*
ETPRINCIPALES ❦	*et principales* ❦
FILIVSMAXIMINI	*filius Maximini*
PANNONISIBIET	*Pannoni, sibi et*
QYRIAECOIVGI	*Qyriae cojugi*
SVIVIVOSVOME	*sui, vivo suo me-*
MORIADEDICA	*moria(m) dedica-*
VIT ❦	*vit* ❦

Il n'y a dans les l. 8-9 que les fautes d'orthographe et de grammaire ordinaires dans les textes de basse époque : erreur de genre, *cojugi sui*[3]; de pronom, *vico suo* = *vivo se*[4] ; transcription par Q de K grec[5].

L'absence de l'*m* final à l'accusatif[6] et la signification de *monument funéraire* pour *memoria*[7] sont usuelles.

1. Il porte dans Domaszewski, p. 48-49, le n° 6 sur 83.

2. Je ne récris pas en entier, à la l. 4, les mots abrégés sur lesquels je viens de m'expliquer. J'ai restitué hypothétiquement en trois lignes ce qui précédait, parce que les noms du dédicant m'ont paru avoir dû occuper au moins une ligne, et que le reste ne pouvait tenir en une ligne, qui a seulement de 12 à 14 lettres. — Il est entendu qu'au lieu de : *ses(quiplicarius)*, *ar(morum) c(ustos)*, *i(maginifer)*, *sin(gularis)*, *a(d) q(uaestiones)*, on peut aussi lire aussi : *se(cutor)*, *sarci(narius)*, *sin(gularis)*, etc.

3. Cf. *CIL*, III, 633, I, 2, 6 : *mortis sui*.

4. Cf. *CIL*, III, 7454, 7456, 12427, 12432, 14214[26].

5. *CIL*, III, 13749 : *Qyrnia* = Κυρνία; cf. 3402, *Filoquirius* = Φιλοκύριος; 8719, *Quirilla* = Κύριλλα; 8581, *Quirenarice* = Κυρηναϊκή; 12489, *Anquira* = Ἀγκύρα.

6. Outre les tables du *CIL*, cf. E. Diehl, *de m finali epigraphica*, Bonn, 1899.

7. Références dans *RA*, 1908[2], p. 88, *s. v.*

Je ne puis terminer sans indiquer que M. Dessau a proposé de ce texte une interprétation toute différente et très ingénieuse, mais que je crois inadmissible.

Le motif principal et péremptoire est que la restitution tentée considère à tort la ligne initiale du texte actuel comme formant la première ligne de l'inscription totale ; en outre elle s'appuie sur une distribution des lettres qui est erronée. Partant de la copie publiée par M. Kazarov, le savant allemand lit : *Ioses arcisina[g(ogus)] et principales*[1]. Il aboutit ainsi à rattacher l'inscription à la série de celles qui mentionnent une association cultuelle ou professionnelle. Comme il indique son opinion en une ligne, sans preuve, j'ai recherché quels textes pourraient l'appuyer. Je n'en ai trouvé en tout que trois — et ceci serait encore un argument — : deux en Thrace[2], qui citent un ἀρχισυναγωγός ; un en Dacie[3], où sont mentionnés des *principales coll(egii)*. Ce dernier seul a un sens funéraire, mais diffère profondément de notre inscription, où nous verrions un *archisynagogus* encore vivant faire intervenir (à quel titre ?) les *principales* de son association (non dénommée) dans la construction d'un tombeau personnel : *sibi et cojugi*. Aussi bien le verbe de consécration, employé au singulier (*dedicavit*), interdit-il pareille interprétation[4].

1. La coupure IO SESARCISINA, etc., ne permet pas de lire *Ioses*. Ce nom est du reste presque inconnu (*CIG*, 8948, fort douteux). Il vaudrait mieux lire [*M*]oses (Μώσης = Μωύσης ; nom hébreu répandu, cf. Pape ; Μώσης, nom béotien fréquent, cf. Collitz, *Index*, IV, I, p. 70.

2. A Périnthe (*Arch. Epigr. Mitth.*, 1896, p. 67), seule référence fournie par les spécialistes (Waltzing, *Assoc. prof. chez les Romains*, IV, p. 325, n. 14 ; Poland, *Gesch. des gr. Vereinswesens*, I, p. 68 B ; Stöckle, *Spätröm. und byz. Zünfte*, p. 86, n° 4) ; il faudrait ajouter *CIG*, 2007 f, à Olynthe.

3. A *Apulum* (*CIL* III, 1210) : *D. M. — P. Ael. Valerianus — patronus et dec. — coll. fabrum, vix. — an. LX. Decc. et prin — cipales coll. ss. aere — conlato secund. — decretum ipsor. — fac. curaverunt*. Cf. Waltzing, *op. cit.*, I, p. 423 ; II, p. 351.

4. On ne peut pas davantage mélanger à la mienne la lecture de M. Dessau de manière à n'avoir qu'un sujet au singulier : [*decur*]*io*, *arcisina*[*g*(*ogus*)] *et principalis*. Les trois titres ne sont pas dans une gradation rationnelle et ne sauraient qualifier un individu unique dans une unique association. Même si

161. Épitaphe d'un cavalier gaulois mort à *Augustae*[1].

Dimensions de la stèle : $2^m,27 \times 0^m,76 \times 0^m,35$; lettres : $0^m,095$ (l. 1), $0^m,08$ (l. 2), $0^m,07$ (autres lignes).

Provenance : découverte avant 1903 à Kherletz (district d'Orékhovo), village placé sur la rive gauche de l'Ogost à peu de distance de son confluent avec le Danube.

Musée de Sofia (Inventaire, n° 3340). — Fig. 55.

J'ai reproduit le monument à cause du bas-relief placé au-dessous de l'inscription. Il est intéressant, malgré son exécution plus que médiocre : dessin maladroit des jambes du cheval, absence totale de modelé, surfaces plates, contours détachés à angle droit, détails marqués par une simple incision, selon les procédés rudimentaires du travail sur bois[2]. Il fournit en effet, pour l'étude des *ex-voto* au chasseur thrace, des points de comparaison qui s'ajoutent à la liste de ceux que j'ai déjà relevés ailleurs[3]. Ils confirment l'influence de la série des stèles funéraires dédiées aux cavaliers romains sur la série des plaques votives consacrées au dieu indigène, et réciproquement.

Les formes épaisses du cheval, sa taille massive et trapue, ne résultent pas du manque d'habileté de l'artisan. Ces particularités, de même que l'abondance et la longueur de la queue, l'ampleur de l'encolure, sont caractéristiques des animaux originaires de la région thraco-mésienne[4]. Cette race inélégante

on prenait *decurio* et *principalis* au sens municipal (à une certaine époque et dans certains textes *principalis* peut désigner le *defensor civitatis* : cf. *Dict. des Ant.* s. v.) on n'aboutirait qu'à une nomenclature inadmissible par son incohérence et son enchevêtrement.

1. *Izvestia Soc. arch.*, 1912, p. 3, n° 1, fig. 1 (Filov). — *Année épigr.*, 1912, n° 187.

2. Cf. une technique analogue sur les plaques du dieu Chasseur : *REA*, 1912, p. 246, n° 89, fig. 6.

3. *Ibid.*, p. 252.

4. J'ai signalé (*REA*, 1912, p. 145 et notes 2, 3), dans la série des reliefs consacrés au dieu Chasseur, des frises qui représentent des chevaux thraces en liberté. Mais les figures de la publication bulgare à laquelle je renvoyais sont peu accessibles ; on aura donc avantage à se reporter à une stèle du Musée de Belgrade (*CIL*, III, 1650) sur laquelle paraît un attelage reproduit dans

mais robuste s'y est perpétuée depuis les temps les plus reculés[1], soit dans des haras, soit probablement plutôt à l'état demi-sauvage[2]. La cavalerie romaine, évidemment, a recruté sur place les chevaux de ses dépôts de remonte[3].

Le harnachement, qui est rarement représenté[4], est figuré ici de façon insuffisante, mais exacte. Les deux courroies qui, partant du siège du cavalier, passent l'une sous la queue, l'autre autour du poitrail du cheval, sont celles qui retiennent le bord inférieur de la housse, et se trouvent semblablement placées sur d'autres reliefs[5]. Seulement, ici, la sangle qui fixe la housse et se serre sous le ventre du cheval n'est pas indiquée : comme elle part d'ordinaire de l'angle antérieur de la housse[6], elle est sans doute cachée par la jambe du cavalier, laquelle est soutenue par des étriers non figurés, comme le montre la flexion de la cuisse et la position verticale depuis le genou jusqu'au pied[7]. La housse elle-même est toute petite, et ne dépasse pas l'assiette même du cavalier ; c'est pourquoi elle est invi-

Röm. Mitth., 1911, p. 269, fig. 1. L'éditeur y insiste sur le fait que ces chevaux « massifs, avec la tête haut placée, l'encolure courte, semblables à de petits fauves », sont assurément le produit de l'élevage indigène.

1. Tomaschek a prétendu prouver par la linguistique, notamment par l'étude des noms propres en ᾿Αδρο — et Αὐλο —, que les Thraces ont toujours été des éleveurs de chevaux. Les textes littéraires suffiraient à cette démonstration : Homère les appelle déjà ἱπποπόλοι (*Il.*, XIII, 4 ; XIV, 227) et Sophocle φίλιπποι (fr. 428) ; Xénophon parle de courses organisées (*H. gr.*, III, 2, 5) et Charon de Lampsaque de chevaux danseurs (*FHG*, 9). Je ne cite que pour mémoire la légende des chevaux de Diomède.

2. Renseignements dans *REA*, 1912, p. 155, note 2.

3. Comparer à notre fig. 55 le cheval, figuré à l'écurie, d'un autre vétéran, également gaulois (*nat. Tunger*) et également affecté à une *ala* qui tenait garnison au voisinage d'*Augusta*, à *Œscus* ou à *Almus* (provenance : Gouliantzi ; village équidistant de ces deux forteresses danubiennes ; attribution discutée dans ma *Notice sur Œscus*). Kalinka, *op. cit.*, fig. 130, a donné un dessin de ce monument, qui figure au *Corpus* (III, 12361). Ces deux chevaux se ressemblent beaucoup et proviennent sans doute du même centre d'élevage.

4. Références et preuves : *REA*, 1912, p. 255-256.

5. Cf. *Dict. des Ant.*, fig. 2737. — Quand la housse est longue, ces courroies partent du centre (*Ibid.*, fig. 1491, 2690).

6. *Ibid.*, fig. 2737. Position au centre dans fig. 2690.

7. Même cas, *Ibid.*, fig. 1491.

sible[1] et pourquoi les courroies s'en détachent suivant une direction légèrement oblique et descendante.

La bride, qui semble à première vue posée librement sur le cou du cheval, doit plutôt être supposée passant dans le pli du coude gauche du cavalier, dont la main n'est pas libre, non plus que l'avant-bras, puisqu'ils sont glissés dans les anneaux de cuir du bouclier. Celui-ci est indiqué comme un bouclier à pans : les trois côtés du sommet[2] correspondent à une forme octogonale qui nous est peu connue par ailleurs[3]. Sur certains reliefs du Héros, le dieu tient un bouclier, de forme plutôt ronde ou ovale, qui apparaît placé très haut de manière à former une sorte d'auréole derrière la tête du cheval[4]. Il est probable que pareille indication est inexacte et conventionnelle ; dans la réalité, le bouclier devait apparaître plutôt à la place qu'il occupe ici, derrière le cou du cheval, à la crinière duquel la

1. La simple selle n'est jamais visible : cf. *Dict. des Ant.*, s. v. *Ephippia*.

2. Sur la photographie, les trois pans de la face supérieure du bouclier sont nettement visibles. Le dessinateur dans son calque a fort imparfaitement rendu les deux côtés extrêmes de cette ligne brisée : celui du haut, en lui substituant une ligne tremblée au lieu d'une ligne droite; celui du bas, en le recourbant par erreur dans la direction de la main qui tient le centre interne du bouclier.

3. C'est une variante du *scutum*, dont les petites faces, au lieu d'être droites, sont échancrées vers les coins. Cf. le bouclier sur la fig. 2737 du *Dict. des Ant.*, et pour le *scutum*, *BCH.*, 1913, p. 120.

4. *REA.*, 1912, p. 161-162. — Au monument que je cite en cet endroit-là, comme explication de l'apparence fournie par le profilement de la tête sur le bouclier, on devra ajouter un autre monument thrace publié depuis. Les auteurs de l'article (*BCH.*, 1913, p. 119, fig. 8) ont raison de citer à la fois pour comparaison les stèles des cavaliers romains appartenant aux cohortes dalmates et les reliefs du héros thrace. Mais peut-être vont-ils trop loin en découvrant dans une sculpture du VIe siècle, encore si proche des stèles d'[illegible] attiques et si dépourvue de toute allusion à une chasse, « sinon le type générateur, du moins une des premières bonnes répliques » du Dieu chasseur.

Le monument, trouvé à Abdère, représente à cheval le mort héroïsé, qui tient un bouclier en forme de *scutum*. La taille en est énorme, et le porteur s'abriterait aisément tout entier derrière cet objet plus grand que lui. Aussi, sur le relief, le bouclier placé de biais tient-il une telle place qu'il fait un encadrement non seulement pour la tête et le buste du cavalier, mais pour la tête et le poitrail du cheval. On remarquera encore, pour comparer avec notre figure 55, la taille, la position de la lance et le geste qui la brandit. L'arme, très longue, traverse obliquement et la pointe en bas la totalité du champ; elle est tenue très haut et en arrière, vers le premier quart de sa longueur.

main s'agrippe, sans doute pour alléger le bras du poids de l'arme.

Le vêtement n'est nullement indiqué; cette simplification, assez fréquente sur les plaques du Héros[1], au contraire exceptionnelle sur les stèles de soldats[2], fournit dans l'exemple actuel une nouvelle preuve de l'influence d'une série sur l'autre. L'arme brandie par le défunt est la lance, usuelle dans le corps auquel il appartenait[3], rare au contraire sur les reliefs du chasseur, qui manie plutôt l'épieu[4]. Mais le geste du dieu est semblable à celui que fait ici notre cavalier: naturel quand il s'agit de l'épieu, qui se jette, il s'explique mal pour la lance, qui se brandit. L'attitude est donc, dans ce cas encore, maladroitement influencée par une contamination: l'artisan s'est inspiré du motif usuel sur les *ex-voto* au dieu thrace. Il en résulte une gaucherie, sans cela inexplicable, dans la façon dont l'arme est tenue[5]: par dessous, comme si elle devait glisser, tel l'épieu, sur la paume de la main; au premier tiers de sa longueur, ce qui reporte le poids en arrière et suppose un manque d'équilibre contraire à la réalité, du moins dans la position horizontale[6]. L'équilibre existerait au contraire si la lance était verticale, ou presque, et avec la pointe en haut. La position horizontale est

1. Cf. *REA.*, 1912, p. 248, n° 91, fig. 8; p. 250, n° 93, fig. 10.

2. Le dernier des reliefs cités à la note précédente porte des traces de peinture qui font penser que les vêtements étaient indiqués par ce procédé. En était-il de même sur notre stèle? Il est évident que, pour un soldat, l'uniforme est un des détails essentiels et typiques, et l'artisan d'ordinaire s'applique à le reproduire.

3. Cf. dans le *Dict. des Ant.*, fig. 1923, la longue lance (*contus*) que brandit des deux mains un cavalier d'une *ala contariorum*.

4. *REA.*, 1912, p. 247.

5. Même geste dans la figure 2737 du *Dict. des Antiq.*; mais la lance est verticale et fichée dans la poitrine de l'ennemi gisant à terre.

6. La grossièreté de la sculpture et les éraflures ne permettent pas de tirer argument de la forme spéciale que paraît avoir la lance au voisinage de la main. Elle semble posséder un renflement analogue à celui qui existe sur les lances de tournoi; mais le geste ne peut guère convenir à une arme de cette forme. La lance de tournoi se rencontre entre les mains d'un cavalier pannonien sur une scène bizarre de chasse au cerf (*Arch. Ertesitö*, 1902, p. 29, fig. 7 : il sera plus commode de se reporter à la reproduction donnée par Studniczka dans les *Abhandl. de Saxe*, XXII, p. 130, fig. 67).

peut-être conventionnelle et s'expliquerait par la nécessité de conserver les dimensions très allongées de l'arme sans la faire sortir du champ, plus large que haut, réservé au relief[1].

Fig. 55.

Iu[*l*]*ius Sat-*
urio, Iuli l(*ibertus*),
dom(*o*) *Haed*(*uus*),
missic(*ius*) *ala*
Capit(*onis*). *V*(*ixit*) *an*(*nis*) *LXXX*,
mer(*uit*) *an*(*nis*) *XXXV*,
h(*ic*) *s*(*itus*) *e*(*st*).
Agato lib(*ertus*)
f(*aciendum*) *c*(*uravit*).

Les caractères épigraphiques semblent correspondre au Ier siècle après J.-C. ; mais on sait combien ce renseignement doit

1. La lance, et même l'épieu, sont généralement figurés dans la position oblique (rarement verticale : *Arch. Ertesitö*, 1908, p. 83, fig. 1; *Spomenik*, 1905, fig. de la p. 89). Quand l'artisan ne dispose pas d'assez de place, il fait sortir l'arme du cadre et la laisse déborder sur la moulure ou les bandes d'encadrement (Kalinka, *op. cit.*, n° 286, fig. 88; *REA*, 1912, p. 383, n. 96, fig. 11). Je ne connais qu'un exemple où l'arme est si exactement horizontale qu'elle se confond avec la moulure du cadre (suivant la description de Kalinka, *op. cit.*, p. 271, n° 341 : la photographie fig. 109 n'est pas claire sur ce point; l'auteur signale du reste dans les mêmes parages un aigle aux ailes éployées qui n'est pas venu non plus sur le cliché, pourtant fort bon).

La lance est rarement figurée très longue. Dans deux cas seulement elle traverse en biais la totalité du relief (*BCH.*, 1912, p. 594, n° 51, fig. 33; 1913, p. 119, n° 38, fig. 8). — Le *Dict. des Ant.*, s. v. *Hasta*, remarque que les sculpteurs ont donné à la lance des dimensions variables, généralement médiocres, mais qu'on n'en peut rien déduire sur la longueur véritable de l'arme.

être accueilli avec précaution, particulièrement dans la région thraco-mésienne. Heureusement nous pouvons tirer du texte lui-même des motifs assurés d'une plus grande précision. M. Filov les a indiqués ; je reprends son raisonnement en y ajoutant des points de repère et des arguments nouveaux.

Le cavalier dont il s'agit est un affranchi. Or, l'admission des affranchis dans l'armée romaine ne s'est faite que dans des circonstances exceptionnelles dont on a pu dresser la liste[1]. Nous connaissons deux levées en masse sous Auguste[2] : en 6-7 après J.-C., à propos du soulèvement de l'*Illyricum*[3] ; en 9, à la suite du désastre de Varus[4]. Dans la suite, encore deux autres : l'une, douteuse, sous Vitellius[5], l'autre sous Marc-Aurèle et

1. V. *Dict. des Ant.* et Pauly-Wissowa, s. v. *Dilectus*.

2. Le texte décisif est de Suétone (*Aug.*, 25) : *libertino milite... bis usus est : semel ad praesidium coloniarum Illyricum contingentium, iterum ad tutelam ripae Rheni fluminis. Eosque servos adhuc viris feminisque pecuniosioribus indictos ac sine mora manumissos sub priore vexillo habuit, neque aut commixtos cum ingenuis aut eodem modo armatos.* — Renseignements identiques, mais plus brefs, dans Macrobe (*Sat.*, I, 11, 33) : *Augustus in Germania et Illyrico cohortes libertinorum complures legit, quas voluntarias appellavit.*

3. La date est donnée par Velleius Paterculus, II, 111 (cf. Goyau, *Chronol.*, p. 42, et spécialement Abraham, *Gesch. der German. und Pannon. Kriege unter Augustus*, p. 14) ; ce serait la seconde moitié de l'an 6 : *habiti itaque dilectus, revocati omnes et undique veterani ; viri feminaeque ex censu libertinum coacti dare militem..... Partem exercitus... traditi ab Augusto, perduxi ad filium ejus.* — Dion Cassius fournit la même indication (LV, 31) : πέμπει τὸν Γερμανικόν...., στρατιώτας οἱ οὐκ εὐγενεῖς μόνον, ἀλλὰ καὶ ἐξελευθέρους δούς, ἄλλους τε ὅσους παρά τε τῶν ἀνδρῶν καὶ παρὰ τῶν γυναικῶν δούλους, πρὸς τὰ τιμήματα αὐτῶν, σὺν τροφῇ ἑξαμήνῳ λαβὼν ἠλευθέρωσεν. Mais cette mission de Germanicus est de l'an 7 ; Velleius Paterculus qui déclare avoir *lui-même* conduit les recrues doit être cru de préférence ; du reste son témoignage est corroboré par Suétone qui place les affranchis dans la première des deux armées de renfort : *sub priore vexillo.*

4. Dion Cassius, LVI, 23 : μαθὼν ὁ Αὔγουστος τὰ τῷ Οὐάρῳ συμβεβηκότα...., ἀποκληρώσας ἔκ τε τῶν ἐστρατευμένων ἤδη καὶ ἐκ τῶν ἐξελευθέρων ὅσους ἠδυνήθη κατέλεξε καὶ εὐθὺς σπουδῇ μετὰ τοῦ Τιβερίου ἐς τὴν Γερμανίαν ἔπεμψεν. L'historien place ces événements en l'an 10 ; ils sont plutôt de l'automne 9, si la mort de Varus, suivant l'opinion commune, mais non pas unanime, est bien d'août ou de septembre 9 (cf. Goyau, *op. cit.*, p. 47 ; controverses citées à la note 1).

5. Suétone, *Vit.* 19 (au moment de la révolte de Vespasien) : *Dilectum quoque ea conditione in urbe egit, ut voluntariis non modo missionem post victoriam, sed etiam veteranorum justaeque militiae commoda polliceretur.* On a conclu qu'il s'agit de *libertini*, à cause des expressions (*non*) *justa militia* et *voluntarii*, cette dernière désignant les levées d'affranchis selon le texte de

Verus[1]. Ces deux dernières sont à écarter, parce que toutes deux, étant donné l'âge du défunt dont nous allons tirer argument plus loin, reporteraient l'épitaphe à une soixantaine d'années au-delà de la date de ce recrutement extraordinaire, soit vers 130 ou vers 220. Aucune de ces dates ne convient ici, car le texte est certainement du Ier siècle, tant par sa gravure que par la dénomination du corps de cavalerie au moyen d'un nom propre au génitif, formule qu'on a constaté ne pas dépasser ce siècle[2].

La première idée qui vient à l'esprit, puisqu'il s'agit d'une *ala* cantonnée sur les rives du Danube, c'est qu'elle fait plutôt partie de celles qui ont été constituées en l'an 6 pour la défense de l'*Illyricum*. Toutefois, puisque nous verrons plus loin qu'il pourrait s'agir d'une *ala Gallorum*, laquelle aurait été créée d'abord pour la défense du Rhin, puis transportée plus tard en Mésie, il reste permis d'hésiter entre les années 6 et 9 pour la date de l'entrée en service de notre cavalier. Il pouvait avoir à cette époque 14 ans au minimum, probablement un peu davantage[3]: comme il est mort à 80 ans, son épitaphe appartient assurément aux années 70-75 après J.-C.

On arrive à une conclusion identique par une voie moins certaine, mais plus fertile en conséquences intéressantes. Le chef du corps de cavalerie en question paraît bien s'être appelé *Capito*[4]. L'opinion la plus commune[5] est que l'officier ainsi

Macrobe cité à la note 2 ci-dessus. En tout cas, comme le *dilectus* fut fait exclusivement *in urbe*, il y aurait de toute façon peu de chances pour qu'il pût s'appliquer au cas qui nous occupe.

1. *Hist. Aug.*, *vita Marci*, 21, 6-7 : *servos ad militiam paravit, quos voluntarios exemplo volonum appellavit. Armavit etiam gladiatores, quos obsequentes appellavit; latrones etiam Dalmatiae atque Dardaniae milites fecit.*

2. Pauly-Wissowa, s. v. *ala*.

3. Art. *Dilectus*, *loc. cit.* : le recrutement commence à la rigueur vers 13-14 ans; mais il est exceptionnel avant 16 ans, et surtout fréquent entre 16 et 20 ans.

4. L'abréviation *Capit.* ne saurait en aucune façon être restituée *Capit(olina)*. Reste donc *Capit(onis)* ou *Capit(oniana)*; les deux formes ont des parallèles connus (Pauly-Wissowa, s. v. : *ala Rusonis*, *ala Lepidiana*) et dans les deux cas il s'agit évidemment d'un éponyme appelé *Capito*.

5. *Ibid.*, et Ruggiero, *Diz. epigr.*, s. v.

honoré était, soit le recruteur de la troupe primitive, soit celui qui s'était particulièrement distingué et dont ses subordonnés étaient fiers Pour le premier cas nous n'avons rien à proposer; mais pour le second nous ne pouvons nous empêcher de penser que nous connaissons en Mésie un *decurio alae* qui s'appelle *Ti. Fl. Capito*. Son épitaphe[1] mentionne parmi ses récompenses officielles: *donis donatus ab imp. Vespasiano ob virtutem*. La guerre dans laquelle il s'est distingué ne saurait guère être, sous Vespasien, que la campagne entreprise en 70 contre les Sarmates par Rubrius Gallus, pour venger le meurtre de Fonteius Agrippa[2].

Ce *T. Fl. Capito*, n'ayant pas dépassé le grade de *decurio*, c'est-à-dire de chef d'une des *turmae* dont se compose l'*ala*[3], n'est pas celui dont le nom a été donné à une *ala* tout entière, mais il tient peut-être son surnom du personnage d'après lequel on a dénommé l'*ala Capitonis*. De même que *T. Fl. Capito* a obtenu à titre individuel une récompense *ob virtutem*, de même l'*ala* tout entière a pu obtenir, pour les mêmes faits, une récompense *ob virtutem*. Il semble que cette récompense consiste, entre autres, à obtenir le droit de porter l'épithète *Augusta* en l'honneur de l'empereur régnant[4]: on connaît en effet une *ala* qui se vante d'avoir été *Augusta ob virtutem appellata*[5]. Or il se trouve justement qu'il existe à Kherletz, au lieu même où a été constatée la présence d'une *ala Capitonis*, une *ala Augusta*[6]. D'où la tentation d'identifier, dans cette localité trop petite pour avoir vraisemblablement contenu plusieurs *alae* en même temps, l'*ala Capitonis* avec l'*ala Augusta*.

1. *CIL.*, III, 14453.
2. Goyau, *op. cit.*, p. 149, ne cite pas les sources anciennes qui justifient ce renseignement.
3. Hygin, 16 : *ala habet turmas XXIV; in eis decuriones, duplicarii, sesquiplicarii*. Cf. le tableau récapitulatif des *principales alae*, dans Domaszewski, *op. cit.*, p. 56.
4. Non seulement Auguste, mais tout empereur peut avoir décerné le surnom d'*Augusta* (Pauly-Wissowa, s. v. *ala*, p. 1244).
5. *CIL.*, VI, 341, 342, 344.
6. *CIL.*, III, 12347.

Cette série de rapprochements ne sont pas contredits, et même sont plutôt corroborés par les hypothèses ou identifications proposées par les savants qui se sont occupés des *alae*[1]. Elle ne va cependant pas ici sans difficultés. D'abord il y a des *alae Augustae*, nombreuses et mal distinguées jusqu'à présent[2]. Ensuite l'*ala Augusta ob virtutem appellata* nous est connue en Bretagne, sans que nous sachions la date et l'occasion de son surnom[3]. Si elle est, comme certains le croient[4], identique avec l'*ala I Augusta* (qui ne porte pas toujours son numéro d'ordre), elle a bien été sur le Danube, mais en Pannonie inférieure et sous Antonin. En 40 elle était en Espagne; qu'entre 40 et 140, intervalle d'un siècle où nous la perdons de vue, elle ait pu venir en Mésie inférieure, et s'y trouver notamment aux environs de l'année 70, c'est assurément possible, mais ce n'est qu'une supposition actuellement dénuée de preuves. Enfin l'*ala* à laquelle appartenait *Ti. Fl. Capito* n'est pas dénommée *ala Augusta*, mais *ala I Pannoniorum*, et l'inscription qui la mentionne ne provient pas du voisinage de celle qui cite l'*ala Capitonis*, mais de *Tomi*.

Cette provenance, toutefois, n'est pas une objection importante: l'*ala* a pu être déplacée; il n'est du reste pas sûr qu'elle ait tenu garnison à *Tomi*, et il est plus probable que cette ville est seulement l'endroit où *Ti. Fl. Capito* s'était retiré et où il est mort[5]. D'autre part, on peut tirer argument de l'identité du

1. Cichorius dans Pauly-Wissowa; Ruggiero, *op. cit.*; Domaszewski, *op. cit.*, tous s. v. *ala*.

2. Cichorius, *loc. cit.*, dénombre 6 *alae Augustae*, sans autre appellation, plus 15 *alae* qui ont ce surnom concurremment avec d'autres noms.

3. C'est, selon Cichorius, la guerre d'Agricola ou celle d'Hadrien.

4. Ruggiero, p. 812.

5. On trouve mention à Tomi d'autres *alae* : *I Flavia* (*CIL*, III, 7557); *II Aravacorum* (*Ibid.*, 14214[22]). — Si dans le texte *IGR*, I, 605 il faut bien restituer T. Φλ. T. [υἱὸς Καπίτ]ων, comme on l'a proposé, et s'il s'agit bien du même personnage, il serait devenu magistrat de la ville de *Tomi* et il aurait vécu au moins jusqu'au début du règne de Trajan, à qui est dédiée l'inscription. Cela, sans même supposer qu'il soit mort très âgé, permet de lui donner 25 à

recrutement. L'*ala I Pannoniorum* est un corps de vétérans ; il en est de même pour l'*ala Capitonis*, comme l'indique dans notre texte le mot *missicius*[1]. Ce n'est pas tout encore : le vétéran de notre inscription est un Gaulois ; d'autres Gaulois se trouvaient certainement dans l'*ala* établie à Kherletz, car on a exhumé dans cette localité un relief[2] sur lequel sont associés le Héros Cavalier, devenu sans doute le protecteur local des cavaliers de l'*ala*[3], et la déesse Epona[4], protectrice nationale de ceux d'entre eux qui étaient d'origine gauloise. Or nous connaissons en Mésie une *ala I Gallorum et Pannoniorum*[5], dont on n'a pas pu dire nettement si elle est identique ou non à l'*ala I Pannoniorum*[6].

De ces rapprochements successifs résulte la possibilité de deux séries d'identifications problématiques :

1. — *Ala Capitonis* = *ala I Pannoniorum* = *ala I Gallorum et Pannoniorum*.

30 ans en 70, ce qui est fort acceptable. Mais la restitution est hardie, et naturellement très douteuse. L'hypothèse qu'il s'agirait plutôt de son fils serait suggérée par l'initiale subsistante pour le prénom paternel ; mais elle est annulée par l'épitaphe elle-même, qui ne mentionne qu'un fils, nommé *T. Flavius Castus*.

1. Domaszewski, *op. cit.*, p. 80 : les *alae* et *cohortes* de vétérans sont des régiments de réserve formés de *missicii*. — Sur la formule ordinaire, qui est *missicius alae*, voir *CIL*, III, 2065, 14039. — On peut se demander si ici *ala* est au nominatif dans une phrase indépendante : *missicius, ala Capitonis*, ou si plutôt le mot est à l'ablatif comme complément du verbe *mittere*, racine de *missicius* (= *missus*) : cf. *CIL*, IX, 9735 : *eq(ues) ala Frontoni(ana)*.

2. *Répert. Reliefs*, II, p. 183, n° 3.

3. Cf. à ce sujet *REA*, 1912, p. 162.

4. Le culte d'Epona est très rare dans les pays balkaniques et spécial à certains soldats qui l'ont importé. On peut citer, outre le présent monument : 1. inscription votive en Mésie supérieure : *CIL*, III, 6332 *a* ; — 2. statuette de bronze trouvée à Kalougerovo (district de Sevlievo) : *Rép. Statues*, II, p. 82, n° 6 ; — 3. relief provenant d'*Abrittus* : *Rép. Reliefs*, II, p. 153, n° 4 ; — 4. fragment de relief exhumé à *Œscus* : *Izv. Mouzei*, p. 137, n° 193, fig. 112.

5. En 134 d'après le Dipl. 48 (cf. de Weerd, *op. cit.*, p. 285).

6. On sait seulement que cette dernière est distincte de l'*ala I Gallorum Flaviana*, puisque le Dipl. 31 les nomme toutes deux en 99 (cf. de Weerd, p. 279) ; mais Cichorius prétend que la fusion s'est faite ensuite, et que l'*ala I Gallorum et Pannoniorum* représente à la fois l'*ala I Gallorum* et l'*ala I Pannoniorum*.

2. — *Ala Capitonis* = *ala Augusta*; à quoi il faudrait ajouter, selon Cichorius[1]: = *ala Moesica*[2].

Grâce à la présence de l'*ala Capitonis* dans l'une et l'autre de ces séries, on en viendrait à réduire à une seule toutes ces équivalences, et à penser qu'il s'agit d'une seule et même *ala* sous cinq dénominations différentes, contemporaines ou successives, officielles ou officieuses. Mais de pareilles questions ne se règlent pas par les procédés des mathématiques. Il nous suffira d'avoir montré les diverses faces du problème. Comme conclusion, celle-ci seulement paraît assurée, que l'*ala Capitonis* et l *ala Augusta*, dont la présence est constatée à Kherletz, ou bien se confondent[3], ou bien s'y sont succédé[4].

Dans ce dernier cas, l'*ala Augusta* serait la dernière en date pour les raisons que voici.

Le texte qui la mentionne cite un *eques alae Au*. L'abréviation semble une maladresse du graveur qui ne s'est pas réservé une place suffisante à la fin de la dernière ligne[5]. Elle est toutefois

1. Cichorius, *loc. cit.*, p. 1252. L'identification, fort douteuse, ne se fonde que sur une seule lettre conservée (le texte *CIR*, 438 serait à compléter ainsi : *ex decur.* [*alae Augu*]*s. Moesicae*).

2. En outre du texte précédent, *CIL*, XI, 709; VI, 3538 (où elle est nommée *felix torquata*). A ces trois textes seuls connus de Cichorius on peut ajoute une inscription de Vintimille (*Bull. com. di Roma*, 1914, p. 215, sous Trajan)r

3. De Weerd, *Etude sur trois légions de Mésie*, p. 294, essaie de se débarrasser des difficultés relatives à l'*ala Augusta* par l'hypothèse qu'elle ne faisait pas partie de l'armée régulière : ce serait un motif de plus pour qu'elle eût pu s'appeler *ala Capitonis*, du nom, alors, de son recruteur par ailleurs inconnu.

4. J'écarte, pour les raisons déjà indiquées, la supposition que la petite garnison d'*Augustae* = Kherletz ait pu contenir simultanément plusieurs *alae*, surtout qu'il y en avait d'autres dans le voisinage (*ala II Pannoniorum* à *Œscus* = notre N° 160; *ala Hispanorum*, également à *Œscus*, ou à *Utus* selon *CIL*, III, 12361). Remarquer qu'*Augustae* semble avoir toujours été spécialement affectée à la cavalerie : la *Not. Dign. Or*, XLII, 4, 13, y place encore un *cuneus equitum Dalmatarum*.

5. *CIL.*, III, 12347. Sur le *Sbornik*, IV, p. 151, n° 15, que le *Corpus* se borne à reproduire, il est indiqué que la pierre est cassée, sans qu'il soit dit si la cassure affecte ou non quelque endroit du texte. Or il serait utile de savoir si au dessous de la dernière ligne actuelle il a pu y avoir une autre ligne où aurait été écrite en entier la fin du mot douteux *Au — gustae*. Cette ligne aurait eu 6 lettres, c'est-à-dire exactement le même nombre de lettres que les précédentes. Le *Corpus* considère les lettres AV comme terminant l'inscription; par contre, avant la première ligne il suppose un début perdu. Le graveur a l'habitude des maladresses; aux l. 2-3 il a coupé le mot *Varus* en *V — arus*.

insolite au point de laisser quelques doutes sur le complément *Au(gustae)* admis par le *Corpus*; mais il n'y a pas de motif pour en proposer un autre meilleur[1]. On ne peut s'empêcher pourtant de constater que l'adoption de ce complément s'impose à l'esprit, surtout parce qu'on est persuadé que le lieu de provenance du monument[2] coïncide avec l'emplacement de la ville romaine appelée *Augustae*. Il y a là comme une espèce de pétition de principe : on a complété *Au(gustae)*, épithète d'une *ala*, parce que la provenance est *Augustae*, puis on en a conclu[3] que le nom de la ville lui vient précisément de cette *ala*. A l'appui de cette affirmation, qui se trouve n'être en fait qu'une hypothèse, on ne peut citer[4] qu'un exemple unique : celui d'une *ala Augusta Gallorum Petriana* à laquelle la station *Petrianae*, en Bretagne, devrait son nom. Mais il y a des différences et des incertitudes qui rendent cette comparaison douteuse[5]. Serait-elle assurée, qu'il faudrait encore remarquer que le nom d'*Augustae* n'apparaît pas avant le second siècle, dans l'Itinéraire d'Antonin. Ptolémée ne la mentionne pas, et par suite son existence paraît remonter, au plus tôt, aux dernières années du règne de Trajan[6]. Donc, de deux choses l'une : ou bien c'est l'*ala Au(gusta)* qui a donné son nom à la ville, mais alors elle ne s'y est trouvée qu'au début du IIe siècle, une cinquantaine d'années seulement après l'*ala Capitonis*; ou bien

1. Comme épithète d'une *ala* commençant par AV, on connaît encore *Auriana* : c'est le surnom de deux corps dont l'un a séjourné surtout en Rhétie, dont l'autre est signalé en Cappadoce (Pauly-Wissowa, p. 1248). Il n'y a pour l'instant aucune raison de supposer le séjour d'une de ces *alae* en Mésie.

2. C'est, suivant le *Sbornik*, *loc cit.*, Arletchkoto kalé, c'est-à-dire le monticule occupé par les ruines fortifiées dont il est question ci-dessous (p. 159, note 3).

3. *CIL.*, p. 2090 : *Augustam a stativis alae Augustae nomen traxisse probabile est.*

4. Pauly-Wissowa, p. 1244.

5. *Petriana* n'est pas, comme *Augusta*, une épithète impériale : c'est sans doute l'adjectif du nom d'un des premiers chefs de l'*ala*, par exemple *T. Pomponius Petra* sous Tibère. *Petrianae* en Bretagne est peu connue et mal identifiée; on n'en trouve de mention qu'à une époque très tardive dans la *Not. Dign. Occ.*, XL, 45.

6. *RA.*, 1907[I], p. 260 et note 2; p. 261.

l'*ala Au(gusta)* est antérieure ou synchronique à l'*ala Capitonis* (avec laquelle elle s'identifie peut-être), mais alors elle n'a pu donner son nom à une ville qui n'a existé qu'un demi-siècle plus tard. Dans tous les cas, depuis que nous connaissons l'*ala Capitonis*, nous pouvons assurer qu'il existait en ce lieu une garnison de cavalerie romaine, antérieurement à l'époque où l'endroit a reçu le nom d'*Augustae*.

Quel était donc le nom de la localité primitive? Il semble que Procope permette de le deviner. Cet auteur cite, au voisinage (οὐ πολλῷ ἄπωθεν) des ruines *d'Augustae*, une forteresse appelée Ὄνος[1]. Cette forteresse comporte une enceinte tourelée[2] qui correspond à ce que nous savons du château-fort considéré comme représentant les restes de ce qu'on est convenu d'appeler *Augustae*[3]. Nous ignorons si son nom est d'origine byzan-

1. *Ædif.*, IV, 6, p. 290 Bonn. — Je cite tout ce qui dans le passage peut aider à la claire intelligence des lieux et des noms : Καὶ μὴν καὶ ὀχυρώματα τοῦ ἐν Κέδρῳ... ἐπηνώρθωσε, φρούριόν τε οὐ πρότερον ὂν ἐν Βιγρανῇ δεδημιούργηκε, καὶ αὐτοῦ ἄγχιστα ἕτερον ἐν χωρίῳ, ἐφ' οὗ δὴ πύργος εἰς τὰ πρότερα ὢν εἱστήκει μόνος, ὄνομα Ὄνος. Ἐλελείπετο δὲ μόνα πόλεως ἐδάφη οὐ πολλῷ ἄποθεν. Αὐγοῦστε ὠνομάζετο ἡ πόλις ἐν τοῖς ἄνω χρόνοις. Νῦν δὲ τὸ μὲν παλαιὸν ὄνομα ἔχουσα, νεά..... γεγενημένη ..., etc.

2. Le πύργος μόνος du passage précédent ne signifie pas que le château-fort se composait d'une tour unique, ce qui ne correspondrait pas aux ruines décrites dans la note suivante, mais qu'il ne subsistait plus qu'une tour de tout l'ensemble (= πύργος μόνον; même tournure dans la phrase qui vient après, où μόνα πόλεως ἐδάφη équivaut à μόνον πόλεως ἐδάφη). Quand Procope veut parler d'une tour isolée, il dit πύργος εἷς (même passage, p. 291 : πύργον ἕνα Λουκερνάρια Βούργου καλούμενον). — Tout ceci pour éviter qu'on fasse application au présent passage de la définition donnée au chapitre précédent, par Procope lui-même, de *la plupart* des forteresses romaines riveraines du Danube : τὰ πολλὰ τῶν ἐρυμάτων αὐτοῖς ἀμέλει ἀπεκέκριτο εἰς πύργον ἕνα.[μονοπύργιά τε... ἐπεκαλεῖτο.

3. Le plan en est donné dans l'*Izvestia de C/ple*, 1905 (Atlas *Aboba Pliska*, pl. 99 *i*). Sur la hauteur appelée *kalé* (en turc, château-fort = *gradichte* en bulgare) et située sur les bords de la rivière Ogost, à quelques centaines de mètres au N. du village de Kherletz (ou Arletz, autre orthographe locale adoptée par le *CIL.*), restes d'une enceinte fortifiée en forme de triangle dont la pointe S. touche à la rivière. On a relevé les vestiges de treize tours dans la moitié N. de l'ensemble; celles de la moitié S. n'existent plus. Une dépression centrale, vers l'E., représente la déclivité de la route romaine descendant de la butte à la berge.

La destruction d'*Augustae*, que constate Procope, remonte vraisemblablement à Attila, à qui l'auteur (*loc. cit.*) attribue la destruction totale de toutes les forteresses danubiennes : τὰ ὀχυρώματα πόνῳ οὐδενὶ ἐς ἔδαφος καθεῖλε. Le recons-

tine ou s'il est plus ancien; mais il paraît bien que ce n'est pas un mot grec donnant à la forteresse, pour des raisons qui n'apparaissent pas, un nom d'animal ou de machine[1]. Ce doit être un nom indigène, qui se rattache à une racine thrace, et que nous connaissons par des composés tétrasyllabiques réguliers où il entre comme composante initiale[2]. Cela même nous fait croire que le nom et la forteresse sont très anciens.

Or le même Procope donne à *Augustae* l'épithète de πόλις, qui semble réservée par lui aux localités non fortifiées[3]. Il y aurait donc eu, au voisinage du confluent de la rivière Ogost avec le Danube, un établissement romain composé de deux parties peut-être englobées officiellement sous le nom d'*Augustae* : une forteresse, Ὄνος, et une ville voisine, *Augustae* proprement dite. Cette distinction est confirmée par la double provenance des monuments antiques. Sur les cinq monuments aujourd'hui connus comme originaires de Kherletz, deux sont simplement étiquetés au nom de ce village, sans plus de précision sur le lieu de la trouvaille[4]; mais deux sont indiqués

truction entreprise par Justinien redonna à la ville un instant de relative splendeur, si nous en croyons Theoph. Simoc., I, 4, 40, qui l'appelle πόλις λαμπρά dans le passage même où il raconte sa destruction par le Khan des Avares, une trentaine d'années plus tard, en 583. Cette date est, vraisemblablement, celle de la disparition définitive d'*Augustae*.

1. Je rappelle qu'ὄνος peut signifier, non seulement *âne*, mais *merluche* (Athénée, 315 E), *cloporte* (Arist., *H. A.*, V, 31), *sauterelle* (Diosc., II, 57), et enfin *cabestan* (Hdt., VII, 36).

2. Ὀνό-μαρις, reine des Scordisques; Ὀνό-καρσις (χώριον τῆς Θράκης, ἄλσος ἔχον πολὺ : Théopompe, fr. 33, corrigé inutilement en Μό-καρσος par Tomaschek, *die alt. Thräker*, II, 2, p. 56).

3. Cf. par exemple, *ibid.*, p. 292, les premiers noms de la liste des localités de petite Scythie : 2. ὀχύρωμα Οὐλμιτῶν; 3. Ἰβιδὰ πόλις; 4. φρούριον Αἴγισσον. Il est évident que là Ἰβιδά n'est pas qualifiée πόλις parce qu'elle est plus importante qu'*Ulmetum* ou *Ægissus*, mais parce qu'elle n'est ni un ὀχύρωμα ni un φρούριον.

4. Tous deux sont au Musée de Sofia : l'un est une épitaphe mutilée (Kalinka, *op. cit.*, n° 413), l'autre est notre présent texte N° 161. — Il est regrettable que nous ne sachions pas le lieu exact d'où provient ce dernier; ce serait un argument utile pour la détermination de son appartenance soit à la forteresse même, soit plutôt, puisque le titulaire est retraité depuis une trentaine d'années, à la ville proprement dite, où il a dû se retirer (au titre civil, dirions-nous aujourd'hui).

expressément[1] comme découverts sur le *Kalé* qui représente, venons-nous de voir, la forteresse romaine, et le cinquième se trouvait au bord d'un tronçon de la voie romaine longeant le Danube, entre les villages de Kherletz et de Kozloudoui[2], c'est-à-dire à 3-4 kilomètres à l'ouest dudit *Kalé*[3]. Ce dernier monument, un sarcophage, appartiendrait selon moi au cimetière de la ville d'*Augustae* proprement dite.

La forme plurielle de ce nom, qui est constante[4], semble bien indiquer un adjectif se rapportant à quelque substantif usuel et facile à sous-entendre, tel que *canabae*. Justement, dans la même région et sur les bords du Danube également, nous connaissons deux autres localités dont le nom est ainsi composé d'un adjectif accolé au mot *canabae*. L'une est, selon toutes probabilités, *Novae* (*canabae*), ville désignée dans l'usage courant par le seul nom de *Novae*[5]; l'autre est, assu-

1. L'un est le texte *CIL*, III, 12347, dont j'ai donné la référence au *Sbornik*, l'autre est le relief d'Epona (précisions dans *Izvestia Mouzei*, p. 135, n° 192).

2. Chkorpil, *Mogàili*, p. 50. — Kozloudouï est identifié (cf. *CIL*, III, p. 1020 ; *Izv. de C/ple*, 1905, p. 468; Patsch dans Pauly-Wissowa, *s. v.*) avec *Camistrum* (nom inconnu = *C(astra) ad Istrum* ??) localité que la *Tab. Peut.* place à 6 mp. à l'ouest d'*Augustae*. Ne faudrait-il pas situer au même lieu Βιγραναὴ dont parle Procope (texte ci-dessus, p. 159, note 1)? On a proposé aussi (Pauly-Wissowa, *s. v.*; cf. *CIL*, III, p. 1020) d'identifier *Camistrum* avec Κέβρος, sans doute à cause de la variante *Ciambrum* de la forme latine *Cebrus*. L'*Izvestia de C/ple*, 1905, place *Cebrus* à Tsibar, au confluent de la Tsibritza = *Cebrus*, fleuve, avec le Danube : c'est en effet plus vraisemblable.

3. Se reporter au croquis russe cité à la note 3, p. 159.

4. Le *Corpus*, p. 2090, adopte la forme *Augusta* qui n'a pour elle que l'autorité de Theoph. Simoc., *loc. cit.* La *Tab. Peut.*, l'*Itin. Anton.*, p. 220, la *Not. Dign. Or.*, XLII, 17, portent le pluriel, ainsi que la vulgate de l'*Itin. Ravenn.*, IV, 7; mais pour ce dernier le *Corpus* prétend que le meilleur ms. écrirait *Augusti* (plutôt faute d'orth. que locatif d'une forme *Augustum* peu admissible). Αὐγοῦστε dans Procope est pour Αὐγοῦσται comme Σκέπτε pour Σκέπται (p. 285) Μοντερεγῖνε pour *Monte(m) reginae*? (p. 307), Νόβε pour *Novae* (p. 308; cf. cependant Νόβαι, p. 288), Πρεσιδίω pour *Praesidio* (p. 308); c'est le commencement de l'équivalence byzantine ε = αι. Ceux qui préfèrent la lecture Αὐγοῦστες compareront Ἀκυὶς = *Aquae* (p. 288) et la forme Αὐγούστας (IV, 11, localité inconnue du Rhodope, peut-être la Σεβαστόπολις d'Hiéroclès, II, 6). — Sur les vingt-quatre villes portant le nom *Augusta* dans Pauly-Wissowa, celle-ci est la seule qui possède la forme plurielle.

5. L'interprétation est celle de Ruggiero, *op. cit.*, s. v. *Canaba*, p. 63. Elle est vraisemblable et naturelle; mais certains savants ont une tendance à penser

rément, *canabae Æliae*, dont l'unique texte qui la nomme[1] ne nous laisse pas deviner si l'on disait aussi *Æliae* tout court. La coïncidence va plus loin : chacune de ces *canabae* se trouve à proximité immédiate d'une ville sans doute plus ancienne, et qui porte un nom indigène : à côté de (*canabae*) *Augustae*, Ὄνος; à côté de (*canabae*) *Novae*, *Euscesium*[2]; à côté de *canabae Æliae*, *Durostorum*. Pour éliminer de notre comparaison ce qui se rapporte à *Novae*, à cause des incertitudes que nous indiquons en note, bornons notre enquête à la première et à la dernière de ces villes. La disposition en paraît identique : une forteresse, occupée par les troupes (*Durostorum*, Ὄνος) et, à côté, un village de marchands et de soldats retraités (*canabae Æliae*, *canabae Augustae*). L'identité des épithètes complète le parallélisme : les deux établissements marchands portent le nom de l'Empereur sous lequel ils ont été fondés. A *Durostorum*, c'est Antonin; à *Augustae*, c'est probablement Trajan.

En effet, l'épithète *Augusta* peut se rapporter, non seulement à Auguste, mais à n'importe quel empereur[3]. Ici, elle ne se rapporte pas à Auguste, d'abord parce que sous son

que *Novae* (Νόαι dans Ptolémée) cache quelque nom thrace primitif transcrit en latin par un à peu près. Le fait n'est pas impossible; il avait déjà été signalé au XVIIIe siècle par Gatterer (*de Herod. ac Thucyd. Thracia*, dans *Mém. Acad. Sc. de Göttingue*, 1781, ch. IV, p. 103) qui rapproche Νόης, nom d'un affluent du Danube dans le pays des Thraces Krobyzes (Hdt, IV, 49), lesquels semblent avoir en effet habité la région au centre de laquelle se trouve *Novae* (entre *Nicopolis ad Istrum* et *Marcianopolis* sur la carte dressée par Premerstein, *Anfänge der Provinz Moesien*, dans *Jahresh.*, 1898, *Beibl.*, p. 146).

1. *CIL*, III, 7474 : *pro salute imp. Caes. T. Æl. Hadriani Antonini Aug Pii et Veri Caes.... c(ivibus) R(omanis) et consistentibus in canabis Ælis leg. XI Cl.*, etc.

2. C'est du moins ce que l'on doit conclure de la vulgate du texte de Jordanes (*Get.*, XVIII, 10) : *ad Euscesium* (variante *Euscium* dans l'édition Mommsen, *Monum. Germ. hist.*, V), *id est Novas, conscendit*. Mais ce texte a été corrigé de diverses façons : pour la fin, en : *inde Novas*; pour le début, en : *ad Asamum*, ou : *ad Æscum, tum*... Pour ma part, je crois (cf. *Notice sur Œscus*) qu'il faut lire : *ad Euscesium* (= *ad Euscensium* = *ad Œscensium*, sous-entendu *civitatem*), *inde Novas*. Il n'y a donc peut-être pas lieu de tirer argument de la prétendue identité déduite de ce passage probablement altéré, mais surtout mal compris.

3. Ci-dessus, p. 154 et note 4.

règne la Mésie n'était pas encore organisée, ensuite parce que c'est le gentilice de l'empereur qui est ordinairement usité, et que des *canabae* fondées sous Auguste se seraient plutôt appelées *Iuliae*. Elle ne se rapporte à aucun des empereurs entre Auguste et Trajan, puisque Ptolémée ignore l'existence de la ville. Mais elle peut fort bien dater de Trajan lui-même, puisque ce prince, qui a fondé tant de villes en Thrace et en Mésie[1], a justement donné la même épithète de *Augusta* à l'une de ses fondations, *Augusta Trajana*, établie sur l'emplacement ou peut-être simplement au voisinage de la ville de *Beroe*[2] : ce qui serait encore un exemple de deux établissements, l'un militaire, l'autre civil, existant à proximité l'un de l'autre.

Conclusion : en tant que lieu de garnison, *Augustae* existe antérieurement à l'année 70 ; en tant que ville proprement dite et sous le nom d'*Augustae*, elle n'est sans doute pas antérieure à Trajan, et même aux dernières années du règne, vers 115.

1. *RA*. 1907², p. 265 et note 1. — *Œscus*, la voisine d'*Augustae*, a été fondée ou agrandie (cf. ma *Notice sur Œscus*) conformément au même plan de consolidation générale des rives du fleuve contre les entreprises des barbares transdanubiens. C'est ce que prouve son épithète d'*Ulpia*. La présence de cette épithète dans le nom d'une forteresse toute proche expliquerait pourquoi le gentilice de Trajan n'est pas entré dans la composition du nom de la ville qui nous occupe. Ajouter que le dérivé de ce gentilice, *Ulpiana*, existait déjà pour dénommer une ville de Thrace, fondée un peu antérieurement puisque Ptolémée la mentionne. Tout ceci, joint à ce que nous allons dire de l'existence en Thrace de *Trajana Augusta*, tend à prouver que l'épithète d'*Augustae* s'imposait à Trajan comme la moins sujette à équivoque parmi celles dont il pouvait user pour indiquer dans le nom de la ville celui de son créateur.

2. Ainsi s'expliquerait la coexistence des deux noms, qu'Albert Dumont a constatée (*DH*, p. 305) sans pouvoir en fournir une explication satisfaisante. L'hypothèse de M. Homolle (*Ibid.*, note 4), que la ville se serait appelée aussi Ἔργισσα, n'est pas fondée. Le texte sur lequel elle s'appuie (*DH*, 61 *g*, p. 352 = Kalinka, *op. cit.*, n° 161) nomme simplement des Ἐργισσηνοὶ qui font une dédicace à Apollon Σικερηνός. Ce peuvent être, soit les membres d'un thiase (explication proposée par M. Foucart dans *BCH*, 1882, p. 179 et adoptée par Kalopothakis, *de Thracia prov. Rom.*, p. 30), soit les habitants de quelque bourgade. Il y aurait tout autant de motifs pour prétendre que Σικερηνὸς est, lui aussi, un autre ethnique de la ville. En réalité, il y a de nombreux exemples d'habitants d'une ville dédiant dans une seconde ville un monument au dieu d'une troisième ville.

Dans tous les cas, l'explication qui attribue son nom à la présence d'une *ala Au(gusta)*, paraît inexacte.

162-163. — Deux stèles funéraires provenant des environs de Vidin.

La seconde a été trouvée à Vidin même, où elle était encastrée dans le mur extérieur de la forteresse, face au Danube. Elle a dû y être transportée d'ailleurs, probablement d'Artchar (*Ratiaria*), d'où proviennent jusqu'ici les trois textes classés sous le nom de Vidin[1]. Cette ville pourtant occupe un site antique : celui de *Bononia*[2], où se trouvait une petite garnison de cavalerie[3] à laquelle appartenait peut-être le cavalier de notre N° 163 : dans ce cas, ce serait le premier texte qu'on puisse assurément attribuer à *Bononia*[4].

Les deux stèles sont du même modèle ; leur décoration est identique à celle de notre fig. 54, ce qui dispense de les décrire. Le N° 163 est mutilé du début de l'inscription et de toute la partie supérieure ; le N° 162 diffère de la fig. 54 pour les détails du fronton, où la tête d'Hercule, au centre, est remplacée par une couronne nouée de bandelettes et entourant un miroir à manche dessiné de face ; sur les côtés, des palmettes au lieu de personnages.

N° 162. — Dimensions : $2^m,10 \times 0^m,81 \times 0^m,30$. Musée de Sofia, n° 3580. — Photographie[5].

1. *CIL*, III, 8089 = 6295, 14499, 14502 : la remarque a déjà été faite par Mommsen dans le *Corpus*, p. 1020. — Même observation pour deux objets dont on sait seulement qu'ils proviennent du district de Vidin : 1° statuette en bronze d'Hercule porte-massue (*Sbornik*, 1904, p. 35, n° 7 : l'auteur déclare qu'elle est au Musée de Sofia, mais qu'il en ignore les dimensions) ; 2° anneau d'argent (poids : $31^{gr},67$, diam. : $1^{cm},8$ à l'intérieur, épaisseur : 6 mm.) ciselé et ajouré, avec une pierre ovale tricolore (?) sur le chaton. La facture de cette bague, d'après la photographie (*Izvestia Soc. arch.*, 1913, p. 332, fig. 262) ne me paraît pas forcément antique : M. Filov l'attribue au IIIe siècle et pense qu'elle a été trouvée à *Ratiaria*.

2. Références dans Besnier, *op. cit.*, *s. v.* ; cf. la carte de Kalinka, *op. cit.*

3. *Not. Dign. Or*, XLII, 4, 13 : *cuneus equitum Dalmatarum Fortensium.*

4. Cf. *CIL*, III, p. 1020 et 2328^{98}.

5. *Izvestia Soc. arch.*, 1912, p. 8, n° 5, fig. 5 (Filov).

Provenance : Novoselo, village de la banlieue ouest de Vidin, à 2 km. à peine[1].

D · M	*D(is) M(anibus).*
VETTIA	*Vettia*
TAVRINA	*Taurina*
VIX · ANNIS	*vix(it) annis*
XXXXV	*XXXXV.*
TIB · CL · Q	*Tib(erius) Cl(audius) Q.*
CONIVGI	*conjugi*
PIENTISSI	*pientissi-*
MAE POSVIT	*mae posuit.*
H S E	*H(ic) s(ita) e(st).*

Lettres bien gravées (l. 1 à 3, 0m,07.; autres l., 0m,06), sans doute du IIe siècle ou du début du IIIe. Les noms du dédicant confirmeraient ces dates, s'il était possible d'en compléter le surnom sous la forme *Quintilianus*, empruntée pour lui faire honneur à quelque fonctionnaire impérial de la région : *Tib. Cl. Quintilianus, procurator Augusti Daciae*, en 157 (*Prosopogr.*, I, p. 396, n° 783), ou *Cl. Quintilianus*, dont on ignore le prénom, légat de Mésie inférieure sous Caracalla[2] (*Ibid.*, III, p. 115, n° 12 ; cf. de Weerd, *op. cit.*, p. 298, et Pick, *op. cit.*, p. 81, monnaies de *Marcianopolis*). La célébrité du patron pourrait justifier l'abréviation du surnom par une seule lettre, ce qui est tout à fait exceptionnel. Toutefois, comme *Q.* est l'abréviation usuelle du prénom *Quintus*, et que ce prénom est usité parfois comme surnom, justement en Thrace[3], il vaut peut-être mieux compléter simplement *Quintus*, et n'en tirer par conséquent aucune conclusion sur la date[4].

1. Novoseltzi sur la carte bulgare ; variante de même sens. Le nom signifie Villeneuve ; vingt-six localités bulgares portent ce nom, sans compter tous les Yénikeui (forme turque du mot) du reste de la Thrace et de la Roumélie.

2. Un autre *Quintilianus* aurait gouverné la Mésie en 247-249, selon Liebenam (*op. cit.*, *s. v.*) ; mais il se prénommait *Lucius*.

3. *CIL*, VI, 31146, col. 2, l. 8 : *P. Ælius Quintus, eques sing. Aug., missus en 139*, soldat thrace. Un autre *Ælius Quintus, scutarius*, est connu aux environs de Sofia (Kalinka, *op. cit.*, n° 384, qui explique *Quintus* comme un prénom interverti ; le texte précédent rend cette interprétation douteuse).

4. Abréviation analogue dans *CIL*, VI, 25250 : *Q. medicus, ...Quinta ..filia mea.*

N° 163. — Dimensions actuelles : 1m,05×0m,77×0m,25. — Collection de la société archéologique de Vidin[1]. — Estampage[2].

	[*D(is) Manibus*]
	[*Aur(elii)* ......]
	[...., *v(ixit) a(nnis)*...]
TE AVR · LONGI	*et Aur(elii) Longi-*
NIV · AVI TE AN	*ni, v(ixit) a(nnis) VI, et Au(reli)*
BESSI · V · A V · AN ·	*Bessi, v(ixit) a(nnis) V; Au-*
RELIAMATIAE	*relia Matiae*
TEAVR · VRSVS	*et Aur(elius) Ursus,*
DVCENAR · B · M ·	*ducenar(ius), b(ene) m(erentibus)*
POSVER ·	*posuer(unt).*

Lettres bien gravées (0m,04 ; dernière ligne : 0m,03), attribuables de prime abord au IIe siècle, date que paraîtrait confirmer le nom *Aurelius* commun à tous les membres de la famille. Les ligatures toutefois (TE en particulier) font penser au IIIe siècle, et la preuve décisive est fournie par le grade du dédicant, inconnu jusqu'à présent avant l'époque de Dioclétien. Les parents, dont la mère est nommée la première contrairement à l'usage le plus commun[3], ont consacré le monument à trois au moins de leurs enfants, d'où le minimum de lignes absentes que j'ai supposé au début du texte.

Le surnom *Bessus*, malgré son caractère indigène, est plus fréquent hors de Thrace[4], particulièrement en Dalmatie[5], que dans le pays même[6]. Le surnom *Matia* est peut-être dalmate

1. Sur cette société, cf. *RA*, 1911[2], p. 307, note 4.

2. *Izvestia Soc. arch.*, 1913, p. 189, n° 1, fig. 93 (Kazarov). — *Année épigr.*, 1914, n° 88.

3. Cf. cependant *CIL*, VI, 35188, 35656, 35911, 36250, etc.

4. On trouve en Norique, en Germanie, les formes féminines *Bessa*, *Bessula* (*CIL*, III, 5567; XIII, 8307). Le masculin se rencontre à Rome comme nom d'un affranchi, sans doute un ancien esclave thrace : *M. Bessus M. lib. Hilarus Faustus* (*CIL*, VI, 34683); même emploi de la forme *Bessius*, cette fois en Thrace, à *Tomi* = Βησσίου Φαβιανοῖο τέκνον (*Arch.-Epigr. Mitth.*, 1896, p. 224, n° 92).

5. *CIL*, III, 8312, 13853 = 12783.

6. *CIL*, III, 7412 : dans ce texte, c'est peut-être un ethnique et pas un nom propre. Cf. Βέσσος, Παίων : Plut., 553 D; Βέσσας : Procop., *BG*, I, 11 c.

lui aussi[1]; sa désinence *ae* ne doit pas le faire considérer comme génitif, c'est sans doute une faute de prononciation ou d'orthographe de la langue vulgaire[2].

Aur. Ursus a le grade de *ducenarius*, c'est-à-dire, suivant Végèce[3], *centurio princeps* commandant deux centuries. Un texte de saint Jérôme[4] permet de placer le *ducenarius* à son rang exact dans la hiérarchie des officiers de cavalerie, et les textes peu nombreux où le mot est apparu jusqu'à présent ne contredisent pas ce renseignement, car l'un d'eux se rapporte à un *numerus*[5], deux autres à des corps inconnus[6], et le quatrième n'est attribué à une légion que par une hypothèse douteuse[7]. Si l'on rapproche les deux faits que nous avons signalés, à savoir que *Bessus* et *Matia* sont des surnoms principalement dalmates, et que *Bononia* avait une garnison d'*equites Dalmatae*, on en conclura qu'*Aurelius Ursus* était *ducenarius* dans cette cohorte, au plus tôt après la réforme de Dioclétien en 297[8].

164. — Stèle funéraire trouvée à Pantcharévo (district de Sofia[9]). Musée de Sofia, n° 4230. — Photographie[10].

1. *Ma[t]ia*, *CIL*, III, 8459 = 1867. Mais on trouve dans le Norique les formes *Matius* (*Ibid.*, 5147, 5319), *Matta* (*Ibid.*, 4392, 5836, 11574), *Matua* (*Ibid.*, 10342); en Thrace Μάτα (*BCH*, 1897, p. 534); en Anatolie Μάτις (*Mon. antichi*, XXIII, p. 180, n. 124; cf. le masc. Μάτεις : *Klio*, 1910, p. 242, n. 16).

2. Cf. *CIL*, VI, 12737 : *Vitrasiae Luciane*, *Attia Kalliste*, *Attius Crescens*, etc., liste de noms propres au nominatif; XIV, 2555 : *Spesinae fecit... marito*.

3. II, 8 : *primus hastatus duas centurias, id est CC homines, ducebat in acie secunda : quem nunc ducenarium vocant.*

4. Migne, L, 23, 70 = *adv. Joann.*, 19 ; liste volontairement inversée par ironie : *num ex tribuno fit primicerius, senator, ducenarius, centenarius, biarchus, circitor, eques, tiro?*

5. *CIL*, V, 8759 : *numerus Batavorum seniorum.*

6. *CIL*, III, 11036; XII, 149.

7. *CIL*, III, 6193.

8. Pauly-Wissowa, *s. v. ducenarius.*

9. Le village, situé sur l'Isker, utilise le débit du fleuve pour fournir l'énergie électrique à la ville de Sofia. Le culte de ces eaux dès l'antiquité est attesté par un *ex-voto* aux Nymphes découvert, dit-on, dans les ruines d'un bain romain dont l'exploration méthodique, annoncée dans le *Sbornik*, 1896, p. 423, n. 1, n'a jamais été publiée à ma connaissance. J'ai visité Pantcharévo en 1899-1900, et n'ai pas gardé le souvenir d'aucune fouille de ce genre.

10. *Izvestia Soc. arch.*, 1912, p. 12, n° 8, fig. 8 (Filov). — *Année épigr.*, 1912, n° 191.

L'architecture du monument (1m,93 × 0m,92 × 0m,25) figure deux colonnes ioniques soutenant un tympan voûté (au centre, tête de Méduse), accolé de palmettes surmontées par des têtes de lions aujourd'hui presque complètement disparues. L'inscription semble du début du IIIe siècle ; elle est assez nettement gravée (lettres : 0m,055, de volume inégal) dans un champ encadré d'une forte moulure du type usuel.

D M	*D(is) M(anibus);*
AEMILIASE	*Æmilia Se-*
RVANDAV	*rvanda v-*
IXANXXXS	*ix(it) an(nis) XXX. S-*
ECVNDVS	*ecundus,*
DOMITINI	*Domiti Ni-*
CANDRSE	*candr(i) se-*
RACTCO	*r(vus), act(or). co-*
NIVGIBM	*njugi b(ene) m(erenti)*
FCHSES	*f(aciendum) c(uravit). H(ic) s(ita) e(st). S(it)*
TTL	*t(ibi) t(erra) l(evis).*

165. — Épitaphe trouvée à Tchoumakovtzi (district de Biéla Slatina [1]). Musée de Sofia, n° 4044 [2]. — Fig. 56.

1. Le village, situé sur le dernier grand coude de l'Isker à sa sortie du Balkan, était voisin de la frontière des langues et de la limite entre la Thrace et la Mésie (*RA*, 1907², p. 267 suiv.). On a proposé de l'identifier avec *Melta* (cf. Besnier, *op. cit.*, s. v.), station de la route *Philippopolis-Œscus* (*Izvestia de C/ple*, 1905, p. 482) ; opinion combattue par M. Kazarov (*Izvestia Soc. arch.*, 1910, p. 117, note 8; 1914, p. 240) qui place *Melta* à Lovetch, ce qui est, sinon prouvé, du moins plus acceptable, car s'il existait une route qui suivît les défilés de l'Isker, elle ne pouvait venir que de *Serdica*, et celle de *Philippopolis* passait assurément bien plus à l'E. (*RA*, 1915², p. 46, note 1). Tomaschek, *op. cit.*, II, 15, l'identifie avec le Ζητνοχόρτου (φρούριον?) de Procope (*Ædif.*, IV, 6), sans preuves. En tout cas, il existait là un *castellum* (de Weerd, *op. cit.*, p. 194 et 366) occupé vraisemblablement par un détachement de la *legio XI Claudia* (*CIL*, III, 6130 = 7453). C'est sans doute le monticule dont l'*Izvestia de C/ple* donne le plan (pl. 108, 2 ; cf. p. 480-482, 530 suiv.).

Les monuments jusqu'à présent connus sont uniquement funéraires et rédigés en latin (*CIL*, III, 6130 = 7453, 6131 = 7454, 6132, 6133, 6134 = 12341, 6135, 6136, 12395, 14412⁴). Ajouter : — 1° un bas-relief représentant un combat d'animaux (Kalinka, *op. cit.*, n° 470, fig. 149 : lion étranglant un taureau ?, motif mithriaque ?); — 2° un pied de table (?) sculpté (*Aboba-Pliska*, pl. 103, n° 4 : griffon).

2. *Izvestia Soc. arch.*, 1912, p. 9, n° 6, fig. 6 (Filov). — *Année épigr.*, 1912, n° 190.

L'inscription, entourée d'un simple filet, est gravée sur une plaque jaunâtre de calcaire poreux non dégrossi, si bien que les intervalles entre certaines lettres peuvent s'expliquer autant par les difficultés de la gravure que par le sens. Bien que la pierre paraisse complète, sauf au coin inférieur droit une cassure qui n'atteint pas jusqu'au texte, il est difficile de se rendre compte du début de l'inscription, car un découpage arbitrairement fait dans la photographie ne permet pas d'assurer qu'il n'existe aucune trace de lettres avant la première ligne actuelle, déjà illisible par effacement. Bien que le reste du texte paraisse net et lisible à première vue, on éprouve des doutes en considérant certaines lettres, et l'on craint que l'éclairage n'ait effacé certains traits ou fait apparaître des ombres trompeuses. C'est pourquoi j'ai tenu à donner ici un calque aussi fidèle que possible de ce que j'ai cru apercevoir ; mais il est évident qu'il faut tenir grand compte des affirmations de qui a vu la pierre elle-même, et par conséquent j'indiquerai les lectures de M. Filov là où elles diffèrent des miennes.

Dimensions : $1^m,30 \times 0^m,67 \times 0^m,29$; lettres de $0^m,05$ à $0^m,06$, très inégales et mal rangées.

Les abréviations L. A. qui terminent l'épitaphe paraissent difficiles à compléter par *l(ibens) a(nimo)*, formule un peu étrange sur une tombe Il y en a cependant quelques exemples[1], et on pourrait à la rigueur l'accepter si, comme je le propose, on considère le dédicant comme un esclave ou un affranchi du mort. La formule signifierait alors que l'esclave a *volontiers* donné à son patron ce dernier témoignage d'affection[2]. Elle serait au contraire inadmissible, selon

1. *CIL.*, III, 6768 (Ancyre) : *l. a. m. p.*, lecture assurée suivant le *Corpus*, y est complété par *l(ibens) a(nimo) m(emoriam) p(osuit)*; mais la traduction grecque qui précède porte seulement μνήμης χάριν. — Au n° 9774, l'interprétation de *l. a.* par *l(ocus) a(dsignatus)* n'est qu'une supposition, comme ici-même.

2. On trouve dans *CIL.*, III, 14207^{33} = Kalinka, *op. cit.*, n° 414 la formule *titulum posuit li[bens]*; mais la restitution est si douteuse que je n'ai pas osé la proposer lorsque j'ai moi-même publié ce texte (*BCH.*, 1901, p. 313, n° 8). En tout cas le dédicant est étranger à la famille du défunt.

moi, si, conformément à la lecture de M. Filov, on la rapportait à la femme du défunt. J'ai pensé éviter cette difficulté en proposant, sous toutes réserves, de lire *l(ocus) a(dsignatus)*.

J'ai de même restitué hypothétiquement le nom du défunt, terminé par *-elas* (selon M. Filov : *-ielas*). La présence d'un *signum* latin (*qui Sacerdos* = *qui et*[1] *Sacerdos*) et le nom *Bitus* du père sont deux preuves qu'il doit s'agir d'un nom thrace : parmi ceux qui sont actuellement connus, seul Κοθήλας[2] possède la terminaison restée lisible.

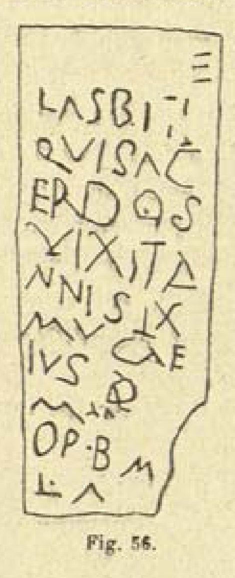

Fig. 56.

...[*Coth*]*e-*
las Biti,
qui Sac-
erdos,
vixit a-
nnis LX.
Muca e-
jusde
m [*serv*(*us*)?]
op(*timo*) *b*(*ene*) *m*(*erenti*).
L(*ocus*) *a*(*dsignatus*) (?)

1. *Qui* tout seul est rare. Exemples avec des noms thraces : *Diupporeus qui Euprepes, Dacus* (*CIL.*, VI, 16903); *C. Iul. Pudens qui Dines, Bessus* (*CIL.*, X, 4969). Généralités dans Konjestny, *Archiv für latein. Lexicogr.*, XV, p. 310 suiv.

2. Nom d'un roi des Gètes (Athénée, XIII, 557 C). Ce nom a de nombreuses variantes : Κωτέλας (Hérod., *Choerobosc.*, p. 36); Κωτιλα (*IG.*, IX, 288, l. 5); Κουτίλας (Procop., *BG.*, II, 2, 10); Κουτίλης (Pârvan, *Histria*, p. 595, n° 19); Κυτίλης, sur un graphite d'Abydos; Κυδιλα (*CIG*, 2439); Γουδίλας (Procop., *BG.*, III, 30, 6); peut-être aussi Κοζείλας (*BCH.*, 1911, p. 115); en latin *Cotyla* (*Onomast.*, p. 677), *Gudila* (Jord., *Get.*, 10); peut-être aussi *Cutiula* (*CIL*, III, 7330), *Cotulus* (*CIL*, VI, 17515; III, 11661), *Costula* (Cassiod., V, 3). Comparer enfin *Cotilo* (*CIL*, VI, 12677), Κότυλος en Troade (Strab., XIII, 602 c), Κότταλος à Cypre (*IGR*, III, 974).. — Blau (*Wiener Numism. Zeitschr.*, IV, p. 1 suiv.) s'est donné une peine inutile pour rattacher ce nom à une étymologie sémi-

Aux l. 7-9 M. Filov lit : *Mucap—ius Diz[ae]—mari[to]*. Mais E après MVCA est fort net, au moins sur la photographie, et l'on ne voit pas bien comment tirer les lettres DIZ de l'espèce de ligature contenue à l'intérieur du D. Quant au mot *marito*, je ne distingue qu'un M. suivi d'un trait oblique qui n'est peut-être qu'une éraflure de la pierre, de même que les deux amorces de traits que j'ai indiquées sans être très certain de leur direction et même de leur existence.

Le nom d'homme *Muca* est la transcription latine de Μούκας, forme grecque nécessitée par de très nombreux tétrasyllabes (Μουκαζένις, Μουκαπόρις, Μουκατράλις, etc.) où elle entre comme disyllabe composant initial. Mais jusqu'à présent on n'en connait, par un exemple unique (*Izv. Mouzei*, p. 68. n. 50. fig. 39), que le génitif Μούκου[1]. En latin, on trouve *Mucas* (*Iahresh.*, 1903, *beibl.*, p. 60, n° 99), *Muca* (*CIL*, III, 6150, I. l. 32), *turris Muca* (Tocilesco, *Étud. arch.*, p. 109, n° 2), *vicus Muca* (*CIL*, III, 7533).

Pour justifier sa lecture du nom de femme *Mucapius*, M. Filov a raison de comparer *Mucapuis* (*CIL*, III, 809), et *Mucapus Mestitu filia* (*CIL*, VI, 3215). Il aurait pu ajouter la forme grecque Μουκαπουίους (*Sbornik*, 1896, p. 418, n° 23 = *BCH*, 1897, p. 134. n° 23), qui indique une orthographe peut-être plus voisine de la prononciation indigène, en tout cas plus

tique : יקחיאב, قاقى = *servus dei*. La véritable orthographe en est, comme l'auteur le suggère lui-même, Κότυλας, c'est-à-dire un diminutif de Κότυς. Or il n'y a pas de mot plus vraiment thrace que Κότυς, si ce n'est peut-être Βεῖθυς (c'est même un argument en faveur de leur réunion ici, pour désigner le père et le fils).

La forme *Cutiula* se rattache peut-être moins à Κότυς qu'à Κουθίης (*Arch.-Epigr. Mitth.*, 1896, p. 222, n° 89, l. 10 — *Tomi*), en latin *Cuties* (*CIL.*, VI, 2353; XIV, 197). Par ce détour, on arriverait à la possibilité d'une forme *Cutielas*, qui satisferait à la lecture de M. Filov.

1. Variantes : Μόκας, en Thrace (*DH*, p. 316, O ; *Izv. Mouzei*, p. 160, n° 209, fig. 131) et en Bithynie (*Arch.-Epigr. Mitth.*, 1883, p. 179, n° 32) ; Μόκκας, à *Tyra* (*IGR*, I, 1438) Μόκκος et Μοκκοῦς en Crimée (Latyschev, II, n[os] 451[26] et 29[41]) ; *Moca* et *Mocca* dans l'Italie du N. (*CIL*, V, 898, 7856 : le premier est un Thrace *natus in Dardania* ; pour le second, les exemples donnés ici prouvent que M. Schultze, *op. cit.*, p. 355, a tort de le déclarer ligure ou étrusque).

démonstrative de la composition du mot (Μουκα + πουίους, tétrasyllabe régulier ; cf. Ἐπτή-πους : *DH*, G[11], p. 562, mieux lu dans *Arch.-Epigr. Mitth.*, 1892, p. 93, n° 6; il n'existe pas encore d'autres exemples de la finale -πουίους ou analogues).

166. — Fragment de stèle funéraire ($0^m,71 \times 1^m,02 \times 0^m,13$) d'un cavalier de l'armée romaine[1]. — Musée de Sofia, sans numéro.

Provenance : Hersovo (district de Kemanlar), à 20 kilom. E. de Rasgrad, et au N. de la station Achiklar du chemin de fer de Roustchouk à Varna[2].

1. *Izvestia Soc. arch.*, 1912, p. 13, n° 9, fig. 9 (Filov) — *Année épigr.*, 1912, n° 192.

2. On n'a signalé jusqu'à présent dans cette localité que ses *tumuli* : Chkorpil, *Moghili*, p. 88, 99; *Opis*, etc., p. 67 (*Opis na staritié po tetchenieto na rieka Rousenski Lom* = *Inventaire des antiquités sur le cours du Lom de Roustchouk*, Sofia, 1914 : tome I des *Matériaux pour la carte archéologique de Bulgarie*, publication éditée par la Commission des antiquités au Musée National. J'avais annoncé en son temps (*RA.*, 1914[a], p. 65) la création de cette commission ; elle a aussi donné en 1915 le tome II de la même série : Moutaftchief, *Stari gradichta i droumove iz dolinitié na Striema i Topolnitza* = *Antiques forteresses et routes dans les vallées de la Striema et de la Topolnitza*).

Georges Seure.

(*A suivre*).

QUELQUES ENSEIGNEMENTS DES MYSTÈRES D'ÉLEUSIS[1]

I

Pausanias, décrivant la statue chryséléphantine de Héra, œuvre de Polyclète à Argos, dit qu'elle tient une grenade d'une main et de l'autre un sceptre surmonté d'un coucou[2]. La présence de cet oiseau s'explique par une légende : on racontait que Zeus, étant amoureux de Héra encore vierge, se transforma en coucou et que Héra permit à cet oiseau de folâtrer avec elle. Quant à la grenade, Pausanias ne veut pas répéter ce qu'il a entendu, car, dit-il, cela touche de trop près à ce qu'il faut taire[3]. Notons que ce récit concernant la grenade lui a été fait par quelque *cicerone* du temple ; on ne l'a pas caché à Pausanias sous prétexte que cela touchait aux mystères : c'est lui seul qui doit s'abstenir de répéter la légende qu'on lui a rapportée, parce qu'elle concerne des choses à ne pas écrire.

De quels mystères s'agit-il? Je ne vois qu'une réponse possible : ceux d'Éleusis. Pausanias a été initié; il a juré le secret sur ce qu'il a pu apprendre par l'initiation et les spectacles d'Éleusis ; il se croit à bon droit tenu d'être discret, même lorsqu'il s'agit d'une légende plus ou moins semblable à celles qu'il a sues par l'initiation.

Ce qui fait de cette explication une certitude, c'est que la grenade était un des aliments interdits à Éleusis. Elle passait pour être en horreur à Déméter et à sa fille ; les candidats à

1. Mémoire lu à l'Académie des Inscriptions le 19 avril 1916 (*Comptes-rendus*, 1916, p. 218).
2. Pausanias, II, 17, 4.
3. Τὰ μὲν οὖν ἐς τὴν ῥοιὰν, ἀπορρητότερος γάρ ἐστιν ὁ λόγος, ἀφείσθω μοι.

l'initiation devaient rigoureusement s'en abstenir : elle était donc l'objet d'une légende pieuse et secrète, d'un *hieros logos*.

Il en était de même de la fève. Parlant du culte de Déméter Kidaria à Phénée en Arcadie, Pausanias éprouve un scrupule analogue à celui que nous avons noté. La fève est considérée là comme un aliment impur ; il y a de cela une explication sacrée[1]. Mais Pausanias passe outre sans répéter ce *logos* ; c'est qu'il devait être identique ou du moins analogue à celui qu'il avait appris à Éleusis.

Ailleurs[2], Pausanias ne se permet pas de donner la raison sacrée pour laquelle les fèves sont interdites aux initiés comme aux Orphiques : « Celui, dit-il, qui a *vu* les mystères d'Éleusis ou qui a *lu* les livres appelés orphiques sait ce que je veux dire. » M. Foucart a conclu de ce passage, où il a mis en relief l'opposition entre *vu* et *lu*, que la raison mystique de l'horreur des grandes déesses d'Éleusis pour la fève n'était pas communiquée aux mystes pendant la période d'instruction préparatoire, comme il l'avait admis précédemment, mais qu'elle ressortait d'un spectacle que la vue des cérémonies saintes et peut-être du drame mystique mettait sous leurs yeux. Il convient d'ailleurs lui-même que cet indice est assez léger ; tout ce qu'on peut, je crois, en conclure, c'est que la légende de Déméter, représentée à Éleusis, venait appuyer, par quelque épisode, l'interdiction rituelle.

Avant d'aller plus loin, je crois devoir signaler dans Hérodote, dont l'œuvre était très familière à Pausanias, l'effet de ce qu'on pourrait appeler le *scrupule indirect* dont le Périégète vient de me fournir des exemples.

Hérodote mentionne Osiris sans embarras quand il ne s'agit pas de la mort du dieu. Ainsi : « Les Égyptiens ne rendent tous le même culte qu'à Isis et à Osiris, lequel est, suivant eux, le même que Dionysos »[3]. Et encore : « Horus était fils d'Osiris,

1. Ἔστιν ἱερὸς ἐπ' αὐτῷ λόγος (Paus., VIII, 15, 3).
2. Paus., I, 37, 4 ; cf. Foucart, *Mystères d'Eleusis*, p. 431, 466.
3. Hérodote, II, 42.

que nous appelons Dionysos »[1]. Mais quand il s'agit d'Osiris mort, Hérodote est pris de scrupules : « J'ai dit comment on célébrait à Busiris la fête d'Isis. On y voit une multitude prodigieuse de personnes de l'un et l'autre sexe qui se frappent et se lamentent après le sacrifice ; mais il ne m'est pas permis de dire en l'honneur de qui ils se frappent »[2]. Et plus loin : « On montre à Saïs le sépulcre de celui que je ne me crois pas permis de nommer en cette occasion. »

Pourquoi ce scrupule de nommer *en cette occasion* le dieu qu'il n'a pas fait difficulté de nommer deux fois dans le même livre ? C'est, je crois, qu'Osiris étant identifié à Dionysos, Hérodote ne veut pas parler de ce dieu mort, car ce serait parler du Dionysos des Antesthéries, qui se célébraient à Limnae, et aussi du Dionysos d'Éleusis, duquel nous savons encore si peu de chose. A Limnae, dans l'intervalle d'une fête à l'autre, Dionysos était considéré comme mort[3]. Diodore, après avoir relaté la lacération de Dionysos par les Titans, ajoute[4] : « Déméter rassembla ses membres et lui rendit la vie... Tout cela est conforme à ce qu'en disent les poëmes orphiques et aux cérémonies des mystères dont il n'est pas permis de parler aux non initiés. » Bien que Diodore ne désigne pas ces mystères, on pourrait croire, avec M Foucart, que la reconstitution du corps divin était pratiquée à Limnae Mais M. Foucart lui-même s'est corrigé dans son ouvrage plus récent sur les mystères d'Éleusis. Un texte court, mais formel, d'Estienne de Byzance nous apprend que dans les petits mystères, célébrés à Agra, on représentait la légende de Dionysos[5]. Il s'agissait évidemment, sinon à titre exclusif, de la passion de Dionysos, Διονύσου πάθη, de son corps lacéré par les Titans et restitué dans sa beauté première par

1. Hérodote, II, 144.
2. *Ibid.*, II, 61.
3. Foucart, *Culte de Dionysos*, p. 141.
4. Diodore, III, 61.
5. Ἐπιτελεῖται μίμημα τῶν περὶ τὸν Διόνυσον. (Foucart, *Mystères d'Éleusis*, p. 299, 445.)

Déméter. Les petits mystères d'Agra étaient soumis, comme les grands mystères, à la discipline du silence. Il en était de même sans doute à Limnae, mais là il n'y avait pas d'initiation, pas de profanes admis; les rites étaient célébrés par la femme de l'archonte-roi et ses quatorze assistantes; tout spectateur était écarté[1]. Concluons donc que si Hérodote n'a pas voulu nommer Osiris mort, c'est qu'il a craint surtout de révéler ainsi quelque trait de la mort de Dionysos telle qu'elle était représentée et racontée aux petits mystères, préparation aux grands mystères d'Eleusis.

Ce qui précède ne peut que confirmer notre sentiment sur l'existence, à Éleusis, d'une légende sacrée et mystérieuse relative à la grenade. Dans son dernier ouvrage, M. Foucart invoque volontiers, pour écarter des explications tirées de textes païens ou de monuments figurés, un argument dont le bon sens suffit à montrer la justesse : par cela même qu'une légende divine, fût-elle très rare, a été figurée sur une œuvre d'art, relief ou vase, ou mentionnée par un auteur païen, il faut renoncer à la considérer comme secrète, comme donnant la clef de quelque mystère, car les anciens n'ont jamais admis qu'un enseignement des mystères fût divulgué par la littérature ou par l'art. Cet argument n'est d'ailleurs pas nouveau; Sainte-Croix, qui écrivait en 1785, s'en est servi, entre autres pour réfuter l'opinion assez commune de son temps que l'enseignement secret d'Éleusis concernait le panthéisme, ou l'allégorisme, ou l'évhémérisme, ou tout autre système de philosophie religieuse. « En admettant, écrit-il[2], que ces différents genres d'explications allégoriques aient successivement fait partie de la doctrine des mystères et qu'ils aient été enseignés aux initiés, ce n'est pas encore une raison d'en conclure qu'ils aient constitué la doctrine secrète de ces institutions. Le contraire me semble certain, puisque toutes ces théories ont été

1. Foucart, *op. l.*, p. 454.
2. Sainte-Croix, *Rech. sur les mystères*, 2e éd., t. I, p. 436.

exposées, sans aucun scrupule, par une multitude d'écrivains qui professaient le plus grand respect pour les mystères et que ces prétendues révélations ne leur ont attiré aucun reproche. Le résultat que nous devons tirer de là, c'est que toutes ces doctrines purent bien passer des écoles de philosophes dans les mystères, mais qu'elles n'étaient point passé des mystères dans l'enseignement philosophique. »

On ne saurait mieux dire. Sainte-Croix, bien qu'il pèche parfois par imprécision, fut un savant homme et un homme de bon sens, aujourd'hui beaucoup trop oublié. M. Foucart, dans son livre sur les *Mystères d'Eleusis*, ne le cite pas une seule fois, ne l'ayant sans doute pas lu, alors que j'ai montré ici-même[1] combien ils sont d'accord sur des points importants et même sur le plus important de tous, qui est l'origine égyptienne des mystères. Après la mort de Sainte-Croix, qui était son ami, Silvestre de Sacy publia, en 1817, une seconde édition revue et amplement commentée de son ouvrage qu il y a quelque injustice et aussi quelques inconvénients à ignorer.

Le principe reconnu par Sainte-Croix et très justement appliqué à diverses reprises par M. Foucart — ce qui est mystérieux ne peut avoir été ni mis par écrit ni figuré — a été pourtant méconnu par ce dernier savant lui-même lorsqu'il a traité de l'interdiction de la grenade. Pour la motiver, « il suffit, dit M. Foucart[2], de rappeler la légende éleusinienne. C'était le fruit que Proserpine avait goûté aux enfers et qui l'obligeait à retourner chaque année dans le sombre séjour ».

La légende de Proserpine mangeant une grenade aux Enfers et liée désormais, par cette nourriture prise chez les morts, au pays des morts, se trouve déjà dans l'hymne homérique et a été racontée sans scrupules par nombre d'auteurs subséquents. Cela suffit à prouver que la raison de l'interdiction de ce fruit, telle qu'on la donnait aux initiés à Eleusis, devait être toute

1. *Rev. archéol.*, 1915, II, p. 378-380.
2. Foucart, *Mystères d'Eleusis*, p. 286.

différente. M. Foucart ne se serait sans doute pas écarté, en cette circonstance, du principe qu'il a nettement énoncé, si son attention avait été appelée sur le texte de Pausanias relatif à la grenade que tient la Héra d'Argos et sur les motifs très probables, pour ne pas dire certains, du scrupule qui l'empêche de répéter ce qu'il a entendu conter à ce sujet.

Boetticher, en 1856, a étudié en détail le folklore antique de la grenade[1] et a émis, sur celle que tient la Héra d'Argos, une opinion que je ne puis approuver. Elle se fonde sur un texte où Tertullien, dans son traité de la *Couronne du soldat*[2], résume, d'après un certain Claudius Saturninus, auteur d'un ouvrage intitulé *Des couronnes*, ce qui concerne l'usage païen de porter une couronne sur la tête. « Suivant Phérécyde, Saturne a été le premier qui ait été couronné. Diodore rapporte que Jupiter fut couronné après sa victoire sur les Géants; le même auteur donne un bandeau à Priape, à Ariane un diadème d'or et de gemmes de l'Inde, ouvrage de Vulcain et cadeau de Bacchus, plus tard constellation. Callimaque environne Junon de pampres. Voilà pourquoi sa statue à Argos, entourée de feuilles de vigne et foulant aux pieds une peau de lion, montre cette marâtre étalant avec orgueil les dépouilles de ses deux beaux-fils. » La pensée de Tertullien, ou du compilateur qu'il suit, c'est que la Junon d'Argos exhibe la vigne et la peau de lion pour marquer qu'elle a triomphé de deux bâtards de son mari Jupiter, à savoir Bacchus et Hercule, morts l'un et l'autre, tandis qu'elle est immortelle. Boetticher part de là pour interpréter la grenade : ce fruit, dans la main d'Héra, marquerait la victoire de l'épouse légitime sur Proserpine, qui, par l'effet magique de la grenade qu'elle a mangée aux Enfers, serait privée, du moins pendant une partie de l'année, de la lumière du jour. A quoi il y a deux objections à faire. La première, c'est qu'on peut concevoir une divinité antique parée des dépouilles ou des attributs d'enne-

1. Boetticher, *Baumkultus der Hellenen*, p. 471 et suiv.
2. Tertull., *De coronâ*, 7.

mis vaincus; même en acceptant la bizarre explication de Tertullien, on aurait alors une Junon étalant avec orgueil le pampre de Bacchus, la peau de lion d'Hercule et le *myrte* de Proserpine; mais il est vraiment absurde de supposer que Héra marque son triomphe sur Proserpine en exhibant le fruit au moyen duquel elle l'a trompée. En second lieu, l'explication de Boetticher oblige de croire que la légende sacrée, dont Pausanias ne veut pas révéler le secret, est celle même qu'on lit dans nombre d'auteurs, ce qui, comme je l'ai fait observer plus haut, est tout à fait inadmissible. Pourquoi Pausanias aurait-il hésité à dire que la Héra d'Argos tient une grenade parce qu'elle est l'ennemie de Proserpine et que ce fruit, comme le raconte Homère, a été funeste à la fille de Deméter? S'il n'a pas dit cela, c'est qu'il s'agissait de tout autre chose. — Là où Boetticher a raison et où sa vaste érudition est très instructive, c'est quand il insiste sur l'antagonisme, manifesté à Éleusis et ailleurs, entre Héra et Déméter, l'une épouse légitime, l'autre maîtresse — comme sa fille Proserpine — de Jupiter. Peut-être disait-on en effet aux mystes que la grenade, fruit favori de Héra, était odieuse à Déméter et à Proserpine, ses ennemies; mais cela n'expliquait point pourquoi la grenade était l'attribut de Héra et c'est précisément cette explication qui importe, puisque Pausanias a jugé qu'elle empiétait sur le domaine des choses mystérieuses enseignées à Éleusis. L'histoire du coucou, toute puérile qu'elle est, paraît du moins logique : Jupiter s'est insinué auprès de Héra, dont la fière virginité repoussait ses avances, sous l'aspect de cet oiseau familier; c'est pourquoi il couronne le sceptre de la déesse, emblème de la puissance que lui a conférée le divin coucou. *A priori*, on peut admettre que l'explication donnée à Argos de la grenade n'était pas moins puérile, mais qu'elle avait aussi les apparences de la logique. Là-dessus, évidemment, l'imagination peut se donner carrière; mais aucune hypothèse ne pourra trouver créance si elle ne comporte pas une légende valable à la fois pour Héra et pour ses rivales ou, du moins, pour l'une d'entre elles. Ainsi l'on pourrait croire,

en rappelant le rite si répandu du jet de la pomme (μηλοβολεῖν), que Zeus a vaincu la résistance de Héra et l'a faite reine en lui jetant une grenade, tandis que le Zeus infernal aurait agi de même pour assujettir Proserpine à son amour. Je ne dis pas que telles soient les légendes d'Argos et d'Éleusis, mais qu'on pourrait, sans absurdité, se les figurer ainsi. Je suis d'ailleurs enclin, par d'autres motifs, à croire que la légende connue de la grenade, mangée innocemment par Proserpine aux Enfers, n'expliquait pas assez les liens qui l'ont unie à Pluton. Témoin ce vers de Virgile, qui n'écrivait pas à la légère[1] :

Nec repetita sequi curet Proserpina matrem

confirmé par Lucain :

caelum matremque perosa
Persephone[2]...

On a beau dire — et l'on n'y a pas manqué — que Virgile exagère en montrant Proserpine peu désireuse de suivre sa mère qui la réclame, et que Lucain ne fait qu'outrer ce qu'a écrit Virgile. C'est oublier que les Romains savaient bien des choses qui nous échappent, l'antiquité, après tout, ne nous étant connue que par des fragments. Dans le drame mystique de l'enlèvement et du retour de Proserpine, qui se jouait à Éleusis, il y avait des épisodes tout à fait différents de ceux que les auteurs grecs nous ont conservés. Virgile et Lucain peuvent fort bien, l'un et l'autre, avoir commis une petite indiscrétion, fait allusion à un détail de la légende éleusinienne — la passion de Proserpine pour son ravisseur, son ferme dessein de ne revoir ni sa mère ni la lumière du ciel — que les Grecs, plus scrupuleux, ne divulguaient pas. Il est assez naturel que les Romains, initiés, comme c'était devenu la mode, aux mystères d'Éleusis, se soient sentis plus libres que les Grecs de faire allusion, en passant, à tel détail qu'ils pouvaient y avoir appris[3].

1. Virg., *Géorg.*, I, 39.
2. Lucain, VI, 699.
3. Je donne cela tel que je l'ai écrit et lu publiquement en avril 1916. Depuis, l'heureuse découverte que j'ai faite d'une allusion claire d'Aristote au mythe de

II

Ce qui précède est une preuve nouvelle d'un fait déjà reconnu par les savants qui se sont occupés des mystères d'Éleusis : les initiés y apprenaient des fables nouvelles pour eux, ils recevaient une instruction mythologique, destinée, d'une part, à leur faire comprendre les images et les scènes qui étaient mises sous leurs yeux, d'autre part à motiver les abstinences qui leur étaient imposées. Bien entendu, ces explications ne devaient avoir aucune valeur scientifique en ce qui touche les scrupules alimentaires, qui rentrent, quoi qu'en ait dit M. Foucart, dans la vaste catégorie des tabous et se justifient (quand ils peuvent se justifier, ce qui n'est pas toujours le cas) par quelque très ancienne zôolatrie ou dendrolâtrie; mais comme les Grecs ne se doutaient pas de cela, qu'ils avaient complètement oublié les causes véritables de ces abstinences, il fallait qu'ils inventassent des historiettes pour les motiver.

M. Foucart estime[1] que les aliments prohibés ont dû toucher tous, par quelque côté, à la légende de Déméter et de Coré. Cette opinion était sans doute partagée par les mystagogues, mais je doute qu'ils se fussent satisfaits des raisons que propose notre savant maître. J'ai déjà dit pourquoi je repousse celle qu'il allègue de l'interdiction de la grenade et je ne discuterai pas celle qu'il donne de l'abstinence des fèves, puisqu'il se contente de faire dire aux mystagogues : « Ne touchez pas aux fèves; Déméter, qui a donné aux hommes tous les légumes, tient celui-ci pour abominable. » Ce n'est là, en d'autres termes, que la constatation de la défense. Mais voici ce que je ne puis admettre : « Déméter (ce sont toujours les mystagogues de

Zagreus m'a conduit à supposer (*Revue*, 1919, I, p. 171) que la grenade, chère à Héra et odieuse à Perséphone, était telle parce que née du sang de Zagreus. Le problème semble ainsi résolu dans la voie que j'indiquais. — Déc. 1919.

1. Foucart, *Les Mystères d'Eleusis*, p. 287.

M. Foucart qui parlent) vous repousserait comme impurs si vous aviez mangé de méchants poissons. Par un motif opposé, abstenez-vous de la trigle : sa fécondité est agréable à la déesse. Respectez les œufs et les oiseaux domestiques : elle les a pris sous sa protection et veille à leur multiplication. » Une interdiction alimentaire est chose essentiellement religieuse, elle ne relève ni de l'hygiène ni de l'économie domestique; je ne conçois pas Déméter, par la voix de son hiérophante, prohibant certains poissons parce qu'ils sont mauvais et certains autres parce qu'il faut qu'ils croissent et se multiplient; je la vois moins encore, comme une bonne fermière de nos jours, interdisant la consommation des poulets et des œufs pour ne pas dépeupler sa basse-cour. Ainsi, je ne puis me trouver d'accord avec la conclusion de M. Foucart : « L'aversion ou la protection de la déesse, dont le plus souvent les causes nous sont inconnues, mais étaient révélées aux mystes, avait servi de règle pour la liste des aliments auxquels il leur était défendu de toucher. » Les causes des interdictions, probablement toutes erronées et de fantaisie, devaient, dans leur ensemble, constituer un cycle de légendes dont les mystes avaient l'occasion de s'instruire, peut-être — quand ils étaient des lettrés et des philosophes — en souriant, et sachant d'avance que l'initiation d'Éleusis ne comportait pas que ces balivernes.

III

Après avoir décrit le temple d'Apollon dans l'île de Chemmis, Hérodote dit que le nom égyptien d'Apollon est Horus, que Déméter et Artémis s'appellent en Égypte Isis et Bubastis et que, suivant les Égyptiens, Apollon et Artémis sont fils de Dionysos (Osiris) et d'Isis. Il ajoute : « C'est de cette tradition égyptienne et non d'ailleurs (ἐκ τούτου δὲ τοῦ λόγου καὶ οὐδένος ἄλλου)

qu'Eschyle fils d'Euphorion a tiré ce que je vais dire, à savoir qu'Artémis est la fille de Déméter[1] ».

Pausanias dit la même chose, évidemment d'après Hérodote : « Eschyle, fils d'Euphorion, a enseigné aux Grecs qu'Artémis était fille de Déméter, non de Latone, d'après la tradition égyptienne, ὄντα Αἰγυπτίων τὸν λόγον[2] ».

Dans le texte cité d'Hérodote, l'intention polémique de ces trois mots καὶ οὐδένος ἄλλου (λόγου) me paraît incontestable. Hérodote fait allusion, pour l'écarter, à une opinion contraire à celle qu'il exprime et qu'il devait croire connue de ses lecteurs, puisqu'il n'y insiste pas. Je pense que cette opinion devait s'exprimer ainsi : « Le poète Eschyle, en faisant d'Artémis la fille de Déméter, et non la fille de Latone, a fait usage d'un *logos* qui n'était pas égyptien, mais grec. » Pourquoi Hérodote écarte-t-il ainsi ce sentiment, d'une façon brève, mais impérative, s'il ne s'agit pas d'une chose importante, en l'espèce d'un reproche grave fait à Eschyle? Il me semble que l'on peut développer ainsi sa pensée, comme l'ont déjà reconnu d'anciens critiques, à la différence d'auteurs récents de vies d'Eschyle qui n'ont tiré aucun parti de ce texte : « Eschyle a été accusé, de mon temps, d'avoir révélé une légende sacrée d'Éleusis, en disant qu'Artémis était fille de Déméter; cela n'est pas vrai, car il a tiré cela d'une source égyptienne. »

Il se trouve précisément qu'Eschyle, né à Éleusis, a été accusé d'avoir violé le secret des mystères; les anciens ont parlé de cela plus d'une fois, mais avec quelques différences[3]. On peut croire, mais sans être affirmatif, qu'il y a déjà une allusion à cette affaire dans les *Grenouilles* d'Aristophane (405 av. J.-C.). — « Qui décidera? » demande Xanthias à Eaque (v. 805), quand il est question d'un jugement à rendre dans les Enfers sur les titres d'Eschyle et d'Euripide ». — Le choix des juges faisait difficulté, répond Éaque, car il y avait disette de connais-

1. Hérodote, II, 156.
2. Pausanias, VIII, 37, 6.
3. Cf. Bergk, *Griechische Litteraturgesch.*, III, p. 282.

seurs : οὔτε γὰρ Ἀθηναίοισι συνέβαιν' Αἰσχύλος, ce qui paraît signifier qu'Eschyle se méfiait du jugement des Athéniens, qu'il les récusait » (οὐκ ἤρεσκεν, dit un scoliaste; οὐκ ἀπεδέχετο, écrit un autre). Sur quoi Xanthias : « Sans doute il trouve qu'il y avait trop de voleurs parmi eux. » — « Et aussi, répond Eaque, parce qu'il les croyait incapables de prononcer sur le génie des poètes. » Finalement, on s'est mis d'accord que Dionysos serait pris pour arbitre du différend.

Il est difficile de voir, dans le fait qu'Eschyle récuse les Athéniens, une allusion à la victoire remportée sur lui par Sophocle, car les *Grenouilles* nous montrent Sophocle et Eschyle faisant assaut d'admiration et de courtoisie. On est donc tenté d'admettre que le poète se permet une allusion à ce qui se passa au théâtre lorsque Eschyle, accusé d'une indiscrétion sacrilège, dut se réfugier auprès de l'autel de Dionysos (je remarque, mais sans y insister, qu'Eschyle, dans les *Grenouilles*, recourt précisément à Dionysos; cela n'est peut-être qu'une rencontre sans conséquence). Aristophane rappellerait cette affaire à un auditoire averti, par une allusion un peu vague, comme il le fait dans la *Paix*, à propos du procès de Phidias, par ces mots énigmatiques : Φειδίας πράξας κακῶς, auxquels nous ne comprendrions rien si d'autres textes ne venaient nous éclairer.

Aristote, lui aussi, se contente d'une allusion, mais d'une netteté parfaite, quand il écrit, dans l'*Éthique à Nicomaque*[1] : « Il peut arriver qu'un homme ignore lui-même ce qu'il fait; ainsi un orateur s'excuse en disant qu'un mot lui a échappé; ainsi Eschyle s'excuse d'avoir révélé des choses mystérieuses en disant qu'il ne savait pas qu'elles le fussent[2]. » Un commentateur tardif, mais bien informé, Eustratios, explique ces mots d'après Héraclide de Pont, auteur d'un ouvrage sur les trois grands poètes tragiques athéniens : un passage d'une tragédie d'Eschyle, où le public vit une indiscrétion religieuse, excita

1. Arist., *Ethic. Nicom.*, III, 2, p. 1111.
2. Οἷον λέγοντές φασιν ἐκπεσεῖν αὐτοὺς, ἢ οὐκ εἰδέναι ὅτι ἀπόρρητα ἦν, ὥσπερ Αἰσχύλος τὰ μυστικά.

un tel tumulte que le poète, menacé par la colère de la foule, fut obligé de chercher refuge auprès de l'autel de Dionysos. A la suite de cet incident, Eschyle fut cité pour impiété devant l'Aréopage. Clément d'Alexandrie, traitant, comme Aristote, et avec son texte présent à la mémoire, des fautes involontaires, s'exprime ainsi[1] : « On ne condamne pas ce qui a été fait sans volonté Il y a deux sortes d'actes involontaires : ceux qu'on commet par ignorance et ceux auxquels on est contraint par la force. Comment condamner ceux qui font le mal sans le vouloir? Comment condamner un Cléomène et un Athamas, qui ont agi dans un accès de folie? Comment condamner Eschyle qui, traduit devant l'Aréopage pour avoir révélé des mystères sur la scène, fut absous après avoir prouvé qu'il n'était pas initié ? » Le texte porte : ἀφείθη ἐπιδείξας αὐτὸν μεμυημένον, ce qui est absurde et a été corrigé depuis longtemps en μὴ μεμυημένον. Eschyle a donc dit : « Comment pouvais-je savoir que ces choses étaient révélées aux mystères d'Éleusis, puisque je n'ai pas été initié ? Je les ai sues par ailleurs. » Ainsi interprétée, cette défense d'Eschyle est d'accord tant avec l'allusion d'Hérodote qu'avec celle d'Aristote, et le passage d'Hérodote porte à croire qu'Eschyle allégua les opinions des Grecs d'Égypte comme la source de la doctrine incriminée.

Elien raconte[2] qu'Eschyle ayant été mis en jugement pour impiété à l'occasion d'une tragédie (ἐπί τινι δράματι) et courant risque d'être lapidé, son frère puîné Ameinias montra aux juges son bras mutilé à la bataille de Salamine et obtint ainsi leur indulgence[3]. Ni Héraclide de Pont ni Elien n'ont dit de quelle tragédie il s'agissait. Un rhéteur syrien du IIIe siècle, Apsinès[4], dit que c'étaient les *Euménides* et le biographe anonyme d'Eschyle précise cette évidente erreur; suivant lui,

1. Clém. Alex., *Strom.*, II. 14, p. 387; p. 461, Potter.
2. Elien, *Var. Hist.*, V, 19.
3. Confusion avec Cynégire; cf. Dieterich, art. *Aeschylos*, dans Pauly-Wissowa, p. 1066.
4. *Art. Rhetor.*, II, 304, 7.

Eschyle dut quitter Athènes à la suite de la représentation des *Euménides*, parce que l'aspect effrayant du chœur avait provoqué des accidents dans l'auditoire. Comme nous possédons les *Euménides* et qu'il n'y est question ni d'Artémis fille de Déméter, ni de quoi que ce soit qui touche aux mystères, toute cette histoire est sans valeur. D'après Eustratios, le commentateur de l'*Ethique à Nicomaque* au XII[e] siècle, qui disposait de sources aujourd'hui perdues, les grammairiens trouvaient des allusions aux mystères dans cinq tragédies d'Eschyle, à savoir les *Toxotides*, les *Hiereiai*, *Sisyphe*, *Iphigénie* et *Oedipe*. Le fait qu'on énumérait ainsi cinq pièces prouve qu'on ne savait pas au juste de laquelle il s'agissait; or, le témoignage d'Elien est formel : Eschyle fut incriminé pour une seule pièce. Parmi celles dont on donne les titres, il y en a trois — *Iphigénie*, les *Toxotides* (probablement les nymphes d'Artémis, dans une tragédie relative à Actéon) et les *Hiereiai* (peut-être les prêtresses d'Artémis en Tauride), où il pouvait être question d'Artémis, fille de Déméter. Une fois divulguée, cette tradition éleusinienne semble être entrée dans le domaine poétique, puisque Euripide invoque dans *Ion* (1048) Artémis fille de Déméter, Εἰνοδία θύγατερ Δάματρος.

Tout en maintenant que l'offense principale d'Eschyle fut celle que laisse entendre le texte d'Hérodote, j'accorderais volontiers que ceux qui l'accusèrent devant l'Aréopage lui cherchèrent noise pour d'autres passages de ses tragédies. Il semble y avoir un écho de ces accusations dans le passage de la *République* de Platon (II, 383 *a b*) où Eschyle est blâmé pour avoir fait reprocher à Apollon par Thétis son manque de foi et sa cruauté. Peut-être le *Sisyphe* fut-il critiqué à cause des propos attribués à ce rusé ennemi des dieux ; peut-être y avait-il aussi à reprendre dans *Oedipe* si, comme on a lieu de le croire, la fin de cette tragédie se passait à Éleusis, où Oedipe se faisait purifier et initier. Le panthéisme nettement affirmé dans un fragment conservé des *Héliades* pouvait également choquer les dévots de l'ancienne religion, non moins que le crépuscule des

dieux de l'Olympe prédit dans le célèbre passage du *Prométhée*.

Quelques problèmes difficiles se rattachent à la question que je viens d'exposer.

D'abord, il est fort étrange qu'Eschyle, né à Éleusis, ait pu affirmer qu'il n'était pas initié (Clément d'Alexandrie). Cela surprend d'autant plus qu'il invoque, dans les *Grenouilles* (886), *Déméter qui a nourri son intelligence*, et qu'il souhaite d'être digne de ses mystères. Peut-être le poète se fit-il initier après sa mésaventure, pour éviter de retomber dans la même faute; né à Éleusis, il peut avoir été un fidèle de Déméter sans se soumettre à l'initiation, qui n'était pas encore fort en honneur au v[e] siècle. Mais il y a lieu de croire, d'autre part, qu'Eschyle, contemporain d'Onomacrite, éditeur et en partie auteur des poèmes orphiques, était affilié à cette secte dont les relations avec la doctrine des mystères sont très étroites, au point qu'on leur a attribué, dans l'antiquité comme de nos jours, une origine égyptienne commune. Eschyle, dans les *Grenouilles*, dit qu'Orphée a enseigné les initiations (τελεταί) et l'horreur du meurtre; Aristophane ne le ferait pas parler ainsi s'il n'avait pas été notoirement un adepte de l'orphisme. Non seulement l'orphisme touche à la religion des mystères, mais il ressemble beaucoup à ce qu'on appelait le pythagorisme. Il suffit de citer le passage célèbre ou Hérodote (II, 81), parlant du scrupule égyptien relatif aux vêtements de laine, qui ne devaient être portés ni par les vivants dans les temples, ni par les morts, ajoute : « Cet usage est d'accord avec ceux qu'on appelle orphiques et bacchiques, étant en réalité égyptiens et pythagoriciens » (ὁμολογέουσι δὲ ταῦτα τοῖσι ὀρφικοῖσι καλεομένοισι καὶ βακχικοῖσι, ἐοῦσι δὲ αἰγυπτίοισι καὶ πυθαγορείοισι). Ce qu'Hérodote désigne ici par βακχικά doit être le culte mystérieux de Dionysos à Limnae ou aux Petits mystères, qui touchait de très près au culte d'Éleusis. Il paraît bien, quoique la phrase ne soit pas parfaitement claire, identifier en bloc les pratiques orphiques, bacchiques, égyptiennes et pythagoriciennes. Peut-être faut-il expliquer ainsi le mot de Cicéron : *Veniat Aeschylus, non poeta solum,*

sed etiam Pythagoreus, sic enim accepimus[1]. Car Pythagore étant l'aîné d'Eschyle d'au moins 45 ans et ayant quitté Samos pour l'Italie alors qu'Eschyle n'était pas encore né (entre 533 et 529), il ne peut être question de faire instruire Eschyle par Pythagore ; si Eschyle connut des Pythagoriciens en Sicile, ce qui est possible, nous ne possédons aucune information à ce sujet. J'admets donc que Cicéron fait allusion à une doctrine voisine de celle d'Hérodote qui confondait le pythagorisme et l'orphisme. Mais il y a autre chose encore. Les auteurs hellénistiques que lisaient Cicéron croyaient, à tort ou à raison, que Pythagore avait longuement séjourné en Égypte et avait emprunté sa sagesse aux Égyptiens. En qualifiant Eschyle de pythagoricien, ils impliquaient qu'il était lui-même familier avec les doctrines égyptiennes, et cette opinion nous ramène à l'affirmation d'Hérodote, qu'Eschyle avait reçu de l'Égypte l'opinion qu'Artémis était fille de Déméter. Bien entendu, Eschyle avait pu connaître des Grecs ioniens établis dans la Basse-Égypte, dont beaucoup, longtemps avant Hérodote, auront identifié les dieux de la Grèce à ceux du pays qu'ils habitaient ; si vraiment il s'est défendu de l'accusation d'impiété en alléguant une doctrine gréco-égyptienne, il a dû dire la vérité et la faire admettre par ses juges. Mais nous ne sommes nullement assurés que la défense indiquée par Hérodote fût celle que présenta Eschyle lui même ; il établit seulement qu'il n'était pas initié. Dès lors, on avait pu chercher la source de son assertion sur Artémis dans quelque théologie crue originaire de l'Égypte : celle de Pythagore se présentait naturellement à l'esprit des commentateurs qui croyaient au séjour du philosophe de Samos sur les bords du Nil.

Hérodote ne dit pas qui était, suivant Eschyle, le père d'Artémis ; Euripide, qui la fait fille de Déméter, ne le dit pas davantage. Le texte d'Hérodote implique que, dans sa pensée, ce devait être l'Osiris grec, Dionysos. Or, Cicéron[2] parle d'une

1. Cicéron, *Tusc.*, II, 10.
2. Ciceron, *De nat. deor.*, III, 23.

Diane qui serait fille de Jupiter et de Proserpine. La confusion de Proserpine et de sa mère est fréquente ; ainsi Iakkhos passe tantôt pour le fils de l'une, tantôt pour celui de l'autre. Mais là où Hérodote dit Dionysos, Cicéron dit Zeus. On songe, pour se tirer d'embarras, au couple primitif du dieu et de la déesse, connu seulement par les inscriptions d'Éleusis et que les uns ont pu identifier à Dionysos et Déméter, les autres à Zeus et Déméter. Ce qui est sûr, c'est qu'Hérodote a dû admettre une hiérogamie de Dionysos avec Déméter, dont Apollon et Artémis seraient les enfants. M. Foucart a récemment signalé, on pourrait dire révélé le fait que Dionysos, à Éleusis, formait une triade avec les deux déesses. D'autre part, quelques auteurs chrétiens ont parlé d'une hiérogamie de Zeus avec Déméter, qui faisait l'objet d'une représentation aux mystères d'Éleusis, où Zeus était personnifié par le hiérophante, Déméter par sa prêtresse. Ainsi l'on a les traces d'une union de Déméter tantôt avec Dionysos, tantôt avec Zeus. M. Foucart n'a fait état ni du texte d'Hérodote, ni de celui de Cicéron, dont le rapprochement me semble instructif, bien qu'ils laissent subsister des incertitudes : le seul fait qui en ressorte avec évidence, c'est que la mythologie d'Éleusis, les généalogies et les unions des dieux qui étaient enseignées dans les mystères, différaient complètement de ce que nous apprenons dans nos manuels, fondés sur les fables que les Grecs racontaient aux profanes et non sur celles dont ils réservaient la connaissance aux initiés.

IV

Ce qu'ils voyaient n'étaient pas seulement les drames sacrés du *telesterion*, sur lesquels nous sommes encore si mal renseignés, au point que nous ne pouvons nous faire aucune idée précise des apparitions (φάσματα) dont il est question dans plusieurs textes. Entre le péribole d'Éleusis et la salle des initiations, certaines choses qu'on ne pouvait divulguer devaient frapper

les regards des mystes. Nous avons, de cela, deux preuves : d'abord, les hautes murailles qui dérobaient aux yeux profanes ce qui existait ou se passait dans l'enceinte sacrée ; puis, le fait qu'en dehors même des périodes d'initiation, aucun ouvrier, fût-il esclave, ne pouvait travailler à l'intérieur de l'enceinte sans avoir été préalablement initié et, par suite, obligé solennellement à la discrétion.

Tite-Live raconte[1] qu'une guerre éclata entre le roi Philippe et les Athéniens, en l'an 200 avant notre ère, parce que deux jeunes Acarnaniens non initiés étaient entrés par mégarde dans le temple (*templum*, sans doute l'enceinte) de Déméter avec le reste de la foule, à l'époque des initiations ; ils se trahirent par leurs questions imprudentes (*facile eos sermo prodidit absurde quaedam percunctantes*) et, bien que leur bonne foi fût évidente, ils furent mis à mort. Quelles questions imprudentes avaient pu poser ces deux jeunes gens ? On ne conçoit pas qu'ils aient pu interroger les mystes sur autre chose que les objets qui frappaient leurs yeux. Les mystes, préalablement instruits, savaient à quoi s'en tenir ; les Acarnaniens ne le savaient pas. L'hypothèse la plus naturelle est celle d'œuvres d'art, de toiles peintes ou de mannequins représentant des scènes mythologiques, très différentes de celles que les non-initiés pouvaient connaître. Pour que des questions relatives à ces objets eussent paru suspectes, il fallait que l'instruction des mystes eût été poussée assez loin, que rien ne les étonnât de ce qui étonnait si vivement les intrus. Concluons donc que les mystes avaient beaucoup de choses à apprendre et que les mystagogues qui, sous la direction du hiérophante, présidaient à leur instruction, avant le jeûne qui précédait les petits mystères, devaient être très sérieusement occupés d'eux.

M. Foucart, réunissant les textes qui, par hasard, parlent de ces choses — il devait y en avoir bien d'autres — admet que l'instruction préparatoire comprenait les éléments suivants :

1. Liv., XXXI, 13.

1° Les bons offices que certains habitants d'Éleusis avaient rendus à Déméter, c'est-à-dire la connaissance de certaines parties de l'histoire secrète des deux Déesses; 2° Les motifs pour lesquels les sacrificateurs mettaient à part telle ou telle partie des victimes, c'est-à-dire le rituel sacrificatoire d'Éleusis ; 3° Les motifs des interdictions alimentaires; 4° Les formules à prononcer. Naturellement, M. Foucart, comme tous ses prédécesseurs, fait état de l'histoire des deux Acarnaniens, mais peut-être sans en tirer toutes les conséquences; à mes yeux, elle est inintelligible si l'on n'admet pas l'exhibition d'œuvres d'art singulières, sur lesquelles les candidats à l'initiation devaient être exactement renseignés.

Les mystagogues étaient choisis dans les familles sacrées d'Éleusis; nous savons d'ailleurs, par un texte de Dion Chrysostome, que le hiérophante intervenait à plusieurs reprises (οὐχ ἅπαξ) pour compléter l'enseignement par ses discours (προαγορεύει). M. Foucart affirme, après d'autres, que cet enseignement était rituel. Il « portait uniquement sur l'histoire des divinités du temple et sur les pratiques de leur culte. Aucune trace n'a subsisté d'une instruction morale ou métaphysique, et il n'y a aucune raison de supposer que rien de tel ait jamais trouvé place dans les leçons qui leur étaient données ».

J'ai des raisons d'être d'un avis contraire. Une raison d'ordre général, d'abord, et pour ainsi dire de bon sens. Imagine-t-on un hiérophante d'Éleusis, personnage considérable, ou des mystagogues, membres de vieilles familles sacerdotales, s'adressant à plusieurs reprises et longuement aux candidats à l'initiation pour se borner à leur réciter un manuel touchant les légendes et les pratiques rituelles de leur culte ? Il aurait fallu une défense expresse, formulée par quelque loi religieuse, pour empêcher ces Grecs, qui n'étaient pas les premiers venus, de dire autre chose et des choses plus intéressantes, d'insister, par exemple, sur les effets purificateurs de l'initiation et sur les dispositions morales qu'il fallait y apporter pour en recueil-

lir tout le bénéfice, pour y apprendre à la fois, suivant l'expression de Cicéron, l'explication de la vie et des espérances meilleures pour l'au-delà [1].

J'appelle aussi l'attention sur l'emploi, par les écrivains grecs, des mots de *hiérophante* et de *mystagogue* au sens d'initiateurs à la philosophie, à la sagesse. Si la besogne des hiérophantes et des mystagogues d'Éleusis avait été aussi humble, aussi vulgaire qu'on voudrait nous le faire croire, jamais un sens élevé ne se serait attaché à l'enseignement donné par ces hommes et à leurs noms. Ménandre, parlant du bon génie qui accompagne tout homme dès sa naissance, l'appelle *mystagogue de la vie*, μυσταγωγὸς τοῦ βίου [2]; comment eût-il pu faire choix de ce mot pour désigner ce que le christianisme appelle l'*ange gardien*, le directeur caché et vigilant de la conscience, si le mystagogue proprement dit n'avait été qu'un répétiteur de rituel ?

Assurément, il est légitime de réagir contre certaines illusions du XVIII[e] siècle, déjà combattues d'ailleurs par Sainte-Croix et surtout par son éditeur Silvestre de Sacy : « Je ne puis me dispenser, écrit ce dernier [3], de faire observer combien il y a d'exagération dans ce que la plupart des anciens et quelques modernes ont avancé de l'influence heureuse qu'avait l'initiation sur les mœurs de ceux qui y avaient été admis. Warburton lui-même s'est laissé entraîner beaucoup trop loin, à cet égard, par l'esprit de système ». Mais, par réaction contre ces erreurs, on finit par exagérer dans le sens contraire, à ne trouver, par exemple, qu'un sens de pureté rituelle dans la formule de la proclamation (πρόρρησις) de l'hiérophante, au moment du rassemblement des mystes avant la visite de l'Éleusinion d'Athènes, qui marquait le véritable début des grands mystères. Ceux dont les mains étaient souillées, « les criminels, les sacrilèges, les meurtriers, catégorie dans laquelle les Athéniens faisaient rentrer les Barbares, en souvenir des guerres médi-

1. Cic., *De leg.*, II, 14.
2. Plut., *Mor.*, 474 B.
3. Dans Sainte-Croix, *Mystères*, 2[e] éd., t. I, p. 435.

ques... ne sont pas exclus, comme moralement coupables, mais comme étant dans un état d'impureté que repousse la divinité ». Pourtant, M. Foucart, à qui j'emprunte ces lignes, a cité l'interdiction prononcée dans le chœur des *Grenouilles*, à l'imitation de la formule d'Éleusis, dont nous ne connaissons qu'une partie, non le texte authentique et intégral :

Εὐφημεῖν χρὴ κἀξίστασθαι τοῖς ἡμετέροισι χοροῖσιν
ὅστις ἄπειρος τῶνδε τῶν λόγων ἢ γνώμῃ μὴ καθαρεύει[1].

Suivant une habitude qu'on peut quelquefois regretter, M. Foucart n'a pas traduit ces vers. Je me demande comment on peut rendre ces mots ἢ γνώμῃ μὴ καθαρεύει autrement que par ceux ci : « Quiconque n'a pas le cœur pur. » S'agit-il là de pureté rituelle ou de pureté morale? Il ne semble pas qu'on puisse hésiter.

Du reste, la parodie de la πρόρρησις dans le *Pseudomantis* de Lucien montre assez que les paroles du hiérophante pouvaient avoir pour effet de provoquer des dénonciations; ceux des candidats à l'initiation qui connaissaient les crimes et péchés de leurs voisins étaient en droit de demander qu'ils fussent tenus à l'écart. Au cours de la préparation des candidats, il fallait que le hiérophante et le mystagogue insistassent sur ce point à l'avance, pour prévenir les scandales qui pouvaient éclater à la dernière heure; il fallait donc qu'ils consacrassent quelque temps à l'instruction morale de leurs ouailles, qu'ils leur expliquassent en quoi consistait la καθαρὰ γνώμη et conseillassent à ceux qui n'étaient point en règle avec leur conscience de se tenir à l'écart. Évidemment, malgré ces précautions, il y eut des scélérats admis à l'initiation[2]; mais quelle est l'initiation religieuse, même précédée de la confession, qui échappe au péril d'être conférée à des indignes ? Celse, dans son *Discours véritable*[3], rappelant la πρόρρησις éleusinienne, reprochait même

1. Aristoph., *Ranae*, 354.
2. Diogène Laërce, VI, 2, p. 142 (Didot).
3. Origène, *Contra Celsum*, III, 59.

aux chrétiens de son temps d'être, à cet égard, plus accommodants que les païens.

M. Foucart n'a pas cité un texte qui me semble avoir de l'importance, non-seulement pour l'époque où il a été écrit, le Ier siècle, mais pour les siècles précédents de l'hellénisme. C'est un passage touchant de la XVe satire, où Juvénal fait de la piété et de la bonté l'apanage distinctif de l'espèce humaine :

Naturae imperio gemimus cum funus adultae
Virginis occurrit, vel terra clauditur infans
Et minor igne rogi. Quis enim bonus et face dignus
Arcanâ, qualem Cereris vult esse sacerdos,
Ulla aliena sibi credit mala? *Separat hoc nos*
A grege mutorum...

La mention de *sacerdos Cereris* nous reporte à Éleusis, non moins que celle du flambeau des mystères, *fax arcana*. Je traduis les vers qui nous importent : « Car quel est l'homme bon et digne de porter le flambeau des mystères, tel que l'exige le prêtre de Cérès, qui considère avec indifférence les maux d'autrui ? » Juvénal peut avoir exagéré; si le prêtre de Cérès n'avait consenti à initier que les hommes répondant à cette formule, imitée du vers fameux de Térence, il aurait pu attendre longtemps des candidats. Mais je ne crois nullement invraisemblable que le hiérophante mystagogue, au cours de l'instruction préparatoire, ait insisté sur la nécessité des vertus actives, de la pitié et de la bienfaisance, qui, non moins que la culture du sol et l'usage de ses fruits, élèvent l'homme au-dessus de l'animal. Les bienfaits de Déméter et les origines de la civilisation, que les mystères avaient pour but de rappeler aux hommes, ne pouvaient pas être seulement, du moins aux yeux des Grecs de la Grèce classique, d'ordre économique et rituel.

Il y a, dans ce passage de Juvénal, une difficulté sérieuse : qui signifie au juste *face dignus arcanâ*? Le scoliaste prétend qu'il s'agit du dadouque : *face arcanâ dignus sacerdotii, ac per hoc justus*. Le plus développé des commentaires modernes de Juvénal, celui de Mayor, comprend de même : « Worthy to act

as δαδοῦχος in the Eleusinian mysteries », mais donne, immédiatement après, une interprétation plus raisonnable. En effet, bien que le dadouque fût soumis à une enquête (*docimasie*), ne devenait pas dadouque qui voulait : il fallait appartenir à la famille des Céryces. Or, le vers de Juvénal implique que l'homme *dignus arcanâ face* est un homme de bien quelconque, admis, parce qu'il est homme de bien, à l'initiation. Il est donc naturel de préférer l'interprétation de Friedlaender, dans son commentaire de Juvénal : « Au lieu des mystes, Juvénal pense ici à la procession qui, le 20 Boédromion, se rendait d'Athènes à Éleusis en portant des torches ». La procession arrivait à Eleusis après le coucher du soleil et y prenait sans doute quelque repos ; la nuit venue, les candidats à l'initiation chantaient des hymnes en agitant des torches enflammées autour du puits dit Callichoros. Comme le fait observer M. Foucart « le chant des mystes aux Champs-Élysées, dans les *Grenouilles*, n'est pas une description de la danse aux flambeaux autour du puits Callichoros, mais Aristophane s'en est inspiré, et plus d'un trait emprunté à la réalité rappelait aux Athéniens un spectacle qui leur était familier ». J'éprouve pourtant quelque hésitation à me contenter de l'opinion générale pour expliquer les mots *arcana fax*, car bien que la danse des mystes fît partie des *arcana* d'Éleusis, elle n'était pas *arcana* en elle-même et les spectateurs non initiés ne paraissent pas avoir été exclus. En revanche, dans les cérémonies secrètes du Télestérion, les objets sacrés étaient présentés aux initiés à la lueur des torches, et c'est aussi à la lueur des torches que se célébrait le drame mystique de l'enlèvement et de la « découverte » de Koré [1]. A ces flambeaux là, l'épithète *arcana* convenait sans réserves. Du reste, les cérémonies nocturnes tenaient une place si grande dans le rituel d'Éleusis [2] que les torches, attributs des deux déesses, devinrent comme le symbole de l'initiation. *Face dignus arcanâ* n'est

1. Foucart, *op. l.*, p. 461.
2. Cf. Soph., *Oed. Col.*, 1047 et le scoliaste.

peut-être qu'une manière détournée de dire : « digne d'être initié à Éleusis ». Juvénal sait qu'on n'initiait pas les premiers venus et insinue qu'on exigeait d'eux quelques qualités morales; comme nous sommes beaucoup moins informés que lui, nous n'avons aucune raison de le récuser.

J'ai parlé à l'instant du drame mystique du rapt de Koré et voudrais présenter quelques observations à ce sujet.

V

M. Foucart a réuni plusieurs témoignages sur cette représentation qui se passait à l'abri des murs du péribole. « Les initiés, écrit-il, y jouaient un rôle actif ; dans leur course haletante, silencieux et la torche à la main, ils accompagnaient, sans s'arrêter, la déesse à la recherche de sa fille ». De même que la prêtresse était devenue la personne de Déméter, eux aussi représentaient, incarnaient les légendaires habitants d'Éleusis, lorsqu'au temps de sa venue ils avaient accueilli la déesse, l'avaient suivie dans ses courses errantes, lui avaient rendu ces bons offices qu'Isocrate rappelait avec tant de réserve. Ce passage d'Isocrate[1] parle de la bienveillance que Déméter témoigna aux ancêtres des Athéniens, en récompense de leurs bons offices que les initiés seuls peuvent entendre. M. Foucart a pensé que Stace avait « trahi une partie du secret » par ces vers des *Silves*[2] :

Tuque, Actaea Ceres, cursu cui semper anhelo
Votivam taciti quassamus lampada mystae.

A quoi je ferai deux objections. D'abord, les « bons offices » qui consistent seulement à courir après une déesse laquelle court après sa fille ne justifient pas les paroles d'Isocrate; il doit s'agir de quelque chose de plus important et de moins banal. En second lieu, je ne crois pas que les vers de Stace se rapportent

1. Isocr., *Paneg.*, 28.
2. Stace, *Silves*, IV, 8, 51.

au drame mystique, mais à une course aux flambeaux en l'honneur de la déesse. Notez que Stace ne parle pas de la recherche de Proserpine. Lactance, que M. Foucart cite comme confirmant les vers de Stace, dit autre chose : « Dans les fêtes d'Isis il y a une cérémonie semblable à celle des fêtes de Cérès, où, à la lumière des flambeaux, on cherche Proserpine et, quand on l'a trouvée, tout le rite se termine par de l'allégresse et l'agitation de torches ». Ainsi Lactance parle bien de la recherche de Proserpine, mais non pas d'une course effrénée, *cursus anhelus*, qui aurait semblé peu convenable dans un drame mystique. Il faut donc ajouter, à la liste des rites éleusiniens, celui d'une course aux flambeaux. Le scoliaste de Juvénal (XV, 140), dans un texte que M Foucart n'allègue pas, semble avoir rapporté à cette course ce que dit Juvénal de la *fax arcana : Arcana : mystica, cum in templo Cereris sibi invicem facem cursores tradunt*. Ces mots sont évidemment inspirés des vers célèbres de Lucrèce (II. 79) :

Inque brevi spatio mutantur saecla animantum
Et quasi cursores vitai lampada tradunt.

D'où je conclus que Lucrèce a fort bien pu faire allusion à cette course d'Éleusis où chaque initié passait en silence sa torche à son voisin. Cette interprétation n'est nullement contredite par les vers de Stace, où il n'est question que d'une *lampas votiva*, non de plusieurs.

Le texte cité de Lactance dit que la cérémonie se termine *taedarum jactatione*. La même expression revient ailleurs à propos des rites d'Éleusis. Ainsi, dans Sénèque[1], Phèdre se plaint que son amour criminel la détourne de ses devoirs religieux :

Non colere donis templa votivis libet,
Non inter aras, Atthidum mixtam choris,
Jactare tacitis conscias sacris faces.

1. Sénèque, *Hippolyte*, 105.

Dans l'*Hercule furieux*[1], Mégare dit ce qu'elle fera au jour heureux où Hercule, retenu aux Enfers, reviendra auprès d'elle. A Jupiter elle sacrifiera cent taureaux; elle célébrera aussi les mystères de Cérès :

Tibi, frugum potens
Secreta reddam sacra; tibi multâ fide
Longas Eleusi tacitâ jactabo faces.

On remarquera que dans les vers de Stace, comme dans ces deux beaux passages de Sénèque, il est question du silence religieux qui accompagne le jet des torches et la course des flambeaux; il faut reconnaître là l'indication d'un rite qui est sans doute signalé comme exceptionnel.

Un texte de la *Mythologie* de Fulgence[2], que M. Foucart n'a pas cité non plus, donne une indication intéressante sur le drame mystique de la recherche de Proserpine : *Hanc* (*Proserpinam*) *mater cum lampadibus raptam quaerere dicitur, unde et lampadum dies Cereri dedicatus est*. Il y avait donc, à Éleusis, un jour ou plutôt une nuit dite des flambeaux, qui marquait sans doute la clôture des cérémonies; c'est à cela qu'on peut rattacher le texte déjà cité de Lactance sur la recherche de Proserpine à la lumière des torches et sur l'agitation joyeuse des torches qui marque la découverte de la déesse ou son retour.

Le second drame mystique d'Éleusis est la hiérogamie de Zeus, représenté par le hiérophante, et de Déméter, représentée par sa prêtresse. Nous sommes très mal renseignés à cet égard. M. Foucart rappelle le texte d'Asterius, évêque d'Amasie du temps de Julien, où la hiérogamie est nettement indiquée et flétrie : « Une foule innombrable, dit Asterius, attend son salut de ce qui se passe dans l'obscurité entre ces deux personnages. » M. Foucart croit pouvoir rattacher immédiatement à ce témoignage ce qu'il appelle l'épilogue de la scène, qui nous serait fourni par le texte bien connu des *Philosophoumena* : « La

1. Sénèque, *Herc. fur.*, 364-6.
2. Fulgence, *Mythol.*, I, 10.

nuit, au milieu des feux, accomplissant de grands et ineffables mystères, le hiérophante s'écrie d'une voix forte : « La divine Brimo a enfanté Brimos, l'enfant sacré, c'est-à-dire la Forte a enfanté le Fort. » M. Foucart ajoute : « L'enfant sacré est très probablement Plutus » et rappelle qu'un *skolion*, cité par Athénée, chantait Déméter l'Olympienne, mère de Ploutos. Je ne puis admettre ces ingénieuses hypothèses, par cette raison d'abord, qui dispenserait de toute autre : le fruit de l'union de deux grandes divinités, Zeus et Déméter, doit être un grand dieu et non un héros comme Ploutos. Nous avons vu que, suivant la mythologie éleusinienne, Déméter, unie à Zeus, avait enfanté Apollon et Artémis, qui sont, en effet, de grands dieux. Ainsi le passage des *Philosophoumena* doit se rapporter à quelque autre enfantement, sans relations avec la hiérogamie Zeus-Déméter. On ne comprendrait pas, d'ailleurs, que cette hiérogamie fût suivie immédiatement d'une naissance, les Déesses n'échappant pas plus que les mortelles aux lois de la gestation. Le nom de Brimos, qui ne se rencontre pas ailleurs, désignerait-il, comme on l'a cru, Iakchos ? C'est une simple hypothèse que rien ne confirme. Brimo est une divinité thessalienne, qui a été identifiée tour à tour à Artémis-Hécate, à Déméter et à Proserpine. Une légende, rapportée par Properce seul, lui donne pour amant Hermès, sans dire si elle eut de lui un fils. Mais cela s'est passé en Thessalie, sur les bords du lac Boebeis, et l'on ne voit pas quel rapport cette tradition pourrait avoir avec Éleusis. Le texte des *Philosophoumena* est isolé ; tant qu'il n'aura pas reçu confirmation d'ailleurs, on pourra se demander s'il n'y a pas eu confusion entre Éleusis et quelque autre sanctuaire de la Grèce du Nord.

VI

J'ai quelques raisons de croire que l'auteur des *Philosophoumena* ou sa source — car ce n'est qu'un assez vulgaire compilateur — a confondu les mystères de Samothrace avec ceux

d'Éleusis. Nous connaissons très peu les mystères des Cabires dans l'île sacrée de la Grèce du Nord [1]; mais nous savons que, depuis l'époque hellénistique et pendant toute l'époque romaine, ils jouirent d'une renommée presque égale à ceux des mystères éleusiniens et en subirent probablement l'influence, par l'effet même de la concurrence religieuse et commerciale. A Samothrace comme à Éleusis, il y avait de simples initiés et des initiés d'ordre supérieur, qualifiés d'époptes [2]; il y avait aussi un drame mystique, représentant l'enlèvement et la recherche d'Harmonia; il était probablement question d'une hiérogamie et de la naissance d'un enfant divin [3]. Or, dans la liste des noms des quatre grands dieux ou Cabires, que nous devons à un texte de Mnaséas de Patara, *Axieros* est Déméter, *Axiokersos* est Hadès, *Axiokersa* est Perséphone et *Kasmilos* est Hermès; cela est absolument certain. Il n'est pas moins certain qu'Hermès, inconnu, semble-t-il, à Éleusis, jouait un grand rôle dans les mystères cabiriques [4]. Hérodote, qui avait été initié aux mystères de Samothrace, refuse de dire comment les Athéniens ont reçu des Pélasges leur Hermès ithyphallique : « Ceux qui sont initiés aux mystères des Cabires à Samothrace, écrit-il, savent ce que je veux dire. » Mais ce secret là paraît avoir été révélé par Cicéron. Suivant lui [5], Mercure, à la vue de Proserpine, aurait donné des signes non équivoques d'une vive émotion. La suite de cette légende sacrée a été trahie par Properce, qui, seul de tous les auteurs anciens, montre Mercure possédant Brimo sur les bords du lac Boebéis [6] :

Mercurio sacris fertur Boebeidos undis
Virgineum Brimo composuisse latus.

La fin de la légende devait être une naissance divine. Mais remarquons qu'il est question des *ondes sacrées* de Boebéis, lac

1. Voir l'art. de Bloch, *Megaloi Theoi*, dans le *Lexikon* de Roscher.
2. Aristide, I, p. 189.
3. Bloch, *l. l.*, p. 2532.
4. *Ibid.*, p. 2526.
5. Cic., *Nat. Deor.*, III, 22.
6. Properce, II, 2, 11.

de Thessalie, dans l'ancien pays des Pélasges, la Pélasgiotide; ce lac devait être considéré comme sacré par suite de légendes et de rites que nous ignorons. Évidemment, les *sacrae undae* désignent la rive du lac, mais la manière dont s'exprime le poète me porte à croire qu'Hermès aperçut Brimo se baignant dans les eaux du lac et qu'enflammé à sa vue (c'est le moment dont parle Cicéron), il obtint d'elle le couronnement de ses vœux. Brimo ayant été identifiée par les anciens à Perséphone, comme à d'autres divinités du même groupe (Artémis, Hécate, Déméter), nous trouvons dans cette légende un des couples cabiriques, Kasmilos et Axiokersa, et nous le trouvons dans une contrée dite Pélasgiotide, considérée comme un ancien centre des cultes pélasgiques.

Maintenant, reprenons la formule attribuée par les *Philosophoumena* au hiérophante[1] : « Ἱερὸν ἔτεκε πότνια κοῦρον, Βριμὼ Βριμόν », τοὐτέστιν ἰσχυρὰ ἰσχυρόν. Les noms de Βριμώ et de Βριμός auraient donc signifié, dans la langue sacrée du mystère. forte et forte, ἰσχυρά, ἰσχυρός. Or, on a dans Hésychius ces deux gloses : Βριμός = μέγας et Βριμώ = ἰσχυρά. On ne paraît pas avoir encore remarqué que ces deux épithètes, μέγας et ἰσχυρός, se rencontrent, employées rituellement, dans une invocation aux Cabires découverte à Imbros et aujourd'hui au Louvre : θεοὶ μεγάλοι, θεοὶ δυνατοί, ἰσχυροί, καὶ Κασμεῖλε ἄναξ[2], etc. Je ne crois pas que cela puisse être un hasard et j'en conclus qu'un épisode des mystères de Samothrace était la naissance de Brimos, Cabire, fils de Brimô, Proserpine, et de l'Hermès pélasgique Kasmilos.

Puisque le nom sacré de la déesse fécondée était Brimô, peu importe que les auteurs lui aient donné des noms différents; celui d'Harmonia, épouse de Kadmos dans la légende thébaine, a pu être naturellement attribué à l'épouse de Kadmilos (cette explication a été déjà proposée, notamment par Kern)[3]. En réa-

1. *Philosoph.*, V, 1 (éd. Cruice, p. 171).
2. Conze, *Reise in den Inseln*, p. 91, pl. XV, 9.
3. Dans Pauly-Wissowa, *s. v. Harmonia*, p. 2387.

lité, il s'agit, comme on l'a reconnu depuis longtemps, de la Koré du culte de Samothrace, qui portait aussi, suivant Mnaséas, le nom sacré d'Axiokersa, c'est-à-dire probablement « la sainte épouse », si l'on peut ajouter foi à la glose d'Hésychius : Κέρσης = γάμος.

Que si l'on m'accusait de témérité pour avoir supposé que les *Philosophoumena* ont confondu Samothrace avec Éleusis, je pourrais m'abriter derrière l'autorité de M. Foucart. Clément d'Alexandrie et d'autres écrivains chrétiens ont raconté l'épisode indécent de Baubo déridant Déméter et en ont tiré argument contre la moralité des spectacles d'Éleusis. M. Foucart nie que le personnage de Baubo ait pénétré dans le culte d'Éleusis et conclut, à tort ou à raison, que Clément, Arnobe et Épiphane ont confondu l'orphisme avec le rituel des mystères éleusiniens. De même, il pense que Grégoire de Nazianze a confondu les Eleusinia avec les mystères en faisant figurer, dans ces derniers, la mission de Triptolème ; le même Père de l'Eglise se serait également trompé en imputant à la tradition éleusinienne une histoire scandaleuse racontée par un poème orphique sur la liaison de Déméter avec Céléos. Chacune de ces assertions de M. Foucart pourrait être discutée et je ne puis songer à le faire ici ; je veux seulement observer que si un Clément et un Grégoire de Naziance ont pu se tromper en pareille matière, rien n'interdit de soupçonner d'une méprise analogue l'auteur, certainement moins instruit, des *Philosophoumena*. Il y a tout lieu de croire que saint Hippolyte, auquel on attribue cet ouvrage, a commis des erreurs autrement graves en prenant pour des écrits authentiques de certains hérésiarques des faux qui circulaient sous leur nom[1].

Il se trouve que la préparation des candidats à l'initiation de Samothrace nous est mieux connue que celle des catéchumènes d'Éleusis. Il y avait un prêtre spécial, dit *koiès*, qui purifiait des homicides, et il paraît que les hiérophantes de l'île, dit

1. Bardenhewer, *Patrologie*, 2e éd., p. 187.

anactotélestes, pouvaient exiger une véritable confession. Quand on demanda à Lysandre de déclarer le plus grand crime qu'il eût commis de sa vie : « Est-ce toi ou les dieux qui l'exigent? répondit le Spartiate. — Ce sont les dieux, dit le prêtre. — Eh bien! retire-toi; si les dieux m'interrogent, je leur dirai la vérité. » En pareille circonstance, Antalcidas se contenta de répondre : « Les dieux le savent »[1]. Ces traits d'esprit, authentiques ou non, ne sont pas en contradiction avec ce qu'écrit Diodore, parlant des mystères de Samothrace[2] : « Ceux qui participent à ces mystères passent pour devenir plus pieux, plus justes et en tout meilleurs ». Le scholiaste de la *Paix* d'Aristophane (278) écrit à son tour : « Ceux qui sont initiés aux mystères des Cabires passent pour être justes et pour échapper aux périls et aux tempêtes ». Ces deux textes sont indépendants l'un de l'autre et peuvent donc être allégués comme se confirmant. « Formules sans valeur, simple réminiscence éleusinienne », écrit Bloch[3]; ce savant renvoie à Lobeck qui ne dit pas précisément cela. Lobeck est parti en guerre contre les symbolistes; il n'admet pas du tout que les hiérophantes aient disserté sur l'origine des choses, sur la nature de Dieu, sur l'immortalité de l'âme *et caeteris rebus quas doctrinae mysticae cantores comminiscuntur* (p. 1288); mais loin de nier les effets de l'initiation sur le moral des hommes, il pense qu'un résultat semblable est obtenu par n'importe quelle religion, même la plus grossière : *Id enim de omnibus sacris praedicari potest, quae hominum sensus gravius commovent atque haud scio an nullum tam rude, tam infabre sculptum idolum reperiatur cujus adspectu barbari cultores non aliquando ad virtutem affectandam excitari possint.* Vraie ou non, cette opinion n'atteint pas le caractère moral et bienfaisant des mystères, mais tend simplement à l'étendre à tous les cultes, qu'ils soient mystérieux ou publics. Mais qui

1. Plut., *Apophth. lac.*, p. 229. Cf. Sainte-Croix, I², p. 49.
2. Diod., V, 49.
3. Bloch, *art. cit.*, p. 2532.

ne voit que ce raisonnement de Lobeck — grand helléniste, mais exégète sans vocation — ne tient pas devant les textes cent fois cités de Pindare, de Sophocle, de Platon, d'Isocrate, de Cicéron, d'Aristote, de Proclus[1], qui attribuent aux mystères d'Éleusis une efficacité toute particulière et des promesses d'immortalité bienheureuse que l'on chercherait vainement ailleurs? Ces promesses, personne ne les conteste, puisqu'il en est parlé avec une clarté parfaite; la question est de savoir si elles étaient faites gratuitement et si la pureté rituelle suffisait à en assurer le bénéfice. Les chrétiens des premiers siècles auraient eu trop beau jeu contre les païens s'ils avaient pu leur adresser ce reproche : « Vous promettez la félicité éternelle aux premiers scélérats venus, pourvu qu'ils se soumettent à certaines simagrées qu'enseignent vos prêtres ; mais nous, nous exigeons de nos initiés la pureté du cœur ». Or, il se trouve précisément que les chrétiens n'ont jamais adressé ce reproche aux mystères d'Éleusis, tandis qu'au contraire, comme nous l'avons vu, c'est Celse qui reprochait aux chrétiens de se montrer, en pareille matière, trop accommodants.

Salomon Reinach.

1. Foucart, p. 362 sq.

BULLETIN MENSUEL DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

SÉANCE DU 31 JANVIER 1919

M. Maurice Croiset annonce que la commission du prix de Chénier a partagé ce prix de la manière suivante : 1.500 fr. à M. Paul Mazon, pour son édition des « Travaux et des Jours » d'Hésiode; — 500 fr. à M. Hubert Pernot, pour sa *Grammaire du grec moderne*.

M. Cagnat, secrétaire perpétuel, communique, de la part de M. Schœntjes, recteur de l'Université de Gand, la liste des professeurs qui ont accepté une chaire dans la *Vlamsche Hoogschool*, organisée par les Allemands pendant l'occupation de la Belgique.

SÉANCE DU 7 FÉVRIER 1919

M. Henri Cordier propose, au nom de la commission de la fondation Benoît-Garnier, d'accorder une subvention de 5.000 francs à M. A. Foucher pour une série d'explorations archéologiques dans le sud-ouest de l'Inde. — Adopté.

L'Académie procède à l'élection d'un membre libre en remplacement de M. l'abbé Thédenat, décédé. Votants : 39; majorité : 20.

	1er tour	*2e tour*	*3e tour*	*4e tour*
MM. Blanchet	16	17	18	21
Boucher	2	0	1	0
Brutails	6	5	2	3
Paris	15	17	17 et un bulletin marqué d'une croix	15

M. Blanchet est proclamé élu.

L'Académie procède ensuite à l'élection d'un membre libre en remplacement de M. le marquis de Vogüé, décédé.

	1er tour	*2e tour*	*3e tour*
MM. Capitan	8	8	5
de Castries	6	7	6
Cochin	11	7	7
Espérandieu	13 et un bulletin nul	16 et un bulletin avec une croix	20 et un bulletin avec une croix

M. le commandant Espérandieu est proclamé élu.

Les deux élections seront soumises à l'approbation de M. le Président de la République.

SÉANCE DU 14 FÉVRIER 1919

M. René Cagnat, secrétaire perpétuel, introduit en séance M. Adrien Blanchet, élu membre libre dans la dernière séance et dont l'élection a été approuvée par M. le Président de la République.

Il donne ensuite lecture d'une lettre de remerciement de M. le commandant Espérandieu, présentement en mission à Charleville, qui a été élu dans la même séance et dont l'élection a été également approuvée.

Mgr Bulić, correspondant de l'Académie à Spalato, assiste à la séance.

M. Henri Cordier annonce que la commission du prix Stanislas Julien a décerné ce prix à M. Samuel Souling, de Chang-Haï, pour son *Encyclopædia sinica*.

M. Cagnat communique une lettre du lieutenant Albertini qui a découvert, sur la Chaussée Brunehaut allant de Senlis à Soissons, et sur le territoire de la commune de Bétheny-Saint-Martin (Oise), une borne milliaire prouvant ainsi définitivement que la chaussée était une voie romaine.

M. Glotz commence la lecture d'un travail sur les fêtes d'Adonis au temps de Théocrite d'après un papyrus gréco-égyptien.

M. Paul Durrieu fait une communication sur les tableaux de la collection du duc Jean de Berry. Il a entrepris, en prenant pour point de départ les inventaires manuscrits, de rechercher s'il ne subsisterait pas encore en Europe quelques tableaux provenant des collections de ce personnage. Il commence à exposer les résultats de son enquête en signalant d'abord un petit tableau du Musée de Troyes qui représente une « Pitié de Nostre Seigneur », c'est-à-dire le Christ mort soutenu par la Vierge avec l'aide de saint Jean et de deux anges.

M. Eude donne lecture d'une note sur les mosaïques de Ravenne — M. Diehl présente quelques observations.

SÉANCE DU 21 FÉVRIER 1919

M. le commandant Espérandieu, élu membre libre il y a quinze jours et dont l'élection a été approuvée par M. le Président de la République, est introduit en séance.

M. Cagnat, secrétaire perpétuel, donne lecture d'un rapport de M. Gabriel Millet, en mission au mont Athos.

M. Léger communique une lettre de l'Académie tchèque des sciences qui demande à être affiliée à l'Association internationale des Académies. — Cette lettre est renvoyée à la commission récemment créée pour réorganiser l'Association.

M. Théodore Reinach communique une note sur un bronze récemment découvert dans les fouilles de Volubilis par le lieutenant Louis Chatelain et représentant un éphèbe dans l'attitude d'un cavalier.

L'Académie décide que l'exposé des titres des candidats aux places de membre ordinaire vacantes par suite du décès de M. Paul Meyer et de

M. Maxime Collignon aura lieu, pour la première de ces places, le 21 mars, et pour la seconde, le 9 mai.

SÉANCE DU 28 FÉVRIER 1919

M. Cagnat, secrétaire perpétuel, donne lecture d'une lettre de M. J. Loth qui pose sa candidature à la place de membre ordinaire vacante par suite de la mort de M. Paul Meyer.

M. Bernard Haussoullier annonce, au nom de la commission du prix extraordinaire Bordin, que ce prix a été partagé de la manière suivante : 1.500 francs à M. Henri Focillon, pour son livre sur *G. B. Piranesi*; — 1.500 francs à M. Jacques Zeiller, pour son ouvrage intitulé : *Les origines chrétiennes dans les provinces danubiennes de l'empire romain.*

M. Paul Durrieu continue sa communication sur les tableaux encore existants qui ont pu faire partie des collections du duc Jean de Berry. Il signale, comme répondant vraisemblablement à un article de l'inventaire mortuaire des biens de ce prince, dressé en 1416, un diptyque du Musée de l'Ermitage. Cette identification serait extrêmement intéressante ; car, suivant M. Durrieu, on doit reconnaître dans ce diptyque une œuvre de jeunesse des Van Eyck. Ainsi, grâce au duc de Berry, la France aurait encouragé, dans sa période d'eclosion, le génie de ces maîtres. — M. Salomon Reinach présente quelques observations.

SÉANCE DU 7 MARS 1919

M. Cagnat, secrétaire perpétuel, donne lecture de lettres de MM. Bémont et Michon, qui posent leur candicature à la place de membre ordinaire vacante par suite de la mort de M. Paul Meyer.

L'Académie déclare la vacance de la place de membre ordinaire précédemment occupée par M. Edouard Chavannes, décédé.

M. Henri Cordier annonce que la commission de la fondation Benoît Garnier propose d'accorder à M. Maurice Courant une subvention de 3.000 francs pour une mission dans le Sud de la Corée. — Adopté.

MM. Mâle et Prou sont nommés membres de la commission instituée près le Ministère de l'instruction publique pour la reconstruction des édifices civils et religieux détruits par les Allemands au cours de la guerre.

M. Alexandre de Laborde lit une notice sur M. Charles Joret, son prédécesseur à l'Académie.

M. Ernest Babelon commence la lecture d'un travail sur la collection de Vogüé au Cabinet des médailles. — M. Clermont-Ganneau présente quelques observations.

SÉANCE DU 14 MARS 1919

M. Cagnat, secrétaire perpétuel, donne lecture de lettres de MM. Delachenal, P. Lejay et G. Glotz, qui posent leur candidature à la place de membre ordinaire vacante par suite du décès de M. Paul Meyer

M. H.-François Delaborde propose, au nom de la Fondation Piot, d'attribuer :

2.000 francs au R. P. Delattre, pour continuer ses fouilles à Carthage; 3.000 fr. à M. Millet, pour poursuivre ses recherches au mont Athos; 2.700 fr. à M. Hébrard, pour faire le relevé de divers édifices de Salonique. — Adopté.

M. Cagnat, secrétaire perpétuel, annonce qu'il a adressé les remerciements de l'Académie à M. Chr. Nyrop, de Copenhague, pour le discours qu'il a prononcé le 11 janvier dernier, au Cercle des étudiants de Copenhague, à l'occasion de la réception en cette ville des soldats français rapatriés.

M. Ernest Babelon continue sa communication sur la collection de Vogüé au Cabinet des médailles — MM. Clermont-Ganneau, Monceaux et Cagnat présentent quelques observations.

M. Pottier fait une lecture sur une statuette d'albâtre appartenant à M. Vlasto, collectionneur grec de Marseille. Cette statuette reproduit les traits et l'attitude de la Vénus dite de Médicis. M. Pottier étudie en particulier le type du visage et montre qu'il imite un modèle antérieur à celui de la Vénus de Florence, modèle probablement créé au v[e] siècle.

SÉANCE DU 21 MARS 1919

M. Cagnat, secrétaire perpétuel, donne lecture d'une lettre de M. Léon Dorez qui pose sa candidature à la place de membre ordinaire vacante par suite du décès de M. Paul Meyer.

Il communique ensuite une lettre de M. le général Dumas qui fait don à la Bibliothèque de l'institut de plusieurs cartons de documents sur les ateliers monétaires recueillis par son père, J.-B. Dumas, ancien directeur de l'hôtel des monnaies de Bordeaux.

M. Paul Girard, président, signale la présence de M. Charles Michel, correspondant de l'Académie à Liège, qui a subi, pendant l'occupation allemande, de nombreuses vexations de la part de l'ennemi.

M. Clermont-Ganneau commente une inscription hébraïque sur mosaïque, découverte aux environs de Jéricho par des officiers du corps expéditionnaire anglais.

M. Ernest Babelon continue la lecture de son étude sur la collection de Vogüé au Cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale.

SÉANCE DU 28 MARS 1919

M. Paul Durrieu signale une découverte que vient de lui communiquer M. Victor Fris, archiviste de Gand. Parmi les documents les plus importants concernant l'histoire de Paris au moyen âge se range une description de la ville composée par un certain Guillebert de Metz que l'on sait, d'autre part avoir exécuté des travaux de librairie pour les ducs de Bourgogne Jean sans Peur et Philippe le Bon. Le nom de cet écrivain a été orthographié : de Metz (avec un z) et l'on a voulu en faire un Messin. M. Fris a constaté que le véritable nom était Mets (avec un s), ce qui correspond en flamand au nom français de Maçon, et que l'auteur de la « Description de Paris » était un Flamand habitant la petite ville de Grammont en Belgique où il fut échevin, receveur

communal et tenancier d'une hôtellerie à l'enseigne de l'Écu de France. Le français était donc, il y a cinq siècles, concurremment avec le flamand, la langue des lettrés belges.

La commission du prix Saintour a ainsi partagé ce prix : 1.500 francs à M. Edmond Courbaud, pour son livre sur *Les procédés d'art de Tacite dans les Histoires*, et 1.500 francs à M. François Villeneuve, pour son *Essai sur Perse.*

LAcadémie procède à l'élection d'un membre ordinaire en remplacement de M. Paul Meyer, décédé.

Il y a 32 votants ; majorité, 17.

	1er tour	2e tour	3e tour
MM. Bémont	3	5	2
Delachenal	9	5	4
Dorez	5	0	1
Glotz	7	4	1
Lejay	3	6	2
Loth	4	9	18
Michon	1	3	4

M. Girard, président, proclame élu M. Loth. — Cette élection sera soumise à l'approbation de M. le Président de la République.

M. Camille Jullian donne lecture d'un travail sur les origines topographiques de Strasbourg.

SÉANCE DU 4 AVRIL 1919

M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts communique une lettre du Secrétaire général du gouvernement de l'Algérie annonçant qu'il a décidé de préparer la publication du recueil des inscriptions latines de l'Algérie et invitant l'Académie à dresser le plan de ce recueil.

M. Homolle communique un rapport du sergent Rey, chargé de la direction du service archéologique de l'armée d'Orient, sur les tumuli de la Macédoine.

M. Girard, président, donne lecture du décret approuvant l'élection de M. J. Loth comme membre ordinaire, en remplacement de M. Paul Meyer. — M. Loth est ensuite introduit en séance.

M. Paul Durrieu annonce que la Commission des Antiquités nationales a décerné : la seconde médaille à M. le chanoine Deslandes, pour son *Étude sur l'église de Bayeux*; — la troisième médaille à M. l'abbé Galabert pour son ouvrage sur *Montpezat-de-Quercy*; — la première mention à M. Henri Stein, pour ses publications intitulées : *Pierre Tristan, chambellan de Philippe-Auguste*; *Conjectures sur l'auteur du « Livre de justice et de plet »*; *Recherches sur quelques fonctionnaires royaux du Gatinais*; la deuxième mention à M. l'abbé Duine pour son *Memento des sources hagiographiques de l'histoire de Bretagne*; — la troisième mention à M. H. Morel pour son ouvrage sur *Le Croisic*.

M. Henri Cordier annonce que la Commission de H. A. Giles a alloué : 600 fr. à M. Georges Maspero pour sa *Grammaire de la langue cambodgienne*; et

200 fr. au capitaine André Silvestre (disparu dans le naufrage de l'*Athos*, torpillé le 17 février 1917) pour ses recherches sur les Thaï blancs.

M. Omont donne lecture d'une note du R. P. Delehaye, correspondant de l'Académie à Bruxelles, sur le mot grec *miereus* qui se trouve dans de nombreux textes hagiographiques. Le P. Delehaye montre que le sens de ce mot, que plusieurs éditeurs avaient regardé comme suspect, n'est pas douteux ; il signifie « prêtre indigne » ou « sacrilège ».

M. le chanoine Van den Gheyn, président de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand, expose comment il a pu soustraire à tous les dangers, pendant l'occupation allemande, le retable de *l'Agneau mystique* de Van Eyck, conservé dans la cathédrale Saint-Bavon.

M. Paul Monceaux commente une inscription de Madaure, récemment découverte par M. Joly. Cette inscription, qui date du IVe siècle, figurait sur le tombeau d'un vétéran chrétien.

M. Adrien Blanchet étudie un passage de Suétone d'après lequel l'empereur Auguste aurait reçu dans son enfance le surnom de Thurinus, tiré du nom de Thurium, ville d'où sa famille était peut-être originaire. Le texte de Suétone est confirmé par de nombreuses monnaies d'Auguste où est représenté un taureau, type particulier des anciennes monnaies de Thurium.

SÉANCE DU 11 AVRIL 1919.

M. Omont communique une lettre de M. Giroux relative à l'interprétation du mot grec *miereus* donnée par le R. P. Delehaye dans une note lue au cours de la précédente séance.

M. Cagnat, secrétaire perpétuel, donne lecture d'une lettre de M. Bémont qui pose sa candidature à la place de membre ordinaire vacante par suite du décès de M. Maxime Collignon.

M. Thomas annonce que la commission du prix de La Grange a partagé ce prix de la manière suivante : 600 francs à M. C. Brunel, pour son édition de la *Vie de sainte Enimie* écrite en vers provençaux par Bertrand de Marseille : — 400 francs à Mme Nicod, pour son édition des *Jeux partis* d'Adam de la Halle.

M. Paul Foucart commence la lecture d'une étude sur le décret qui gratifia les combattants de Phylé d'une somme d'argent et d'une couronne de feuillage, et qui ordonna de graver une inscription en leur honneur. — M. Théodore Reinach présente quelques observations.

Le prince Michel Soutzo communique une étude sur les origines et les rapports de quelques poids assyro-chaldéens. — M. Dieulafoy présente quelques observations.

SÉANCE DU 16 AVRIL 1919

M. Cagnat, secrétaire perpétuel, donne lecture d'une lettre de M. G. Glotz, qui pose sa candidature à la place de membre ordinaire vacante par suite du décès de M. Collignon.

M. Paul Foucart achève la lecture de son mémoire sur un décret athénien

de l'année 401. Ce décret statuait sur les récompenses à décerner aux métèques et aux étrangers qui avaient concouru au renversement des Trente et à la restauration de la démocratie. On n'a pas retrouvé le monument dans son intégrité, mais seulement un fragment considérable, qui a été étudié à plusieurs reprises par les savants allemands. Prenant comme point de départ la publication la plus récente qui a paru dans l' « editio minor » du Corpus de Berlin, M. Foucart montre que les restitutions proposées ne sont pas satisfaisantes et que l'économie générale du décret a été méconnue. En réalité, les Athéniens établirent deux classes de récompenses et fixèrent avec précision les services qui donnaient droit à l'une ou à l'autre. Le droit de cité fut conféré à tous les métèques qui étaient descendus de Phylé avec la petite armée de Thrasybule ou qui l'avaient aidée à occuper le Pirée. La liste des nouveaux citoyens était gravée sur le revers du marbre. La seconde classe des bénéficiaires comprenait les métèques et les étrangers qui s'étaient enrôlés postérieurement et qui avaient pris part au combat de Munychie ou avaient fait toute la campagne contre les oligarques d'Athènes jusqu'à la victoire complète de l'armée du Pirée. En vertu d'une promesse formelle des généraux, qu'a rapportée Xénophon, tous reçurent le privilège de l'isotélie, qui les mettait sur le même pied que les citoyens pour les charges fiscales. En terminant M. Foucart fait remarquer que le renversement des Trente ne rendit pas complètement à Athènes son ancienne indépendance. La ville avait recouvré son autonomie intérieure. Mais, à l'égard de Sparte, elle resta dans un état de vassalité humiliante; des témoignages, en partie nouveaux, ont montré avec quelle rigueur les Spartiates maintinrent, jusqu'à la guerre de Corinthe, les dures conditions imposées par la capitulation de 404. — MM. Maurice Croiset et Théodore Reinach présentent quelques observations.

SÉANCE DU 25 AVRIL 1919

M. Cagnat, secrétaire perpétuel, donne lecture de lettres de MM. Delachenal. Dorez, Fougères et Michon, qui posent leur candidature à la place de membre ordinaire vacante par suite du décès de M. Maxime Collignon.

M. Pierre Paris annonce que l'Ecole des hautes études hispaniques vient de reprendre les fouilles entreprises à Bolonia. On a mis au jour une nouvelle usine de salaisons dont les dimensions montrent que l'industrie du poisson salé avait là une importance exceptionnelle. Sur l'emplacement de la nécropole on a découvert de nombreuses urnes funéraires, des objets divers et une inscription où on relève pour la première fois le nom de la cité de Belo (Bolonia).

M. François Thureau-Dangin donne lecture d'un travail sur un acte de domination du roi Marduk-Zahir-Schum. — M. Clermont-Ganneau présente quelques observations.

SÉANCE DU 2 MAI 1919

M. Cagnat, secrétaire perpétuel, donne lecture d'une lettre de M. l'abbé Paul Lejay, qui pose sa candidature à la place de membre ordinaire vacante par suite du décès de M. Maxime Collignon.

M. Cagnat communique un extrait d'une lettre de M. R. Lanciani, annonçant que des fouilles ont été commencées avec succès sur l'emplacement du temple de Jupiter Capitolin (ancien Institut archéologique allemand).

M. Ch.-V. Langlois annonce que le prix Chavée est décerné à M. F. J. Tanqueray pour son ouvrage intitulé : *L'évolution du verbe en anglo-français* (*XII-XIVe siècles*).

M. H.-Fr. Delaborde annonce que le prix du baron de Courcel n'est pas décerné.

M. Dieulafoy présente une solution nouvelle du problème que pose le chapitre cinquième du Livre de Daniel consacré au festin de Baltasar. Il pense que Baltasar, Belsourouçour en assyrien, était le fils supposé de Nabonid qui régna sous le nom de Nabuchodonosor III et que Darius le Mède n'est autre que Darius fils d'Hystaspes. Jusqu'ici les commentateurs orthodoxes et rationalistes ont tous placé la scène sous le règne de Nabonid et à l'époque de la prise de Babylone par Cyrus en 539 avant J.-C. M. Dieulafoy lui donne pour cadre la reprise de la ville par Darius en 520, à la suite d'une révolte suscitée, comme le révèlent les textes cunéiformes, par un pseudo-fils de Nabonid et un pseudo-frère du véritable prince héréditaire appelé précisément Belsourouçour, du nom même que la Bible donne au roi de Babylone. Quand à la nationalité de Mède attribuée à Darius, elle répond aux habitudes de l'antiquité qui appelait *médiques* les guerres entre la Grèce et la Perse et qui qualifiait également de Mède Cyrus, lequel était fils d'un roi d'Anzan, roi d'Anzan lui-même, et qui devint roi de Perse. Dans cette hypothèse, tous les détails historiques cadrent exactement avec le récit biblique. Notamment la mort de Baltasar, le soir de l'entrée de Darius à Babylone, répond à celle du chef de l'insurrection, Nabuchodonosor III, dans les mêmes conditions, alors que Nabonid fut épargné par Cyrus et survécut longtemps à la perte du trône.

M. J. Loth signale l'apparition d'un ouvrage écrit en français par le professeur de celtique de Christiania, M. Carl J. S. Marckander, sur le caractère indo-européen de la langue hittite. Divers savants l'avaient affirmé; M. Marckander entreprend de le prouver. Son travail se fonde surtout sur les formes flexionnelles des pronoms, des noms et des verbes. Le résultat de ses recherches serait que le hittite appartient au même grand groupe européen occidental que le germanique, l'italo-celtique, le grec, et qu'il serait plus étroitement apparenté à l'italo-celtique et au tokharien (langue récemment découverte en Asie centrale). De toutes les langues indo-européennes, c'est le hittite qui possède les textes les plus anciens : ils remontent au XVe siècle avant J.-C.

M. Paul Foucart fait une seconde lecture de son mémoire sur le décret en faveur des combattants de Phylé.

SÉANCE DU 9 MAI 1919

M. J.-B. Chabot rend compte du voyage d'études qu'il vient d'accomplir pour le *Corpus inscriptionum semiticarum* en Tunisie et en Algérie.

M. Monceaux établit que le nom commun *florentia* ne désigne pas, ainsi

qu'on le croit généralement, d'après une interprétation erronée d'un texte altéré de Pline, un plan de vigne spécial, mais une couronne de fleurs, comme le prouve un des sermons de saint Augustin.

SÉANCE DU 16 MAI 1919

M. Paul Girard, président, souhaite la bienvenue à M. Henri Pirenne, associé étranger de l'Académie, qui avait été emmené en captivité par les Allemands durant l'occupation de la Belgique.

M. Cagnat, secrétaire perpétuel, donne lecture de lettres de MM. Fougères et Michon qui retirent leur candidature à la place de membre ordinaire vacante par suite du décès de M. Maxime Collignon.

Il annonce ensuite que la médaille de la Société centrale des architectes français a été attribuée à M. Louis Chatelain pour ses fouilles à Volubilis.

Le prix Bordin est partagé de la manière suivante : 2.000 fr. à M. R. Weill pour son livre intitulé : *La fin du moyen empire égyptien*; 1.000 francs à M. Carlo Conti-Rossini pour sa *Notice sur les mss. éthiopiens de la collection d'Abbadie*.

L'Académie procède à l'élection d'un membre ordinaire, en remplacement de M. Collignon, décédé. — Votants : 35, puis 34 ; majorité, 19, puis 18.

	1er tour	2e	3e	4e	5e	6e	7e
MM. Bémont	6	8	10	11	12	15	20
Delachenal	6	8	8	7	5	3	0
Dorez	7	1	0	0	0	0	0
Glotz	9	10	9	11	11	12	11
Lejay	6	8	8	6	7	3	2
Fougères	»	»	»	»	»	1	»
Bull. blancs	1	»	»	»	»	1	1

M. Bémont est proclamé élu. — Cette élection sera soumise à l'approbation de M. le Président de la République.

SÉANCE DU 23 MAI 1919

M. Paul Girard, président, annonce la mort de M. Emmanuel Cosquin, correspondant de l'Académie depuis 1902.

Il donne ensuite lecture du décret approuvant l'élection de M. Bémont en remplacement de M. Maxime Collignon, décédé. — M. Bémont est introduit en séance.

M. Edmond Pottier donne lecture d'une lettre de M. Mouret relative aux fouilles qu'il poursuit à Ensérune, près de Béziers, sur l'emplacement d'une nécropole du ve siècle. On y a découvert des vases grecs et ibériques, ainsi qu'une idole d'argile rouge.

L'Académie procède à l'élection d'un membre de la Commission du *Corpus inscriptionum semiticarum*. — M. Huart est élu.

Le prix Emile Le Senne est attribué à M. Hoffbauer, et le prix Auguste Prost à M. Davillé, pour son étude sur *Bar-le-Duc à la fin du XVI^e siècle.*

SÉANCE DU 30 MAI 1919

M. Henri Cordier annonce la mort du Dr Victor Segalen, qui fut chargé de plusieurs missions en Asie par l'Académie.

Le R. P. Scheil et M. Paul Durrieu, originaires l'un du pays messin et l'autre de Strasbourg, sont délégués pour représenter l'Académie à la séance publique annuelle de l'Académie de Metz.

M. Théodore Reinach communique et traduit un fragment d'un dithyrambe de Pindare récemment découvert en Égypte et publié par MM. Grenfell et Hunt. Ce fragment prouve aussi, contrairement à l'opinion des érudits allemands, que les dithyrambes de Pindare avaient encore la structure en strophes. Le dithyrambe libre, avec sa mélodie continue, variée d'un bout à l'autre, est une création d'un poète plus récent, Mélanippidès ; il atteste un nouvel affinement du sentiment musical, un besoin plus grand d'expression et de vérité dans l'adaptation de la mélopée au texte poétique. — MM. Alfred et Maurice Croiset et M. Clermont-Ganneau présentent quelques observations.

SÉANCE DU 6 JUIN 1919

M. Prou annonce que la commission de la fondation Pellechet a alloué sur cette fondation 3.000 fr. pour l'achèvement de la réparation de l'église de Villebret (Allier), et 3.000 fr. pour la réparation de l'église de Nailly (Yonne).

L'Académie procède à un vote pour l'attribution des prix Gobert. Le premier prix est attribué à M. F. Lot, pour son livre sur le *Lancelot en Prose* ; le second, à M. Philippe Barrey, pour son étude sur *Les origines de la colonisation aux Antilles.*

SÉANCE DU 13 JUIN 1919

M. Cagnat, secrétaire perpétuel, donne lecture d'une lettre de M. Pierre Paris, correspondant de l'Académie, qui relate de nouvelles découvertes à Bolonia (province de Cadix).

M. Prou annonce que la commission du prix ordinaire ou du budget a décerné ce prix à M. d'Espezel (sujet proposé : *Les institutions militaires de la France depuis la mort de Louis XI jusqu'à la fin des guerres d'Italie*).

M. Cordier annonce que la commission du prix du duc de Loubat a décerné ce prix au R. P. Laurent Le Goff, pour son *Dictionnaire français-montagnais.*

M. Bernard Haussoullier donne lecture d'un mémoire de M. Pierre Roussel, professeur à l'Université de Strasbourg, sur un édit de Ptolémée Philopator trouvé récemment dans un cartonnage égyptien. Cet édit est relatif au culte de Dionysos. Le roi, qui avait pour ce dieu une dévotion particulière, veut recenser et organiser le clergé qui desservira le culte officiel. — MM. Alfred Croiset, Salomon Reinach, Paul Monceaux, Bouché-Leclercq, Clermont-Ganneau et Maurice Croiset présentent quelques observations.

M. Gustave Schlumberger fait une communication sur les fouilles de Jean Maspero à Baouît.

M. Paul Monceaux communique une inscription chrétienne d'Algérie récemment découverte par M. Gsell dans les ruines de Ksiba (l'anc. *Civitas Popthensis*), près de la frontière de Tunisie. C'est l'épitaphe d'un clerc nommé Rogatianus, de condition très modeste, de rang inférieur, mais tout dévoué à son église, qui passa toute sa vie dans le sanctuaire, et qui mourut à l'âge de 78 ans. C'était un contemporain de saint Augustin.

SÉANCE DU 20 JUIN 1919

M. Carlo Conti-Rossini, auquel l'Académie a attribué 1.000 francs sur le prix Bordin écrit au Secrétaire perpétuel pour le prier de remettre cette somme à la Société de secours aux blessés militaires, en souvenir du marquis de Vogüé.

M. Girard, président, rappelle que les obsèques de M. Héron de Villefosse, membre de l'Académie, ont eu lieu il y a deux jours, et qu'il y a pris la parole au nom de la Compagnie.

En commémoration du quatrième centenaire de la mort de Léonard de Vinci, M. Paul Durrieu commence la lecture d'une étude sur les relations de Léonard avec Jean Perréal, qui fut peintre en titre de Charles VIII, Louis XII et François Ier. L'existence de ces relations est attestée par une note autographe de Léonard. M. Durrieu s'est demandé si l'on ne pourrait pas trouver d'autres témoignages du fait, qui viendraient, non plus du côté de Léonard, mais du côté de Perréal. Il signale à ce propos qu'une figure publiée en 1529 par Geoffroy Tory, dans son *Champ-fleury*, et que Tory affirme être « pourtraite » de la main de Jean Perréal, est en réalité une imitation très reconnaissable d'un dessin de Léonard, dont l'original existe à l'Académie des Beaux-Arts de Venise. M. Durrieu ajoute qu'on peut aussi retrouver des traces de ces relations de Perréal avec Léonard dans certains mss., faits pour des amis intimes de Perréal, Jacques de Lieur et Pierre Sala, et que M. Durrieu a étudiés à Paris et à Londres.

M. L. Bréhier fait une communication sur une patène d'argent du VIe siècle, provenant d'Antioche, qui porte au revers quatre poinçons de contrôle au nom des fonctionnaires impériaux de ce service. Elle fournit, en outre, le plus ancien exemple connu du Christ représenté deux fois comme un prêtre derrière un autel et distribuant le pain et le vin aux apôtres. On sait quelle vogue ce motif eut dans l'art byzantin. Par le groupement et le style de ses figures, la patène en question prouve la persistance en Syrie de la tradition antique et peut être rapprochée des plats d'argent de Chypre conservés au Musée Britannique et dans la collection Pierpont Morgan. Elle confirme l'importance de l'influence syrienne sur le développement de l'art chrétien.

M. Cuq lit une note sur une tablette de cire qui formait le milieu d'un triptyque et qui, trouvée récemment dans une terramare du N. de la Hollande, au bourg de Tzum, à l'O. de Leeuwarden, est conservée au Musée de cette dernière ville. Elle contient une inscription en lettres cursives qui a été publiée par MM. Voll-

graff, Roos et Boissevain. On y remarque diverses abréviations que l'on n'a pu jusqu'ici expliquer d'une manière satisfaisante. M. Cuq définit la nature et la portée de l'acte consigné sur la tablette et qui est du Ier siècle de l'ère chrétienne. C'est une convention relative à la vente d'un bœuf par un paysan de la Frise au profit d'un citoyen romain. Le prix a été payé d'avance; la livraison, différée jusqu'au 9 septembre, est garantie par deux vétérans du voisinage de la ferme habitée par le vendeur. L'acheteur renonce à la résiliation pour vice rédhibitoire et à toute chicane fondée sur le droit civil, mais il tient à avoir la libre disposition du bœuf à la date convenue. Cet acheteur, qui se présente avec deux centurions pour témoins, paraît être un fournisseur de l'armée, chargé de la ravitailler en viande fraîche. Il va dans les fermes acheter des bêtes sur pied, en échelonnant les livraisons suivant ses besoins.

SÉANCE DU 27 JUIN 1919

M. Paul Girard, président, annonce la mort de M. Edoardo de Hinojosa, correspondant de l'Académie à Madrid.

Il annonce ensuite que l'Académie propose pour le prix ordinaire ou du budget le sujet suivant : « Étudier les États d'une province française depuis les origines ».

M. Jules Maurice rappelle que les canons des conciles ne permettaient pas à l'empereur Constantin, devenu chrétien de cœur et de sentiment, d'entrer dans l'Église tant qu'il remplirait les fonctions de grand-pontife. Sur quel titre s'appuierait-il pour accomplir son œuvre chrétienne? Ce fut, selon Eusèbe, celui de « serviteur de Dieu ». Mais il voulut protéger l'Église du dehors, comme les évêques la dirigaient du dedans. Il transforma le droit romain, y fit pénétrer la morale de l'Évangile, la charité, le respect de la famille, surtout le principe de la responsabilité morale, vertus nouvelles qui, en se combinant avec les grandes idées païennes de justice et d'équité, donnèrent naissance à l'honneur, sur lequel a reposé la civilisation de l'Europe occidentale. — MM. Bouché-Leclercq, Cuq, Fournier, Alfred Croiset et Emile Mâle présentent quelques observations.

M. de Castries fait une communication sur le nom d'Alhambra donné au palais des souverains à Marrakech et à Grenade. — MM. Huart, Clermont-Ganneau et Dieulafoy présentent quelques observations.

SÉANCE DU 4 JUILLET 1919

M. Paul Girard, président, annonce la mort de M. W. Radloff, correspondant de l'Académie à Pétrograd.

L'Académie procède à l'élection d'un membre de la commission des médailles, en remplacement de M. Héron de Villefosse, décédé. — M. Monceaux est élu.

M. Omont annonce que Mme la comtesse de Charencey vient de faire don à la Bibliothèque nationale d'une vingtaine de mss. en différentes langues anciennes du Mexique et de l'Amérique centrale.

M. Pottier communique, de la part de M. Mouret, des photographies des fouilles d'Ensérune. On y remarque de beaux spécimens de vases attiques et campaniens, de vases ibériques, et surtout une figurine de femme assise, de type grec, qui confirme l'active pénétration de l'hellénisme dans la Gaule préromaine.

M. Alfaric lit une note sur les fragments d'un ms. latin du v^e^ siècle, récemment découvert en Algérie, et montre que l'on doit y voir une apologie du manichéisme ou, plus précisément, une lettre de Mani lui-même. — MM. Monceaux et Salomon Reinach présentent quelques observations.

M. Maurice Besnier examine les textes de Pline l'ancien relatifs au travail des mines en Italie sous la République. Un règlement des censeurs limitait à 5.000 le nombre des ouvriers employés à l'extraction de l'or dans le pays des Victimuli en Cisalpine; un sénatus-consulte défendait toute exploitation minière dans l'Italie péninsulaire. Les deux mesures ont dû être prises à la même époque au temps des Gracques, et pour les mêmes raisons. Ces dispositions avaient pour but d'empêcher la formation de grosses agglomérations d'esclaves trop près de Rome au moment des guerres serviles, de porter un coup sensible à la puissance financière des publicains, fermiers des mines, et d'orienter vers les riches gisements métalliques de l'Espagne, récemment conquise, l'activité des Italiens. — MM. Cumont, Fournier et Théodore Reinach présentent quelques observations.

SÉANCE DU 11 JUILLET 1919

M. Sénart donne quelques détails sur la vie et les œuvres de M. Radloff, correspondant étranger, dont la mort a été annoncée à l'Académie dans la dernière séance. — M. Senart ajoute qu'il tient d'un témoin digne de foi, et qui vient de faire un long séjour en Russie, qu'aucune des collections des grands musées de ce pays n'a été pillée et qu'elles avaient été mises à l'abri par le monde savant russe.

M. Cagnat, secrétaire perpétuel, donne lecture d'une lettre de M. Louis Chatelain, annonçant la découverte d'une nouvelle inscription latine à Volubilis (Maroc).

M. Clermont-Ganneau lit une lettre du R. P. Vincent renfermant des détails sur la mosaïque avec inscription juive découverte aux environs de Jéricho à la suite de l'explosion d'un obus turc dans les tranchées anglaises.

M. Théodore Reinach communique un papyrus grec du Musée de Berlin au verso duquel sont inscrits cinq petits fragements de musique grecque. Ce papyrus a été publié, mais sans aucune tentative de l'interpréter ou de le transcrire en notation moderne. M. Reinach a entrepris cette traduction et la restitution du texte poétique mutilé par une grande déchirure. Il fait connaître le résultat de son travail et exécuter sur la flûte ces mélodies ressuscitées.

SÉANCE DU 18 JUILLET 1919

M. Cagnat, secrétaire perpétuel, donne lecture d'une lettre de M. Pierre

Paris qui expose les nouveaux résultats de ses fouilles à Bolonia où, en dehors de la nécropole, on a découvert les vestiges d'une des grandes portes de la cité.

Les PP. Janssen et Savignac entretiennent l'Académie de la mission à Palmyre dont l'Académie les avait chargés en 1914. Ils ont recueilli 230 estampages, de nombreuses photographies, des dessins, etc. — M. J.-B. Chabot présente quelques observations.

M. Blondheim fait une communication sur les nombreuses gloses françaises en caractères hébreux contenues dans les commentaires talmudiques du rabbin Raschi de Troyes (1040-1105). Les trois quarts des mots français qu'on relève dans ces gloses sont les plus anciens exemples que l'on en connaisse jusqu'ici.

SÉANCE DU 25 JUILLET 1919

M. Omont signale le don récemment fait à la Bibliothèque nationale par M. Hubert Giraud, vice-président de la Chambre de commerce de Marseille, de trois fragments de manuscrits rapportés d'Orient par Minoïde Mynas. Le premier, du XI[e] siècle, contient le texte complet de la Loi maritime des Rhodiens, dont c'est l'un des plus anciens exemplaires. Le second est une copie du XV[e] siècle d'un petit manuel de droit byzantin (*Epanagoge aucta*). Le troisième enfin est un fragment du journal de la mission de Mynas au mont Athos en 1841. On y trouve des détails sur les bibliothèques des couvents d'Iviron, de Stravronikita et de Pantocrator.

M. Franz Cumont, associé étranger de l'Académie, communique une note sur une inscription grecque découverte à Rome en 1912 dans le mithréum des Thermes de Caracalla. M. Louis Canet a remarqué que le nom de Mithra, gravé en surcharge, y avait été substitué à celui de Sarapis, l'un et l'autre dieu étant identifiés au Soleil. Ce texte leur donne le titre rare de *kosmokrator* ou « maître du monde » que l'astrologie appliquait aux planètes et particulièrement au soleil, et qui passa de cet astre aux empereurs romains, pour devenir à l'époque chrétienne (*Ephes.* VI, 12), par une métamorphose explicable, une appellation des démons célestes. — MM. Clermont-Ganneau et Théodore Reinach présentent quelques observations.

SÉANCE DU 1[er] AOUT 1919.

M. le commandant Espérandieu lit une note sur la Maison carrée de Nîmes. On voyait autrefois, sur la frise et l'architrave de ce monument, une inscription de deux lignes, formée de lettres de bronze dont il ne reste plus que les trous de scellement des tenons qui les fixaient à la pierre. En s'aidant de ces trous, Séguier parvint, en 1758, à reconnaître que l'édifice portait une dédicace, de l'an I[er] de l'ère chrétienne, ou peu postérieure, à Caïus et Lucius Césars, petits-fils de l'empereur Auguste. Mais il restait des trous de tenons non utilisés par Séguier. La plupart des commentateurs ont cru à des erreurs commises par

l'ouvrier qui avait été chargé de la mise en place des lettres. D'autres ont pensé que la dédicace à Caïus et Lucius avait remplacé un autre texte. Quelques-uns ont même contesté, au moins en partie, la lecture de Séguier et conjecturé que le monument ne datait qne du règne d'Hadrien. M. Espérandieu, par l'utilisation de tous les trous de tenons, a pu non seulement constater l'exactitude du texte de Séguier, mais encore reconstituer une inscription plus ancienne : *M. Agrippa. L. f., cos. III. imp. tribun. potest. III. col. Aug. Nem. dat.* C'est donc par les soins d'Agrippa, gendre d'Auguste, que la Maison carrée fut bâtie pour être offerte à la colonie des Nîmois. Ce personnage mourut en Campanie vers la fin de mars de l'an 12 a. C. La Maison carrée fut probablement commencée en l'an 20, lors d'un séjour de plusieurs mois qu'Agrippa fit à Nîmes, à son retour d'une expédition contre les Cantabres. Dans les conditions où il se produisit vers l'an Ier de l'ère chrétienne, le remplacement du texte primitif, bien loin d'être une offense, fut au contraire un honneur rendu à la mémoire d'Agrippa.

M. J. Loth appelle l'attention de l'Académie sur une expression qui figure dans les *Annales Cambricae*, chronique galloise rédigée en latin au xe siècle. On y lit : *David episcopus moni Iudeorum*. Le siège épiscopal de saint David s'appelait en gallois *Moniu*. D'autres part, il est sûr qu'une partie de la grande tribu irlandaise des Desi émigra au IIIe siècle p. C., dans le S. des Galles et précisément dans la région de Moniu. Dès lors on peut se demander s'il ne faut pas corriger *moni Iudeorum* en *moniu Desorum*. Les chroniqueurs, au bout de quelques siècles, ayant perdu tout souvenir des Dési, auront cru à une erreur de copiste et écrit *moniu deorum* ou *iudeorum*.

SÉANCE DU 8 AOUT 1919

M. le commandant Espérandieu, revenant sur la communication qu'il a faite dans la précédente séance, met sous les yeux de l'Académie une mise au net de sa restitution de la plus ancienne des deux inscriptions gravées sur la frise de la Maison carrée de Nîmes. Cette inscription commémorative d'une donation faite par Agrippa, et celle d'une dédicace à Gaius et Lucius César, découverte par Séguier en 1758, utilisent tous les trous des tenons des lettres de bronze. Ainsi paraît démontrée l'exactitude de l'un et de l'autre texte.

M. Paul Monceaux commence la lecture d'un travail sur Donat de Carthage.

M. Lefort, professeur à l'Université de Louvain, fait une communication sur le texte original de la règle monastique de saint Pachôme dont il a découvert des fragments importants dans un manuscrit copte du VIe siècle conservé à la Bibliothèque nationale de Paris. Cette règle n'était connue jusqu'ici que par la traduction latine de saint Jérôme.

SÉANCE DU 13 AOUT 1919

M. Franz Cumont, associé étranger de l'Académie, fait une communication sur les représentations des Muses dans la sculpture funéraire des anciens. Un

grand nombre de sarcophages romains — l'un des plus remarquables est au Musée du Louvre — sont décorés des figures de ces déesses. On y voit d'ordinaire des « tombeaux de poètes ». En réalité, suivant les croyances répandues dans l'antiquité, les neuf sœurs, qui présidaient à l'harmonie des sphères célestes, éveillaient en l'homme par la musique et par la science le désir des vérités divines. Après la mort, elles appelaient à elles dans les cercles étoilés l'âme qui s'était purifiée en les servant. C'est pourquoi les artistes ont si souvent orné les sépulcres d'images des Muses, et l'idée qu'ils voulaient exprimer explique certaines compositions restées jusqu'ici incomprises. — MM. Salomon Reinach et Clermont-Ganneau présentent quelques observations.

M. Clermont-Ganneau commente une inscription nabatéenne récemment entrée au Musée du Caire. C'est une dédicace à une divinité, très probablement une déesse, dont le nom a disparu ; elle est datée du règne d'un des derniers Ptolémées, et par conséquent, autant qu'on peut l'établir, contemporaine de Cléopâtre. — M. Babelon présente quelques observations.

(*Revue critique*). Léon Dorez.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES ET CORRESPONDANCE

SIR JOHN P. MAHAFFY

Né en 1839 près de Vevey, cet excellent historien et helléniste est mort le 30 avril 1919 à l'âge de quatre-vingts ans; il était *provost* de Trinity College à Dublin, après y avoir longtemps enseigné l'histoire ancienne. Ses ouvrages, écrits d'un style aimable, sont loin d'être de simples essais pour le grand public; peu d'hommes ont témoigné d'une familiarité plus intime avec les auteurs anciens. C'était un connaisseur éminent de la Grèce alexandrine et romaine, comme de la société cultivée et élégante de son temps. Je donne en note la liste de ses principaux écrits[1].

S. R.

La magie sympathique et sir James Frazer.

Sir James Frazer, *fellow* de l'université de Cambridge, est en ce moment notre hôte à Paris. Son nom a paru moins souvent dans nos journaux que le nom du colonel House ou du général Smuts. La présence chez nous de celui qui le porte a cependant produit, dans le milieu très austère et très fermé de nos sociologues, une impression plus considérable : c'est que les soucis de la guerre et des problèmes qui la suivent n'ont pas éteint les préoccupations moins immédiates de la science désintéressée, et que sir James Frazer est l'auteur du *Rameau d'or*, aujourd'hui célèbre, ainsi que d'un ouvrage au moins aussi important sur le *Folklore biblique*. Quand il ne renouvelle pas entièrement les sujets qu'il aborde, il les laisse toujours plus approfondis. C'est un des esprits les plus libres, les plus érudits, les plus vigoureux dont puisse s'honorer aujourd'hui la science anglaise.

Il s'agit ici de questions qui sont demeurées généralement étrangères à l'ensemble du public. Sir James Frazer a consacré toute sa vie à l'étude des mythes et des rites dans les religions humaines. Familier avec l'antiquité classique, mais aussi avec les légendes et les traditions des peuples primitifs encore existants, il s'est efforcé de rattacher ceux-ci à des croyances, des superstitions encore vivantes, et de faire apparaître de la sorte la souche commune d'où ces mythes et ces rites sont sortis. Ses conclusions peuvent se ramener à deux :

Pour le primitif actuel, comme pour les primitifs dont nous sommes issus,

---

1. *Social life from Homer to Menander*, 4e éd., 1903 ; *Greek antiquities*, 1876 (trad. franç.); *Rambles and studies in Greece*, 5e éd. 1907 ; *A history of classical Greek literature*, 2 vol., 4e éd., 1903 ; *The story of Alexander's Empire*, 1890 ; *Greek life and thought from Alexander to the Roman conquest*, 2e éd., 1896 ; *The Greek world under Roman sway*, 1890 ; *Problems in Greek history*, 1892 ; *Alexander's empire*, 4e éd., 1890 ; *Greek pictures*, 1890 ; *Empire of the Ptolemies*, 1896 ; *The Flinders Petrie Papyri*, 1892-1904 ; *The Silver age of the Greek world*, 1906. — Mahaffy s'était aussi occupé de Kant et avait traduit le commentaire de Kuno Fischer sur ce philosophe (1866).

nous civilisés, le monde subit l'action d'agents surnaturels, mais qui, agissant pour des motifs semblables à ceux qui le font agir lui-même, peuvent être comme lui touchés par des appels à la pitié, à l'espérance, à la crainte. Et ceci est l'origine des religions.

Mais il est une autre conception, et Frazer a été incliné à la considérer comme antérieure dans l'histoire de l'humanité. Elle est purement physique, elle est même la première tentative de cette humanité pour fonder « la physique » : c'est que la nature est constituée par une série de phénomènes qui se produisent dans un ordre invariable, sans l'intervention de personne. Rien de plus exact. Seulement l'aspect de l'homme encore en enfance se trompe sur les causes de ces phénomènes. Et pourtant, étant intelligent et actif, il garde l'espoir d'agir sur eux. C'est ainsi que sa physique devient *une magie*. Le raisonnement est celui-ci : l'effet ressemble à la cause qui le produit; par conséquent, le primitif en déduit qu'il peut produire ce qu'il désire, en l'imitant. De plus, les choses qui furent jadis en contact et ont cessé de l'être continuent à exercer les unes sur les autres la même influence que si leur contact avait persisté; donc le primitif en déduira qu'il peut influencer de loin, à son gré, toute personne et tout objet dont il possède la moindre parcelle, et que, dans beaucoup de cas, cette action aura lieu même indépendamment de sa volonté. C'est cette forme particulière de magie à laquelle Frazer a donné le nom de « magie sympathique ».

Celui qui écrit ces lignes a conté jadis, dans *Caillou et Tili*, l'histoire d'un petit garçon qui, ayant un jour mangé sa petite part d'un bifteck de cheval, expérience hippophagique tentée par sa famille, courait devant sa bonne en criant : « J'ai mangé du cheval, tu ne m'attraperas pas! » Je crois que je puis avouer aujourd'hui que ce petit garçon, ce fut moi! Je pensais sincèrement que j'avais absorbé, en me nourrissant de sa chair, la rapidité du cheval; je faisais ainsi, sans le savoir, de la magie sympathique. Et cela prouve combien cette manière de raisonner est dans la logique de l'esprit humain à ses débuts.

Frazer donne un autre exemple de l'application du principe de la magie sympathique : c'est l'envoûtement, qui a été pratiqué par tous les peuples de la terre, semble-t-il, et dont la pratique n'est pas encore abandonnée par nos sorciers contemporains. Possédez-vous des ongles, ou des cheveux, ou du sang de votre ennemi? Rien ne vous sera plus facile alors que de faire souffrir et de tuer celui-ci en torturant, en brûlant, en noyant ces choses qui ont fait partie de son corps, et qui sont toujours en relation intime avec lui; surtout si vous avez pris soin d'enfermer ces débris dans une image qui le représente et qui lui ressemble.

Mais la logique de la magie sympathique va plus loin. Les Malais qui récoltent le camphre ne pulvérisent pas leur sel : la raison qu'ils en donnent est que le camphre se trouve dans les fentes des camphriers en gros grains semblables à du sel. Si les Malais mangeaient leur sel en poudre, ils croient qu'ils ne trouveraient que de la poudre de camphre. De même un Indien Pieds-Noirs qui surveille son piège à aigles ne mangerait pour rien au monde

des baies d'églantier. S'il en mangeait, et qu'un aigle se posât près de la trappe, les baies que le chasseur a dans le ventre causeraient une démangeaison à l'aigle, qui se gratterait au lieu d'avaler l'appât. Il y a mille traits du même genre. Et quand je cite ce chiffre je n'exagère pas. C'est le système de Frazer: il a entièrement dépouillé la littérature de son sujet, et vous l'apporte; l'impression est un peu accablante, mais enfin on est convaincu avant qu'il ait fini.

C'est avec la même méthode que l'auteur a abordé ce qu'il appelle le *Folklore* de la Bible : les parties légendaires du Livre sacré, qui se rapportent parfois à un état social, à une mentalité sociale beaucoup plus anciens que le contexte, et qui se trouvent intercalées dans celui-ci. Je crois que je ne puis trouver de meilleur exemple de son procédé que la manière dont il envisage un problème depuis longtemps discuté : l'interdiction « Tu ne feras pas bouillir le chevreau dans le lait de sa mère » rencontrée deux fois dans l'*Exode*, une fois dans le Deutéronome, et qui, pour les israélites, paraissait si importante que — c'est Gœthe qui l'a remarqué pour la première fois — elle faisait primitivement partie des dix Commandements. Frazer commence par écarter l'explication qui a été donnée à différentes reprises dans les temps anciens et modernes — par Clément d'Alexandrie et Bochart, particulièrement — que ce précepte dénote un sentiment d'humanité raffinée. Un législateur, dit-il, qui en tant d'autres endroits marque si peu d'attention aux sentiments des êtres humains, ne peut être présumé en marquer davantage pour le sentiment maternel des chèvres. Où donc trouver la solution ? Frazer la découvre, encore une fois, dans les notions de magie sympathique. Le lait *doit être* resté en relations avec l'organisme de la mère qui enfanta le chevreau et qui aurait dû le nourrir. Le faire bouillir, c'est, à proprement parler, torturer, tuer ce lait; c'est donc torturer et tuer la mère, diminuer le troupeau d'une unité, sans profit pour personne, puisque, par une autre injonction, dont les origines sont d'ailleurs analogues, il est interdit de se nourrir de la chair des animaux, même purs, morts de mort naturelle, c'est-à-dire de maladie.

Maintenant les preuves, ou tout au moins les présomptions. Les indigènes de Sierra-Leone et des environs ne font jamais bouillir le lait de leurs vaches, de crainte que les mamelles de celles-ci ne se dessèchent, et ils refusent d'en vendre aux Européens, qui usent de cette pratique considérée comme dangereuse. Même préjugé au Maroc, avec des manies peu différentes. Speke et Grant, arrivant sur les bords du lac Victoria, ne peuvent non plus se procurer de lait : « Vous le faites bouillir, leur disent les indigènes : alors, nos vaches tomberont malades. » Dans l'Afrique centrale, les Bahima nourrissent la même conviction. Et les rapprochements se multiplient de la sorte, par centaines, jusqu'à des déductions fort éloignées, il est vrai, du sujet originel, mais fort curieuses. C'est, par exemple, l'interdiction, pour les tribus pastorales des Cafres, de manger autre chose que la chair de leurs troupeaux, et jamais celle des animaux tués à la chasse. Pour eux, elle est impure, sauf celle de l'élan et du buffle, qui ne sont pas considérés comme sauvages, mais comme « apparentés » à leur bétail. Or, si nous nous reportons au Deutéronome, nous

voyons ceci : « Voici les animaux que vous mangerez : le bœuf, le mouton, la chèvre, le cerf, la gazelle, le daim, le chamois, le chevreuil, le bœuf sauvage et la girafe. Et vous mangerez d'entre les animaux ceux qui ont l'ongle divisé, le pied fourchu et qui ruminent. » Ceci est l'épreuve à laquelle on reconnaît les animaux qui peuvent servir à la nourriture, dit Frazer, par leur analogie avec les ruminants domestiques. Et c'est bien encore de la sorte que raisonnent les Maraï ou les Bahima.

Il y aurait bien encore des questions à poser à sir James Frazer, malgré la richesse de son érudition, malgré la rigueur impressionnante de son argumentation. Il ne m'explique pas pourquoi, alors qu'il est si rigoureusement défendu de faire bouillir le chevreau dans le lait de sa mère, il n'est nulle part question du veau! Je présume pourtant qu'un quartier de veau au lait doit être aussi savoureux qu'une pièce de chevreau, également au lait. Il n'y avait pas de raison pour s'en priver, puisque le législateur n'en parle pas : et pourtant les mamelles d'une vache doivent être aussi sensibles à la magie sympathique que celles d'une chèvre.

C'est peut-être ici la preuve qu'on ne peut pas tout savoir, et qu'en tout cas on ne peut jamais être sûr de rien! Je ne voudrais pas, d'ailleurs, qu'on se trompât sur le profond respect, sur l'admiration pieuse que sir James Frazer a gardé pour l'Ancien Testament. Il n'en parle qu'avec éloquence — car c'est un admirable écrivain — et une vénération émue. « La révélation des éléments inférieurs qui gisent à la base de la civilisation de l'ancien Israël, écrit-il, sert plutôt de contraste pour faire ressortir la gloire d'un peuple qui, de ces profondeurs d'ignorance, a pu s'élever à de si brillants sommets de sagesse et de vertu. Les psalmistes ont épanché les purs et solennels élans de leur piété méditative dans la solitude des monts, dans les prairies, sur les rives tranquilles des fleuves; les prophètes ont illuminé du feu d'une imagination passionnée leurs visions enthousiastes d'un avenir enchanté; les historiens ont légué aux âges à venir les scènes d'un passé lointain, embaumé dans l'ambre d'un style translucide. Ce sont là les vraies gloires de l'Ancien Testament, et d'Israël. »

(*Temps*, 13 avril 1919). Pierre MILLE.

Amulettes de Carthage.

Monsieur le Directeur,

Permettez-moi de suggérer une lecture des deux amulettes de Carthage reproduites dans la *Revue archéologique* (p. 365) d'après le *Bulletin archéologique* (1916, p. 136).

On lit sur la première, autour d'une figure « de hibou accompagnée de six étoiles » :

Bicit te Leo de tribu Iuda, avis (et non *G. VIC*). Le même mot, sous la forme *abis*, se retrouve au revers, où il est précédé de quatre adjectifs féminins (comme *avis*) et suivi des mots *Quis ne non tu[um] Mgellum fecerit toton fian* (?).

L'oiseau sinistre étant sans doute l'emblème du malheur ou de la mort, le

substantif qui suit *tuum* doit désigner l'instrument par lequel le malheur ou la mort frappe les hommes, et le dernier mot de la légende être un adjectif ou un infinitif passif. En conséquence, je propose de lire :

Invisa, invidiosa, invicta, devastator avis, quis ne non tu[um] flagellum fecerit totum fran[gi]?.

C'est un vœu que le *fléau* de la mort ou du malheur ou peut-être du Diable soit *totalement brisé*. Bien que le principe ou le Prince du mal ait été déjà virtuellement vaincu par J.-C., un tel souhait est bien naturel.

Le second de ces objets porte aussi autour d'un hibou :

Vincit Leo de tribus Iuda, Radis D[avid].

(Sans *te* ni *avis*, et *vincit* au lieu de *vicit*).

Au revers, il me paraît qu'il faut lire :

Invidia invidiosa nihil tibi, at, anima pura et munda, Micael, Rafael, Uriel, G(a)briel Victoria, c'est-à-dire : « Que l'envie ne soit en rien envieuse pour toi, mais, âme pure et sainte, que Micael, Rafael, Uriel, Gabriel (soient cause de) victoire (sans doute *pour toi, contre l'envie*)! »

On sait que les noms de ces quatre anges signifient : Qui est comme Dieu? — Dieu guérit. — Dieu est ma lumière. — Soldat (ou guerrier) de Dieu. Il est donc naturel qu'on invoque leur appui contre le malheur.

Inutile de rappeler que la phrase *Le lion de la tribu de Juda, la Racine de David* (c.-à-d. J.-C.) *a vaincu*, est empruntée à l'Apocalypse de Jean (5, 5).

Une amulette du même genre, publiée par J.-B. de Rossi et reproduite aussi dans le *Bulletin archéologique* (p. 140), porte en outre : *Dominus Jesus Christus. Ligabit te bratius Dei et sigillus Salomonix, abis notturna. Non baleas ad anima(m) pura(m) et sup(e)ra(m), quisvis sis!*

C'est ainsi du moins que la légende me paraît devoir être transcrite et ponctuée.

Ch. Bruston.

Octobre 1919.

Le roman d'Hammourabi.

« Hammourabi reprit, et ses lèvres s'entr'ouvraient, sourire de coquetterie cruelle : Je sais d'autres paroles du seigneur Bel, mais ce n'est pas aujourd'hui que vous les devez entendre ».

Cela est extrait d'un volume intitulé : *La Tour des Peuples*, par Han Ryner (Paris, Figuière, 1919), roman bien écrit[1] où, comme de juste, figurent des personnages orientaux connus depuis peu. Je le signale ici parce que je n'avais pas encore rencontré le bon roi Hammourabi dans la littérature d'imagination.

S. R.

1. Voici un spécimen ingénieux (p. 104) : « Directe et rapide, femme affolée d'attente, le Tigre courait vers le mariage ou la mort. L'Euphrate, lent, majestueux, s'attardait, multipliait sinuosités et tentatives. A chaque stade il essayait, coude brusque ou détour sournois, de se rapprocher de la bien-aimée. Toujours quelque obstacle le repoussait. Toujours il recommençait l'effort d'amour. Les matelots qui suivaient les incertitudes obstinées de son cours passaient jusqu'à trois fois devant les mêmes roseaux ou devant la même bourgade ».

Un bronze d'Horus dans son moule.

Mme Caroline Ransom Williams décrit et figure, dans le *New-York Historical Society quarterly Bulletin* (avril 1919, t. III, p. 3 et suiv.), un objet fort intéressant entré récemment dans les collections de cette Société. C'est une forme ancienne en plâtre, provenant de Sakkarah (Catalogue Abbott, nº 927), qui contient encore la figure de bronze d'Horus, qu'on y fondait lorsque le travail fut interrompu par un accident. Le type est celui de l'enfant Harpocrate assis, avec la boucle latérale très prononcée.

S. R.

Le fragment 52 de Sappho.

On connaît ces vers charmants conservés par Héphestion et attribués à Sappho par Henri Estienne :

Δέδυκε μὲν ἁ σελάννα
καὶ Πληΐαδες, μέσαι δὲ
νύκτες, παρὰ δ'ἔρχετ' ὤρα,
ἔγω δὲ μόνα κατεύδω.

M. J. Lunák (*Wiener Studien*, XL, p. 98) trouve cette plainte inconvenante dans la bouche de la vierge de Lesbos. Se fondant sur une imitation libre de ce passage dans l'*Héroïde* d'Ovide, il propose d'écrire :

ἔγω δὲ μόνα οὐ κατεύδω

C'est-à-dire : « Tout dort autour de moi, et seule je veille. » M. Lunák reconnaît que μόνα οὐ n'est pas flatteur pour notre oreille ; mais il y a d'autres hiatus dans les fragments de Sappho.

Conclusion : « *Si Welckero ante hos centum annos contigit ut Sapphonem a suspicione perversi* puellarum *amoris purgaret, nos ex altera parte poetriam opprobrio, quo ex* virorum *indomito desiderio culpari possit, liberare conati sumus.* »

Il y aurait beaucoup à dire, mais je me contente de ceci. L'honneur attribué à Welcker (il lui a été attribué aussi par Wilamowitz) revient, pour une grande part, à Mme Dacier, notre bonne helléniste du XVIIe siècle ; j'ajoute que les mêmes arguments se trouvent dans la *Sappho* de Gorsse (1803) e qu'ayant relu récemment le mémoire de Welcker, je ne vois pas qu'il puisse prétendre, malgré une érudition beaucoup plus vaste et précise, avoir ajouté aucun argument essentiel. Ce qui ne veut pas dire que la cause soit entendue[1].

La Déméter de Locres à Berlin.

Revenu de Berlin, où il a vu et admiré la fameuse statue séquestrée à Paris en 1914 — il n'est guère douteux, me dit-on, qu'elle provienne de Locres —

1. On ferait un travail intéressant sur l'histoire de la controverse relative aux mœurs de Sappho. Le seul fait qu'on ait déjà discuté là-dessus dans l'antiquité, lorsqu'on possédait les œuvres complètes de la poétesse, prouve qu'il n'existait pas un seul passage *décisif* dans le sens qu'indique la glose accusatrice de Suidas, écho de certains commentateurs alexandrins.

S. R.

M. Claude Anet en a donné une reproduction dans le *Petit Parisien* du 8 octobre 1919. Cette reproduction a été exécutée d'après celle qu'a publiée la *Revue* (1916, II, p. 181); il eût convenu de le dire. L'auteur de l'article aurait dû se dispenser, d'autre part, d'attaquer à ce sujet le Musée du Louvre, qui ne pouvait pas traiter de l'achat d'une statue dont il ne connaissait ni le prix, ni le véritable propriétaire. Ce dernier, un antiquaire de Palerme, consul de Guatemala dans cette ville, pourrait renseigner la justice italienne sur les circonstances de la découverte, de l'exportation et de la vente de ce chef-d'œuvre ; mais la justice n'est pas toujours curieuse d'archéologie. Lors de la saisie de faux groupes dits d'Asie-Mineure expédiés par feu Lambros, la justice athénienne aurait pu tirer au clair toute cette question encore obscure ; mais soudain on cessa de s'en occuper. *Dat veniam corvis, vexat censura columbas* ; Juvénal a écrit cela pour tous les temps.

S. R.

Le nom de Laërte.

C'est un jeu toujours dangereux de rechercher dans les étymologies des noms l'explication des mythes. Il y a sans doute une *onomythie*, si l'on peut dire, mais elle doit être maniée avec prudence. Je crois cependant qu'il est un certain nombre de noms sur lesquels on peut opérer sûrement de la sorte : Λαέρτης me paraît l'un d'entre eux.

Eustathe et le *Grand Etymologique* donnent, comme éléments de ce nom, λᾶας ἀερτάζω (mieux, ἀείρω), ce qui le fait interpréter « souleveur de pierre ». On peut s'étonner que l'aède de l'*Odyssée*, qui donne aussi bien l'étymologie d'Ὀδυσσεύς, n'ait pas l'air d'expliquer celle de Λαέρτης, à moins que ce ne soit par « épierreur », thète de la campagne.

Quoi qu'il en soit, l'étymologie λᾶας ἀείρω a été féconde. Non pas chez Homère, mais chez les mythographes postérieurs, suivis d'Euripide, très hostile, comme on sait, à Ulysse. Car ce nom Λαέρτης, avec le sens ci-dessus, a fini par faire de Sisyphe, en dépit de toute chronologie, la père du vainqueur du Cyclope[1].

Qu'est-ce, en effet, que Sisyphe, avec son supplice traditionnel, sinon un éternel « souleveur de pierre » ? Sisyphe est le *fondateur* de l'Acrocorinthe : voilà ce qu'il faut retenir. Λαέρτης revient à *maçon-architecte-fondateur*. Dans le grec préhomérique, tout κτίστης de ville a dû s'intituler λαέρτης. Celui de la ville d'Ithaque est, en fait, resté anonyme : Ulysse est son fils. C'est parce que le constructeur du mur de la Cadmée, Amphion, était dit λαέρτης, qu'on a parlé des pierres soulevées au simple vent de sa voix. C'est parce que Thésée, fondateur d'Athènes, en était un autre, que sa légende lui fait soulever une pierre (à Trézène), celle qui recélait les gages laissés par Egée.

Reste-t-il quelque chose, dans la figure légendaire du Laërtiade, qui rappelle ce nom d'*homme qui peine*? J'y rapporterais volontiers son épithète

1. Il n'aurait jamais pu être que son *trisaïeul*.

ordinaire πολύτλας. Seulement, à passer du sens physique au sens moral, qui ne voit tout ce qu'elle y a gagné?

.....Aspera multa
Pertulit, adversis rerum immersabilis undis.

Marseille. Gabriel Ancey.

Découvertes récentes à Rome.

Il a déjà été question ici (*Revue*, 1918, II, p. 348) de la découverte de la Victoire du Palatin, dans les ruines d'une tour des Frangipani qui s'élevait, suivant M. Boni, sur l'emplacement de l'*Aedes Victoriae*, généralement placée sur la face opposée (nord-ouest) du Palatin. M. Boni pense que le fragment retrouvé faisait partie d'un groupe de Niké sacrifiant un taureau.

Un peu plus au sud, M. Boni croit avoir retrouvé les fondations de plusieurs arcs de triomphe élevés par Domitien en souvenir de la campagne de 83-84 contre les Germains (campagne dont l'opposition du temps a injustement diminué l'importance).

Sur l'Aventin, on a remis au jour un mur d'un édifice en briques avec restes de peinture (Aphrodite anadyomène) et quelques statues qui paraissent avoir été cachées dans l'antiquité (entre autres une tête d'Athéna) dans la cour d'une maison de la Via degli Avignonesi.

Sur la rive gauche du Tibre, les travaux pour la construction du nouveau Ponte Aventino ont fait découvrir des *horrea* du Haut Empire, datés par les monnaies.

Une partie d'une grande nécropole a été rendue à la lumière près de San Paolo fuori le Muri, à gauche de la route d'Ostie. Ce sont des colombaires de bourgeois, en général peu luxueux ; on signale pourtant une fresque délicate représentant Hermès qui conduit Alceste aux Enfers.

Sur l'emplacement d'un autre cimetière, entre la Via Po et la Via Gregorio Allegri (partie de la vaste nécropole de la Via Salaria), on a trouvé un relief brisé en trente-quatre morceaux qui représente un char, attelé de quatre chevaux, qui fend les ondes ; un vigoureux Triton pousse à la roue ; un éphèbe marche à la tête des coursiers et un groupe de spectateurs attend sur la rive (voyage de l'âme d'un mort vers l'autre monde ?).

De nouvelles recherches sur la basilique souterraine de la Porta Maggiore semblent prouver qu'elle a été construite au ɪᴠᵉ siècle. Ce qu'on a pris d'abord pour un autel contre le mur de l'abside est certainement une *cathedra*. M. Fornari a insisté sur le fait que l'emplacement de la basilique est voisin du cimetière de la *gens Statilia*, d'où proviendrait l'urne à sujets mystiques (mais non *éleusiniens*, comme on l'a écrit) qui a été publiée autrefois par la comtesse Lovatelli. Il faut retenir aussi qu'un des affranchis du colombaire des Statilii est qualifié de *mystes* et relire dans Tacite (*Annales*, XII, 59) l'histoire de l'accusation de magie lancée contre T. Statilius Taurus, consul en 44.

On a restauré les tombes découvertes en 1917 dans le Viale di Santa Croce. Ce sont de petits édicules d'un type à la mode vers la fin de la République,

avec des façades imitant en tuf celles des tombes creusées dans le roc en Asie-Mineure et en Etrurie. Les portraits, sculptés dans un relief très accusé, sont placés sous des niches arquées comme les *imagines cereae* dans les *armaria*.

Le professeur Munoz continue le déblayement de la Maison Dorée de Néron, où reparaissent de petites peintures merveilleusement conservées; il faut espérer qu'on les photographiera en couleurs avant qu'elles n'aient pâli[1].

S. R.

L'Archéologie en pays italiens (*hors de Rome*).

A Veii, découverte de nouvelles terres cuites architectoniques; à Ostie, déblaiement de la place du marché. On signale la trouvaille d'un amulette de bronze en forme de disque percé d'un trou de suspension; d'une part est représenté Salomon (nom inscrit), sous l'aspect d'un sorcier qui remue un liquide dans un chaudron; au revers figure la triple Hécate (cf. *Bull. du Comité*, 1918, p. 8). — A Acqua Traversa, à l'ouest de la Via Clodia, les restes d'un petit temple de Dionysos ont donné une statue d'une divinité orientale, un Héraklès couché et un Dionysos. — D'autres statues ont été exhumées à S. Eusebia, à droite de la route de Tivoli (*Bonus Eventus*; Apollon; personnage phrygien). — Un joli bronze au type du Diadumène de Polyclète a été découvert sur la Via Labicana, au passage de la Marranella, dans une nécropole déjà signalée en 1912.

Le second rapport fait au Ministère des Colonies sur les travaux archéologiques en Tripolitaine comprend un mémoire de M. Ghislanzoni sur le nouveau Musée de Benghazi. La place d'honneur est occupée par la statue colossale de Jupiter avec l'égide, signée de *Zenion fils de Zenion*, autrefois au Capitole de Cyrène (époque d'Hadrien). On y admire encore la grande statue d'Alexandre le Grand, une Athéna, une danseuse, un Hermès assis, un Hermès colossal de style polyclétéen, deux Satyres, l'Eros de Lysippe, trois groupes de Grâces, etc.

En démolissant les murs de Tripoli, on a réservé quelques parcelles des murs romains. La démolition de l'ancien phare a fait retrouver un torse praxitélien d'Apollon, non sans ressemblance avec l'Hermès d'Olympie[2].

S. R.

Les Druides préceltiques.

M. Jullian se rallie nettement à cette conception, qui n'est pas nouvelle[3], mais y ajoute des arguments à considérer. « Lorsque les Druides de Gaule se rendaient en Bretagne *discendi causâ*, ils agissaient un peu comme les évêques de Gaule se rendant à Rome *ad limina apostolorum*. Cette étroite union entre la Gaule et la Bretagne ne peut se placer qu'à une époque très lointaine, à une période des temps du bronze et des mégalithes. . Plus tard, les Celtes

1. D'après Eug. Strong, *The Times, Literary Supplement*, 14 novembre 1918.
2. D'après Eug. Strong, *The Times, Literary Supplement*, 21 novembre 1918.
3. Voir le mémoire de Coquebert de Montbret, dans les *Mém. de la Soc. des Antiq.*, 1826, t. VII, p. 11 et suiv.; cf. ce que j'en ai dit et ce que j'ai dit de mon côté, *Rev. arch.*, 1893, I, p. 363; *Revue celtique*, 1900, p. 175.

vinrent, qui fondèrent, à côté de cette société, leurs empires, biturige ou arverne. Mais la société subsista sous forme d'église. » (*Revue des Études anciennes*, 1918, p. 32).

S. R.

Encore l'autel de Mavilly.

Une fois de plus, avec des arguments qui n'en sont pas, on a contesté mon explication évidente des figures de l'autel de Mavilly (Côte-d'Or)[1]. L'auteur parle de Cernunnos « dieu à la tête ornée de bois de cerf ou de renne », commettant ainsi, à propos de cornes, un anachronisme de plusieurs milliers d'années. Mais il ne me convient pas de discuter ici la portée d'un article qui prétend enseigner la prudence et la méthode. Au sujet du pseudo-dolmen d'Alesia et de la prétendue tombe de Sainte-Reine, la même Revue avait déjà fourni des modèles analogues de « prudence et de méthode » : il serait regrettable qu'elle s'en fît une spécialité.

S. R.

Encore le « sanctuaire dolménique ».

Un *Écho* du *Journal des Débats* (17 août 1919), signé U. R., se termine par ces lignes surprenantes :

« Le sanctuaire dolménique du Mont Auxois fut un lieu de culte et peut se ranger à côté des menhirs de Kernuz et du Vieux-Poitiers ».

La bonne foi de l'excellente feuille a été surprise. Il n'y a jamais eu de « sanctuaire dolménique » ni de dolmen au Mont Auxois ; le rapprochement de ce prétendu sanctuaire avec les menhirs de Kernuz (où ont été gravés des reliefs romains) et du Vieux-Poitiers (où on lit une inscription celtique d'époque romaine) est une erreur qu'on perdrait son temps à discuter. Nos lecteurs n'ont d'ailleurs pas besoin d'être mis en garde contre une thèse qui, pour être vieille, n'est conforme ni aux faits démontrés, ni à la raison.

S. R.

La vente S. Pozzi.

Dispersés du 25 au 27 juin 1919, les beaux objets d'art antique réunis par le regretté Dr Pozzi ont atteint des prix très élevés. Les « terres cuites d'Asie-Mineure » n'ont figuré ni à l'exposition ni à la vente ; il eût été intéressant de savoir si le goût public, autrefois si fort engoué pour ces faux, était capable encore de rendre hommage au mérite d'art qu'ils conservent, comme les pierres gravées dites *Poniatowski* qui leur ressemblent en plus d'un point.

Par anticipation sur de futurs volumes des *Répertoires*, je donne ici, d'après les dessins de M. B. Champion, quelques-unes des œuvres inédites de sculpture que renfermait cette collection. Les chiffres entre parenthèses sont les numéros du Catalogue de vente orné de nombreuses planches, qui mérite d'être conservé avec soin. On y trouvera des objets égyptiens (en partie de premier ordre), des sculptures grecques déjà connues, mais seulement par des croquis du *Répertoire*, une précieuse figurine phénicienne (de Chebâa, Judée), des terres-cuites, des

1. *Pro Alesia*, février 1918, n° 15, p. 2-22.

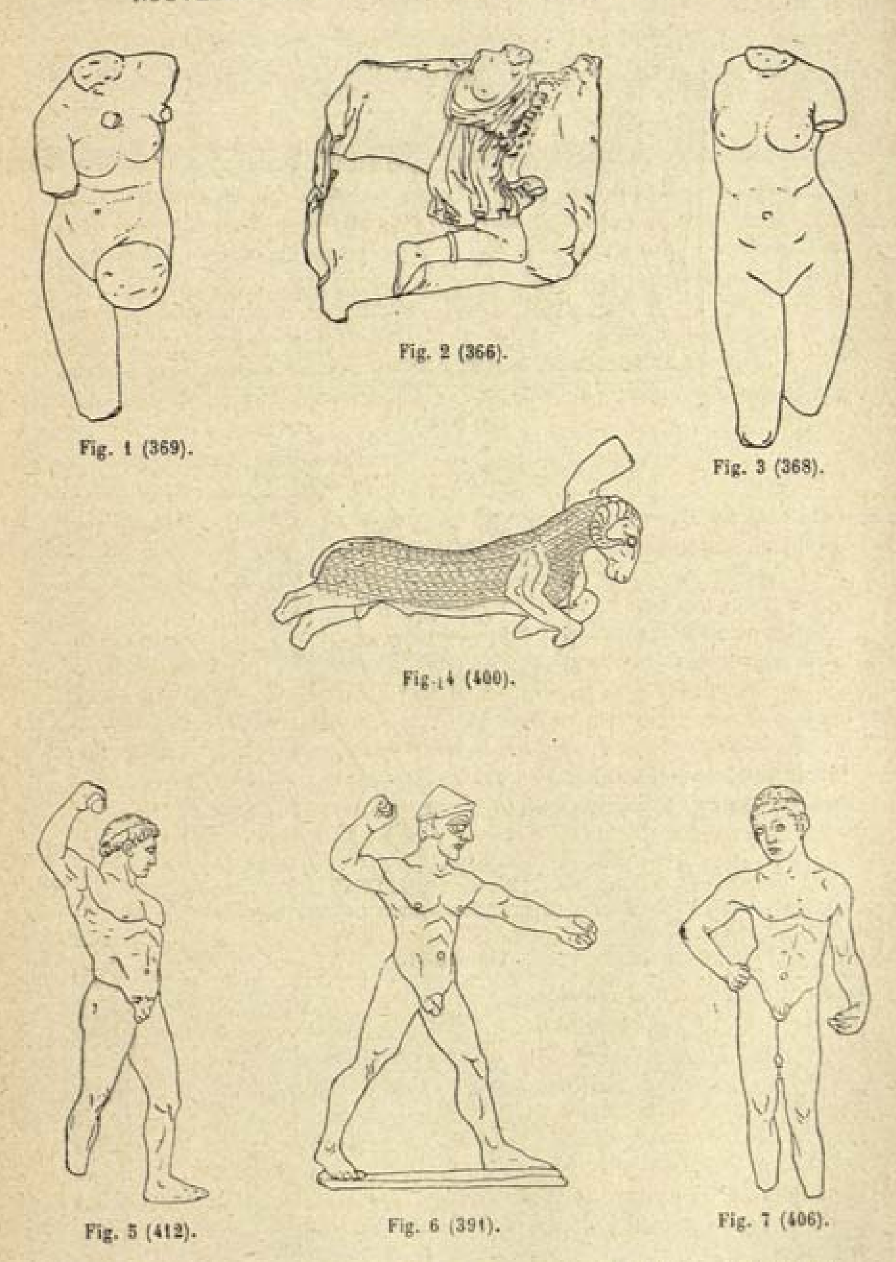

Fig. 1 (369). Fig. 2 (366). Fig. 3 (368). Fig. 4 (400). Fig. 5 (412). Fig. 6 (391). Fig. 7 (406).

Fig. 1. Torse d'Aphrodite; 0m,26. Marbre de Paros (3.800 fr.). — 2. Relief de Marbre; Amazone; haut. 0m,40 (2.600 fr.). — 3. Torse d'Aphrodite; haut., 0m,80

Fig. 8 (365).

Fig. 9 (363).

Fig. 10 (420).

Fig. 11 (364).

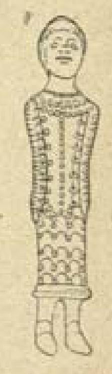

Fig. 12 (389).

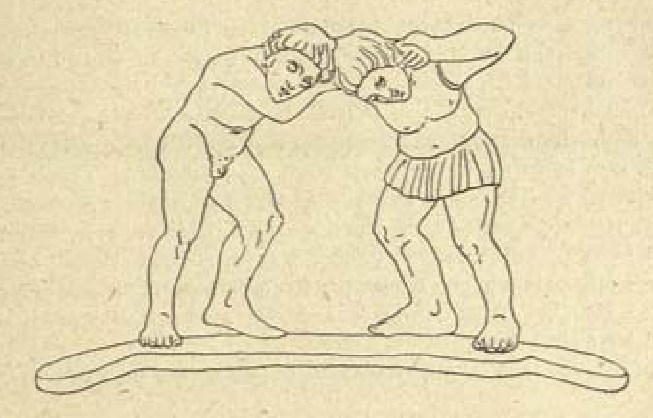

Fig. 13 (417).

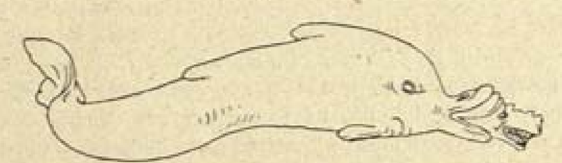

Fig. 14 (408).

Fig. 15 (370).

(5 600 fr.). — 4. Br. Bélier courant saisi par un bras humain ; dim. non indiquées. — 5. Br. Héraklès trouvé en Égypte ; haut., 0m,155. — 6. Br. Zeus péloponnésien ; haut., 1m,14 (11.100 fr.). — 7. Br. Athlète ; travail grec du v^e siècle ; dim. non indiquées. — 8. Fragment de sarcophage bacchique ; haut., 0m,60. — 9. Fragment d'un bas-relief en marbre trouvé à Privesa (Albanie) ; exploits d'Héraklès (un second fragment n'a pas été figuré) ; haut., 0m,74 (5.100 fr.). — 10. Br. Nain alexandrin dansant. — 11. Lion dévorant un taureau, bas-relief de marbre ; haut., 0m,40 (5.100 fr.). — 12. Br. étrusque du vi^e siècle (catal. Bourguignon, 1901, n. 204). Haut., 0m,15. — 13. Br. Anse de ciste étrusque ; deux athlètes luttant. — 14. Br. Dauphin dévorant une pistrix ; long., 0m,32. — 15. Fragment d'un groupe en marbre représentant Aphrodite et Eros, haut., 0m,24.

Le prix le plus élevé (19.000 fr.) a été atteint par un Narcisse en marbre de beau style, découvert via del Babuino à Rome (*Rép. stat.*, II, p. 101, 6).

vases peints, des verreries, des bijoux. Une petite série, malheureusement non illustrée, comprenait des objets d'intérêt médical, entre autres : 777. Plaque en marbre représentant sommairement le bas-ventre et le haut des cuisses d'un homme ; en haut l'inscription : 'Αθηνόδωρος 'Ασκληπιῷ ἐπηκόῳ εὐχὴν ἀνέθηκεν. — 778. Statuette en terre cuite représentant une femme courant ; elle est enceinte, avec hypertrophie des seins (Coll. Raoul Rochette ; temple de *Bona Dea* à Capoue). — 780. Guttus en forme de tête de vieillard, avec paralysie de la bouche et goutte au nez ; terre cuite. — 782. Cristal de roche gravé : ventouse et forceps. — 784. Racine de mandragore sculptée ; femme tenant un enfant. — 786. Nain ithyph. tenant une figure d'Horus et dansant sur un ♀. ; bronze. — 788. Lot d'instruments de chirurgie et de pharmacie en bronze, pierre et terre émaillée, provenant d'Egypte.

Voir p. 231-233 la description sommaire des objets que nous figurons.

S.R.

Une mosaïque au Maroc.

En cherchant de la pierre pour construire la route de Sidi-Slimane à Dar-Beggara, près de Casablanca, le lieutenant Halbwachs a mis au jour un certain nombre de pierres, un moulin, divers fragments de poterie et deux inscriptions funéraires. En continuant ses investigations, il a repéré des thermes qui seront prochainement dégagés et il a exhumé une belle mosaïque qui représente le triomphe d'Amphitrite portée par des chevaux marins. Bien qu'endommagée, cette mosaïque ne laisse pas d'être d'une réelle valeur (*Dépêche coloniale*, 6 août 1919).

Houdon et les « imagettes ».

Je croyais, jusqu'à présent, que l'illusion des « imagettes », qui fait encore tant de victimes [1], remontait seulement à Boucher de Perthes. Le hasard d'une lecture m'apprend que cette illusion peut se réclamer d'un adepte bien plus compétent en matière d'art, le grand sculpteur Houdon. Voici ce que je lis à son sujet :

« Revenu à l'état d'enfance, après avoir parcouru le plus grand cercle de la vie humaine, et toujours préoccupé de son art, alors même qu'il n'y pouvait plus réfléchir, *il croyait voir une sculpture dans un caillou, et il le ramassait* ; le soir, on trouvait les poches du vieillard lestées de ces chefs-d'œuvre [2]. »

Le biographe ajoute que, malgré l'absence de sa raison, il continua d'être assidu aux séances de l'Institut ; mais il ne dit pas que Houdon ait fait admirer ses chers *lusus naturae* à ses confrères.

S. R.

Aemilius Macer et Parny.

D'Aemilius Macer, contemporain et ami de Virgile, des grammairiens ont conservé ces jolis vers :

Cycnus in auspiciis semper laetissimus ales ;
Hunc optant nautae, quia se non mergit in undas.

---

1. Voir en dernier lieu, *Rev. d'anthrop.*, 1919, p. 104.
2. Mie, dans l'*Encycl. des gens du monde* et la *Nouvelle Biographie générale.*

Ainsi, les marins désirent apercevoir un cygne, oiseau de bon augure, parce qu'il flotte sur les eaux, mais n'y plonge pas tout entier. Voir un cygne était donc une garantie contre la noyade.

L'observation de Macer, ou plutôt des devins qu'il a suivis, est exacte; le cygne n'est pas un plongeur. Macer était, à cet égard, mieux instruit que notre Parny, auteur d'un élégant poème sur Léda, où je lis ces vers :

Souvent il plonge comme un trait;
Caché sous l'onde, il nage encore,
Et tout à coup il reparaît,
Plus près de celle qu'il adore[1].

Il est piquant de voir le poète du temps d'Auguste, renseigné par les devins, meilleur naturaliste que le poète du temps de Louis XV, moins familier sans doute avec les cygnes qu'avec les Lédas.

A-t-on suffisamment mis en lumière les services que la divination antique a rendus à l'étude des phénomènes naturels et des mœurs des animaux?

S. R.

Encore Luc médecin.

M. Cumont a brillamment démontré que nous possédons une lettre à un empereur, suivie d'un petit traité sur les plantes astrales, qui doit être attribuée au médecin Thessalos, charlatan célèbre qui vint chercher fortune à Rome sous Néron (*Rev. de phil.*, avril 1918, p. 32). Or, le début de la lettre à l'empereur :

Πολλῶν ἐπιχειρησάντων ...παραδοῦναι... me rappelle singulièrement le début du prologue de Luc :

Ἐπειδήπερ πολλοὶ ἐπεχείρησαν ἀνατάξασθαι... Le mot ἐπιχειρεῖν n'appartient pas à la grécité du N. T. et se trouve seulement dans Luc.

On a déjà cité bien des exemples du vocabulaire médical de Luc (cf. *Rev. arch.*, 1912, I, p. 433); il semble qu'il y ait ici une preuve de l'influence d'un traité médical du temps sur l'évangéliste et, accessoirement, une confirmation de la date attribuée par M. Cumont à Thessalos (cf., sur ce personnage, Rob. Fuchs, dans Puschmann, *Handbuch der Gesch. der Medizin*, p. 335).

S. R.

La fiscalité du Bas-Empire romain.

Fiscalité développée, lourds impôts, avec prédominance marquée de l'impôt direct sur l'impôt indirect, furent l'un des traits caractéristiques du Bas-Empire romain.

L'impôt direct permanent, frappant les personnes ou les biens, s'était longtemps présenté chez les Romains comme une conséquence de la conquête, comme un tribut payé par le vaincu au vainqueur ; il n'avait porté que sur les provinces. Mais peu à peu il s'était étendu et consolidé; il était rendu applicable même à l'Italie au début du IVe siècle. Deux formes principales : la capitation

1. *Petits Poètes français*, Didot, 1880, t. II, p. 521.

terrena, impôt foncier, et la capitation *plebeia* ou *humana* ; encore, *lustralis collatio* sur les prêteurs d'argent et sur les marchands.

Les contribuables ne devaient pas toujours des sommes en argent, mais souvent aussi des objets en nature, des *species*.

Ces produits, accumulés dans des magasins publics, étaient destinés à l'armée, aux fonctionnaires impériaux, aux libéralités que l'empereur faisait parfois au peuple.

L'importance des impôts indirects, grande aux époques glorieuses du Haut-Empire, avait bien diminué sous le Bas-Empire. Les plus intéressants étaient les droits de douanes ou de péage, *portoria*.

A côté des impôts proprement dits, des réquisitions fréquentes et variées tantôt sur les biens, tantôt sur les personnes. L'antiquité romaine avait toujours considéré que le citoyen était constamment et gratuitement à la disposition de sa cité, qui pouvait exiger toutes les tâches, *munera*, que demandait l'intérêt public.

Le Haut-Empire avait invoqué et développé ce principe à son profit. Mais sous le Bas-Empire la notion d'intérêt public, obscurcie par les ambitions et les appétits déchaînés, sombra dans la confusion et le désordre. Les réquisitions devinrent odieuses.

Pour la répartition des impôts directs, le conseil de l'empereur en fixait périodiquement le chiffre global. Tous les ans, le préfet du prétoire déterminait ce qu'aurait à fournir exactement chaque province et chaque cité. Dans le territoire de chaque cité, répartition dernière par les soins des curiales.

Les curiales (ou décurions) étaient les notables, disons les bourgeois, chargés de l'administration municipale. L'administration impériale les employait pour exécuter les réquisitions, pour répartir et lever les principaux impôts sous leur *responsabilité personnelle* et sous celle de la curie[1].

Dès lors l'administration ne s'occupe que d'une chose : assurer partout la formation de corps de décurions nombreux et solvables, de curies riches en patrimoines. Toutes les précautions sont prises pour atteindre ce but. Les curiales ne peuvent vendre leurs immeubles sans un décret du juge, ni, sous des peines sévères, quitter la ville sans autorisation pour résider à la campagne.

S'ils laissent leurs biens à des héritiers qui ne soient pas décurions, un quart du patrimoine est attribué à la curie. Lorsque leur succession échoit à leurs filles, celles-ci subissent la même réduction du quart si elles n'épousent pas des curiales. La loi oblige le citoyen qui arrive à la fortune à entrer dans la curie ; elle décide que, une fois décurion, on l'est à perpétuité, on est attaché à la fonction.

Alors, la fonction de magistrat municipal cessant d'être un honneur pour devenir une charge, un esclavage, on cherche à échapper au joug en entrant dans l'armée, dans le clergé, dans l'administration impériale, même dans la classe des ouvriers de l'État ou dans celle des colons. Vainement, la loi pour-

1. La curie, composée des magistrats sortis de charge, se complétait par l'adjonction des citoyens les plus riches et les plus honorables.

suit ces déserteurs, les ramène de force à la curie. Cette application du système des classes fut, sans doute, l'une des premières.

Talonnés par le fisc, les décurions éprouvaient les plus sérieuses difficultés pour répartir à leur tour les impôts et en obtenir le paiement. D'où abus, qui aggravèrent singulièrement les souffrances du petit peuple. Le mal fut si grand, le mécontentement si profond qu'il fallut créer, au VIe siècle, un nouveau magistrat municipal dont la seule mission fut d'abord de dénoncer et d'empêcher ces injustices : le *defensor civitatis*. On vit des contribuables retardataires entassés dans les prisons ; on laissa des terres à l'abandon, désertes et sans culture. C'était à qui ne possèderait rien pour n'avoir rien à payer.

D'autre part un fait considérable, non plus d'ordre fiscal, mais d'ordre économique, vint déterminer une crise aiguë : la dépréciation des monnaies. La monnaie d'or se fit rare au IIIe siècle. Quant à la monnaie d'argent, elle fut gravement altérée. Le système monétaire romain, depuis l'époque de Gallien (253-268) jusqu'au milieu du règne de Dioclétien (284-305), peut être considéré comme une banqueroute en permanence. La monnaie qui servit à consommer cette banqueroute fut *l'antoninianus*, — l'assignat de l'époque. On en fabriqua des masses énormes pour parer aux embarras du Trésor. Cette monnaie fiduciaire eut, comme l'assignat, cours forcé. L'assignat et le cours forcé, suivis bientôt d'une loi du maximum (en 301), produisirent les effets que nous constatons en France au XVIIIe siècle. Le commerce s'efforça de résister à ces mesures ruineuses et haussa nécessairement ses prix pour les mettre en rapport avec la valeur réelle des monnaies, de plus en plus avilies. Mais une foule de petites gens subirent toute la rigueur du cours forcé parce que leurs salaires ne s'élevèrent pas dans la même proportion que le prix des denrées. Il en résulta une misère effroyable qui provoqua des troubles répétés.

Les populations, épuisées, courent aux résolutions qu'inspire le désespoir. Elles saisissent le levier terrible qui les aidera à renverser l'échafaudage écrasant d'une administration centralisée et dévorante, à briser l'unité délétère de la puissance romaine : la barbarie.

C'est un fait certain que les Gallo-Romains, dans l'ensemble, accueillirent l'établissement des Barbares presque avec satisfaction. Ils espéraient que ce serait la fin de l'intolérable fiscalité de l'Empire et consentaient à payer leur libération par le sacrifice d'une partie de leurs propriétés. Aussi, lorsque les monarques francs voulurent reprendre à leur compte la fiscalité impériale, ils rencontrèrent de vives résistances, soulevèrent des révoltes. Péniblement maintenus sous les Mérovingiens, aux VIe et VIIe siècles, les impôts romains [1] disparurent sous les Carolingiens, en tant que système général applicable à tous [2], devant l'opposition tenace des populations.

Pierre SAINT MARC,
Docteur en droit.

(*Réveil économique*, juillet 1919).

---

1. Ils étaient devenus impôts de quotité.
2. Ils subsistèrent localement, atténués, transformés en redevances coutumières.

Une trouvaille d'argenterie.

Notre correspondant de Londres, M. Offord, me communique une découpure de l'*Evening Standard* (30 mai 1919), annonçant une découverte importante de fragments concassés d'argenterie romaine faite par la Société des Antiquaires d'Écosse à Traprain Law, colline isolée qui appartient à un domaine de M. A. J. Balfour. Là, dans un puits large et profond de deux pieds, on a mis la main sur un vrai trésor daté par des monnaies (début du v[e] siècle). Parmi les motifs décoratifs qu'il a été possible de reconnaître, on signale des représentations de la Chute de l'homme, de l'Adoration des Mages et de la Pêche miraculeuse; il y a aussi des inscriptions et des symboles chrétiens. Quelle est l'origine de ce dépôt? Il semble que des pirates germaniques aient mis à sac une église de la Gaule du Nord et que l'un d'eux ait caché son butin en Écosse, après l'avoir brisé pour en faciliter le transport. Puis il reprit la mer... et ne revint pas.

S. R.

Vins antiques.

Les découvertes de vins antiques ne sont pas très nombreuses. Berthelot a analysé en 1877 un vin contenu dans un tube de verre recourbé et scellé découvert dans un tombeau des Alyscamps. En 1910, on découvrit à Bordeaux, au cimetière de Saint-Seurin, une fiole de vin. Des trouvailles analogues ont été faites en Vendée et à Ercheu, près d'Amiens, pendant la guerre.

A propos de cette dernière, des constatations intéressantes sont sorties de l'examen des vases brisés trouvés à une très grande profondeur.

Ces fragments présentent sur leur face interne un dépôt brun jaunâtre se détachant assez facilement, dans lequel M. Fouard, de l'Institut Pasteur, a reconnu une résine se dissolvant dans l'alcool, brûlant sur une spatule de platine avec une flamme fuligineuse et très éclairante. La cendre obtenue est très soluble dans l'eau, donnant une solution alcaline. On peut ainsi présumer que le dépôt donné est l'extrait sec d'un vin aromatisé par une substance de la famille des résines; les carbonates alcalins de la cendre obtenue seraient le résidu minéral des sels organiques de la résine et du vin.

Le vin trouvé à Amiens est donc le *picatum vinum* bien connu des anciens et qui était de la nature des apéritifs modernes : absinthe, gentiane, genièvre, hysope.

(*Débats*, 29 octobre 1919).

L'Ivoire de Peiresc.

C'est sous ce nom que Héron de Villefosse, dans le dernier mémoire qu'il ait publié (*Mém. des Antiq.*, t. LXXV, 1919; tir. à p. de 31 p.), propose de désigner désormais le fameux ivoire Barberini, acheté à gros prix en 1899 par le Louvre. Tirant parti de lettres de Peiresc, notre regretté ami a prouvé que l'ivoire de provenance inconnue (M. Omont a montré, en 1901, qu'il avait appartenu à une abbaye austrasienne) fut donné par Peiresc en 1625 au car-

dinal Barberini « dans un élan de reconnaissance pour un prince de l'Église qui lui avait fait le grand honneur de dîner dans sa propre maison et d'examiner avec intérêt les curiosités de son cabinet. » Cet empressement excessif à plaire aux grands est proprement de la servilité ; on voit, par l'exemple du grand Peiresc, que des érudits ont souffert de ce mal il y a déjà beau temps.

S. R.

La Grèce et Corneille à Orange.

Au commencement du mois d'août 1919 a eu lieu, dans le beau théâtre romain, une représentation mémorable d'une tragédie de Corneille. Un banquet a terminé la fête. M. Xavier de Magallon y a lu un sonnet presque improvisé, hommage touchant à la Grèce et à la France qui mérite d'être conservé dans cette *Revue*.

Messieurs, tout ce qui fait que nous aimons la vie
Et que nous avons ri des vains bruits du canon,
Art, amour et beauté, vérité, poésie,
La Grèce nous l'évoque au seul chant de son nom.

S'ils n'ont pas surmonté notre calme énergie,
Aux assauts redoublés si nous avons dit : Non !
C'est que plus haut qu'Orange, aux confins de l'Asie,
Nous luttions, adossés au mur du Parthénon.

Ce repas, qu'une haleine ineffable illumine,
Unit ceux de la Marne à ceux de Salamine ;
Je les vois, je respire un souffle radieux ;

Maintenant au-dessus du barbare innombrable
Notre patrie à tous, l'Olympe inébranlable,
Camarades, buvons à la santé des dieux !

X.

A Termonde[1].

Dans cette vieille cité, encore si florissante en juillet 1914, les Allemands ont détruit 1.252 maisons, en ont endommagé 889 et n'en ont laissé que 98 intactes. La perte irréparable est celle de la bibliothèque et des archives, entièrement brûlées ; on en sera réduit à l'inventaire, du reste très bien fait, que le Dr Vlaeminck a publié des archives termondoises. Des collections privées de la ville, rien ne reste, ou, du moins, ce qui n'a pas été incendié a été volé. « A part la Collégiale, l'église Saint-Gilles, le Béguinage, la Halle des bouchers, quelques maisons de la grand'place, d'autres voisines de l'hôpital militaire et de la prison, il ne reste plus rien de Termonde si ce n'est les pauvres masures du Vestje qu'on sera obligé de démolir par mesure d'hygiène et les maisons

1. Ad. de Ceuleneer, *Rapport présenté à la Commission des Monuments de la Flandre orientale*, 1919.

de ce vilain coude de la rue des Chevaliers qui gâte la perspective du Marché au Lin. En un mot, tout a été détruit, excepté ce qui aurait pu l'être[1]. »

S. R.

Une miniature de Simon Marmion.

A l'œuvre de l'illustre artiste de Valenciennes, il faut ajouter maintenant un livre d'heures dont un libraire de Prague, Alexandre Storch, annonçait en 1896 la publication et dont le possesseur actuel est inconnu. L'étude du prospectus de 1896 a permis à M. J. Destrée (approuvé par M. G. Hulin de Loo) de reconnaître la main de Marmion dans une très belle miniature figurant la Présentation au Temple. L'influence de Memling et de Rogier s'y révèlent au premier coup d'œil, comme dans le *Calvaire* du Pontifical de Sens (Bacha, *Miniatures de Bruxelles*, pl. VIII). L'écriture du manuscrit, dont une page avec beaux encadrements a été également reproduite par M. Destrée, correspond à celle de la *Fleur des Histoires* (Bruxelles); Simon Marmion n'était pas seulement peintre et enlumineur, mais *escripvain* (compte de 1467), désignation qui correspond assez à celle de nos imprimeurs-éditeurs modernes, et il avait sans doute ses calligraphes attitrés qui fournissaient la copie gothique à son atelier.

S. R.

Au Musée de Cluny.

Le Président de la République a inauguré le 26 novembre les nouvelles salles ou les salles remaniées du musée de Cluny.

On ne peut dire de ce musée qu'il n'a pas eu d'histoire pendant la guerre. Au mois d'août 1914, il dut fermer ses portes, ses gardiens étant presque tous mobilisés. M. Edmond Haraucourt, le directeur, songea à utiliser cette fermeture obligée pour des modifications de classement, impossibles à réaliser en temps ordinaire; mais à peine avait-il commencé ce travail que les événements contraignaient à expédier en province les pièces les plus précieuses. Elles revinrent à Paris après la victoire de la Marne. M. Haraucourt se mit de nouveau à l'œuvre et il avait terminé les dispositions méthodiques qu'il avait adoptées quand, en janvier 1918, il fallut de nouveau mettre à l'abri les collections de Cluny. Tout était à refaire à leur retour. On tint à se remettre à l'œuvre dès le lendemain de l'armistice et à assigner leur place définitive aux 20.300 objets qui composent le musée, 6.000 y étant entrés depuis seize ans.

Le nouveau classement en permet l'étude dans un ordre logique : au rez-de-chaussée, la pierre et les métaux; au premier étage, les matières précieuses; au second, les tissus, broderies et dentelles.

C'est l'ouverture de ce second étage — anciens appartements du directeur — qui a donné la faculté de mettre en valeur les trésors de Cluny. On peut relever ce détail, curieux pour la rareté du fait, que cette installation des salles désor-

---

1. Si l'Allemagne républicaine n'a pas encore publiquement flétri ces horreurs, c'est par la crainte puérile (ou basse) d'avouer sa responsabilité; mais en essayant de la dissimuler, elle l'aggrave, et se déshonore avec le régime qu'elle a subi.

mais ouvertes au public n'a coûté à l'État que quatre-vingts francs. C'est surtout une dépense d'ingéniosité qu'a faite le directeur du musée.

Là, les objets qui n'avaient jamais été exposés consistent en d'admirables boiseries provenant du château de Gaillon, qui appartenait à Georges d'Amboise, archevêque de Rouen en 1510. Le château avait souffert pendant la Révolution. Ces boiseries avaient été sauvées par Alexandre Lenoir, à qui on doit la conservation de tant d'œuvres d'art. Il les avait fait transporter à son musée des Monuments français. Elles étaient restées, depuis, aux magasins qui dépendent de la basilique de Saint-Denis.

On peut considérer comme une exposition nouvelle la tapisserie d'Arras, exécutée vers 1500, ayant quarante-quatre mètres de développement, qui représente la *Vie de saint Etienne*. Elle existait bien dans le musée, mais à une hauteur ne la laissant pas admirer : grise de poussière, elle faisait l'effet d'un galon en camaïeu. Elle fut déposée, nettoyée, puis réparée aux Gobelins. On a maintenant sous les yeux ce merveilleux morceau, un des chefs-d'œuvre de l'industrie des « Arazzi », dont la renommée venait non d'un secret, comme on voulut le croire, mais de la supériorité du tissu et de la teinture.

Là encore, en ce second étage, se trouvent, en bonne lumière, les chasubles et les dalmatiques, autrefois au rez-de-chaussée, superposées en des armoires vitrées, de sorte qu'il n'y en avait guère de visible qu'une sur quatre. Puis, par de précieux fragments, ce sont l'histoire de la soie, du IIIe au XVIe siècle; celle du velours, du XIVe au XVIe ; celle de la lingerie, du XVIe au XVIIe. Les chercheurs et les curieux auront maintenant des facilités qu'empêchait le manque de place.

(*Presse de Paris*, 26 novembre 1919.)

Le « Catalogue des Tapisseries de la Maison du Roi. »

« Sa Majesté le roi, désireux de resserrer les liens de fraternité spirituelle existant entre la France et l'Espagne, après avoir envoyé à l'Exposition d'art espagnol, inaugurée ces jours passés à Paris, vingt-quatre tapisseries tissées d'après les cartons de Goya par la Manufacture royale de Santa-Barbara de Madrid, a eu l'idée de publier, à l'occasion de cette exposition, un livre destiné à faire connaître la splendide collection de tapisseries que possède la Couronne d'Espagne. »

C'est en ces termes qu'est présenté au public français un luxueux in-4° mis en vente au profit de l'ancien hôpital espagnol à Paris (pour nos blessés de guerre) et où se trouve réunie une série de notices historiques, descriptives et critiques, relatives aux tapisseries conservées dans les palais et résidences du roi Alphonse XIII.

Les auteurs de ce travail, MM. Tormo et Sanchez Canton, de l'Université de Madrid, nous avertissent que la rédaction et le tirage du volume ont dû être achevés en un peu moins de six semaines; c'est à la fois l'explication des imperfections de l'ouvrage et le témoignage du zèle avec lequel on a répondu aux intentions du monarque. Le « Catalogue des Tapisseries de la Maison du Roi » a plus de 400 pages (texte et traduction française) ; il est

illustré de cinquante-sept planches photogravées et de treize trichromies (Mateu, éditeur à Madrid).

Les tapisseries du palais royal de Madrid ne sont pas complètement inconnues du public parisien, qui a pu en admirer quelques-unes au pavillon espagnol de l'Exposition de 1900. Mais aucune étude d'ensemble ne permettait jusqu'ici de se faire une idée de l'incomparable série de ces merveilles artistiques.

Comme presque toutes les collections espagnoles de tableaux ou d'armes, les tapisseries des palais royaux — leur nombre dépasse 1 620 — n'offrent pas les éléments qui seraient indispensables pour suivre à travers les siècles la complète évolution de l'art. La période gothique y est à peine représentée et la tapisserie française n'y figure que par deux échantillons : une « suite » de *Diane*, du début du dix-septième siècle, et une série des *Héros de la guerre de Troie*, tissée à Beauvais vers le milieu du dix-huitième. Il n'existe dans la collection royale aucun tapis des Gobelins.

Mais l'inestimable valeur de cette collection unique lui vient des tapisseries flamandes du seizième siècle qui en constituent en quelque sorte le fonds. Souverains des Flandres, les monarques espagnols ont constamment fait travailler les « tapissiers de Bruxelles », et leurs splendides commandes sont aujourd'hui le joyau de l'héritage artistique de la Couronne. On peut suivre, à travers ces « vieux tapis brabançons », la croissante influence de la Renaissance et l'heureux mariage de la nouvelle esthétique ornementale avec les traditions réalistes de l'école flamande. Depuis le *Triomphe de la Mère de Dieu*, merveilleuse tenture où le métal précieux est si abondamment prodigué qu'elle a gardé le nom de « tapis d'or », qui date de l'extrême fin du quinzième siècle et marque l'apogée d'un art plein d'ingénuité, d'onction et de recueillement, jusqu'à la célèbre suite des *Actes des Apôtres*, d'après les cartons de Raphaël, qui devait, par sa vogue, assigner aux destinées de la tapisserie une orientation toute nouvelle, les pièces de la collection royale témoignent de la lente infiltration, dans le travail des vieux maîtres, pour la plupart anonymes, de l'italianisme triomphant : un sentiment plus étudié de la composition, l'excès des détails ornementaux, la simplification des perspectives, telles sont les caractéristiques qui iront s'accentuant dans la tapisserie bruxelloise jusqu'au moment où la réputation des manufactures françaises éclipsera la vogue des hauts-liciers des Pays-Bas espagnols. Les noms de « Flamands italianisants » qui reviennent le plus souvent dans le catalogue sont ceux de Bernard Van Orley, — que M. Tormo considère comme l'auteur des cartons de l'*Histoire de saint Jean-Baptiste* et de la suite de l'*Apocalypse* (tapisserie qui fut surnommée, à cause de sa richesse, de sa variété et de sa beauté, « la chapelle Sixtine de l'art du Nord »), — de Michel Coxcye, peintre présumé de la *Sainte Cène*, — de Pierre Coecke, d'Alost, qui aurait dessiné les cartons de l'*Histoire de saint Paul*.

Par les sujets qu'elles représentent, les tapisseries du palais royal de Madrid constituent une véritable encyclopédie des connaissances humaines. Elles se rapportent tour à tour à l'Ancien Testament (la *Vie de Noé*, la *Création de*

l'Homme, *David et Bethsabée*), à la mythologie (*Vertumnus et Pomone*, les *Métamorphoses* d'Ovide), à la cosmographie (les *Sphères*), à l'histoire (la *Conquête de Tunis*, les *Batailles de l'Archiduc Albert*), à la littérature (le *Télémaque*, le *Quichotte*), sans parler des compositions purement décoratives, « verdures », « singeries », tapisseries pompéiennes, et des cartons de Goya qui forment, dans leur ensemble, une contribution à l'histoire des mœurs du peuple madrilène à la fin du dix-huitième siècle...

Les Espagnols ont toujours eu la passion des tapisseries. Le chroniqueur flamand Antoine Lalaing, qui accompagna Philippe le Beau dans son voyage à Burgos, s'étonnait déjà de voir « les rues tendues de tapisseries... comme font en tel cas les villes de nos pays ». Cet étonnement est encore aujourd'hui celui de nos compatriotes qui arrivent à Madrid un jour de fête : les édifices publics, les cercles, les hôtels aristocratiques suspendent à leurs balcons des tapisseries dont certaines offrent une réelle valeur artistique. Les monarques, ceux de la maison d'Autriche comme ceux de la maison de Bourbon, ont partagé ce goût; les premiers en faisant travailler les tapissiers de leurs États des Pays-Bas, les seconds en établissant à Madrid une « Manufacture royale », que dirige depuis cent trente ans la même dynastie d'artistes d'origine anversoise : les Stuyck-Vandergoten. Fidèle aux traditions de la couronne, le roi Alphonse XIII suit de très près les travaux de cette manufacture, qu'il visite fréquemment et dont il encourage les efforts.

Les auteurs du « Catalogue des tapisseries de la Maison du Roi » ont pris soin de nous avertir que cette publication n'était que la préface d'une étude plus complète, qui paraîtra plus tard, lorsque le temps leur aura permis de réunir une documentation définitive. Bien que MM. Tormo et Sanchez Canton aient tiré des Archives du palais royal des documents absolument inédits et d'un haut intérêt, il est certain qu'ils n'ont pas épuisé toutes les sources d'information. Je me permets de leur signaler, en passant, de curieuses indications dans la correspondance diplomatique du dix-huitième siècle conservée à l'*Archivo nacional historico* de Madrid et qui se réfèrent aux difficultés soulevées par les émigrations d'artisans appelés par l'Espagne.

Mais, tel qu'il est, le Catalogue publié sur l'initiative du roi Alphonse XIII est une contribution précieuse à l'histoire de la « peinture tissée ». C'est, au surplus, le témoignage durable de l'attention délicate d'un souverain chez qui le goût de la vie moderne n'exclut ni le culte du passé, ni le sentiment éclairé de la protection due aux arts.

(*Débats*, 23 avril 1919.) ALBERT MOUSSET.

La question de Reims.

Rendant compte, dans la *Revue critique* (1919, I, p. 209), du livre de Mgr Landrieux, *La cathédrale de Reims, un crime allemand* (Paris, Laurens), M. H. de Curzon écrit ces lignes bonnes à citer et à retenir :

« Que d'ailleurs il [Mgr Landrieux] termine en insistant sur la possibilité, donc la nécessité, d'une restauration de la cathédrale, c'est trop juste! Je

ferais remarquer, pour ma part, une fois de plus, que Notre-Dame de Paris et la basilique de Saint-Denis n'étaient pas dans un état beaucoup moins désastreux avant leur restauration... Et qui s'en souvient aujourd'hui ? »

Il sera nécessaire de répéter ces propos de bon sens pour sauver ce qui reste de la cathédrale de Reims. Abandonnée à elle-même, dans l'état où les Allemands l'ont mise, elle serait condamnée a périr. La seule voie de salut, c'est celle d'une intelligente et complète restauration.

S. R.

S. Grunau et S. Grynaeus.

Au tome II de son beau livre *The Magic art* (1911, p. 366), sir J. G. Frazer a une note intéressante sur S. Grunau, auteur d'une *Preussische Chronik* publiée à Liepzig en 1876. Ce Simon Grunau était un dominicain itinérant qui parcourait, au début du xvi^e siècle, la partie de la Prusse cédée à la Pologne. Son histoire de ce pays, composée en allemand, va jusqu'en 1529. Ses relations avec le bas peuple lui ont fourni beaucoup d'informations sur les vieilles coutumes et superstitions païennes; mais on l'a soupçonné d'y avoir ajouté de son cru, notamment dans la description qu'il fit des images de trois dieux dans le grand chêne de Romove. D'autres auteurs confirment pourtant ce qu'il dit du caractère divin de ce chêne et du feu perpétuel qu'on entretenait avec des bûches de chêne, en l'honneur du dieu Perkunas. Pierre de Dusburg, qui dedia sa *Chronique de Prusse* au grand-maître des chevaliers teutoniques en 1326, dit que le grand-prêtre de la nation, réveré par les Prussiens comme un pape, entretenait un feu perpétuel à Romow, localité sans doute identique avec le *Romowo* ou *Ramewo* de Grunau, ordinairement appelé *Romove*. Sir J. G. Frazer termine sa note par ces mots : « Je ne sais pas si le chroniqueur Simon Grunau est le même que Simon Grynaeus, auteur du *Novus orbis regionum ac insularum veteribus incognitarum*, publié à Paris en 1532. »

Ce que c'est que la gloire des philologues ! Simon Grynaeus, s'il vivait aujourd'hui, serait membre de toutes les Académies de l'Europe, car c'était vraiment un grand érudit *in utrâque linguâ*; et voilà qu'un des plus illustres savants de notre temps le confond avec un moine gyrovague, ou plutôt confesse ne connaître que son nom !

Le *Dictionnaire critique* de Bayle eût pu l'éclairer sur le fameux Simon Grynaeus, fils de paysans souabes (1493-1541), qui étudia avec Mélanchton à Pforzheim, et, gagné à la Réforme, lié avec Luther, enseigna le grec à Heildelberg, puis à Bâle où il mourut. « Il avait fait un voyage en Angleterre l'an 1531, et avait reçu du chancelier Thomas Morus, à qui Erasme l'avait recommandé, toutes les honnêtetés imaginables. » On lui communiqua à Oxford des manuscrits de Proclus et on lui permit même de les emporter. Erasme écrit à son sujet : « *Simon Grinaeus est homo latinè graecèque ad unguem doctus, in philosophià et mathematicis disciplinis diligenter versatus, nullo supercilio, pudore paene immodico.* » Il publia le premier en grec l'*Almageste* de Ptolémée (1538) ; il donna des textes d'Euclide, de Platon, de quelques commentaires de Proclus, de Pollux, de S. Jean Chrysostome ; il

édita et commenta des traités d'Aristote, etc.[1] (voir Pökel, *Philologisches Schriftsteller-Lexikon*, Leipzig, 1882, *s. v.*). Son ouvrage *Novus orbis* parut à Strasbourg en 1521 ; les éditions de 1532 et 1555 ne sont que des réimpressions. Grynaeus n'est pas oublié dans la *Geschichte der Philologie* de Bursian (I, 156), d'après lequel sir J. E. Sandys a parlé de lui dans son *History of Scholarship* (II, 263), ajoutant qu'il existe un portrait gravé de ce savant dans les *Icones* de Beza et dans Boissard.

S. R.

La Bibliothèque Doucet.

Le Parlement à été saisi par le Ministre de l'Instruction publique d'un projet de loi comportant une ouverture de crédits de 12.126.000 francs, affectés à « la construction de bâtiments, à la mise en état et à l'installation scientifique de locaux à l'usage des Universités ». Sur 10 millions affectés à l'Université de Paris, 600.000 francs seront employés à l'acquisition définitive d'un terrain situé rue Michelet où sera édifié, « grâce à une donation de deux millions », un Institut d'histoire de l'art. C'est là que sera installée la Bibliothèque Doucet (*Temps*, 14 octobre 1919).

C'est une singulière illusion de croire que la somme énoncée, quelque considérable qu'elle paraisse, suffise à l'édification et à l'installation d'un « Institut de l'histoire de l'art ». L'essentiel, c'est de mettre la bibliothèque Doucet à la portée des travailleurs et à l'abri des déprédations. Pour cela, l'utilisation d'un ancien bâtiment bien situé, c'est-à-dire à proximité immédiate d'une station du Métro, aurait suffi. Point n'est besoin que la bibliothèque Doucet soit voisine de la Sorbonne, qui possède déjà les neuf dixièmes des ouvrages *utiles* de cette bibliothèque. Que va-t-on faire si le Parlement vote les crédits? Quelque construction somptueuse et superflue qui les absorbera, et bien au-delà. Ceux qui auront usé de la bibliothèque Doucet là où elle est actuellement ne cesseront de regretter qu'on l'ait mise ailleurs. On objecte qu'une surveillance sérieuse est impossible dans de petites pièces. Je réponds que cette surveillance doit s'exercer impitoyablement *à la sortie* et que le moindre manque de respect à l'égard d'un livre doit être puni d'une expulsion définitive. J'ajoute que l'usage d'une bibliothèque composée presque entièrement d'exemplaires de choix doit être réservée à une élite de chercheurs, justifiant qu'ils ne trouvent pas ailleurs ce dont ils ont besoin.

S. R.

La Bibliothèque de l'Ecole des Chartes (T. LXXVIII, 1918).

P. 1-116. — Ch.-V. Langlois, *Etat sommaire des documents entrés aux Archives nationales par des voies extraordinaires*. Précieux relevé, mais où l'archéologie n'entre que pour une faible part. Signalons pourtant deux lettres de Champol-

1. *Scaligeriana*, p. 127 : « Simon Grynaeus était un gentil personnage : il a fait de si belles préfaces sur Pollux et autres beaux auteurs ! Il a bien travaillé sur le grand Pline. » (éd. de 1669).

lion (AA. 63, n. 184) et des inventaires d'objets d'art mis sous séquestre pendant la Révolution (F17 11922-4).

P. 179-220. — L. Dorez, *Nouvelles recherches sur Michel-Ange et son entourage* (suite et fin). Lettre inédite de Cornelia Colonelli, veuve d'Urbino, relative à la mort de Michel-Ange. Lettre relative au tombeau de Philibert de Chalon, à Lons-le-Saunier, œuvre de Giovanni Battista Mario ou Mariotto. Le sculpteur Pietro Torrigiano et Marguerite d'Autriche, d'après une lettre de cette princesse récemment découverte à Lille par M. Claude Cochin et M. Bruchet. Les relations de Michel-Ange et de la France, avec copieuses notes bibliographiques et des conjectures curieuses sur l'histoire (encore obscure) des *Esclaves* du Louvre.

P. 221 et suiv. — H. Omont, Nouvelles acquisitions du département des manuscrits de la Bibliothèque nationale pendant les années 1915-1917. Avec une admirable régularité, M. Omont continue à tenir le public au courant des dernières acquisitions du plus vaste dépôt de manuscrits qui soit au monde. Malgré la « dureté des temps », voici encore près de mille volumes ajoutés au total imposant des cent-dix mille articles du Cabinet des manuscrits. Nous y relevons plusieurs volumes intéressants pour les archéologues :

Nouv. acq. fr. 11278-11315. Correspondance d'Eugène Müntz.

11323. Recueil des épitaphes de la cathédrale de Verdun avant l'incendie de 1755.

11385. Carnet de voyage de Waddington (juin-décembre 1843), contenant des copies d'inscriptions grecques de l'Attique et du Peloponnèse.

22427. Papiers de Miller, avec quelques copies d'inscriptions.

22585-22588. Papiers du comte de Bastard, sur les miniatures de manuscrits.

La *Chronique* (p. 461 et suiv.) renferme une émouvante notice sur l'Ecole des Chartes et la guerre, où nous trouvons plus d'une citation dans le genre de la suivante :

« Officier très méritant, passé dans l'aviation après trois blessures reçues dans l'infanterie; pilote qui recherche les missions périlleuses et s'est mesuré avec succès avec des avions de chasse ennemis. Les 28 et 29 juillet 1917 est descendu très bas sur les batteries ennemies pour faciliter à son observateur la reconnaissance des objectifs, malgré un feu violent des mitrailleuses de terre. Blessé le 29 a réussi à surmonter une défaillance physique passagère et à ramener au parc l'appareil et le passager. Trois fois cité à l'ordre ».

L'École des Chartes n'a-t-elle pas le droit d'être fière de voir ainsi honorer la science en la personne du lieutenant Jacques Boulenger, chevalier de la Légion d'honneur?

S. de Ricci.

Léonard en Belgique[1].

En 1545, les Prémontrés de l'abbaye campinoise de Tongerloo achetaient à Anvers une grande copie du *Cenacolo* de Milan. On la croyait de Léonard même et elle devint rapidement célèbre. « Grâce à elle, l'église de Tongerloo

1. Cet article est un extrait d'une conférence faite à Bruxelles.

se place au-dessus des autres », écrivait Goropius dans ses *Origines antverpianæ* (1569). Henry VIII, François Ier, un pape, le cardinal Georges d'Amboise, furent désignés successivement comme ayant commandé ou possédé cette peinture; Rubens et Van Dyck allèrent l'admirer; Teniers la copia; le *Voyage littéraire de deux religieux bénédictins* (Paris 1717) y voit la principale richesse de l'abbaye. Or, en janvier 1914, collaborateurs et correspondants des *Pagine d'Arte* (supplément de l'excellente *Rassegna d'Arte*) publièrent une enquête sur les copies du *Cenacolo Vinciano*. Tout y défila : peintures, dessins, gravures, tapisseries, bois — plus de cinquante numéros. Rien n'était omis, sauf l'émouvante réplique entrée à Tongerloo vingt-six ans seulement après la mort du Vinci.

Pour rêver à l'action de Léonard sur l'âme flamande, j'ai vécu cette année les journées pascales dans la silencieuse douceur de la vieille abbaye norbertine. La *Cène* de Tongerloo reflète fidèlement le *Cenacolo* vincien et c'est devant elle désormais qu'il faudra méditer sur Léonard, le Jeudi-Saint. Nous voici loin des rues brûlantes de Milan que le maître traversait en hâte pour courir à sa statue de François Sforza ou au réfectoire de Sainte-Marie-des-Grâces. Les Pâques campinoises sont un peu grelottantes; le vent ride le miroir des marais et bruit dans les sapinières éparses, tandis que les oiseaux piaillent en bandes au cœur des buissons. Près des fermes et des chaumières, les garçons, affublés de bonnets de police, se réchauffent en jouant à l'attaque brusquée, les filles en sautant à la corde. Une seule chanson sur toutes les lèvres : la *Madelon*. Le lundi de Pâques, à travers le grand silence des bruyères et des bois, une fanfare lointaine et invisible me l'a servie, *piano* d'abord, puis *crescendo*, pour mourir dans un effet *pianissimo* pareil à celui de la musique militaire de *Faust*... Quand l'allègre refrain sera délaissé, il y aura toujours, pour affirmer la force de l'esprit français, l'harmonieux réseau d'allées que la volonté d'un Mérode du XVIIIe siècle imposa à ce coin de terre flamande. Ce pays est grave, puissant et doux. Et quand le soleil, « ministro maggiore della natura », se couche et plonge les clochers lointains dans des océans mauves, la Campine austère se revêt de solennité magique : la terre et le ciel s'accordent miraculeusement, et le spectacle est si suave et si musical

Che la dolcezza ancor dentro mi suona.

***

Le culte des Flandres pour Léonard? C'est un chapitre inédit de l'histoire de l'art qui mériterait un ample exposé. Qu'on en permette ici un résumé hâtif. Ce culte naît avec Quentin Metsys. Vif sentiment de l'unité, vues d'ensemble s'exprimant en nuances fines, le métier s'effaçant derrière l'émotion, le poète et le savant apparaissant derrière le peintre, — l'esprit du grand Flamand correspond à celui du maître italien. Dans ses *Madones* souriantes d'Amsterdam et de Berlin, Metsys, au sommet de sa carrière, s'applique aux expressions tendrement humaines de Léonard et, respectueux pourtant de notre tradition mystique, accueille le style italien, le « dolce stil nuovo ». C'est à maître Quentin que l'on rattache un tableau de la collection Raczynski, de Posen

(vers 1524), où dans un paysage à la Patenier, se groupent des figures empruntées à la *Sainte-Anne* du Vinci au Louvre, — sauf la Sainte-Anne elle-même. Et Josse, fils de Quentin, peint lui aussi une madone léonardesque embrassant l'enfant Jésus (Anvers). Puis, tandis que des « fiamingbi » inconnus reproduisent la *Joconde* (coll. Martin Le Roy), les copies flamandes de l'*Enfant Jésus et saint Jean s'embrassant* se multiplient (nul n'ignore l'exemplaire de la Haye), et ces jolis tableautins — répandus par Gossart (?) ou ses disciples (?) — sont recherchés au point que Marguerite d'Autriche en possède un spécimen décrit gentiment par son inventaire : « deux petits enfants embrassant et baisant l'ung l'autre sur l'arbette. »

Le Bruxellois Bernard d'Orley se fait l'interprète de la *Vierge aux Cerises*, thème lombard dont les versions flamandes sont à Berlin, Munich, Anvers. La *Cène* de Sainte-Marie-des-Grâces hante jusqu'à nos miniaturistes, qui la reproduisent dans les *Heures de Notre-Dame* dites de *Hennessy* (Bibliothèque royale de Bruxelles). Qui, d'autre part, n'a remarqué au Louvre l'imitation du *Cenacolo* léonardesque, complétant, sous forme de prédelle, la grande *Déposition de Croix* du *Maître de la Mort de Marie*? (Joos van Beke, dit Van Clève le vieux, cité comme membre de la Ghilde de Saint-Luc d'Anvers de 1511 à 1540 ?) Et, sans pouvoir relever des emprunts directs à la *Cène* milanaise dans l'œuvre du *Maître des Saintes Cènes*, un des plus remarquables « maniéristes » anversois de la première moitié du XVIe siècle, le nom donné provisoirement à cet anonyme trahit son obsession du thème où Léonard résume l'effort de la Renaissance.

L'hommage de notre grand XVIIe siècle au génie du Vinci n'est pas moins fervent. Une vieille tradition veut que la gravure de Pierre Soutman interprétant la *Cène* ait été exécutée d'après un dessein de Rubens. De l'illustre Anversois, outre un dessin rassemblant le *Christ et un apôtre*, le Louvre possède le groupe fougueux et extrêmement poussé où le grand Pierre-Paul — d'après le carton original ou d'après une bonne copie — évoque l'épisode central de la *Bataille d'Anghiari*. Que saurions-nous de la composition célèbre avec laquelle le Vinci, suivant la juste remarque de Gabriel Séailles, crée la peinture moderne de batailles, si nous n'avions la réplique passionnée de Rubens ? Rubens s'assimila le lyrisme qui transfigure la « pazza bestialissima » pour créer, dans ses « Chasses » fameuses, sa série de *Decius Mus*, sa *Marche au Calvaire* et son *Martyre de saint Lievin*, les chevaux de la plus glorieuse des épopées picturales.

N'omettons point, dans ces notes sur *Léonard en Belgique*, une version italienne, conservée au Musée de Bruxelles et non signalée jusqu'à présent, de la *Léda*, perdue du maître[1]. Nous possédons même un dessin d'Ingres (mine de plomb rehaussée de blanc), que je me reprocherais d'oublier, *La Mort de Léonard de Vinci*. En 1818, Ingres peignit ce sujet à Rome pour le duc de Blacas, ambassadeur de France auprès du Saint-Siège. Notre dessin, daté

1. [Cette *Léda* a été gravée dès 1910 dans mon *Répertoire des peintures*, t. III, p. 763. — S. R.]

1813, donne l'ensemble du tableau. Le grand portraitiste, comme tous ses contemporains, croyait que Léonard était mort dans les bras de François Ier, et le dessin du musée de Bruxelles illustre la légende répandue par Vasari. Le roi soutient la tête de celui qu'il appelait « mon père », tandis qu'un prêtre prie à côté d'une table où reposent missel, crucifix et sonnette ; d'autres personnages, un cardinal notamment, un page, assistent à l'agonie.

***

Revenons à Tongerloo. La copie du *Cenacolo vinciano* est dans le bras droit du transept. L'église est toute blanche et la peinture apparaît assez sombre. Mais tout de suite le spectateur participe à l'émotion des personnages et, très vite aussi, surtout aux approches du crépuscule, l'atmosphère semble réelle. « Het laatste avondmaal, » le dernier repas du soir, disent les Flamands, et c'est bien à la tombée du jour, dans la paix de l'église assombrie, que l'œuvre découvre toute son éloquence. Les dimensions ne doivent pas différer sensiblement de celles de l'original. A première vue tout est semblable. Le Christ incline la tête et baisse les yeux ; la parole accusatrice vient de tomber de ses lèvres, et ce n'est pas sans raison qu'un commentateur norbertin observe que le vrai sujet est l'annonce de la trahison. Notons quelques variantes. Les lignes ornementales aux extrémités de la nappe sont supprimées. La jambe droite de Bartholomé (l'apôtre qui, à l'extrémité gauche, s'est dressé avec une juvénile émotion, n'osant croire à la réalité de ce qu'il entend) disparaît dans le cadre. Judas est rejeté dans sa pénombre fauve avec une moins grande inclination qu'à Milan, et derrière lui Pierre, posant la main sur l'épaule de Jean, et demandant avec feu de qui il est question, a le cou et le visage moins tendus. Simon, le plus âgé des Douze, à l'extrémité de droite, se tourne de trois quarts vers son voisin, tandis qu'il reste de profil à Sainte-Marie-des-Grâces. A Strasbourg sont des dessins montrant de trois quarts des apôtres vus de profil à Milan, et *vice versâ*. Ces cartons sont donnés à Boltraffio. Faut-il voir en lui l'auteur de la *Cène* de Tongerloo ? Seul, un continuateur direct de Léonard pouvait garder au visage de Jean cette suavité féminine, noyer avec une telle grâce, dans le *sfumato* vincien, la tristesse et l'abandon du disciple bien-aimé, rajeunir, avec cette morbidesse lombarde, la belle tête de Jacques le Mineur, qui devient à Tongerloo un saint de retable luinesque.

Léonard, on le sait, n'avait point terminé la tête du Christ, soit qu'il désespérât de rendre l'émotion qu'il y voulait, soit qu'il se fût passionné tout à coup pour un autre travail — car en tout temps il mérita la boutade célèbre de Léon X. L'épigone de Tongerloo a eu, lui, le courage d'achever. L'expression de son Christ unit noblement une profonde mansuétude à la plus humaine mélancolie. Sans doute, Léonard (sinon dans la célèbre *Étude* de la Brera qu'on lui conteste, du moins dans des entretiens) avait-il indiqué ce que serait ou devrait être son Sauveur. Le copiste aura retenu la leçon. Mais les créateurs divins sont inimitables. Il est arrivé à l'interprète ce que — suivant la légende — Bernardo Zenale redoutait pour Léonard s'il avait terminé les traits du Seigneur. Jean et les deux Jacques sont aussi

beaux que le Christ. Dès lors, est-il encore leur maître, est-il encore le Christ?

FIÉRENS-GEVAERT.

(*Débats*, 7 juillet 1919).

Musées Nationaux.

M. Henry Marcel, directeur des Musées nationaux et de l'École du Louvre, a pris sa retraite (31 mai 1919). Diplomate de carrière, il avait été directeur des Beaux-Arts, puis de la Bibliothèque nationale. Son successeur au Louvre est M. d'Estournelles de Constant, chef de division de l'Enseignement rue de Valois; M. Paul Léon est nommé directeur des Beaux-Arts, où il était directeur des services d'architecture. Ce choix ralliera bien des suffrages. Grâce à un fonctionnaire digne du poste qu'il occupe, il faut espérer que nous ne verrons plus de sous-secrétaires d'Etat, c'est-à-dire d'hommes politiques à l'horizon trop vaste ou trop restreint, dans une situation qui réclame un homme de métier, connaissant de longue date son personnel et toutes les questions difficiles où il est appelé à prendre parti.

S. R.

Le Fitzwilliam Museum *à Cambridge.*

Dès le début des hostilités, l'Amirauté fit savoir aux autorités de l'Université de Cambridge que la côte orientale de l'Angleterre n'était pas suffisamment à couvert contre une incursion de l'ennemi. En conséquence, les objets les plus précieux du Musée de Cambridge furent envoyés au Musée Ashmoléen d'Oxford, sous la garde de MM. D. G. Hogarth et C. F. Bell.

Le rapport sur l'activité du Musée en 1918 annonce quelques acquisitions très intéressantes :

1° Par voie de legs, la collection de J. D. Tremlett, comprenant 1.500 monnaies de l'Inde et des royaumes helléniques de Syrie, Bactriane et Parthie; 70 pièces sont en or, 605 en argent. Dans le nombre, il y a un tétradrachme d'argent d'Antiochus Ier au type d'Alexandre; un statère d'or à l'effigie de Diodote, satrape de Bactriane (?), mais avec type et légende d'Antiochus II; deux statères de Diodote, roi de Bactriane; deux tétragrammes d'Eucratide, etc.

2° Par donation, un grand tableau de Titien, *Tarquin et Lucrèce*, autrefois chez Charles Ier, Joseph Bonaparte, Lord Northwick et Ch. Butler. Ce tableau a été gravé en 1571 par Cornelius Corte.

3° Par don, une partie du carton d'un tableau perdu de Botticelli ; d'autres fragments sont au musée même (depuis 1913) et chez J. P. Morgan à New-York.

4° Par don de M. Yates Thompson, à l'occasion du 80e anniversaire du donateur, le magnifique *Pontifical de Metz*, écrit pour Raynaud de Bar, évêque de Metz (1302-1316). C'est sans doute le plus beau manuscrit liturgique français que l'on connaisse, avec ses quarante-deux grandes miniatures, un nombre infini d'initiales historiées, de *marginalia*, etc. Les treize dernières miniatures et les encadrements des pages où elles figurent sont inachevés, ce qui permet

d'étudier avec précision les procédés techniques des enlumineurs français du XIVe siècle. M. Yates Thompson (dont la belle collection de manuscrits a passé partiellement en vente à Londres, juin 1919) avait reçu le *Pontifical* en 1908, comme legs de son ami sir Thomas Brooke of Huddersfield, qui en avait fait l'objet d'une monographie détaillée et introuvable (Roxburghe Club).

5° Deux grandes initiales d'un livre de chœur espagnol, aux armes de Ferdinand et d'Isabelle, autrefois à la cathédrale de Valladolid, et cinq très belles miniatures d'un livre d'heures brugeois (dons E. C. Dewick et d'un groupe d'amis du Musée).

∴

Quand on lit les rapports annuels concernant les acquisitions de tant de musées étrangers, on se demande pourquoi nos musées nationaux n'en font pas autant. Il ne s'agit pas de gâcher du papier et de multiplier les gravures pour finir par présenter des rapports en retard de trois ans, mais de renseigner le public avec exactitude et célérité. La *Revue archéologique* ne se refuserait certes pas à la publication de pareils rapports s'ils pouvaient être rédigés dans ces conditions et prêts au jour dit.

S. R.

Le Musée de Boston en 1918.

Parmi les acquisitions récentes de ce Musée, les plus importantes sont dues aux fouilles de M. Reisner au cimetière royal de Nuri (voir le *Bulletin* du Musée de Boston, octobre 1918). Les rois ensevelis là sont les princes éthiopiens qui régnèrent à Napata, depuis Tirhaqa jusqu'à Ergaménès. Les trouvailles ont permis d'identifier vingt rois et vingt-cinq princesses durant une période de quatre siècles. Les objets recueillis sont l'œuvre d'ouvriers royaux, égyptiens ou de formation égyptienne. Le Musée de Boston a reçu le cercueil en granit d'Aspalta, la salle funéraire avec inscription de la reine Nausalsa, quelques beaux scarabées, des amulettes, le vase à libations en argent d'Aspalta, plus une quantité de figurines funéraires, d'objets d'usage et de bijoux. La guerre n'a pas encore permis le transfert de ces précieuses antiquités.

Les acquisitions de marbres grecs, peu nombreuses, comprennent une petite tête de guerrier, coiffé d'un casque corinthien, dont il est question plus bas.

S. R.

Un marbre du temps de Périclès.

Le Musée de Boston a reçu d'un amateur, qui l'avait acquise il y a vingt ans environ à Athènes, une petite tête casquée en marbre pentélique, d'un style admirable, qui, par ses dimensions exiguës, la matière et la perfection du travail, peut avoir appartenu à la frise du temple de la Niké Aptère, bien qu'on ne puisse en retrouver la place sur les moulages de la frise. Cette tête, haute de trois pouces et demi seulement, a été publiée dans le *Museum Fine Art Bulletin*, Boston, juin 1919, p. 29.

S. R.

Un groupement de « jeunes ».

Quelques élèves du lycée de Versailles, patronnés par le prince Albert de

Monaco, ont fondé, le 5 avril 1917, une *Société historique et héraldique de l'Ile de France* qui se propose d'abord de développer le goût de l'histoire (en danger d'être remplacé par celui des sports), puis de publier les états civils de Versailles sous l'ancien régime (cour, noblesse, clergé, charges, artistes, ouvriers d'art), enfin, si le nombre des adhérents et les ressources le permettent, d'entreprendre l'ouvrage indispensable qui nous manque : *Dictionnaire historique, archéologique et topographique de l'Ile de France (moins Paris)*. Il est vraiment singulier qu'à l'heure actuelle Seine-et-Oise, à l'exception des centres populeux, soit un des départements les moins connus et sur lesquels il est le plus difficile d'être renseigné.

S. R.

Léopold Delisle et Leconte de l'Isle.

C'était à la Chambre, le 17 juillet 1919 (*Officiel*, p. 3351). M. Simyan demandait que le traitement du directeur de la Bibliothèque Nationale fût porté de 20.000 à 22.000 francs. Il s'exprima ainsi :

« L'administrateur de la Bibliothèque Nationale est toujours un personnage de tout premier ordre... Il serait inadmissible que les administrateurs de la Bibliothèque Nationale, parmi lesquels, vous le savez, *il y a eu Leconte de l'Isle, qui a été un des plus grands savants du monde*, ne reçussent pas autant que le directeur des Archives. »

Cette confusion plaisante serait une leçon de modestie pour les érudits, si les érudits en avaient besoin. Le grand public et les hommes politiques les ignorent, eux et leurs travaux. Il en allait tout autrement du temps de Ménage ; mais c'est, comme l'a marqué Sainte-Beuve (dans sa notice sur Huet, évêque d'Avranches), parce que l'érudition et les belles-lettres n'avaient pas encore divorcé.

S. R.

Renan philologue.

Plus on lit les *Origines du christianisme*, plus on se persuade que Renan n'a pas été seulement un des meilleurs prosateurs français et un penseur de génie, mais un savant de qualité supérieure, de ceux qui créent des idées neuves à force de vivre dans l'intimité des textes. Tel n'est pas l'avis de M. Jean Psichari qui, dans *L'Eclair* du 3 octobre 1919, invité à écrire un article à l'occasion de l'anniversaire de la mort de Renan, veut nous persuader qu'il n'y avait chez ce grand érudit « rien de ce qui caractérise le savant proprement dit. » Preuves : dans la *Vie de Jésus*, « aucun fait n'est découvert; seule l'interprétation est nouvelle. » Et puis : Renan dit un jour à M. Psichari, engagé dans un travail sur des poèmes byzantins : « Avez vous vérifié vos citations? » Cela montre, paraît-il, que Renan travaillait mal et d'après l'ancienne méthode, consistant à se renseigner d'abord de seconde main et à recourir ensuite aux sources. Enfin, Renan se servait encore d'un *Gesenius* de 1835 ; il se méfiait de l'École des Hautes-Études ; « ses *credo* de philologie étaient l'écho de la conscience qu'il avait d'être un littérateur, et cela le poussait à se tromper soi-même ». Ces propos rappellent un mot resté obscur de Renan sur l'auteur de l'article de

L'Eclair : « Psichari est bien gentil, mais il a un tort : il s'imagine que je suis jaloux de lui ». L'énigme que posait cet *agraphon* célèbre est enfin résolue. Renan n'était pas philologue : son gendre l'était. S. R.

Rôti bouilli et bouilli rôti.

Monsieur le Directeur, 28 juillet 1919.

Permettez-moi de m'inscrire en faux contre l'assertion des « cuisinières expertes » qui se recrièrent contre les dires d'Aristote (*Revue archéol.*, janvier-avril 1919, p. 165 et 167) en affirmant « qu'un rôti bouilli serait immangeable, qu'un bouilli rôti serait pis encore ». La cuisine populaire du centre de la France emploie couramment le second procédé. Dans le Bourbonnais et en Auvergne, on met la poule au pot, on la laisse bouillir quelque temps et on la fait rôtir ensuite ; je vous assure que cela n'est pas mauvais du tout. En Champagne, on ajoute à la soupe aux choux de la poitrine de mouton, ou bien la tête avec le cou du même animal ; on fait rôtir sur le gril ensuite. Ces procédés ont l'avantage de rendre plus tendre la chair des animaux déjà vieux et de leur enlever l'excès de graisse. D'autre part, Homère parle de sang cuit dans des panses de chèvres (*Odyssée*, XVIII et XX) ; cela ressemble fort au boudin de notre époque. Homère nous dit la façon de le faire cuire en le grillant ; mais aujourd'hui le boudin est cuit dans l'eau bouillante et grillé ensuite. Il me semble qu'on ne pourrait le préparer différemment ; Homère a bien pu oublier la première opération. Enfin, pour la confection des ragoûts : ragoût de mouton, lapin en gibelotte, fricassée de poulet, on fait d'abord *revenir* (c'est-à-dire rôtir) les morceaux de viande et on les laisse ensuite bouillir dans une sauce, ce qui correspond à la première façon de procéder.

La communication de M. Cumont faite à la séance du 9 août de l'Académie des Inscriptions (*Revue*, p. 184) m'a remémoré une coutume observée dans le centre de la France (Auvergne et Bourbonnais) ; on y fait encore des cérémonies commémoratives à l'église le 9e jour et le 40e jour après le décès. Ne serait-ce pas une survivance des cérémonies de l'église byzantine dont l'art a si fort influencé toutes ces régions ?

Agréez, etc. Madeleine Massoul.

La poésie latine en Tarn-et-Garonne.

Le tome XLV (1918) du *Bulletin de la Société archéologique du Finistère* imprime (p. LX) une pièce de vers latins du chanoine Pottier, président de la Société archéologique du Tarn-et-Garonne, adressée à la Société bretonne à l'occasion de la nouvelle année :

Quippe, favente Deo, nobis victoria risit,
Sanguineis — eheu ! voluit sors — stragibus empta,
Sed stellata rosis sacroque ornata triumpho !

Il y a là dix-huit vers, comme nous en écrivions au lycée, mais dont personne sans doute, dans la génération qui s'élève, ne pourra fournir le pendant.

S. R.

Un appel aux Membres des Académies alliés.

On trouve les noms de *Boissevain* (Amsterdam), de *Danielsson* et de *Mon-*

telius (Stockholm), à côté de beaucoup d'autres, au bas d'un appel rédigé en un français très pur, qui demande aux membres des Académies des nations alliés et des États-Unis de revenir sur leur décision consistant à renoncer aux anciennes associations internationales pour en créer de nouvelles entre les alliés, avec le concours éventuel des neutres.

Ce document rappelle que le chimiste anglais Humphry Davy, au mois de novembre 1813, fut reçu avec honneur à l'Institut de France et élu correspondant de la compagnie le 13 décembre 1813, alors que la France et l'Angleterre étaient en guerre depuis douze ans.

Il serait facile de répondre que les savants anglais étaient des *gentlemen* et de mettre en parallèle leur conduite avec celle de certains autres. Mais ce n'est pas ici le lieu d'entrer dans une discussion épineuse et douloureuse ; il suffit de signaler un plaidoyer aussi éloquent qu'ingénieux pour l'unité des Églises scientifiques. S. R.

La Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne.

On nous communique, avec prière de l'insérer, la circulaire suivante, datée d'octobre 1919 :

La guerre qui vient de se terminer a jeté un trouble profond dans les études historiques. Autant qu'aucun autre pays, la Bretagne en a subi le contre-coup, car plus d'une des revues ou des sociétés savantes dont elle s'honorait, privées par l'âge ou par le malheur de la guerre des meilleurs de leurs collaborateurs, renoncent désormais à tenter une vie incertaine.

Et pourtant les études historiques et archéologiques sont nécessaires, aujourd'hui plus que jamais. Elles sont exigées à la fois par le sentiment du patriotisme le plus naturel et par l'intérêt bien compris du pays. Un peuple qui mépriserait ou ignorerait son passé se mépriserait ou s'ignorerait lui-même. Combien des problèmes si graves qui se posent devant nos yeux trouveraient leur solution à la lumière de l'histoire ! Ces études répondent, d'ailleurs, à une curiosité instinctive qui ne s'assouvira jamais.

Si l'on nous opposait les difficultés matérielles du temps présent, nous répondrions que plaie d'argent n'est pas mortelle, et que nous comptons pour les surmonter sur le concours et la sympathie de tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de la Bretagne.

C'est dans ces sentiments, approuvés par les deux Bretons qui représentent si brillamment leur petite patrie à l'Institut de France, encouragés par l'accueil cordial rencontré dans tous les milieux cultivés de la Province et, en particulier, parmi les membres des Sociétés savantes des départements, désireux enfin de collaborer amicalement avec toutes les Sociétés bretonnes qui poursuivent un but rapproché du nôtre, c'est dans ces sentiments, disons-nous, que nous avons décidé de fonder la *Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*.

L'esprit de notre entreprise est purement scientifique, en ce sens que nous recherchons la vérité par dessus tout et d'une manière désintéressée, nous interdisant rigoureusement tout contact avec la politique. Si nous avions une passion, ce serait l'amour de la Bretagne : elle nous animera sans nous aveugler.

Dès que nos moyens nous le permettront, c'est-à-dire, nous en avons l'espoir, en 1920, nous publierons :

1° *Un volume annuel de* **Mémoires**.

2° *Un* **Bulletin** *périodique*.

Le champ de nos études comprendra tout le passé de la Bretagne jusqu'en 1848, sans en exclure, cela va sans dire, la préhistoire, la langue et la philologie celto-bretonnes. Nous envisageons également la possibilité de publier dans l'avenir une collection de textes ou des travaux d'ensemble.

Pour l'administration des intérêts de la Société, nous nous proposons de tenir une assemblée générale annuelle. La prochaine assemblée générale aura à procéder au vote définitif des statuts et à l'élection du Comité.

La cotisation des membres ordinaires est fixée annuellement à 16 francs, rachetable moyennant un capital de 200 francs. La cotisation de **membre fondateur** est de 300 francs une fois versés.

Nous avons le ferme espoir, Monsieur, que vous répondrez favorablement à notre appel et que vous tiendrez à encourager un effort dont le succès assurerait de si beaux fruits à la culture intellectuelle en Bretagne.

Les Présidents d'Honneur :

Mgr Duchesne, membre de l'Académie Française et de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. — M. J. Loth, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

Le Bureau :

Président : M. Pocquet du Haut-Jussé, lauréat de l'Académie Française (grand-prix Gobert).

Vice-Présidents : M. Roger Grand, professeur à l'École des Chartes. — M. Bourde de la Rogerie, archiviste d'Ille-et-Vilaine.

Secrétaire général : M. Hervé du Halgouët.

Secrétaires : M. H. Waquet, archiviste du Finistère. — M. B. Pocquet du Haut-Jussé, archiviste paléographe, membre de l'École Française de Rome.

Secrétaire archiviste : M. Martin-Chauffier, élève à l'École des Chartes.

Trésorier : M. Étienne Martin, lauréat de l'Institut.

Trésorier-Adjoint : M. Le Goaziou, licencié ès-lettres, libraire-éditeur.

Le Comité :

Côtes-du-Nord : M. Chassin du Guerny, docteur en droit.

Finistère : M. l'abbé Abgrall, président de la Société archéologique du Finistère, correspondant de la Commission des Monuments Historiques. — M. Chaussepied, architecte des Monuments Historiques. — M. Delaporte, docteur en droit, avoué à Châteaulin.

Ille-et-Vilaine : M. Dottin, doyen de la Faculté des Lettres de l'Université de Rennes. — M. Haize, ancien président de la Société historique et archéologique de Saint-Malo. — M. Jobbé-Duval, professeur à la Faculté de Droit de l'Université de Paris. — M. Jouon des Longrais, avocat à la Cour d'Appel de Paris, élève de l'Ecole des Chartes. — M. Olivier Martin, professeur à la Faculté de Droit de l'Université de Rennes.

Loire-Inférieure : M. Ferronnière, architecte, professeur aux Facultés Catholiques d'Angers. — M. Gabory, archiviste de la Loire-Inférieure. — M. Mathorez, archiviste-paléographe, membre du Comité des Travaux Historiques, inspecteur des Finances. — M. Et. Poirier, professeur à l'École de Droit de Nantes, président de la Société Académique de Nantes.

Morbihan : M. l'abbé Buléon, directeur de la *Revue morbihannaise*. — M. l'abbé Chauffier, archiviste-paléographe. — M. de Santivy, avocat. — M. de la Martinière, archiviste du Morbihan. — M. Marsille, président de la Société polymathique du Morbihan. — M. Sageret, lauréat de l'Académie Française.

Prière d'adresser les adhésions au Secrétariat Général de la Société : M. H. du Halgouët à Coetsal, par Sainte-Anne-d'Auray, Morbihan.

Pour les bibliothécaires.

Voici une liste de textes, répertoires et Revues d'art ou d'archéologie publiés en pays de langue allemande (sauf la Suisse) de 1914 à 1919[1].

I. — Recueil de textes et de monuments.

1. *Corpus inscr. latinarum.* Vol. I, pars II, fasc. I. Ed. Altera, 352 p. et 3 pl. — vol. VIII, Supplem., pars IV. — Vol. XIII, pars IV, add. ad partes I et II.
2. *Inscriptiones graecae.* Vol. II et III, éd. minor, pars I, fasc. II ; pars II, fasc. II ; pars IV, fasc. I.
3. *Monumenta Germaniae.* Néant.
4. *Antike Denkmaeler.* T. III, 3 fascicules.
5. *Denkmaeler der Malerei* (P. Hermann, chez Bruckmann à Munich). Série I, 1915.

II. — Répertoires, Dictionnaires.

1. Pauly-Wissowa, *Real Encykl.* T. IX, 1, 2 ; X, 1, 2 (J. K.) ; 2e série, T. IA1 (Ra-Ryton) ; supplem., 3e vol.
2. Roscher, *Lexikon.* Fasc. 72-75.
3. Holder, *Alt-celt. Sprachschatz.* Néant.
4. *Thesaurus linguae latinae.* T. V, fasc. 6.
5. Thieme-Becker, *Lexikon der bild. Künste.* T. XI, XII (Eyman-Fyt).

III. — Revues.

Les Revues suivantes ont paru avec plus ou moins de régularité :

1. *Arch. Anzeiger.*
2. *Hermes.*
3. *Jahrb. des archaeol. Instituts.*
4. *Münchner Jahrb. der bildenden Kunst.*
5. *Jahrb. der Kgl. preuss. Kunstsammlungen.*
6. *Neue Jahrb. für d. klass. Altertum.*
7. *Jahresbericht* (de Bursian), avec *Biblioteca classica* et *Biogr. Jahrbuch.*
8. *Repertorium für Kunstwissenschaft,* t. 38-41 (1er fascicule, 1918).
9. *Jahreshefte des österr. archaeol. Instituts.*
10. *Klio.*
11. *Roemisch-germanisches Korrespondenzblatt,* 1914, 1915, 1916. En 1917 a paru sous ce titre : *Kaiserlisches archäologisches Institut römisch-germanische Kommission, Korrespondenzblatt* (Baer à Francfort), remplacé la même année par celui-ci : *Germania, Korrespondenzblatt der römisch-germanischen Kommission.*
12. *Mannus, Zeitschrift für Vorgeschichte* (les *Prähist. Monatshefte* ont cessé de paraître).
13. *Mittheilungen* (d'Athènes et de Rome).
14. *Philologus.*
15. *Rheinisches Museum.*
16. *Sitzungsberichte der preuss. Akad. der Wissenschaften* (Berlin).
17. *Sitzungsberichte der Akad.* (Vienne).
18. *Berliner Wochenschrift für klass. Philologie.*
19. *Zeitschrift für bildende Kunst.*
20. *Zeitschrift für christliche Kunst.*

Wiesbaden.

RAYMOND LANTIER.

1. L'indication des prix pourrait induire en erreur, car ils ont été très fortement augmentés à cause de la baisse du mark et de la couronne.

BIBLIOGRAPHIE

S. Langdon. *Le poème sumérien du Paradis, du Déluge et de la Chute de l'homme.* Traduit par Ch. Virolleaud. Paris, Leroux, 1919; gr. in-8, x-269 p., avec 11 planches. — Bien que le titre ne le dise pas, il s'agit ici d'une édition revue et fortement corrigée de la publication faite en 1915 par M. S. Langdon. Cette publication, malgré la guerre, a donné lieu à de nombreuses controverses dont il a été question ici même (Jastrow, *Revue*, 1916, II, 358). « Je dois reconnaître, dit M. Langdon, que plusieurs des observations qui m'ont été adressées étaient complètement justifiées. » Le personnage qui joue le rôle d'intermédiaire entre Enki et Ninharsag s'appelait en réalité *Isimu*; la plante interdite, plante du destin, n'était pas la casse; le nom n'en est pas indiqué. Mais l'interprétation de M. Langdon subsiste; elle s'est trouvée renforcée, dit-il, par la découverte d'un nouveau poème sumérien relatif aux origines de la civilisation, et dans lequel il est fait mention du héros déifié *Tagtug* ou *Utanapishtim*. En outre, deux syllabaires ont révélé « le sens primitif du nom de Tagtug et aussi l'identité de ce personnage avec *Zi-ud-suddu* qui est le héros du Déluge dans un poème sumérien de la même époque. » D'après la légende de Zi-ud-suddu, l'âge d'or s'était prolongé jusqu'à l'époque du Déluge et c'était précisément le survivant du Déluge, qui habitait le Jardin des bienheureux, dont la faute avait entraîné, par sa descendance, la perte de la vie éternelle. — Il suffit de signaler l'importance capitale de ce volume pour l'étude de tous les mythes (ceux de la Grèce compris) qui sont relatifs aux origines de l'humanité; mais on fera bien de continuer à être très prudent en usant de textes dont bien peu de personnes sont à même de contrôler l'interprétation.

S. R.

J. H. Breasted. *Ancient Times. A History of the early World.* New-York, 1916. In-8, xx-742 p., avec nombreuses cartes et gravures. — Il est rare qu'un spécialiste consente à écrire une histoire générale; s'il le fait, il y a grande chance qu'il accorde trop de place à l'objet de ses études propres. M. Breasted, professeur d'égyptologie et d'histoire orientale à l'Université de Chicago, a pu non seulement éviter cet écueil, mais donner le même soin, sinon la même compétence, à toutes les parties de son vaste sujet. Il n'a pas, d'ailleurs, composé un de ces précis secs, bourrés de faits et de dates, qui rebutent le lecteur : mettant au premier plan le mouvement des idées, l'évolution du savoir et du pouvoir humain, il a écrit plutôt un précis de la civilisation depuis l'époque préhistorique, correctement résumée, jusqu'à la fin de l'Empire romain. L'illustration est très abondante et pas du tout banale; ce ne sont pas des clichés déjà vus qui repassent. Je crois qu'une traduction française de ce livre, *mutatis mutandis*, ne serait pas inutile et remplirait une lacune parmi nos ouvrages d'enseignement[1].

S. R.

1. Une ample bibliographie, due à M. C. F. Huth, remplit les p. 717-731; il est naturel qu'on y trouve presque exclusivement des livres écrits ou traduits en anglais.

Memoirs of the American Academy in Rome. Vol. I et II. In-4, Bergame, Instituto d'arti grafiche, 1917, 1718. — Cette somptueuse publication fait suite aux deux volumes de *Papers of the American School* publiés en 1905 et 1908. Le frontispice du tome I^{er} reproduit la magnifique statue archaïque, découverte en 1901 à Rome dans les jardins de Salluste, que M^{me} Gardner (de Boston) a prêtée à l'Académie américaine de Rome (cf. Mariani, *Bull. comm.*, 1901, p. 71-81, pl. 6). Cette belle photographie est dite *copyrighted* ; on voudrait, au contraire, qu'elle pût être reproduite librement dans les recueils s'occupant d'archéologie.

Voici l'indication des mémoires publiés dans ces deux volumes ; ils sont très abondamment et excellemment illustrés :

TOME I^{er}. — Jesse Benedict Carter (†), *La réorganisation des sacerdoces romains au début de la République*. Le système républicain tout entier est l'adaptation d'un système antérieur dont on peut essayer de préciser les conditions.

E. K. Rand et George Howe, *Le Tite-Live du Vatican et l'école calligraphique de Tours*. Complément à l'article célèbre de L. Delisle (*Mém. Acad. Inscr.*, t. XXXII) ; l'influence d'Alcuin est mise en lumière ; nombreux facsimilés.

A. W. van Buren et G. Ph. Stevens, *L'Aqua Trajana et les moulins du Janicule*. Étude de la partie de l'Aqua *Trajana* découverte en 1912-3 lors du creusement des fondations de l'Académie américaine.

C. Densmore Curtis, *L'ancienne bijouterie granulée*. Détails intéressants sur la technique.

Stanley Lothrop, *Bartolomeo Caporali*. L'auteur a traité avec détail de ce médiocre peintre ombrien, qui peut avoir influé sur les débuts de Pinturricchio.

John R. Crawford, *Les sections horizontales des têtes antiques de marbre*. Réfutation de l'hypothèse « rituelle » de Gauckler (*C. R. Acad.*, 1910, p. 404).

Eugène S. Mc Cartney, *La dette militaire de Rome envers l'Etrurie*. Bon mémoire qui doit être recommandé aux historiens de l'armement (*pilum*, *gladius*, *clipeus*, *cassis*, etc.)

TOME II. — Anonyme, *Travaux récents de l'École des Beaux-Arts*, avec belles planches (restauration du Cortile du Belvédère et du Cortile della Pigna d'après les plans de Bramante ; chapiteau du temple de Mars Victor ; plan restauré du palais de Domitien sur le Palatin ; le *Ponte rotto* à Rome ; plan restauré du pavillon circulaire de la ville d'Hadrien à Tivoli ; plan de la villa Gamberaia à Settignano).

E Douglas van Buren, *Petits autels en terre cuite* (cf. *Revue*, 1919, I, p. 418).

Lucy G. Roberts, *L'incendie allumé par les Gaulois et les archives romaines*. Les textes n'autorisent pas la conclusion qu'il n'est rien resté, en 387, des archives primitives de la ville ; les temples de Saturne, Castor, Dius Fidius, Diane, Cérès et peut-être Junon ont survécu à la catastrophe.

A. W. van Buren, *Études sur l'archéologie du forum de Pompéi*. L'auteur n'est pas d'accord avec Thédenat (*Pompéi*, II, p. 16-20) sur les modifications

apportées au plan du Forum. Sur la pl. 23 est publié pour la première fois un torse de Jupiter de beau style, découvert à Pompéi en 1817.

Stanley Lothrop, *Pietro Cavallini*. Jusqu'en 1900, on croyait avec Vasari que Cavallini avait été l'élève de Giotto; aujourd'hui, on incline à croire que Giotto s'est inspiré de lui. Monographie importante, qui donne bien l'état de la question; illustration très copieuse (y compris les fresques attribuées au maître romain à Assise, Pérouse et Naples).

Les *Mémoires de l'Académie américaine de Rome* prennent place desormais parmi les publications les plus importantes de l'Italie.

S. R.

Joseph Clark Hoppin. *A Handbook of Attic red figured vases signed or attributed to the various masters of the sixth and fifth centuries B. C.* — Tome I. 472 pages. 457 illustrations. Cambridge, Harvard University Press; London, Humphrey Milford; Oxford University Press, 1919. — Depuis de longues années les archéologues occupés de céramographie grecque n'avaient pour répertoire de vases signés que le livre de W. Klein, *Die griechischen Vasen mit Meistersignaturen*, dont la 2ᵉ édition parut à Vienne en 1887, ouvrage très utile et accueilli en son temps avec beaucoup de faveur, mais qui, avec les années écoulées, était devenu tout à fait insuffisant et périmé.

Chacun pensait qu'il était urgent de le refondre entièrement. Il y a trois ans, la *Revue archéologique* (1916, II, p. 373; cf. 1918, I, p. 184) a ouvert ses pages au *Corpus des Céramistes grecs*, destiné par M. G. Nicole au *Recueil archéologique* de Paul Milliet; c'était un moyen de faire profiter plus vite le public de cette première tentative pour refaire le travail de Klein. Mais nous savions déjà, à ce moment, qu'un savant américain, M. J. Clark Hoppin, préparait un ouvrage beaucoup plus considérable sur le même sujet, en se proposant de reproduire chaque vase signé et d'ajouter aussi à la liste des œuvres signées celle de vases anonymes *attribués*, d'après le style, aux divers artistes connus de la même époque.

C'est le tome Iᵉʳ de cet ouvrage qui vient de paraître. L'auteur a commencé par les vases à figures rouges comme étant les plus intéressants et les plus étudiés; cette seule catégorie comprendra deux volumes. Les vases à figures noires viendront ensuite et feront sans doute l'objet d'un troisième volume dont les matériaux sont déjà réunis.

Le tome Iᵉʳ va de l'artiste anonyme que l'on a appelé « The Achilles Painter » jusqu'à celui qui a reçu le nom de « The Painter of the Girgenti Kylix Krater ». Il comprend parmi les artistes les plus célèbres : Andokidès, Aristophanès, Brygos, Cachrylion, Chélis, Douris, Epiktètos, Euphronios et Onésimos, Euthymidès, Euxithéos. On voit que l'auteur a adopté le classement par ordre alphabétique comme plus commode et comme répondant le mieux à l'usage d'un répertoire, d'une sorte de dictionnaire qui ne constitue pas une histoire chronologique des styles. C'est aussi le parti qu'avait adopté M. Nicole. Mais ici, M. Hoppin a cru devoir mêler les vases anonymes aux vases signés et, à notre avis, c'est une disposition regrettable, car un de ces éléments est fixe, indiscutable, inchangeable, tandis que l'autre est essentiellement variable et incertain.

Aux signatures d'artistes on n'aura à ajouter, par la suite, que les exemplaires provenant des découvertes récentes. Aux vases anonymes et attribués il faudra certainement substituer d'autres noms ou en introduire de nouveaux et noter toutes les fluctuations inévitables d'opinions toujours changeantes, quelle que soit, d'ailleurs, la compétence de ceux qui créeront ces groupements factices. Les moindres dissertations de jeunes débutants obligeront-elles l'auteur du *Handbook* à ajouter à ce livre des *Addenda* sans cesse grossissants ?

En un mot, il y a dans ce domaine de la céramographie grecque un terrain solide et fixe, sur lequel on peut bâtir avec quelque sécurité, et un terrain mouvant sur lequel on élèvera des constructions hypothétiques en aussi grand nombre que l'on voudra. Ne fallait-il pas à tout prix les séparer et, puisque l'espace n'était pas mesuré à l'auteur, ne convenait-il pas de consacrer un volume aux vases authentiquement signés, l'autre aux attributions et aux groupements d'anonymes? Le premier aurait duré longtemps, sans grandes modifications, comme base solide des recherches; l'autre aurait pu se renouveler au gré des études poursuivies.

J'aurais compris à la rigueur qu'on mentionnât, après les œuvres signées de chaque artiste, les vases qui lui sont attribués, afin de ne point dissocier les éléments relatifs à l'histoire d'un même atelier. Mais, outre les attributions à des noms connus, l'auteur n'a pas hésité à rassembler tous les vases anonymes que ses prédécesseurs avaient groupés sous divers chefs et qui, ne se rapportant à aucun maître connu, ont reçu des noms fantaisistes et compliqués pour désigner l'atelier d'où ils sont sortis. Il y a « le Peintre de l'Amphore de Berlin », comme il y a « le Peintre de la Phiale de Boston ». Il y a aussi « le Peintre de la Péliké au nain » et « le Peintre de l'Ange qui s'envole », comme il y a « le Peintre de Colmar » et le groupe de vases de « la Dame Peintre », etc. Déjà, dans son livre, M. Hoppin nous avertit que quelques-unes de ces dénominations lui paraissent peu heureuses, ou que le groupement proposé est jugé très contestable, et dans sa préface (p. X) il proteste d'avance contre l'usage immodéré qu'on pourrait faire des attributions, sans avoir la qualité nécessaire pour justifier de telles hypothèses.

Par conséquent, mettre sur le même pied et sur le même rang qu'Euphronios ou Douris le « Maître à la tête chauve » (the bald-head Painter), qui a été inventé de toutes pièces par M. Hartwig et qui, au goût de M. Hoppin et de M. Beazley, n'a jamais existé et se dissout dans la personnalité de plusieurs autres maîtres également anonymes, c'est, je crois bien, une erreur de méthode. J'en demande pardon à mon ami M. Hoppin, dont la Préface me traite de telle façon que mes critiques vont prendre une fâcheuse couleur d'ingratitude. Mais il connaît depuis longtemps mon opinion sur ce sujet (*Gazette des Beaux-Arts*, 4e période, t. XIII, 1917, p. 440) et mes objections ne le surprendront pas beaucoup. *Amicus Plato, magis amica veritas*. J'aurai encore l'occasion de le répéter, en rendant compte de l'excellent et original travail de M. Beazley sur les vases à figures rouges des Musées d'Amérique (*Attic redfigured vases in American Museums*, 1918). J'admets toutes les recherches et tous les efforts pour grouper, d'après la technique et le style,

les vases anonymes. Je reconnais tous les précieux renseignements que nous apportent ces analyses. Mais je n'admettrai jamais, pour mon compte, que l'on confonde cette catégorie d' « enfants trouvés » avec les légitimes citoyens, inscrits sous leur nom dans les archives de leur pays natal. Et si l'on permet pour ces inconnus la recherche de la paternité, combien de fois sera-t-on amené à changer le nom de leur père supposé ?

M. Hoppin semble avoir reconnu lui-même, implicitement, le caractère inférieur de cette seconde catégorie, en avertissant le lecteur (p. XV) qu'il ne donnerait d'illustrations que pour les vases *signés*. C'est, en quelque sorte, affirmer que ceux-là seuls constituent nos documents valables. Toutefois, pour justifier l'adjonction des vases *non signés*, n'eût-il pas été opportun de donner, pour chaque atelier de maître connu, un spécimen des vases *attribués*? C'eût été pour les travailleurs un utile moyen de contrôler les ressemblances de style.

Une autre question, connexe à la précédente, est de savoir s'il aurait fallu séparer les potiers et les peintres, les maîtres de fabrique qui ont estampillé de leur nom le vase mis en vente et les dessinateurs qui ont exécuté le décor. On sait que l'un signait ἐποίησεν, l'autre ἔγραψεν. J'ai eu l'occasion, il y a longtemps, d'insister sur l'importance de ces deux formules (*Gazette des Beaux-Arts*, 3ᵉ période, t. XXVII, 1902, p. 24-29 ; *Catalogue des vases du Louvre*, p. 704) ; aujourd'hui c'est la base de beaucoup de raisonnements et de théories. Néanmoins, je pense que M. Hoppin a eu raison de ne pas en faire dans son ouvrage un principe de division. D'abord, il aurait fallu disjoindre les œuvres de ceux qui ont signé à la fois comme potier et comme peintre, tels qu'Euphronios. Ensuite un répertoire des signatures d'artistes ne comporte pas un examen ni une solution de ce délicat problème ; il fournit seulement les matériaux pour le résoudre et il suffit, comme l'a fait l'auteur, d'avertir, en tête de chapitre, que tel artiste a signé tels vases comme fabricant, tels autres vases comme décorateur. Reste d'ailleurs l'hypothèse, souvent discutée, mais toujours obsédante, de la participation du fabricant lui-même à l'œuvre du peintre. Le chef de fabrique se désintéresse-t-il complètement du décor peint ? Je pense le contraire et d'autres aussi (*Gazette des Beaux-Arts*, 3ᵉ période, t. XXVII, 1902, p. 29-30 ; t. XXXVI, 1906, p. 450 ; 4ᵉ période, t. XIII, 1917, p. 438-439 ; *Catalogue des vases*, p. 699, 702 ; Furtwaengler, *Griech. Vasenmalerei*, I, p. 103 ; Perrot, *Hist. de l'art*, X, p. 412). En tout cas, tant que le doute subsiste, il convient de laisser sous le nom du signataire l'œuvre entière sortie de son atelier, qu'il se nomme comme potier ou comme peintre.

Tel qu'il est, avec son abondante documentation, avec ses nombreuses et bonnes reproductions, avec des références complètes et soignées, ce premier volume se présente comme une œuvre capitale pour nos études céramographiques, comme un excellent outil de travail. Non seulement le livre de Klein est complété et remplacé, mais il est considérablement amplifié et perfectionné. On aura sous la main, pour les œuvres de tous les artistes connus, un répertoire richement illustré avec l'indication de tous les ouvrages où elle se trouvent publiées, et l'on peut compter sur la conscience scrupuleuse de l'auteur

pour l'exactitude des références. Les objections que je viens de présenter à certaines parties du plan général ne diminuent en rien l'hommage que je veux rendre à un travail aussi considérable et aussi utile. Le *Handbook* de M. Hoppin est destiné à faire progresser d'un grand pas la science archéologique. Tous les hommes du métier l'accueilleront avec une vive reconnaissance.

E. Pottier.

P. S. — Au moment de la correction des épreuves, j'ai reçu le tome II de l'ouvrage. Il est plus considérable encore que le premier et ne compte pas moins de 600 pages et 250 illustrations ; il se termine par plusieurs *Index* très détaillés. On ne peut que féliciter M. Hoppin d'avoir mené à bonne fin et avec une si heureuse diligence un travail aussi considérable.

Denyse Le Lasseur, élève diplômée de l'École du Louvre. *Les déesses armées dans l'art classique grec et leurs origines orientales*. Paris, Hachette, 1919; gr.

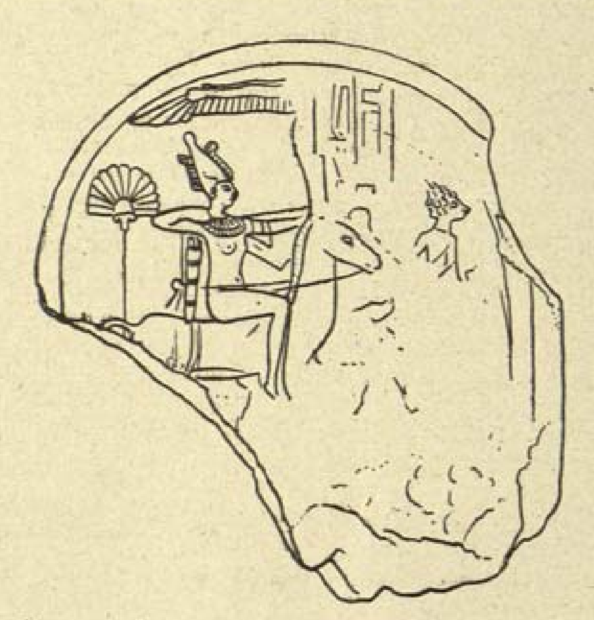

Fig. 1. — Déesse syrienne sur une stèle égyptienne de Turin.

in-8, XII-380 p., avec 157 gravures. — Bien que les femmes grecques de l'époque classique ne se livrassent ni à la chasse ni à la guerre, mais vécussent assez recluses dans les gynécées, la mythologie, reflet d'un état de choses bien antérieur aux œuvres littéraires, connaît des déesses guerrières et chasseresses : Athéna, Artémis, Enyo, parfois Héra et Aphrodite. Athéna, de beaucoup la plus importante, se présente sous deux aspects, tantôt guerrière, tantôt pacifique. Quelle est la plus ancienne de ces conceptions ? L'autrice croit le type belliqueux antérieur et en admet l'origine égyptienne (le bouclier *bilobé* de Neit). Les

déesses armées ne manquent ni en Crète, ni à Chypre; en Égypte, elles s'appellent Neit, Ouasit, Satit, etc. On voit, sur les monuments égyptiens des dynasties XVIII et XIX, de curieuses représentations de divinités guerrières syriennes: Qadesch, Anat, Aasit. Cette dernière paraît à cheval, tenant un bouclier et une massue, dans une sculpture rupestre du désert de Rédésîyeh, et surtout sur une stèle de Turin dont une excellente héliogravure orne le frontispice du présent volume. La déesse, assise à droite sur un cheval marchant à droite, est coiffée de la couronne *atef* et tire de l'arc (fig. 1). L'inscription hiéroglyphique est malheureusement très indistincte. Une autre représentation du même genre, tirée d'un dessin égyptien sur calcaire (époque de Thoutmès IV), a été publiée récemment par M. N. de Garis Davies et reproduite par Mme Le Lasseur (p. 378) : on y voit la déesse syrienne tenant un bouclier (?) et brandissant une lance; elle semble être assise à gauche sur une selle, la plus ancienne que l'on connaisse (fig. 2). Mme L. se demande si nous n'avons pas là une image *amazonienne* de cette déesse Hipa qu'on entrevoit dans les noms théophores des princesses hittites (p. 236). L'Asie connaît encore des déesses guerrières comme Astarté, Athtar (divinité sabéenne), l'ancêtre hittite de la déesse Mâ de Comana (qui s'appelait peut-être Mau) et surtout l'Ishtar assyrienne, guerrière et chasseresse, « dame des batailles », anciennement identifiée par les Babyloniens à l'étoile Sirius, puis à la planète Vénus « qui marche à la tête des armées du ciel ».

Fig. 2. — Déesse syrienne gravée sur un éclat à New-York.

Comment expliquer cette conception très répandue d'une déesse armée remontant, du moins dans le Delta égyptien et en Chaldée, à une antiquité très haute? Dès le troisième millénaire, comme le rappelle Mme L., nous rencontrons des reines guerrières en Égypte et en Asie. On est naturellement tenté de voir là une survivance des coutumes matriarcales. La femme, aux époques primitives, celles que peuvent éclairer presque uniquement des inductions, a dû chasser comme son rude époux ; elle a dû initier ses enfants au maniement des armes et être armée elle-même pour les défendre. Je ne partage pas l'avis de M. O. Gruppe qui, dans un compte-rendu long et malveillant des *Prolegomena* de Miss Jane Harrison (*Jahresbericht*, t. CXXXVII, 1908, p. 277), écrivait que le recours à l'hypothèse du matriarcat est le fait ordinaire des « dilettantes en mythologie ». Un tel recours peut être parfaitement scientifique, pourvu qu'on ne présente pas des inductions logiques comme des faits, ce qui n'est pas le cas de Mme Le Lasseur.

Un très intéressant monument, récemment acquis par le Louvre, a été publié pour la première fois dans un des appendices (p. 354) : c'est une petite œnochoé attique sur laquelle figure Athéna sous l'aspect d'une chouette armée, dans l'attitude du combat. On a ici comme la contre-partie des *oscilla* de Tarente, où la chouette divine, pourvue de bras, tient une quenouille (Athéna Erganè).

Ce compte-rendu ne peut donner qu'une idée insuffisante de la richesse d'un volume qui est le développement d'une thèse soutenue avec succès à l'École du Louvre. Richesse d'ailleurs exubérante, car beaucoup de développements — les plus encombrants ont été relégués en appendice — sont hors de propos. La partie orientale, dont les matériaux étaient dispersés ou peu connus, mérite les plus vifs éloges. Dans le détail, il y aurait beaucoup d'observations à faire; en voici une d'ordre général. Quand on allègue l'autorité de savants modernes pour une opinion, il faut s'être assuré que l'opinion en question n'est pas beaucoup plus ancienne, ou qu'elle n'est pas simplement l'écho ou le résumé d'un texte ; sans quoi l'on risque d'imiter la phrase attribuée à Jacquinet, grand admirateur de l'évêque de Meaux, qui fut directeur d'études à l'École normale : « Les Romains, comme dit Bossuet, furent vaincus à Cannes[1] ». Il y a beaucoup trop de noms contemporains dans le livre de Mme L. L. ; l'un de ceux qui reviennent le plus souvent, celui de l'autrice des *Prolegomena* et de *Themis*, se présente toujours sous la forme incorrecte *Harrisson*.

S. R.

J. Lesquier. *L'armée romaine d'Égypte d'Auguste à Dioclétien* (*Mémoires de l'Institut du Caire*, t. XLI). Le Caire, Institut français, in-4, xxxi-586 p., avec une carte. — *Provincia aditu difficilis*, disait Tacite de l'Égypte. Il est difficile aussi de résumer un vaste ouvrage qui touche à tant de points de l'Égypte romaine et ne laisse dans l'ombre aucune partie du sujet traité. M. P. Collart l'a essayé dans la *Revue critique* du 15 septembre 1919 (p. 348-352) et a eu raison de conclure, après une longue analyse, que ce livre était d'un maître. Je me contente ici, faute de place, d'en indiquer les divisions : 1° Histoire de l'armée; 2° Corps, effectifs, armes (légions et escadres); 3° Commandement ; le préfet d'Égypte et ses auxiliaires ; 4° *Epikrisis*, opération dont l'objet est d'établir le statut personnel d'un individu en vue des avantages qu'il peut réclamer, 5° Patrie et condition des recrues ; 6° Vie militaire, solde, mariage ; 7° Vétérans ; 8° Fournitures militaires ; 9° Occupation territoriale. D'importants appendices comprennent 45 inscriptions peu connues, le papyrus de Londres 482 (*Klio*, III, p. 32, d'après une copie de Seymour de Ricci), le papyrus de Berlin 1013, le papyrus latin 4 de Genève ; viennent ensuite une liste des préfets d'Egypte, une prosopographie de l'armée d'Égypte et de bons index. L'ouvrage est dédié « à Pierre Jouguet, qui a renouvelé

---

1. P. 142, Mme L. L., parlant de l'enlèvement du Palladion, mentionne les poèmes d'Arctinos et de Leschès ; puis elle ajoute en note : « M. Pottier (leçon du 13 mars 1915 à l'Ecole du Louvre) cite encore Pisandre. » On n'aurait le droit de s'exprimer ainsi que si le manuscrit des fragments de Pisandre appartenait à M. Pottier. Les fragments de Pisandre sont réunis dans l'*Hésiode* de Didot.

l'étude des papyrus en France » ; il fait honneur à l'un et à l'autre de ces savants.

S. R.

Tenney Frank. *Agriculture in early Latium* (extrait de l'*American Economic Review*, vol. IX, n° 2, juin 1919). In-8, p. 267-276. — Je signale cette notice, perdue dans un périodique que ne lisent pas les archéologues, à cause de la thèse intéressante qu'elle expose. La Campagne romaine est aujourd'hui désolée ; or, suivant la tradition mise en œuvre par Tite Live, c'est elle qui a nourri « les masses qui soumirent l'Italie et, par l'Italie, le bassin de la Méditerranée. » Ces traditions ont pour elles la vérité géologique. Les volcans albains sont restés en activité jusqu'à une époque récente, plus récente probablement que les Pyramides de Gizeh ; ils ont merveilleusement fécondé la plaine du Latium, qui dérivait un élément essentiel de fertilité des grandes forêts qui en couvraient autrefois une partie (au IIIe siècle encore, Théophraste cite le Latium parmi les régions qui fournissent beaucoup de bois, *Hist. Plant.*, V, 8, 3). Le changement profond dont cette région a souffert tient au déboisement presque complet des montagnes voisines. Dès l'époque de Cicéron, la malaria règne sur les emplacements de cités comme Ardea, Satricum, Lanuvium, Gabies, Préneste, Nemi, Velletri, Norba, Signia, dont le musée de la Villa Giulia a recueilli les trésors, témoignages éloquents d'une prospérité éclatante à l'époque où l'incurie et l'avidité des hommes n'avaient pas gâté l'œuvre de la nature. Aucune région du monde antique ne paraît avoir été cultivée avec autant d'intensité et de succès que le Latium du VIe siècle avant notre ère ; mais la décadence était déjà presque complète au temps des guerres puniques.

S. R.

Charles Diehl. *Byzance, Grandeur et décadence*. Paris, Flammarion, 1919 ; in-8, 343 p. (sans index !). — Seul un spécialiste, qui n'est déjà plus un jeune spécialiste, pouvait écrire cet admirable petit livre ; il faut en remercier M. Diehl autant que l'en louer. Depuis cinquante ans que des travaux de détail (tout d'abord, je crois, la thèse de doctorat de Drapeyron) ont renouvelé notre connaissance des choses byzantines, on n'avait pas encore tenté une synthèse de ce que nous savons sur cet Empire de dix siècles, l'évolution de son histoire, les éléments de sa grandeur et de sa puissance, les causes de sa faiblesse, les services durables qu'il a rendus (je suis la division très réfléchie adoptée par l'auteur). Tout cela, parfaitement exposé, se dessine aujourd'hui en pleine lumière ; on voit clairement que Byzance, bien qu'elle ait cru le contraire, n'a pas été simplement la continuation de Rome et que l'histoire byzantine, malgré les préjugés de Montesquieu et de Gibbons, n'est pas celle d'une longue et continuelle décadence. Cette monarchie essentiellement orientale, qui trouvait sa force de résistance en Asie Mineure, a connu des siècles vraiment glorieux, encadrés par des siècles d'abaissement ; ceux qui ont voulu trop simplifier les annales de l'Empire d'Orient ont sacrifié la réalité complexe à des formules. Je voudrais qu'on écrivît un jour l'histoire des opinions sur la civilisation de Byzance ; on reconnaîtrait la grande part qu'y ont prise les savants français, les premiers peut-être à voir clair et à ne pas déclamer. M. Diehl n'exagère pas

l'éloge ; il juge avec une sévérité judicieuse la moralité byzantine et cette administration *à la turque*; mais, pour reprendre une phrase de Le Beau (1757), « un tableau si sombre sera pourtant éclairé de traits de lumière ». Byzance, jusqu'à la fin et même au-delà, a su produire des Venizelos[1]. S. R.

Camille Enlart. *Manuel d'archéologie française, depuis les temps mérovingiens jusqu'à la Renaissance. I. Architecture religieuse.* Deuxième édition revue et augmentée. Tome I (première partie). Périodes mérovingienne, carolingienne, et romane. Paris, Picard, 1919; in-8, CVIII-458 p., avec 225 fig. Prix : 18 francs. — Malgré les difficultés qui s'opposent actuellement à la publication des ouvrages scientifiques, la maison Picard nous donne une nouvelle édition très augmentée du précieux manuel de M. Enlart, épuisé et sans cesse réclamé depuis cinq ans. Pour ne pas en accroître le poids au-delà de toute mesure, l'auteur a divisé en deux volumes ce qui, en 1902, n'en faisait qu'un; la division était d'ailleurs nettement indiquée par le sujet : « Puissé-je vivre assez, écrit M. E., pour achever le *Manuel d'archéologie française*! Le costume a suivi l'architecture, le mobilier paraîtra, je pense, avant longtemps; l'iconographie, la sculpture, les arts industriels seront successivement étudiés. Si je réalise ce programme, ce sera une encyclopédie des manifestations plastiques de la civilisation du Moyen âge. » Encyclopédie sans précédents, même en son état d'actuel inachèvement. Tout le monde a reconnu le mérite éminent de cette grande œuvre de science et de conscience, non moins estimée à l'étranger que chez nous; joignons nos vœux à ceux de M. Enlart pour qu'il puisse un jour écrire son *exegi monumentum* à la dernière page d'une synthèse qui fait le plus grand honneur à notre pays. S. R.

Marquis de Cerralbo. *El arte rupestre en la región del Duratón.* (*Boletin de la Real Academia de la Historia*, 1918, p. 127-160, avec une planche). — L'auteur, dont on connaît les découvertes antérieures de Torralba, et les nombreuses explorations de cimetières et de villes ibériques, consacre cette notice à la description et à l'interprétation de découvertes faites dans la région calcaire de la province de Ségovie, le long de la vallée encaissée du *rio* Duratón, entre Sepulveda et Carrascal del Rio. Après avoir mentionné un camp ibéro-romain voisin de Sepulveda, il décrit sommairement de nombreuses roches peintes sur les deux rives du Duratón, qui dénotent l'extension à la province de Ségovie de l'art rupestre schématique, néolithique et énéolithique. La plupart semblent d'un médiocre intérêt, ne présentant le plus souvent que des ponctuations et des barres; il y a cependant aussi des signes ramiformes, des cercles concentriques, des arceaux, des rectangles barrés, des signes sculptiformes, des cercles rayonnés, des animaux et des hommes stylisés. Tout cela est d'un intérêt médiocre, mais établit une donnée de géographie préhistorique nouvelle.

La grotte la plus intéressante est appelée par les indigènes *Cueva de los*

1. Je signale sur ce livre un article judicieux d'Abel Hermant dans le *Figaro* du 14 septembre 1919 : l'homme de lettres (normalien, d'ailleurs) a très bien compris le savant.

siete Altares; elle est agrandie artificiellement dans sa première partie. On y a recueilli de la céramique d'aspect néolithique et, près de l'entrée, des haches polies et beaucoup de céramique du même âge.

L'auteur considère cette cavité comme un monument funéraire dédié à un grand guerrier pontife, ou peut-être tous les deux.

La galerie a 35 mètres de longueur; mais ses quinze premiers mètres sont élargis artificiellement et leur paroi droite profondément sculptée de singuliers motifs en partie rehaussés de peintures rouges. Les premières sculptures se trouvent à l'entrée, à droite. La roche y est évidée d'une grande cavité rectangulaire de 8m,05 de large, 2 mètres de hauteur et environ 0m,90 de profondeur. Au centre est creusée une niche en forme de fer à cheval, haute de 1m,10, large en bas de 0m,70, vers le haut de 0m,95; deux gorges verticales parallèles en descendent, et entre elles, à leur terminaison, existe une petite niche en demi-cercle. Le contour de l'arceau principal est rubriqué. Entre ce monument monolithe et les autres sculptures se voit une profonde rainure verticale, de 0m,50 de large sur 0m,50 de profondeur. Ensuite viennent trois autres niches en forme de cintre arabe; la première mesure 1m,45 de haut, sur 0m,24 de profondeur et 0m,80 de largeur intérieure, et forme comme un cercle à bords ornés de taches rayonnantes, ourlé de moulures imbriquées se continuant vers le bas par deux bandes verticales rebordant deux profondes rainures perpendiculaires; dans l'entablement, à la base de la cavité, existe un trou rond comme une cupule. A la périphérie de l'arc se trouvent distribués des dessins géométriques, imbriqués ou gravés et peints en rouge. Au-dessous, au ras du sol, est une niche en plein cintre. Celle qui suit et qui occupe le centre entre la seconde et la quatrième présente aussi une cupule centrale et domine à la façon d'un tabernacle une sorte d'autel de 1m,10 de large environ, sur 1 mètre de haut et 0m,25 de relief. Le pourtour du « tabernacle » est rebordé de bandes parallèles à ses bords avec traits rayonnants.

La quatrième niche est analogue, mais un peu plus surbaissée ; elle a aussi sa cupule centrale, des bords ourlés de bandes rouges et un entablement horizontal, la cavité intérieure étant cintrée. Sur le panneau vertical, au-dessus de l'entablement, se voient deux cupules symétriques très peu profondes, où l'auteur, qui reconnaît dans ces sculptures des représentations anthropomorphiques stylisés, croit distinguer des seins, comme il voit des jambes dans les rainures verticales des nos 1 et 2.

Le monument publié est assurément très curieux, mais son âge et son interprétation demeurent très obscurs. Le marquis de Cerralbo, avec l'audace et l'imagination qu'on lui connaît, se lance dans les perspectives qui touchent de très près à la divagation.

Comme la plupart de ses compatriotes avec lesquels nous avons pu nous entretenir de ces découvertes, nous sommes porté à croire que l'on se trouve en présence d'une sorte de chapelle monolithe où le sculpteur a imité les ouvertures d'arcs arabes primitifs dans la confection des niches. Il y aurait là un autel avec une niche centrale entre deux latérales; les trous et les rainures ont pu servir à fixer les armatures de bois de l'édicule et les emblèmes religieux

occupent les niches centrales. Dans cette manière de voir, que l'auteur, emporté par sa fantaisie, n'envisage même pas, le monument serait donc au plus wisigothique ou arabe ancien.

Mais M. de Cerralbo a d'autres préoccupations : il voit dans chaque niche, ourlée de bandes rouges, l'arceau qui termine les idoles énéolithiques des cryptes de la Marne, de *Peña Tu*, etc., et croit y reconnaître une representation humaine, tantôt celle de l'illustre défunt avec son diadème « imitant par ses irradations, symboles du pouvoir divin et suprême, la grandeur incomparable du Soleil », tantôt (nº 3) la déesse régénératrice de la Mort, tantôt la même avec ses seins rituels, que les dévots venaient « baiser ».

Il se lance ensuite, à propos de vraies figures néolithiques, dans des considérations fort étranges : elles n'ont pas de bouche (une de celles de la Marne en possède et aussi celle de Guernesey), car, les morts ne parlant pas, l'idole n'aurait que faire de la voix ; elle a des yeux, car il lui en faut de bien *avertis* pour découvrir le moindre mouvement du défunt, afin de favoriser sa résurrection, d'accourir aussitôt à son aide; il lui faut un nez afin de s'assurer que la corruption du cadavre a cessé. Que dire de pareilles imaginations, sinon qu'elles n'ont rien à voir avec un travail d'interprétation scientifique?

Au sujet des rites funéraires, l'auteur cite des faits intéressants qu'il a constatés : l'attitude recroquevillée d'une sépulture multiple d'*Aguilar de Anguita*, les squelettes à crânes, corps et pieds forés de grands clous de fer de *Luzaga* et d'*Aguilar de Anguita*, qui sont fort intéressants.

Pourquoi le marquis de Cerralbo, qui possède de si merveilleux matériaux inédits, disperse-t-il en imaginations stériles un temps qui serait si bien employé à nous faire connaître des documents d'une valeur autrement solide?

R. L.

Henri Focillon. *Les Pierres de France*. Paris, Laurens, 1919; gr. in-8, 160 p., avec 61 gravures. — Il fallait beaucoup de savoir et de talent pour écrire ce petit livre, qu'on est tenté de lire à haute voix comme une série de conférences à la fois instructives et chaleureuses. Le titre en dit bien le contenu : c'est un aperçu de la vie de la France à travers les monuments de son architecture, depuis les menhirs jusqu'à la gare du Nord. Je ferais quelques réserves sur le passage suivant (p. 14) :

« Par les Romains, ce peuple si sensible et si doué (les Celtes) connut, avec les divinités méditéranéennes, les chefs-d'œuvre de la statuaire qui en avaient multiplié les images. Les dieux et les déesses des Gaules, Cernunnos [*Cerunnos* est une faute typographique], Sirona, le génie aux trois visages, ne furent pas oubliés. Ils se mêlèrent sur les stèles aux hôtes glorieux du panthéon nouveau. On vit paraître, brillants de force et de jeunesse, l'Hercule gaulois, Apollon, Neptune et Mars, coulés avec une autorité incomparable par les maîtres fondeurs, etc »

Cernunnos n'est connu qu'à Paris : il figure sur une stèle avec Hercule et les Dioscures, également hideux. Le « génie aux trois visages » est un grand dieu dont la seule image supportable (celle de Condat) est isolée. Les « hôtes glorieux du panthéon nouveau » ne paraissent sans trop d'indignité que sur

l'autel de Reims, à côté d'un dieu à cornes de cerf qui ne peut être le Cernunnos parisien, à cornes de bovidé. Je ne connais pas d'Hercule *gaulois* qui ne soit une horreur. Non, il faut se garder d'exalter l'art plastique de la Gaule romaine ; réservons nos éloges à l'architecture [1].

S. R.

P. Vitry. *Les richesses d'art de la France*. Tome I. Architecture. Paris, Longuet, 1919 ; in-8, 32 p., avec nombreuses planches. — Ce charmant petit livre, admirablement illustré, n'est que le premier d'une série qui offrira aux voyageurs archéologues le plus agréable des compagnons. Tous les monuments de premier ordre y sont l'objet d'une courte description en français et en anglais. Comme il arrive en pareil cas, la traduction anglaise, calquée de trop près sur le texte français, n'est pas lisible. On ne peut dire : *The benedictine Abbey of Moissac* knew *in the XIth and XIIth centuries a considerable prosperity* ; cela n'est ni anglais ni français. La ponctuation et le non emploi des capitales initiales trahissent l'ignorance des conventions typographiques admises en Angleterre. P. 1, le texte français dit que l'église S. Sernin de Toulouse est « la plus vaste des églises romanes qui subsistent aujourd'hui » ; l'anglais dit : *one of the largest*. Il faudrait que les deux textes fussent d'accord sur les faits, tout en réservant leur liberté d'expression dans le détail.

S. R.

R. M. Casanowicz. *Descriptive catalogue of the collection of ecclesiastical art in the United States National Museum*. Washington, Government printing Press, 1919 ; in-8, p. 605-649, avec 37 planches. — Très remarquable catalogue, imprimé dans les *Proceedings* du Musée National (Washington) et tiré à part. Il se divise en quatre sections : 1° Art ecclésiastique de l'Église catholique romaine ; 2° de l'Église orientale ; 3° de l'Église arménienne. L'illustration, très abondante, reproduit des autels, chandeliers, lampes, encensoirs, patènes, calices, ostensoirs, chasubles, dalmatiques, mitres, etc. L'ensemble forme un petit manuel très commode d'art liturgique. Beaucoup de spécimens, parmi les meilleurs, proviennent d'Espagne et des colonies espagnoles.

S. R.

Gillis Wetter (d'Upsal). *Charis, ein Beitrag zur Geschichte des alten Christentums*. Leipzig, Hinrichs, 1913 ; in-8, 224 p. [2]. — Étude très consciencieuse ; efforts presque touchants pour préciser une idée vague qui se transforme et échappe à l'analyse [3]. La *grâce* est une *faveur* ; elle a ses racines dans les conceptions du mysticisme païen comme dans celles du judaïsme ; mise au pre-

1. La critique ne perd pas ses droits, malgré le ton généralement enthousiaste ; aussi je constate avec plaisir que l'auteur, après avoir loué sans réserve la colonnade de Perrault (p. 126), concède un peu plus loin (p. 135) que c'est « un chef-d'œuvre un peu laborieux et tendu ».

2. Ce livre est parvenu à la *Revue* en septembre 1919 seulement.

3. Voltaire : « Saint Thomas appelle la grâce une forme substantielle et le jésuite Bouhours la nomme *un je ne sais quoi* ; c'est peut-être la meilleure définition qu'on en ait jamais donnée... Le prodigieux amas de livres composés sur cette matière est souvent l'effort de l'esprit, et toujours la honte de la raison ».

mier plan par saint Paul, elle restera dans le christianisme comme un principe de discorde et finira par le diviser en deux sectes ennemies. Ceux que n'occupent pas les controverses théologiques liront avec un intérêt particulier l'étude sur l'idée de la *grâce* dans la grécité hellénistique ; χάρις exprime déjà non-seulement une faveur ou un don, mais une disposition magnanime et bienveillante des puissances célestes ou terrestres. Dans ce sens, χάρις est parfois employé par saint Paul : c'est la grâce impériale, telle qu'elle est mentionnée dans les inscriptions. L'auteur estime que saint Paul n'a pas tiré cela du judaïsme, qui n'offre rien de pareil, mais probablement du langage épigraphique ; hypothèse à noter, mais qui reste nécessairement une hypothèse, car qui peut se flatter de reconnaître les sources de la skoteinographie paulinienne, pire souvent que celle de Lycophron lui-même ?

S. R.

Otto Karmin. *Prolégomènes à l'étude du symbolisme maçonnique.* Berne, Büchler, 1919, in-12, 40 p. — Le titre de ce petit livre pourrait en détourner les archéologues ; ils auraient tort. Car on trouve là une étude serrée, accompagnée de nombreuses références, de la question générale du symbolisme et de ses différentes variétés (emblèmes, paraboles, etc.). L'ouvrage de G. Ferrero (*Les lois psychologiques du symbolisme*, Paris, 1895) est discuté d'une manière intéressante. L'auteur est parfaitement informé et fait preuve de bon sens dans un sujet où le bon sens perd souvent ses droits.

S. R.

J. L. Courcelle-Seneuil. *La recherche de l'utile dans les temps préhistoriques.* Paris, Édition du Livre Mensuel, 1919 ; in-16, 243 p. — Le titre de ce volume n'est nullement justifié par le contenu. Huit chapitres traitent de la terre avant l'humanité, de l'homme aux temps tertiaires, de l'âge paléolithique, de la période glaciaire, du Déluge, des souvenirs du Déluge en Chaldée et en Égypte, de la théogonie d'Hésiode. Il n'y a aucune indication précise de sources ; il y a des bévues. Je ne sais ce que veut dire l'auteur en parlant d'un crâne de vieillard d'une caverne de la Lozère qui serait négroïde et « le plus ancien connu jusqu'à ce jour. » Le manque de papier devrait faire obstacle à des publications dont l'utilité n'est pas plus sensible.

X.

H. Parmentier. *Inventaire descriptif des monuments chams de l'Annam. T. II. Étude de l'art cham.* Paris, Leroux, 1918 ; gr. in-8, XI-662 p., 173 fig. et un atlas de planches avec texte (2e série, pl. 115-183). [Publications de l'École Française d'Extrême-Orient]. — Les Annamites, originaires du sud de la Chine, ont été précédés, dans le pays qu'ils occupent aujourd'hui, par un peuple beaucoup plus doué qu'eux, les Chams, qui furent de grands constructeurs et des artistes remarquables. Leurs monuments, qui datent du VIIe au XVIIe siècle (voir p. 17), se rattachent sans aucun doute à l'Inde, mais indirectement, par un lien qui nous échappe ; il est possible qu'ils soient la traduction en matières dures d'une architecture en bois très développée, ce qui expliquerait que les plus anciens soient les meilleurs et que l'histoire de cet art soit

celle d'une longue décadence[1]. — Après avoir dressé, par ordre géographique, une statistique très complète des monuments, M. Parmentier en a entrepris l'étude historique et théorique. La publication où il a consigné les résultats de ses recherches est d'un très grand intérêt, tant pour l'architecture et la décoration que pour la sculpture et l'iconographie. Elle est parfaitement illustrée (réserve faite pour quelques *directs* mal tirés) et présentée avec beaucoup de méthode. Le grand public n'apprécie pas assez l'effort vraiment admirable de notre École d'Extrême-Orient[2].

S. R.

H. Lechat. *Musées de Lyon*. I. *Sirènes*, 22 p.; II. *Aphrodite archaïque*, 25 p.; *Sculptures de Rodin*, 45 p. Les deux premières brochures avec 2 et 3 pl. hors texte. — Les Musées de Lyon, qui sont à tant d'égards des modèles, ont pris l'heureuse initiative de publier des brochures élégantes qui, lues sur place, en présence des œuvres qu'elles commentent, serviront très efficacement à l'éducation du public. En voici trois qui méritent beaucoup d'éloges puisqu'elles se lisent avec un égal plaisir ailleurs qu'à Lyon. La notice sur les Sirènes explique une terre cuite de Milo (autrefois chez Artaud), une autre de Béotie (acquise par le Musée en 1918) et une statuette inédite en marbre, trouvée entre Athènes et le Pirée. La seconde notice est consacrée à l'Aphrodite de Lyon, la première figure grecque archaïque qui ait été connue en France : « Grecque d'Asie-Mineure, entrée en France par la porte de l'Orient, conduite en étapes inégales et incertaines de Marseille à Nîmes et de Nîmes à Lyon ». La troisième brochure est une étude sur les sculptures de Rodin au musée de Lyon. Voici un jugement bon à retenir : « Rodin ne sentit jamais passer en lui l'esprit de l'antique sculpture grecque. Il parlait d'elle avec intelligence [?], avec la plus sincère admiration et le plus grand respect; mais son art était autre, d'inspiration et d'exécution. Il s'est rapproché bien davantage, quelquefois, de l'art du

---

1. « Dès le x[e] siècle commence, avec les Annamites, cette guerre inexpiable qui, cinq siècles après, conduit le peuple cham à un asservissement complet : de telles conditions impliquent une décadence continue » (p. x). L'auteur fait d'ailleurs observer que « c'est un peu là l'histoire de tout l'art en Extrême-Orient ». A Java, rien n'égale Borobudur, une des plus anciennes manifestations artistiques ; en Chine, les sculptures les plus anciennes ont aussi le plus de verdeur et de style; au Japon, rien de supérieur aux sculptures bouddhiques du VIII[e] et du IX[e] siècle. Les « Caves de l'Inde » ont un caractère d'art autrement élevé que les temples compliqués et maniérés de l'Inde médiévale. Même dans l'art khmer, « le splendide épanouissement architectural de l'art d'Angkor (postérieur au X[e] siècle) masque bien imparfaitement la déchéance incroyable de la sculpture ». Dans la première période de l'art khmer (XI[e]-IX[e] siècle), on ne trouve que de modestes édifices de briques, mais il y a quelques sculptures de réelle valeur.

2. En dehors des 16 vol. de son *Bulletin*, où l'archéologie tient une grande place, elle a publié les travaux archéologiques suivants : D. Lacroix, *Numismatique annamite* ; Lunel de Lajonquière, *Inventaire des monuments du Cambodge*, 3 vol. avec atlas ; A. Foucher, *L'art gréco-bouddhique du Gandhâra*, 2 vol.; Ed. Chavannes, *Mission archéologique dans la Chine septentrionale*, 3 vol. avec 2 albums

moyen âge finissant; on a pu, très justement, comparer le groupe des six *Bourgeois de Calais* aux émouvants *Saints Sépulcres* de nos vieux sculpteurs. Nulle comparaison de ce genre ne saurait être faite pour l'antiquité ».

S. R.

Musée du Louvre. *Catalogue des collections nouvelles formées par les Musées nationaux de* 1914 *à* 1919 *et qui sont exposées temporairement dans la salle Lacaze depuis le* 10 *février* 1919. Paris, Braun, 1919; in-12, 155 p., 16 pl. Prix : 3 francs. — Ce livret, publié en français et en anglais, est dû à douze conservateurs compétents, auxquels s'est adjointe une traductrice. Un travail fait en collaboration et nécessairement rapide devrait toujours être revisé par un rédacteur en chef en vue d'obtenir une certaine uniformité. Cette uniformité fait défaut. Il y a des références bibliographiques pour les antiquités grecques et romaines; il n'y en a aucune pour des acquisitions plus importantes. Mais la principale critique doit porter sur la traduction anglaise. *Embarcation* ne se dit pas *embarkation*, qui signifie *embarquement*; *conservateur* ne se dit pas *conservator*, mais *keeper*; *labourer* se dit *to plough* et non pas *to labour*; *facture* n'a jamais eu pour équivalent *composition*; une expression comme « *signed at bottom, almost center* » est barbare, etc. Il n'y a pas de pages où l'on ne trouve à redire. Personne n'est obligé de savoir assez d'anglais pour écrire cette langue difficile; mais quand on se mêle de l'écrire, il faut la savoir. Nous devons certes beaucoup à nos amis anglo-américains, mais ne sommes pas tenus de les faire rire.

Les photogravures sont généralement bonnes [1].

S. R.

G. Migeon. *Collection Paul Garnier.* Paris, Hachette, 1919. In-12, 112 p. et 48 planches. Prix : 2 francs. — Président de la chambre syndicale de l'horlogerie à Paris, M. Paul Garnier a donné au Musée du Louvre, en 1916, une admirable collection réunie par ses soins : elle comprend 56 montres (depuis le milieu du XVI^e^ siècle), trois horloges, une Vierge de l'Annonciation qui est un des chefs-d'œuvre de l'art des ivoiriers français du XIII^e^ siècle (*Gaz. des Beaux-Arts*, 1900, I, p. 487), une magnifique plaque d'argent gravé du XIV^e^-XV^e^ siècle (autrefois chez Carrand, style de Jacquemart de Hesdin) et six remarquables plaquettes de bronze italiennes. En même temps, il fit don au Louvre d'un volumineux dossier de notes dont le conservateur compétent, aidé de M. Edmond Gelis, a tiré la publication que nous annonçons. On y trouvera une bibliographie étendue de l'art de l'horlogerie, d'excellentes reproductions des principaux objets et l'indication précise des collections par lesquelles ils ont passé. Ce n'est pas seulement un catalogue, mais un petit manuel bien au point, qui doit être vivement recommandé aux archéologues et aux curieux.

S. R.

1. La légende du n° 76 porte *Dietisalvi*, alors qu'il faut lire *Diotilsalvi* (correctement imprimé, p. 47).

Le Gérant : A. Thébert.

ANGERS. IMP. F. GAULTIER ET A. THÉBERT, 4, RUE GARNIER.

STATUETTE PROVENANT D'ACARNANIE

BUSTE D'ENFANT AU MUSÉE D'ARLES

UNE STATUE PRAXITÉLIENNE D'ACARNANIE

(Planche V.)

La charmante statuette de marbre[1] que reproduit la planche V, fut découverte, d'après des renseignements dignes de foi, dans des ruines antiques près du village de Zaberda, au sud de Vonitza en Acarnanie. Apportée à Bruxelles en 1913, elle séduisit par sa grâce une femme de goût délicat, Mme Paul Hymans, qui a bien voulu nous autoriser à faire connaître ici cette œuvre précieuse. Nous en parlons d'autant plus volontiers que cette Grecque, conduite dans le nord de la Gaule, n'est pas sans avoir souffert de l'invasion germanique dans son pays d'adoption. Cachée dans une retraite obscure pendant l'occupation de la Belgique, elle ne retrouva qu'avec peine le socle sur lequel elle se tient et qui indique son nom : Hagésaréta[2].

Cette brève inscription est importante, car elle permet de fixer la date de la sculpture. M. Charles Michel, à qui j'en ai soumis un estampage, la place à la fin du IVe siècle ou au plus tard au commencement du IIIe, « pour autant qu'on en puisse juger d'après sept lettres différentes seulement ». Il est difficile de savoir de quelle cité faisait partie, vers l'an 300, le lieu où fut trouvé ce marbre, car la géographie de cette partie de la Grèce antique est encore bien mal connue. Les territoires de

1. Haut. sans le socle 0m,538. Socle : long., 0m,21 ; larg. 0m,16 ; haut 0m,05.

2. Il n'est pas douteux que ce socle, où s'encastre exactement le bas de la statue, soit antique et appartienne à celle-ci. La patine du creux ménagé dans sa surface supérieure prouve seulement qu'il est depuis longtemps détaché — depuis le moment où la statue tomba et où la tête en fut brisée. Cette tête s'ajuste parfaitement sur la cassure oblique du cou. Le bout du pied droit a sauté, avec un éclat de la base.

Sillion et de Palacros, qui s'élevaient sur cette côte d'Acarnanie, paraissent avoir alors été annexés à Anaktorion, qui subsista jusqu'à l'époque d'Auguste; mais toutes ces villes étaient des colonies de Corinthe. Or, le nom de Ἀγησαρέτα est une forme dorienne de Ἡγησαρέτη[1] et cette particularité dialectale fournit ainsi une confirmation indirecte de la provenance indiquée pour la statuette.

Cette œuvre gracieuse nous montre, — c'est là son intérêt pour l'histoire de l'art, — comment, à la fin du IVe siècle, l'influence de Praxitèle s'était fait sentir jusque dans ce coin reculé de l'Hellade. Praxitélienne, elle l'est manifestement par le type du visage comme par la disposition du vêtement et l'attitude du corps. La tête, relativement petite, est un peu inclinée vers l'épaule droite, creusant ainsi la chair du cou de deux sillons à peine indiqués. Le visage ovale et plein est entouré comme d'une couronne, par une chevelure bouffante, dont les deux bandeaux ondulés contournent des oreilles mignonnes et, ramenés sur la nuque, y sont réunis par un ruban d'où les mèches s'échappent pour s'étaler en éventail sur le dos. Par devant, une boucle s'enroule et forme un toupet, qui paraît soutenu par quelque parure. Le front bombé offre une légère saillie au-dessus de la racine du nez, droit et fin. Ainsi enfoncés sous l'arcade sourcilière, les yeux longs et fendus en amande sont noyés d'ombre, et sous leurs paupières mi-closes le regard abaissé vers la terre semble suivre un rêve, tandis que sur la bouche, aux lèvres sinueuses, flotte un léger sourire. Le charme indéfinissable que Praxitèle prêtait à ses figures féminines a été délicatement rendu dans cette œuvre de dimensions réduites.

De même, la liberté pittoresque avec laquelle est traité le costume rappelle celle que le maître du IVe siècle introduisit

1. Le nom se retrouve, avec une légère variante, Ἀγεισαρέτα, à Pharsale (IG. IX, p. 2, 239); Ἀγησάρετος se rencontre aussi en Thessalie (*Ibid.*, 109 *b* 64, à Halos et 407, à Scotussa). En latin, *Hegesaretus* est le nom d'un notable Pompéien (Caes., *B. C.*, III, 35; Cic., *Ep. fam.*, XIII, 25).

dans l'arrangement de ses draperies. La jeune fille est debout devant nous, fermement appuyée sur la jambe gauche, tandis que la droite, écartée et légèrement pliée, produit un jeu harmonieux des lignes du vêtement. Sa poitrine virginale, aux seins très distants, est couverte d'un souple chiton, strié de plis menus qui, descendant sous le manteau, tombe sur les pieds en sillons plus profonds ; une manche visible est agrafée sur l'épaule et le bras droits et s'arrête au milieu du biceps. Par dessus, l'himation de laine s'enroule autour de la taille en une masse épaisse et serrée, qui s'oppose à la finesse du léger tissu qui cache la gorge. Ce manteau, distendu par la saillie du genou droit, drape étroitement le bas du corps; ramené sur l'épaule gauche, il entoure le bras jusqu'au poignet; un pan, dont un morceau est brisé, retombe librement sur le côté et masque ainsi en partie une grande torche, posée à terre, que la jeune fille, du bout des doigts, retient sans effort, appuyée contre son épaule. Le haut de cette torche fait aujourd'hui défaut; une seconde torche devait être tenue obliquement dans la main droite, qui a disparu avec l'avant-bras, et son bout effilé devait toucher la cuisse à l'endroit où la surface du marbre a été entamée; des traces de son extrémité sont encore reconnaissables.

Cette torche ou cette double torche indique que Hagésaréta avait été initiée aux mystères. L'artiste inconnu qui a sculpté son image a sans doute subi l'influence de représentations de Koré, qu'on trouve figurée au IVe siècle avec le même costume et les mêmes attributs[1]. A-t-il reproduit exactement quelque œuvre célèbre de Praxitèle, figurant la déesse d'Éleusis ? C'est possible, mais rien, ce semble, ne permet de l'affirmer, bien qu'il se soit certainement inspiré étroitement des modèles que le maître athénien avait créés[2].

1. Voir notamment le bas-relief trouvé à Éleusis et publié par Philios, *Athen. Mitt.*, 1895, pl. VI, cf. p. 256 s.

2. On notera, par exemple, l'analogie du vêtement avec celui de deux des Muses de la base de Mantinée, celle qui écoute la lecture d'un *volumen* et celle qui tient les flûtes.

Rien non plus dans l'inscription n'indique que la jeune Acarnanienne, après son trépas, eût été assimilée à Perséphone, selon une coutume qui commençait à se répandre vers son époque. Il est vrai que le type même de la statue pouvait suffire à indiquer cette identification[1]. Certainement, le flambeau mystique qu'elle tient doit nous montrer qu'elle participait à l'immortalité. Le visage idéalisé n'a pas de traits individuels; sa beauté souriante rappelle le sort bienheureux qu'a obtenu la défunte.

L'œuvre qui nous a été conservée est une de ces statues, autrefois nombreuses, de mortes héroïsées qui ornaient les tombeaux[2]; elle était vraisemblablement placée dans une niche du monument sépulcral — c'est pourquoi la partie postérieure est négligée — et devant elle sa famille célébrait avec une sollicitude pieuse les sacrifices traditionnels[3], afin que celle à qui l'on rendait ce culte attentif continuât dans l'autre monde à veiller sur ses proches : ceux-ci sont du moins parvenus ainsi à assurer un autre genre d'immortalité au nom de Hagésareta.

Franz Cumont.

1. L'origine de la croyance que les morts s'identifient avec une divinité particulière doit être cherchée en Égypte. On pourrait rapprocher de notre statuette un bas relief du Musée des Thermes à Rome, où une femme est représentée en Isis, sans que rien dans son épitaphe indique qu'elle ait été ainsi déifiée (*Führer*[3], t. II, p. 198, n. 1458).

2. Collignon, *Les statues funéraires dans l'art grec*, Paris, 1911, p. 155 ss. 286 ss. (sur le type des figures de femmes debout).

3. Sur l'héroïsation privée ou familiale, qui se développe après Alexandre cf. Foucart, *Le culte des héros* (dans *Mém. Acad. Inscr.*, XLII), 1918, p. 152 ss.

BRONZES FIGURÉS DU MUSÉE DE SAUMUR

Les collections d'antiquités du petit musée de Saumur comprennent un certain nombre de pièces intéressantes qui n'ont jamais été publiées. Seule la *tuba*, qui y figure en place d'honneur, est bien connue du public savant.

Je voudrais aujourd'hui, d'accord avec mon père, le conservateur du musée, dresser un bref catalogue descriptif des bronzes figurés. Il ne m'est malheureusement pas possible d'indiquer, pour chaque pièce, sa provenance exacte. Je dois me borner à des indications générales. Dans son catalogue, publié à Saumur en 1868, Courtiller, le fondateur du musée, s'exprime ainsi :

« Dans l'année 1829, je proposai à deux de mes amis, MM. Lange et Caldéron, de réunir les antiquités celtiques et romaines qu'ils avaient trouvées dans nos environs. ... » et plus loin : « Je ne dois pas non plus oublier avec quel zèle M. le curé de Saint-Just m'a prêté son obligeant concours dans les fouilles que j'ai fait faire dans sa commune. » Enfin, en note, sous le titre « époque gallo-romaine » : « Presque tous les objets de l'époque gallo-romaine ont été trouvés à Saint-Just-sur-Dive. » A ce premier fonds est venue se joindre, vers 1884, une collection de trouvailles locales, provenant en grande partie des marais de la Dive, formée par un amateur saumurois, Baillou de la Brosse (qui résidait surtout, d'ailleurs, dans les Deux-Sèvres, au château de Cursay, sur les bords

du canal de la Dive) et] donnée, sans plus de précisions, par son fils. Ces deux collections ont un étiquetage à part ; les numéros des pièces de la collection Baillou sont précédés de la lettre B[1].

En dressant ce catalogue (dans lequel je ne suis nullement l'ordre arbitraire du numérotage), je n'ai voulu que fournir des matériaux de travail encore inédits ; j'ai évité avec soin toute dissertation pour me borner aux indications essentielles.

1° DIVINITÉS

B. 335. **Zeus**. — H. : 0m 085.

Patine vert foncé, polie, la surface du bronze restant légèrement granuleuse.

On notera l'ornement de forme presque carrée qui surmonte la chevelure, gravé de deux traits en croix. Les sourcils ne sont pas figurés. Les cheveux sont indiqués sur la calotte crânienne en trois zones concentriques. Du bord inférieur de la dernière, cinq grosses boucles tombent sur le cou et les épaules. La moustache n'est indiquée que sur les côtés de la bouche, laissant les lèvres bien dégagées. On hésite à reconnaître une figuration de la pupille. Un trait horizontal, sur l'œil gauche seulement, doit être accidentel. La tête s'incline légèrement en arrière et à gauche, les yeux bien ouverts, la bouche fermée, les lèvres accentuées. Le regard, suivant le mouvement de la tête, se dirige à gauche et semble se fixer au loin.

1. La collection Baillou n'est pas exposée actuellement, faute de place, l'aménagement de salles nouvelles n'ayant pu être terminé en raison de guerre.

B. 331. **Héphaestos.** — H. : 0^m,092.

L'oxydation a rongé cette statuette au point qu'elle se réduit à la silhouette d'un personnage, dans lequel je crois reconnaître Héphaestos, coiffé du *pileus* et portant sur l'épaule droite le marteau ou les tenailles. Le bras gauche est étroitement collé au corps, l'avant-bras droit ramené sur la poitrine, faisant peu saillie. En écharpe, se distingue une trace de manteau (?) La section des jambes montre, sous la couche épaisse d'oxydation verte, une zone circulaire d'environ 0^m,001 d'épaisseur, d'un brun rouge foncé, couleur qu'on voit aussi en surface. A l'intérieur de cette paroi, le noyau est en bronze, de couleur tournant à celle du cuivre rouge.

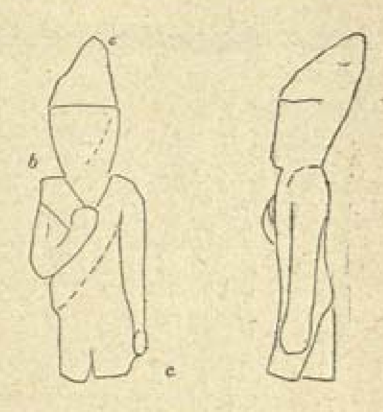

473. **Apollon lyricine.** — H. : 0^m,087.

Patine brun noir. Petit bronze d'un style remarquable, dans sa gracilité excessive. Le modelé général est bon. La tête laurée (le lien de la couronne retombant sur la nuque en deux bouts), est celle d'un enfant joufflu et accentue l'impression juvénile de la stature (la longueur du corps est de près de neuf têtes). Le regard est penché, pensif. La lyre, appuyée sur l'aine gauche, est soutenue d'autre part par le poignet droit; le pouce de la main droite est écarté et les doigts sont repliés, mais sans tenir la lyre; ils passent au-dessus.

Est-ce bien un travail antique?

469. **Hermès.** H. : 0^m,085.

Patine verte, rendue très inégale par l'oxydation. Le côté gauche du thorax, moins altéré que le reste du corps, permet de se rendre compte que le modelé devait être bon. Les cheveux dépassent en boucles arrondies sous le pétase ailé. Aucune

trace de talonnières. Le poids du corps porte sur la jambe gauche en avant, la droite étant fléchie en arrière.

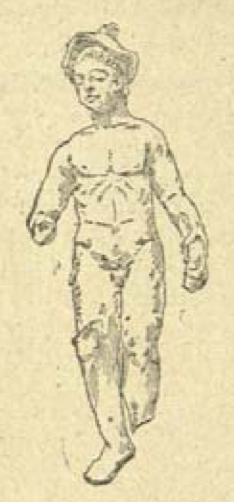

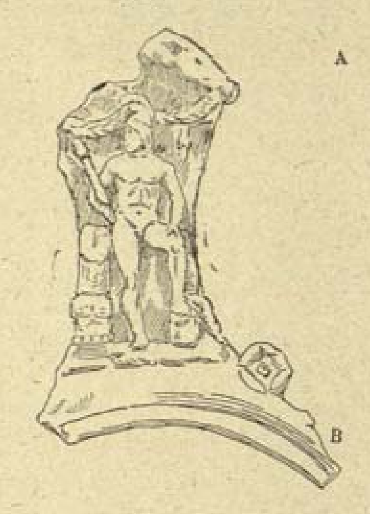

474. **Arès**, sur poignée de patère. — H. : 0^{m},145.

Patine grise, couleur plomb oxydé.

Sur une lame de 0^{m},003 environ, Arès casqué se détache en haut relief nu, la main droite appuyée sur la hanche et, tenant l'épée renversée, la main gauche tenant le bouclier appuyé sur la cuisse gauche. A droite, la cuirasse est posée à terre. Le casque s'élève à la hauteur de deux guirlandes dont les bouts se croisent derrière. Près du point d'attache de la poignée, une palmette, à gauche. — Malgré l'oxydation épaisse qui empâte le modelé, on peut juger de la belle qualité de ce travail, bien composé et largement exécuté.

472. **Héraclès**. — H. : 0^{m},125 (y compris le socle carré) ; 0^{m},103 (la statuette seule).

Patine brun noir. Le héros, la peau de lion passée sur la tête, nouée par devant, ramenée sur l'avant-bras gauche étendu, levait sa massue (absente) du poing droit. La statuette est fixée sur un socle carré à parois peu épaisses. Style

archaïque, modelé grossier, tête inexpressive; les yeux sont asymétriques. (Cf. S. Reinach, *Rép. stat.*, t. III, p. 69, n° 1, Rouen.)

470. **Déméter** (?) H. : 0m,135.

Patine brun noir.

Le bras droit descendrait au mollet; le bras gauche, réduit au poignet[1], n'a pour ainsi dire pas d'avant-bras; la main gauche, est énorme. La main droite tient une patère sur le bord de laquelle le pouce relevé s'appuie seulement. Dans la main gauche est un objet difficile à déterminer (pyxis?), dont le dessus est marqué de quelques

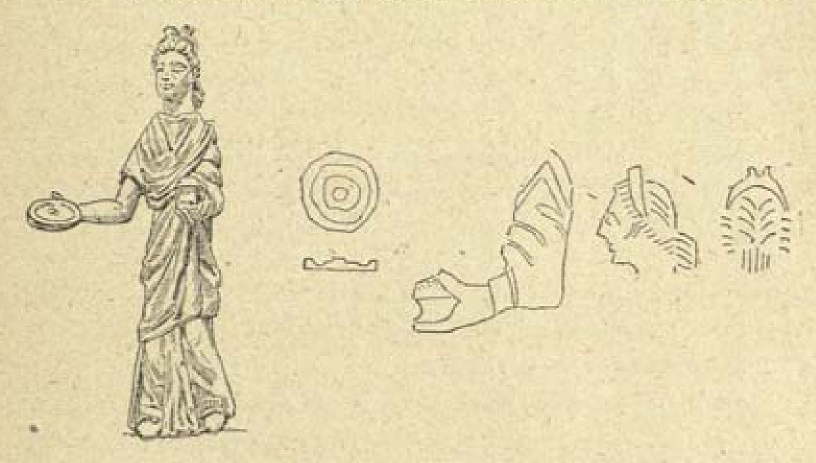

pointsgravés. Le coude gauche serre contre la hanche l'extrémité d'un pli du vêtement, ramené par devant. La chevelure est relevée tout autour du front et rejetée en arrière; elle cache les oreilles; à leur hauteur, deux petites mèches s'échappent sur les pommettes. Derrière, les cheveux sont séparés par une raie en deux masses, se fondant avec celles des côtés, sur la nuque, en un chignon laissant le cou dégagé. La tête est inexpressive; les yeux sont en relief assez saillant, sans figuration particulière de la pupille.

1. Cette disproportion ne peut-elle pas s'expliquer ainsi : l'artiste aurait voulu que l'objet tenu dans la main gauche fût présenté au second plan. Pour le reculer assez, il fallait faire saillir le coude en arrière. C'était créer une difficulté, l'artiste préférant, pour plus de simplicité, garder le plan du dos sans saillie. D'où cette idée de supprimer l'avant-bras gauche en le réduisant au poignet. La statuette étant vue de face, on ne se rend pas compte, du reste, du subterfuge employé.

471. **Artémis**. — H. : 0m,137.

Bronze doré; patine verte, légère, là où la dorure s'est effacée.

La main gauche tenait l'arc ; la droite est étendue, le pouce replié, les autres doigts brisés : que tenait-elle[1] ?

Le haut du carquois, sur le dos, est brisé. Les nattes et tresses de la chevelure, qui cache les

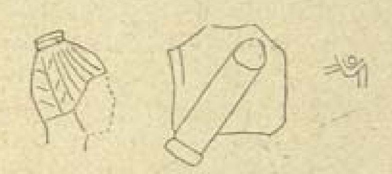

oreilles, sont indiquées par de simples traits gravés. Aucune figuration de la pupille ; la bouche est très légèrement entr'ouverte.

Bonne pièce où la facture un peu rude et sèche du vêtement contraste avec le modelé agréable des bras et des jambes.

B. 336. **Aphrodite** (?) — H. : 0m,095.

Belle patine verte, foncée et polie. Tandis que le buste est évidé (épaisseur du bronze 0m,003-4), la tête est pleine, et un trou vertical, profond de 0m,03 et pratiqué dans l'épaisseur, à la hauteur de la nuque, permet de fixer cette pièce sur un support. La chevelure n'est figurée qu'en deux torsades encadrant le front, et en deux boucles retombant par devant sur les épaules. Sur le dessus de la tête, aucune indication de la chevelure. Le derrière de la tête est d'ailleurs déformé et présente un aplatissement marqué, intentionnel et facile à expliquer, si l'on admet que cette tête était appliquée contre une paroi verticale ; elle ne devait pouvoir être vue que de face, ce que confirme évidemment l'absence d'indication de cheveux sur

1. Peut-être une patère ? Cf. S. Reinach, *Rép. Stat.*, t. III, p. 254, n° 3.

le dessus, signalée plus haut. L'œil gauche et le nez sont malheureusement très altérés et déparent cette belle tête ; les pupilles sont creusées.

468. **Aphrodite nue anadyomène.** — H. : $0^m,105$.

Patine noire, taches d'oxydation vertes sur le dos. La chevelure est relevée sur le front en deux torsades épaisses et volumineuses au-dessus des oreilles, celles-ci trop basses. — A gauche, dans cette masse de cheveux sur le côté, au-dessus de l'oreille, un trou ($0^m,002$). Derrière, les cheveux sont partagés par une raie et forment sur la nuque deux masses épaisses juxtaposées. En raison du mauvais état de la face — déformation du nez notamment — il est bien difficile de porter un jugement sur cette statuette.

2° TÊTES, PARTIES DU CORPS, MIROIR

332. **Tête.** — H. : $0^m,032$.

Patine brun noir.

Cette tête grossière est intéressante surtout parce qu'elle n'est pas terminée. Les cheveux sont figurés, au burin, d'une façon irrégulière que l'on trouve ailleurs (S. Reinach, *Bronzes figurés*, n° 218 219), mais non indiqués sur toute la partie inférieure gauche du crâne (comme le montrent les schémas), et à partir d'une ligne médiane tracée du front à la nuque. Un examen attentif des cheveux sur le dessus de la tête ferait croire qu'ils ont été tracés dans leur ensemble avant d'être séparés par cette ligne médiane tracée après coup, les deux parties, gauche et droite, semblant se raccorder. Pourtant, tout à fait sur le derrière de la tête, les cheveux partent bien à droite de cette ligne, tandis qu'à gauche ils ne sont pas encore tracés. La bouche n'est indiquée que d'un trait de burin dans une saillie du bronze à peine sensible, figurant l'épaisseur des lèvres. Les yeux sont asymétriques : l'œil droit a les paupières bien nettes, la pupille en relief un peu allongée, une forte

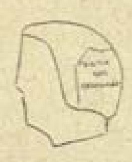

ride sous la paupière inférieure. La paupière inférieure de l'œil gauche est seule indiquée. Les oreilles sont cachées par les cheveux.

B. 332. **Tête.** — H. : $0^m,043$.

Patine noirâtre. La moitié supérieure est percée d'un trou de

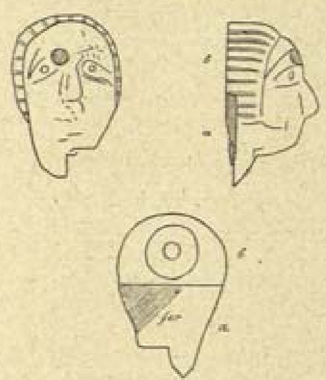

$0^m,01$, environ, aboutissant, au-dessus de l'œil droit, à un trou beaucoup plus petit ($0^m,004$). La moitié inférieure porte les traces d'une pièce de fer à laquelle elle était fixée. La pupille est creusée.

B. 317. **Tête.** — H. : $0^m,098$.

Patine noirâtre.

Brisure en *a*. Les ailes, d'une seule pièce, sont fixées sur la tige

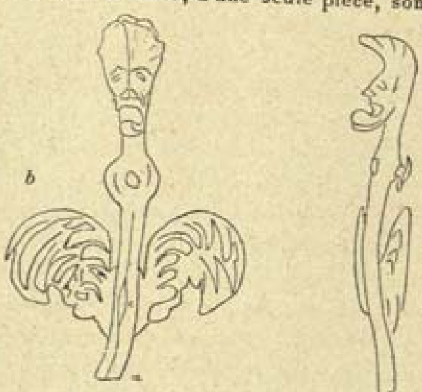

par un axe dont la rivure produit en *c*, sur la face, un léger aplatissement. Un rivet existe en *b*, mais la pièce qu'il tenait manque.

Cette tête grotesque a une expression singulière. On hésite à reconnaître daus l'œil la trace d'une figuration de la pupille.

451. **Tête.** — H. : 0m,07.

Anse de vase. Patine terreuse, très oxydée. La pupille droite est seule marquée par un point en relief.

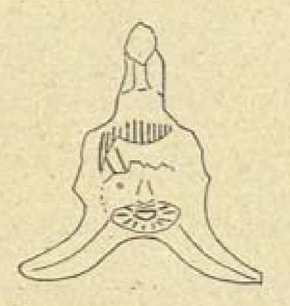

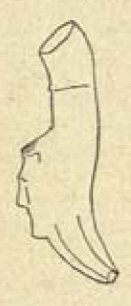

B. 308. **Tête.** — L. : 0m,065.

Patine brun rouge. Brisure en *a*. Épaisseur décroissant de 0m,004 (tête) à 0m,001 (*a*). Le revers est plat. Un évidement se remarque au revers de la tête, comme s'il y avait eu repoussé du métal. Relief usé et peu net. Le personnage semble être figuré à genoux. L'objet a pu servir de manche.

B. 307. **Tête d'épingle.** — L. : 0m,037.

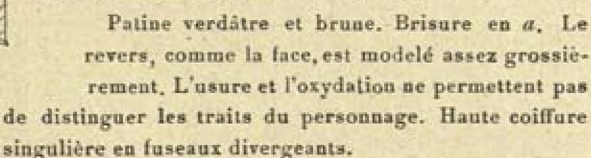

Patine verdâtre et brune. Brisure en *a*. Le revers, comme la face, est modelé assez grossièrement. L'usure et l'oxydation ne permettent pas de distinguer les traits du personnage. Haute coiffure singulière en fuseaux divergeants.

B. 333. **Peson.** — H. : 0m,073.

Patine verte inégale. La bouche est mal placée sous le nez, les lèvres faisant comme une moue. Les yeux sont bridés, les pupilles allongées. Le front, chauve, est très incliné. Une touffe de cheveux unique part en natte du sommet de la tête et se perd à la hauteur du point d'attache supérieur de l'anneau de suspension brisé. Les oreilles sont trop haut et en avant. Le fond de la cavité que forme l'intérieur du buste est garni de plomb.

(Cf., pour le type ethnique, S. Reinach, *Rép Stat.*, II, p. 559, 9;

561, 1 ; III ; 273, 2 ; *Bronzes figurés*, p. 224, n° 216 ; pour la destination, voir *ibid.*, p. 239, n° 235).

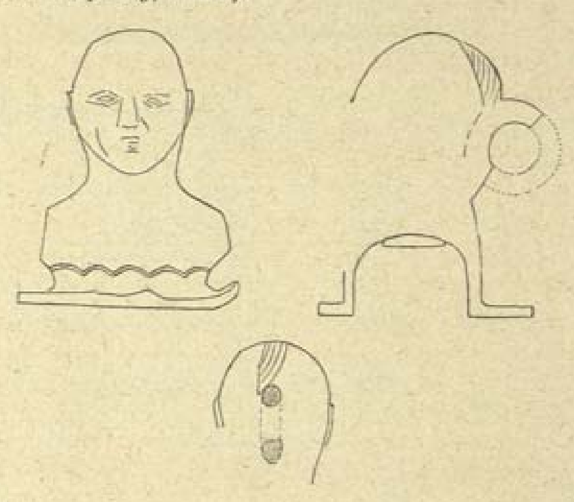

B. 334. **Peson.**

Pièce non rigoureusement identique, mais tout à fait semblable à la précédente. L'anneau de suspension est entier.

B. 314. **Sifflet.** — L. : 0m,055.

Patine brun vert foncé. La boule du sifflet est façonnée irrégulièrement en forme de tête. Les yeux sont figurés asymétriquement. Un pli est marqué à gauche du nez. Ce sifflet est en état parfait de conservation et rend un son puissant.

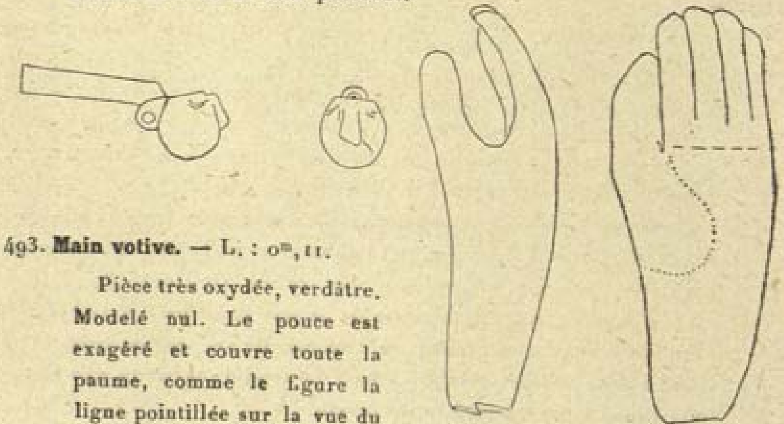

493. **Main votive.** — L. : 0m,11.

Pièce très oxydée, verdâtre. Modelé nul. Le pouce est exagéré et couvre toute la paume, comme le figure la ligne pointillée sur la vue du dessus.

464. **Phallos.** — L. : 0m,041.

Patine brun rouge et verte. Le revers de cette pièce est évidé, suivant le modelé externe. L'épaisseur varie de 0m,001 à 0m,003. L'anneau de suspension fait corps avec la pièce avec laquelle il a été fondu.

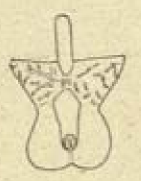

464 *bis*. **Autre.** —

Pièce provenant de Pompéi. Belle patine vert malachite. Le *phallus* est figuré en A dans la position qu'il prend quand il est suspendu. L'exécution témoigne d'une certaine recherche du détail.

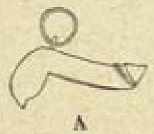
A

476. **Miroir.** — L. 0m, 261 ; diam. : 0m,125.

Patine verte. L'objet est entier, mais malheureusement très oxydé. Le manche se termine par une tête d'animal, peut-être une tête de mulet. L'extrémité figurant cette tête s'incurve vers le côté concave du miroir. La face du manche (côté convexe du miroir) est arrondie et grossièrement ciselée, pour faciliter la tenue en main, tandis que le revers est concave et non ouvragé. La face concave est gravée au trait. Le champ est entouré comme bordure d'une tresse très effacée, sauf où le dessin la figure ; on la distingue difficilement ailleurs.

Le sujet du champ est trop gâté par l'oxydation et par des chocs qui l'ont comme martelé pour être décrit avec précision. J'ai relevé dans un croquis tous les traits qui se laissent encore distinguer. La gravure est assez grossière, mais la mise en place des personnages, sans doute imitée d'un modèle plus parfait, est intéressante,

témoin la tête de femme vue de face, dont le corps est d'ailleurs impossible à discerner.

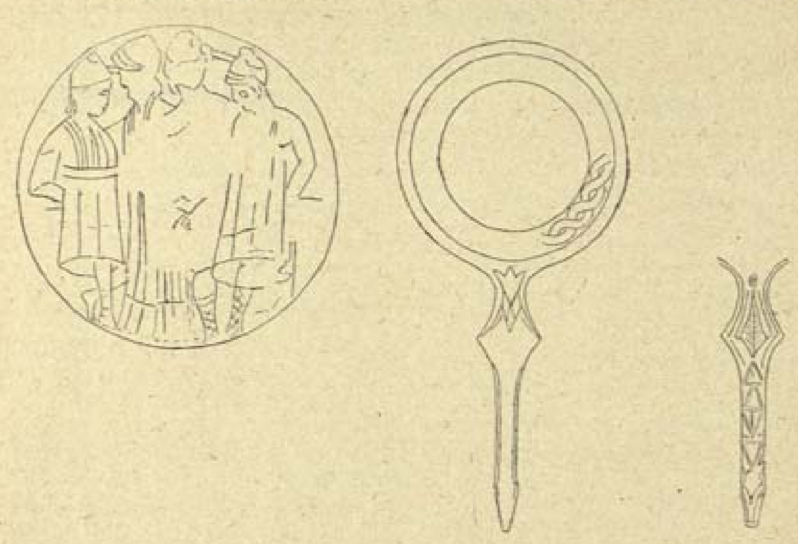

3° ANIMAUX

B. 329. **Tête de félin**. — L. : 0^{m},052.

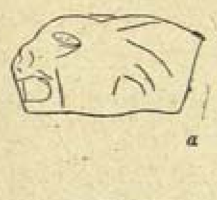

Patine vert foncé, polie. Taches de rouille entre les yeux et sur le museau. Pièce creuse ; épaisseur du contour en *a*, de 0^{m},001 à 0^{m},002. Sur le sommet de la tête, entre l'attache des oreilles, un petit trou de 0^{m},001. Le dessin de la pupille, peu marqué, se distingue néanmoins (cf. S. Reinach, *Bronzes figurés*, p. 265, n° 258, une tête de panthère, très semblable).

B. 337. **Cerf**. — H. totale : 0^{m},18.

Patine vert foncé, granuleuse. La patte droite avant, les deux pattes de derrière, l'extrémité de la corne droite sont brisées ; la corne gauche est courbée anormalement vers l'axe du corps. La base de la patte subsistant est parfaitement plane ; les quatre pattes existant,

l'animal devait se tenir très bien sans aucun support. Pourtant, dans le ventre, est pratiqué un trou rond (0m,007), pouvant servir à le fixer sur un support (cf. S. Reinach, *Bronzes figurés*, p. 265). Les poils sont figurés sur tout le corps, et sur le dos, des oreilles à la queue, sont séparés par une ligne gravée, interrompue seulement à la naissance du cou, au passage de la touffe de poils qui s'y remarque. L'œil est fait d'un grain de pâte de verre bleu. Le type de l'animal figuré m'ayant semblé s'écarter du type le plus répandu, j'en ai soumis une photographie au professeur de zoologie du Muséum à Paris,

M. Trouessart, qui m'a fort aimablement donné des renseignements précis dont j'extrais les lignes suivantes :

« La statuette en question représente un vieux *cerf dix cors*, comme on en voit encore dans quelques grands parcs d'Angleterre, où on les laisse vivre très longtemps sans les chasser... Cette *encolure d'étalon à crinière* caractérise le vieux cerf. Le sculpteur a encore exagéré l'apparence *chevaline* en donnant à l'animal des pattes lourdes de cheval de charrette et une croupe trop arrondie. Le cerf a toujours la croupe *avalée* comme le mulet.

« Le sommet des bois qui devait former *chandelier* (candélabre) manque sur la statuette. »

B. 326. **Écureuil.** — H. : 0m,048.

Patine noirâtre. Le corps est marqué sur le côté figuré de hachures gravées pour représenter les poils. Sur l'autre côté, elles sont

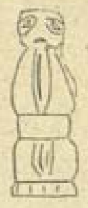

effacées Sous la base, un trou de 0m,005, moderne (fileté) a sans doute agrandi un trou ancien.

4° ANIMAUX FIGURÉS SUR INSTRUMENTS

B. 328. **Tête de sanglier.** — L. : 0m,075.

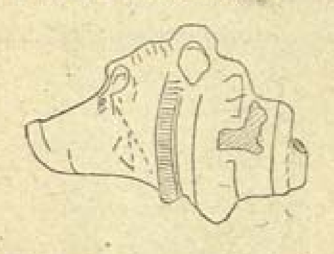

Patine brun noir. La paroi est trouée et écrasée à l'extrémité opposée à la tête. Une bélière permettait de suspendre cet objet, peut-être un poids (cf. sur la fréquence du sanglier comme motif gallo-romain, surtout en Bretagne et sur le littoral, S. Reinach, *Bronzes figurés*, p. 255, n° 250).

465. **Panthère.** L. : 0m,065.

Patine vert noirâtre. Les deux pattes appuyées sur une petite traverse de bronze qui les relie forment anneau. — En *a*, fragment d'une tige de fer plate de 0m,004. Les oreilles sont gâtées. Les taches du pelage sont indiquées par de petites circonférences très égales, faites au poinçon ; l'un des bords en est généralement plus marqué. Appartenait à un manche de clef.

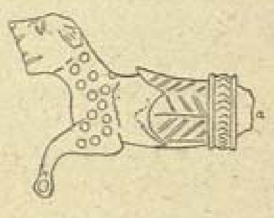

466. **Chien avec collier.** — L. : 0m,048.

Patine vert foncé, presque polie. Les deux pattes réunies comme au n° 465. En *a*, fragment d'une tige de fer, insérée dans la douille épaisse de 0m,002. Manche de clef.

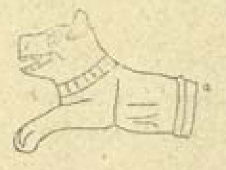

467. **Lièvre (?).** — L. : 0m,078.

Patine vert foncé, presque polie. Les pattes comme au n° 465. En *a*, fragment d'une tige de fer plate de 0m,003. Manche de clef.

B. 327. **Tête d aigle (?).** — L. : $0^{m},055$.

Patine verte, taches de rouille. En *a*, sur la base légèrement concave, trace d'un trou de $0^{m},001$ de diamètre rempli d'une tige de

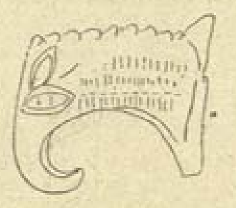

bronze qui dépasse légèrement. Quel est l'animal représenté ? On pourrait penser à une tête d'aigle, et c'est ainsi que cette pièce est cataloguée. Toutefois, cette détermination est incertaine (griffon?) Manche de clef.

450. **Tête de bouc.** — H. : $0^{m},053$.

Patine vert clair, polie. Cette pièce est évidée de *b* en *a*, où se voient des traces de fixation. Elle s'appliquait sans doute comme le montre le croquis, la courbure *a b* épousant la forme du vase. — Les deux cornes s'écartent inégalement. Vues en plan, en *c*, elles sont d'épaisseur inégale et asymétriques. L'œil est creusé, mais la pupille figurée en relief. Anse de vase.

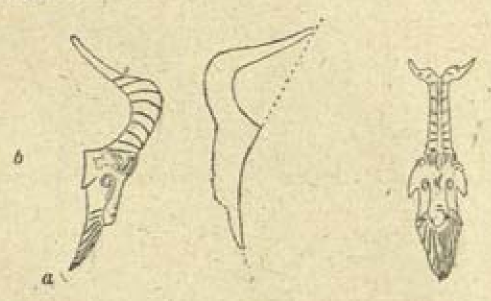

B. 276. **Pied de cheval.** — L. : $0^{m},063$.

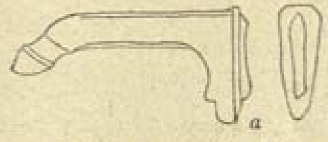

Patine vert foncé. Tache de rouille. En *a*, fragment d'une lame de fer. Manche de couteau.

B. 321. **Tête fantastique.** — L. : $0^{m},075$.

Patine brun noir. Tête fantastique formant le talon d'un manche de couteau (en *a*, fragment de la lame en fer), orné tout autour d'une décoration de feuilles de lierre.

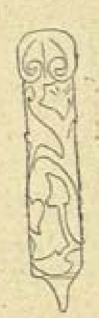

B. 323. **Pied de griffon.** — L. : $0^{m},09$.

Patine verte et rouille, non polie, inégale. Pièce creuse, épaisseur en *a* de $0^{m},001$. La paroi se replie sur la base, pour donner plus d'assise. Le milieu du pied est à sept pans. C'est un pied de meuble.

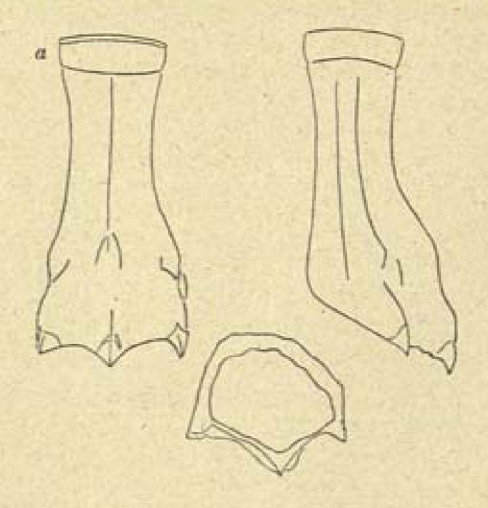

B. 330. **Sphinx.** — L. : $0^{m},065$.

Patine vert foncé, avec quelques taches d'oxydation vert émeraude. Cette pièce est pleine, le dessous légèrement concave ; sur le milieu du dos, entre les ailes, un trou carré, de part en part, bouché en

partie par une pièce de métal de même forme, entrée à force, sans doute par le dos (évasement des bords) et dépassant en dessous de $0^m,002$.

L'aile subsistante est gauchie et s'écarte de l'axe d'environ $0^m,02$. Les pattes, à quatre griffes, un peu inégales, la droite de $0^m,002$ plus grande. Les cheveux ondulés sont séparés au milieu et roulés en deux torsades sur le front. Bon travail, modelé bien accentué.

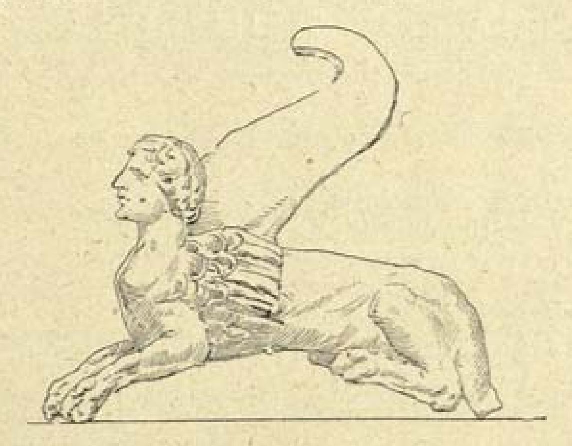

B. 310. **Tête d'animal indéterminé.** — L. : $0^m,095$.

Patine brun noir. Brisure en *a*. L'axe, subsistant en *b*, ne porte pas trace de brisures.

Angers, 18 avril 1918.

M. Valotaire.

LES

SUJETS ANTIQUES DANS LA TAPISSERIE

(*Suite* [1].)

II

Histoire Grecque et Orientale.

LXXXIII. **Antiochus**.

« Faiz et bataille de Judas Macabeus et d'Antiogus. Un grand tappis. » (Labarte, *Inv. de Charles V*, nº 3.695).

« Troyes pièces de tapisserie à personnages de l'Histoire d'Antiochus, nº 443. » (P. Vayras, *Inv. des châteaux de Turin et de Pont-d'Ain* en 1497, Turin, 1883.) France ou Flandres ?

LXXXIV. **Alexandre le Grand**.

Histoire du roi Alexandre et de Robert le Fuzelier, tapisserie à or vendue par Jean Cosset à Philippe le Hardi, en 1386, au prix de 900 fr.

Histoire de la conquête de Babylone par Alexandre « faite de fin fil d'Arras enrichie d'or et d'argent du prix de 650 fr. » Tapisserie vendue au duc de Bourgogne en 1392, par Jacques Dourdin. Une tapisserie portant ce titre fut donnée à Valentine de Milan lors de son arrivée en France, par le duc de Bourgogne.

« Histoire du roy Alexandre et de la greigneur (plus grande) partie de sa vie et de ses conquestes. » Tenture envoyée par le duc Philippe le Hardi au sultan Bajazet pour la rançon de son fils Jean, comte de Nevers, fait prisonnier à la bataille de Nicopolis en 1396.

« Histoire du roy Alexandre et du roy d'Aïre. » Tapisserie fournie en 1398 à Gui de Châtillon, comte de Blois ; elle fut emportée à La Haye

1. Voir la *Revue* de mai-juin 1917, p. 296 ; janvier-avril 1918, p. 231 ; janvier-avril 1919, p. 48.

et a appartenu à Jacqueline de Bavière, héritière de Guillaume IV de Hainaut. Citée dans un inventaire à Paris en 1409.

« Histoire d'Alexandre, suite de tapisserie à nombreux personnages dont les noms sont écrits : Alexandre, Nicolas, roi de Césaire, etc., scène qui semble tirée du roman d'Alexandre, version du XIIIe siècle, par Lambert de Tours. Expositions de Lyon, 1877, et des Primitifs français, Paris, 1904. Ancienne collec. Aynard. Paris, vente de 1913, nos 337, 338, et 339. France ou Flandres, début du XVe siècle.

« Ung drap de haulte liche de Cassandes et du roy Alexandre estimé 7 livres. » (Inv. de Marguerite de Masle, veuve de Philippe le Hardi, 1405).

« Ung drap de haulte liche deschiré et troué en plusieurs lieux qui parle de Alexandre. » (Ibid.).

« Un petit tapis de l'histoire du roi Alexandre et de Darius. » (L. Barthélemy. *Inv. du château des Baux* en 1416, éd. de l'Imprimerie nationale, 1878, p. 39).

« No 23. Item, une autre courte pointe blanche plus grande et meilleure que l'autre de l'ouvrage de Naples où est le roy Alexandre. » (*Ibid.*) (Est-ce une tapisserie ?)

« Item, 4 tapiz de haulte-lisse tendus aux murs, l'un d'Alexandre, l'autre du roi Henri et du roy Pierre d'Espagne et deux autres de chasses de femmes. Ces tapisseries étaient tendues en la chambre de la tour où madame mourut ». (L. Barthélemy, *Inv. du château des Baux* en 1426, éd. de l'Imprimerie nationale, 1878).

Histoire d'Alexandre, chambre de tapisserie tissée d'or, d'argent, de soie et de fin fil de laine, comprenant, outre le ciel, le dossier, la couverture et les gouthières, 7 tapisseries de murailles dont les dimensions variaient de 12 à 16 aunes de large sur 7 aunes de haut. Elle fut payée 5.000 écus d'or en 1459, par Philippe le Bon à Pasquier Grenier ou Garnier, tapissier de haulte lisse de Tournai.

« Comment Cléopâtre fut donnée en mariage à Alexandre » (*sic*), suite de tapisserie citée par Olivier de la Marche comme exposée dans les rues de Bruges à l'occasion du mariage de Charles le Téméraire et de Marguerite d'York, en juin 1468.

Alexandre, Annibal et autres nobles anciens, suite de tapisserie décorant le palais ducal à l'occasion de l'assemblée tenue à Bruxelles, le 15 janvier 1469, pour recevoir à merci les Gantois révoltés.

Une tapisserie d'Arras représentant les Exploits d'Alexandre le Grand ornait le réfectoire de l'abbaye de Saint Maximin, près de Trèves, au jour de la conférence de Charles le Téméraire avec l'empereur Frédéric III, en 1474. (Van Drival, *Tapisseries d'Arras*, p. 100.)

La Légende fabuleuse d'Alexandre voulant s'élever dans le ciel à l'aide d'un griffon et tombant au fond de la mer, deux pièces conservées à Rome, galerie Doria. (Barbier de Montault, *Inv. des tapisseries de Rome*, p. 36). Italie, xvᵉ siècle.

« L'ystoire d'Alexandre contenant 8 pièces de tapisserie bien riches, à or et à soye. En ce compris le ciel, douciel et couverture de lit et la couverture de la couchette, achepté de mon seigneur le maréchal de Gré, le 12 mai 1494. » (Le Roux de Lincy, *Inv. d'Anne de Bretagne*, IV, p. 77). France ?

Une tenture d'Alexandre figurait au château d'Amboise en 1494.

« 1296. Item, la tappicerie de Alexandre et le roi Dare, 6 pièces. » (P. Vayra, *Inv. des châteaux de Turin et de Pont-d'Ain*, 1497-1498, Turin, 1883.)

« 1309. Item, 2 aultres tappis de Alexandre et de Penseval (Perseval). » (*Ibid.*)

Les gestes d'Alexandre le Grand, suite de tapisserie qui ornait le château de Blois lors, du séjour qu'y firent Philippe le Beau et Jeanne la Folle en 1501.

Fragment de l'Histoire d'Alexandre, pièce représentant Alexandre qui reçoit les parents de Darius. Grands personnages en costumes flamands de la fin du xvᵉ siècle ou du début du xviᵉ siècle. (Vente Rosenfeld-Goldschmidt, Amsterdam, 9-12 mai 1916, nº 15).

« 425. 2 grandes pièces de tappicerie aussi de haulte-lice contenant les Gestes d'Alexandre le Grand. » (Bonnaffé, *Inv. de Charlotte d'Albret, duchesse de Valentinois* en 1514, 1878, p. 85).

« 6 pièces et une couverture à or de l'Histoire d'Alexandre refaictes et restouppées par Pierre van Alst, en 1514. » (Deshaines, *Documents sur les tapisseries de bruxelles*, 1882, p. 28).

« Nº 53. Histoire d'Alexandre, mais non si grande de moitié que les autres ». (Inv. de Maximilien, 1519).

Histoire d'Alexandre, 4 pièces, réparée par les tapissiers du Roy en 1528. « A Bernard Lecourt, tapissier de la Rayne ... pour avoir remys autres tapisseries des histoires d'Alexandre le Grand et de Jérusalem que sont grandes pièces, a été payé 100 livres. » Fontainebleau.

« 2 pièces de tapisserie faictes de fil d'or et d'argent et de soye bien riche de l'ystoire et des faicts d'Alexandre le Grand qui sont venues d'Espagne ». Elles furent données à Marie de Hongrie par ordre de Charles-Quint ; elles provenaient de la succession de Marguerite d'Autriche (*Inv. de Marguerite d'Autriche*, 1523, éd. Michelant, Bruxelles, 1870, p. 119).

Suite de l'Histoire d'Alexandre, tapisseries saisies à Audenarde en 1539.

Histoire d'Alexandre, suite de tapisserie de l'inventaire des ducs de Mantoue en 1541. Celui de 1660 mentionne une Histoire d'Alexandre en 5 pièces. Italie?

Les Faits d'Alexandre, 4 grandes pièces réparées avant 1545 par Jean Sonyen. Atelier de Fontainebleau.

La Naissance d'Alexandre, tapisserie à la marque de Bruxelles avec monogramme, distique latin; contenant trois différentes scènes relatives au même sujet. Palais Chigi, à Rome. (Barbier de Montault, *Inv. des tapisseries de Rome*, p. 63). Bruxelles, postérieure à 1528.

Suite d'Alexandre selon les cartons commandés à François Salviati par Pierre-Louis Farnèse, vers 1550, tissée dans les Flandres.

Histoire de la Jeunesse de Paris Alexandre, suite de 6 pièces, soie et or, payée à Henry Jehan et Guillaume de Pannemaker à Bruxelles. Appartenait à Marie de Hongrie, au château de Binche.

Histoire d'Alexandre, suite de 6 pièces, saisie par ordre du duc d'Albe chez Stichelbaut, tapissier d'Audenarde, en 1566.

Histoire d'Alexandre, suite de 9 pièces; monogramme, inscription dans la bordure. Collection des empereurs d'Autriche. (*Jahrbuch des Kaiserhauses*, Vienne, 1884). Bruxelles, XVI^e siècle.

Alexandre et Cléopâtre (contenant la prise de Babylone), suite de 8 pièces, monogramme.

Histoire d'Alexandre, suite de tapisserie payée à Josse de Pape 2.000 florins pour le duc de Parme à son entrée dans la ville d'Audenarde, le 19 juillet 1582.

La Famille de Darius ou l'histoire de Darius et d'Alexandre, suite de 8 pièces, à grands personnages. Au Palais-royal de Madrid. Bruxelles, fin du XVI^e siècle.

Histoire d'Alexandre, suite de tapisserie. A l'Armeria real de Madrid. Bruxelles, fin du XVI^e siècle.

Histoire d'Alexandre « en douze espaliers », envoyée à Venise par l'intermédiaire de Tommaso Michelozzi, en 1595. Ateliers de Florence.

Les Faits d'Alexandre, d'après des dessins de Carel van Mander fils. Une tapisserie de cette suite figurait dans la collection Demidoff (San-Donato à Florence).

Histoire d'Alexandre, suite de cartons dessinés par Agostino Melissi pour l'atelier de Florence. Les tapisseries suivantes furent tissées par Fèvre en 1642 : 1° Jupiter sur une nuée ; 2° Alexandre boit le remède de son médecin ; 3° Le père et la mère d'Alexandre (Boyer de Sainte-Suzanne, *Tap. ital.*, p. 24). Florence, fin du XVI^e siècle ou début du XVII^e siècle.

Une autre suite d'Alexandre fut exécutée par Fèvre entre 1648 et 1651. En outre, il exécuta trois dessus de porte : 1° Aristote enseigne les sciences à Alexandre; 2° Alexandre visite le tombeau d'Achille; 3° Alexandre et Phocion. En 1650, van Asselt tisse les pièces suivantes : 1° Alexandre reçoit les femmes de Darius; 2° Entrevue d'Alexandre avec le grand prêtre des Israélites; 3° Alexandre et Diogène; 4° Alexandre et son médecin; 5° Défaite de Darius, et les trois dessus de portes.

LXXXXV. **Aristote.**

« 14. Item, un autre drap de haute lisse vieil d'Aristotel, doublé de toile. » (L. Barthélemy, *Inv. des châteaux des Baux* de 1426, Imp. nat., 1878, p. 39.) France?

LXXXXVI. **Artémise.**

L'Histoire d'Artémise a fourni, entre 1570 et 1660, dix tentures différentes, d'après les dessins d'Henri Lerambert, d'Antoine Caron et peut-être de Maurice Dubourg ou Dubout, selon le recueil de Nicolas Houel.

La tenture primitive fut commandée par Catherine de Médicis à des ateliers de Paris, la dernière par Marie de Médicis; celle-ci est entourée d'une bordure avec le chiffre de Henri IV (H traversée du double sceptre). Au lieu de 63 pièces dont M. Lacordaire a constaté l'existence, le mobilier de la Couronne n'en citait que 59. Il ne reste actuellement au garde-meuble que 28 pièces qui appartiennent à des époques différentes.

LXXXXVII. **Athènes.**

La Fondation d'Athènes. Ancienne collection de Lowengard. Flandres, XVI[e] siècle.

LXXXXVIII. **Aurélien** (voir *Zénobie*).

LXXXXIX. **Babylone** (voir *Alexandre*).

« n° 413. Une grant pièce de tappicerie de haulte lice où est l'histoire de la tour de Babilonne où est escript Jupiter et à l'autre bout Titan. » (Bonnaffé, *Inv. de Charlotte d'Albret* en 1514, Paris, 1878.) France?

C. **Balthazar**

« 416. Une grant pièce de haulte lice où est escript Mane Teschel Fares. » (Le Festin de Balthazar). (*Ibid.*)

CI. **Cadmus.**

Histoire de Cadmus, suite de dix pièces. Au palais de Beaumont à Mons; inventaire fait en 1612 à la mort de Charles de Croy, duc d'Arschot, prince de Chimay.

Histoire de Cadmus, suite commandée par Philippe II à Michel Coxie en 1559, destinée à être tissée à Bruxelles pour orner l'Escurial.

CII. **Cléopâtre** (voir *Alexandre*).

Le Mariage d'Antoine et de Cléopâtre, tapisserie exposée dans une rue de Bruges, d'après Olivier de la Marche, lors du mariage de Charles le Téméraire avec Marguerite d'York en 1468. Flandres.

La mort de Cléopâtre, tapisserie citée dans l'inv. de Florimond Robertet, en 1532.

Histoire de Cléopâtre, suite de huit pièces.

CIII. **Darius** (voir *Alexandre*).

CIV. **Cyrus.**

Histoire de Cyrus, suite de tapisserie de Bruxelles achetée par Hippolyte d'Este, cardinal de Ferrare, archevêque de Milan. Charles-Quint lui avait accordé l'exemption des droits en 1543 pour 26 pièces de tapisseries, représentant quatre chambres, dont la suite ci-dessous.

Une suite intitulée « Le Roi de Perse » en dix pièces qui figurait dans la collection du cardinal d'Este doit être la suite ou faire partie de l'Histoire de Cyrus, vu que celle-ci ne figure pas dans le relevé des collections de la maison d'Este.

Histoire de Cyrus, suite de 10 pièces tissée à Bruxelles par Nicolas Leiniers pour Philippe II. 1° Cyrus est confié à un berger. 2° Il est reconnu par Astyages. 3° Il s'empare d'Astyages. 4° Il s'empare de Crésus. 5° Il délivre Crésus du bûcher. 6° Il défend aux Lydiens l'usage des armes. 7° Entrevue de Cyrus et d'Artémise. 8° Il rend la liberté aux Juifs. 9° Il renvoie un messager à Thomyris. 10° Thomyris fait plonger la tête de Cyrus dans un baquet de sang. Cette suite a figuré au service funèbre célébré à Tolède en 1560 pour le repos de l'âme de François II, roi de France. A l'Armeria real de Madrid.

Histoire de Cyrus, suite exécutée en 1566 dans l'atelier de Florence, d'après les cartons de van der Straten dit le Stradano. (Boyer de Sainte-Suzanne, *Tap. ital.*, p. 17).

Le Roy Cyrus, suite de six pièces, citée dans l'inv. de l'hôtel de Nassau, à Mons, relevé en 1618, n° 35-40; elle figurait dans la chambre de Son Excellence, et faisait partie des biens confisqués par le duc d'Albe à Guillaume de Nassau en 1568. Bruxelles?

Histoire de Cyrus, suite de huit pièces citée dans l'inv. de Gabrielle d'Estrées en 1599. France.

CV. **Nabuchodonosor.**

« L'ystoire de Nabuchodonosor contenant 7 pièces de tappicerie et en outre trois goutières, le tout achepté de Lancelot Platel et est non garnie ». 12 mai 1494. (Le Roux de Lincy, *Inv. d'Anne de Bretagne*, IV, p. 80). France (?)

La vie de Nabuchodonosor, suite de dix pièces ; collect. du cardinal Hippolyte d'Este (1509-1572). Ferrare ou Flandres?

CVI. **Philopater.**

Tapisserie ou suite représentant l'histoire de Philopater, achat de Georges Ghuys à Jean Hebaut, tapissier d'Audenarde, pour des clients inconnus. XVIe siècle.

CVII. **Philippe de Macédoine.**

Le Roy Philippe de Macédoine, vieille tapisserie sans or, inv. du garde-meuble pontifical de 1555.

CVIII. **Rhodes.**

Le siège de Rhodes, tapisserie portée dans l'inventaire du palais du cardinal d'Amboise à Rouen vers 1510. On retrouve cette tapisserie dans l'inventaire du château de Gaillon en 1550. (Cette tapisserie représente le siège de Rhodes par Démétrius Poliorcète en 305).

CIX. **Sémiramis.**

« Ung tapis de haulte lisse ouvré d'or et d'argent de Chypre de Sémiramis de Babilone. » Inv. de Philippe le Hardi de 1404

CX. **Les sept Sages de la Grèce.**

« Ung tapis de sept sages ouvré à or en plusieurs lieux et de fil d'Arras. » Inv. de Philippe le Bon de 1420, n° 4270. (Terninck, *Arras*, 1879, p. 229).

Les sept Anciens ou sept Sages, « une grande pièce à or de l'histoire des 7 anciens refaicte et restouppée par Pierre van Alst en 1514. » (Deshaisnes, *Documents inédits sur les tapisseries de Bruxelles*, 1882, p. 28).

« Les sept sages de la Grèce raisonnant sur les doigts ». Inv. de Flor. Robertet, 1532.

CXI. **Zenobie.**

Patrons de l'histoire de Zénobie, huit cartons préparés par Jean Snel-

linck, en 1607, pour Georges Ghuys. Il est possible que ces cartons aient servi de modèles pour plusieurs suites de tapisseries que nous ne connaissons pas. Audenarde.

Zénobie, reine de Palmyre et Aurélien, suite de sept pièces; monogramme; achetée en 1666. Bruxelles.

III

Histoire romaine

CXII. **Albe** (voir aussi *Fondation de Rome, Romulus et Rémus*).

« Histoire du roi d'Albe, 6 tappis de haulte liches ». Documents d'Arras concernant l'entretien des tapisseries appartenant à Charles le Téméraire. Arras, xv^e siècle.

CXIII. **Annibal** (voir *Scipion*).

Annibal figure sur une pièce faisant partie d'une suite de tapisserie représentant des nobles anciens, suite qui décorait le palais ducal de Bruxelles à l'occasion de l'assemblée tenue dans cette ville, le 15 janvier 1459, pour recevoir à merci les Gantois révoltés.

Histoire d'Annibal, suite de six pièces, aux armes de Bourgogne, achetée par Philippe le Bon, en 1466, à Jean de Haze ou de Have pour donner au pape Paul II; 507 aunes. Tournai.

« N° 1300. Fleur, tapisserie d'Annibal, 6 pièces ». (P. Vayra. *Inv. des châteaux de Turin et de Pont-d'Ain* en 1478). France (?)

Histoire d'Annibal, suite de 12 pièces, façon de Bruxelles. (*Inv. de Catherine de Médicis*, 1589, éd. Bonnaffé, 1874.) Paris (?)

Histoire d'Annibal, suite de 7 pièces acquise en 1603, à Venise, de Jean van der Goes de Parmes (de Brabant); 276 aunes carrées. Flandres.

CXIV. **Camille.**

Épisode de la vie de Camille, tapisserie achetée par Georges Ghuys pour des clients inconnus à Jean Hébaut, à Audenarde. xvi^e siècle.

Histoire de Camille (Inv. de Rubens, Max Rooses, *L'œuvre de Rubens*, Anvers, 1588). Bruxelles, xvii^e siècle.

CXV. **Caton.**

« Caton enseigne son disciple (Marcus) », tapisserie réparée en 1415 par Jean de Jaudoigne. Paris, début du xv^e siècle.

Caton et Sénèque, tapisserie du Dôme d'Halberstadt, attribuée au xv^e siècle par le chanoine Bock et à la fin du xii^e siècle par Kugler. Non datée, mais vraisemblablement d'une date postérieure.

CXVI. **César**.

Histoire de Jules César, huit scènes en quatre pièces, suite de tapisserie appartenant à Charles le Téméraire, très probablement prise par les Suisses à la bataille de Granson en 1476; conservée au Musée de Berne. César reçoit une ambassade; il se rend en Gaule pour combattre Arioviste. — Défaite d'Arioviste près de Besançon; expédition de César en Bretagne. — Le passage du Rubicon; la bataille de Pharsale. — Triomphe de César à Rome; conspiration pour sa mort. (Jubinal, *Les anciennes tapisseries historiées*, Paris, 1838; Van Drival, *Arras*, p. 114; A. Terninck, *Arras...*, 1879, p. 229; Arthur Weese, *Die Cäsar Teppiche im Historischen Museum zu Bern*, Berne, 1911.)

Histoire de Jules Cesar, suite de quatre pièces confisquée en 1480 sur le fils de Louis de Luxembourg, comte de Saint-Pol qui l'avait à Douai. Arras, xv^e siècle.

La tête de Pompée présentée à César, tapisserie italienne du xv^e siècle; provient d'un atelier milanais (style de l'école lombarde). Elle porte les armes des comtes Rusca de Côme.

« Triomphe de Jules César, suite de huit pièces, contenant ensemble IIII^e aulnes et demi » achetée en 1510 par l'empereur Maximilien I^{er} à Arnould Poisonnier, de Tournai, avec d'autres tapisseries.

Une pièce représentant un épisode de la vie de César, à la marque de Bruxelles. Anc. collec. Récappé (Bibliot. des Arts décoratifs, *Tapisserie*). xvi^e siècle.

Histoire de Jules César, suite de cinq pièces. « Il est compté à Jean Sonyen 10 livres par mois pour coudre et regarnir des tapisseries détériorés ». Atelier de Fontainebleau, antérieur à 1545. (Archives nat.).

Histoire de Jules César, suite de huit pièces; l'inventaire de Christine de Suède en attribue les cartons à Jules Romain. Bruxelles, xvi^e siècle.

Épisodes de la vie de César, deux pièces d'après les cartons d'un peintre italien inconnu, tissées à Bruxelles, antérieurement à 1550, d'après une lettre de C. Campori. (*Catalogue du Musée de Florence*, n^{os} 88 et 89).

Histoire de César, suite de dix grandes pièces, sans or, acquise du temps de Jules III, achetée au cardinal di Monti. (Inv. du garde-meuble pontifical de 1555.) Une pièce de César fut remise en état vers 1605. Italie (?) xvi^e siècle.

CXVII. **Constantin**.

L'empereur Constantin, sujet d'une tapisserie d'un inventaire de la

Tour de Londres en 1419. (Boyer de Sainte-Suzanne, *Tap. angl*, p. 48). Angleterre, (?), début du XVe siècle.

« N° 421. Une grant pièce de tappicerie en forme d'une grant couverture en laquelle est escript : *Constanti* ».

« N° 422. Une autre pièce de moindre importance de la ditte sorte où est semblablement escript : *Constanti* ». (*Inv. de Charlotte d'Albret* en 1514, éd. Bonnaffé, 1878, p. 85.) Flandre ou France (?), début du XVIe siècle.

« Tapisseries de Loth et de l'empereur Constantin faicte sur or et soye, en plusieurs pieces, contenant 157 aunes de Flandres ou environ, achetée 300 livres tournois en 1528 pour Louise de Savoie, de Georges Vezellet, marchand d'Anvers. »

Histoire de Constantin, suite de huit pièces, exécutée par Guillaume Toens; cette suite faisait partie des tapisseries fournies aux archiducs Albert et Isabelle en 1607. Bruxelles.

Le Baptême de Constantin, tapisserie conservée au Vatican (Barbier de Montault, *Inv. des tapisseries de Rome*. p. 60). Rome (?) XVIe siècle.

CXVIII. **Coriolan.**

Histoire de Coriolan, suite de huit pièces, de 3 aunes de haut sur 21 aunes et demie de cours, exécutée à Tours, sous Henri IV, d'après les cartons de Lerambert. « La chambre du Dauphin, fils de Henri IV, reçut pour décoration lors du baptême de ce prince, en 1601, la tapisserie de Coriolan ». En 1670, Jean Masin répare 7 pièces.

CXIX. **Décius.**

Histoire de Décius, d'après les cartons de Rubens, tissée par Jean Raes et Geubels. Galerie Lichtenstein, Vienne. Bruxelles, XVIIe siècle.

CXX. **Didon.** (voir *Enée*).

CXXI. **Énée** (voir aussi *Troie*).

« N° 1301, Item, tapisserie de Troyen, une pièce (Histoire d'Enée). (P. Vayra, *Inv. des châteaux de Turin et de Pont-d'Ain* en 1497). France (?). XVe siècle.

Enée et Didon, tapisserie de la collection du cardinal Hippolyte d'Este, (1509-1572). Ferrare, XVe siècle.

Épisodes de la vie d'Enée, tapisserie achetée par Georges Ghuys, pour des clients inconnus, à Jean Hebaut, à Audenarde. Milieu du XVIe siècle.

Les pérégrinations d'Enée, tapisserie commandée à des hauts-lisseurs flamands entre 1578 et 1581 par Jean André Doria Ier, d'après les cartons de Lucas Cambiaso et de Lazaro Calvi.

Enée et la Sibylle, tap. exécutée d'après une aquarelle de Charles Durand destinée à servir de carton de tapisserie, marquée aux armes du connétable de Montmorency (Bibliothèque des Arts décoratifs, *Tapisseries*).

Enée et Didon, tap. laine, soie et argent, fabrique d'Angleterre, achetée par Mazarin à la succession de M. de Bordeaux. Inv. de Mazarin (Boyer de Sainte-Suzanne, *Tap. angl.*, p. 66). Fin du XVI^e siècle.

CXXII. **Lucrèce.**

Histoire de Lucrèce, tapisserie (ou suite?) tendue dans la chambre de Madame (Marguerite d'York) au palais ducal de Bruges, lors de son mariage avec Charles le Téméraire en 1468. Citée dans les *Mémoires de Jean, seigneur de Heynin*. Flandres, XV^e siècle.

Histoire de Lucrèce, suite de quatre pièces. Tenture prêtée par les Gonzague au duc de Ferrare en 1488. Mantoue, XV^e siècle.

Histoire de Lucrèce, suite de cinq pièces, de 21 aunes de cours sur trois aunes un quart de haut, dont les cartons auraient été fournis par Jules Romain, d'après Félibien et l'inventaire du garde-meuble de 1660. Cette suite fut exécutée à Bruxelles sur les ordres de François I^{er}. XVI^e siècle.

Lucrèce représentée sur une tapisserie de l'inv. de Flor. Robertet en 1532. Flandres (?)

Épisode de l'histoire de Lucrèce, tapisserie entourée d'une guirlande de fruits. Ancienne collec. Récappé (Biblioth. des Arts décoratifs, *Tapisseries*). Flandres, fin du XVI^e siècle.

Histoire de Lucrèce et de Tarquin, suite exécutée à Florence, vers 1550, d'après les cartons de Salviati, tissée par J. Roost (Boyer de Sainte-Suzanne, *Tap. ital.*, p. 16).

Histoire de Lucrèce, suite de huit pièces, vendue en 1562 au cardinal Louis d'Este. Ferrare.

Histoire de Lucrèce, ayant appartenu à Rubens, à Anvers.

CXXIII. **Marc-Antoine.**

La mort de Marc-Antoine, tapisserie de l'inv. de Flor. Robertet en 1532. Flandres (?).

CXXIV. **Maximien.**

Histoire de l'empereur Maximien, en deux pièces, vendue le 18 octobre 1478 par Philippe Sellier, tapissier, à Maximilien d'Autriche et Marie de Bourgogne au prix de 1014 livres 12 sous de Flandres.

CXXV. **Néron.**

« Les 2 pièces de tapisserie dont l'une représente Néron, fort anciennes. Le 10 août 1498 ». (Le Roux de Lincy, *Inv. d'Anne de Bretagne*, IV, p. 82). France, xv^e siècle.

CXXVI. **Sujets divers tirés de l'Histoire romaine.**

« 7 grandes pièces de tapisserie à personnages des histoires romaines. Déclaration des tapisseries qui au jour du trespas de mondit feu seigneur le chancelier estoient aux mains de Martin Lem à Bruges. Vendues à Bruges et achetées en 1479 par un marchand anglais ». (Pinchart, *Les fabriques de tapisseries de haute-lisse à Middelbourg.*)

« Les très riches et très anciennes tentures avec Histoires romaines. » Description du château de Binche par Calvete de Estrella. (Le premier château de Binche, construit par ordre de Marie de Hongrie en 1549, fut brûlé par les armées de Henri II en 1554 et reconstruit aussitôt après.)

Cortège d'un général romain (triomphe ?) en trois pièces; bordures jaunes à trophées. Collection Maurice Kann. Paris, vente des 5-8 déc. 1910.

Sujets inconnus tirés de l'Histoire romaine, trois pièces ; bordures avec compositions allégoriques. Paris, vente du 5 mars 1914. Bruxelles, xvi^e siècle.

Suite tirée de l'Histoire des Romains, six pièces, tenture exécutée dans l'atelier de Florence en 1563.

CXXVII. **Fondation de Rome. Romulus et Rémus.**

Histoire de Romulus et Rémus, contenant la Fondation de Rome, huit pièces de tapisserie ; bordure de fleurs et de fruits. Palais royal de Madrid. Flandres, début du xvi^e siècle.

Romulus et Rémus, six pièces, d'après les cartons de Bernard van Orley ; quatre dessins se trouvent au musée de Munich ; exécutées vers 1524. Collec. de la Couronne royale d'Espagne.

Sur ces mêmes dessins, exécutés par Bernard van Orley et complétés par Pierre de Vaeyere, une suite de huit pièces fut tissée dans l'atelier de Frankenthal et achetée en 1603 avec d'autres pièces par le duc Maximilien de Bavière.

Suite dite La Fondation de Rome, six pièces de tapisserie composées pour la Couronne royale d'Espagne. 1° Romulus et Rémus exposés sont trouvés par des bergers. 2° Rémus est présenté à Amulius. 3° Romulus et Rémus tracent le périmètre de Rome. 4° Romulus décide l'enlèvement des Sabines. 5° Enlèvement des Sabines. 6° Romu-

lus donne des lois au peuple. — Larges bordures composées de fleurs, fruits, *putti*; grands personnages allégoriques aux quatre angles. A l'Armeria real de Madrid. Bruxelles, milieu du XVI^e siècle.

Suite de la Fondation de Rome, en quatre pièces, achetée à Bruxelles en 1543 par Hercule Farnèse, cardinal de Ferrare, archevêque de Milan. Pièces tirées des mêmes cartons que la suite précédente ; ces tapisseries ont fait partie des 26 pièces exemptées de droits par Charles-Quint en faveur du cardinal de Milan en 1543. Collec. Léon Gauchez.

Histoire de Romulus et Rémus, suite de tapisserie d'une superficie de 214 aunes un quart, payée par François I^{er} au marchand bruxellois Marc Crété. Peut-être tirée des cartons précédents.

Histoire de Romulus et Rémus, suite de huit pièces avec légendes en latin, marquée de la fabrication de Bruges, avec monogramme. Collec. des empereurs d'Autriche ; à la Hofburg à Vienne (*Jahrbuch*, Vienne, 1883). Milieu du XVI^e siècle.

Histoire de Romulus et Rémus, suite de huit pièces, avec inscription, sans marque (différente de la suite précédente). Collec. des empereurs d'Autriche (*Jahrbuch*, Vienne, 1883). Flandres, fin du XVI^e siècle.

Histoire de Romulus, suite de onze pièces, exécutée par Henri van Assche et Daniel Eggermans avec la marque de Bruxelles; légendes en latin : 1° Le Tibre. 2° Romulus et Rémus (D. E.). 3° Rivalité des deux frères. 4° Le vol des oiseaux. 5° Offrande à la Victoire (H. v. A.). 6° Apothéose de Romulus (D. E.). 7° Romulus apparaît à Proculus. 8° Enlèvement des Sabines. 9° Combat des Romains et des Sabins (H. v. A.). 10° Chasseur dépouillé de son butin (D. E.). 11° Sacrifice aux dieux (D. E.). (Barbier de Montault, *Inv. des tapisseries de Rome*, p. 103).

CXXVIII. **Sabines** (voir aussi la *Fondation de Rome*, *Romulus et Rémus*).

Le Ravissement des Sabines, suite de cinq pièces de 28 aunes, d'après les cartons de Jules Romain, tissée à Bruxelles pour François I^{er}.

CXXIX. **Sénèque**.

Sénèque et Caton (voir Caton).

CXXX. **Scipion l'Africain**.

Histoire de Scipion, suite de six pièces ; tenture prêtée en 1488 par le duc de Gonzague au duc de Ferrare. Mantoue.

Plusieurs suites de la Vie et des Triomphes de Scipion ont été tissées au milieu du XVI^e siècle, d'après des cartons diffé-

rents, dans des ateliers divers ; il est très difficile de faire des attributions, aussi bien au sujet des auteurs des dessins que des tapissiers. Je me borne à distinguer les suites différentes.

La Vie de Scipion, suite de quatre pièces, d'après un auteur inconnu, tissée vraisemblablement en Flandre, passait au XVIe siècle pour un chef-d'œuvre ; elle aurait coûté 22.000 écus. Elle figurait à l'Entrevue du camp du Drap d'or.

Suites d'après des dessins ou cartons de Jules Romain. Une suite de 22 pièces de la Vie de Scipion d'après les dessins de Jules Romain, commandée à l'atelier de Bruxelles par François Ier, fut exécutée sous la direction du Primatice, lequel paya à François Boulongue son voyage à Bruxelles pour examiner les tapisseries. Marque de Jean Leyniers, exécutée antérieurement à 1533. Les premières tapisseries de cette suite ont été exécutées en double. L'inventaire de la reine Christine de Suède mentionne une suite d'après les mêmes sujets.

Histoire de Scipion, suite de douze pièces, selon Guiffrey, envoyée d'Anvers en 1551 au cardinal Hippolyte d'Este, tissée en Italie au début du XVIe siècle d'après les cartons de Jules Romain. Ces tapisseries auraient servi à décorer l'église d'Ara Cœli à Rome, en 1571, lors du triomphe de Marc-Antoine Colonna, un des vainqueurs de Lépante. D'après Campori, elles ornaient le palais d'Este à Rome. Une suite intitulée : La Vie de Scipion, passa par le mariage d'Anne Isabelle d'Este au duc Ferdinand de Mantoue en 1670. Le prince de Caraman-Chimay possède actuellement six de ces pièces, vendues par le gouvernement italien[1].

Episodes de la Vie de Scipion, suite de quatre pièces : 1° Le combat du Tessin. 2° La continence de Scipion. 3° La reddition de la ville. 4° Le Triomphe.

Episodes de la Vie de Scipion, quatre pièces, dont une dans le style de Jules Romain. Palais Michiel, Venise.

Les Triomphes de Scipion sur Annibal, tapisseries commandées à Bruxelles par Henri II (selon Felibien), tissées par François Geubels, pour faire suite à la Vie de Scipion de Jules Romain.

D'après M. Guiffrey, les Triomphes de Scipion d'après Jules Romain

1. D'après Guiffrey, quatre des cartons de Jules Romain auraient été conservés jusqu'en 1630 dans les palais des ducs de Mantoue, puis emportés à Venise ; ils y restèrent oubliés jusqu'à la fin du XVIIe siècle, où ils furent vendus à un acquéreur de Londres, puis achetés par Cosway et donnés à Louis XVI.

auraient été aussi tissés par H. Karcher dans l'atelier de Ferrare au milieu du XVI[e] siècle.

Le Primatice a fourni les cartons d'une suite de dix pièces dans la manière de Jules Romain, pour compléter la Grande suite de Scipion, connue sous la désignation du « Petit Scipion ». Ces tapisseries furent vraisemblablement tissées dans l'atelier de Fontainebleau pendant que Matteo del Masaro y donnait les tapisseries d'Actéon et d'Orphée.

En 1629, l'atelier de Florence livre au cardinal Borghèse, à Rome, cinq pièces du Petit Scipion.

Suites d'après des cartons d'auteurs inconnus.

Histoire de Scipion, suite de sept pièces, présumée tissée par Jean Sciprien à Bruxelles ; achetée 3.672 livres à Erasmes Schetz par Marie de Hongrie en 1544, pour décorer son château de Binche. Charles-Quint en hérita en 1558, à la mort de sa sœur. 1° Le siège de Carthagène. 2° La Continence de Scipion. 3° Les Romains pénètrent dans le camp d'Asdrubal. 4° Entrevue de Scipion et d'Annibal. 5° La bataille de Zama. 6° Le Triomphe de Scipion. A l'Armeria real de Madrid.

La continence de Scipion, tapisserie exécutée à Bruxelles au XVII[e] sicle, d'après la tapisserie précédente. Collec. de Lord Iveagh, Londres.

La Vie de Scipion, suite de six pièces, d'après des cartons différents de la suite précédente. Au lieu de bordures, de grosses guirlandes de fleurs se détachent sur le fond du sujet. Collec. du duc de X. Espagne (actuellement en Amérique). Milieu du XVI[e] siècle.

Plusieurs tapisseries détachées d'une suite inconnue se rapportant à des épisodes de la Vie de Scipion se trouvent dispersées en Espagne. Milieu du XVI[e] siècle.

Histoire de Scipion, suite de dix pièces aux armoiries du maréchal de Saint-André, exécutée à Bruxelles en 1550 pour le maréchal, peut-être d'après des cartons de Polyodore de Caravage. Mazarin posséda un exemplaire de cette suite aux même armes. Uccle, Bruxelles.

Episodes de la vie de Scipion, trois pièces, tissées dans la deuxième moitié du XVI[e] siècle par Jean Crayloot ; monogramme et marque de Bruges. Les bordures retracent les travaux d'Hercule. Exposition de 1876. Collec. de M. Galande, à Pons ; ces tapisseries proviennent d'Espagne.

Histoire de Scipion, suite de huit pièces ; présent fait par la Ville de Paris à Marie de Médicis à l'occasion de la naissance d'un dauphin en 1602. Tapisseries de Bruxelles, rehaussées d'or, valant 7 à 8 mille écus, acquises de François Mauple, gentilhomme flamand. (*Archives de l'Art français*, 1880-1881, p. 309-310).

Histoire de Scipion, suite de sept pièces, exécutée en 1604 dans l'atelier de Florence et vendue à des particuliers 2.648 fr.

Histoire de Scipion, « tenture de sept pièces et de 2 demyes rehaussée d'or ayant 25 aunes moins un quart sur 3 aunes moins un tiers de haut, prisée 3.000 l. » (Inv. des biens d'Henriette d'Angleterre fait au Palais royal, à Paris, le 20 avril 1671 ; *Nouvelles Archives de l'Art français*, 1879-80, p. 103.) Peut-être cette suite était-elle une de celles de la Couronne de France.

CXXXI. **Tarquin** (voir aussi *Lucrèce*).

Histoire de Tarquin l'Ancien, suite de tapisserie à Zamora (Espagne). Flandres, début du xv^e siècle.

Histoire de Tarquin, suite d'après les cartons de François Salviati. Ateliers de Florence, avant 1546.

CXXXII. **Tibère**.

Histoire de Tibère, suite citée dans l'inventaire des princes de Gonzague de 1541. Mantoue.

CXXXIII. **Titus. Le siège de Jérusalem par Titus et Vespasien.**

La Bataille de Jérusalem, tapisserie appartenant à Jacqueline de Bavière, veuve du dauphin, mise en état en 1419. France.

Le Siège de Jérusalem, tapisserie figurant dans l'inventaire des châteaux anglais de 1419. (Boyer de Sainte-Suzanne, *Tap. angl.*, p. 48.) Angleterre (?).

La Prise de Jérusalem, par Titus, tapisserie mentionnée dans l'inventaire du pape Paul II en 1457. Flandres.

Le Siège de Jérusalem par Titus. (Destrée, *Études sur les tapisseries exposées à Paris en 1900*, 1903.) France, milieu du xv^e siècle.

La destruction de Jérusalem, tapisserie de soie à fil d'or, qui décorait la chapelle mortuaire du château où la reine Anne de Bretagne fut exposée après sa mort. France, fin du xv^e ou début du xvi^e siècle.

« Prise et vengeance de Jérusalem que fit Titus et Vespasien », tapisserie tendue dans la grande cour du château d'Amboise, lors du baptême du dauphin, fils de François 1er, le 25 avril 1518. Cette tapisserie doit être la même que la précédente et celle citée dans l'atelier de réparation de Bernard Lecourt, tapissier du Roy, en 1528.

Prise de Jérusalem, tapisserie conservée à Notre-Dame de Nantilly. Fin du xvi^e siècle ou début du xvii^e.

CXXXIV. **Trajan.**

La Justice de Trajan ou La Légende d'Herkinbald, quatre scènes en

deux pièces, tapisseries de Charles le Téméraire, prises par les Suisses à la bataille de Granson, le 3 mars 1476. Cette tradition semble être véridique. — La veuve demande justice. Exécution du coupable. — Saint-Grégoire recommande l'âme de Trajan à Dieu. — La tête de Trajan apportée au pape. D'après la *Grande Encyclopédie*, ces tapisseries dateraient de 1441 et auraient été exécutées d'après des dessins de Van der Weyden. Au Musée de Berne. Arras (?). xve siècle.

La Justice de Trajan, une pièce. Collec. de M. Friedel, à Paris. Bruxelles (?). xvie siècle.

CXXXV. **Tullus Hostilius.**

Histoire de Tullus Hostilius, suite de treize grandes pièces du milieu du xvie siècle. Pièces d'archives de Mons.

CXXXVI. **Vespasien** (voir *Titus*).

IV

Histoire des Juifs.

CXXXVII. **Abraham.**

Scènes de la vie d'Abraham, motifs d'une tapisserie représentant les épisodes de l'Ancien Testament ; pièce du dôme d'Halberstadt, attribuée au xie siècle par le chanoine Bock et à la fin du xiie siècle par Kugler. En somme, non datée.

La vie d'Abraham, sujet d'une tapisserie au Musée de South-Kensington.

L'ange annonçant à Abraham la naissance d'Isaac, une pièce. Ancienne collec. Bracquenié. Marque de Tournai, xvie siècle.

Episodes de la vie d'Abraham, deux pièces de tapisserie apportées en mariage par Lucrèce Borgia au duc de Ferrare, en 1503. Italie.

Histoire d'Abraham, suite de huit pièces, placée par le cardinal Thomas Wolsey vers 1525 dans les salles du château d'Hampton-Court où elle se trouve encore. (Boyer de Sainte-Suzanne, *Tap. angl.*, p. 50, 58 et 62).

La vie d'Abraham, tapisserie entourée de figures allégoriques : Obéissance, Miséricorde, Simplicité, Débauche, Vieillesse, d'après l'antique. Monogramme de Bruxelles ; après 1528 (Wauters).

« L'histoire merveilleuse du grand patriarche. » (Grésy, *Inv. des*

objets d'art de la succession de Florimond Robertet, ministre de François Ier, dressé par sa veuve le 14 août 1532).

Histoire d'Abraham, suite de sept pièces, inscriptions latines en haut, par Guillaume de Pannemaker. Inv. dressé à la mort de Jeanne d'Autriche, princesse de Portugal, en 1570. (Comte de Valencia, *Tapisseries de la Couronne d'Espagne*).

Histoire d'Abraham, suite de six pièces, saisie à Audenarde. Milieu du XVIe siècle.

Histoire d'Abraham, suite de huit pièces, citée au XVIe siècle comme décorant une maison particulière à Hesdin.

Le patriarche Abraham, suite de dix pièces; inscriptions latines. Les bordures représentent les quatre éléments, d'inspiration antique. Tenture achetée par Charles de Lorraine (mort en 1587). (*Jahrbuch des Kaiserhauses*, Vienne, 1883). Bruxelles.

La descendance d'Abraham, suite de huit pièces; monogramme (*Jahrbuch des Kaiserhauses*, Vienne, 1884). Bruxelles.

CXXXVIII. **Absalon.**

Histoire d'Absalon, tapisserie vendue en 1478 à Maximilien d'Autriche par Philippe Sellier, tapissier résidant à Bruges, et envoyée au seigneur d'Yllain, chancelier du roi d'Angleterre Edouard IV.

Histoire d'Absalon, suite de dix pièces, et une autre suite en sept pièces, ayant appartenu au cardinal de Ferrare, Hippolyte d'Este (1509-1572). Ferrare.

Histoire d'Absalon, suite de cinq pièces, décrite par Pinchart, dans son *Histoire de la tapisserie*, p. 87. Mons, XVIe siècle.

CXXXIX. **Achab.**

Épisode de vie d'Achab, tapisserie livrée par Rinaldo Boteram à Borso d'Este, duc de Ferrare, vers 1470. Atelier de Ferrare.

« 8 pièces de tapisserie représentant l'histoire d'Achab, offertes par Monseigneur Violard au chapitre de la cathédrale de Bourges. » (Baron de Girardot, *Histoire et inventaire du trésor de la cathédrale de Bourges*, p. 41.) Flandres (?), XVIe siècle.

CXL. **Adam et Eve** (voir *La création du monde*).

Adam et Eve figurent sur une tapisserie représentant le Crucifiement. (Inv. du garde-meuble pontifical de 1455). Flandre (?)

D'après l'explication du plan que comptait tracer Jehan Germain, une tapisserie devait être tissée qui représenterait Adam, Enoch, Job, Platon, Plotin et Hermès Trismégiste sous la présidence de l'Empereur;

en somme une sorte de Triomphe (xv^e siècle.) Cette tapisserie a-t-elle été exécutée? Aucun document ne le prouve.

« Comme Dieu accompagna Adam et Eve au Paradis terrestre », tapisserie exposée dans les rues de Bruges lors du mariage de Charles le Téméraire, 1468. (*Olivier de la Marche*). Flandres.

Création de la femme, Adam et Eve dans le Paradis terrestre, etc., suite de quatre pièces d'après des cartons d'un auteur inconnu de l'école de Bernard van Orley, achetée par Cosme I^{er}, duc de Florence, en 1553. Marque de Bruxelles. (Florence, *Catalogue des tapisseries*, n^{os} 53, 54, 55 et 56.)

Histoire d'Adam, suite de sept pièces, restaurée par Guasparini Papini à Florence, après 1587. (Boyer de Sainte-Suzanne, *Tap. ital.*, p. 19).

CXLI. **Arche d'alliance.**

« 2 petits tappiz de haulte lisse où est représentée l'arche-alliance. » (*Inv. de l'église Sainte-Marie en la cité de Paris* en 1662; *Arch. nat.*, LL. 865.)

CXLII. **Assuérus.**

Assuérus et Esther, tapisserie figurant dans un inventaire des châteaux anglais de 1419. (Boyer de Sainte-Suzanne, *Tap. angl.*, p. 48.)

En 1451, le garde des tapisseries de Philippe le Bon fait répare « 4 grans tapis du roy Assuere et de Hesther ».

Histoire d'Assuérus et d'Esther, suite de 13 pièces, dont 5 à tendre les murailles, vendue par Pasquier Grenier ou Garnier, de Tournai, à Philippe le Bon, en 1462, pour 700 livres de Flandre, avec d'autres tapisseries. Elle fut donnée au cardinal Jean Geoffroy, évêque d'Arras. (*Mémoires de Jean, seigneur de Haynin*).

Histoire du roi Assuérus, suite exposée plusieurs fois en 1468, 1470, 1515, à Mons. Appartenait à la femme de Nicolas de Barbançon, sénéchal de Hainaut.

Histoire d'Assuérus et d'Esther, tapisserie du château des Aygalades, près Marseille, où Lenoir et Jubinal avaient vu le mariage de Louis XII et d'Anne de Bretagne; les légendes indiquent le sujet. Exposée à Paris en 1819.

« L'histoire du roy Assuérus et de la royne Hister, contenant 6 pièces ». 16 août 1498. (*Inv. d'Anne de Bretagne*, éd. Le Roux de Lincy, t. IV, p. 77). 1° Assuérus renvoie la reine Vasthi. 2° Il révoque l'édit contre les juifs. Deux pièces conservées au Musée de Nancy, citées par Jubinal comme provenant du Trésor de Charles le Téméraire.

Esther et Assuérus, toile peinte de Reims. xv^e siècle.

Tapisserie du trésor de la cathédrale de Sens, représentant la Vierge au milieu; à droite, Assuérus sur son trône couronnant Esther; à gauche, Salomon ou David et Bethsabée, On pense que cette pièce a appartenu à Jean de Salazar, évêque de Sens de 1475 à 1519.

« Item 4 pièces de tapisserie de l'histoire de Ester bien riches et faictes et ouvrées d'or et d'argent et de soye qui sont venues de la maison céans. » (Michelant, *Inv. de Marguerite d'Autriche* en 1523, Bruxelles, 1870, p. 119.)

Histoire de Hester, une pièce, ornait le château de Beuvrages près Valenciennes au xvi^e siècle.

Assuérus sur son trône recevant le tribut. Collec. particulière à Paris· Flandres, début du xvi^e siècle.

Histoire d'Esther, suite de sept pièces, citée dans la déclaration de 1559 des pertes subies par suite de naufrages. Audenarde.

Histoire d'Assuérus, suite de sept pièces ayant 88 pieds de longueur sur 11 de haut. Au Mobilier national à Paris. (Boyer de Sainte-Suzanne, *Tap. angl.*, p. 71.) Angleterre (?).

La Sibylle montre l'apparition du Sauveur à Auguste, scène principale d'une tapisserie à plusieurs sujets; le compartiment de droite représente La Clémence d'Assuérus (?). Inscription latine. Collec. Pierpont-Morgan. Bruxelles, xvi^e siècle.

Histoire d'Assuérus, tenture exécutée en 1563 dans l'atelier de Florence.

Assuérus, sujet d'une tapisserie. (*Inv. de Jeanne de Bourdeille, dame de Saint-Aulaire et de Launay*, dressé en 1595; publié par le président de Montégut, Périgueux, 1881, p. 70).

CXLIII. **Bethsabée** (voir *David*).

CXLIV. **Création du monde** (voir aussi *Adam et Eve*).

Une tapisserie représentant toute la création du monde. (*Inv. de l'église de Montpezat*, publié par G. Bourdon, *Revue des sociétés savantes*, 1876, t. III, p. 575). Début du xv^e siècle.

La Création, tapisserie exécutée à Rome, dans l'atelier fondé par le pape Nicolas II (1447-1455), sous la direction du tapissier français Renaud de Maincourt. Cette pièce remarquable fut exposée au palais des SS. Apôtres pour le mariage d'Éléonore d'Aragon. (Inv. du garde-meuble pontifical de 1555.) Réparée en 1610.

Tapisserie sans bordure représentant les 6 jours de la création. Ancienne collec. Berwick et Albe. Exposée au Trocadéro en 1878,

sous le nom de Richard. (Barbier de Montault, *Inv. des tapisseries de Rome*, p. 16). Flandre, fin du xv^e siècle.

« N° 221. Une pièce de tapisserie représentant la Création du monde ». [*Inv. de l'église d'Aix* en 1533 ; *Bulletin du Comité d'Archéologie*, 1883, p. 171).

La Création du monde et la suite de l'Histoire sacrée, suite de huit pièces, avec monogramme et inscription latine. Collec. des empereurs d'Autriche. (*Jahrbuch*, Vienne, 1884).

CXLV. **Daniel.**

1° Daniel dans la fosse aux lions. 2° La délivrance de Daniel, deux pièces. Ancienne collec. Lowengard. Exp. du Musée des Arts décoratifs, 1880. (Darcel, *Catalogue descriptif des tapisseries*, n° 26 et 27). Flandre, fin du xvi^e siècle.

CXLVI. **David.**

« Un drap de haulte liche de David qui tue Goulias le gayant estimé 12 liv. 16 s.. » (Inv. de Marguerite de Masle, veuve de Philippe le Hardi en 1405).

David et Bethsabée, une pièce. Collec. Petit de Vaugelles. Allemagne, xv^e siècle.

Histoire de David et de Bethsabée, même suite qu'un « Colloque galant », conservée à Madrid. Longue bande de 0^m,64 de hauteur, partagée en plusieurs scènes. Allemagne, xv^e siècle.

Tenture représentant 10 scènes de la vie de David, conservée au Musée de Cluny et attribuée par l'abbé van Drival (*Arras*, p. 142) et par Terninck (*Arras...*, p. 234) aux ateliers d'Arras. Fin du xv^e siècle.

« L'histoire de David contenant 8 grandes pièces de tappicerie sur soye et autres personnages rapportés, achappé de Jehan Spifane, en pièces moyennes laquelle est garnye. » 12 mai 1494. (*Inv. d'Anne de Bretagne*, éd. Le Roux de Lincy, t. IV, p. 79.) France, fin du xv^e siècle.

Episodes de la vie de David, en une pièce, bordures à personnages allégoriques d'après l'antique. Château d'Hébertot. Flandre, fin du xv^e siècle.

David et Bethsabée, une pièce de tapisserie, Florence. Allemagne, xv^e siècle (?).

Episodes de la vie de David, Bethsabée à la fontaine, son mariage, les reproches de Nathan, etc., suite appartenant à la Ville de Bruxelles.

Histoire de David, deux pièces de tapisseries, apportées en mariage par Lucrèce Borgia, en 1503, dans la Maison de Ferrare. Mantoue (?).

Le Triomphe de David, tapisserie tissée d'après des cartons où,

selon M. Destrée, se reconnait l'influence de van Orley. Collec. Ffoulke (Etats-Unis). Bruxelles, XVIe siècle.

Six épisodes de la vie de David sur une tapisserie réparée par Bernard Lecourt, vers 1528, pour la reine, dans l'atelier de Fontainebleau.

Histoire de David, tapisserie ou suite (?), saisie à Audenarde en 1539.

Histoire de David, suite de six pièces, avec bordures représentant des enfants et des allégories d'après l'antique, d'une valeur de 58 livres. Il est à présumer que cette suite a été offerte par Charles-Quint au cardinal Wolsey. Bruxelles, début du XVIe siècle.

Histoire des Enfants de David, suite qui fit partie de l'envoi par Charles-Quint en 1543 de tapisseries destinées au cardinal de Ferrare, archevêque de Milan. Bruxelles.

Histoire de David et d'Abigaïl, suite de quatre pièces, tissée à Florence d'après les cartons d'un peintre italien inconnu. (Florence, *Catalogue des tapisseries*, nos 105-108).

Histoire de David, suite de huit pièces, vue au XVIe siècle, chez un particulier à Tournai. Flandre.

Histoire de David, suite de tapisserie citée par l'ambassadeur de Mantoue à Venise en 1554. (Bertolotti. *Le Arte minori alla corte de Mantova*, etc., Milan, 1884, p. 224).

David représenté sur une petite tapisserie avec le Christ et Saint-Jérome. (Inv. du garde-meuble pontifical de 1555 et de 1620.)

Le roi David dans un palais, tapisserie d'or et de soie, et une autre représentant David seul. (Hid.).

David et Jézabel, portière de tapisserie qui faisait partie des pièces citées dans la déclaration de 1559 des marchands d'Audenarde (Georges Blommaert, Arnould Colbaut, Hilaire Cabillau et Martin de Vrœde) des pertes subies par suite d'un naufrage de marchandises destinées à Anvers.

Histoire de David, suite de trois pièces, tissées vers 1561-1567 dans l'atelier de Florence.

Histoire de David et Histoire de David et Bethsabée, deux suites différentes se complétant, en 14 pièces. Il est possible qu'une de ces suites soit celle saisie chez Stichelbaut, tapissier d'Audenarde, par le duc d'Albe, sur l'ordre de Philippe II, en 1566. Collection de la Couronne royale d'Espagne.

David et Samuel, suite de six pièces, qui fait partie de la série dite des Rois d'Israël. Même monogramme. Collec. des empereurs d'Autriche (*Jahrbuch*, Vienne, 1884.)

David et Bethsabée, suite de dix pièces, sans marque ni monogramme. Collec. des empereurs d'Autriche (*Ibid.*).

Histoire de David, suite de sept pièces; monogramme. Collec. des empereurs d'Autriche (*Ibid.*). Audenarde, XVI^e siècle.

Histoire de David, suite tissée à Florence; offerte par Bianca Capello au doge de Venise Tiepolo en 1580. (Molmenti, *La vie privée à Venise*, trad. franç., Venise, 1882, p. 238).

Histoire de David et d'Uri, suite de 16 pièces, tenture de basse lisse, laine, soie et or, ayant 63 aunes de cours sur 3 aunes 1/2 de haut; le dessin en est attribué à Albert Dürer par l'inventaire de Mazarin qui estime cette tapisserie *antique* 2.000 livres. (Boyer de Sainte-Suzanne, *Top. angl.*. p. 66). Fabrique d'Angleterre, Mortlake (?).

« Une chambre garnie de 9 tapisseries représentant l'histoire de David. » (*Inv. de Jeanne de Bourdeilles*, dressé en 1595, publ. par le président de Montégut, p. 61). Auvergne (?).

« A Augustin Ferrault, pour avoir raccommodé une pièce de tapisserie rehaussée d'or de l'histoire de David et l'avoir garnie de toile, 100 livres. » (*Comptes des bâtiments* de 1667, p. 219).

« Une presse (?) de tapissery de grotesques et de l'histoire de David en petit volume. » (*Inv. de Saint-Etienne du Mont de Paris* en 1637; *Arch. Nat.*, L. 635, n° 14).

CXLVII. **Débora**.

Histoire de Débora, suite ou tapisserie (?) achetée à Audenarde par l'évêque d'Ypres en 1606.

CXLVIII. **Elie**.

Le prophète Elie, représenté sur une tapisserie. (*Inv. de François Gonzague IV de Mantoue*, en 1406.)

Elie, tapisserie ou suite citée dans la déclaration de 1559. Audenarde.

CXLIX. **Esaü** (voir *Jacob*).

CL. **Gédéon**.

Histoire de Gédéon ou de la Toison d'or, célèbre suite de huit pièces, commandée d'après un contrat passé le 16 août 1449 et devant être terminée le 15 août 1453, par Philippe le Bon, d'après les patrons de Baudouin de Bailleul. Cette suite fut exposée dans la salle du chapitre de l'Ordre de la Toison d'Or à La Haye en mai 1456, tendue à Bruges en 1468 pour le mariage de Charles le Téméraire, à Bruxelles en 1558 à l'abdication de Charles-Quint et dans toutes les grandes cérémonies impériales. Ces tapisseries furent sauvées de l'incendie du château de Bruxelles en 1731; les Autrichiens s'en emparèrent en

quittant la Belgique lors de l'invasion française de 1794, avec l'histoire de Jason, surnommée aussi la Toison d'Or. Ces deux suites ont disparu ; elles ne figurent plus sur les inventaires de la Maison impériale. Six pièces de l'histoire de Gédéon furent refaites et restouppées par Pierre van Alst en 1514. La tenture entière se composait de 1120 aunes, payées à raison de 8 écus d'or, 48 gros de Flandre ; fils de soie, d'or et d'argent de Venise. (Van Drival, *Tapisseries d'Arras*; Kervyn de Lettenhove, *Œuvres de Chastellain*, t. III, p. 90; Deshaisnes, *Documents inédits sur les tapisseries de Bruxelles*. 1882, p. 28 ; Guesnon, *Décadence de la tapisserie à Arras, depuis la deuxième moitié du XVI^e siècle*, Lille, 1884).

Histoire de Gédéon, suite de onze pièces, restaurée vers 1530 dans l'atelier de Fontainebleau ; paiement à Jean Sonyn.

Histoire de Gédéon, suite de huit pièces, saisie à Audenarde. Milieu du XVI^e siècle.

Gédéon, Josué, etc., suite de six pièces qui devait faire partie ou compléter la tenture désignée sous le nom des Rois d'Israël. Inscriptions. En bordure, Fides, Charitas, Spes. Collec. des empereurs d'Autriche. (*Jahrbuch des Kaiserhauses*, Vienne, 1884). Bruxelles, milieu du XVI^e siècle.

Histoire de Gédéon, suite de dix pièces, possédée au milieu du XVI^e siècle par Jeanne Richardot, à Gand.

CLI. **Isaac** (voir aussi *Jacob*).

Histoire d'Isaac, deux pièces saisies pour le roi Philippe II chez Happaert, chef des sectaires et tapissier d'Audenarde, le 24 août 1566.

CLII. **Isaïe.**

L'ambassadeur de Mantoue à Venise en 1554 cite une tapisserie représentant Isaïe, vue dans cette dernière ville. (Bertolotti, *ouv. cité*, p. 224).

CLIII. **Israël.**

Les Rois d'Israël, suite de huit pièces. Inscriptions ; mêmes bordures que la suite représentant les Juges. Collec. des empereurs d'Autriche. (*Jahrbuch des Kaiserhauses*, Vienne, 1884).

CLIV. **Jacob.**

Le Songe de Jacob, un des sujets représentés sur la tapisserie du dôme d'Halberstadt (voir *Abraham*).

« Ung tapis à or de l'histoire d'Esaü et de Jacob » livré par Jacques

Dourdan au duc de Bourgogne en 1395. « Ung tapis de l'histoire de Jacob et d'Esaü. » Inv. de Philippe le Hardi, en 1404. Cette tapisserie semble être celle qui a été citée précédemment.

Jacob béni par son père, fragment de tapisserie du xvᵉ siècle. Collec. de M. L. de Farcy, Angers. (*Catalogue de l'Exposition d'objets d'art religieux à Lille*, 1874, nº 239. Terninck, *Arras....*, 1879, p. 238).

Histoire de Jacob, en deux tapisseries. Appartient à l'église Sainte-Anne de Douai. Flandre, début du xvᵉ siècle.

« Item une aultre pièce ayant par mistere en personnage le ravissement de la fille de Jacob avec la destruction de la ville. » (Baron de Girardot, *Histoire et inventaire de la cathédrale de Bourges*, inv. de 1539, p. 33.)

Les Adieux de Jacob à Rébecca, dessin de van der Goes conservé à Oxford. M. Fierens-Gevaert pense que ce dessin pourrait avoir été fait en vue de cartons de tapisserie ou de toile peinte décorative ; cette opinion est douteuse. (Fierens-Gevaert, *Les Primitifs flamands*, t. IV, add. et corr. p. 5.)

L'Échelle de Jacob, tapisserie flamande du xviᵉ siècle, encadrée postérieurement d'une large bordure bleue. Ancienne collection Récappé.

Histoire de Jacob, suite citée par l'ambassadeur de Mantoue à Venise en 1554. (Bertolotti, *ouvr. cité*, p. 224.)

Histoire de Jacob et d'Esaü, suite de dix pièces, donnée par Charles de Croy, évêque de Tournai, à son église cathédrale. Il n'en existe plus qu'une partie ; sur une bordure on trouve la date de 1554 : cette pièce représente Rébecca qui substitue Jacob à Esaü.

Histoire de Jacob, suite de huit pièces, saisie sur l'ordre de Philippe II par le duc d'Albe chez Stichelbaut, tapissier à Audenarde, le 24 août 1566.

Histoire de Jacob, suite de huit pièces, marquée de deux monogrammes. Collec. des empereurs d'Autriche. (*Jahrbuch des Kaiserhauses*, Vienne, 1884.) Bruxelles, milieu du xviᵉ siècle.

Histoire de Jacob, suite de dix pièces, probablement de fabrication française. Inv. du château de Joinville, de 1583.

CLV. **Jason.**

Histoire de Jason à la conquête de la toison d'or, deux pièces de fin fil d'Arras et or de Chypre ; une pièce mesure 12 aunes sur 4, l'autre de 11 aunes sur 3 trois quart ; prisées ensemble 1125 l. et vendues par Pierre Beaumetz ou Baumez, habitant de Paris, à Philippe le Hardi en 1392. Citées dans l'inventaire de Philippe le Hardi de 1404 et dans celui de

Philippe le Bon en 1420, ces pièces ont décoré la salle du banquet au mariage de Charles le Téméraire en 1468.

Une grande histoire de Jason. (*Inv. d'Anne de Bretagne*, ouvr. cité. 16 août 1495.) France.

« Ung grand tappiz cramoisy rouge avec bordure de plusieurs teintes et au milieu un arbre doré et dessous un homme et une femme appartenant à l'histoire de Jason. » (Inv. des joyaux et tapisseries de l'empereur Maximilien Ier, en 1519, n° 41.)

CLVI. **Jessé.**

Une grande tapisserie de l'histoire de Jessé. (*Ibid.*, n° 60).

CLVII. **Jéroboam.**

Une tenture connue sous le nom de Jéroboam fut achetée en 1528 à un marchand de Bruges par François Ier et payée 8850 l. (Boyer de Sainte-Suzanne, *Tap. angl.*, p. 68.)

Une tenture analogue, connue sous le nom de « petit Jéroboam », en huit pièces à petits personnages, estimée 1500 l., est mentionnée dans l'inventaire de Mazarin. Peut-être la tenture citée précédemment?

CLVIII. **Jonathas.**

« L'ystoire de Jonathas, contenant 9 pièces de tappicerie de soye, y compris le ciel tout garnie achapté de Jean Spifame, icelle tapisserie non garnie. Le 12 mai 1494 » (Inv. d'Anne de Bretagne, *ouvr. cité.*) France.

CLIX. **Joseph.**

Une tapisserie représentant plusieurs épisodes de la vie de Joseph, citée dans un document de 1451. Arras.

Histoire de Joseph, tenture prévue pour former une importante suite de 20 pièces, d'après les cartons d'Allori dit le Bronzino, de Salviati, du Pontormo et de Raffaello del Borgo, dont plusieurs tapisseries seulement furent tissées pas Jean Rost et Nicolas Karcher dans l'atelier de Florence après 1546. Cartons : de Salviati, Le songe du Pharaon ; du Pontormo, Jacob apprend de mort de son fils, Joseph et madame Putiphar (ne furent pas exécutés en tapisserie) ; du Pontormo en collaboration avec le Bronzino : Un épisode de la vie de Joseph ; du Bronzino seul, Joseph vendu par ses frères, Joseph en prison, Les douze frères de Joseph, L'arrestation de Benjamin, Joseph et madame Putiphar, Le repas du Pharaon (en 1547). Cette tenture incomplète aurait coûté 6.000 écus d'or. Mentionnée dans l'inventaire de Cosme Ier, duc de Florence, en

1559; actuellement au Palais-Vieux, à Florence (Boyer de Sainte-Suzanne, *Tap. ital.*, p. 147.)

Histoire de Joseph, suite de cinq pièces qui figurait à l'hôtel de Gand dit Hof van Piennes appartenant au comte d'Egmont; saisie sur l'ordre de Philippe II, en 1568, après la condamnation du comte d'Egmont.

Histoire de Joseph, suite de sept pièces achetée de Jean Martin le jeune, tapissier de Tournai, par Charles de Croy, évêque de cette ville, vers 1560. Il en existe encore deux sujets : La robe sanglante de Joseph montrée à Jacob, Le retour de Joseph à la maison paternelle.

Histoire de Joseph, suite de 15 pièces, citée dans l'inventaire dressé en 1585 de l'hôtel d'Aimeries, alors propriété d'Anne d'Aimeries, veuve de Robert de Melun, marquis de Roubaix et gouverneur d'Artois.

CLX. **Josué.**

Histoire de Josué, suite de huit pièces, contenant 171 aunes achetée par François Ier à Emmanuel Riccio, marchand d'Anvers, en 1539, au prix de 15440 livres 12 s. 6 d. ou 40 écus d'or l'aune.

Histoire de Josué, suite de huit pièces, achetée 10.000 livres de Flandres par Charles-Quint, à Jean Dermoyen, en 1544. Cette suite passait pour très remarquable; elle ne se retrouve pas parmi les tapisseries de la Couronne d'Espagne.

Histoire de Josué, suite de huit pièces; inscriptions latines. Collec. des empereurs d'Autriche (*Jahrbuch des Kaiserhauses*, Vienne, 1883). Bruxelles, milieu du XVIe siècle. Cette tenture est peut-être celle qui a été citée précédemment.

Josué, représenté dans la suite qui fait partie de celle qu'on nomme « Les rois d'Israël ».

Histoire de Josué, suite de huit pièces, exécutée d'après les cartons de B. van Orley et de Pierre de Vaeyere, dans l'atelier de Frankenthal; achetée en 1603, avec d'autres pièces, par l'archiduc Maximilien de Bavière.

Histoire de Josué, suite faisant partie des 13 pièces de tapisserie vendues par la veuve de Jacques Geubels (mort avant 1629). Ces tapisseries furent achetées par l'archiduc Albert et payées 7.315 livres.

CLXI. **Judith.**

« 3.693. Item, le tappiz de Judic ». (Labarte, *Inv. de Charles V*, tappiz à ymaiges, p. 379). Paris.

Judith et Holopherne, tapisserie en deux pièces, appartenant à Philippe le Bon et que son tapissier fait réparer en 1451.

Judith vient de trancher la tête d'Holopherne, une pièce ; inscription. « Fortitudo Judith », tapisserie en laine et soie, provenant de l'abbaye de Mareuil, près d'Arras. Collec. de M. van Drival. Exposée à Lille, 1878. (*Catalogue de l'exposition d'art religieux*, n° 234 ; Terninck, *Arras*, etc., 1879, p. 237, avec une reproduction).

Histoire de Judith et d'Holopherne, toile peinte de Reims, xvᵉ siècle.

Histoire de Judith et d'Holopherne, pièce du Musée de Bruxelles. Tournai, antérieure à 1521. (André Michel, *Histoire de l'art. La tapisserie*, par Léon Deshairs, t. V, p. 899).

Judith et Holopherne, tapisserie de la cathédrale de Sens, faite pour le cardinal Wolsey dont elle porte les armes (mort en 1530). Cette pièce a fait partie de la collection Somzée et est actuellement encore en Belgique, selon M. Destrée. Tournai ou Bruxelles, fin du xvᵉ siècle.

Judith représentée sur une tapisserie de l'inventaire de F. Robertet, 1532.

Histoire de Judith, suite de huit pièces, saisie à Mons. Château du Beuvrages, près Valenciennes.

Judith et Holopherne, sujet d'une tapisserie, saisie à Audenarde. Milieu du xviᵉ siècle (?).

« Dans la chambre verte, avons trouvé 9 pièces de tapisserie représentant l'histoire de Judith à grands personnages ». (Inv. de Jeanne de Bourdeilles dressé en 1595, *ouvr. cité*).

CLXII. **Loth.**

« Tapisserie de Loth avec d'autres pièces, faicte sur soye et or en plusieurs pièces, achetées 300 livres tournois en 1528 pour Louise de Savoie, de Georges Vezellet, marchand d'Anvers ». Flandre.

CLXIII. **Macchabées.**

« 3.695. Item ung grant drap de l'œuvre d'Arras ystoire de faiz et batailles de Judas Macabeus et d'Anthoque (Antiochus) et contient de l'un des pignons de la gallery de Beauté jusqu'après le pignon de l'autre bout d'icelle et est en haut de ladite gallerie (au Louvre?) » (Labarte, *Inv. de Charles V* ; tappiz a ymaiges, p. 379).

« L'histoire de Judas Machabée vendue en 1385 par Pierre Beaumetz au duc de Bourgogne au prix de 90 l. ».

Histoire de Judas Macchabée, tapisserie sans or divisée en quatre pièces, par Nicolas d'Inchy pour le duc de Bourgogne, Philippe le Hardi. Inv. de Philippe le Hardi de 1404.

« Ung grand drap de haulte liche de l'histoire des Machabeux et de roi Antiochus, estimé 14 livres. » Inv. de Marguerite de Masle de 1405.

« 559. Item 7 pangs de tapisserie d'Anterye (?) de l'histoire de Judas Maccabeux à personnages et escripteaulz » (P. Vayra, *Inv. des châteaux de Turin et de Pont-d'Ain* en 1497).

Histoire des Macchabées, suite de cinq pièces, confisquée par le duc d'Albe à Mons en 1570.

Histoire et guerres de Judas Macchabée, 3 vieilles pièces de tapisserie Inventaire du palais de Beaumont, appartenant à Charles de Croy, duc d'Arschot, prince de Chimay, dressé à sa mort en 1612.

CLXIV. **Moabites.**

Histoire du prophète Balaam et des Moabites, trois pièces de tapisserie qui faisaient partie d'un cycle. Collec. des empereurs d'Autriche; provenance inconnue (*Jahrbuch des Kaiserhauses*, Vienne, 1884).

CLXV. **Moïse.**

Histoire du Pharaon, de Moïse et des Juifs, tapisserie achetée en 1393 par Philippe le Hardi à Pierre Le Comte d'Arras pour offrir aux oncles de Richard II en vue de la conclusion de la paix avec la France. (Dom Planchet, *Histoire de Bourgogne*).

Moïse frappe le rocher. Les Juifs ramassent la manne, deux pièces. Vente des tapisseries du château de Plessis-Macé (Maine-et-Loire) le 15 octobre 1888. Arras, XVe siècle.

Histoire de Moïse, suite d'une contenance de 139 aunes et deux quarts en haute lisse à 52 s. l'aune, faisant en tout la somme de 361 l. 14 s. 6 d. Achetée en 1491 à Jean de Villers, haut lisseur d'Arras, pour être offerte au mareschal d'Esquerde, lieutenant général du roy. (Terninck, *Arras*, p. 240 et 248).

« L'histoire de Moyses, contenant 8 pièces de tapicerie sur soye, achaptée de Guillaume Mesnaigier, à Blois ». Le 12 mai 1494 (*Inv. d'Anne de Bretagne, ouvr. cité*, p. 80).

La chambre du Pharaon, quatre pièces. (P. Vayra, *ouv. cité*, n° 1299). Moïse, un des personnages figurant dans l'explication du plan de Jehan Germain, selon Jubinal.

« 426. 5 grans pièces de tappicerie, aussi de grant et haulte lisse, appelées le grand Moyse ». (Bonnaffé, *Inv. de Charlotte d'Albret* de 1514, p. 84 et 86).

Histoire de Moïse, tenture de haulte lisse, layne et soye. (*Inv.* de *Florimond Robertet*, 1532).

La punition du Pharaon, tapisserie de Bruxelles, XVIe siècle.

Moïse, tapisserie d'Audenarde, appartenait à Paul van den Broek.

Histoire de Moïse, suite de 9 pièces, inscriptions latines; citée dans

les inventaires de François de Lorraine (mort en 1545) et de Christine de Danemark (morte en 1590). Collec. des empereurs d'Autriche. (*Jahrbuch des Kaiserhauses*, Vienne, 1883). Bruxelles.

Histoire de Moïse, suite de huit pièces, avec monogramme. Actuellement dans un château du Tyrol. XVIe siècle.

Histoire de Moïse, suite d'après Jules Romain, citée par la *Grande Encyclopédie*. Bruxelles, XVIe siècle.

La vie de Moïse, d'après un élève de Raphaël, pièces dispersées dans les collections Somzée, Josselin, Bracquenié. (Ces pièces sont peut-être tirées de la suite précédente.) Bruxelles, XVIe siècle.

Moïse fait sortir les enfants d'Egypte, tapisserie connue à Nimègue en 1678, comme « une pièce commandée en 1620 par le magistrat de Valenciennes à Antoine Bloemaert, tapissier d'Audenarde ».

CLXVI. **Noé.**

« 423. 3 pièces de tappisserie aussi de haulte lisse contenant l'histoire de la famille et de la vigne de Noé contenu au Viel Testament ». (*Inv. de Charlotte d'Albret* en 1514, p. 85).

Histoire de Noel ou Noé, suite de 14 pièces mesurant 427 aunes, commandée en 1522 à Pierre van Aelst. Bruxelles.

Histoire de Noé, suite commandée en 1566 par Philippe II à Guillaume de Pannemaker et François Geubels. Au Palais royal de Madrid. Bruxelles. Morillon, chef d'atelier, refuse de refaire la tenture précédente pour Marguerite de Parme sans l'assentiment de Philippe II. Il est possible que la tenture ait été exécutée et que les quatre pièces de la Couronne d'Espagne, qui forment double suite avec la précédente, en proviennent.

CLXVII. **Le Péché originel** (voir aussi *Adam et Eve* et *La Création du monde*).

Le péché originel, pièce commandée aux ateliers de Bruges par les Médicis, d'après un dessin de Léonard de Vinci. (*Grande Encyclopédie*, Tapisserie). Fin du XVe siècle.

CLXVIII. **Prophètes.**

« Une grande pièce à or de l'histoire de tous les prophètes, refaicte et restouppee » par Pierre van Alst en 1516. (Dehaisnes, *Doc. inéd. sur les tapisseries de Bruxelles*, 1882, p. 28.)

CLXIX. **Rachel.**

Histoire de Rachel, suite de quatre pièces, laine, soie et or, à figures

gothiques, estimée 1200 fr. Fabrique d'Angleterre. Citée dans l'inventaire de Mazarin (Boyer de Sainte-Suzanne, *Tap. ang.*, p. 69.)

CLXX. **Rébecca.**

Episode de la vie de Rébecca, tapisserie provenant de la cathédrale de Tournai; faisait probablement partie d'une suite donnée par Charles de Croy en 1554. Exposition de l'Art belge.

CLXXI. **Saba,** Reine de Saba (voir *Salomon*).

CLXXII. **Salomon.**

Salomon figure sur une tapisserie de l'inventaire des châteaux anglais de 1419. (Boyer de Sainte-Suzanne, *Tap. ang.*, p. 48.)

« 22. Item une courte pointe blanche de l'ouvrage de Naples (est-ce une tapisserie tissée?) où est le roi Salomon. » (*Inv. du château de Baux* en 1428, *Imp. nat.*, 1878, p. 40.)

Salomon sur son trône entouré de sa cour, tapisserie vendue à Borso d'Este, duc de Ferrare, entre 1460 et 1470, par Rinaldo Boteram.

Visite de la reine de Saba à Salomon, sujet d'une tapisserie donnée par le roi de Naples, Ferdinand d'Aragon, à sa fille, lors de son mariage avec le duc de Ferrare, en 1473.

Salomon et la reine de Saba. (Bibliothèque du Musée des Arts décoratifs, *Tapisseries.*) Allemagne, fin du xv^e siècle.

Salomon sur son trône, tapisserie avec bordure contenant des figures allégoriques d'après l'antique. Château d'Hébertot. Flandres, fin du xv^e siècle.

« Ung grand parement d'autel de tappicerie faicte a soye et layne; en l'ung des boutz David et de l'autre le roi Salomon et la reine de Saba qui lui présente une couppe et au milieu Notre-Dame tenant son enffant et les trois rois qui viennent l'adorer. » (15 décembre 1515. Bibl. nat., *Blancs Manteaux*, n° 49.)

Salomon et la reine de Saba, le Jugement de Salomon et des hommes sauvages au milieu de rinceaux, d'oiseaux, de vases et de fruits sur fond jaune. Vente de la Société Seligmann, Paris, mars 1914. Flandres, xvi^e siècle (?).

« Histoire de Salomon et de la reine de Saba, 1 pièce pour ung portal (portière). » (Inv. de Maximilien Ier en 1519, n° 58). Bruxelles.

« Item, une aultre pièce de tapisserie en laquelle est contenu le mistère de la Royne de Sabba qui vient voir le roy Salomon... sont en icelle les armes de feu monseigneur de Cambrai. (Baron de Girardot, *Histoire et inventaire du trésor de la cathédrale de Bourges*; inv. de 1537.)

Salomon et la reine de Saba, tapisserie appartenant à l'église collégiale de Sainte-Anne de Douai au début du xvi[e] siècle.

Le Temple de Salomon, tapisserie à or exécutée pour la chapelle du pape Léon X avec le Sacrifice des idolâtres et la Distribution des deniers (Inv. pontifical de 1555.)

Histoire de Salomon, suite de trois pièces, exécutée d'après les cartons du Stradano à Florence en 1559.

Histoire de Salomon, suite de sept pièces, citée dans la déclaration des marchands d'Audenarde, en 1559.

Histoire de Salomon, suite de dix pièces; bordures avec inscriptions, Collec. des empereurs d'Autriche. (*Jahrbuch des Kaiserhauses*, Vienne, 1884.) Flandre, XVI[e] siècle.

CLXXIII. **Samson.**

« Item, la tappicerie de Samson, 1 pièce. » (P. Vayra, *ouv. cité*, n° 1297.)

Histoire de Samson, suite de douze pièces et deux portières, de 321 aunes, achetée par Phillippe II en 1571, à François Geubels pour l'archevêque de Trèves; payée 1454 livres.

Samson et Dalila, tapisserie à la marque d'Enghien, étudiée par Conti. xvi[e] siècle.

Episodes de la vie de Samson, suite de trois pièces, 1° Samson lâche les renards. 2° Il tue trois cents Philistins avec une machoire d'âne. 3° Il renverse la salle du festin. Appartient à la cathédrale d'Angers. (V. de Farcy, *Tapisseries d'Angers*, p. 83.) France (?) xvi[e] siècle.

« 5 grandes pièces de tapisserie de l'histoire de Samson. » (*Inv. de Saint-Etienne du Mont* de Paris, 1637. *Arch. nat.* L. 635, n° 14.)

CLXXIV. **Samuel.**

« Episodes de la vie de Samuel, suite de 5 pièces, léguée par Anne de Bourgogne, douairière de Ravestein, mère de ce seigneur, le 14 décembre 1509. » Enghien.

CLXXV. **Saül.**

Saül, sujet d'une tapisserie de l'inventaire de Fl. Robertet, en 1532.

CLXXVI. **Suzanne.**

Histoire de Suzanne, quatre pièces de toiles peintes, à Reims, légendes versifiées. XV[e] siècle.

Suzanne et les vieillards et Episodes de l'histoire de Suzanne, tenture

avec les légendes versifiées, ainsi que sur les toiles peintes de Reims. Cette tenture porte les armes de deux familles dijonnaises qui s'allièrent au début du XVI^e siècle. Attribuée par M. Soil à l'atelier de Tournai. Collec. de M. Marmottan.

Suzanne et les vieillards, tapisserie du Musée Victoria et Albert. Flandre, fin du XV^e siècle.

« Ung accoustrement de la saincte Suzanne » suite de cinq pièces (Inv. d'Anne de Bretagne du 16 août 1495, *ouvr. cité*, p. 82).

Histoire de Suzanne, suite de trois pièces, vendue en 1587 par Jacques Ghuys, tapissier d'Audenarde, à Jean van de Kerkhove.

Suzanne et les vieillards, tapisserie de Bruxelles, XVI^e siècle.

CLXXVII. **Testament** (Les sujets tirés de l'histoire de l'Ancien Testament sont aux noms propres).

« Le Vieux et le Nouveau Testament » tapisserie réparée par Jean de Jodoigne, vers 1410.

« 2 grands tappiz des vieils et nouvel Testament appelé les Passions, de fille d'or et de fille d'Arras, 208 livres parisis. » (Inv. de Charles VI, 1422).

Les Mystères de l'Ancien et du Nouveau Testament, suite de tapisserie tendue dans la salle de l'abbaye de Saint-Maximin, à Trèves, en 1473, pour l'entrevue de Charles le Téméraire et de l'empereur Frédéric.

« Une grant pièce de tappicerie faicte de fil d'or et de soye où est contenu le Viel Testament et le Nouvel. ». (Inv. de Charlotte d'Albret, *ouv. cité*. 1514, n° 390). Flandre ou Italie (?)

Suite connue sous le nom de l'Histoire de l'Ancien Testament. Collec. du cardinal Hippolyte d'Este (1509-1572). Ferrare (?)

Toute l'Histoire sacrée, Ancien et Nouveau Testament, reproduite sur un devant d'autel et sur les ornements sacrés, don offert par Ferdinand I^er de Toscane au pape Clément VIII Aldobrandini (1592-1605). Tapisseries exécutées d'après les dessins d'Allori.

CLXXVIII. **Tobie**.

Episodes de la vie de Tobie, tapisserie citée dans l'inv. de Fl. Robertet, 1532.

Histoire de Tobie, suite de six pièces. Collec. du cardinal Hippolyte d'Este (1509-1572).

Histoire de Tobie, suite de sept pièces, en laine, achetée d'un marchand flamand nommé Gervais ; réparée vers 1610 par Prata, à Rome. (Inv. du garde-meuble pontifical de 1555 et 1620).

1° La Rencontre de l'ange Raphaël et de Tobie. 2° Tobie prend le fiel

du poisson, deux pièces appartenant à la cathédrale d'Angers. (V. de Farcy, *Tapisseries d'Angers*, p. 82.) France (?) fin du XVIe siècle.

Histoire de Tobie, suite de 12 pièces, de 52 aunes de long sur 3 aunes et demi de haut, dites dans un inventaire du Garde-Meuble « anciennes et gothiques ». Attribuées à l'atelier d'Amiens.

Histoire de Tobie, suite de huit pièces mesurant 581 aunes, confisquée dans l'hôtel de Mons à Jean, marquis de Berghes, condamné à mort et exécuté en Espagne en 1568. Vendue par le duc d'Albe à Marc d'Ocoche, maître d'hôtel de madame Blombergh, mère de Marguerite de Parme.

Episode de la vie du jeune Tobie, une pièce. Ancienne collec. de la marquise Arconati-Visconti ; château de Gaesbeek.

Histoire de Tobie, suite de huit pièces, les nos 2 et 3 sont à la marque de Bruxelles. Collec. des empereurs d'Autriche. (*Jahrbuch des Kaiserhauses*, Vienne, 1883).

Histoire de Tobie, suite de six pièces. Les personnages sont dans un médaillon, entouré de cariatides, arabesques, fleurs et fruits. (Vente de la collec. A. Polovtsoff, Paris, le 27 décembre 1909). Flandre (?) XVIe siècle.

Histoire de Tobie, suite de 12 pièces. Jeanne Richardot, veuve d'Antoine de la Baume, baronne de la Chaix, princesse de Steenhuyse, fait transporter en 1642 des anciennes tapisseries, dont cette suite, de ses châteaux de Steenhuyse et Avelghem pour mettre dans son hôtel de Gand.

Episodes de la vie de Tobie, une pièce, laine, soie et or, de 3 aunes et demi sur 3 aunes. Inv. de Mazarin. (Boyer de Sainte-Suzanne, *Tap. angl.*, p. 65.)

Histoire de Tobie, suite de 12 pièces ; figure dans un inventaire de la Maison de Gonzague de 1668.

***

J'ai cité ici environ 2.250 pièces de tapisserie ; je dis *environ*, car le nombre des tapisseries que contient une suite n'est pas toujours indiqué : dans ce cas, je compte seulement deux pièces dans les suites des XIVe, XVe et la première moitié du XVIe siècle, et trois pièces dans les suites de la seconde moitié du XVIe siècle. A cette dernière époque les suites contiennent plus de pièces, car chaque épisode de la *Vie* d'un personnage forme le sujet d'une tapisserie, tandis qu'aux époques précédentes chaque pièce contient plusieurs épisodes ; plus la tapisserie est

ancienne, plus elle est encombrée. Il faut tenir compte de ce fait.

Mon relevé se décompose ainsi : I. Mythologie, cycles légendaires, triomphes des dieux, sujets divers ou inexpliqués traités à la manière antique, 950 pièces. II. Histoire grecque et orientale, 243 pièces. III. Histoire romaine, 360 pièces. IV. Histoire des Juifs, 700 pièces. Ce dernier chapitre pourrait être traité à part, l'histoire juive n'étant pas considérée comme faisant partie de l'*Antiquité* proprement dite; mais j'ai donné au début de cet article [1] les raisons qui m'ont fait joindre ce chapitre aux précédents. Du grand nombre de tapisseries relevant de l'histoire juive, il faut se garder de conclure à une prédilection marquée, au moyen-âge et au début de la Renaissance, pour les sujets de l'Ancien Testament, mais à ce fait que les Habsbourg, à la fin du XVI[e] siècle seulement, ont commandé aux ateliers de Bruxelles des suites contenant un très grand nombre de pièces destinées à orner leurs demeures et les châteaux impériaux.

L. Roblot-Delondre.

INDEX

N.-B. — Les chiffres renvoient *non aux pages, mais aux paragraphes numérotés en chiffres romains* (chiffres arabes dans l'index).

A

Abigaïl, 146.
Abraham, 137.
Absalon, 77, 138.
Achab, 139.
Achille, 1, 61, 83, 94.
Actéon, 2, 18, 130.
Adam, 140, 144.
Adonis, 3, 63, 67.
Adraste, 4.
Agamemnon, 5, 61.
Ages, 69.
Aigles blanches, 85.
Aigle d'or, 59.
Aïre (roi d'), 94.
Albe, 112.
Alexandre le Grand, 6, 94.
Allégories, 69 à 82.
Amazones, 6.
Amour (dieu), 7, 53, 64, 66, 67.
Amour (vertu), 65, 81.
Amulius, 127.
Andromède, 8, 48, 83.
Annibal, 94, 113, 130.
Antée, 26.
Antiochus, 93, 163.
Antoine, 102, 123.
Apollon, 9, 18, 23, 26, 33, 34, 47, 83, 89.

1. *Revue archéologique*, 1917, I, p. 299.

Arche d'alliance, 141.
Ariane, 10, 13.
Arioviste, 116.
Aristote, 67, 94, 95.
Artémise, 96, 104.
Arts libéraux, 70, 85.
Asdrubal, 130.
Assuérus, 142.
Astyages, 104.
Atalante, 11.
Athènes (fondation d', 97.)
Atlas, 12, 26.
Auguste, 142.
Aurélien, 67, 98, 111.
Automne, 87.
Avarice, 66.

B

Babylone, 94, 99,
Bacchantes, 67.
Bacchus, 13, 67, 85.
Balaam, 164.
Balthazar, 100.
Benjamin, 159.
Bethsabée, 142, 143, 146.
Bouté (vertu), 65.
Bon Vouloir (Allégorie), 65.

C

Cadmus, 66, 101.
Cacus, 26.
Camille, 114.
Carnéado, 13.
Carthagène (siège de). 130.
Cassandre, 66, 94.
Caton, 115, 129.
Centaures, 14.
Céphale, 15, 50.
Cerbère, 26.
Cérès, 21, 53, 88.
César (Jules), 6, 67, 116.
Césaire (Nicolas, roi de), 94.
Charité, 71.
Charlemagne, 66.
Chasteté, 66.
Chevaux, 85.
Christ, 66.
Circé, 62.
Cléopâtre, 94, 102.
Colère, 66.
Combats traités à la manière antique, 82.
Constantin, 84, 117.
Coriolan, 18, 118.
Courage, 66.
Crainte, 66.
Création du monde, 140, 144.
Crésus, 104.
Croyance, 81.
Cupidon (voir aussi Amour), 7, 16, 63, 67.
Cybèle, 17.
Cyrus, 104.

D

Dalila, 173.
Daniel, 145.
Darius, 64, 103.
David, 6, 66, 142, 143, 146, 172.
Débauche, 137.
Débora, 147.
Décius, 119.
Déiphile, 6.
Dévotion, 66.
Diane, 2, 8, 18, 33, 42, 47, 85.
Didon, 120, 121.
Dieux, 19, 60, 66.
Diogène, 94.
Diomède, 6, 61.
Divinité, 66.

E

Eléments (les quatre), 137.
Elie, 148.
Enée, 120.
Enoc, 140.
Erisychthon, 21, 88.
Esaü, 149, 154, 159.
Espérance, 65, 81,
Esther, 142.
Eté, 87.
Eternité, 66.
Europe, 20.
Eurydice, 85.
Eve, 140, 144.

F

Fêtes antiques, 82.
Flore, 22, 67.
Force, 81.
Fortune, 67, 72, 73, 85.
Fructus belli, 84.

G

Ganymède, 24, 83.
Géants, 8, 23.
Gédéon, 150.
Gloire, 77.
Goliath, 146.
Gouvernement (le Bon), 74.
Grèce (les sept sages de la), 110.
Grotesques (ou Enfants jouant les mois dits mois grotesques), 83.
Guerre, 67, 74.

H

Hébé, 26.
Hector, 6, 61.
Hélène, 46, 47.
Henri (roi d'Espagne), 94.
Hercule, 26, 28, 67, 85, 89.
Herkinbald, 134.
Hermès trismégiste, 140.
Héro, 25.
Hérodias, 67.
Heures, 81.
Hippocrène, 91.
Hippolyte (amazone), 6.
Hippolyte (fils de Thesée), 27.
Holopherne, 161.
Honneurs (les — ou le Triomphe de la Vertu), 67.
Honneur, 77.
Hydre de Lerne, 26.

I

Icare, 29, 83.
Iliade, 61.
Innocence, 73.
Io, 28.
Iphigénie, 18.
Isaac, 137, 151.
Isaïe, 152.
Israël (les rois d') 153, 160.
Ixion, 26.

J

Jacob, 149, 151, 154, 159.
Jalousie, 66.
Jason, 67, 77, 150, 155.
Jéroboam, 157.
Jérusalem, 94, 133.
Jessé, 156.
Jézabel, 146.
Job, 140.
Jonathas, 158.
Joseph, 159.
Josué, 6, 150, 160.
Jouvence (fontaine de), 30.
Judith, 66, 161.
Juges (d'Israël), 153.
Juif (peuple), 104, 142, 165.
Junon, 7.
Jupiter, 18, 31, 47, 53, 55, 61, 64, 94, 99.
Justice, 73, 81.

L

Lampedo, 6.
Latone, 18, 23, 90.
Léandre, 25, 32.
Libéralité, 73.
Lion de Némée, 26.
Loth, 117, 162.
Lucrèce, 122.
Luxure, 66.
Lydiens, 104.

M

Macchabée, 6, 93, 163.
Marcus, 115.
Marpesie, 6.
Mars, 35, 64, 85.
Marsyas, 8, 34, 83.
Maximien, 124.
Méléagre, 18, 36.
Ménalippe, 6.
Mercure, 37.
Métamorphoses, 21, 23, 42, 88, 89, 90, 91, 92.
Midas, 38.
Minerve, 6, 8, 26, 40, 67, 89 : ou la Sagesse, 73, 74 ; ou la Paix, 74.
Miséricorde, 73, 137.
Moabites, 164.

Modération, 81.
Mois, 85, 86, ou Signes du zodiaque, 85, 86.
Moïse, 165.
Moralités, 66.
Mort, 66.
Muses, 39, 47, 85.

N

Nabuchodonosor, 105.
Nathan, 14.
Neptune, 41, 64.
Néron, 125.
Niobé, 18, 33, 42.
Noé, 166.
Nymphes, 67.

O

Obéissance, 137.
Octobre, 35.
Odyssée, 43, 62.
Œdipe, 44.
Orion, 18.
Orphée, 45, 130.
Orgueil, 66.
Orithye, 6.
Ovide (fables d' —, voir Métamorphoses), 92.

P

Paix, 74.
Pallas (voir Minerve), 6.
Paradis terrestre, 140.
Paresse, 66.
Pâris, 46, 67.
Parnasse, 89, 91.
Parques, 55, 66, 81.
Patience, 66.
Pauvreté, 67.
Paysages (les), 85.
Péchés et péchés capitaux, 65, 66. Péché originel, 167.
Pénélope, 62.
Penthée, 67.
Penthésilée, 6, 61.
Perse (roi de —, voir Cyrus) 104.
Persée, 8, 48, 83.
Perseval, 94.
Phaéton, 47.
Pharaon, 159, 165.
Pharsale, 116.
Philippe de Macédoine, 107.
Philistins, 173
Philologie, 37.
Philopater, 116.
Phocion, 94.
Pierre (roi d'Espagne), 94.
Planètes, 75.
Platon, 140.
Plotin, 140.
Pluton, 51.
Poésie, 8, 24, 29, 34, 83.
Polyxène, 83.
Pomme d'or, 49.
Pomone, 87, 92.
Preux et preuses, 6.
Priam, 61.
Printemps, 22, 73, 76, 87.
Procris, 50.
Proculus, 127.
Prophètes, 168.
Proserpine, 51, 52
Prudence, 65, 66, 72, 73.
Psyché, 53.
Putiphar (madame), 159.
Pyrame, 54.
Pyrrhus, 6, 61.

R

Rachel, 169.
Raphaël (l'ange), 178.
Rébecca, 154, 170.
Rédempteur, 66.
Religion, 66.
Rémus, 112, 127.
Renommée, 66, 77.
Richesse, 67, 73.
Rhodes, 108.
Romains (les), 67, 126.
Rome (fondation de), 112, 116, 127. (Voir aussi Romulus et Rémus).
Romulus, 112, 127.
Rubicon, 116.

S

Saba (reine de), 66, 171, 172.
Sabines, 127, 128.
Sabins, 127.
Sagesse (vertu), 66, 81.

— (déesse, voir Minerve).
Saisons, 81, 87 (voir Mois).
Salomon, 66, 67, 77, 142, 172.
Samson, 173.
Samuel, 146, 174.
Sarpédon, 61.
Saturne, 55, 61, 73.
Saül, 175.
Sciences, 79.
Scipion l'Africain, 66, 113, 130.
Sémiramis, 6, 109.
Sénèque, 115, 129.
Sibylles, 56, 121, 142.
Silène, 67.
Simplicité, 137.
Singes, 85.
Sirènes, 57.
Sobriété, 66.
Sphères, 78.
Sujets tirés de l'Antiquité, 82.
Suzanne entre les vieillards, 176.
Sylvain, 58.

T

Tarquin, 122, 131.
Taureau, 26.
Temps, 65, 73, 74, 80.
Testament (ancien), 177.
Thèbes, 6.
Thésée, 59.
Thisbé, 54.
Thomyris, 6, 104.
Tibère, 132.
Tibre, 127.
Titans, 60, 99.
Titus, 133 (voir Jérusalem).
Tobie, 178.
Toison d'or, 150.
Trajan, 134.
Trinité, 66.
Triomphes, 65, 66, 67, 68, 116, 130.
— de la Vertu, 65.
— d'après Pétrarque, 66.
— d'après l'antique, 67.
— ou les Honneurs, 68.
Troie, 1, 6, 61, 84, 121.
Tullus Hostilius, 135.

U

Ulysse, 43, 62.
Uri, 146.

V

Vasthi, 142.
Vénus, 6, 12, 63, 64, 67, 85.
Vertus, Vertus et Vices, 65, 66, 67 (voir aussi aux noms), 81, 85.
Vertumne, 92.
Vespasien, 133, 136.
Vices, 26, 65, 66, 67, 68, 81 (voir aussi Vertus et aux noms).
Vie humaine, 82.
Vieillesse, 137.
Villes, 85.
Virtutes hominum, 82.
Vulcain, 31, 64.

Z

Zama, 130.
Zéphir, 53.
Zénobie, 111.
Zodiaque (signes du), 85, 86, 87.

ARCHÉOLOGIE THRACE

DOCUMENTS INÉDITS OU PEU CONNUS

(DEUXIÈME SÉRIE)

Suite [1].

L'inscription (lettres de $0^{m},05$ environ) semble avoir été simplement encadrée d'une moulure; la forme des lettres, la gravure, le réglage des lignes indiquent le v^{e} siècle[2]. — Fig 57.

C'est du reste la date à laquelle le corps de cavalerie auquel appartient le défunt, le *numerus catafractariorum*, se trouve en petite Scythie, où il tient garnison à *Arrubium*[3]. Il résulte

1. Pour les articles précédents, cf. *RA*, 1914^{2}, p. 55-66; 1915^{1}, p. 71-93; 1915^{2}, p. 165-208; 1916^{1}, p. 359-386; 1917^{1}, p. 158-188; 1918^{2}, p. 76-91; 1919^{1}, p. 133-172.

2. Cf. au point de vue épigraphique le texte n° 81 de la *Collection Stamoulis* et les arguments qui en fixent la date (*BCH*, 1912, p. 624, fig. 46). Ajouter les renseignements de la note 3 de la page suivante sur la christianisation de la contrée, et tenir compte aussi du nom *Flavius* porté par le titulaire et ses enfants : c'est celui de tous les empereurs et des grands personnages au v^{e} siècle.

3. *Not. Dign. Or.*, XXXIX, 16. Le mot employé est *cuneus* et non pas *numerus*; mais Mommsen (*Hermes*, XIX, p. 232) remarque que certains *numeri* sont identiques à des *cunei*. Ce sont, d'après lui, ceux qui portent des noms de peuples. De Weerd, *op. cit.*, p. 294, étend la portée de cette observation en montrant que certaines unités mésiennes, par exemple le *numerus scutariorum*, sont des *cunei* (*CIL*, III, 7465).

de notre texte[1] que ce corps avait un détachement dans la région de Rasgrad, sans que nous puissions actuellement dénommer la localité où il était fixé : c'était sans doute quelque château-fort dominant la route *Marcianopolis Sexaginta Prista*[2], laquelle devait suivre, un peu plus vers le nord, le tracé du chemin de fer actuel Varna-Roustchouk. Deux formules de l'épitaphe (*decessit de humana vita* et *demisit conjugem*), laissant deviner qu'elle est chrétienne[3].

Le titulaire a le grade de *circitor*[4] et s'appelle *Flavius Tethianus*, variante de *Titianus*[5]. Il est probable que nous le connaissons déjà, car une liste de cavaliers provenant de la province de Baba Dagh, dans laquelle se trouve Matchin = *Arrubium*[6], cite un *Titianus* parmi les *circitores*[7]. Si cette identification est juste, on pourrait désormais dire avec plus de précision

1. Le soldat est mort en activité de service, à 38 ans. Peut-on supposer qu'il était originaire de Hersovo, et que son corps a été ramené dans son pays natal? Les noms thraces de son épitaphe permettent la supposition. Il y a, de Matchin = *Arrubium* à Hersovo, 200 kilomètres environ en ligne droite, et les deux tiers de ce parcours peuvent être accomplis par la voie du Danube.

2. Sur cette route, signalée par *Tab. Peut.*, cf. Chkorpil, *Opis*, p. 93, n° 3. On en trouve des traces visibles aux environs d'Aboba (*Izvestia de Cple*, 1905, p. 492) ; je proposerais de lui attribuer la borne milliaire (*CIL*. 14215^{1} : Dioclétien) découverte aux environs d'Asardjik (district de Provadia, au N. de Devna = *Marcianopolis*) : de Weerd, *op. cit.*, p. 319, l'indique avec raison comme appartenant à quelque route secondaire de la Mésie. Asardjik, Aboba et Hersovo sont tous trois situés sur la ligne droite imaginaire qui relierait Varna à Roustchouk, c'est-à-dire *Odessos* à *LX Prista*. On sait qu'entre *Odessos* et *Marcianopolis* le tronçon de voie romaine est commun à la grande voie du littoral et à la dérivation vers le Danube.

3. Les actes du concile de Chalcédoine nomment, en 458, *Dizas, episcopus civitatis Odyssae, Scythia*. Ce texte nous apprend à la fois qu'au milieu du v[e] siècle la *Scythia minor* s'étendait au S. jusqu'à *Odessos*, et que l'évangélisation de la région était un fait accompli.

4. Pour la place de ce grade dans la hiérarchie, cf. le texte de saint Jérôme, cité *RA*, 1919^{2}, p. 167, note 4 ; pour le sens, Ruggiero et Pauly-Wissowa, *op. cit.*, *s. v.* M. Cagnat (*Dict. des Ant.*, s. v. *equites*, p. 789) identifie *circitor* avec *duplicarius*.

5. Pour *e* = *i*, cf. *felia* = *filia* (*CIL*, VI, 14452 ; III, 15035) ; *Deana* = *Diana* (*CIL*, III, 14414, 14209) ; *pugellaris* = *pugillaris* (*CIL*, III, 14433^{4}) ; *enfelix* = *infelix* (*CIL*, III, 7431) ; — pour *th* = *t*, cf. *Arthemius* (*CIL*, V, 4766) ; παρεῖθω = παρεῖτο (Kalinka, *op. cit.*, n° 344).

6. Cf. Besnier, *op. cit.*, *s. v.*

7. *CIL*, III, 14214^{24}, fr. 2.

que les noms de cette liste appartiennent au *cuneus equitum catafractariorum*.

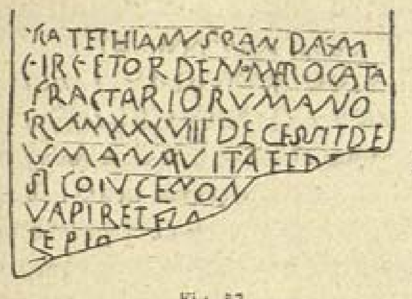

Fig. 57.

Fl(avius) Tethianus, q(u)andam
circetor de nomero cata-
fractariorum, an(n)o-
rum XXXVIII decessit de
(h)umana vita et d[emi-]
si(t) co(n)juge(m) Non[nosam]
Vapir(is) et Fla[vio(m) et Va-
lerio[(m) fil(ios) superst(ites)?]

Les fautes d'orthographe ou de syntaxe s'expliquent toutes par des usages connus du latin vulgaire :

L. 1. — *quandam* = *quondam*, comme dans *CIL*, XIII, 8384. Pour le sens (= *en son vivant*), cf. *CIL*, III. 14347[5] : *P. Ælio Valerio quondam speculatori leg. II Adj.*; 12054 = 14128 : *Aur. Coïnto quadam milti leg. II Trajane.*

L. 2. — *circetor* = *circitor*, cf. *testemonium*, *CIL*, V, 6372, et les exemples cités p. précédente. note 5. Pour *nomerus* = *numerus*, cf. *anemola*, *CIL*, III, 14524; *titolus*, *CIL*, V, 914, et surtout νομέρο (*BCH*, 1912, p. 632, n° 86).

L. 4. — *annorum XVIII decessit*, cf. *CIL*, VI, 30118 : *annorum IX vixi*, et ci dessous N° 172. l. 4-6 : *vixit mensium quinque*. — Pour la suppression du redoublement *nn*, très fréquent surtout dans ce mot, cf. références dans Diehl, *Vülgarlatein. Inschr.*, p. 164 col. 2.

L. 5. — Pour la suppression de l'*h* initial dans *humana*, cf. *Ibid.*, p. 162 col. 2.

L. 6. — *demisi* = *demisit*, cf. *quae vissi* = *quae vixit*, *CIL*, III, 2564; de même *q(ui) vicxi*, *CIL*, VI, 2699.

L. 7. — Pour la chute de *m* finale, cf. l'ouvrage de Diehl cité *RA*. 1919^2, p. 145, note 6.

L. 8. — Pour la finale *o* = *um*, cf. Diehl, *Vülgarlatein. Inschr.*, p. 162 col. 1.

Les restitutions se justifient comme suit, toutes d'après des textes chrétiens :

L. 5. — *demisit*, cf. Rossi, *Inscr. christ.*, n° 63 : *demisi tres filios superstites*. D'où le complément proposé pour la l. 8.

L. 6. — *Nonnos* ', cf. *CIL*, III, 14368[18] ☧· On peut aussi songer à *Nonnula* (*Ibid.*, 11900), diminutif tiré des formes *Nonna* (*Ibid.*, 5955) et *Nonia* (*Ibid.*, 4725). Les unes et les autres se rattachent à une même racine, que l'origine des inscriptions prouve être transdanubienne. — Je ne crois pas que, prenant N pour une lettre complète ou pour le début d'une M effacée, on puisse proposer de lire *conjugem* ou *conjugen On[oriam]* (ou bien tout autre nom propre tiré de la composante *Honor-*). Toutefois le nom *Honorius* est fréquent à l'époque de notre inscription, et l'orthographe *Onoria* se justifierait par les exemples tirés du texte lui-même (cf. *umana* à la l. 5).

L. 7. — *Vapir*, nom qui possède peut-être une syllabe de plus au début, peut se rapprocher de la forme *Eftepir*[1] = *Eptaporis* (*CIL*, III, 14214[14]). On doit admettre que dans ce nom barbare *-pir* représente assurément -πορις, mais il est difficile d'indiquer une analogie pour la syllabe *Va-*, que ce soit une initiale, ou plutôt qu'elle appartienne comme finale à un dissyllabe qui, composé avec -πορις, formerait un tétrasyllabe de type régulier. A titre de pure hypothèse, je signale que la forme *Eftepir* à laquelle je viens de me référer pourrait comporter une variante *Evtapir* que nous aurions ici : mais comment expliquer la chute du *t* autrement que par une omission du graveur impossible à prouver? Comparons enfin, pour analogie, le nom *Vapiecleo* dans un texte dace (*CIL*, III, 13765).

167. Stèle de marbre, cassée. — Mesures actuelles : environ 3 pieds de haut sur 2 de large.

1. M. Mateescu, dans ses *Emendations* au *CIL*, III (*Bul. Comis. Monum. istor.*, 1916, fasc. 33, p. 37, n° 11) déclare qu'il faut lire EPTEPIR au lieu de EFTEPIR. C'est extrêmement probable; mais là comme ailleurs ce jeune savant a le tort de ne pas dire nettement si sa correction s'appuie sur la vue directe ou un estampage du monument, ou si elle se fonde seulement sur des possibilités extrinsèques à la pierre elle-même.

J'emprunte ce texte, ainsi que plusieurs autres qu'on trouvera plus loin (Nos 177 à 180, 182 à 184), à une brochure fort rare qui a été publiée par souscription à Athènes, chez Papalexandris, en 1881. Elle est intitulée Περιγραφὴ ἱστοριογεωγραφικὴ τῆς ἐπαρχίας Σαράντα Ἐκκλησιῶν, ὑπὸ Μελισσηνοῦ Χριστοδούλου (φοιτητοῦ τῆς νομικῆς ἐν Ἀθήναις, est-il ajouté au dos de la couverture). L'opuscule est venu récemment entre mes mains. Il a été cité par par M. Homolle (*DH*, 62 *a*², p. 365), mais n'a pas été consulté directement par lui, puisqu'il a ignoré dans son Recueil les textes que je vais publier ici parce qu'ils sont demeurés pratiquement inconnus. La partie archéologique comprend 14 inscriptions fort mal copiées et un certain nombre de sculptures sommairement décrites et difficiles à identifier.

Pour les mêmes motifs, je reproduis aussi deux textes (Nº 168 et dédicace à Némesis qui paraîtra, à sa place, dans le chapitre consacré aux Monuments figurés) extraits d'une autre brochure plus récente mais aussi rare : Ἱστορία τῆς ἐπαρχίας Βιζύης καὶ Μηδείας, par Sava Lakidès (Constantinople, 1899). Cet opuscule répète les descriptions sommaires de certains objets signalés par Melissenos, et en ajoute quelques autres.

Le banquet funèbre *DH*. 62 *a*³, p. 365, est publié par Melissenos, nº 11, et par Lakidès, p. 104, nº 1 ; Melissenos donne en outre, sous les nos 1, 4, 6, 10, les textes *DH*, 62 *d*, p. 376 ; 62 *a* et *a*', p. 365 ; 62 *e*, p. 377, et enfin, sous le nº 13, un texte que je reprends ci-dessous.

Voici la liste des objets divers que signalent les deux auteurs, trop sommairement pour qu'il soit utile d'attendre l'occasion de les classer plus loin parmi les Monuments figurés :

I. A Vizye :

1. Statuette de marbre (0m,74 × 0m,32 × 0m,37) : lion sans tête (Melissenos, p. 39).

2. Statuette en bronze : Hercule barbu, nu, une chlamyde posée sur son bras gauche, dont la main levée en l'air fait avec l'index un geste d'indication ; la main droite tient une massue (Melissenos, p. 39 ; Lakidès, p. 105).

3. Groupe de bronze : lutteurs, dont l'un tient à bras le corps, par la ceinture, son adversaire qui cherche à se dégager (Melissenos, p. 39 ; Lakidès, p. 105).

4. Relief figurant les trois Nymphes debout et se tenant par les épaules (Melissenos, p. 40 ; Lakidès, p. 105).

5. Tête diadémée, trouvée en 1885, conservée à la métropole (Lakidès, p. 105).

6. Tête de femme sans ornements (*Ibid.*, *id.*).

7. Fragment d'une autre tête : yeux et nez seuls conservés (*Ibid.*, *id.*).

8. Torse de femme drapée, d'un beau travail (*Ibid.*, *id.* ; Melissenos, p. 40). — Ce pourrait être le morceau indiqué par *DH*, 61 *a*'' 1, p. 568 ; mais Lakidès

le déclare en 1899 conservé à Vizye, tandis que *DH* affirme qu'il a disparu au cours de son transport à Odessa. On signale encore un troisième torse semblable au Musée de Rodosto, d'où il aurait été apporté de Vizye (*DH*, 62 *a'*, p. 365 ; cf. 62 *a''* 2, p. 568, un quatrième torse).

9. Autel rond, en marbre, conservé dans la cour du tribunal (Lakidès, p. 105) : quatre Amours, nus, en haut relief, portent sur leurs épaules une guirlande de fleurs et de fruits surmontée dans les intervalles de têtes de taureaux et de béliers. C'est le monument qui est reproduit, sans description, dans *Izvestia Soc. arch.*, 1913, fig. 140. L'*Izvestia*, au même endroit, signale en note (p. 242) le relief suivant :

10. Banquet funèbre, conservé dans une maison de la citadelle. Restes d'une inscription que je lis : [....Β]ειδία [.... — κατεσ] κεύασ[α ἐμαυ — τῇ κ]αὶ τῷ ἀν[δρί μου.....].

Lakidès, p. 106, fait remarquer que la plupart de ces antiquités proviennent du lieu dit Tchomlekdji tépé (en turc : le tumulus du potier), qui doit être le site de l'ancienne Vizye (cf. ci-après, p. 340, note 1)).

II. A Loulé Bourgas :

11. Statuette en os représentant un guerrier égyptien avec lance et bouclier (Melissenos, p. 44).

III. A Mesini, près Loulé Bourgas :

12. Chapiteau avec bucrâne et tête de Méduse (Melissenos, p. 45 ; Lakidès, p. 104, n° 2).

13. Statuette : Cybèle assise entre deux lions (Melissenos, p. 45 ; Lakidès, p. 104, n° 3).

IV. A Akhmet bey, hameau voisin de Loulé Bourgas :

14. Relief funéraire (?) encastré dans le mur E. de l'église : Cavalier suivi d'un serviteur ; devant lui trois personnages debout (dimensions : 0m,33 × 0m,25 selon Melissenos, p. 46 ; 0m,23 × 0m,55 selon Lakidès, p. 104).

V. A Azboïa (Ἀζβουγᾶ), près de Kirk-Kilissé :

15. Relief conservé dans l'église (0m,67 × 0m,46 × 0m,16) : Cavalier en chlamyde ; devant lui, une femme drapée tenant un rameau (Melissenos, p. 41 ; Lakidès, p. 104).

VI. A Tchanlar, à 1 h. à l'O. de Pétra, village du district d'Andrinople situé à 10 kilomètres à l'O. de Kirk-Kilissé :

16. Plaque du Dieu cavalier (0m,20 × 0m,17 × 0m,01), conservée dans l'église de Pétra (Melissenos, p. 30).

VII. A Doubnitza, aux environs de Malko Tirnovo (la carte bulgare ne porte pas ce nom, mais indique, à 15 kilomètres N.-O., un village *ruiné* qu'elle dénomme Dingizo) :

17. Relief avec trois personnages (Melissenos, p. 55).

Les deux auteurs notent que les nos 2 à 4 et 11 à 13 seraient au Musée de

Rodosto et auraient été publiés en 1874 par le Θρακικὸς φιλεκπαιδευτικὸς Σύλλογος : M. Homolle a eu cette brochure entre les mains et la cite (*DH*, p 365, n° 62 *a*²) ; mais il ne lui a pas emprunté la description de ces six objets.

Provenance : Malko Tirnovo[1], au nord de Kirk-kilissé. La stèle est placée à l'entrée principale d'une église (ἐκκλησία τῶν Οὐνιτῶν).

1. Melissenos, *op. cit.*, p. 52, n° 12.

L'auteur publie à la suite, sous le n° 13, comme provenant également de Malko Tirnovo, où elle est conservée à l'église bulgare, une inscription que j'ai donnée jadis en l'attribuant à *Nicopolis ad Istrum* (*RA*., 1908², p. 65, n° 75). L'erreur vient des *Arch.-Epigr. Mitth.*, 1891, p. 154, n° 37, qui indiquent pour lieu d'origine Tirnova, et classent le texte avec ceux qui proviennent de Nikiup, l'ancienne *Nicopolis*. D'où mon attribution à Tirnovo de Bulgarie (Veliko Tirnovo), tout en signalant avec étonnement que le monument paraissait avoir disparu. J'aurais dû tenir compte du renseignement donné par le *Sbornik*, 1891, p. 141, qui rectifiait déjà, en fournissant, non seulement le véritable nom, Malko Tirnovo dans la Roumélie turque, mais aussi le lieu précis de la découverte (le lieu dit « granges Terzief » entre les villages de Merzovo et de Potournak, sur la route romaine du littoral allant d'*Odessos* à *Périnthe*).

Les copies fournies par les *Arch.-Epigr. Mitth.* et le *Sbornik* reproduisent toutes deux un même original, communiqué par MM. Chkorpil frères, lesquels le tenaient vraisemblablement d'une tierce personne sans avoir vu eux-mêmes la pierre. Cela explique la longueur disproportionnée des trois premières lignes. La copie de Melissenos rétablit leur longueur normale en les divisant chacune en deux ; elle améliore en outre certaines lectures. Je redonne donc, en caractères courants et sans nouveau commentaire, une transcription plus exacte :

Au début, deux distiques avec des irrégularités et des fautes de prosodie, suivis d'un texte en prose :

Ἰς τιμὴν χάριτος — Ἀφροδείσιος [τ]ήν[δ'] ἐπὲ — γραψα
Στήλλην, σ — τησάμενος ἐξ ἰδί — 5. ων καμ[ά]των.
Καὶ μ[ν]ή — μ[ην] πάτρων[ι] κ[α]τάξιο[ν] — εἵνεκα τειμῶν
Ζῶ[ν] σ[τῆσα], — καὶ [ἀ]θανάτην χάριν [ἔχω]ν.

Ἀφροδείσιος πραγματεύ — 10. της Οὐλπίου Ἀππιανοῦ — κατεσκεύασα αὐτῷ καὶ — τῷ πάτρωνί μου Μῆν[α] — καὶ τῇ συμβίῳ μου ἐρα — [σ]τῇ Δί[α] καὶ τοῖς τέκν — 15. οις μου καὶ τῇ ἐν — πιστ[ῇ] μοι Φιλητῇ. — Εἴ τις δὲ ἕτερος τολ — μήσει ἀνῦξε, οὐκ ἐξ — ὸν ἔστε · εἴ τις δὲ τολμί — 20. σι, δώσι τῷ ἱερωτάτῳ τα — μίῳ ἀττικὰ πεντάκι — ς χίλια · καὶ τῇ πόλι — ἄ[λλ]α τοσαῦτα.

Une autre inscription, donnée par les *Arch.-Epigr. Mitth.* sous le numéro voisin (p. 153, n° 36) avec la même erreur de provenance, doit également, d'après le même passage du *Sbornik*, être rendue à Malko Tirnovo. Elle fait allusion à des mines de fer, dont la présence, mal explicable dans la région nicopolitaine, est au contraire affirmée par de nombreux vestiges au voisinage de Malko Tirnovo (Melissenos, *op. cit.*, p. 50. 54 ; Lakidès, p. 72). On corrigera en conséquence mon commentaire (*RA*., 1908², p 50, n° 51).

Outre ces deux textes et notre N° 167, provient encore de Malko Tirnovo un fragment d'inscription relatif à un thiase bachique (*Jahrbuch*, 1915, *Anzeiger*, p. 87 : la photographie donnée par *Izvestia Soc. arch*., 1915, fig. 7, montre que le patronymique du dédicant, ἱερεὺς Βακχίου, doit être lu [Δ]ιογένου).

ΒΙ.	
Ο..	
ΡΟΝΕ...	
ΓΕΑΥΤ...	... ἑαυτ[ῷ καὶ]
ΛΙΕΡΙΦΙΛΗ	..... [θυγ]ατερὶ φίλῃ
.Ι.ΤΟΝΔΕΙ	........τὸν [ἀ]ει-
ΣΑΤΥΝΒΟΝ	[διον ἤρτι]σα τύνβον ·
ΕΙΝΕΣΥΔΕΝΤΕΥΘΕΝ	εἶ[π]ε σὺ δ' ἐντεῦθεν
ΧΑΙΡΕΠΑΡΕΡΧΟΜΕΝΟΣ	χαῖρε παρερχόμενος.

L'inscription est peut-être rédigée en vers. On reconnaît à à la fin un distique :

- ∪∪ | - ∪∪ | - τὸν ἀείδιον ἤρτισα τύμβον ·
Εἶπε « σὺ δ' ἐντεῦθεν χαῖρε » παρερχόμενος.

Ἀείδιος est une épithète surtout chrétienne (Kalinka, *op. cit.*, nos 384, 385). Pour ἤρτισα, le seul des verbes usités dans les épitaphes thraces qui convienne ici pour la longueur et la quantité, cf. *IGR*, I, 625, texte bilingue de *Tomi* (μνήμιον ἐξήρτισεν, traduit par *sepulchrum exornavit*), et aussi *IGS*, 1345, 1451.

168. — Dalle rectangulaire servant de seuil à la porte méridionale de l'Église de la Vierge, à Vizye[1].

La copie est des plus médiocres[2]. Elle comprend six lignes dont la dernière est illisible. Chacune semble correspondre exactement à un vers; les v. 1 et 4 étant de lecture assurée prouvent qu'il s'agit de distiques. Cette constatation a dirigé l'essai de restitution que je propose pour les autres vers. Je le

1. Cette ville, capitale des Ἀσταὶ dans l'antiquité (Strab., VII, fr. 47) et séjour des rois de Thrace (Pline, IV, 47, affirmation prouvée exacte par le texte *IGR*, I, 775), n'a pas fourni jusqu'à présent un nombre de monuments équivalant à son importance probable. Le fait tient sans doute à la domination turque, qui interdisait toutes recherches archéologiques. On y connaît seulement dix-sept textes épigraphiques (nos Nos 168, 178 à 182, Ier ci-dessus; *IGR*, I, 775; *DH*, p. 365, 62 *a*¹ et *a*²; *Annual Athens*, 1906, p. 174 suiv., nos 1 à 7) et seize statuettes ou bas-reliefs (ci-dessus, I, nos 1 à 9; *DH*, p. 365, 62 *a*² et p. 568, nos 62 *a'*, 62 *a''*, 1 à 5).
2. Lakidès, *op. cit.*, p. 103.

donne du reste pour hypothétique, et par suite je me dispenserai de tout commentaire relatif au sens ou de tout rapprochement avec d'autres textes. Je me suis efforcé seulement d'utiliser sans changement le plus grand nombre possible des lettres fournies par le copiste; mais il a fallu prendre parti sur plusieurs questions que soulève le texte tel qu'il est présenté. La solution que j'ai adoptée part de ce principe que l'auteur, étranger aux méthodes épigraphiques, disposant d'un matériel typographique restreint, et influencé par sa connaissance du grec, qui est sa langue maternelle, a dû pour ces trois motifs commettre un certain nombre d'erreurs volontaires ou involontaires qu'il s'agissait de deviner.

1° Pour la forme des lettres, certaines d'entre elles doivent avoir été rendues par des à peu près. Ω et Σ, notamment, sont sans doute la transcription en caractères usuels de W et ⊏.

Nous en avons la preuve, sinon certaine, du moins fort probable, pour la première lettre du texte : L ne saurait guère représenter qu'une partie de la lettre ⊏, initiale d'un nom propre, Σάλλα[1]. On peut songer aussi à un autre nom propre, Λάλλα[2]; mais il faudrait supposer avec peu de vraisemblance que le graveur, par une erreur unique, aurait écrit la lettre latine L au lieu du Λ qu'on retrouve immédiatement après dans le même mot. Enfin L pourrait être la copie erronée d'un signe ou ornement initial[3]; mais il ne semble pas y avoir jusqu'à présent d'exemples d'une épitaphe débutant par Ἀλλά[4].

1. Le nom Σάλας, connu en Thrace (*BCH.*, 1897, p. 130, n° 15; 1898, p. 486, *passim* : inscription de *Pizos*; — *Izvestia Mouzei*, p. 120, n° 169; — *Sbornik*, 1901, p. 779, n° 87), en Scythie (Latyschev, *op. cit.*, II, n^{os} 28 et 452), en Asie-Mineure (Carie : *BCH.*, 1900, p. 51; — Lycie : Sundwall, *Namen der Lykier*, p. 244, (dans *Klio*, 1913, *Suppl.*) : la Dalmatie (Brunšmid, *Inschr. und Muenzen der gr. Städten Dalmatiens*, p. 9, l. 8) semble posséder une forme illyrienne, Σάλλας (Kretschmer, *Einleitung*, p. 258). Mais la transcription par — α du nominatif usuel en — ας n'est vérifiée actuellement que pour des exemples latins (Τάρας = *Tara* : *CIL.*, III, 7548; 14507, B, I, l. 45; — Τάρσας = *Tarsa*, très fréquent, etc.).

2. Exemples et références dans Kretschmer, *op. cit.*, p. 351.

3. Par exemple ß ou ⊬; on ne saurait penser à †.

4. Cf. Kaibel, *Epigr. gr.*, Index.

En conséquence :

a) Certains E du texte peuvent représenter des C mal lus (d'où l. 2 : TOTE = TOIC).

b) Certains Ω doivent représenter, non pas W, mais O mal lu (l. 4 à la fin : EXΩN est évidemment, la prosodie le démontre, EXOM[EN]).

c) Les lettres carrées rendent vraisemblable l'existence de ligatures (d' où l. 5 : EYΔAMIΣ = EYΔAMWC = [O]YΔAMWC).

A la l. 3 ΘNIEΣAI débute par une lettre de forme spéciale qui ne ressemble pas aux autres O du texte et n'en est certainement pas un.

2° Les intervalles qui divisent certains mots ou groupes de mots doivent être autre chose qu'une séparation régulière faite par le graveur. En effet, elle serait contraire aux usages épigraphiques grecs, et de plus elle est inexistante dans la presque totalité du v. 2 et la seconde moitié du v. 5.

Tels qu'ils sont figurés, les intervalles existants n'ont pas une explication unique :

a) Au v. 4, qui est le plus intelligible de tous, ils paraissent introduits par la fantaisie du copiste hellène pour séparer les mots qu'il a reconnus (toutefois, à la fin, OYK n'est pas distingué de EXΩN, mauvaise lecture qui avait cependant l'apparence de fournir un sens acceptable).

b) Au v. 1, les intervalles qui isolent le mot ΛEKTPOIC ne peuvent avoir pareille explication que pour ce qui concerne le second (remarquer que le copiste n'a pas séparé YΠO ΛENEOICIN, peut-être parce qu'il n'a pas vu que λενέοισιν, incompréhensible pour lui, équivaut à λαϊνέοισιν) ; mais le premier représente une lacune : la fin, évidemment écrite et sans doute illisible, de ΠOΛYKΛAYC[TOC].

c) Cet exemple montre que certains des intervalles doivent indiquer l'existence d'une lacune. Mais ils sont tous égaux, évidemment par application maladroite d'une habitude typographique : il n'y aura donc pas lieu de tenir compte de leur dimension pour supputer le nombre des lettres manquantes.

d) Il y a des intervalles que n'expliquent pas suffisamment ni le désir de séparation arbitraire ni la supposition d'une lacune : tels celui qui suit au v. 1 le mot initial, et celui qui au v. 3 précède le début d'une phrase nouvelle, introduite par εἰ δὲ μή (ΕΙΔΕΜΙ). Ces espaces peuvent exister sur l'original comme remplaçant des signes de ponctuation : le premier, pour mettre en vedette le nom du défunt ; le second pour indiquer une sorte de parenthèse restrictive. On voit donc que ces intervalles, de valeur et de motif différents, compliquent l'essai de restitution, tout en le rendant plus aisé par la possibilité, suivant les cas, d'admettre ou non des lacunes et de leur attribuer une étendue variable.

Sous le bénéfice de ces observations, les raisons de mes restitutions hypothétiques apparaîtront clairement, bien que je reproduise sans la modifier la copie de l'auteur. Outre les fautes probables dont j'ai étudié ci-dessus l'origine, j'en ai corrigé d'autres dans la transcription ; mais celles-là sont d'un genre courant et s'expliquent facilement en elles-mêmes.

ΛΑΛΛΑ ΠΟΛΥΚΛΑΥΣ ΛΕΚΤΡΟΙΣ ΥΠΟΛΕΝΕΟΙΣΙΝ
ΠΡΗΟΟΣ ΚΕΙΜΠΙΑΝΤΟΤΕΚΑΠΕΝΕ Τ Ι ΙΙ
ΩΣ ΠΣΟΣΩ ΘΝΙΕΣΑΙ ΕΙΔΕΜΙ ΒΙΟΤΟΙΟ
ΙΔΟΤΕΣ ΕΙΣ ΤΟ ΘΑΝΕΙΝ ΩΣ ΜΕΤΡΟΝ ΟΥΚΕΧΩΝ
ΙΥΝ ΠΟΙΟΥ ΓΕΙΛΟΙ ΠΑΝΙ ΕΥΔΑΜΙΣΑΔΟΚΙ...Ω
ΙΙΙΙ. Κ ΓΗΝ...

Σάλλα, πολύκλαυσ[τος] λέκτροις ὑπὸ λενέοισιν,
π[ένθ]ος κ[α]ὶ μ[ν]ῖαν το[ῖς] κα[τ]έ[λ]ειψα τόκοις],
ὥσ[θ' ἕω]ς [ζ]ῶ[σιν ἀ]νι[ᾶ]σαι, εἰ δὲ μ[ὴ] βιότοιο
(ἰδότες εἰς τὸ θανεῖν ὡς μέτρον οὐκ ἔχ[ομεν])
[τὸ]ν πό[ρ]ο[ν ἀγ]γειλοῖ[εν ἅ]πασι [ο]ὐδαμ[ῶ]ς ἀδοκ[ητόν]....

Pour les v. 2, 3, 5, de lecture forcément douteuse, je me borne à quelques justifications :

v. 2. — L'intercalation du verbe entre l'article et le substantif, cf. Kaibel, 1047 : τὸν ἄνυσσε πυλῶνα ;

v. 3. — ἕως monosyllabique, usage homérique, cf. *Iliad.*, XVII, 127 ; *Odyss.*, II, 148, etc. ;

v. 5. — Scander ἅπατ' οὐδαμῶς, avec ου bref pour que le mot puisse entrer dans un vers dactylique, cf. Kalinka, *op. cit.*, nº 186 : Σἄτουρνεῖνος ;

Pour les v. 1 et 4, de lecture plus assurée, on trouve dans Kaibel les analogies et parallélismes suivants :

v. 1, début. — Ἄνδρα πολύκλαυτον κοῖτος μὲν ἀνείλατο δαίμων (nº 404, Galatie).

Il serait malaisé de reprendre ici ce début et de retrouver ΑΝΔΡΑ dans ΑΛΛΑ, même si L initial était un ornement ou un signe diacritique.

v. 1, début, et v. 4, fin — Ἀλλ' ἔθανον τριακοντaέτης βιότου μέτρα λείψας (nº 522, Salonique).

L'exemple n'est pas un vers initial et par conséquent ne justifierait pas la lecture ΑΛΛΑ. L'expression μέτρον βιότου se précise par d'autres variantes :

βίοιο γηραιὸν μέτρον (*Add.*, nº 497 *a* II) et ἥβης μέτρα (nº 193).

v. 4, construction et sens. — Εἰδότες ἀνθρώπων γενεὴ ταχέως ὅτι λήγει (nº 522, Salonique).

169-175. — Sept épitaphes provenant des cimetières chrétiens de Sofia.

Les cimetières chrétiens primitifs de *Serdica* paraissent avoir été nombreux, ou en tout cas avoir couvert de vastes espaces dans lesquels se trouvaient plusieurs églises et des chapelles funéraires. Nous ignorons les noms de ces églises ; la plus célèbre d'entre elles, sainte Sophie, est relativement récente[1],

1. La première inscription qui la cite est de 1329 (*Sbornik*, 1890, p. 47) ; au milieu du XIIe siècle, sous Manuel Comnène, elle n'existait sans doute pas encore, car Skilitzès nomme seulement trois églises : Saint-Luc (en bois), Saint-Jean du Rilo (en pierre), et la Métropole, dont il ne donne ni le nom ni la description. Il est vrai que le chapelain de l'ambassade autrichienne à Constantinople, Stéphan Gerlach (sur ce voyageur, v. Ebersolt, *Constantinople byz. et les Voyageurs du Levant*, 1919, p. 100 et notes), lors de son retour en 1578, ne l'inscrit pas non plus parmi les douze églises qu'il connaît à Sofia, et dont voici la liste identifiée par MM. Chkorpil frères : 1. la métropole, Sainte-Marina ; — 2. Saint-Jean du Rilo ; — 3. Saint-Luc ; — 4. Saint-Nicolas le Grand (ancienne grande synagogue juive) ; — 5. Saint-Nicolas le Petit (quartier juif) ; — 6. un troisième Saint-Nicolas ; — 7. Sainte-Petka (ancienne synagogue) ;

mais contient à l'intérieur et à l'extérieur des tombes qui se rapportent évidemment à un sanctuaire bien plus ancien[1]. Églises et chapelles semblent avoir toutes renfermé des sépultures et avoir été entourées d'un champ des morts : c'est du moins ce que l'on a constaté pour celles qui subsistent et celles dont on a exhumé quelques débris[2], car nous sommes loin de les connaître toutes[3], et nulle fouille méthodique ne saurait être entreprise sur des terrains qui font tous partie de la ville moderne. Les découvertes ont été toujours faites au hasard des travaux de viabilité ou de reconstruction; elles se groupent particulièrement autour de deux séries d'entreprises officielles : l'une, qui a métamorphosé tout un quartier pour faire place nette à une série de constructions d'utilité nationale (palais du souverain, palais du Sobranié, Imprimerie nationale, séminaire ecclésiastique, église de Saint-Alexandre Newski, etc.), l'autre, qui a percé de nombreux boulevards pour l'assainissement de la ville et l'établissement des tramways.

Jusqu'à présent, l'ensemble des tombeaux découverts, du mobilier et des épitaphes appartient à une période qui va du IVe au VIe siècle, et dont le début correspond à ce que nous savons de l'évangélisation probable de la région[4].

— 8. Sainte-Petka la Petite (mosquée Gueul Djami); — 9. Sainte-Nediela (= Sainte-Cyriaque, église actuelle du Saint-Roi); — 10 Saint-Spas; — 11. Notre-Dame (= Sveta Bogoroditza, démolie en 1889); — 12. Saints-Archanges (démolie en 1889).

1. MM. Chkorpil (*Sbornik*, 1890, p. 46-60) le datent de la période d'occupation de Sofia par les Byzantins (1018-1186) : en ce cas il y aurait eu encore une ou plusieurs églises plus anciennes sur le même emplacement, car nous verrons que certaines trouvailles de monnaies indiquent pour ce cimetière une antiquité bien plus reculée : j'ai signalé (*RA*, 1916[1], p. 359, note 3) qu'il se mélange ou se superpose à une nécropole du Ier siècle. — Il y aura lieu de se référer, pour tout ce qui concerne Sainte-Sophie et les tombeaux intérieurs ou extérieurs, à la bonne monographie de M. Filov à laquelle j'ai déjà renvoyé le lecteur (*RA*, 1914[2], p. 57, note 2).

2. Trente-huit tombes autour des fondations de deux antiques chapelles sur la place du Sobranié (*Sbornik*, 1890, pl. I); — cimetière autour d'une église (voir note suivante) à l'emplacement du Palais Départemental.

3. On ne sait rien de précis, par exemple, sur les douze églises citées à la note 1 de la page précédente. On connaît toutefois au moins deux églises datant du Ve siècle environ : l'une, Saint-André, qui d'après l'épitaphe qui la nomme pouvait se trouver aux environs de Sainte-Sophie (ci-après, I, 8[n]); l'autre, de nom inconnu, dont on a exhumé les fondations, le carrelage en grosses mosaïques, et des chapiteaux timbrés des monogrammes ☧ et AΩ, s'élevait à l'O. de la ville (*Izvestia Soc. arch.*, 1915, p. 223-224).

4. Le premier évêque connu de *Serdica* est un signataire des Actes du Concile de Nicée, *Protogenes*, installé dès 316 (Gams, *Series episc.*, p. 416); la ville est en 343-344 le siège d'un concile célèbre (cf. *Byz. Zeitschr.*, V, p. 303; VI, p. 469; VII, p. 275; XII, p. 74).

Des monnaies vont de Galère à Justinien II (ci-dessous, I, 5, 6, 10 ; II, 1, 2, 4 ; III, 1) ; un reliquaire date de Justinien et contient des monnaies de Constantin (ci-dessous, I, 4) ; des peintures murales laissent deviner la croix justinienne (ci-dessous, I, 10) ; les inscriptions enfin, par leur brièveté [1] et leurs formules [2], fournissent des témoignages entièrement concordants. Le type des tombes n'a pas sensiblement varié depuis le IV^e siècle jusqu'aux temps byzantins et même jusqu'à une époque plus tardive [3], du moins pour celles qui sont de construction soignée : fosse avec murs et voûte en briques, sol dallé en tuiles, entrée très peu large fermée par une plaque, parfois des niches dans les murs ou une communication par un étroit canal avec une tombe voisine. Le mobilier est très restreint : de rares bijoux, assez fréquemment des fioles de verre, quelquefois des monnaies. En majorité, elles ont été violées ; les plus anciennes sont à une profondeur moyenne d'au moins 3 mètres au-dessous du sol actuel. Les dimensions varient suivant le nombre de cadavres, qui est souvent de trois et va parfois jusqu'à quinze. L'orientation est généralement E.-O. avec la tête du mort à l'E.

Un modèle plus simple est celui des tombes individuelles couvertes de tuiles, de plaques en pierre, très rarement de marbre. On a trouvé enfin quelques sarcophages qui sont parmi les plus anciennes sépultures.

Voici le résumé des trouvailles et le texte des inscriptions :

I. Eglise Sainte-Sophie et endroits voisins.

(Outre les particularités qui pourraient se trouver décrites dans l'ouvrage de M. Filov) :

1. *Sbornik*, 1890, p. 53 : deux sarcophages, l'un dans l'église ($2^m,25 \times 1^m, \times 0^m,85$), l'autre à 80 m. au N. (pour enfant, avec cavités pour la tête et les pieds).

2. *Ibid.*, p. 52 : au N.-E. et au S.-O., constructions voûtées en briques, certaines ayant pu servir de caves ; l'une semble

1. Marucchi, *Epigr. crist.*, p. 81 ; *Elém. d'arch. chrét.*, I, p. 158.

2. *Ibid.*, pour *filio dulcissimo* (cf. notre N° 172), *in pace* (cf. notre N° 175) ; — Rossi, ΙΧΘΥΣ, p. 7, pour D. M. (cf. notre N° 172) ; — Le Blant, *Inscr. chrét. de Gaule*, p. XVI, et Rossi, *Inscr. christ.*, I, p. 178, pour ✝ *hic requiescit* (cf. I, 36^{I}, $5^{II\ et\ III}$, et nos N°s 173, 174) ; — Hübner, *Inscr. Hisp. christ.*, Index, pour *beatissimus* (cf. I, 5^{II}) ; — Le Blant, *Ibid.*, ad n. 434, pour *vir religiosus* (cf. nos N°s 173, 174) ; — *CIL*, V, 8120 *a*, 6732, textes datés, pour *illustris* (cf. I, 5^{III}) ; — Le Blant, *Manuel d'épigr. chrét.*, p. 24, et Hübner, *op. cit.*, n°s 42, 44, 147, pour *famulus* (cf. I, 8^{II}).

3. Certaines constructions pourraient dater des commerçants ragusains au XV^e siècle (*Sbornik*, 1890, p. 52).

avoir contenu du savon décomposé (citerne, égout ? [1]).

3. *Ibid.*, p. 47, et 1896, p. 440 : chapelles à inhumation pour martyrs et saints.

a) A la profondeur moyenne de 3 mètres. 38 tombes diversement orientées, la plupart E.-O ; quelques-unes N.-O-S.-E. Certaines s'encastrent dans les fondations des chapelles ; les unes sont voûtées, les autres fermées par des plaques. Elles ont des portes ou des escaliers ; souvent de petites niches dans le mur (l'une d'elles en possède trois). Il y a parfois un revêtement de plaques de marbre, avec crampons de fer. La plus grande, contenant quinze cadavres, mesure 5m,08 × 3m,98 × 3 mètres.

b) A une profondeur de 1m,80 près de l'abside de la plus grande des deux chapelles, on a trouvé trois inscriptions :

I. Plaque de marbre (0m,47 × 0m,27 × 0m,07) : † *Hic requiescit Florentia virgo* (*CIL*, III, 14207[24]).

II et III. — Textes grecs qui ne se trouvent que dans le *Sbornik* (1896, p. 437-438, fig. 6 et 7), et que, par conséquent, je republie :

N° 169 Plaque de marbre, ébréchée en haut et en bas (0m,18 × 0m,235 × 0m,015), trouvée à côté d'une fibule romaine en bronze :

† ЄΝΘΑΚΑΤΑΙΚ	† Ἔνθα κατάκι-
ΙΤЄΜΑΡΙΑΠ	τε Μαρία π-
ΑΡΘЄΝΟϹ †	άρθενος †

Lettres inégales des v^e ou vi^e siècles, profondément gravées. Pour ἔνθα au lieu de ἐνθάδε, cf. le n° 91 de la *Collection Stamoulis* (*BCH*, 1912, p. 635, fig. 49). — Sur l'orthographe κατακῖτε = κατακεῖται, cf. Σαβεῖλας pour Σαβῖλας (*BCH*, 1900, p. 309).

N° 170. — Plaque de marbre (0m,33 × 0m,39 × 0m,04) : lettres grossièrement incisées à la surface, du reste rugueuse et rayée, impossibles à représenter par les caractères d'imprimerie ; croix dont les branches sont terminées par des fourches :

+ ЄΝΘΑΚΑ	† Ἔνθα κα-
ΤΑΚΙΤЄΑΜ	τακῖτε Ἀμ-
ΜΟVΚΙϹΑΠΟ	μοῦκις ἀπὸ
ϹЄΛΗΝΟΥΝ	Σεληνοῦν-
† ΤΟϹ †	† τος †

On peut se demander s'il s'agit de Sélinonte de Sicile ou de

1. *Ibid.* ; découvertes analogues dans la cour du lycée Cyrille et Methode, à la Banque bulgare, au Tchokhadji han, dans le quartier juif, etc.

Cilicie, car il n'y a pas lieu de penser à Sélinonte dans l'île de Péparéthos (*CIG*, *Add.* 2154 *c*), non plus qu'à la ville d'Egypte connue seulement par l'*Itin. Anton.* (p. 166). Malgré ses destructions successives, Sélinonte de Sicile avait repris existence aux temps chrétiens, puisque les Sarrazins la ruinèrent en 827. Mais, étant donnés les rapports si souvent constatés de la Thrace en général, et de *Serdica* en particulier, avec l'Asie Mineure et la Syrie [1], il vaut mieux se décider pour la cité cilicienne, qui avait conservé son ancien nom à côté de son nouveau nom de *Trajanopolis* [2].

La preuve serait faite s'il était sûr que le nom du défunt est, comme je le crois, d'origine syrienne. Ἄμμευκις est un nom qui, à ma connaissance, n'existe pas. Si l'on admettait que le graveur a pu se tromper ou rendre par ϵ seul les deux lettres consécutives ϵC [3], on lirait le nom Σάμμευκις, dont nous avons à Rome la forme masculine (*CIG*, 6618) et la forme féminine (Σαμμευκία : *IGS*, 1988), toutes deux dérivées, évidemment, de Σάμμεος, nom d'un Syrien dans *IGS*, 2334 (texte chrétien). Cf. Σαμμούχης, forteresse en Assyrie (Orose, fr. 12).

4. *Sbornik*, 1896, p. 434 : dans l'abside de Sainte-Sophie, tombeau aux murs de marbre couvert d'une large dalle. Contenu : un reliquaire de bronze avec monogrammes du temps de Justinien et trois monnaies constantiniennes.

5. *Izvestia Soc. arch.*, 1915, p. 222 : sur la place au S. de l'église, deux tombes :

a) E.-O., voûtée (1m,90 × 1m,10 × 1m,28) ; porte à l'O. fermée par une tuile convexe (0m,75 × 0m,46) ; dallage en tuiles oblongues (0m,36 × 0m,18 × 0m,05) ; trois squelettes avec divers objets (fiole à long col, miroir gravé, anneau de fer avec une grosse pierre enchâssée, épingle en bronze, deux monnaies du début du IVe siècle).

b) N.-S., voûtée (3m,50 × 2m,10 × 2 mètres) : porte (0m,58 de côté) : niche dans le mur O., communication avec une tombe voisine ; cinq squelettes dont un avec boucles d'oreilles (*Ibid.*, fig. 152). Dans la terre autour de ces deux tombes :

1. Cf. *RA*, 1916¹, p. 360, note 4 : notre Nº 148 (= ci-après, nº 7) est un Syrien qui a enterré sa femme précisément dans le même cimetière.

2. *CIG*, 4423 : ἐν τῇ Τραιανοπόλει Σελινοῦντι. L'orthographe Σεληνοῦς se trouve dans *Chron. pasch.*, p. 473, et dans le *Stadiasmus*, § 183, précisément à propos de Sélinonte de Cilicie.

3. Ce pourrait à la rigueur être une ligature : voir ci-dessus, Nº 158, ligne 5, un exemple de ϵ représentant peut-être les deux lettres Cϵ.

N° 171. — Tuile (0m,35 × 0m,28 × 0m,05) avec l'inscription Παύταλις en lettres cursives du IVe siècle, et plus bas des lettres moins nettes : ΠΥΑ.

Cette inscription s'explique de la manière suivante :

1° Elle doit être rapprochée d'une autre tuile publiée au *Corpus* (III, 14207[28]) et qui a été trouvée au même endroit. Cette tuile porte l'inscription : *Maxsimo* $\overline{CCC}$, et elle a été à bon droit interprétée (*Sbornik*, 1900, p. 129) comme indiquant le total d'une commande faite à un tuilier. L'analogie à laquelle on se réfère comme preuve est fournie par une tuile de la catacombe Saint-Sébastien à Rome sur laquelle on lit (Kalinka, *op. cit.*, n° 449) : *Benebento tegulas unaxit Julio n(umero) CCCCI.*

2° Grâce à ce texte de Rome, on pourra lire ΠΥΑ = π(λίνθοι) υα' = 401. J'ignore le motif de ce nombre de 401 dont nous aurions ainsi deux exemples, également chrétiens et applicables également aux matériaux d'une tombe. Je pense aussi que notre texte peut aider à modifier l'explication qui a été donnée (*CRInscr.*, 1886, p. 187) de la tuile romaine.

Le mot Παύταλις paraît être, plutôt qu'un nom d'homme inconnu et mal formé tiré du nom de la ville de *Pautalia*[1], la transcription en lettres grecques de l'ablatif locatif latin (= *Pautalis*), sinon une orthographe fautive du locatif grec (= Παυταλίαις). Tout en admettant avec les précédents éditeurs que sur la tuile de Saint Sébastien la finale *o* peut représenter dans la langue vulgaire le nominatif en *us*[2], je laisserais au datif ou traduirais par le nominatif non pas le mot *Benevento*, mais le mot *Julio*, et je regarderais *Benevento* comme un ablatif de provenance. Cette provenance paraîtra toute naturelle si on lit la suite de l'inscription, que j'avais omise à dessein : *ut deferantu(r) at por(tum) Neapo(litanum).*

On a encore trouvé au même lieu :

I. — Plaque de marbre (0m,37 × 0m,30 × 0m,07) ; écriture du Ve siècle environ : † *Maxentius presbyt. hic sepultus* (*CIL*, III, 14207[26]). Au-dessous, fleuron entre deux volutes.

II. — Plaque de marbre (0m,50 × 0m,18 × 0m,04), écriture et épithète des Ve ou VIe siècles : † *Hic requiescet vir beatissimus Theuprepius episcop.* † (*CIL*, III, 14207[29]).

III. — Plaque de marbre (0m,39 × 0m,39 × 0m,03), en deux morceaux, titre usuel au VIe siècle : † *Hic requiescet Ioannes filius Georgi inlustris* † (*CIL*, III, 14207[25]) ; la seconde croix suivie d'un palmier et d'une double feuille ronde.

1. L'ethnique est Παυταλιώτης et peut être aussi *Pautaliensis* (*Potolense*, *CIL*, VI, 2819). *Pautalia* est ordinairement fem. sing. (cf. notre N° 51, fig. 3, l. 3).

2. Exemple thrace : *Crescentio* pour *Cerescentius* (Kalinka, *op. cit.*, n° 398).

Les quatre textes précédents décrits et datés d'après les photographies et les références du *Sbornik*, 1900, p. 128-132, fig. 60, 59, 62, 63.

N° 172. — Plaque de calcaire gris ($0^m,58 \times 0^m,66 \times 0^m,22$); lettres de $0^m,04$ environ, irrégulières et inégalement espacées à cause des trous de la surface, qui existaient vraisemblablement presque tous antérieurement à la gravure [1].

Le texte, d'après les lettres et les formules, remonte au début du IVe siècle ou à la fin du IIIe. C'est donc, jusqu'à présent, l'un des plus anciens de la grande nécropole sofiote.

D M	*D(is) M(anibus).*
INNOCENTISSIMO	*Innocentissimo*
ETDVLCISSIMOFILIO	*et dulcissimo filio*
IVLIODAFNIDIOQVIVI	*Iulio Dafnidio, qui vi-*
XITINSECVLOMENSI	*xit in seculo mensi-*
VMQVINQVE	*um quinque,*
ONCFITO LAVRENTIVS	*⟨o⟩n(e)o[f]ito. Laurentius*
ETMAXIMILLA PAREN	*et Maximilla paren-*
TE S CONTRAVO	*tes contra vo-*
TVM POSVERVNT	*tum posuerunt.*

Il s'agit d'un enfant de cinq mois qui est mort baptisé (*onofito = neofito*; pour l'erreur d'orthographe dans un mot rituel d'origine étrangère, cf. Rossi, *Inscr. christ.*, n° 35 : *innofito*). Les premiers chrétiens baptisaient assez tard (Marucchi, *Epigr. crist.*, ch. III, § 1) ; mais il est évident que le sacrement s'est donné à tout âge en cas de mort prochaine (cf. Rossi, *op. cit.*, nos 234 et 377, tous deux du IVe siècle : enfants de huit mois).

Toutes les formules employées ici se retrouvent ailleurs sur les épitaphes chrétiennes :

L. 1. DM. — Formule antérieure au IVe siècle, au moins dans les catacombes (Rossi, ΙΧΘΥΣ, p. 7) ; en tout cas preuve d'antiquité (Marucchi, *Arch. chrét.*, I, p. 159).

L. 2. *Innocentissimo* au début : cf. Rossi, *Inscr. christ.*, n° 67.

L. 3. *dulcissimo* : cf. Marucchi, *Ibid.*, p. 158; Rossi, *Ibid.*, nos 56, 320.

L. 5 *vixit in seculo* : cf. Rossi, *Ibid.*, nos 14, 318, 361, 521 ; Hübner, *Inscr. Hisp. christ.*, nos 54, 99.

Pour le génitif *mensium quinque*, v. commentairede notre N° 166. l. 4.

L. 10. *contra votum posuerunt* : cf. Rossi, *Ibid.*, nos 123, 585.

1. *Izvestia Soc. arch.*, 1912, p. 14, n. 10, fig. 10 (Filov).

L'ensemble du texte est encore très voisin des formules païennes. Rapprocher par exemple *CIL*, VI, 30510 : *D. M. Sabino Aug. lib. infanti dulcissimo, qui vixit ann. XVI m. VII. Infelicissimi parentes contra voto fecerunt.*

6. *Izvestia Soc. arch.*, 1913, p. 328 : à 100 mètres N. de l'église (coin des rues de Paris et de Vrabtcha). à 2m,50-3 mètres de profondeur, quatorze tombes en briques et tuiles recouvertes de dalles en pierre. Monnaies de Licinius et de Constantin.

7. *Izvestia Soc. arch.*, 1911, p. 269 : au même endroit (près du boulevard Dondoukoff), épitaphe d'*Apronia*, femme du lapicide *Malchus le Syrien* (notre N° 148).

8. *Sbornik*, 1895, p. 327 : rue de Positano, à 1 mètre de profondeur, tombe voûtée (3m,30 × 3 mètres × 1m,90 en tuiles de 0m,35 × 0m 38 × 0m,04. Epaisseur de la maçonnerie : 0m,50 ; dans le mur S. une petite niche. La porte voûtée, placée à l'E. et fermée d'un seul bloc de pierre, mesurait 1 mètre × 0m,65. Le sol était couvert de cinq rangs de tuiles hexagonales larges de 1m,90; chaque rang composé de six tuiles[1]. Le tombeau, plein de terre, avait été violé ; on y a trouvé six cadavres face à l'E., avec sous la tête 1 tuile 1/2 pour oreiller.

A 10 m. à l'E, de ce tombeau et à 1m,50 de profondeur ont été exhumées les plaques funéraires suivantes :

I. — Plaque de marbre en trois fragments (0m,65 × 0m,22 × 0m,02) ; écriture profondément gravée du VIe siècle : † *Hic positus est Demetrius diaconus* (*CIL*, III, 14207[25]). A la fin, grande feuille de lierre.

II. — Plaque de calcaire gravée à la pointe (0m,24 × 0m,27 × 0m,03). L'église Saint-André, dont le défunt était sacristain, devait dater des V-VIe siècles : † *Decius hic famulus s͠ci Andrae* † (*CIL*, III, 14207[26]). Au-dessous, très grosse feuille de lierre.

III. — Plaque de marbre en quatre fragments (0m,65 × 0m,17 × 0m,08) grossièrement incisée : † *Nocentianus repaciset* (*CIL*, III, 14207[27]). — Remarquer le verbe *repaciscit* pour *requiescit*[2].

Les trois textes précédents décrits et datés d'après les photographies et les références du *Sbornik* : 1896, p. 437-440, fig. 8 et 9; 1900, p. 131, n° 4, fig. 61.

1. Les indications et dimensions fournies ne paraissent pas concorder avec les mesures générales de la tombe ; il doit exister plusieurs erreurs dans les chiffres.

2. Je n'en ai pas trouvé d'exemples. Le mot peut avoir été créé pour rendre la similitude de sens qui existe dans le langage chrétien entre *pax* et *quies* (cf. la formule *paci et quieti*; Marucchi, *Arch. chrét.*, I, p. 143). Le *Corpus* lit : *repa[u]set.*

De même provenance sont encore les deux textes que voici :

N° 173. — Plaque de marbre grisâtre (0m,25 × 0m,27 × 0m,07) : lettres (0m,03) profondément gravées et semblables à celle de l'épitaphe de *Theuprepius* (ci-dessus, 5[II]), ce qui avec la formule *vir religiosus*, date le monument des IV-VI[e] siècles[1]. — Musée de Sofia, n° 688.

+ ICREQVIESCITCORPVSVI	+ *(H)ic requiescit corpus vi-*
RIRELIGIOSI BVRAIΔI	*ri religiosi Buraidi*
PRESBYTERI +	*presbyteri* +

Je ne connais pas d'exemple du nom *Buraïdus*. C'est sans doute l'équivalent de *Buraïdes*, forme patronymique qu'on serait tenté de rattacher, si la date en était moins tardive, au nom *Βούρας = *Buras*[2], tel qu'on doit le supposer d'après les composés tétrasyllabiques réguliers Βουρα-βίστας[3] et *Bura-gara*[4].

Pour la suppression de *h* initial, assez rare dans un mot aussi usuel que le pronom *hic*, cf. Diehl, *Vulgärlatein. Inschr.*, n[os] 342-343, et surtout 154, qui provient des régions danubiennes.

N° 174. — Plaque de marbre blanchâtre (0m,27 × 0m,32 × 0m,05) ; lettres analogues aux précédentes pour les dimensions, la gravure, la forme et la date[5].

+ HICREQVIESCIT	+ *Hic requiescit*
CORPVS	*corpus*
VIRIRELIGIOSI	*viri religiosi*
LEONIANI	*Leoniani*
PRESBYTERI +	*presbyteri* +

L'introduction du mot *corpus* dans la formule usuelle *hic requiescit* correspond aux idées chrétiennes ; on la constate toutefois dans une inscription de Bordeaux (*CIL*, XIII, 633 *b*) que l'on a été tenté (Diehl, *op. cit.*, n° 1003) de considérer comme chrétienne à cause justement de ce mot, mais qui

1. *Izvestia Soc. arch.*, 1912, p. 14, n. 11, fig. 11 (Filov).

2. Identique vraisemblablement à *Burus* (*CIL*, VI, 2782 : *Burus Thrax*) nom thrace apparenté, selon *JHS*, 1918, p. 51, au phrygien Βόρας, au lydien Βῶρος, à l'illyrien *Burrus* ou *Burius*. Cf. *Buralus* (*CIL.*, II, 2633) ; *Buranus* (*CIL.*, III, 4907).

3. Kalinka, *op. cit.*, n° 95, variante de la forme usuelle Βυρεβίστας.

4. *Itin. Hieros.*, I, 3.

5. *Izvestia Soc. arch.*, 1912, p. 15, n. 12, fig. 12 (Filov).

demeure douteuse : *Hic jacet exanimen corpus Domitiae civ. Treverae, def. V K. Febr. Postumo Cos.* (Postumius en 301 ?).

9. — *Izvestia Soc. arch.*, 1913, p. 328 : place Positano, un tombeau en tuiles et briques, orienté E.-O. (2m,10 × 1m,60 × 0m,70).

10. — *Sbornik*, 1896, p. 436 : à l'emplacement de l'église moderne Saint-Alexandre Newski, cinq tombes dont trois voûtées. La plus grande (2m,85 × 2m,70 × 2 mètres) contenait trois cadavres. On a reconnu sur les murs des traces de la croix justinienne. Au voisinage, monnaies de Constantin, Valens, Justin II ; divers objets : fibule, colombe de bronze, disque de bronze avec tête de lion, etc.

11. — *Izvestia Soc. arch.*, 1911, p. 269 ; au même emplacement :

a) A l'E., à une profondeur de 3m,60, tombe de briques fermée d'une dalle en pierre (1m,95 × 0m,90 × 0m,90), contenant des ossements et une fiole de verre à anse (haut. : 0m,175).

b) A l'angle S.-O, tombeau à la même profondeur ; un autre à 2 mètres au-dessous du sol, même modèle (1m,80 × 1 mètre).

12. — *Sbornik*, 1890, p. 49, 53, 56 : à l'emplacement du Sobranié, tombes voûtées et non voûtées. Dans l'une des premières, un candélabre en argile et un crâne *trépané*. Dans les secondes, tuiles de tailles très diverses (0m,35 jusqu'à 1m,30).

II. — Quartier des boulevards et endroits voisins :

1. — *Izvestia Soc. arch.*, 1913, p. 328 ; région du boulevard Marie-Louise et de la rue des Saints Cyrille et Méthode : tombeau voûté en briques (3 mètres × 2m,50) avec dans l'angle S.-O. une urne à large col contenant 1 kg. de monnaies dont 353 exemplaires sont au Musée (Valentinien, Valens, Gratien, Théodose, Arcadius, Honorius).

2. — *Izvestia Soc. arch.*, 1910, p. 222 ; même région : tombe voûtée (4m,22 × 3m,23 × 2 mètres), entrée à l'E. ; une monnaie de Septime Sévère et une lampe d'argile.

3. — *Izvestia Soc. arch.*, 1913, p. 329 : région de la rue Clémentine (Hôtel Continental) ; tombe voûtée (2m,50 × 1m,30 × 1m,10).

4. — *Sbornik*, 1890, p. 50 et 51 : aux abords de l'église métropolitaine (Sveti Kral) plusieurs tombes, dont l'une avec de larges tuiles, à plus de 4m,50 de profondeur. Noter qu'on a trouvé au même endroit, mais à 3m,70, les fondations d'un grand bâtiment avec colonnes et tuyaux, et aux environs, un

buste d'homme (0^m,15), une bague sur laquelle est gravée une croix. Les monnaies vont depuis l'époque autonome jusqu'à Justinien et Basile le Bulgaroctone ; ces fouilles, faites au hasard et non surveillées, ne comportent pas d'indications précises.

On a trouvé au même lieu (exactement à l'angle S.-E. de la place Sveti Kral, sur l'emplacement de l'ancienne église Sveta Marina, occupé aujourd'hui par le séminaire ecclésiastique), à une profondeur de 3 à 6 mètres :

a) Des restes byzantins (briques, tuiles, colonnes, chapiteau trapézoïdal, etc.).

b) Deux tombeaux avec ossements, l'un en tuiles recouvert d'une large plaque, l'autre voûté et construit en briques de grande dimension.

c) Une inscription que les noms propres, les caractères épigraphiques et surtout les formules (*in pace* ; présence des *tria nomina* ; brièveté du texte) font remonter à une époque assez ancienne (IIIe ou IVe siècle sans doute) :

N° 175. — Tuile ($0^m,25 \times 0^m,30 \times 0^m,05$) mutilée à g., c'est-à-dire au début des lignes. Si on compare d'autres tuiles de même provenance pour les dimensions restées intactes, on voit que la largeur primitive devait être 0^m,35 environ (ci-dessus, N° 171 et I, 8). Il manque donc 0^m,10 environ, soit la place de quatre ou cinq lettres. Cette constatation aide, précise et limite la restitution. — Photographie[1]. — Fig. 58.

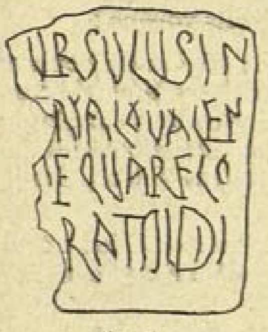

Fig. 58.

...[*Va*]*l*(*erius*) *Ursulus in*
[*pace. M.*] *Val*(*erius*) ȣ *Valen-*
[*tinus*] *e*(*t*) *Q. Val*(*e*)*r*(*ius*) *Flo-*
[*rus f*]*ratri du*(*lcissimo*).

Lettres grossièrement incisées à la pointe. Je considère à la l. 2 le signe ȣ comme une ponctuation ; à la l. 3 la ligature A͟R (plus nette sur la photographie que sur le *fac simile*) comme équivalant à ALR (à la l. 1 V̲L = LV et non V̲L̲). A la ligne 4, Я

1. *Izvestia Soc. arch.*, 1913, p. 330, fig. 258 (Filov).

au lieu de R et U inscrit partiellement dans D, sans liaison des deux traits parallèles qui devraient se réunir par une pointe vers le bas (comme le troisième U de la l. 1, mais en sens inverse).

Le prénom de *Valentinus*, dont il reste une demi-lettre, m'a paru être plutôt M (= *Marcus*) que N (= *Numerius*, prénom rare, surtout au bas-empire). Celui du défunt est impossible à deviner.

III. — Quartiers divers.

1. *Izvestia Soc. arch.*, 1911, p. 269 : quartier tsigane à l'E. de la gare : à une profondeur de 2 mètres. trois tombes. Objets trouvés : fibules, monnaies de Constantin, ossements de cheval et fragments de fer incrustés d'argent (restes d'un char?)

2. *Ibid.*, p. 270 : quartier Konieuvitza : sarcophage chrétien en pierre ($2^m,60$), du type de ceux de Sainte-Sophie, violé dès l'antiquité.

3. *Sbornik*, 1890, p. 54 : près de l'école des filles, grand sarcophage avec le monogramme ☧.

***

Selon la tradition inaugurée dans la série précédente et pour les mêmes motifs[1], je termine la liste des inscriptions de cette seconde série par l'indication très brève de quelques textes probablement byzantins.

176 — Plaque de marbre blanc à gros grain ($0^m,56 \times 0^m,40 \times 0^m,05$) — Musée de Sofia, n° 789 — Photographie[2].

Provenance : Novo Selo[3], district de Philippopoli[4].

1. Cf. *RA*, 1912[a], p. 333.
2. *Izvestia Soc. arch.*, 1912, p. 18, n° 15, fig. 15 (Filov).
3. Sur ce nom, v. *RA*, 1919[a], p. 165, note 1.
4. On ne signale jusqu'à présent dans ce village qu'un sanctuaire du Cavalier thrace qui a fourni vingt-huit reliefs (*Perioditchesko Spisanié*, XVI, p. 141 suiv.), dont trois seulement sont venus à ma connaissance. J'ai indiqué l'un dans *REA*, 1912, p. 144, note 1, *Ay*. Un second (*Izvestia Mouzei*, p. 88, n° 128, fig. 67) porte l'inscription κυρίω Ἀσκληπίω — Σωκράτης εὐχαριστήριον (*sic*) au-dessus et au-dessous d'un chasseur brandissant l'épieu et galopant près d'un autel derrière lequel se cache un sanglier sur la défensive ($0^m,22 \times 0^m,10 \times 0^m,03$). Le troisième (*Sbornik*, 1896, p. 87, n° 53) est identique, sauf l'addition d'un chien courant; au-dessous : Μουκάτραλις εὐχήν ($0^m,19 \times 0^m,17$).

Ι'ΙΘΑΔЄΚΑ	[Ἐ]νθάδε κα-
ΑΚΙΤΕΚΩΩCΤΑ	[τ]ακῖτε Κωστα-
ΖΙΑΤΕΛΕΥΤΑ	ζία · τελευτᾷ
ΔΣΜ̄ΝΟΕΜΒ	δὲ μ(ηνὶ) Νοεμβ-
ΡJΚΗΙΝΔΣΘ	ρ(ί)ου κη΄. ἰνδ(ικτιῶνος) θ.
+	+

Lettres : 0m,035 environ, assez bien gravées.

Pour la forme Κωσταζία, cf. Καλαζίων = Καλανδίων (Kalinka, *op. cit.*, n° 177) et *Laurentzius* = *Laurentius* (*CIL*, III, 12396).

177. — Fragment (0m,31 × 0m,41 × 0m,15) d'une plaque de marbre[1].

Provenance : Bounar-Hissar[2].

La pierre, découverte au hasard d'un trou creusé à l'intérieur d'une maison, a sans doute disparu pour jamais. La copie est inexacte ; elle est reproduite ici non d'après le texte, mais d'après les indications de l'auteur[3]. La croix initiale laisse des doutes, étant précédée, semble-t-il, de quelques lettres non lues, représentées par des points. Peut-être n'est-ce qu'un T d'une forme spéciale[4] ; la supposition cependant est peu acceptable, car le texte paraît contenir au moins deux autres T de la forme usuelle. La croix exceptée, l'inscription est trop incertaine pour qu'on puisse affirmer qu'elle est sûrement chrétienne, et il semble même possible de deviner à la fin les traces de la formule païenne [κ]α[τεσ]κ[εύασα] — το [μν]εῖ[ας] χά[ριν]. Mais cela supposerait sur la droite de chaque ligne une lacune

1. Melissenos, *op. cit.*, p. 32, n° 3.

2. Ce serait la Βρύσις de Pachym., VII, 28. En fait, la localité possède une quarantaine de sources, qui pourraient être les trente-huit sources du Τέαρος dont parle Hdt., IV, 91. On n'y connaît jusqu'à présent aucun monument antique : *DH*, 62 *a*, p. 569, y signale d'après la *Relation* de Sayger et Desarnod, une plaque de marbre, « invocation à la naïade du lieu », dont il n'y a pas d'autre mention.

3. La forme Є et O a été restituée conformément à la note 1 de la p. 54 de la brochure : τὸ O καὶ τὸ E ἔχουσι σχῆμα ῥόμβου, et par analogie on a écrit C au lieu de Σ que porte la copie.

4. Voir ci-après, N° 184, une copie de la même main avec des T cruciformes.

sur laquelle nous ne sommes pas renseignés, car il n'est pas dit si l'un des côtés est resté intact. Comme il paraît possible d'aboutir à une restitution qui concorde avec la longueur des lignes telles quelles sont données, c'est celle-là qui sera proposée comme la plus simple : elle ne suppose guère que des fautes de lecture assez aisément admissibles. La voici à titre d'hypothèse :

.. † ЄIЄΛЄVIH	† 'Ε[τ]ελεύ[τ]η-
NIKOΛΑOCΡ	[σε] Νικόλαος [π]ρ-
· CЄ.... HK	[ε]σ[βύτερος μ]η[νὶ]
.Γ· Τ· ΑΠΚ...	[Αὐ]γ[ούσ]τ[ω ἰνδι]κ-
TOVЄIЄCXA	τ[ι]ό[ν(ος)] ιε' .....

La formule ἐτελεύτησεν est surtout chrétienne (*IGS*, p. 771). La fin du texte est particulièrement douteuse; mais si on la croit incomplète vers la droite ou en dessous, on pourrait songer, d'après d'autres monuments, à y retrouver quelque citation de la littérature sacrée[1] : cf. par exemple ἐ[π'] ἐσχά[τῳ τῆς τελευτῆς μου], d'après *Deutéronome*, 31, 29.

178-182. — Cinq inscriptions provenant de Vizye.

N° 178. — Bloc de marbre, rectangulaire ($1^{m} \times 0^{m},63 \times 0^{m},22$), dans la cour de la métropole[2].

INEPIT....
.. ΤΡΟΠΑΙΟ
ΥΞΟΥΣΙΤΗ
HN . ΧΑΡΙΣ

a) l. 2 : τροπαίο[υχος], épithète byzantine de l'empereur ?
b) l. 3 : [εἰ δὲ ἀν]ύξουσι τή[ν...], ou bien *c*) : [ἐ]ξουσί[ας] ?
d) l. 4 : [ἀνέστησε]ν [εὐ]χαριστ[ήριον], ou bien *e*) : [μν]ή[μης] χάρι[ν] ?

Les hypothèses ainsi présentées sont moins des restitutions

1. Cf. *Collection Stamoulis*, n° 100 (*BCH.*, 1912, p. 639).
2. Melissenos, *op. cit.*, p. 37, n° 5.

que des indications. Elles supposent : — des longueurs de lignes différentes (*b* = ligne plus longue sur la droite) ; — un contenu différent (*a*, *c*, *d* = texte honorifique ou votif ; *b*, *e* = épitaphe) ; — une date différente (*a* = chrétien ; *c*, *d* = païen ; *b*, *e* = chrétien ou païen).

C'est sans preuve absolue que cette inscription est classée parmi les textes byzantins. De même pour la suivante.

N° 179. — Plaque encastrée dans un mur de maison[1]. — Dimensions : 0m,26 × 0m,59. — La ponctuation, indiquée sur la copie, est douteuse ; les restitutions sont présentées à titre d'hypothèse.

ΑΡΟΣΚΑΤΕΘΕΜΗΝ	. .. κατεθέμην
ΤΟΥ · ΑΥΡ · ΚΛΕ · Ι..	...τοῦ Αὐρ(ηλίου) Κ[λ]ε[μεντος?]
ΦΙΛΟΣΤΟΡΓ..	..... φιλοστόργ[ου].

Pour κατατίθεσθαι = κατασκευάζειν ἑαυτῷ au sens funéraire, cf. *collection Stamoulis*, n° 76 (*BCH*, 1912, p. 619).

N° 180 — Plaque semblablement placée[2]. — Dimensions : 0m,51 × 0m24.

ΜΝΗΜ	Μνῆμ-
ΑΡΕΒΕΚΑϹ	α Ῥεβέκας
ΤΗϹ ΠΡΕϹ	τῆς πρεσ-
ΒΥΤΕΡΑϹΤ	βυτέρας, τ-
ΗϹΚΕΚΥΜΗΜ	ῆς κεκυμημ-
ΕΝΗϹ	ένης.

La glose de Du Cange, *s. v.* Πρεσβυτέρα : *uxor praesbyteri apud Graecos recentiores*, peut s'appliquer aux textes chrétiens dès le VIe siècle (concile de Tours, en 567, canon 19 : *presbyter cum sua presbytera*). Mais le mot πρεσβυτέρα avait aussi, dans la langue primitive de l'Église grecque, des sens divers qui sont clairement indiqués au titre XI des Actes du concile de

1. *Ibid.*, p. 38, n° 7.
2. *Ibid.*, p. 38, n° 8.

Laodicée : *mulieres quae apud Graecos presbyterae, apud nos autem viduae, seniores, univirae et matriculae.*

Κεκυμημένη = κεκοιμημένη, *defuncta* : cf. οἱ κεκοιμημένοι, les morts, *Evang. S. Math.*, 27, 52.

Le nom biblique de Rébecca fait penser à la mode onomastique qui, aux XI-XII[e] siècles, répandit de semblables noms à Byzance, notamment celui d'Isaac. En réalité, on le trouve fréquemment sur des épitaphes chrétiennes bien plus anciennes (G. Lefebvre, *Inscr. chrét. d'Égypte*, n[os] 403, 424, 450, 527). Le mot μνῆμα, l'absence de croix initiale et finale, la forme des caractères (dans la mesure où on en peut juger malgré les insuffisances de la copie[1]) confirment l'impression que le texte est antérieur au moyen âge.

N° 181. — Fragment de sarcophage en marbre conservé dans une maison de la forteresse[2] :

+ EN		+ Ἐν[θάδε κατά-]
KIT		κιτ[ε.............]
TPA		τρα[.............]
ΩT		ω. Τ[ελευτᾷ δὲ]
M N	5	μ(η)ν[ὶ..........]

N° 182. — Cylindre de marbre (diam. : 0[m],48 ; haut. 0[m],40), à Macryotissa près de Vizye[3].

Restes illisibles d'une inscription :

PE·NΩP......	
ZΩNTO·T·I...	ζῶντο[ς] ?
T..ΣK..KΣ..	[ἐπὶ] σκ[ευῆ]ς ?
......I....	

1. *Ibid.*, p. 54, note 1 : les ligatures et la forme Ϲ sont indiquées, bien que non reproduites dans la copie elle-même, faute des signes appropriés dans le matériel typographique. Je les ai rétablies, mais sans pouvoir assurer que le texte n'offre pas d'autres particularités : ainsi la disposition irrégulière des lignes sur la droite, telle qu'elle est marquée, paraît étrange, et suppose soit des variations dans la taille ou l'espacement des lettres (l. 1 et 3), soit un plus grand nombre de ligatures (l. 5).

2. *Izvestia Soc. arch.*, 1913, p. 242 en note (Chkorpil).

3. Melissenos, *op. cit.*, p. 40, n° 9.

Doutes semblables à ceux que j'ai exprimés pour les N[os] 178 et 179.

183. — Fragment d'une pierre encastrée dans le mur de la forteresse d'Eski Polos[1], près de Kirk-Kilissé. Ce texte, conservé dans l'église du lieu, est illisible[2]. — Dimensions : 0[m],37 × 0[m],30 × 0[m],12.

..BA
..ΩN
..TΩNA..
OI. ΠIANY
OTATOY..
Y. TOY

Mêmes remarques que pour le N° précédent.

L. 4-6 : [ἐπὶ Ο[ὐλ]πιαν[ο]ῦ [τοῦ λαμπρ]οτάτου..... ὑ[πά]του ?

184. — Plaque de marbre, carrée, mesurant environ un pied[3].

Provenance : Malko Tirnovo, à 1/4 d'heure au S. de la ville ; encastrée dans le mur d'une fontaine voisine de la route.

Mauvaise copie, illisible.

Π.Γ ✝.. · ΡΓ ·
ΒΑΓ...ΛΑ
ΜΑΝ · ΑΓ✝ · ΡΓ ·
ΜΑΓ✝..Α
ΙΧ..ΜΑΓ.Σ

Pour les ⊤ en forme de croix, cf. Kalinka, *op. cit.*, n° 84.

***

RECTIFICATIONS.

Les *Inscriptions* se terminant ici, je dois faire remarquer dès

1. C'est le Σκόπελος de Cantacuzène, I, p. 294, éd. Bonn. Le nom turc paraît un calembour tiré du nom byzantin (εἰς Σκό-πελον = eski-polos). Le village est dans le district d'Andrinople, à 18 kilomètres N. O. de Kirk-Kilissé.
2. Melissenos, *op. cit.*, p. 20, n° 2.
3. *Ibid.*, p. 54, n° 14.

maintenant[1] que deux d'entre elles ont provoqué des commentaires qui appellent les modifications suivantes :

N° 136. — M. Cagnat a bien voulu me faire remarquer que dans la fig. 47, l. 7, les lettres ꟼOΦ RΛAX doivent être lues : *pio, p. p.* (Φ = ꟼP), *p. max.* au lieu de *po(nti)ḟ. max.*, et que par conséquent l'ensemble du texte (cf. dans *Ann. épigr.*, 1916, p. 215, la restitution proposée) est à l'ablatif. Par conséquent, le nominatif que j'avais restitué est erroné, ainsi que les conclusions que j'en tirais. J'ai indiqué au même endroit le sens de la formule avec l'ablatif.

N° 148. — M. Clermont-Ganneau, avec sa compétence particulière pour tout ce qui touche les choses de Syrie, a bien voulu consacrer à ce texte (*CRInscr.*, 1918, p. 308-310) une brève étude qui établit l'origine nabatéenne du nom Μάλιχος, et qui surtout propose, pour l'acclamation funéraire à la ligne 10, une lecture des plus probables à tous points de vue : [ε]ὐμυ[ρε]
= εὐμοίρει !

1. Sans attendre la suite de la présente Seconde Série des *Documents*, qui va continuer à paraître régulièrement, je vais en donner la première partie, à la date de 1920, sous forme d'un opuscule qui paraîtra chez l'éditeur de la Revue de la même façon que la Première Série (1913). Ceci, spécialement, pour satisfaire aux demandes et aux instances des savants balkaniques, à la collaboration de qui je fais, plus que jamais, un pressant appel.

Georges SEURE.

(*A suivre*).

VARIÉTÉS

A propos d'un dépôt de haches de bronze trouvé à Saint-Pierre-Eglise près d'un dolmen.

Dans notre *Anzeiger für elsaessische Altertumskunde*, aujourd'hui, *Cahiers d'archéologie et d'histoire d'Alsace*, nos 33/36 du mois d'août 1918, j'ai donné connaissance de deux trouvailles faites l'une en 1772, l'autre en 1822, qui sont à classer parmi nos dépôts de l'âge du bronze. Quoique datant d'il y a 98 et 148 ans, elles n'ont pas été reconnues jusqu'à présent comme des dépôts préhistoriques et elles ne figurent par conséquent dans aucune énumération ou inventaire du genre de ceux de Troeltsch, Déchelette, Lissauer, Schumacher, ni dans aucune statistique d'objets préhistoriques trouvés en Alsace dans le genre de celles de Bleicher-Faudel et Naue. La trouvaille de 1722, des environs de *Sundhofen* près de Colmar (Haute-Alsace), se composait, selon les notes que j'ai pu retrouver, d'une trentaine de lances en bronze. On les croyait alors romaines. La trouvaille de 1822 fut faite à *Stephansfelden* près de Brumath, Bas-Rhin, et se composait d'armes et d'instruments en bronze ainsi que de masses de ce métal, c'est-à-dire de lingots de bronze comme ils ne sont pas très rares dans ce genre de dépôts. Celui de 1722 fut dispersé ; la plupart des objets, étant de bronze, disparurent dans le creuset du fondeur. La trouvaille de 1822 entra au Musée de Strasbourg, mais y périt en 1870 par suite du bombardement.

Je me permets de signaler à mes collègues français un document qui donne connaissance d'une trouvaille du même genre, c'est-à-dire également d'un dépôt de l'âge du bronze, trouvé aussi il y a de longues années et resté inconnu jusqu'à présent. Ce document est une *hache de bronze à bords droits*, longue de 13 cm., large de 6,2 cm. et munie de deux étiquettes en papier dont l'une révèle la provenance de l'objet. L'une de ces deux étiquettes, encadrée d'une bordure bleue, et, d'après son écriture, du temps de Napoléon III, c'est-à-dire écrite vers 1860, porte la notice : « *n° 58, hache celtique.* L'autre papier, plus intéressant pour nous, porte une notice moins lapidaire et écrite, à en juger par les caractères, vers la fin du XVIIIe siècle ou au commencement du XIXe : *Saint-Pierre-Eglise près d'un dolmen à la Trigalle sur le terrain de m.... avec 40 objets analogues.*

Il s'agit donc d'une trouvaille, faite il y a 100 à 120 ans, se composant

d'une quarantaine de haches de bronze à bords droits du genre de notre original (fig. 1), c'est-à-dire d'un dépôt de marchand ou fondeur du premier âge du bronze. Saint-Pierre-Eglise est une petite ville, chef-lieu du canton de ce

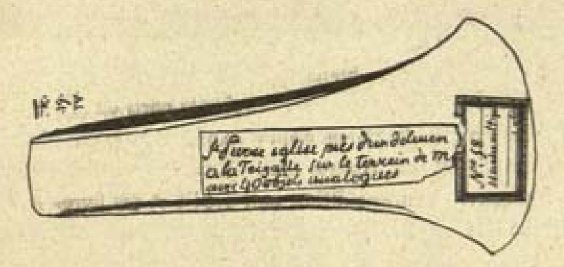

Fig. 1. — Hache de bronze ; Saint-Pierre-Église.

nom, du département de la Manche, à 4 lieues à l'Est de Cherbourg. Et ce qui donne encore un intérêt particulier à cette trouvaille, c'est que ce dépôt de hachess a été trouvé dans le voisinage immédiat d'un dolmen. Ce dolmen, dit « à la Trigalle » existe-t-il encore et est-il connu des archéologues? Notre notice serait-elle le dernier document attestant l'existence d'un dolmen de ce nom ?

Strasbourg. Robert Forrer.

Les châteaux de Saint-Germain en 1625.

Le 28 juin 1625, débarquait à Dieppe un jeune érudit anglais, Peter Heylin. Né en 1600, il avait fait ses études à Oxford et venait de publier (1624) le *Cours de Géographie Universelle* professé à cette Université où il enseignait depuis l'âge de dix-huit ans. Ayant décrit le monde, Heylin songea à quitter son île. Il avait d'ailleurs froissé le roi (Jacques Ier) en disant que la France était un pays « plus remarquable que l'Angleterre », ce qu'il mit au compte d'une faute d'impression.

Après avoir passé six semaines à Paris et à Orléans, visitant quelques autres villes sur son itinéraire, il retourna en Angleterre où il rédigea une description du pays et une appréciation des habitants qu'il venait de quitter. Il s'y montre enchanté du premier, et profondément écœuré des autres. Dans un style verveux et satirique, il a tracé des Français de 1625 un portrait fort peu élogieux et manifestement injuste, que nous comptons traduire quelque jour. On ne sait pour quelles raisons Heylin garda manuscrites les notes rapportées de son voyage. Une impression subreptice en fut faite trente ans plus tard seulement (en 1656), contre le gré de l'auteur. Elle parut sous ce

titre : *France painted to the Life, by a Learned and Impartial Hand*, avec en épigraphe ces mots : *Quid non Gallia parturit ingens.*

Quelques mois plus tard, Heylin publia, et signa cette fois une édition autorisée, corrigée, complétée, sous le titre : *A Full Relation of two Journeys, the one in the Mainland of France, the other in some of the Adjacent Islands*[1].

Géographe, cosmographe, historien, théologien, Heylin dont l'ardeur combative était grande, prit contre les Puritains le parti de l'Église Haute et fut un défenseur passionné de l'archevêque Laud. Il a laissé plus de quarante ouvrages d'érudition et de controverse. Persécuté et traqué par le Commonwealth, il recouvra sa tranquillité, son crédit et ses livres lors de la Restauration. Il mourut en 1662, sous-diacre de l'abbaye de Westminster, à Londres.

∴

Nous détachons du récit de Heylin la brève description qu'il donne des châteaux de Saint-Germain, où il alla au début de juillet 1625[2].

∴

« A deux lieues de Rueil se trouve le château royal de Saint-*Germanely* [Germain-en-Laye], situé sur le sommet d'une colline, exactement comme celui de Windsor... La ville est pauvre et n'a de remarquable que son nom, qu'elle emprunte à Saint Germain, évêque d'Auxerre... Le château, ou demeure royale, se compose de deux parties... L'ancienne, qui est la plus rapprochée de la ville, est construite en brique, et affecte une forme de triangle. Elle fut fondée par Charles Ier[3], puis agrandie et embellie par les Anglais durant le temps de leur occupation. François Ier y ajouta le premier étage et les créneaux. *In memoriam facti*, il a laissé un F majuscule sur chacune des cheminées. — Le nouveau bâtiment est éloigné de l'ancien d'environ deux cents mètres. On s'y rend par une belle cour verte. Il a été construit par Henri IV et se compose de trois corps de logis, réunis ensemble. Les deux ailes sont carrées et la partie médiane quasi-circulaire, à la façon des synagogues juives. Là nous vîmes la *volière* remplie de nombreux oiseaux étrangers; dans l'une des chambres basses se trouve une vaste collection de monnaies étrangères. Mais ce n'est là que l'accessoire. Le principal est la magni-

1. Ce dernier ouvrage est le seul mentionné par A. Babeau dans ses *Voyageurs en France* (Paris, 1885), mais il ne paraît point l'avoir eu entre les mains. Se fiant à la date de publication, Babeau classe à tort ce récit parmi ceux des voyages accomplis dans la seconde moitié du XVIIe siècle. La Bibliothèque Nationale ne possède aucun de ces deux ouvrages.

2. *France painted to the Life*, book II, ch. III, pp. 80-84.

3. Heylin a bien écrit *Charles the First*; ce n'est donc pas une erreur d'imprimerie. — On sait qu'il aurait fallu dire : *Charles V*.

ficence du château qui mérite, en vérité, d'être remarquée. Le palais du *Louvre*, tant vanté, ne saurait être mis en comparaison avec celui-ci[1]. Les salles en sont bien ordonnées; les plafonds fort beaux et somptueusement décorés par l'art curieux du peintre. Dans certains appartements, on nous montra des fables poétiques traduites par le dessin dans les fenêtres et sur les panneaux, et l'on paraît en tirer vanité. Tout cela, je l'avoue, aurait puissamment séduit ma fantaisie si je n'avais connu déjà la fenêtre de la Galerie de *Gorrambury*[2].

Jetons maintenant un regard sur les jeux d'eau, et nous verrons dans la première salle (qui est une allée grande et spacieuse, voûtée au-dessus de la tête)[3] la statue d'un *dragon*, juste en face de l'entrée. C'est un animal agité qui vomit sur tous ceux qui l'approchent[4]. A l'extrémité, sur la droite, se trouve la statue d'une *Nymphe* assise devant une paire d'orgues. On mit en action l'une des conduites et la Nymphe aussitôt commença à manœuvrer les touches et à faire entendre une musique qui, si elle ne provenait pas d'un orgue, y ressemblait autant qu'il est possible. Tandis que ses doigts jouaient, sa tête dodelinait en mesure d'une épaule à l'autre, tel des violoneux qui jouent de leur instrument pendant une veillée. Dans le même lieu se trouvaient des représentants de toutes sortes de métiers qui, fort activement occupés auparavant, s'arrêtèrent soudain quand la musique commença, tout comme s'ils avaient eu des oreilles pour l'entendre. — A l'autre bout, sur la gauche, nous vîmes un atelier de forgerons, un de menuisiers, des scieurs et des maçons, tous oisifs et inoccupés. Mais à la première injonction de l'eau, ils se mirent à exercer leurs métiers, et avec beaucoup d'ardeur. Partout des oiseaux, par leurs chants, épargnaient aux artisans la peine de siffler. En outre, après qu'on eut tiré un rideau de bois, deux tritons apparurent chevauchant leurs dauphins

---

1. Heylin dit : *Is not to be named on the same day with that!*

2. *Gorhambury* : résidence de Lord Bacon; les vitraux de la galerie illustraient les *Métamorphoses* d'Ovide.

3. Heylin écrit *water house* et *walk*. Mais sa description est fort peu explicative. John Evelyn, dans son *Journal* (27 février 1644), nous fait mieux comprendre la disposition des lieux : « Au nouveau château sont attenantes six terrasses de pierre et de brique qui descendent en cascade vers la rivière, taillées dans la colline et sous lesquelles s'étendent de belles galeries voûtées. Quatre d'entre elles renferment des grottes souterraines où sont représentées diverses scènes, actionnées par la force de l'eau, et que l'on montre seulement à la lueur des torches... »

4. Ce genre de facétie était déjà en vogue au XVe siècle, à la cour de Philippe-le-Bon. Il resta à la mode longtemps encore. J. Evelyn signale dans les jardins de Saint-Cloud (27 février 1644) « diverses machines pour mouiller le spectateur », et dans ceux du cardinal Richelieu, à Rueil, entre autres combinaisons hydrauliques, il note : « à la sortie, deux mousquetaires extravagants nous inondèrent d'un jet du canon de leur mousquet ».

et tenant à la main chacun une coquille qui, alternativement, leur servait de trompette. Ingénieux *decorum*, et véritablement poétique :

Caeruleum Tritona vocat, conchâque sonanti
Inspirare jubet.

Puis, c'est *Neptune* lui-même sur son char traîné par quatre tortues, avec son trident à la main. L'eau qui l'entoure figurant, tout ce temps, une mer quelque peu agitée[1].

Trente-six marches nous avaient conduits du château à cette salle; soixante autres nous amenèrent à une seconde du même genre, mais moins vaste que la première. Du côté droit, l'on voit toute l'histoire de *Persée et Andromède*, représentée fort au naturel : la baleine (!) est mise à mort, et la dame délivrée de son rocher, d'une manière fort parfaite. L'aventure est si ingénieusement figurée, et avec tant d'alternatives pour chacun des combattants que, quiconque aurait ignoré la fable eût pu redouter vivement que le chevalier ne perdît la victoire et la dame, la vie. A l'autre extrémité, on nous fit voir :

Orpheum in silvis positus, silvaeque sequentes.

Nous vîmes, dis-je, la figure d'Orphée jouant d'une viole de basse, les arbres émus par l'effet de sa musique, et les animaux féroces formant deux rondes autour de lui. Cette machine n'a point dû laisser de coûter fort cher au roi Henri, car l'une des cordes de l'instrument s'étant brisée, coûta 1500 livres au roi Louis, son fils. On ouvrit une porte à double battant, et nous aperçûmes certains jeux et machines qui, certes, auraient été plus agréables si elles n'avaient point tant ressemblé à des marionnettes. Trente autres marches nous conduisirent au jardin, et trente autres encore à une pelouse qui s'étendait jusqu'au bord de la rivière, et où la plus jolie fleur et la plus plaisante, à mon gré, se trouva être une statue de cheval en bronze, si grande qu'un de mes compagnons et moi pûmes nous tenir sur son cou. Mais descendant de cette monture, nous enfourchâmes les nôtres et dîmes adieu à Saint-Germain[2]. »

Strasbourg GEORGES ROTH.

---

1. Déjà à Rueil, Heylin venait d'admirer des marionnettes hydrauliques du même genre, mais dont Evelyn ne parle plus en 1644. — C'était : Cerbère, le Sanglier de Calydon, le Lion de Némée, Hercule terrassant l'Hydre, et un crocodile « plein de tours extravagants, et dont la gorge émet une musique assez semblable à celle d'un orgue ».

2. Evelyn ne mentionne point cette statue énorme. Pour ce qui est des automates, il résume comme suit : « ...Parmi ces objets, on remarque Orphée et sa musique, et les animaux qui dansent au son de sa harpe. Dans la seconde [galerie], on voit le Roi [? Triton ?] et le dauphin ; dans la troisième, Neptune sonnant de la trompe sur un char traîné par des chevaux-marins ; dans la quatrième : Persée et Andromède, des moulins, des hermitages, des pêcheurs, des oiseaux chantants, et plusieurs autres mécaniques. Il y a aussi une grotte sèche où l'on peut se reposer ; toutes offrent une belle vue sur la rivière et le pays environnant, en particulier sur la forêt... »

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES ET CORRESPONDANCE

La question des Hyksos.

On sait que M. Raymond Weill, dans son livre intitulé *La fin du Moyen Empire égyptien*, a développé sur les Hyksos une vue radicale, ainsi résumée par M. E. Naville (*Rev. crit.*, 1919, II, p. 422) : « Il n'y a jamais eu d'invasion hyksos ; l'épithète de *Rois pasteurs* a été appliquée à tort à des souverains qui étaient égyptiens ». Comme le montre le savant égyptologue de Genève, cette thèse est en relation étroite avec celle de la « chronologie courte » à laquelle M. R. Weill s'est rallié sans hésitation. « La durée maximum de la période allant de la fin de la XIIe dynastie au début de la XVIIIe serait de 250 ans, représentant les dynasties XIII à XVII de Manéthon, et sans l'interruption attribuée à la période des Hyksos, puisque celle-ci n'existe pas. C'est là le chiffre des partisans de la chronologie courte. Les partisans de la chronologie longue, sans aller aussi loin que l'Africain qui admet 1590 ans, ont des chiffres beaucoup plus élevés que M. Weill : c'est qu'ils ne suppriment pas les Hyksos. »

En terminant, M. Naville fait observer qu'en Allemagne même la chronologie courte, enseignée par Ed. Meyer contre Maspero, Petrie et Budge, rencontre maintenant des opposants, parmi lesquels il nomme le prof. Borchardt, qui « allonge fortement la chronologie ».

X.

Fouilles de Jérusalem.

Après une longue interruption, la *Revue des Etudes juives* vient de reparaître (tome LXIX, nos 137-138, année 1919). Le Ct R. Weill y commence la publication d'un rapport détaillé sur les fouilles exécutées sous sa direction, en 1913-1914, dans la *cité de David*, c'est-à-dire sur le sol de la ville primitive, à la recherche des tombeaux des rois de Juda. « Les déblaiements firent sortir au jour des objets de nature et d'époque extrêmement diverses, en première ligne, sans doute, les restes dévastés de grands tombeaux judéens qui semblent bien avoir fait partie de la Nécropole Royale, mais, à côté de cela, nombre de monuments et de vestiges importants pour l'archéologie de l'acropole et pour l'histoire de la ville des temps ultérieurs. » M. Weill, avant de raconter ses travaux, expose les faits archéologiques et historiques sur lesquels M. Clermont-Ganneau, dès 1887, a fondé sa théorie concernant l'emplacement de la Nécropole Royale : 1° L'acropole cananéenne, qui est la Cité de David ; la source et sa communication couverte avec l'intérieur de la place ; 2° Configuration de la ville cananéenne ; 3° Toponymie antique des vallées et des sources ; 4° Les extensions salomoniennes ; 5° Le front oriental de la ville

et son histoire. — Le chapitre II s'occupe des tombes royales ; le chapitre III, des eaux du Cédron et de leur rôle dans l'histoire du front sud-est de la ville ; le chapitre IV expose les travaux archéologiques antérieurs et leurs résultats et se termine, avec l'article, par un exposé général de la situation archéologique en 1913. Tout cela, éclairé par une carte au dix-millième, est du plus vif intérêt.

S. R.

Verres antiques.

On annonce la publication à Milan d'un grand ouvrage de luxe sur la verrerie antique (*dalle origini al V. sec. d. c.*), rédigé par Giorgio Sangiorgi avec une préface de W. Froehner. Il y aura 250 exemplaires numérotés, au prix de 500 lires chacun. La maison d'édition est Bestetti et Tuminelli. Cela dit sans vouloir faire de réclame à une entreprise qui méconnaît, comme tant d'autres, la capacité de paiement du public studieux.

S. R.

Réapparition de vases peints.

Dans une vente de divers cabinets d'antiques (non désignés), faite à Londres par Sotheby le 23 février 1920 et dont il a paru un catalogue illustré, les trois vases suivants ont passé sous le marteau :

1° *Annali*, 1849, pl. B. Coupe d'Evergidès (Catal., n° 242, pl. II).

2° *Bull. napol.*, VI, pl. 2. Autrefois chez Barone (*ibid.*, n° 248).

3° *Bull. napol.*, IV, pl. 5. Amphore avec Atlas et sphinx. Autrefois chez Barone (*ibid.*, n° 266).

S. R.

Les Antiquaires d'Ecosse.

Le dernier volume (LII, 1918) des *Proceedings* de la Société des Antiquaires d'Écosse contient plusieurs mémoires qui peuvent intéresser nos lecteurs :

1° Flinders Petrie, *La géographie d'Albion d'après Ptolémée.*

2° J. Graham Callander, *Deux fibules*, l'une de Polmaise, Sterlingshire, l'autre au Musée de Perth (variétés britanniques d'un type de Latène).

3° G. Macdonald, *Relief romain* (trois *matres*) de Colinton (gravé p. 39).

4° Al. P. Curle, *Tessons de poterie médiévale du tumulus de Kilsnenk, Ayrshire.*

5° J. Ritchie, *Cupules sur les cercles de pierre et les pierres debout de l'Aberdeenshire* (très curieux).

6° Haverfield (†), *Agricola et le mur d'Antonin.*

7° G. Macdonald, *Monnaies romaines trouvées en Écosse.*

Il y a bien d'autres choses dignes d'attention dans ce beau volume, d'ailleurs excellemment illustré.

S. R.

Ogmios.

On connaît le passage de Lucien sur l'Hercule gaulois, que Dürer et Raphaël (?) ont essayé de restituer d'après le texte (Dürer en a fait un Mercure).

Bien des hypothèses ont été émises au sujet d'Ogmios, dont le vrai nom est peut-être *Oglaios*. En voici une autre, déjà indiquée par Windisch : la peinture décrite par Lucien serait allégorique. Mercure était représenté sous les traits d'Hèraklès pour symboliser la puissance de sa parole, à comparer avec la *Calomnie* d'Apelle, connue aussi par le seul Lucien. Ce n'était donc qu'une œuvre romaine de basse époque. Cette solution de l'énigme n'est guère vraisemblable ; mais, dans le mémoire un peu prolixe qui l'expose, on trouve çà et là quelques remarques utiles [1].

S. R.

Au Musée du Louvre.

Le remaniement des galeries de peinture s'achève; M. Jamot en a tracé le programme dans la *Revue de l'art ancien et moderne* (10 nov. 1919). A l'encontre de M. de la Sizeranne qui, dans la *Revue des Deux-Mondes*, regrettait le Salon Carré du temps de Gruyer — déjà modifié longtemps avant la guerre — un critique du *Mercure* (15 déc. 1919) applaudit aux arrangements nouveaux, ainsi qu'à la conception d'une sorte de *Tribune* (avec la *Joconde*, la *sainte Anne*, le *Concert Champêtre*, le *Balthazar Castiglione* et deux Titien) au milieu de la grande Galerie. C'est le public qui jugera en dernier ressort; mais, quoi qu'il décide, on préfèrera toujours une tendance vers le mieux à l'immobilité et à la routine. Le fait capital, à nos yeux, de la nouvelle ordonnance, est la place rendue à d'importants Bolonais jadis exilés. Il y a là un signe des temps : Caravage et le Dominiquin vont de nouveau être regardés. L'exclusivisme préraphaélite a décidément vécu.

S. R.

Les œuvres d'art d'Autriche-Hongrie

Le gouvernement autrichien, pour se procurer des ressources financières destinées à acheter des denrées de première nécessité, s'est adressé d'abord à la Hollande. Il offrait à celle-ci de négocier un emprunt de 71 millions de couronnes, dont le gage eut été constitué par une série d'œuvres d'art appartenant à l'État autrichien, mais non point à la couronne. Il existe, en effet, une distinction entre les meubles de la couronne autrichienne, qui étaient proprement un dépôt transmis d'empereur à empereur, et les biens d'État, qui seraient comparables aux œuvres d'art appartenant à l'État français, administrées par le garde-meuble national et déposées par lui dans différents palais ou édifices publics.

La Hollande ne repoussa pas la suggestion autrichienne. Mais les Puissances alliées s'alarmèrent et envisagèrent les moyens de se substituer à l'État neutre. Elles craignent qu'à la faveur de la distinction un peu subtile établie entre les deux espèces de biens nationaux d'Autriche, tout un ensemble d'œuvres d'art, parmi lesquelles figurent de précieuses suites des Gobelins,

1. F. Koepp, *Bonner Jahrbücher*, t. CXXV (1919), p. 38-73. Je dois la connaissance de cet article à l'obligeance du commandant Espérandieu.

n'échappent aux Puissances alliées. Or, que les œuvres d'art en litige appartiennent aux collections régulièrement classées ou qu'elles se trouvent disséminées dans les palais nationaux, elles ne relèvent pas moins du mobilier national autrichien, grevé d'une nouvelle servitude par l'article 196 du traité de paix qui en fait le gage de la dette autrichienne à l'endroit des puissances de l'Entente.

Le gouvernement français, particulièrement intéressé au maintien de ce gage entre les mains du débiteur, a jugé nécessaire de faire établir un inventaire exact de ces œuvres « isolées ». A cet effet, il a désigné, en qualité de son délégué, M. Raymond Kœchlin, président de la société des Amis du Louvre, qu'assisteront MM. Guiffrey et Demonts, conservateur et conservateur adjoint des peintures au Louvre et MM. Gaston Migeon et Carle Dreyfus, conservateur et conservateur adjoint des objets d'art au Louvre. Le délégué français doit se mettre en liaison avec ceux des autres Puissances alliées qui seraient disposées à participer au prêt gagé dans ces conditions... On dit aussi qu'un consortium de grands négociants en œuvres d'art suggère au gouvernement autrichien de traiter avec lui plutôt qu'avec les Puissances.

(*Temps*, 14 déc. 1919.)

La bibliothèque Georges Perrot.

La riche bibliothèque archéologique de notre maître à tous, Georges Perrot, a été dispersée à l'Hôtel Drouot au mois de décembre 1919. Elle ne contenait que des livres utiles; mais, dans le nombre, il y en avait de fort rares. Les prix ont été fort élevés (au total, 26.000 francs), bien que le catalogue ne fût pas de ceux qui recommandent une bibliothèque aux amateurs.

S. R.

La collection Maxime Collignon.

Du 17 au 19 décembre 1919 ont été vendues à l'Hôtel Drouot les belles monnaies grecques que notre collaborateur et ami Maxime Collignon possédait par suite d'un legs; un bon catalogue de vente, avec 24 planches, a été publié par la maison Feuardent. Cette collection, aussi variée que riche, comprenait de nombreux chefs-d'œuvre de l'Italie méridionale et de la Sicile. A ces belles pièces s'ajoutent, dans le catalogue, quelques figurines égyptiennes, des poteries, d'assez nombreuses terres cuites et des objets divers, entre autres une balle de fronde en plomb avec la légende ΑΝΔΡΩΝ.

X.

Encore les deux épées.

Dans la *Revue* de 1912 (I, p. 435), j'ai proposé d'expliquer le mystérieux passage évangélique sur les deux épées qui *suffisent* (Luc, XXII, 36) comme une allusion à *Juges*, VII, 21, où Gédéon défait les Madianites avec l'épée de Jahveh et de Gédéon, c'est-à-dire, semble-t-il, avec deux épées seulement. Mais il y a un autre passage biblique (*I Samuel*, XIII, 22), où il est question plus explicitement de deux épées. Les Philistins ont interdit aux Israélites d'en

fabriquer; le jour venu de la bataille, Saül et son fils Jonathan ont seuls des épées, et pourtant ils remportent la victoire. Voici le texte : « Quand le jour de la bataille fut venu, il ne se trouva personne du peuple qui était avec Saül et Jonathan qui eût ni épée ni hallebarde ; toutefois, on en trouva à Saül et à Jonathan son fils ».

Voltaire (*Mélanges historiques*, éd. de Kehl, t. XXVII, p. 20) écrit à ce sujet : « Quelques critiques trop hardis ont demandé si Dieu peut avoir dicté que le premier roi Saül remporta une victoire à la tête de trois cent mille hommes, *puisqu'il est dit qu'il n'y avait que deux épées dans toute la nation* et qu'ils étaient obligés d'aller chez les Philistins pour faire aiguiser leurs cognées et leurs serpettes ».

Si, comme j'en suis convaincu, le passage obscur de Luc doit s'expliquer par un verset de l'Ancien Testament (cf. *Cultes*, t. IV, p. 167-173), il me semble aujourd'hui que le texte de *Samuel* s'y prête mieux encore que celui des *Juges*.

S. R.

A propos des sacrifices abyssaux

Au cours de sa récente étude sur *le Narcisse dans Homère et dans Sophocle*[1], M. S. Reinach a été amené à rapprocher, d'un rite grec attesté par le scholiaste de Lucien pour l'Attique[2] et par Pausanias pour la Béotie,[3] un épisode de l'histoire évangélique rapporté sans variantes notables par les trois Synoptiques (Mt., VIII, 28-32 ; Marc, V, 1-13 ; Luc, VIII, 26-33).

Le rite grec consistait à précipiter, à certaines dates, en l'honneur de Déméter et de Coré, des porcs vivants dans des abîmes que l'imagination populaire prétendait reliés au monde infernal et dotait de ramifications infinies[4].

« Il ne semble pas niable, écrit M. S. Reinach, à propos de ce rite, qu'antérieurement à l'anthropomorphisme grec, à l'époque des cultes zoomorphiques le sacrifice des porcs sacrés, précipités dans un trou à destination de l'autre monde, ait marqué l'origine de la légende et des rites qui devaient prendre un si magnifique développement. »

---

1). *Revue archéologique*, 1918, II, p. 308-309.

2). Schol. Lucian., éd. Rabe., p. 276.

3). Pausanias, IX, 8, 1.

4). Les animaux jetés dans les fissures de Potniae, en Béotie, reparaissaient, disait-on, l'année suivante à Dodone. On retrouve des croyances analogues partout où des cavités insondées, gouffres, avens, bétoires, s'enfoncent dans le sol. Pour n'en citer qu'une seule, très répandue dans toutes les montagnes de Vaucluse, il existait autrefois à Saint-Christol (*Sanctus Christophorus de Albiono*) un berger dont la femme était louée à Vaucluse. *A dates fixes*, le berger précipitait dans un aven de Saint-Christol un mouton que sa femme recueillait ensuite dans les eaux de la fontaine (Voir Gustave Bayle, in *Bull. hist. archéol. de Vaucluse*, janvier 1880, p. 50-51). « Cette fiction, partout rencontrée, en Grèce comme en Quercy, en Provence comme en Languedoc », écrit M. E.-A. Martel, le savant explorateur de tant d'abîmes, « est devenue pour nous une véritable obsession » (E.-A. Martel, *Sous Terre* [*cinquième campagne*], p. 22).

L'épisode évangélique nous transporte sur les bords du lac de Tibériade au pays des Gergéséniens, ou Géraséniens, ou Gadaréniens, et nous met en présence d'un immense troupeau de porcs (environ deux mille, selon Marc, V, 13), dans le corps desquels Jésus fait passer les esprits immondes qui possèdent deux démoniaques selon Matthieu, un seul d'après Marc et Luc. Où les trois récits redeviennent identiques, c'est pour noter qu'aussitôt possédés, les porcs se précipitent avec impétuosité dans le lac, où ils se noient :

« Peut-être, suppose M. S. Reinach, les Géraséniens croyaient-ils se débarrasser ainsi, par une noyade périodique, des esprits impurs qui infestaient leur contrée et qui, introduits dans les porcs par quelque exorcisme, retournaient avec eux à travers les eaux du Lac dans les Enfers, leur légitime domicile. »

Mais M. S. Reinach sent fort bien que le rapprochement qu'il institue entre deux ordres de faits aussi éloignés relève plus de l'intuition qu'il n'est susceptible d'une démonstration positive. S'il nous confie que, malgré l'obscurité des textes évangéliques, « peu intelligibles dans leur état actuel », il lui « semble depuis longtemps qu'ils ont pour point de départ un rite païen analogue à celui des Thesmophories », il se hâte d'ajouter : « mais ce n'est peut-être là qu'une illusion de « mythologue. »

Or, il existait en Bretagne, il y a quelque cinquante ans, — et il existe peut-être encore, — un usage qui semble établir entre le rite des Thesmophories et l'exorcisme des possédés géraséniens un trait d'union des plus nets, et nous fournir tout au moins l'une des mailles de la chaîne, jusqu'ici conjecturale, qui relie les deux ordres de faits.

Il a pour théâtre le *Yeun*, « vaste marais à demi desséché, une espèce de tourbière immense, d'aspect funèbre, qui s'étend à perte de vue au pied du Ménez Mikel, sur le revers méridional des monts d'Arrée »; voici dans quels termes Anatole Le Braz le décrit[1] :

« Sur les confins solitaires du marais se sont créées de sombres légendes. On montre, au centre de l'immense fondrière, une crevasse traîtresse, que voilent de longues herbes aquatiques et dont personne, au témoignage des habitants du pays, n'a jamais pu sonder le fond. C'est l'ouverture béante du puits infernal, quelque chose comme l'Orcus breton. On l'appelle le *Youdik*, ce qui veut dire « bouillie molle ». C'est là que, de tous les points de la Bretagne, on amène les « conjurés », les revenants mauvais que l'autre monde rejette et que la terre des vivants ne tient pas du tout à reprendre, à cause des vilains tours qu'ils ont coutume de jouer aux gens. Il faut, pour en avoir raison, qu'un prêtre intrépide les touche du bout de son étole et les fasse passer dans le corps d'un chien noir. On traîne alors l'horrible bête au Youdik et on l'y précipite, en ayant soin de détourner la tête et de se signer par trois fois[2]. »

Comme le rite grec, la cérémonie du Youdik est constituée par le sacrifice —

1). Anatole Le Braz, *Dans le Yeun*, conte compris dans le recueil intitulé *Pâques d'Islande*, Paris, Calmann-Lévy. (P. 191 de la petite edition Nelson).

2). *Ibid.* p. 200-201.

à dates fixes, semble-t-il — d'animaux précipités vivants dans des cavités, supposées en relation avec les Enfers.

Comme le mythe gérasénien, d'autre part, le rite breton nous met en présence de victimes sacrifiées seulement après avoir été chargées, par *exorcisme*, des impuretés d'un individu ou d'une foule.

J'ajoute que la substitution de chiens noirs aux pourceaux ne fournit aucun élément de preuve contre l'ancienneté de la coutume bretonne. Plutarque a noté, dans ses *Questions romaines* [1], que les Grecs offraient à Hécate de petits chiens. « Ils touchent, dit-il, avec ces animaux ceux qui ont besoin d'être purifiés et donnent à cette lustration le nom de *périscylaïsme*. » Il serait intéressant de savoir ce qu'ils faisaient ensuite de ces chiens; mais Plutarque reste muet à cet égard [2].

Si l'antiquité de cette obscure superstition bretonne était suffisamment établie, peut-être ne serait-il pas interdit de se demander si la pratique elle-même ne nous fournit pas, dans sa complexité à la fois primitive et logique, l'état le plus ancien du rite sacrificiel qui nous occupe [3] et ne constitue pas une survivance fidèle de l'archétype.

Quoiqu'il en soit, la seule existence d'une cérémonie de cette espèce confère, semble-t-il, à l'interprétation que M. S. Reinach propose de l'épisode de Gadara, un peu de cette solidité dont lui-même veut bien, dans sa prudence, déclarer son hypothèse dépourvue.

Léon Carias.

La Commémoration de Dante.

Le pape Benoit XV, par un bref du 28 octobre 1914, a exprimé le désir que les catholiques du monde entier se réunissent pour commémorer le sixième centenaire de la mort de Dante (13 sept. 1321). La guerre empêcha la formation de ce vaste comité; mais voici qu'il en est de nouveau question. « L'archevêque de Paris, lit-on dans les *Débats* (28 déc. 1919), a accepté de promouvoir la formation d'un comité de catholiques français, recruté parmi les plus hautes personnalités. » Suit une longue liste de noms, parmi lesquels ceux de savants très estimables; mais on y chercherait vainement d'autres noms d'historiens, peut-être aussi estimables, qui sont exclus de ce comité *français* parce qu'ils appartiennent à la religion réformée ou ne se réclament d'aucune religion. Si l'on voulait pousser les choses à l'extrême, il y aurait, pour rendre hommage au génie de Dante, des Comités catholique-français, huguenot-français, juif-français et voltairien-français; il y aurait

---

1). *Question 68.*

2). La particip ation d'un prêtre, muni de son étole, n'a rien, non plus, qui doive surprendre.

3). Voir, à ce propos, les vues que nous avons récemment exposées au sujet de l'origine possible d'une certaine catégorie de sacrifices : Léon Carias, *Contacts sanglants en thérapeutique primitive*, dans *Rev. Trad. Popul.*, t. XXXIV, juillet-août 1919.

peut-être même un comité français tout court, au sein duquel on pourrait s'exprimer librement sur le vieux Gibelin et ses tendances, vraies ou supposées, vers la réforme de l'Église. Quoi qu'il en soit, il faut espérer que ces tendances (follement exagérées par Eug. Aroux en 1854) ne seront pas soustraites à la discussion. S. R.

Survivances.

Le 10 janvier 1920 s'est ouvert à Bordeaux, devant le tribunal correctionnel, un procès intenté par le prêtre syrien Sapounghi, contre M. de Floris, agent de change ; Cardon, inspecteur de la sûreté générale ; Berton, chef d'orchestre, et Parentel, employé de banque.

Accusé d'exercer des maléfices contre une « voyante » de Bordeaux, Mme Marie Mesmein, et de détenir des papiers importants se rapportant à une œuvre connue sous le nom de Notre-Dame-des-Pleurs, M. Sapounghi reçut un matin à Nantes la visite des quatre inculpés, avec lesquels il eut à soutenir, durant trois quarts d'heure, une lutte acharnée. La plainte du prêtre syrien se rapporte aux traitements qu'il a subis ; elle se rapporte également à une histoire singulière qui fit quelque bruit dans le monde religieux avant la guerre et que l'archevêché de Bordeaux ne parvint pas à faire cesser complètement.

Une concierge, Marie Mesmein, avait une statue de la Vierge qui, un beau matin, se serait mise à pleurer. Plusieurs personnes déclarent avoir été témoins du fait ; mais on sait que les images qui pleurent ont été autrefois dans l'Eglise le sujet d'une escroquerie célèbre. Marie Mesmein ne recueillit donc que a méfiance du clergé qui confisqua sa statue.

La voyante se montra soumise ; c'est une femme simple et sans aucune instruction. Mais des fanatiques de Notre-Dame-des-Pleurs crurent bon de devenir ses défenseurs plus ou moins adroits. Pour remplacer sa statue, Marie Mesmein fit à Lourdes l'emplète d'une Vierge-Enfant, ce que l'on appelle la Santa Bambina. Celle-ci ne pleura pas, mais se mit à répandre des parfums. C'est cette Santa Bambina qui provoqua autour de Marie Mesmein la réunion d'un cercle de partisans dont les uns se montrèrent des admirateurs discrets et les autres ne craignirent pas de donner aux parfums de la statuette un caractère commercial.

Ajoutons que Marie Mesmein s'est rendue célèbre avant la guerre, parmi les visionnaires, en annonçant, sous une inspiration qu'elle attribuait à Notre-Dame-des-Pleurs, qu'une catastrophe prochaine devait remplir la France d'orphelins.

(*Débats*, 11 janvier 1920) [1].

Notes sur Germain Demay.

Lisant dernièrement, dans le *Bulletin archéologique* de 1897, la belle notice de M. J. Guiffrey sur la vie et les travaux de l'éminent sigillographe Germain

1. Le tribunal de Bordeaux, après d'intéressantes plaidoiries, a condamné très légèrement les agresseurs du prétendu *maleficus* et envoûteur.

Demay, mon attention s'arrêta sur ce passage : « Peu de personnes savaient, car il évitait de parler de lui-même, tout ce que son sourire aimable et quelque peu désabusé, tout ce que son affabilité discrète et bienveillante dissimulaient d'amertume et de tristesse ». Je me souvins alors des récits circonstanciés qui me furent faits par un ami intime de Germain Demay, et j'ai pensé que ceux qui l'ont connu ne les liront pas avec indifférence.

M. Guiffrey a écrit que son éminent collègue eut quelque « peine à se décider à mettre au jour les remarques que ses longues études lui suggéraient », qu'il « hésita longtemps ; le sens critique, qui était chez lui développé au plus haut point, lui faisait voir d'insurmontables difficultés dans la rédaction d'un article ou d'un livre ». Ces remarques semblent avoir été faites sur M. Oswald Faillères, du Passage-d'Agen, qui me dicta, pour ainsi dire, ces pages sur Germain Demay. Homme de haute culture et paléographe consommé, sa vie presque entière s'était partagée entre la Bibliothèque municipale d'Agen et les Archives du Lot et Garonne ; rien de ce qui touchait à l'histoire et à la littérature du Sud-Ouest et surtout de sa province natale, ne lui était étranger. Jules Delpit, Tamizey de Larroque, Léonce Coutune, Georges Tholin, même Jean-François Bladé — qui ne l'aimait guère pourtant — le consultaient, lui soumettaient leurs travaux ; combien de fois ne leur a-t-il pas signalé des documents ignorés, qu'il copiait, annotait, commentait à leur intention, sans vouloir être remercié, ni même nommé, tant était ombrageuse et jalouse sa modestie !... Quand il eut terminé la publication, dans la *Revue de l'Agenais*, de *l'Abrégé chronologique des Antiquités d'Agen* de l'abbé Joseph Labrunie, on put bien le décider à en faire un volume, mais non pas à y mettre son nom. Sa boutade favorite était : Le dernier des humains est celui qui *rédige* ! — et, s'il était parfois infidèle à sa règle, c'était en faveur d'autrui.

Cette modestie exagérée et maladive, jointe à un sens critique hypertrophié, l'ont empêché de mettre au jour des travaux de la plus haute importance.

Tel était l'homme dont j'ai recueilli les souvenirs personnels sur Germain Demay ; je me suis efforcé de reproduire fidèlement, avec sa pensée, le tour de phrase original de son récit, abondant en dégressions, parfois malignes mais toujours sincères, car Oswald Faillères était la sincérité même, et parce qu'il poussait jusqu'au scrupule le souci de l'exactitude, même dans les choses de peu d'importance.

***

Rentrant du Pavillon Peiresc, où j'avais passé quelques jours, à la fin de septembre 1897, avec l'excellent Philippe Tamizey de Larroque, que je ne devais plus revoir, je m'étais arrêté aux Archives départementales d'Agen, où j'avais besoin de consulter *l'Inventaire des Sceaux de Normandie* de Germain Demay, dont j'ignorais l'origine agenaise.

— L'avez-vous connu ? me demanda Faillères, en hérissant sa grosse moustache.

— Non certes, répondis-je. C'était un trop grand, un trop lointain personnage... Parfois j'ai voulu lui écrire : je n'ai jamais osé le faire.

— Vous avez eu bien tort, parce qu'il était le plus doux, le plus humble, le plus aimable savant que j'ai connu... Car je dois vous dire que je l'ai beaucoup connu, que nous avons vécu à Paris presque en camarades, bien qu'il fut mon aîné, car il était né à Aiguillon en 1819.....[1]

Et là-dessus Oswald Faillères, le scrupuleux éditeur des *Annales* de Labrunie et des *Inquisitions faites par l'Inquisiteur de la Foy, à Agen, en 1538*, me fit le récit suivant, que je notai le plus fidèlement possible, quelques heures après, dans le cahier-album qui me servait comme de journal.

« ..... Il était le fils d'un conducteur des Ponts et Chaussées, ou d'un agent voyer — je ne me souviens plus bien — installé au Port[2], où la famille avait un petit bien. On le destinait à la médecine; même il poussa ses études jusqu'en quatrième année; mais il n'avait pas la vocation..... Depuis longtemps il s'était lié avec de jeunes artistes ses voisins de table à la pension d'une *Madame Vauquère* quelconque..... Vous savez ce que cela veut dire parce que vous avez lu le *Père Goriot* de Balzac, sans cela du diable si vous pourriez imaginer d'aussi infectes gargotes!... Il faut y avoir pris pension, comme moi, pour se figurer maintenant quelque chose d'aussi sale, d'aussi mauvais et d'aussi cher, car, en fin de compte, on payait, sous couleur d'économie, trois fois plus cher là qu'ailleurs, les sauces douteuses et les ratatouilles nauséabondes dont nous nous tenions pour satisfaits, parce que nous étions jeunes... Je reviens à Demay... Il s'était donc lié avec de jeunes sculpteurs, et, comme il avait eu toujours beaucoup de goût pour les arts, il finit par délaisser ses études anatomiques pour entrer dans l'atelier de Barye, où il travailla longtemps. Il faisait des animaux comme son maître, dont il avait si bien pris la manière qu'il est parfois difficile de reconnaître ceux qui sont de l'élève parmi ceux qui sont du maître. Barye, d'ailleurs, quand il était satisfait de ce qu'avait modelé Germain, y donnait deux ou trois retouches, puis signait sans vergogne... C'était un grand exploiteur industriel, ce grand maître là!...

« Certain jour, un Agenais, de passage à Paris, rencontra mon carabin en rupture d'amphithéâtre, apprit son histoire et s'empressa de la raconter au papa, à l'agent-voyer du Port. L'agent-voyer intima à Germain l'ordre de rentrer à la Faculté, menaçant, en cas de désobéissance, de supprimer la petite pension mensuelle, de couper les vivres. Le jeune sculpteur, qui croyait avoir trouvé sa voie, répondit respectueusement — car c'était un très bon fils — qu'il était désolé de désobéir à son père, mais qu'il persévérerait dans la carrière qu'il s'était choisie et dont les profits étaient plus que suffisants pour assurer son existence matérielle; il terminait en priant son père de lui pardonner et de ne plus lui servir sa petite pension, qu'il se reprochait d'avoir acceptée alors qu'il n'en avait plus besoin, depuis longtemps. En effet, il gagnait alors largement sa vie à faire de petits bronzes d'art — en zinc la plupart du temps — des sujets de pendule, des « couyonnades », qu'il vendait fort bien à des éditeurs comme Susse.....

1. La *Bibliographie de l'Agenais* dit : le 15 janvier 1818.

2. C'est ainsi qu'on nomme généralement en Agenais Port Sainte-Marie.

« Il avait eu une œuvre reçue au Salon, ce qui était un véritable honneur à cette époque. C'était un *Jaguar* de grandeur naturelle en plâtre. L'État l'avait acheté : faveur rare et qui classait définitivement un artiste. Sylvain Dumon, alors au pouvoir — Victor Hugo, qui ne l'aimait guère, avait dit à ce propos :

La Finance engraisse les gens :
Dumon pèse déjà cinq cents. [1]

car *« moussu Dumoun »*, comme disait Jasmin, était encore plus gros que Tamizey de Larroque! — l'avait fait donner à la Société des Fines Herbes [2], dont il était membre, pour orner le Musée. Car la Société avait créé une sorte de Musée, dans un immeuble que la municipalité lui avait concédé pour cela rue des Colonels-Lacuée..... C'était Bartayrés [3], alors Secrétaire perpétuel, qui avait organisé cela, et ceux qui l'ont vu n'en peuvent parler sans rire; demandez au conseiller Marraud [4]. Figurez-vous que Bartayrès, qui était un naturaliste très pudique, avait voilé de son mieux la nudité des plâtres d'après l'antique qui étaient là [5]. La Vénus de Médicis avait une sorte de chemisette, sur la poitrine, et un tablier de franc-maçon sur le ventre!. Oui! Monsieur, un tablier de franc-maçon en guise de feuille de vigne! Donc, le *Jaguar* de Germain Demay était là, parmi ces choses grotesques; on l'admirait. Les gens disaient : C'est une belle bête, une bête féroce et carnassière : quel dommage qu'elle ne soit pas peinte! Ces crétins là eussent beaucoup mieux prisé un vrai jaguar empaillé. D'autres, lisant le nom de l'auteur, s'exclamaient :

1. Les bibliographies de Victor Hugo paraissent avoir ignoré cette épigramme, que je notai, avec le reste, en 1897; or, un hasard heureux me la fit retrouver l'année dernière, dans la collection reliée du Journal *La Semaine* des années 1847 et 1848. Elle se trouve dans le numéro du 8 août 1847. Je n'aurais pas noté ce fait s'il ne fournissait pas la preuve de l'excellente mémoire d'O. Faillères.

2. C'est ainsi qu'on appelait familièrement la *Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Agen*, dont M. Dumon avait été président en 1837, 1841, 1845 et 1850.

3. Antoine Bartayrés, mathématicien et naturaliste (1773-1857). L'excellent homme écrivait une *abcisse* pour une abside, et parlait « de la *transepte* de Saint-Caprais ». (Ch. Lauzun, *La Société académique d'Agen* [1776-1900]. Paris, Alph. Picard, 1900, p. 175). Bartayrès a décrit en ces termes l'œuvre de Germain Demay : « Une sculpture représentant un jaguar en ambuscade, prêt à s'élancer. Le fils aîné de M. Demay a offert ce morceau à notre Musée. » (Cité par M. Lauzun, *ibid.*, p. 302). Cette phrase semble infirmer l'assertion de M. Faillères; mais peut-on faire foi aux assertions du pauvre Bartayrès, en dehors de ce qui touche aux sciences naturelles?

4. Quoi que n'ayant rien publié, M. Georges Marraud était un archéologue averti et zélé; il fut un des plus actifs parmi les trois créateurs du Musée d'Agen, auquel il donna les très importantes collections d'antiquités préhistoriques et gallo-romaines qu'il avait amassées.

5. Ces plâtres avaient été concédés, en l'an III, au *Museum du département de Lot-et-Garonne*, par la Commission temporaire des Arts de la Convention nationale (J. Momméja, *Le Musée d'Agen, Catalogue raisonné, Introduction*, p. 11).

Tiens! c'est de Germain du Port, le fils de l'agent-voyer. Il n'est pas maladroit! Quel dommage qu'il ne soit pas médecin comme le voulait son père!...

« Mais un jour arriva où la Société académique dut enlever ses collections de l'immeuble que la commune reprenait. Quelques-uns des membres, qui avaient de la place chez eux, se chargèrent d'abriter les plâtres, qu'ils n'ont pas rendus, d'ailleurs, quand le musée d'Agen fut sérieusement constitué. Le *Superbe Jaguar* — on n'en parlait jamais sans l'appeler ainsi — échut au docteur Salces; le plâtre était encombrant, mais Salces avait une propriété dans la vallée de Cardnonet, pas loin du château de Madaillan. Dans cette propriété il y avait un parc et une grotte. Le *Superbe Jaguar* fut installé dans cette grotte où il faisait fort bien. — C'était le fauve dans son antre. Mais la grotte, mal construite, s'effondra un beau jour, et le *Superbe Jaguar* fut ainsi perdu pour toujours.

« Germain était donc au comble de ses vœux, quand éclata la révolution de 1848. L'atelier de Barye dut fermer ses portes; les jeunes sculpteurs qui en vivaient se dispersèrent. Demay rentra dans sa ville natale; son père était mort peu avant, lui laissant fort peu de chose... Même au Port, la vie devenait de plus en plus dure; il fallut s'ingénier, arrondir assez les revenus pour qu'ils donnassent, au moins, le pain quotidien; d'autant mieux que l'artiste s'était éperdument épris de la fille d'un aubergiste, une femme admirablement belle, mais sans fortune, et l'avait épousée.

« Pour faire bouillir le pot-au-feu familial que l'art ne chauffait plus, le futur sigillographe s'improvisa marchand de bois! Germain Demay marchand de bois! Il faut avoir connu l'homme comme je l'ai connu moi-même, pour comprendre tout ce que cette association de mots présente de navrant et de grotesque.

« Honnête et insouciant, comme il l'était, ayant toujours à faire avec des clients madrés, à des fournisseurs landais plus madrés encore — pour ne pas dire francs voleurs — Demay ne pouvait guère réussir. Il fit des pertes terribles. Pour vivre, on le vit alors s'accrocher à toutes les branches; il fit un peu de tout; même il afferma la pêche des aloses — des *colacs* — sur la Garonne. Le malheur le poursuivait inlassablement. Sa femme qu'il adorait, mourut.

Entre temps, on songea à établir la télégraphie électrique dans toute la France, et le malheureux voulut entreprendre la fourniture des poteaux. Pour soumissionner, il fallait être à Paris. La République mangée par Bonaparte, la grand'ville avait repris son train ordinaire. L'atelier de Barye s'était rouvert. Demay retrouva, dès l'arrivée, ses anciens camarades, qui le blaguèrent sur son nouveau métier, dont il n'était pas fier, d'ailleurs. Ils lui rappelèrent ses anciens succès, le grondèrent de renoncer à ceux auxquels il pouvait légitimement prétendre. Bref, repris par le milieu, il oublia le but prosaïque, autant que décevant de son voyage, et se remit à modeler avec un nouveau zèle, des bronzes d'art dont la plupart étaient en zinc.

Cela dura tant bien que mal jusqu'au moment où un directeur des Archives nationales, M. de Chabrier, si je ne fais pas erreur, eut besoin d'un mouleur pour reproduire des sceaux; il demanda conseil à Barye; celui-ci désigna

immédiatement Germain, dont il estimait le noble caractère, et qui, par ses bonnes manières et les études très-sérieuses qu'il avait faites, devait convenir mieux qu'aucun autre.

« Or, M. de Chabrier, qui était un peu du même pays — du Midi tout au moins — avait eu déjà quelques relations, sinon avec Germain, du moins avec des membres de sa famille. Demay, immédiatement appelé, fut vite installé à poste fixe aux Archives. Dès les premiers jours, il fut pris d'un très-vif intérêt pour les sceaux du moyen âge : il était dans sa voie...

« On s'attacha vite, aux Archives, à cet homme si doux et qu'on savait si malheureux. Lui s'intéressa aux sceaux en artiste, d'abord. Je crois bien même que c'est lui qui, le premier, fit sentir aux autres tout ce qu'il y avait d'art véritable dans ces empreintes qu'on ne prisait encore que pour leur valeur documentaire, diplomatique. Il faut lui rendre cette justice, d'ailleurs, qu'il ne s'avisa jamais de les égaler aux chefs-d'œuvres de la numismatique grecque et romaine, comme certains l'ont fait. Il ne tarda pas à s'y intéresser comme érudit... C'était, je le répète un homme simple et bon, un bourreau de travail. Non content de son labeur journalier, aux Archives, il emportait chez lui, le soir, des liasses de documents, et il y travaillait une partie de la nuit.

« Je ne sais qu'une seule chose qu'on pourrait, à la rigueur, lui reprocher. Excellent caricaturiste, d'instinct, sans s'en douter le moins du monde, il donnait parfois une expression légèrement comique à ses plus fidèles dessins de types sigillographiques. Venez, vous allez vous en rendre compte...

« L'État lui payait volontiers en nature ses travaux de rédaction des grands inventaires d'Artois, de Normandie, etc. ; c'est-à-dire qu'on le payait en exemplaires à vendre, et que, bien entendu, il ne s'entendait pas mieux à vendre que les poutres et les madriers, quand il était marchand de bois. Il en avait pour 80.000 francs, peut-être, dans son galetas, à sa mort. » (30 novembre 1915).

Moissac J. Momméja.

M. Flinders Petrie et l'origine de l'alphabet.

Un court mais important mémoire sur l'origine de l'alphabet a été publié par le savant égyptologue dans *Scientia* (déc. 1918). Partant du fait singulier, mais déjà constaté plus d'une fois, de la ressemblance entre les alphabets de la Carie et de l'Espagne, repoussant également les théories d'E. de Rougé et d'A. Evans, il conclut comme il suit : « Depuis l'époque du renne on a employé des signes, dont quelques-uns sont très semblables aux lettres subséquentes. Ces signes servaient comme marques de propriété dans l'Égypte préhistorique. Ils furent désignés d'abord par des noms, puis par des syllabes et enfin par des lettres. La période syllabique est celle de la XII[e] dynastie. Vers 1500, on commença à combiner des séries de signes, les uns syllabiques, les autres déjà alphabétiques. Cette écriture se répandit dans tout le bassin de la Méditerranée ; elle comprenait environ 60 signes, dont les Phéniciens adoptèrent 22, employés

d'abord comme chiffres dans un ordre fixe. Les Grecs conservèrent des signes éliminés par les Phéniciens, F, Φ, X, Ψ, Ω; mais l'alphabet long de 60 signes fut, dans son ensemble, supplanté par l'alphabet court ». Cette thèse mérite d'être discutée (cf., du même, *The formation of the Alphabet*, 1912).

X.

Inscriptions proto-cananéennes (?) du Sinaï.

On connaît aujourd'hui, grâce surtout à la mission de M. Fl. Petrie (1906), une dizaine d'inscriptions du Sinaï, écrites dans un alphabet inconnu. L'une d'elles, sur un sphinx de style non égyptien, paraît traduire un texte hiéroglyphique sur le même objet. M. Gardiner, en 1916, avait ingénieusement déchiffré, sur quelques-unes de ces mystérieuses épigraphes, le mot sémitique *balaat*, maîtresse. M. Robert Eisler croît avoir tout déchiffré et traduit tout [1]. Il s'agirait d'une écriture sémitique influencée par les hiéroglyphes et ayant servi, vers l'époque des Hyksos, à transcrire un idiome cananéen, celui des Kénites ou Médianites dont le sacerdoce exerça de l'influence sur le législateur des Hébreux. L'endroit d'où proviennent les dédicaces serait l'emplacement d'un sanctuaire sémitique, centre d'une sorte d'amphictyonie sinaïtique, suivant l'expression de P. Haupt. Ajoutons que parmi la quarantaine de mots sémitiques tirés de ces textes, il en est un qui serait un emprunt au vocabulaire iranien. Le mémoire de M. Eisler doit être recommandé aux sémitisants.

S. R.

Travaux sur l'histoire de l'archéologie.

Deux importantes contributions à ce sujet méritent d'être signalées : 1° Dans les *Proceedings of the American Philosophical Society* (1918, p. 649-668), M. Stephen Bleecker Luce a exposé le développement des études de céramique grecque depuis le XVIIe siècle jusqu'à nos jours. 2° Dans *Atene e Roma* (1919, p. 15-38), M. Biagio Pace a résumé les travaux des Italiens sur l'archéologie grecque depuis Cyriaque d'Ancône jusqu'à nos jours, sans oublier les dessinateurs italiens qui accompagnèrent des explorateurs comme Wood, Dawkins, Dodwell, Elgin, etc. (cf. *Amer. Journ.*, 1919, p. 422, 425).

X.

1. R. Eisler, *Die Kenitischen Weihinschriften im Bergbaugebiet der Sinaihalbinsel*, Fribourg-en-Brisgau, Herder, 1919.

BIBLIOGRAPHIE

L. Coutil. *Allée couverte de Vaudancourt* (*Oise*). *Fouilles de 1918-9*. Extr. des *Mém. de la Soc. Préhist. française*, t. IV, 1915-9. Le Mans, Monnoyer, 1919; in-8, 28 p. avec 33 fig. — Très important mémoire sur une allée couverte ayant servi d'ossuaire qui fut découverte par hasard à Vaudancourt, en mars 1915, au cours de travaux exécutés par le génie militaire, et fouillée plus tard avec grand soin. L'allée s'ouvre vers l'Est par une grande dalle percée d'un trou entouré d'une feuillure; elle a 18 mètres de long, dont 14^{m},70 pour la galerie proprement dite et 3^{m},30 pour une chambre d'accès séparée de la galerie par la pierre trouée. Il y avait là les restes d'environ 80 individus, en désordre et incomplets. Le mobilier funéraire comprenait un bol haut de 0^{m},11, une hache polie, un tranchet, un andouiller de cerf, etc. La découverte de l'allée de Vaudancourt a permis à M. Coutil de passer en revue les monuments analogues de la même région et les fouilles dont ils ont été l'objet. Il énumère les allées suivantes à cloisons perforées (avec ou sans bouchon de pierre, sans doute pour l'introduction d'ossements humains): 1° Belle-Haye près Boury, Oise; 2° Trye-Château, Oise; 3° Pierre-aux-Fées, à Villers-Saint-Sépulcre, Oise; 4° Guiry près de Magny, allée fouillée en octobre 1919; on y a trouvé un bouchon de pierre avec une poignée évidée en anse dont il y a un moulage à Saint-Germain; le support de droite est orné de deux seins, comme à Dampmesnil et à Boury; 5° Dampmesnil, Eure; 6° Conflans-Saint-Honorine, Seine-et-Oise, allée couverte transférée au château de Saint-Germain; 7° La Justice à Presles, Seine-et-Oise; 8° Arrouville, c^{ne} de Marines, Seine-et-Oise. De ces allées à cloisons percées, M. Coutil rapproche la grotte sépulcrale de Courgeonnet, Marne, avec ses deux ouvertures, ainsi que les dolmens troués signalés en Angleterre, en Palestine, en Inde. Ce travail doit être recommandé à ceux qui s'occuperont à l'avenir des monuments mégalithiques avec cloisons perforées.

S. R.

D. Peyrony. *Eléments de préhistoire*. Ussel, 1914, in-8; 151 p., avec 67 gravures. — Œuvre d'un fouilleur expérimenté, d'un connaisseur avéré du préhistorique de la Dordogne, ce précis facile à lire et bien illustré convient à tous les lecteurs que le *Manuel* de J. Déchelette peut effrayer par son volume et son prix. Ce n'est d'ailleurs pas un résumé de gros livres; on y trouve des faits et des documents nouveaux, entre autres d'excellentes reproductions de statuettes et de gravures qui n'ont pas encore été publiées

en photogravure. Chaque chapitre est suivi d'un résumé bien conçu qui fait l'office d'aide-mémoire; on y reconnaît le sens pratique d'un instituteur, « ayant appris, dit M. Capitan dans sa préface, et pratiqué les techniques d'enseignement, sachant comment il faut parler aux débutants. » — P. 9, il n'est pas vrai que des documents *écrits* remontent à 7000 ans. — P. 95, il est agaçant de lire « le Tourassien ou l'Azylien », alors que le *Tourassien* n'a dû son existence éphémère qu'à une rancune personnelle de G. de Mortillet contre E. Piette, père de l'Azylien. — P. 103, le culte du soleil attribué aux Tardenoisiens est une singulière témérité.

S. R.

Hugo Obermaier. *El Dolmen de Matarrubilla* (*Sevilla*). Madrid, Museo de ciencias naturales, 1919. In-4°, 86 p., avec pl. et fig. — On ne trouve pas seulement, dans cette brochure richement illustrée, la description minutieuse d'un grand dolmen espagnol, mais une étude importante sur les monuments mégalithiques de la péninsule. Voici (fig. 2) une carte des dolmens de l'Espagne et du Portugal; puis (p. 13) un classement des mégalithes en trois périodes, celles du néolithique pur, du proto-énéolithique et de l'énéolithique; l'âge du bronze ne connaît plus que des cistes quadrangulaires. A l'intérieur du dolmen de Matarrubilla, on a trouvé — fait nouveau — un énorme sarcophage (?) de calcaire fin. M. O. considère ce monument comme un exemple typique des dolmens à coupole énéolithiques, datant de 3000-2500 av. J.-C. environ. Pour le grand récipient de pierre placé à l'intérieur, il y a des analogies en Portugal et en Irlande; on peut aussi rappeler, avec l'auteur, le coffre de pierre orné de spirales du temple néolithique d'Hal-Tarxien à Malte. Ces récipients servaient-ils à recevoir des offrandes aux morts ou des ossements de morts illustres? Pour se prononcer, il faudrait trouver un monument de ce genre qui eût échappé aux spoliateurs.

En matière de mégalithes, M. O. est « monogéniste » et « orientaliste »; il croit que le type du dolmen a pris naissance à l'est de la Méditerranée et qu'il a cheminé lentement vers l'ouest le long des côtes, à la faveur d'un commerce primitif d'esclaves, de pierres rares et dures, de callaïs, d'ambre, etc. C'est également à des influences orientales que l'auteur attribue le type des dolmens à coupole (encorbellement), dont il a dressé la carte pour l'Espagne (fig. 14).

S. R.

M. Rostovzev. *The Sumerian treasure of Asterabad*. Extr. du *Journal of Egyptian archaeology*, t. VI (1920). In-4°, 27 p., avec pl. — En 1841 fut découvert près d'Asterabad (S. E. de la Caspienne) un trésor d'objets d'or, de cuivre et de pierres sculptées que Roach Smith publia dans l'*Archaeologia* (1844), d'après des dessins très imparfaits. En 1900, je reproduisis dans la *Revue* (1900, II, p. 253) la planche oubliée de l'*Archaeologia*, en attribuant l'ensemble à la fin de l'âge du bronze et à l'époque mycénienne (vers 1500). M. Rostovzev donne de bonnes raisons pour remonter plus haut. S'il est vrai qu'une partie de ce trésor soit encore la propriété des Shahs de Perse, il serait très

utile qu'on pût photographier les originaux; en attendant, voici l'opinion du savant russe : « Au cours de mes recherches sur la civilisation la plus ancienne du sud de la Russie et, particulièrement, de mes études sur les antiquités de la province de Kouban — proches parentes, comme l'a montré Pharmakovski (*Materiali*, XXXIV, p. 50) de celles de l'Égypte préhistorique et plus encore de la civilisation de Sumer et d'Elam — mon attention fut appelée sur le trésor d'Asterabad. Je reconnus immédiatement ses relations avec les antiquités sumériennes découvertes par Sarzec et Cros et magistralement classées par Heuzey. Il suffit de regarder notre trésor, après avoir attentivement examiné les planches des *Découvertes en Chaldée*, pour se convaincre de ceci : les seuls points de comparaison précis sont fournis par les objets du temps d'Ur Nina de Lagash, par les antiquités non moins primitives recueillies par Morgan à Suse, par les vases d'asphalte, couverts de dessins, qui sont contemporains de la seconde période de la poterie peinte en Elam et par les sceaux élamites les plus anciens ». Pour les nombreux rapprochements institués par l'auteur, il faut se reporter à l'article lui-même. « Les découvertes faites par Pumpelly et le trésor d'Asterabad montrent qu'une partie considérable des *tells* du Turkestan appartiennent à des temps très anciens, ceux de l'introduction des métaux, l'époque énéolithique et l'âge du cuivre » (vers 4000). M. Rostovzev insiste sur l'extrême intérêt des trouvailles faites en Russie dans les années qui ont précédé la guerre; les archéologues de l'Europe occidentale n'en ont encore qu'une idée très imparfaite. Il faudrait, sans tarder, les réunir dans un album avec texte précis et sobre, sur le modèle des publications de Montelius; nos connaissances sur les origines de la civilisation au-delà du Pont-Euxin seraient profondément modifiées et accrues par un tel travail.

S. R.

Jérôme Carcopino. *La loi de Hiéron et les Romains*. Paris, Boccard, 1919; in-8, xv-307 p. — Wilcken et Rostovzev se sont aperçus simultanément qu'il existait d'étroites analogies entre la loi de Hiéron II, code des impôts siciliens maintenu par les Romains, et la législation financière de Ptolémée Philadelphe, connue par le *Papyrus des Revenus* (265-4 av. J.-C.). Le développement de cette observation a été le point de départ de la très savante et originale étude de M. Carcopino sur le régime des dîmes siciliennes à l'époque de Verrès. « La *lex Hieronica* est entrée tout d'une pièce dans le système juridique des Romains. Ce simple nom... révélait, par sa persistance même, l'esprit et, peut-on dire, les égards, les concessions de la conquête romaine » (p. 74). Mais, comme toujours, il y eut assez loin de la théorie à la pratique. Aux mains d'un Verrès, la législation spéciale concédée aux Siciliens devint, elle aussi, un instrument d'oppression; Cicéron a montré cela en avocat et M. Carcopino en historien. « Le gouverneur de Sicile commande toutes les avenues de la justice. Quand il ne juge pas lui-même, il nomme le juge, définit sa tâche et prépare son arrêt » (p. 171). La victime est naturellement le cultivateur, opprimé par l'alliance du gouverneur et des décimateurs (p. 257), devenus les serviteurs et les familiers de celui-ci (p. 260), qui permet à Verrès de réaliser de gros gains sur

la dîme et de soumettre la province à un « pillage organisé » (p. 277). Le tableau que fait M. Carcopino de ce pillage comme de ses causes éclaire sur nombre de points le discours aride de Cicéron *De Frumento*. Le mal était si profond que, de César à Auguste, on supprima les dîmes en Sicile pour les convertir en *stipendium*. « Venue cent ans plus tôt et appliquée avec justice, la réforme aurait pu restaurer la prospérité agricole de la province. Elle ne devait plus, à cette date, qu'en accélérer la décadence. Rome, désormais alimentée en blé par l'Afrique et l'Égypte, ne demande plus qu'un appoint à la Sicile » (p. 290). Et voici la conclusion de l'auteur : « Favorisée d'abord par une loi harmonieuse et prévoyante, l'agriculture sicilienne est morte du régime bâtard que Rome et les préteurs de Rome ont, tout en gardant le vieux nom, substitué hypocritement à la législation primitive ».

Tout en traitant son sujet avec les détails les plus minutieux, M. Carcopino a su rester clair ; les grandes lignes de sa démonstration sont très apparentes. C'est là un modèle de dissertation où l'histoire politique, l'histoire économique et l'histoire du droit, servies par le talent littéraire, font bon ménage.

S. R.

Alfred Loisy. *Les mystères païens et le mystère chrétien*. Paris, Nourry, 1919 ; in-8, 368 p. — On lira beaucoup ce volume (qui était presque entièrement imprimé en août 1914), non seulement à cause de son mérite, mais parce qu'il est jusqu'à présent le seul ouvrage français où l'on puisse trouver un exposé continu du sujet qu'il traite. A défaut d'un index, il y a une table des matières suffisante dont je donne, à mon tour, un résumé : I. Religions nationales et cultes des Mystères. — II. Dionysos et Orphée. — III. Les Mystères d'Eleusis. — IV. Cybèle et Attis. — V. Isis et Osiris. — VI. Mithra. — VII. L'Évangile de Jésus et le Christ ressuscité. — VIII. L'Évangile de Paul. — IX. L'initiation chrétienne (baptême, eucharistie). — X. La conversion de Paul et la naissance du christianisme. — Suit une conclusion à laquelle j'emprunte ces lignes, caractéristiques du sentiment de l'auteur :

« Prouver, par exemple, que le strict équivalent de l'eucharistie ne se rencontre en aucun mystère païen, pour autant que ces mystères nous sont connus, ne donne pas le droit de nier toute influence des mystères païens sur la cène chrétienne. Les premiers chrétiens n'ont pas institué la cène pour imiter un mystère quelconque, mais ils ont bientôt et de plus en plus compris la cène à la façon des rites de communion mystique usités dans le paganisme. Il en va de même pour tout le reste, à commencer par le Christ lui-même, dont l'idée n'est pas précisément celle de Dionysos, ni d'Osiris, ni de Mithra, et qui pourtant n'aurait jamais été compris comme il l'a été, si de Messie juif il n'était devenu un Sauveur divin, à un titre censé meilleur que celui des dieux de mystère, mais analogue au leur. Quoi que l'on fasse, il restera toujours, en dernière analyse, que, si le christianisme des premiers temps n'a rien copié, rien emprunté littéralement, il s'est essentiellement conformé aux mystères tout en les dépassant. »

Je ne sais si l'on a encore signalé ce passage de Renan, écrit il y a beaucoup plus d'un demi-siècle (*Etudes d'histoire religieuse*, p. 58) :

« C'est comme ayant servi de transition entre le paganisme et la religion

plus sainte qui l'a remplacé, que les mystères sont surtout dignes de fixer l'attention du philosophe et du critique. Des recherches approfondies montreraient que presque tout ce qui, dans le christianisme, ne relève point de l'Évangile, n'est que le bagage importé des mystères du paganisme dans le camp ennemi. Le culte chrétien primitif n'était qu'un mystère. Toute la police intérieure de l'Eglise, les grades d'initiation, la prescription du silence, une foule de particularités du langage ecclésiastique n'ont pas d'autre origine. Le mot *mystère* se lit souvent dans saint Paul; celui d'*épopte* se trouve dans la deuxième épître attribuée à saint Pierre. »

Les « recherches approfondies » recommandées par Renan ont été faites de notre temps; elles ont trop confirmé son opinion pour qu'il n'y ait pas justice à la rappeler.

Mais Renan lui-même eut un précurseur illustre : Isaac Casaubon. Dans son ouvrage *De rebus sacris exercitationes* (Genève, 1565), il passa en revue ce qu'on savait alors des mystères de l'antiquité, pour démontrer ensuite que la terminologie des mystères trouva accès dans l'Eglise et que l'influence des cultes des mystères resta sensible dans diverses institutions, notamment le catéchuménat, l'ordre de la pénitence, le baptême, la discipline de l'arcane, etc. (cf. Anrich, *Das antike Mysterienwesen*, 1894, p. 2). Je vais citer quelques phrases du travail considérable de Casaubon qu'il y aurait intérêt, même aujourd'hui, à traduire, en ajoutant aux textes cités les références précises qui font défaut.

Ed. de Londres (1614), p. 545 : « *Hanc Pauli* (parlant à Athènes) *sanctam prudentiam antistites primos religionis christianae saepe esse imitatos facile intelligent qui antiquissimos pietatis nostrae ritus cum iis comparabunt qui prius fuerunt apud paganos. Multa nomina antiquae superstitionis, multi ritus et caerimoniae retentae, sed piâ adhibitâ interpretatione omnia in melius versa, planèque, ut alicubi ait Beda, pertinaci paganismo mutatione subventum est, quum rei in totum sublatio potius irritasset* » (suivent de savants développements sur les mystères et leurs étonnantes affinités avec le christianisme). — P. 550 : « *Quod pii Patres quum intelligerent, quo facilius ad veritatis amorem corruptas superstitione mentes traducerent, et verba sacrorum illorum quam plurima in suos usus transtulerunt, et cum doctrinae verae capita aliquot sic tractaverunt, tum ritus etiam nonnullos eiusmodi instituerunt.* » P. 554 : « *Quemadmodum autem epoptae qui instituebantur quinquennio, docebantur cum ingenti cupiditate suae epoptiae tempus expectare, unde illa suspiria epoptarum apud Tertullianum; sic erudiebantur catechumeni ut magnâ cum aviditate communionem peterent, unde illis competentium nomen, sicut docent Augustinus, Isidorus, alii.* »

M. Loisy écrit, dans son *Avant-propos*, qu'il a « pensé voir, *sans doute après plusieurs autres*[1], que les racines du christianisme ne plongeaient pas seulement dans le judaïsme, mais aussi dans les anciennes religions païennes, par l'intermédiaire des cultes des mystères. » On n'entend point diminuer le mérite éminent de l'auteur en faisant observer que, parmi ces « plusieurs autres », il y a lieu de mettre en évidence deux savants français, qui furent, chacun à sa manière, des hommes de génie[2].

S. R.

1. C'est moi qui souligne.

2. M. L. croit « superflu de critiquer » ma thèse que le sacrifice mithriaque du taureau était, à l'origine, le sacrifice du taureau sacré solaire (p. 203), que Mithra aurait été lui-même, à l'origine, le taureau sacré et que le dieu tauroc-

St. Gsell. *Histoire ancienne de l'Afrique du Nord.* Tome IV. Gr. in-8 de 515 p. Paris, Hachette, 1920. Prix : 25 francs. — Plus encore peut-être que les précédents — car le sujet en est extrêmement difficile — ce volume atteste, avec une critique toujours éveillée et indépendante, une connaissance sans pareille des textes, des monuments et de ce qui importe dans la bibliographie récente. Les chapitres les plus attrayants, ceux qu'on lira désormais à l'exclusion de tous les écrits de même nature, concernent la mythologie et la religion[1] ; mais les autres ne sont pas moins dignes d'éloges (agriculture, mines, industrie, commerce, mœurs, pratiques funéraires, etc.). A propos de l'industrie, M. Gsell entre dans des détails circonstanciés sur l'art punique (céramique, objets en métal) ; il y revient à propos de l'architecture (p. 193) et du concours apporté aux Carthaginois par des artistes grecs comme Boéthos (p. 206). Le peu que nous savons de la langue punique n'est pas oublié (p. 178), non plus que l'évolution de l'écriture (p. 182), dont M. G. promet de compléter l'exposé au volume suivant. — Dans l'impossibilité de recueillir, même en partie, les idées nouvelles que l'auteur a énoncées, je citerai son opinion sur les « rasoirs » (p. 78) dont l'archéologie s'est souvent occupée en ces derniers temps. Il s'agit de ces lames de cuivre fréquemment ornées qui, depuis le milieu du vi[e] siècle, font partie du mobilier des tombes puniques et dont la fabrication indigène est hors de doute. On a proposé d'y voir des couteaux à circoncision, alors que cet usage religieux n'est pas attesté à Carthage ; la plupart des archéologues les qualifient de rasoirs, et, en effet, ces objets ressemblent aux rasoirs égyptiens, ainsi qu'à ceux dont certains Africains se servent encore aujourd'hui. Mais M. G. fait plus que des réserves (p. 78) : « On a rappelé à ce propos qu'il y avait à Carthage des barbiers sacrés. Remarquons pourtant que ces lames se retrouvent auprès des femmes (qui s'épilent en Orient, mais ne se rasent pas) aussi bien qu'auprès des hommes ; qu'à l'époque où elles abondent, les Carthaginois avaient coutume de porter leur barbe. D'autre part, elles ne ressemblent pas moins à certaines hachettes antiques. Depuis des

---

tons serait le résultat d'un dédoublement. Cette façon d'écarter mon opinion est d'autant plus surprenante que M. Loisy semble l'adopter quelques pages plus haut (p. 196) : « Quelles que soient les origines du culte de Mithra, le taureau du sacrifice et celui du mythe ont été, ils sont demeurés, en quelque façon, Mithra. Le mythe de Mithra, c'est presque le mythe du taureau. » J'évite, pour ma part, ces « en quelque façon », ces « presque », qui permettent toujours de dire ensuite qu'on n'a rien dit ; mais si je ne suis pas tout à fait aveugle, je tire de la p. 196 du livre de M. L. la conclusion qu'il assimile Mithra au taureau, ce qui est précisément la thèse alors nouvelle que j'ai indiquée sans ambages il a y dix ans. Je l'ai complétée en parlant à ce propos de totémisme, ce dont il y a d'autres traces (simples survivances, s'entend) dans le culte mithriaque. M. L. en convient (p. 175), mais à sa manière qui, en quelque façon, est presque la mienne : « C'est un rapport analogue à celui qui constitue le totémisme, mais ce n'est pas précisément le rapport totémique. » J'ose espérer qu'au fond nous sommes d'accord.

1. M. G. est très sceptique et réfute plus de thèses qu'il n'en établit (cf. p. 349).

temps très reculés, la hache a été regardée comme un talisman chez divers peuples. Les lames que l'on déposait dans les tombes puniques — d'ordinaire on les plaçait près de la tête des morts — étaient, non pas des instruments d'usage domestique, mais des objets rituels : ce qu'attestent le soin avec lequel elles sont décorées et le choix des figures qui les couvrent. Il y en a qui sont trop petites ou d'une fabrication trop mauvaise pour avoir pu être employées soit comme rasoirs, soit comme hachettes ». Cette manière de voir n'est pas tout à fait nouvelle, mais il convient de noter que M. G. lui prête l'appui de sa haute autorité. Ce qui est vrai des rasoirs puniques doit l'être des objets de bronze ou de fer désignés sous le même nom dans l'Europe occidentale ; il y a toujours lieu de se demander si c'est *novacula*, *amuletum* ou *tertium quid*.

S. R.

S. Holth. *Greco-roman and Arabic bronze instruments and their Medico-surgical use* (extr. des *Videnskapss. Schriften*, 1919, n° 1). Kristiania, Dybesad, 1919 ; in-8, 20 p. et 4 pl. — Un collectionneur russe, le Bon Ustinov de Jaffa, a vendu récemment beaucoup d'objets réunis par lui en Syrie et en Palestine de 1872 à 1890. Dans le nombre sont des instruments de chirurgie en bronze, provenant dit-on, d'Ascalon ; d'autres seraient originaires de Palmyre. Il faut signaler les suivants, très exactement étudiés et figurés par M. Holth : 1° Une *romaine* longue de 0m,34, avec signes pondéraux gravés ; on en connaît une analogue de la *Casa del chirurgo* à Pompéi ; 2° Plusieurs spatules, dont une portant, suivant M. Fonahn, un nom palmyrénien transcrit en arabe, qui paraît se lire *Ati 'Akib* ; 3° Un manche de scalpel (?) en argent portant des inscriptions (lues par M. Eitrem) : Θές με, κλέπτα ! et Κύρ(ιο)ν ἔχω, ce qui signifie : « Laisse-moi, voleur ! J'ai (déjà) un propriétaire » ; 4° Deux navettes ayant peut-être servi à des sutures chirurgicales ; 5° Quatre sondes ayant pu servir à des opérations sur l'urèthre ; 5° Un instrument arabe pour l'opération de la cataracte (?) — Ce travail est un utile complément à la monographie de J.-S. Hilne, *Surgical instruments in Greek and Roman times* (Oxford, 1907). Il est fâcheux qu'il n'ait pas été mis en anglais par une personne familière avec cette langue ; mais on ne peut que remercier l'auteur de ne l'avoir pas publié en norvégien.

S. R,

Giuseppe Spano. *L'hekatonstylon di Pompei e l'hekatonstylon di Pompeo.* Napoli, 1919 (Accad. Pontaniana) ; gr. in-8, 56 p., avec gravures. — Les portiques, dans l'antiquité, étaient souvent attenants aux théâtres. A Pompéi, il y avait un portique carré derrière la scène et un autre plus magnifique, de cent colonnes, sur la terrasse à l'ouest du premier, à l'entour d'un vieux temple dorique. M. Spano rappelle, à ce propos, le théâtre de marbre construit à Rome en 55 par Pompée et ses trois superbes portiques formant un rectangle derrière la scène. Là aussi il est question de cent colonnes. Les analogies de cette disposition avec celle qui existait à Pompéi obligent d'admettre un modèle commun qui paraît avoir existé à Antioche sur l'Oronte, ville où il est sûr que Pompée résida en 65. Il est vrai que, suivant Plutarque, Pompée aurait fait

imiter à Rome le théâtre de Mitylène ; mais il semble qu'il y ait là une erreur. — Ce mémoire, que je résume très rapidement, contient encore des observations intéressantes touchant l'influence de l'architecture hellénistique en Italie et de la Syrie sur Pompéi, non pas directement, mais par l'entremise de Pouzzoles.

S. R.

Mario Meunier. *Dionysiaques de Nonnos*. Paris, Figuière, 1919 ; in-16, 90 p. — L'auteur, qui sait du grec, a déjà mis en français l'*Antigone* de Sophocle 1907), les fragments de Sappho (1911) et le *Banquet* de Platon (1914). Il nous donne aujourd'hui des extraits de Nonnos (chants X-XII), suivis de l'hymne au Soleil du chant XL. Sa traduction n'est pas empruntée à celle de Marcellus, bien qu'il se soit tenu au texte de cet helléniste (1856). Un traducteur fait naturellement cas de son auteur ; mais l'admiration de M. M. va un peu loin. Ce qui est très juste, c'est le rapprochement de cette poésie surabondante et touffue avec le *Ramayana* ; Nonnos est un véritable Oriental. Mais c'est aussi un insupportable bavard ; qu'on lise, dans M. M., les discours de Dionysos à Ampélos. Comment se fait-il qu'il se soit trouvé à Byzance des copistes pour nous conserver ce fatras, alors qu'ils laissaient perdre Ménandre et Sappho?

S. R.

Wallace E. Caldwell. *Hellenic conceptions of peace*. New-York, Longmans, 1919 ; in-8, 139 p. — La guerre du Péloponnèse fit comprendre aux Grecs les bienfaits de la paix ; les cerveaux les mieux doués conçurent alors l'idée d'institutions destinées à assurer les relations pacifiques des peuples. Si ces tentatives restèrent sans effet, ce fut la faute surtout des troupes mercenaires, qui entretenaient dès lors un état d'esprit voisin du militarisme contemporain. Il y avait aussi des questions de « prestige » sur lesquelles aucun pays ne voulait consentir de sacrifices à ses voisins. Réservant pour un volume ultérieur l'étude de l'idéal de paix à l'époque hellénistique, M. Caldwell s'est occupé dans celui-ci des époques qui précèdent : l'âge de l'épopée ; les débuts des cités-États (Théognis) ; les guerres médiques ; l'âge de Périclès ; la guerre du Péloponnèse ; le IVe siècle jusqu'à Alexandre. Cela ressemble trop à une histoire générale, fondée sur des livres de seconde main et des traductions. Beaucoup de détails sont tout à fait étrangers au sujet traité. Il aurait fallu transcrire, traduire et classer les textes vraiment significatifs ; il aurait fallu s'abstenir de phrases et de références comme celles-ci (p. 85). « Hérodote, né à Halicarnasse, exilé de sa ville natale, grand voyageur, avait de larges sympathies panhelléniques, quelque peu colorées par une prédilection pour Athènes. » En note : « Botsford et Sihler, *Hellenic History*, p. 21 et suiv. » Ce n'est pas ainsi qu'on traite un sujet restreint, intéressant parce qu'il est bien délimité. Celui qui le traitera mieux pourra consulter le mémoire de M. Caldwell, mais il fera, s'il est bien dirigé, autrement que lui.

S. R.

J. Carcopino. *Virgile et les origines d'Ostie*. Paris, Boccard, 1919 ; gr. in-8, x-780 p., avec gravures et planches. — Cet ouvrage très considérable (thèse

de doctorat), où une connaissance étonnante des textes s'allie à celle du terrain, acquise au cours de nombreux séjours et de missions, est le développement d'idées originales que l'auteur eut la bonne inspiration, pour prendre date, d'énoncer devant l'Académie des Inscriptions en 1912 (*Comptes-rendus*, p. 104-5). Comme personne n'est mieux à même de dégager la pensée d'un gros livre que celui auquel nous le devons, je crois devoir transcrire ici — ne pouvant entrer dans les détails — la thèse si clairement formulée par M. Carcopino : « Dans l'*Enéide*, Lavinium n'a rien à voir avec l'histoire d'Enée : c'est la ville des *Laurentes* et de Latinus. La ville que fonda Enée, c'est Troie, aux bouches du Tibre, sur l'emplacement de la future Ostie. Les prédictions et les miracles que la tradition rapporte à Lavinium se réfèrent, dans l'*Enéide*, à cette Troie ostienne et s'expliquent, notamment l'apparition et le sacrifice de la laie pleine au livre VIII, non pas, comme on l'admet généralement, en fonction du culte lavinien des Pénates, mais en fonction du culte ostien de Vulcain, dieu du Tibre[1], et de Maia, la parèdre de ce Vulcain primitif. Si Virgile a conféré au site d'Ostie [où rien de véritablement archaïque n'a été découvert dans les fouilles] le prestige dont la tradition environne Lavinium, c'est pour plusieurs raisons : d'abord, le poète pouvait mettre ainsi les projets de création d'un port à Ostie, que méditait Auguste, sous la tutelle de ces grands souvenirs légendaires : ensuite, grâce à cette Troie élevée près du *flavus Thybris* [*sic*, à juste titre], équivalent latin du *Xanthos* et du *Thymbris* de Phrygie, non seulement il effaçait toute contradiction entre son poème et la prophétie d'Homère sur Enée qui règnera sur Troie, mais il semblait faire sortir l'*Enéide* de l'*Iliade* en vertu d'une espèce de préfiguration mystique. » Il y a là tout un nid d'idées nouvelles et de découvertes ; on en trouvera l'exposé complet dans le volume qui place désormais M. J. Carcopino au premier rang des connaisseurs de Virgile, ainsi que de la religion et des antiquités du Latium.

S. R.

François Villeneuve. *Essai sur Perse*. — *A. Persii Flacci Saturae*. Hachette, 1918 ; in-8, XIV-450 p., LXVIII-125 p. — Le mot d'*essai* a bien dû changer de sens depuis Macaulay et Paradol, si l'on qualifie ainsi un livre de plusieurs centaines de pages sur quelques centaines de vers. Non, ce n'est pas un *essai*, mais une bonne et grosse monographie, que j'appellerais *exhaustive* si j'écrivais en anglais. Il est bien intéressant de comparer cela au chapitre nerveux et spirituel — un vrai *essai* celui-là — que Désiré Nisard écrivit sur Perse dans ses *Poètes latins de la décadence*. Nisard n'avait même pas voulu lire ce qui reste de Cornutus, le maître chéri de Perse ; il ne s'était embarrassé d'aucune controverse née de la *Vita Persii* ou des gloses. Ce sont des sujets sur lesquels M. V. est très abondant et instructif (voir Lejay, *Rev. de Philol.*, 1919, p. 234-236, qui le loue en connaisseur). Pourtant, je lui reproche d'être

---

1. « Volcanus, dieu du Tibre, parèdre de Maia et de Vesta, a été le dieu national des Romains pendant toute une période de leur préhistoire ; et le culte en a survécu à Ostie à peu près intact, avec la primauté qui lui avait jadis appartenu dans la ville elle-même. » (p. 121).

insuffisant sur quelques points. Il ne caractérise pas nettement les grands éditeurs de Perse, Casaubon tout le premier; il renvoie, pour les éditions de son poète, à une bibliographie américaine que personne n'ira chercher; il ne dit rien du tout des traductions françaises, l'une et l'autre estimables par endroits, des collections Panckoucke et Nisard; enfin, j'eusse voulu savoir de lui ce que les grands écrivains français ont pensé de Perse, si Voltaire, Rousseau, Diderot, les jacobins l'ont cité et l'avaient lu. Après tout, ces quelques satires qui n'ont jamais été perdues, que tous les latinistes ont lues à cause de leurs obscurités même et aussi de leurs beautés — Ed. Fournier trouvait, dans l'une d'elles, le plus beau vers de la langue latine — ces satires ne sont pas quelque chose de mort, pâture de corbeaux érudits, mais, suivant la formule dont on abuse quelque peu, une tranche de vie humaine. En lisant M. V., il arrive qu'on oublie cela; peut-être appartient-il déjà à la génération qui a fait plus de métrique que de vers latins. Mais c'est partout le même savoir et la même conscience; je m'incline avec respect devant ce travail ardu.

L'édition est très bien faite. Ce n'est pas un simple *variorum*. L'auteur donne plusieurs interprétations nouvelles et ingénieuses; il en reste à découvrir. Les imitations, celles d'Horace notamment, sont notées avec grand soin. — VI, 73, je crois qu'il fallait renvoyer à Horace, *Sat.* I, 2, 36; II, 62, cet emploi de *rapere* est dans Lucain, I, 165; I, 88, ajouter Martial, XII, 57, 12; I, 76, *venosus* signifie variqueux (Perse parle ailleurs de *varicosi*), et non décharné. Mais ce sont là des vétilles.

S. R.

Fr. Bulič. *L'imperatore Diocleziano. Nome, patria e luogo de la sua nascita; anno, giorno, luogo e genere della sua morte.* Spalato, tipografia Leonina, 1916. In-8, 90 p., avec 25 pl. — Travail critique fort minutieux et intéressant, qui fait état de témoignages de valeur très diverse. Né en Dalmatie, non loin de Salone, Dioclétien est mort dans sa villa d'Aspalathos à l'âge de 68 ans, durant l'été de 313, et a été enseveli dans le mausolée préparé par lui. De nombreuses légendes, dont on lira avec profit l'analyse, concernent le lieu de naissance de Dioclétien et sa famille (p. 67); mais ce folklore est sans doute moins populaire à l'origine que demi-savant. Les planches sont empruntées en partie au monumental ouvrage de Hébrard et Zeiller, *Le palais de Dioclétien à Spalato*[1].

S. R.

Ch. Diehl. *Histoire de l'empire byzantin.* Paris, Picard, 1919; in-8, XI-247 p., avec cartes et gravures. — Nous voici de nouveau les obligés du savant byzantiniste. Après avoir publié un excellent livre sur la grandeur et la décadence de Byzance (Flammarion, 1919; cf. *Rev. archéol.*, 1919, II, p. 265), il nous donne un tableau, brossé à grands traits, mais d'une main très sûre, de l'histoire politique de l'Empire d'Orient. On trouve en appendice la liste des empereurs (y

1. La pl. XXV donne une image assez distincte d'un sarcophage orné de la chasse de Méléagre, au musée archéologique de Spalato (manque au *Répertoire des Reliefs*).

compris ceux de Nicée et les *despotes* de Mistra), une table chronologique des événements (330-1453), enfin une bibliographie sommaire où les travaux russes les plus récents ne sont pas oubliés, mais où je regrette de ne pas trouver le nom du vieux Le Beau, si souvent utilisé par ses successeurs. Sur Gibbon, je partage tout à fait l'avis de M. Diehl ; son livre est « étrangement tendancieux et vieilli » ; sans les amusantes impertinences dont il fourmille, on ne le lirait plus, et je n'ai jamais compris l'admiration qu'il inspirait encore à Mommsen. — Gravures, empruntées au *Manuel d'art byzantin* de M. Diehl, et cartes, en partie tirées de l'*Atlas Schrader*, sont à la hauteur du texte. Voilà un livre qui devra se trouver partout et sera traduit en bien des langues.

S. R.

G. Dottin. *La langue gauloise.* Paris, Klincksieck, 1920 ; in 8, XIV-364 p. — Que de fois des amateurs m'ont demandé s'il n'existait pas de livre de ce genre ! Il n'en existait dans aucune langue. C'est avec joie que je l'annonce ; une grave lacune vient d'être remplie dans la littérature d'érudition. « Ce livre, dit l'auteur, contient à peu près tout ce que l'on sait de la langue des Gaulois. » C'est à la fois beaucoup et peu, car si l'on connaît une foule de mots, personne n'est encore en état d'esquisser une grammaire gauloise. L'ouvrage se divise en deux parties : 1° *La langue.* Les anciennes théories ; les mots transmis par les Grecs et les Romains, par les inscriptions ; les alphabets ; les survivances du celtique dans les langues romanes ; comparaison du gaulois et du vieux-celtique insulaire ; rapports du gaulois avec les autres langues de même famille. 2° *Les textes.* Transcription et commentaire de *toutes* les inscriptions connues ; glossaire de Vienne (Endlicher) ; formules de Marcellus de Bordeaux. 3° Glossaire gaulois. — Il y a un excellent index où l'auteur pousse la conscience (ce n'était pas superflu) jusqu'à renvoyer aux Revues savantes citées dans son texte. M. Dottin ne se fait pas d'illusion sur l'impuissance où nous sommes encore d'expliquer intégralement les inscriptions gauloises ; mais il indique pour chacune d'elles l'état de la science et la bibliographie la plus récente. Érudits ou débutants, nous avons tous beaucoup à apprendre de ce bon livre, y compris la précieuse *ars nesciendi.* S. R.

Elia Lattes. *Per la soluzione dell' enimma etrusco.* Bologne, Zanichelli, 1919 (extr. de *Scientia*, 16 p.) — « Tous les jours augmente le nombre des *rari nantes.* » Ces *rari nantes* sont des vocables étrusques que l'on peut apparenter au latin et aux autres langues indo-européennes. Telle est l'opinion de M. Lattes ; mais les exemples qu'il cite ne convaincront pas tous les philologues. Ainsi *lupu*, mourir, est un mot étrusque dont le sens est certain, sans que le latin en fournisse d'équivalent phonétique. Mais Pline ne raconte-t-il pas que les dévots de Dis Soranus, sur le mont Soracte, s'appelaient *lupi* ? Le mort, consacré à cette divinité infernale, a pu s'appeler *lupu* en Etrurie. De même, on croit que fils et fille se disent en étrusque *clan* et *sec.* Mais, dit M. Lattes, fils ne se dit pas *clan* ; si l'on trouve *Thocernal clan* comme équivalent de *Thoreconia natus*, il faut comprendre *Thocernalis c(a)l(an* (*dus* (étr.

klanth), c'est-à-dire « prétendu (rejeton) de la mère Thoreconia ». *Veleсznal sec* ne doit pas se traduire *Volginiae filia*, mais *Volginialis dicta*, l'étrusque *sec* étant le latin qu'on trouve dans *insece*. Il y a là des choses très ingénieuses; mais je crains que les *rari nantes* courent quelque risque de se noyer.

S. R.

Ch. Bénard, abbé **Favret**, **G. A. L. Boisselier**. *Importance archéologique de la région de la presqu'île de la Torche* (Penmarch, Finistère). Extr. du *Bull. de la Soc. arch. du Finistère*, t. XLVI, Quimper, 1919. — On ne peut qu'applaudir à la résolution des auteurs d'explorer méthodiquement et profondément cette mystérieuse presqu'île : *extremum quà pandit Gallia littus — Oceani perfusus aquis* (Claudien, *In Ruf.*, I, 123). Déjà ils ont recueilli, à l'E. du grand tumulus étudié en partie par P. du Chatellier, un amas important de poteries, repris l'exploitation des *kjoekkenmoeddings*, relevé le tracé de la fortification néolithique de Porz-Carn et dressé la carte des monuments mégalithiques de la région. La pl. II reproduit deux dessins de la grosse pierre horizontale de Kervédal, où les auteurs reconnaissent une « silhouette anthropomorphique particulièrement troublante » tout en convenant que la tête est plutôt celle d'un cheval (*Pen-marc'h* = tête de cheval?). A en juger par les dessins publiés, il vaudrait mieux renoncer à cette hypothèse et admettre un *lusus naturae*. Signalons encore (pl. V) des pierres à cupules et (pl. VI), des pierres cannelées et des sépultures de Roz-an-Trémen. Les débris céramiques de cette provenance (pl. VII) appartiennent à l'époque de Latène I, également représentée par une fibule et deux bagues en fer.

S. R.

J. Brassinne. *Études liégeoises*. Liège, Cormaux, 1919; in-8, 176 p., avec pl. — Dans ce joli volume, luxueusement illustré, le bibliothécaire de l'Université de Liège a réuni un certain nombre d'études qu'il avait dispersées dans différents recueils liégeois. La plus importante est peut-être celle qui concerne un groupe d'estampes de Liège que Bouchot attribuait à la première moitié du xv[e] siècle et qui paraissent bien ne remonter qu'à 1505. Un autre mémoire fort intéressant décrit avec détail l'Evangéliaire offert par Robert Quercentius, en 1565, au chapitre de Saint-Jean-l'Évangéliste à Liège. Une des miniatures semble être signée T. M. M. Brassinne croit qu'il s'agit de quelque élève de Lambert Lombard; en tous les cas, l'auteur a subi profondément l'influence italienne; il aurait pu être instructif de le démontrer avec détail. Celui qui a peint la Cène (à la p. 12) connaissait, du moins par une copie, celle de Léonard; l'architecture de la *Nativité* est tout à fait classique, avec un temple ou un portique dorique au fond. Je voudrais savoir à quelle date un chapiteau dorique apparaît pour la première fois dans la peinture ou la miniature des pays du Nord.

S. R.

H. Martin. *Les Fouquet de Chantilly*. Paris, Laurens, 1919; in-12, 18 p. et 45 figures. — Grâces soient rendues au savant bibliothécaire de l'Arsenal et à son entreprenant éditeur! Enfin le public peut se procurer de bonnes images des

quarante Fouquet de Chantilly [1], cachés à sa vue dans l'introuvable publication de Gruyer (1897). Il y a de longues années, je disais à Léopold Delisle que l'Institut, légataire des trésors de Chantilly, ne faisait rien pour les rendre accessibles : « Qu'un éditeur nous fasse des propositions, répondit-il; d'ailleurs, il y a des cartes postales! » Heureusement, l'éditeur s'est rencontré, mais l'Institut n'y fut pour rien. Espérons que le manuscrit du duc de Berry sortira de même de la pénombre, car quelle bibliothèque de province, pour ne rien dire des bibliothèques privées, peut acquérir les deux volumes de M. Durrieu (500 fr.) ou celui de Giraudon (175 fr.)? Il ne suffit pas de posséder de belles choses; il faut *largiri inopi*, et l'*inops*, en l'espèce, est le contribuable, trop peu averti pour se fâcher du sans-gêne avec lequel on a coutume de le traiter.

A la différence de Gruyer, qui a disposé les quarante Fouquet « suivant l'ordre chronologique des événements » (!), M. H. Martin, qui est un véritable archéologue, a adopté l'ordre que les miniatures occupaient autrefois dans le Livre d'Heures; il donne à ce sujet, dans son *Introduction*, des informations intéressantes. Notons une découverte heureuse et évidente : la figure 28 (Gruyer 37) ne représente pas saint Thomas d'Aquin, mais saint Bernard de Clairvaux.

S. R.

Louis Hourticq. *La jeunesse de Titien*. Paris, Hachette, 1919. In-8, xv-318 p., avec gravures. — On trouve, dans cet ouvrage original, bien des nouveautés. Nous allons les passer en revue; c'est le meilleur hommage à leur rendre.

1° Le *Concert champêtre* (Louvre), attribué à Giorgione depuis le XVIIe siècle, serait une des premières œuvres de Titien, 1511-2. Cette peinture aurait fai partie de la collection de Frédéric de Mantoue, où elle serait mentionnée en 1530 (*donne ignude*). Les rapprochements institués par M. H. pourraient servir à démontrer que Titien a beaucoup imité l'œuvre de son maître, ou qu'il l'a non seulement imitée, mais terminée. M. H. admet que Titien a retouché ce tableau vers 1530; il en explique ainsi la « couleur grasse et chaude », la « lumière ardente », qui ne conviennent pas à Titien adolescent. Le maître n'a pas signé parce qu'il s'est abstenu généralement de signer des tableaux d'inspiration païenne (p. 31, 284). L'attribution à Giorgione conservera sans doute des partisans, car l'hypothèse de la retouche tardive est à deux tranchants : si Titien a repeint ce tableau, pourquoi y laissa-t-il subsister tant de marques d'inexpérience dans le dessin [2]?

2° La *Femme adultère* de Glasgow et le *Jugement de Salomon* de Kingston Lacy seraient également de Titien jeune, non de Giorgione. Le tableau de Kingston serait probablement la copie d'une fresque perdue de Titien à Vicence.

3° La *Vierge* de Castelfranco est bien de Giorgione (1504), mais elle est encore bellinesque.

---

1. Et des quatre miniatures de même origine au Louvre, à la Bibliothèque nationale et au British Museum. Il reste au moins treize miniatures à retrouver.

2. P. 2, M. H. dit que Manet, dans son *Déjeuner sur l'herbe*, s'est « autorisé du Concert champêtre. » Non, il a copié une gravure de Marc-Antoine d'après Raphaël et — m'a dit M. Moreau-Nélaton — l'avouait franchement dans l'intimité.

4° Titien n'a pas été élève de Giorgione (assertion plusieurs fois contredite, ce me semble, dans le reste du volume); quand il le connut, sa personnalité était formée (malgré Vasari et Lodovico Dolce). « On ne voit nulle raison de reconnaître le jeune Titien dans l'œuvre de Giorgione » (p. 63). Après le *pangiorgionisme* de Cook et de Justi, voilà le *pantitianisme*.

5° Le portrait de la *Schiavona* (Richmond) est de Titien (Padoue, 1511) et ne représente pas Catherine Cornaro.

6° Titien est bien né vers 1490, non en 1477 (opinion judicieuse de Cook).

7° Le tableau d'Anvers (Fischel, *Tizian*, p. 2)[1] n'est pas de 1503, mais de 1512 environ (cela me paraît prouvé).

8° « Les vrais maîtres du jeune Titien, ce furent d'abord les graveurs allemands et particulièrement les gravures sur bois d'A. Dürer; le second maître de Titien, ce fut la nature dans laquelle il vécut ses années d'enfance » (p. 86).

9° Les moutons des tableaux de Titien sont peints d'après des croquis qu'il exécuta d'après nature dans son enfance (p. 89).

10° Nous possédons de la première jeunesse de Titien plusieurs dessins (attribués à Giorgione et aux Campagnola) et au moins une gravure sur bois (*Sacrifice d'Abraham*).

11° A la jeunesse de Titien appartiennent *l'Ange et Tobie*, 1507, peinture connue par une gravure de Val. Lefebvre; le *Repos en Égypte*, connu par une gravure également; le *Violoncelliste et la Femme nue*, dont un croquis est au British Museum.

12° Titien, à Padoue, s'est pénétré de Giotto et a étudié Mantegna.

13° Le tableau de Madrid, attribué à Giorgione, est de la jeunesse de Titien figuré sous les traits de saint Roch (p. 119); il y a une trace d'imitation de Mantegna. La *Femme adultère* de Glasgow serait de la même époque.

14° Le sujet de *l'Amour sacré et l'Amour profane* (Borghèse) est tiré du *Songe de Poliphile* (1499). Poliphile et Polia parviennent auprès d'un bassin alimenté par l'eau d'un sarcophage sur lequel est sculpté la mort d'Adonis; Mars frappe de verges Adonis couché; le cheval est la monture du dieu (?) La belle fille blonde placée par Titien auprès de Vénus est Violante, fille et modèle de Palma le Vieux. « Comme Poliphile conduisant Polia, le peintre a conduit Violante auprès du sarcophage où le petit Cupidon recueille le sang d'Adonis pour l'offrir à sa mère; et tandis que les roses jetées sur la margelle du sarcophage se sont colorées de pourpre, la déesse, élevant d'une main le vase qui contient quelques gouttes du sang précieux, s'incline vers la jeune fille pour lui parler d'amour... Ce tableau est une exhortation à l'amour et le regard implorant de Vénus traduit la prière muette du peintre » (p. 134). On continuera à discuter là-dessus, mais en tenant grand compte de la nouvelle explication.

15° Les *Trois âges* de Bridgewater ont été peints avant 1515.

16° La *Sainte Brigitte* de Madrid est Violante; le Saint Ulph du même tableau est Palma.

---

1. Quelque incroyable que cela puisse paraître, M. H. ne mentionne jamais cette publication — la seule qui existe — de l'œuvre entier de Titien. Elle manque aussi à sa bibliographie.

17° La tête de Saint Jean portée par Salomé (coll. Doria) est celle de Titien.

18° Titien ne s'est pas inspiré de l'art antique, mais quelquefois de textes antiques qu'on lui traduisait (Philostrate, Catulle, Ovide). « Si Titien est païen...., ce n'est pas pour avoir ranimé des reliques gréco-romaines, mais pour avoir puisé aux mêmes sources que les anciens le plaisir de vivre et le secret de la beauté » (p. 161). Quand Titien fait une place à la statuaire antique, il ne s'assimile pas le style antique; si le Christ du *Couronnement d'épines* (Louvre) est presque copié du Laocoon, « cette œuvre dénonce l'incompatibilité entre le langage de la couleur et celui du marbre » (p. 168). Le Christ de la *Résurrection* (Brescia) dérive aussi du Laocoon, dont Titien a fait d'ailleurs une caricature, connue par la gravure de Boldrini, voulant se moquer des artistes « qui se font les singes de la statuaire gréco-romaine. » Je n'admets pas cela du tout. Titien a dû connaître quelque peinture antique analogue à celle de Pompéi (Roux-Barré, VIII, 58) qui représente Enée, Anchise et Ascagne avec des têtes de singes. S'il y a simple rencontre entre Titien et l'anonyme pompéien, elle est bien extraordinaire.

19° Dans la *Mise au tombeau* du Louvre, Joseph d'Arimathie est un portrait de l'artiste (p. 195); de même dans l'exemplaire très postérieur (1559) de Madrid.

20° Le prétendu Alphonse d'Este du Prado (réplique au Musée Jacquemart-André) est Fréd. de Gonzague (certain).

21° Le n° 472 de Villot et l'*Homme au gant* (Louvre) représentent, l'un l'Arétin, l'autre Girolamo Adorno, † 1523 (certain et important).

22° La Sainte Catherine de la *Vierge au lapin* (Louvre) est Cecilia, femme légitime du peintre de 1525-1530; le lapin est un souvenir d'une gravure de Dürer (1497).

23° Le *S. Jérôme* du Louvre, inspiré de Giorgione, n'est pas de 1558, mais de 1531.

24° Les tableaux du Louvre, autrefois à Mantoue, connus sous le nom d'*Alphonse de Ferrare et Laura de Dianti*, *Allégorie en l'honneur d'Alphonse d'Avalos*, sont restés l'un et l'autre incompris. Le « Faust attentif près d'une Marguerite complaisante » représente Fréd. de Gonzague et Isabella Boschetti, femme d'un de ses parents (1523). Dans l'*Allégorie* (1531), c'est Titien et Cecilia, morte en 1530: l'Amour et ses flèches, l'Hymen et ses myrtes, la Fécondité et ses fruits s'empressent auprès de la jeune femme (p. 229). « Cecilia et Titien tiennent le bonheur, mais ce bonheur a la fragilité du verre et va se briser entre leurs mains. »

25° Les *Pèlerins d'Emmaüs* (Louvre) n'ont pas été exécutés, comme l'ont cru Villot et ses copistes, pour l'église des *Pregadi* à Venise. Le personnage dénommé Charles Quint est Fréd. de Mantoue; le prétendu cardinal de Ximénès est le cardinal Hercule de Gonzague; le page est le fils de Frédéric, qui fut duc de Mantoue (résultats certains).

26° Dans la *Vénus* de Dresde, laissée inachevée par Giorgione, le visage de la déesse et les proportions (?) seraient seules de ce maître; la silhouette du corps serait de Titien (?), ainsi que le paysage et les étoffes.

27° La *Vénus* des Offices n'est pas Éléonore de Gonzague, mais une inconnue.

28° Ni le tableau de Corrège[1] ni celui de Titien (Louvre) ne représentent Antiope; ce dernier résulte d'une fusion du motif d'Actéon avec celui de la scène décrite par Ovide (*Fastes*, I, 393-400), par l'intermédiaire d'un épisode analogue du *Festin des Dieux* de Bellini.

29° Titien, dans sa vieillesse, s'est rappelé les motifs de ses tableaux de jeunesse; ainsi la bergère couchée de Vienne serait « une reprise du thème de la jeune femme assise de côté dans le *Concert champêtre*. » Cela est inadmissible; le motif de la Bergère (repris par Velasquez, fréquent depuis le XVIII[e] siècle seulement), est d'origine antique; il ne paraît jamais avant ce tableau tardif de Titien et n'a rien à voir avec le *Concert*.

30° Dans la *Pietà* de Venise, achevée par Palma le jeune, Joseph d'Arimathie (et non saint Jérôme) figure sous les traits du vieux Titien, que l'on trouve encore dans la *Trinité* de Madrid.

Si j'ai insisté sur ce livre, c'est que, malgré quelques écarts de doctrine, il fait honneur à notre littérature sur l'art de la Renaissance italienne. C'est trop peu dire qu'il y tient pour l'instant un rang honorable : il la domine.

S. Reinach.

Alexandre Polovtsoff. *Les trésors d'art en Russie sous le régime bolcheviste*. Paris, Société française d'imprimerie, 1919; in-8, 296 p. — Après la révolution russe de mars 1917, l'auteur quitta le ministère des Affaires Étrangères pour se joindre à un groupe d'amis qui voulaient organiser le sauvetage des objets d'art à Pétrograd et dans les environs, tout d'abord de ceux que contenaient les palais impériaux. Avec MM. Weiner et Zouboff, il commença par inventorier le palais de Gatchina, contenant près de 4.000 tableaux; puis il passa à celui de Pavlovsk[2]. Lors de l'avènement des bolcheviks, le nouveau ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, Lounatcharsky, se montra l'adversaire déterminé du vandalisme, M. Polovtsoff fut nommé commissaire-conservateur du palais de Pavlovsk, dont il décrit avec agrément et compétence les merveilles mal connues. Il s'occupait en même temps du Palais d'Hiver à Pétrograd, devenu le dépôt des œuvres d'art appartenant à des particuliers, où se groupait une commission de volontaires qui cherchaient à s'opposer au pillage en déclarant *propriété nationale* les objets convoités. « Maintenant, à distance, je pense avec chagrin à tout ce qu'on n'a pas pu faire, à tout ce qui a péri parce qu'on n'était pas assez nombreux, parce que certains d'entre nous n'ont pas été assez heureux ou assez habiles pour éviter la prison où d'aucuns languissaient encore quand je suis parti. » (p. 121)[1]. Les trésors de l'Ermitage avaient été mis en sûreté au Kremlin avant la Révolution; on

1. M. H. se réserve de motiver ailleurs cette opinion.

2. Le palais de Peterhof et ses annexes furent préservés du pillage par Bernstamm, ancien bibliothécaire de l'Académie des Beaux-Arts. En juin 1918, les conservateurs des palais ouvrirent au public, qui les visita en foule, les châteaux de Tsarskoé-Selo, de Pavlovsk, de Gatchina et de Peterhof (p. 273). M. Polovtsoff fut parmi les *ciceroni* bénévoles de Pavlovsk.

peut espérer qu'on les retrouvera intacts. Mais ceux qui remplissaient les châteaux de la noblesse russe ont été en grande partie détruits comme ces châteaux mêmes. L'histoire dira un jour ce que fut le vandalisme bolcheviste; elle rendra aussi un hommage ému à ceux qui ont fait effort, souvent au risque de leur vie, pour limiter les ravages de ce fléau déchaîné par l'Allemagne sur la Russie.

S. R.

Rendel Harris. *The origin of the doctrine of the Trinity*. Manchester, University Press, 1919; in-8, 41 p. — L'objet de ce petit livre est d'expliquer au grand public, sans citations grecques ni latines, deux découvertes de l'auteur, qu'il croit d'une importance essentielle pour l'histoire du dogme chrétien [2] : 1° Avant les Épîtres et les Évangiles, la propagande chrétienne disposait d'un ouvrage composé de citations de l'Ancien Testament, généralement hostiles aux juifs ; ce manuel a servi à tous les Pères ; il a été souvent réédité et augmenté, entre autres par Cyprien ; le fonds est identique aux *Oracles du Seigneur*, œuvre de Matthieu que commente Papias; et M. Rendel Harris croit avoir découvert une traduction du recueil original au mont Athos (non encore publiée). 2° Au Ier siècle une doctrine, disparue depuis, existait parmi les chrétiens, qui identifiait Jésus à la Sagesse divine, non pas au *Logos*. La grande église de Constantinople, sous le vocable de Sainte-Sophie, est une survivance de cette conception qui a laissé beaucoup de traces dans la littérature. Cette Sagesse est celle des livres sapientiaux, invoqués de bonne heure comme témoins de la nouvelle croyance. M. R. H. écrit (p. 31) : « Le christianisme, en tant que système dogmatique, est fondé sur deux choses : l'identification de Jésus avec la Sagesse divine, la description de Jésus ainsi identifié à la Sagesse, en termes empruntés à la littérature sapientiale. » En appendice, à l'appui de ses dires, il traduit *Prov.*, VIII, 22-31 ; *Ecclésiaste*, VII, 22-27 ; *Ecclésiastique*, XXIV, 3-9. Ce sont des textes qu'on ne saurait trop méditer.

S. R.

Siegfried Lœschcke. *Lampen aus Vindonissa*. Zurich, 1919 (extr. des publications de l'*Antiquarische Gesellschaft*); in-4°, p. 485-504, avec gravures. — En même temps que cette brochure, la *Revue* a reçu un extrait de l'*Anzeiger* (juillet 1916) contenant une conférence du même archéologue sur l'histoire de la lampe dans l'antiquité. Les nombreuses lampes, surtout lyonnaises, recueillies à Vindonissa appartiennent toutes à l'époque comprise entre 25 et 100 après J.-C. ; c'est ce qui en rehausse l'intérêt. La société des Antiquaires de Zurich et la société *Pro Vindonissa* ont fait les frais d'une publication intégrale de ces matériaux ; la brochure annoncée n'en est qu'un extrait. L'ouvrage entier (360 p.) comprend 23 planches d'héliotypie et 48 gravures ; on y trouve la figuration d'environ 1.100 lampes, entières ou fragmentées. — Bien

1. M. Polovtsoff et Mme Polovtsoff, dont la *Revue* a publié un important mémoire sur les découvertes de *Solokha* (1914, I, p. 164), ont pu s'échapper de Russie par la frontière finlandaise au mois d'octobre 1918.

2. Cf. *Rev. Archéol.*, 1917, I, p. 354.

que le nombre de lampes publiées soit encore insignifiant en comparaison de celui des lampes découvertes, on est aujourd'hui en état de fixer approximativement, d'après sa forme, l'époque à laquelle une lampe appartient (voir la préface du catalogue des lampes du British Museum). Voici quelques lignes bonnes à citer de M. S. L. : « Par la nature de l'image qui décore la lampe, le fabricant devint intéressant pour l'histoire des mœurs. Ce n'est pas un hasard si les lampes obscènes font tout à fait défaut dans les camps augustéens de Haltern, tandis qu'elles sont nombreuses parmi les débris du temps de Tibère et de Claude. Ce n'est pas un hasard si les sujets mythologiques sont assez fréquents dans le nord de la Gaule et à Vindonissa, alors qu'ils sont rares sur le Bas-Rhin. Quand nous constatons encore qu'au Ier siècle les plus belles lampes sont fabriquées en Italie, mais qu'au IIe elles sont originaires d'Afrique et de Grèce, cela est bien d'accord avec ce que nous savons des conditions générales de temps. La décadence complète de la lampe italienne en Germanie pendant le IIe siècle est un fait également significatif, non moins que la floraison, à la même époque, d'une fabrique de lampes en Égypte, tout à fait indépendante des modèles romains. » Puisque cette citation m'en donne l'occasion, je publie ici une curieuse lampe égyptienne de l'époque impériale, entrée au Musée de Saint-Germain par un don de Mme Madeleine Tissot (Anubis ; *C. Heliani*, CIL, II, 4959).

S. R.

Fig. 1. — Lampe gréco-égyptienne (Musée de Saint-Germain).

REVUE DES PUBLICATIONS ÉPIGRAPHIQUES

relatives à l'Antiquité romaine.

Année 1919

1° PÉRIODIQUES

American historical review, 1915-1916.

P. 689-708. Tenney Frank. Sur le mélange des races à Rome au temps du Haut-Empire. Relevés statistiques d'après le *C. I. L.*, VI : les inscriptions font ressortir l'énorme proportion d'étrangers et de descendants d'étrangers, surtout grecs et orientaux, que comptait à cette époque la population romaine. Conséquences de ce fait au point de vue politique (abandon des traditions de l'époque républicaine) et au point de vue religieux (succès des cultes orientaux).

American Journal of archaeology, 1919.

P. 163 et suiv. Dean, Inscriptions de Corinthe.

1) *l*. *a*QVILLIO · C · F · POM
*fl*ORO · TVRCIANO GALLO
x.uir. STLITIB · IVD · TRIB · MILIT · LEG · VIII MAC
*pro q*VAEST · CYPRO · EX · AVCTORITATE · AVG
tr. pl. PR · PROCOS · PROVINCIAE · ACH*a*
iae TI · TI · CLAVDI · ANAXILAS · ET
*ii u*IR · QVINQ · SVA · PECVNIA ·

L. 5. *Ti(berii duo)*.

Personnage déjà connu (*C. I. L.*, III, n° 551, add., p. 985). Il fut proconsul d'Achaïe vers 14 ou 12 av. J.-C.

P. 167.

2) M · AGRIPPAE · ES
TERT · TRIB · POTEST
D D · TRIBVS · VINICIA
PATRONO

Date : entre 18 et 12 av. J.-C. La tribu Vinicia est une division de la ville de Corinthe.

P. 168 à 170. Inscriptions relatives au même personnage.

P. 168, n° 7.

3) CN · BABBIVS · PHILINVS · AED · PONTIF
d. S · P · F · C IDEMQVE · II · VIR · P ·

L. 2 [*d*(*e*)] *s*(*ua*) *p*(*ecunia*) *f*(*aciendum*) *c*(*uravit*), *idemque II vir p*(*osuit*) ou *p*(*robavit*).

P. 168, n° 8.

4) CN BAEBIVS PHILINVS
NEPTVNO · SACR

P. 171.

5)
P · CANINIO · ALEXIADAE
F · AGRIPPAE · PROCVR · CAESA*r*
AVG · PROVINC · ACHAIAE
GRANIA QVINTA
SI MERITO

L. 5 : [*optime? de*] *se merito*.

6)
p . c a NINIO ALEXIAD · F · C
*a g r i p p*AE · PROCVR · CAESAR ·
aug. prou. ACHAIAE
B STRABO PATRON

L. 1 : *f*(*ilio*) *Co*(*rnelia tribu*). Sans doute contemporain de Tibère.

P. 173.

7)
Q · CISPVLEIO
Q · F · AEM
THEOPHILO
DECVRIONALIBVS
ET · AEDILICIIS · ORNAMENT
D · D · HONORATO
Q · CISPVLEIVS

Ibid.

8) TI · CLAVDIO
TI · CLAVDI
HIPPARCHI · F
QVIR · ATTICO
PRAETORIIS
ORNAMENT
ORNATO · EX S C
IIVS

Date : Premier siècle après J.-C.

Annual of the British School at Athens, XXI, 1914-1916.

P. 166-167. C. A. Hutton. Deux épitaphes en langue grecque, d'époque romaine, trouvées en 1915 par le corps expéditionnaire britannique près du lac salé de la baie de Suvla.

P. 167.

9

ΔΓ · ΙΟΥΛΙΟϹ · ΙΤΑΛΟϹ · ΖΩΝ · ΚΑΙ · ΦΡΟΝΩΝ · ΕΘΗΚΑ · ΕΜΑΥΤΩ · ΤΗΝ · ϹΟΡΟΝ · ΚΑΙ · ΓΥΝΑΙ
ΚΙ · ΜΟΥ · ΚΛ · ΤΙ · ΤΥΛΛΑ · ΟΥΤΕ · ΔΕ · ΤΟΙϹ · ΤΕΚΝΟΙϹ · ΟΥΤΕ · ϹΥΝΓΕΝΕΙϹΙ · ΕΙΔΕ · ΤΙϹ · ΚΑΙ · ΕΤΕΡΟϹ
ΤΟΛΜΗϹΕΙ · ΑΠΟΘΕϹΘΑΙ · ΤΟ · ΠΤΩΜΑ · ΔΩϹΕΙ · ΤΗ · ΠΟΛΕΙ · ΤΩΝ · ΚΟΙΛΑΝΩΝ · ✱ ΑΦ · ΚΑΙ · ΤΗ · ΠΟΛΕΙ
. . . . ΑΠΟΚΟΝΕΙΓΙ . . . .

L. 3 : Κοῖλα (Κοῖλος λίμην), port de la côte orientale de la Chersonèse de Thrace, entre Sestos et Madytos (Pline, *Hist. nat.*, IV, 50. 75; P. Mela, II, 2, 7; Head, *Hist. num.*, p. 259). — L. 4 : il ne subsiste que la partie supérieure des lettres; peut-être faut-il lire :

[τῶν Ἀλω]πεκον(ν)ησί[ων].....

Alopekonnesos était située sur la côte occidentale de la Chersonèse.

Annales de l'Académie roumaine, série II, tome XXXVIII, n° 15 (Histria, par Basile Parvan).

Inscriptions trouvées en 1914 et 1915.

P. 556 et suiv. Deux exemplaires fragmentés de la même inscription, l'un complétant parfois l'autre. Nombreuses ligatures que nous supprimons (Voir le texte à la page suivante).

Lettre du légat de Mésie Marius Laberius Maximus écrite en l'année 100 (20 octobre) aux autorités de la ville d'Histria avec rappel de lettres antérieures des légats Flavius Sabinus (43-49), Aemilianus (50), Pomponius Pius (51), Plautius Aelianus (52-53), Tullius Geminus (54). Le gouverneur fixe les limites rurales du territoire de la ville et confirme les privilèges accordés précédemment aux Histriens; il les autorise à

10)

ΟΡΟΘΕΣΙΑ ΛΑΒΕΡΙΟΥ ΜΑΞΙΜΟΥ |
FINES HISTRIANORVM HOS ESSE CON | *stitui* *pe*
VCEM LACCVM HALMYRIDEM A DO*m* | *inio*
ARGAMENSIVM INDE IVGO SVMMO | *ad c*
ONFLVENTES RIVORVM PICVSCVLI ET GA | *brani inde ab im*
O GABRANO AD CAPVD EIVSDEM INDE | *? iuxta riuum*
SANPAEVM INDE AD RIVVM TVRGICVLVM |
A RIVO CALABAEO MILIA PASSVVM CIRCIT | *e*R D•VI
ΦΛΑΒΙΟΣ ΣΑΒΕΙΝΟΣ ΙΣΤΡΙΑΝΩΝ ΑΡΧΟΥΣ | ιν ΒΟΥΛΗ ΔΗΜΩ
ΧΑΙΡΕΙΝ ΤΟ ΠΕΡΙ ΠΕΥΚΗΝ ΥΜΕΙΝ ΔΙΚΑΙΟ | ν αν ΚΕΡ•ΙΟΝ ΔΙ
ΑΤΗΡΗΘΗΣΕΤΑΙ ΕΠΙΜΕΛΕΣ ΑΡΟΥΝΤΙΩ ΦΛΑ | δι ΑΝω ... ΤΩ ΕΠαΡΧΩ ΟΥ
ΤΟΣ ΓΑΡ ΑΥΤΩ ΕΠΕΣΤΕΙΛΑ ΛΑΛΗΣΩ ΔΕ ΚΑΙ ΑΙΜΙΛ | ΙΑΝΩ ΔΙΑΔΟΧΩ
ΜΟΥ ΚΑΙ ΕΙΣ ΤΟ ΠΑΝΤΕΛΕΣ ΣΥΝΣΤΗΣΩ Υ | ΜΑΣ ΑΛΛΗ ΕΠΙΣΤΟΛΗ
ΤΟΥ ΑΥΤΟΥ ΣΑΒΕΙΝΟΥ ΦΛΑ ΣΑΒΕΙΝΟΣ Π | ρεσβευτης ΙΣΤΡΙ
ΑΝΩΝ ΑΡΧΟΥΣΙΝ ΒΟΥΛΗ ΔΗΜΩ ΧΑΙΡΕΙΝ ΚΑΙ ΕΙ Κ | ΑΙ τΟ ΤΗΣ ΚΑΤΑ ΤΟΝ
ΙΣΤΡΟΝ ΟΧΘΗΣ ΤΕΛΟΣ ΜΕΧΡΙΣ ΘΑΛΑΣΣΗΣ Δ | ιΗΚΕΙ ΚΑΙ ΕΚ ΤΟ
ΣΟΥΤΟΥ ΔΙΑΣΤΗΜΑΤΟΣ ΑΦΕΣΤΗΚΕΝ Η ΠΟ | ΛΙΣ ΑΠΟ ΤΩΝ ΤΟΥ
ΠΟΤΑΜΟΥ ΣΤΟΜΑΤΩΝ ΟΜΩΣ ΕΠΕΙ ΚΑΙ ΟΙ | ΠΡΕΣΒΕΙΣ ΥΜΩΝ
ΔΙΑΒΕΒΑΙΟΥΝΤΟ ΚΑΙ ΑΣΙΑΤΙΚΟΣ Ο ΕΠΑΡΧΟΣ | ΕΛΕΓΕ ΣΧΕΔΟΝ
ΕΚΕΙΝΗΝ ΜοΝΗΝ ΕΙΝΑΙ ΤΗΣ ΠΟΛΕΩΣ ΠΡΟΣΟ | ΔΟΝ ΤΗΝ ΕΚ ΤΟΥ
ΤΑΡΕΙΧΕΥΟΜΕΝΟΥ ΙΧΘΥΟΣ ΕΔΟΞΑ ΔΕΙΝ | ΥΜΕΙΝ ΚΑΤΑ ΤΗΝ υμετε
ΡΑΝ ΣΥΝΗΘΙΑΝ ΜΕΝΕΙΝ ΤΗΝ ΑΥΤΗΝ ΑΔΕ | ΑΝ ΤΟΥ ΤΕ ΑΛΙΕΥειν
ΕΝ ΤΩ ΠΕΥΚΗΣ ΣΤΟΜΑΤΙ ΚΑΙ ΤΟΥ ΠΑΡΑΦΕΡΕ | ΙΝ ΤΗΝ ΔΑΔΑ
ΕΙΣ ΤΗΝ ΕΝΟΣ ΕΚΑΣΤΟΥ ΧΡΕΙΑΝ ΔΙΧΑ ΤΕ | ΛΟΥΣ ΠΕΡΙ
ΓΑΡ ΤΩΝ ΤΗΣ ΥΛΗΣ ΧΡΕΙΩΝ ΑΝΑΜΦΙΣΒΗΤ | ΗΤΑ ΕΧΕΤΕ ΟΡΙΑ
ΚΑΙ ΤΗΝ ΕΞ ΕΚΕΙΝΩΝ ΧΡΗΣΙΝ ΠΑΣΑΝ ΤΩ ΤΕΛ | ΛΕΙ ανΥΠΕΥΘΥΝΟΝ
ΕΠΙΣΤΟΛΗ ΠΟΜΠΩΝΙΟΥ ΠΕΙΟΥ |
ΠΟΜΠΩΝΙΟΣ ΠΕΙΟΣ ΙΣΤΡΑΝΙΑΝΩΝ ΑΡΧΟΥΣ | ΙΝ βουλη δημω χαΙΡΕΙΝ
ΚΑΙ ΕΚ ΤΩΝ ΓΕΓΡΑΜΜΕΝΩΝ ΥΜΕΙΝ ΥΠΟ ΦΛ ΣΑΒ | ΕΙΝΟΥ και αιμιλι
ΑΝΟΥ ΑΝΔΡΩΝ ΕΠΙΣΗΜΟΤΑΤΩΝ ΚΑΙ |
ΛΑΒΕΣΘΑΙ ΟΤΙ Η ΑΣΘΕΝΙΑ ΤΗΣ ΠΟΛΕΩΣ ΥΜΩΝ |
ΠΑΝΤΩΝ ΦΡΟΝΤΙΖΟΝΤΟΣ ΤΟΥ ΘΕΙΟΤΑΤΟΥ | καισα
ΡΟΣ ΗΜΩΝ ΙΝΑ ΜΗ ΜΟΝΟΝ ΔΙΑΦΥΛΑΧΘΗ | αλλα
ΤΑ ΤΩΝ ΠΟΛΕΩΝ ΔΙΚΑΙΑ ΕΠΕΚΡΕΙΝΑ ΤΗΝ Τω | Ν Κατα στομΑ Πευκης ΑΛΙ
ΕΥΟΜΕΝΩΝ ΙΧΘΥΩΝ ΠΡΟΣΟΔΟΝ ΥΜΕΤΕΡΑΝ ΕΙΝΑΙ | τω ΔΙΚΑΙΩ ΤΑΥ
ΤΑ ΤΑ ΤΕΛΗ ΟΙ ΠΡΟΓΟΝΟΙ ΥΜΩΝ ΚΑΙ ΠΑΤΕΡΕΣ | τη ΧΑΡΙΤΙ ΤΩΝ ΣΕβαστωΝ
ΑΔΙΑΛΕΙΠΤΩΣ ΕΣΧΟΝ ☙ ΕΠΙΣΤΟΛΗ ΠΛΑΥΤΙο | υ αιλιΑΝΟΥ
ΠΛΑΥΤΙΟΣ ΑΙΛΙΑΝΟΣ ΙΣΤΡΙΑΝΩΝ ΑΡΧΟΥΣΙΝ ΧΑΙ | ΡΕΙΝ
ΤΟ ΨΗΦΙΣΜΑ ΥΜΩΝ ΑΠΕΔΟΣΑΝ ΜΟΙ ΟΙ ΠΡΕΣΒΕ | ις καΛΛΙΣΤΡΑΤΟΣ
ΔΗΜΗΤΡΙΟΥ ΚΑΙ ΜΕΙΔΙΑΣ ΑΡΤΕΜΙΔΩΡΟΥ ΗΞΙΟ | Υ ΤΕ ΔΕ ΔΙΑ ΤΟΥ ΨΗ

ΦΙΣΜΑΤΟΣ ΠΑΡΑΠΕΜΦΘΗΝΑΙ ΤΗΝ ΕΥΧΑΡΙΣΤΟΥσΑΝ τω ΤΕΙΜΙΟΤΑΤΩ
ΗΜΩΝ ΣΑΒΕΙΝΩ ΠΡΕΣΒΕΙΑΝ Ο ΚΑΙ ΔΙ ΑΥΤΟΝ ΜΟΝΟΝ ΤΟΝ ΣΑΒΕΙΝΟΝ α
ΣΜΕΝΩΣ ΑΝΕΠΟΙΗΣΑ ΗΞΙΟΥ ΤΕ ΔΕ ΚΑΙ ΤΑ ΤΗΣ ΠΕΥΚΗΣ ΥΜΕιν ΑΘΡΑΥΣ
ΤΑ ΤΗΡΕΙΝ ΔΙΚΑΙΑ ΕΓΩ ΔΕ ΤΟΣΟΥΤΟΝ ΑΠΕΧωΤΟΥ ΘΡΑΥΣΑΙ ΤΙ ΤΩΝ ΕΚ
ΧΡΟΝΟΥ ΦΥΛΑΣΣΟΜΕΝΩΝ ΥΜΕΙΝ ΔΙΚΑΙΩΝ ΩΣ ΚΑΙ ΠΑΡΕΥΡΕΙΝ ΑΝ ΗΔΕ
ΩΣ ΔΙ ΩΝ ΕΣΤΑΙ ΚΟΣΜΕΙΝ ΑΡΧΕΑΝ ΠΟΛΙΝ ΚΑΙ ΕΛΛΗΝΙΔΑ ΚΑΙ ΕΙΣ ΤΟΝ ΣεΒΑ
ΣΤΟΝ ΕΥΣΕΒΗ ΚΑΙ ΠΡΟΣ ΗΜΑΣ ΑΥΤΟΥΣ ΟΥΣΑΝ ΕΥΣεΒΗ
ΕΠΙΣΤΟΛΗ ΤΟΥΛΛΙΟΥ ΓΕΜΙΝΟΥ
ΤΟΥΛΛΙΟΣ ΓΕΜΙΝΟΣ ΠΡΕΣΒΕΥΤΗΣ ΚΑΙ ΑΝΤΙΣΤΡΑΤΗΓΟΣ ΤΙΒ ΚΛΑΔΙ *sic*
ΟΥ ΚΑΙΣΑΡΟΣ ΣΕΒ ΓΕΡΜΑΝΙΚΟΥ ΙΣΤΡΙΑΝΩΝ ΑΡΧΟΥΣΙΝ ΒΟΥΛΗ ΔΗΜΩ
ΧΑΙΡΕΙΝ ΟΙ ΠΡΕΣΒΕΙΣ ΥΜΟΝ ΔΗΜΠΤΡΙΟΣ ΕΣΧΡΙΩΝΩΤΑ . . . .
ΔΙΟΝΥΣΟΔΩΡΟΣ ΗΓΗΣΑΓΟΡΑΣ ΑΡΙΣΤΟΓΟΡΑΣ ΜητροδωρΟΣ ΕΝ
ΤΥΧΟΝΤΕΣ ΜΟΙ ΕΝ ΤΟΜΕΙ ΤΟ ΨΗΦΙΣΜΑ ΥΜΩΝ ΕΠΕΔΟΣΑΝ ΚΑΙ ΕΙΣ ΤΟΝ ΣεβαΣΤ
ΟΝ ΗΜΩΝ ΕΠΙΔΕΙΞΑΜΕΝΟΙ ΕΥΝΟΙΑΝ ΣΥΝΗΣΘΗΣΑΝ Εν ....ημετερα..............
Α ΚΑΙ ΠΑΡΟΥΣΙΑ ΣΠΟΥΔΕΣΤΑΤΗΝ ΠΟΙΗΣΑΜΕΝΟΙ ΤΗΝ. . . . .
ΔΕ ΑΥΤΟΙΣ ΟΜΕΙΛΙΑΝ ΕΠΙΓΝΟΥΣ ΟΥΝ ΗΝ ΚΑΙ ΠΡΟΣ. . . . .
ΠΟΛΕΩΣ ΥΜΩΝ ΔΙΑΘΕΣΙΝ ΠΕΙΡΑΣΟΜΑΙ ΑΕΙ ΤΙΝΟΣ Υμειν αγαθου
ΓΕΝΕΣΘΑΙ ΠΑΡΑΙΤΙΟΣ ΠΕΡΙ ΔΕ ΠΕΥΚΗΣ ΚΑΙ ΤΩΝ ΣΤΟΜατων πεισΘΕ
ΙΣ ΥΠΟ ΤΩΝ ΠΡΕΣΒΕΩΝ ΥΜΩΝ ΕΔΙΚΑΙΩΣΑ ΤΗΡΙΣΘΑΙ ΥΜΕΙΝ Τα των προ
ΓΟΝΩΝ ΥΜΩΝ ΟΡΙΑ EXEMPLV*m epistulae*
MARI LABERI MAXIMI · LEG · AVG PR PR
IMP · CAESARI TRAIANO · AVG · GERMANI*co iii iulio fron*
TINO III COS · VIII · KA · NOVEMBRES · *descriptum*
E*t* RECOGNITVM FACTVM EX COMM *et* *Mari laberi*
MAXIMI · LEG · AVG · PR PR · PERMITT
FABIO POMPEIANO · QVAE · IAM ERA · SCRI
sic CHARAGONIO PHILORALAESTRO · CON*ductore publici por*
TORI RIPAE THRACIAE POSTVLANTE VT *uectigal? hal*
MYRIDIS ET PEVCI DARETVR SECVND*um ueterem legem*
... BIT · IVS EXIGENDI PORTOR*i* . . . . . . *a* . . . .
. . . ARVM DIMENSIVM VSQVE *ad* . . . .

exploiter, sans taxe aucune, pour assurer leur commerce de poisson salé, le Danube avec la bouche Peucé et le lac Halmyris.

Les dernières lignes prouvent que le *portorium* de la rive thrace, distinct de la douane d'Illyricum et affermé à part, se percevait le long du fleuve à partir de Dimus.

P. 596. Album de la Gérusie d'Histria rédigé entre le 25 fé-

vrier et le 10 juillet de l'an 138 ap. J.-C.

P. 611.

11) IMP · CAESARI TITO AELIO HADRIANO ANTONINO AVG · PIO
PONTIFICI MAXIMO PATRI PATRIAE
HISTRIANORVM CIVITAS
T · POMPONIVS PROCVLVS VITRASIVS POLLIO LEG · AVG PR PR
FACIENDVM CVRAVIT

P. 613. Inscription (nº 12) dont le début manque.
Date : an. 155.

12)
1 DIVI NERVAE PRONEPOTI TITO AELIO HADRIANO ANTONINO *Aug pi*O PONTIFICI
*maxi*M TRIB POT XVIII COS IIII *p. p* *e*T M *aurelio uero caesari*
2 *cos* II · CIVITAS HISTRIANORVM T FL LONGINO Q MARCIO TVR*bone legato aug. pr. pr.*
3 ΚΟΥ ΥΙωΝΩ ΘΕΟΥ *νερουα* *ε*ΓΓΟΝΩ *τ* ΑΙΛΙΟΝ ΑΔΡΙΑΝΟΝ ΑΝΤΩΝΕΙΝΩ ΣΕΒ ΕΥ*σ*ΕΒ Π*ατρι sic*
*πατ*ΡΙΔΟΣ ΑΡΧΙΕΡΕΙ ΜΕΓΙΣ*τω* ΔΗΜΑΡΧΙΚΗΣ *εξουσια*Σ *το ιη υπατω το δ και μ. αυρηλιω*
ουηρω κα
4 ΙΣΑ*ρι υ*ΠΑΤΩ ΤΟ Β ΒΟΥΛΗ ΔΗΜΟΣ ΙΣΤΡΙΑΝΩΝ Τ ΦΛ*α* λΟΓ*γινο*Υ ΜΑ*ρκι*Ω ΤΟΥΡΒΩΝΟΣ
Π*ρ*ΕΣΒΕΥΤ*ου* Σ*εβαστου κ*ΑΙ ΑΝΤΙΣΤΡΑΤΗΓΟΥ

P. 617.

13) HERCVL̄ INVICTO
PRO SALVTE IMP
T AEL̄ ANTONIN
HADRIAN AVG PĪ
ET AVREL̄ VERI CÆ
VET ET C R ET BESSI
CONSISTENTES
VICO QVINTIO
NIS AVDITORIO
RESTITVTO CVRA
GENTIBVS SVLPI
CIO NARCISSO
ET DERZENO AVL
VPORI MAGISTRA
TIS ET COCCEIO PHO
EBO QVAESTORE
SIGILLVM POSVERVNT

L. 3 : *vet(erani) et c(ives) r(omani) et Bessi*; l. 14 : *magistratis* = *magistris*, d'un substantif *magistratus* déjà connu dans la région.

P. 633. Deux exemplaires qui se complètent.

14) *i*VSSV ·E EX DE
*c*RET*o* V C OVIN
*te*RTVLLI ES TER
mini POSITI INTER
ESSI AMPVDI
*l*AM ·E VICANOS
? *cut*ERIDAVENSES
per VINDIVM VE
RIANVM PRAEF
CL

L. 5. L'auteur lit : *Bessi Ampudi villam*?; l. 10 : *cl(assis)*.

P. 630 et suiv. Dédicaces à différents empereurs du III^e siècle par la ville d'Histria.

P. 665.

15)
M · VETTIVS FELIX
EX DEC ALE VIXIT
ANN LX · ET AVRELIAE
FAVSTINE COIVGI EIVS
VP FELIX · STRATOR
COS · LEG · XI · CL FILIVS
*pat*RI ·E MATRI BENE
*merenT*I POS OBIT*um*
e o r V M · POSVIT
s i t TIBI TERR*a*
LEVES
ave VIATOR ·E V*ale*

P. 672.

16)
ΙΟΥΛΙΟΝ ΣΑΤΟΥΡΝΕΙΝΟΝ ΕΚΑΤΟΝΤΑΡ
ΧΟΝ ΛΕΓΙΩΝΟΣ ΙΑ ΚΛΑΥ ΙΟΥΛΙΑ ΓΛΥΚΕΝΑ ΘΥ
ΓΑΤΗΡ ΙΟΥΛΙΑΣ ΚΑΛΛΙΟΤΕΡΑΣ ΚΑΙ ΚΛΗΡΟΝΟ
sic ΜΙΣΗ Ε ΕΚ ΜΕΡΟΥΣ ΙΟΥΛ ΣΑΤΟΥΡΝΙΝΟΥ ΕΚΑΤΟΝ
sic ΤΑΡΧΟΥ ΠΑΤΡΟΝΟΣ ΗΜΩΝ ΑΝΕΙΤΗΣΑ ΤΟΝ
sic ΑΔΡΙΑΝΤΑ ΜΕΤΑ ΤΟΥ ΑΝΔΡΟΓ ΜΟΥ ΗΝ ΜΕ
Η ΜΗΤΗΡ ΝΟΜΙΜΩΣ ΠΑΡΕΔΩΚΕΝ ΑΥΡ ΧΡΗ
ΣΤΟΥ ΣΕΥΗΡΟΥ

P. 675.

17) *uixi*T AN
XXX T*i*TINIVS
SEVERINVS SES
CVPLICARIVS
ALES · II · ARABA
CORVM ·E TITINI
VS IAMVARIS FILI
TITVLI MEMO
RIAE CAVSE PO
SVERVNT AVE VI
ATOR ET VALE

Une autre inscription est relative à l'aile II des Aravaci qui tenait garnison à Carsium (p. 678).

P. 695.

18) CIRCITOR DE
VIXILLATIO
NE XII CATA
FRACTANI VN
STRIMAMI Q VI
XIT ANNIS XXXIII
milit · XII ▒ V

Anzeiger für Schweizerische Altertumskunde, XX, 1918.

P. 133. A. Cartier. Inscriptions trouvées à Genève.

P. 134.

19) *i m p* · *c a e s*
DIVI MAGNI AN
TONINI PI · F · DIVI
SEVERI NEPOS *m*
A*ur*LL A*ntoninus*
PIVS FELIX A*V*G P M
TR POT II COS II P P
PRO COS
MP VIIII

Milliaire de la route de Nyon à Genève.

P. 138.

20) SEVVAE VE
RECVNDAE
FIL

Sevva, féminin du celtique connu *Sevvos*.

P. 139.

21) D · M
AVR · VALENTI
AVG · LIB · P · P · XL ·
GALL · STAT · GEN
AVR · EVTYCHES
LIB ET EVE*ntius*
HERE*des fac* · *cur* ·

L. 2. *Aug(usti) lib(erto), p(rae)p(osito) Quadragesimae Gall(iarum) stat(ionis) Gen(avensis)*.

Archaiologicon Deltion, 1916.

P. 6. Xanthoudidès. A Aposelemi, près de Monophatsios.

22) EX AVCTORITATE
NERONIS CLAVDI
CAESARIS AVG GER
MAN*i*CI PONTIF
MAXI TRIB POT XI
IMP COS IIII P P ET
EX S C
L TVRPILIVS DEXTER
PROCOS PR*aedia* *p*VBLICA
GORTVNIO*rum* *pl*ERAQV
E A PRIVATIS OCCVPATA
*restit*VIT TERMIN
AVITQVE

An. 64-65 ap. J.-C.

Athenaeum, studii periodici di letteratura e Storia, II, 1914.

P. 211-213. A. de Marchi. Notes sur une inscription d'Ostie (*Notizie degli Scavi*, 1913, p. 70), et sur une inscription de Pompéi (*Ann. épigr.*, 1914, n° 139).

P. 330-334. P. Fossataro. Observations sur l'épitaphe d'Allia Potestas (*Ann. épigr.*, 1913, n° 88).

P. 335-336. E. Mariotti. Sur une inscription d'Atella (*C. I. L.*, X, n° 3732).

Id., 1915.

P. 77-79. C. Pascal. Sur la double forme *Sabazius*, *Sabazis* dans les inscriptions.

P. 121-147. A. Amante. Contribution à l'étude de la poésie chrétienne dans les épitaphes métriques, d'après les recueils de Bücheler et Cholodniack.

P. 188-191. C. Pascal. Observations de Gatti sur le n° 566 des *Inscriptiones christianae urbis Romae* de De Rossi.

P. 211. C. Pascal. A propos des observations de Gatti dans le *Philologus* de 1914 sur l'inscription d'Allia Potestas.

P. 337-342. A. de Marchi, P. Rasi, C. Pascal. Sur le sens de l'expression *invisa superis* dans le n° 566 des *Inscr. christ.*

ID., 1916.

P. 6-15. Lenchantin de Gubernatis. L'épitaphe de Florentius (inscription chrétienne métrique publiée dans le *Nuovo Bullettino*, 1914, p. 126).

P. 157-160. Lenchantin de Gubernatis. Sur l'épitaphe de Januaria (*Ann. épigr.*, 1916, n° 56).

P. 227-236. M. Galdi. Nouvelles observations sur l'épitaphe de Florentius.

ATTI DELLA REALE ACCADEMIA DI NAPOLI, N. S., V, 1917.

P. 233-236. E. Pais. La date du traité de Brindes, d'après le *C. I. L.*, X, n° 5159; fin de septembre ou début d'octobre de l'année 40 av. J.-C.

ATTI DELLA REALE ACCADEMIA DELLE SCIENZE DI TORINO, LIV (1918-1919).

P. 329 et suiv. G. de Sanctis. Observations sur l'inscription de *Volubilis* (*Ann. épigr.*, 1916, n° 42). Maintient l'accusatif « incolas » : *incolas... suis impetravit.*

P. 526-530. G. de Sanctis. Sur l'expression ἡμῶν ἕνεκεν dans le sénatus-consulte pour Thisbé et le sénatus-consulte de Délos relatif à la demande de Démétrius.

BODLEIAN QUARTERLY RECORD, 1919.

P. 261. B. P. Grenfell. Diptyque de bois acquis au Caire. Cursive latine.

23) Face intérieure.

a) *Q. Aemilius Saturninus praef. Aeg.*
postulante C. Terentio Sarapammo-
ne Meuiae Dionusiario e lege Iulia et
Ti(ti)a et ex. s. c. M. Iulium Alex
andrum
quo ne ab iusto tutore tutela abeat

tutorem dedit d e r e e b t s s
actum Alex. ad Aeg. uiiii kal octobr
Saturnino et Gallo cos anno uii
imp.
Caesarum L. Septimi Severi Pii
Pertinacis Arabici Adiabenici

b) *Parthici Maximi et M. Aureli*
Antonini Augg. mense Thot die
xxui
Μηρουια Διονυσιαριον αιτησαμη(ν)
(κυριον) επιγρα

φομενον Ιουλιον Αλεξανδρον ως
προκ(ε)ι·
ται Γαιος Ιουλιος Ηρακλας εγραψα
υπερ αυτης
γραμματα μη ειδυιης

Face extérieure.

C. Iuli Heraclae
C. Longini Prisci
P. Octavi Theophili
M. Aureli Marci

M. Iuli Felicis
C. Domiti Claudiani
C. Terenti Sarapammo
nis

Q. Aemilius Saturninus praef. Aeg.
postulante C. Terentio Sarapammone
Meuiae Dionusiario e lege Iulia

et Titia et ex. s. c. M. Iulium
Alexandrum quo ne ab iusto
tutore tutela abeat tutorem dedit

d. e. r. e. e. b. t. s. s.
actum Alex. ad Aeg. uiiii kal octobr
Saturnino et Gallo cos anno uii
impp. Caesarum L. Septimi Severi
Pii Pertinacis Arabici Adiabenici
Parthici Maximi et M. Aureli
Antonini
Augg. mense Thoth die xxcci

Μηρουια Διονυσαριον αιτησαμην κυριον
επιγραφο
μενον Ιουλιον Αλεξανδρον ως προκει
ται Γαιος Ιουλιος
Ηρακλας εγραψα υπερ αυτης γραμματα
μη ειδυιης
Μεδιας Διονυσιαριου αιτουμενην
κυριον Γαιον Ιουλιον Αλεξανδρον

Date : 23 septembre 198. Le sens des sigles *d.e.r.e.e.b.t.s.s.* est obscur. M. Grenfell propose : *descriptum et recognitum ex exemplo..... supra script...*

Boletin de la Real Academia de la historia, LXXII (1918).

P. 88 et suiv. Fidel Fita. Inscriptions de Barcelone déjà connues par des copies (*C. I. L.*, II, n^{os} 4530 et 4565) et dont les originaux ont été retrouvés.

P. 135 et suiv. Du même. Inscriptions de la cité de Léon.

P. 141 (fac-simile médiocre).

24) L · CMPLO · PATERNO
EQVITI · SECVNDO · AQ
VAE · FLAVIAE · OPTIO
ni qui uixit AN LII

PER FLAVIWI CMPLVM
NOPIRVM · LIB · F · C

Aquae Flaviae = Chaves, en Tarraconaise.

P. 177 et suiv. Du même. Inscriptions d'Italica et d'Hellin.

P. 280. Roso de Luna. Inscriptions de Titulcia.

P. 392. A. del Arco. A Tarragone.

25) D ∅ M
GAVIAE · ATHENAID
L · FABIVS · PROVINC · LB
VICTOR · CONTVBERN
CARISSIMAE · ET
AMANTISSIMAE
S · T · ∅ T · L

Bollettino di filologia classica, 1917-1918.

P. 57-59. M. Barone. Sur la *lex Spoletina* (*C. I. L.*, XI, n° 4766) et les textes analogues concernant les bois sacrés.

Bulletin archéologique du Comité des Travaux historiques, 1918.

P. 134. R. Cagnat. Restitution de l'inscription de Tivoli (*Ann. épigr.*, 1911, n° 110). Le titulaire ne peut être déterminé.

P. 139. Inscriptions de Lambèse, relatives au gouverneur Aurelius Decimus.

P. 140.

26) DEO PATRIO PR
AESENTI NVMI
NI IOVI BAZOS
ENO CVIVS PR
AESENTEM M
IESTATEM FRE
QVENTER EXPE
RTVS SVM
AVREL DECIM
VS VPPP NVMID
IAE EX PRINCIP
E PEREGRINO
RVM
VOTVM SOLVIT

L. 10 : *v(ir) p(erfectissimus) p(raeses) p(rovinciae) Numidiae.* L'ethnique d'où est tirée l'épithète *Bazocenus* est inconnu.

P. 141.

27) DIIS BONIS
MARTI GRA
DIVO PATRI
ET VICTORI
AE SANCTAE
M AVRELIVS
DECIMVS
V P P P N V·L·S

Ibid.

28) IOVI OPTIMO M
XIMO IVNONI RE
GINAE MINERVA
E SANCTAE VICTOR
AE HERCVLI AVG
GENIO LOCI DIS
DEABVS Q OM
NIBVS
M AVREL DECIM
VS V P P P N EX
PRINCIPE PER
EGRINORVM
VOTVM SOLVIT

P. 144 et suiv. Héron de Villefosse. Fac-similé de différents fragments de listes militaires trouvées à Carthage. Le texte en est déjà publié.

P. 164 et suiv. Carton. Inscriptions de *Thuburnica* (Tunisie). Funéraires.

P. 167.

29) C · VIBIVS · T · F · POL
MILES · LEG VIII
DOMO LEPIDO
REGIO · IN
(sic) EXTREIS · FINIBVS
SEPVLTVS

L. 5 : *exteris*.

P. 188 et suiv. L. Châtelain. Inscriptions de *Volubilis* (Maroc). Funéraires pour la plupart.

ID. PR.-VERB. DES SÉANCES, 1918. Novembre. P. XXVI et suiv.

Merlin. A *Thuburbo majus*. Fragments de plaque où était gravée une inscription en l'honneur de Caracalla. Au dos, restes d'un règlement impérial.

30) *a*) HAVE CATV*ll*INE ⱩARISSIM*e*.....
NOSTRAM LITTERIS AD NOS DA*tis*...
ET BENE*f*ICIARI VERVM ETI*am*... ...
DEM*,*//MA ADVERTEN'.............
DVBIVM EST COEPTVM ES*t* (?)......
*S*ALVE CATVLLIN*e* *k*ARISSIME QVAOBREMI....... (*sic*)
STATIONV////VT VARIAE FACIA...............
....
....
N[redacted]...............................
PI[redacted]..........
DEFIGENTISSI//II[redacted]......... ...
CONMISERINT ET QVIDEC....... ....
IPSIS SVB CVSTODIARI^c.............. ....
IVRE DEBEBVNT PRO^D.........................
FACVLTATEM REPOSI..........................
IIIQVE QVONIAM..............................
.... NIS SOI....................................

b) .... ꟻCOGATVR VT AVTEM NON DVBIVM.....
.... *C*ONTINETVR
.... ISTATIONIS PRIMIPILI AGVNT SYMBVLOR*um*..
(*sic*) ...*S*YMBVLORVM ANNVM ACCIPÎPIENT X CEN*tum*..
(*sic*) ...... INTEREA SYMBVLORVM ANVM ACCIPI*ent*..
....................................M ACCI*pient*..

c) ....IOI [redacted] CORVM EIVS
.......NSTITVTI FVERINT ADQVE
.......VERO NOMINIBVS IPSIS
................'DICIVM DICATIONIS
.................................[redacted]

P. XXXIII. Même ruine.

31) POLLVCI ·
EXTRICA
TIANO
IVLIA
▨▨▨ ▨▨▨
▨▨▨▨▨▨

Ibid.

32) DDDNN*n ualenti*
*grat*IANO ET *ualen*TINIANO *perpet*VIS SEM*per*
AVGGG · PROC *d*ECIMI HESPERI V C AM*p* PROC · P A ·
LEGA*t*IONE MACI RVFINI $\overline{\text{V}}$ $\overline{\text{C}}$ LEG SPLEND . KARTHA*g*
PORTICVS FORI CVIVS PARS IAMD*u*D*u*M...............
... MANEBAT N*u*NC AD MELIO*rem* CVL*tum*......
...............ILIVS C▨...NIVS BI▨...IVS CVR REIP
cum ORD*i*NE AM*a*NTISSIMO · REST*itu*IT EXCOLVIT · DEDICAVIT

Décembre,

P. XXXIII et suiv. Carcopino. Inscriptions d'Algérie.

P. XXXV. A Cherchel.

33) · D · M · S
CLODIAE SATVRNNAE
CVI SIGNVM ❦
HONORES
CONIVGI AMANTI*ssimae*

P. XXXIX. Monceaux. A Lambèse.

34) ΘΕΩΙ
ΕΠΗΚΟΩΙ
CΑΡΑΠΙΔΙ

ID., 1919.

Janvier.

P. XXII. Delattre. A Carthage.

35) † *In hoc tumulo jacens.*
Quisquis ades, lector, causam qui noscere benis
Funde, precor, lacrimas; non minor hic dolor est.
Hic jacet exanimis magnus decor illa parentum
Quam mors inmeritam inp[*ia*] *sorte tulit,*
Incassum mi! saeva jubans quam perdere duxit
Insontem animam dum sine sorde trait.
Sed hanc dira dolum rapiens commune parentum
Tradidit et miseris tristia corda dedit.
Nam vivit haec moriens, aeterna in luce manebit
Redemta et magno permanet Aelisio,
Vis quinos linquens supletis mensibus annos;
In pace deposita pridie kalendas Apriles ind. XII.

Février.

P. v et suiv. Gsell. Inscriptions diverses d'Algérie.

P. xi. Inscription de Madaure dont le début figure au n° 84 de l'*Année épigr.*, 1917-1918.

36) *ph*ILOSOPHO
*pl*ATONICO
*ma*DAVRENSES
CIVES
ORNAMENTO
SVO · D · D · P · *p*

Il s'agit d'Apulée.

P. xii. Début de l'inscription de Madaure publiée au n° 234 de l'*Année épigr.*, 1907. Le texte complet donne :

37)

M · CORNELIO FRONTO|NI QVIR . GABIN*ia*NO · EQ · R
EX INQVISITIONE · ALL|ECTO · FL · P · P · IIVIR*ali* HONES
TAE MEMORIAE VIRO · |M · CORNELI · VICT*or*INI · FL · P · P
BIS IIVIRALIS FILIO · SPLE|NDIDISSIMVS *ordo* ET PO
PVLVS COLONIAE MA|DAVRENSIVM *ob in*SIGNEM
IN SE AMOREM ET FRV|MENTI COPIAM *tempo*RE IN
OPIAE SIBI LARGITER PR|AESTITAM HONO*rem* BIGAE
ET STATVAE DECREVE|RVNT PECVNA *publi*CA QVM
CORNELIAE ROMANI*lla* POSTVMIA*na et vi*CTORINA
CLAVDIANA ET EVLO*g*IA ROMANILLA *filiae* ET HERE
DES EIVS SVA PECVN*i*A POSVERVNT *spo*RTVLIS
DECVRIONIBVS ET *c*VRIALIBVS DA*tis*

P. xiii. Série d'inscriptions provenant du théâtre, relatives à ce personnage et à sa famille.

38) C · GABINIO
FORTVNATO
AVO

39) M · GABINIO
SABINO
PATRI

40) SECVNDIAE
VICTORIAE
MATRI

41) M · CORNELIO FRONTONI
GABINIANO
AMITAE FILIO

42) CORNELIAE
GABINILLAE
AMITAE FILIAE

43) M FLAVIO
FORTVNATO
GABINIAN
▒▒I▒I▒A▒
NEPOTI

Avril.

P. xiv et suiv. Gsell. Inscriptions de Madaure.

P. xiv.

44)

a	b	c	d	e
Q · OBSTORI	VS · Q · FIL · PALATINA · HONORAT	VS · VET · COH · Ī · VR	*b. honestae mi*	SSI
ONIS · IIL · PP · IIVI	R · QVOD · EI · ORDO · COL · MADAVR · M	ILITANTI · DECVRION	*atum sponte*	OB
TVLSSET QV	ODQ IN EVM · HONOREM · FL · PP CO	NTVLISSET ARCVM ET S	*tatuam inlatis*	REDV
BL · OMNBVS · H	ONORARIIS · SVMMIS · SVA · PEC · EX · HS · XLM	IL · FECIT ET OB DEDCATIO	*nem decuri*	ONI
BVS · ET EPVLV	M CVRIIS · ET GYMNASIVM · POPVLO · DEDIT			

P. xv.

45) Q · SERVILIVS
HONORATVS E
M · SCRIBONIVS
HONORATVS
BENNIANVS · LECT
CARIORVM · PRIN
CEPS COLOMN*m*
A SOLO CVM OR
NAMENTIS · S · P FE
CERVNT ET · DD

Lecticarii : sans doute ceux qui portaient dans les processions les images divines sur une litière.

P. xvii (Voir le texte à la page suivante).

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE FRANCE, 1917.

P. 88-90. Héron de Villefosse. Sur un petit objet de bronze en forme de boucle et portant une estampille (*C. I. L.*, XII, n° 5698, 18); comme tous ceux de même nature déjà signalés (*C. I. L.*, XII, n°s 5043 et 5698, 16 et 17; XIII, n° 10027, 195), il ne doit pas être classé parmi les fibules et servait sans doute d'étiquette.

P. 143-146. Pallu de Lessert. Sur Flavius Sacerdos, légat du proconsul à Carthage en 392-393 (Saint Augustin, *Contra Cresconium*, IV, 57, rapproché du *C. I. L.*, VIII, n° 1148-14279).

P. 161. R. Cagnat. A Cherchel, dans le terrain où fut trouvée la statue d'Apollon Pythien. Sur un pavement en mosaïque, du IVe siècle (*Ann. épigr.*, 1917-1918, n° 26).

46)

ELIAE · MMMOSAE
NE MVLTVM QVAERAS HOS
PES CVIVS MONYMENTVM
MAMMOSAE FLORVS CON
IVGI CONSTITVIT ·
QVAM NON INMERITO MAG
NO DILEXIT AMORE ·
GENIALIS CVSTOS VTPOTE
QVAE FVERIT
QVAEQ PENVM PARVOSQ
LARES PROVEXERIT ILLI ·
DVM FRVGI VITAM DEGERIT
INGENIO
ET QVAE FECVNDO PAR
TV NVMEROSA REPLERIT
CASTA DOMVM TRINO PIG
NORE CONIVGII ·
HAEC ISTIC IGITVR MISERAN
DO FVERE RAPTA ·
POST ANNOS FLORES VITAE
sic TRINTA DVOS ·
CONIVGIS HAVD MINIMO
LVCTV SVMPTVQSE

· SI QVIS F
LIS CVRIOSE SCI
RE VIATOR
QVIS FORETHIC HOMI
NVM QVONDAM DVM
VITA MANERET ·
IVL · HIC FVERAT · SERVA
TO NOMINE FLORVS ·
QVI QVINQVAGINTA IV
VENIS DVM DEGERET
ANNOS · ATQVE CVM
PARITER INGRESSVS
SORTE FVISSET · INFE
LIX FACILI · DECESSIT · FV
NERE MORTIS · HVIC KA
RA QVIDEM LIBEROR
TERNA PROPAGO · ET CASTA
PARITER · MAMMOSA
NOMINE CONIVNX
QVAM NVNC · VT RELE
GIS DEFVNCTAM
MORTE RRIOREM sic
CONIVNCTI · TV
MVLI SOCIATO SER
VAT · HONORE ·

[A]eliae Mammosae.
Ne multum quaeras, hospes, cuius monymentum,
Mammosae Florus coniugi constituit,
Quam non immerito magno dilexit amore,
Genialis custos utpote quae fuerit,
Quaeque penum parvosq(ue) lares provexerit illi,
Dum frugi vitam degerit ingenio,
Et quae fecundo partu numerosa replerit
Casta domum trino pignore coniugii.

Haec istic igitur miserando funere rapta,
Post annos flores vitae tri(gi)nta duos,
Coniugis haud minimo luctu sumptuq(ue) se[pulta]
....

Si quis f[orte ve]lis curiose scire viator
Quis foret hic hominum quondam dum vita maneret,
Iul(ius) hic fuerat servato nomine Florus,
Qui, quinquaginta iuvenis dum degeret annos,
Atque unum pariter ingressus sorte fuisset,
Infelix facili decessit funere mortis.
Huic kara quidem liberor(um) trina propago,
Et casta pariter Mammosa nomine coniunx,
Quam nunc, ut relegis, defunctam morte (p)riorem
Coniuncti tumuli sociato servat honore.

P. 168. Delattre et H. de Villefosse. A Carthage, près de Sainte-Monique. Funéraire chrétienne.

P. 172-179. Héron de Villefosse. Sur les inscriptions d'Ostie concernant les *navicularii Narbonenses et Curbitani* (*Ann. épigr.*, 1917-1918, n^{os} 109 et 110).

P. 190-193. Pallu de Lessert. Sur l'inscription de Khamissa reproduite dans l'*Ann. épigr.*, 1917-1918, n° 60.

P. 205-211. Pallu de Lessert. A propos de l'inscription de Puppu (aujourd'hui Souk-el-Abiod) reproduite dans l'*Ann. épigr.*, 1912, n° 178 : sur le sens des expressions *vicarius Africae, agens per Africam pro praefecto, vices agens per Africanas provincias.*

CAMBRIDGE UNIVERSITY REPORTER, 20 mars 1917.

Communication de sir John Sandys à la Cambridge Philological Society le 22 février 1917, sur la formule *Sub ascia dedicavit* dans les épitaphes gallo-romaines.

CLASSICAL PHILOLOGY, XI, 1916.

P. 25-45. A. E. R. Boak. Les *magistri* de Campanie et de Délos, d'après les inscriptions. Ressemblances des collèges d'Hermaïstes, Apolloniates, Poseidoniates, Compétéliates et des associations professionnelles de Délos avec les corporations campaniennes ; les épimélètes athéniens ont le même rôle que les préfets romains à Capoue. Mais les *magistri pagi* d'Italie n'existent pas à Délos.

P. 334-336. Tenney Frank. A propos du mot *incrementum* dans Virgile et dans l'inscription du *C. I. L.*, VI, n° 13213.

Id., XII, 1917.

P. 197-198. G. A. Harrer. D'après l'inscription reproduite dans l'*Ann. épigr.*, 1910, n° 75, correction au texte de Tacite, *Agricola*, 44, 1 : *Collega Prisci-noque consulibus* au lieu de *Prisco* (93 après J.-C.)

P. 431-434. Jefferson Elmore. A propos des *professiones* de la table d'Héraclée (*lex Julia municipalis*) : l'auteur maintient, contre Reid, l'interprétation qu'il a proposée en 1915 (*Journ. of Roman Stud.*, p. 125 sq.) de deux textes de Cicéron, *Ad Att.*, XIII, 33, 1, et *Ad fam.*, XVI, 23, 1, où le mot *professiones* se rapporterait également à des déclarations annuelles de propriétés.

Id., XIII, 1918.

P. 155-168. Tenney Frank. Renseignements qu'on peut tirer du *C. I. L.*, XV (*instrumentum domesticum*), sur la vie économique à Rome aux derniers temps de la République et sous le Haut Empire.

P. 225-240. Tenney Frank. La vie économique à Pompéi, d'après les découvertes archéologiques et les inscriptions.

Id., XIV, 1919.

P. 74-82. Tenney Frank. Sur la colonne rostrale de C. Duillius et son inscription.

Classical Quarterly, 1914.

P. 132-133. J. H. Cunningham. Claude et les *principes Galliae* dans les tables de Lyon : discute l'interprétation de E. G. Hardy, *Roman laws and charters*, p. 133.

P. 282-288. Réponse de E. G. Hardy.

Id., 1915.

P. 57-60. Réplique de J. H. Cunningham.

Id., 1917.

P. 27-37. E. G. Hardy. Conteste l'interprétation proposée par Jefferson Elmore des *professiones* mentionnées par Cicéron (*Ad. Att.*, XIII, 33, 1 et *Ad fam.*, XVI, 23, 1), qu'il rapprochait de celles dont il est question dans la table d'Héraclée (*lex Julia municipalis*).

Id., 1918.

P. 38-44. Jefferson Elmore. Réponse à l'article de E. G. Hardy.

Classical Review, 1915.

P. 1-4. M. N. Tod. Note sur une inscription grecque d'Asie Mineure d'époque romaine (*Inscr. gr. rom.*, IV, n° 1393).

Id., 1917.

P. 132-134. E. G. Hardy. A propos du mot *fundus* dans la table d'Héraclée (*lex Julia municipalis*) : sens de ce mot dans Cicéron, *Pro Balbo*, VIII, 19-22.

Comptes-rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 1918.

P. 159. Seymour de Ricci. Nou-

velle lecture du *C. I. L.* XIII, n° 9026; on y lit bien la formule fréquente : *vias et pontes vetustate conlabsas.*

P. 233. Héron de Villefosse et Thyl. A Announa (Algérie).

47) VENERI · AVG
M · D · M · I · Q CLODI
VS · M · F · QVIN
TILLVS NOMI
NE FVFICIAE
VITAE QVON
DAM · MARITAE
SVAE DEDIT

L. 2 : *m(atri) d(eum) m(agnae) I(deae).*

P. 241. Clermont-Ganneau. Remarques sur l'inscription d'un style à écrire (*C. I. L.*, XIII, n° 229). Il explique : *sine manu(m), hego scribo, sine* étant l'impératif du verbe *sinere.*

P. 313 et suiv. F. Cumont. A Madaure.

48) *genio has*THIFERORVM · DEAE VIRTVTIS
DVAS DEXTRA ☙ SINIXTRA ☙ ET GRADVS · D · S · F

VICTOR · FL · P P SAC	T FLAVIVS · NATALIS
S MADAVRIVS SAC	C VALERIVS SABINVS
*p*RIMIANVS · SAC	L. AVIANIVS FELIX
IVS SABINVS F NAS	C. FLAVIVS DOMITIVS
S SERVILIVS · SAC	T. FLAVIVS MAXIMVS
TIVS NVMIDIVS	Q. AGRIVS VITALIS
VIVS CREMENTIVS	NOMINA CANISTRARIE
*ual*ENTIA BONIFATIA ☙	ANTONIA MATRONA
*c*ANISTRARIA ☙	MANILIA HONORATA
	IVLIA LVCILIA

L. 3 et suiv. *sac(ratus)* ou *sac(erdos)*; l. 6 : *Nas*? Etude sur les *hastiferi* mentionnés par les inscriptions; ce ne sont pas les membres d'une milice municipale, mais ceux d'une association religieuse.

P. 479. Héron de Villefosse. A Rivières (Charente).

49) IVLIA MALLA MALLVRONIS
FIL · NVMINBVS · AVGVSTORVM ET
DEAE DAMONAE MATVBERGINI OB MEMORIAM SVLPICIAE
SILVANAE FILIAE SVAE DE SVO
POSVIT

L. 3. *Matuberginni*. Epithète destinée à caractériser la déesse Damona et empruntée à une désignation topographique locale.

Id., 1919.

P. 46 et suiv. Albertini. Milliaires de la route de Senlis à Soissons, découverts entre Béthisy-Saint-Martin et Champlieu. Datés du règne des Philippes, de Trébonien Galle et de Dioclétien.

P. 143. Gsell et Monceaux. A Madaure.

50) Patère à manche UETERANORUM MEMORIA FELIX Rameau
CAECILI AEMILIANI CONTINENS
NOMEN QVEM PRIMEUUM LE
GIONI TERTIE AUGUSTE MILITIA PROBATUM
DEDIT IUUENTAS QVEM POS LABOREM UIRTUTIS
HONESTA MISSIONE MERITUM AD FELICIS A*tatis*
ANNOS PROUEXIT SENECTUS CATOLICE LEGI FDE
LISSIMA MENTE INSERUIENS UIXIT AN
NIS LXXXIII IN PACE
Aiguière FIDELIS ☧ Plat

L. 7 : *f(i)delissima*.

English historical Review, XXXI, 1916.

P. 353-379. E. G. Hardy. Discussion de la thèse soutenue par J. M. Nap dans la revue néerlandaise *Themis* en 1913 et 1914 au sujet de la *lex Rubria de Gallia Cisalpina* (*C. I. L.*, I, n° 205).

Harvard Studies in classical Philology, XXVI, 1915.

P. 73-164. A. E. Boak. Les *magistri* romains dans l'administration civile et militaire du Haut Empire, d'après les inscriptions. Liste des personnages qui ont porté ce titre.

Hermes, 1914.

P. 581-589. M. Holleaux. Sur le sens de l'expression στρατηγὸς ἢ ἀνθύπατος dans le sénatus-consulte de 112 (Dittenberger, *Sylloge*[2], n° 930).

P. 626-629. G. Wissowa. Sur les titres de *cistiber* et δειπνοκρίτης que portait Gaionas d'après l'inscription trouvée au Janicule (*C. I. L.*, VI, n° 32 316).

Id., 1915.

P. 1-33. G. Wissowa. Sur les inscriptions mentionnant l'existence à Rome de *sacerdotes* des villes latines (Lanuvium, Tusculum, etc.) ; discussion des thèses soutenues par A. Rosenberg, *Hermes*, 1914, p. 253-272.

P. 394-415. M. Gelzer. Sur la *nobilitas* de l'époque impériale ; elle n'aurait été composée que

des descendants de la noblesse de l'époque républicaine.

Id., 1916.

P. 73-88. W. Otto. Conteste la théorie de M. Gelzer sur la *nobilitas* impériale, d'après les textes littéraires et les inscriptions.

P. 475-477. G. Klaffenroth A propos de l'article de M. Holleaux, sur le στρατηγὸς ἢ ἀνθύπατος, date du gouvernement de Sisenna en Macédoine (117 av. J.-C. plutôt que 116).

P. 499-509. A. Rosenberg. Observations sur une inscription du temps de Trajan (*Ann. épigr.*, 1913, n° 2) mentionnant Amyntas, père de Philippe de Macédoine.

P. 622-935. H. Gering. Sur le sens de l'expression *artus fututor* dans la *tabella defixionis* n° 104 d'Audollent.

Id., 1917.

P. 152-155. F. Münzer. Sur les Fastes des Augures (Dessau, *Inscr. lat. selectae*, *Addenda*, p. CXVII-CXIX, n° 9338). L'augure qui fut nommé en 80 av. J.-C. et qui resta en fonctions pendant quatorze années est L. Julius Caesar.

P. 321-347. G. Wissowa. Sur le rituel des frères Arvales, à propos des *Acta* de l'année 240 ap. J.-C. (*C. I. L.*, VI, 4, 3, n° 39443 ; Dessau, *Inscr. lat. selectae*, *Addenda*, p. CLXVI, n° 9522 ; cf. *Ann. épigr.*, 1915, n° 102).

P. 625-626. M. Bang. Sur le même texte, colonne 1, ligne 21, lire *v*(*ita*) *f*(*unctus*) au lieu de *v*(*ir*) *e*(*gregius*).

Indo-germanische Forschungen, XXXIV, 1914-1915.

P. 97-99. R. Wilsdorf. Observations sur l'épitaphe de Scipio Hispanus (*C. I. L.*, I, n° 38).

Journal des Savants, 1917.

P. 481-497 et 538-543. Ed. Cuq. Les successions vacantes des citoyens romains tués à l'ennemi, d'après l'inscription de Volubilis (*Ann. épigr.*, 1916, n° 42), avec fac-similé.

Journal of hellenic Studies, 1918.

P. 124-192. W. M. Ramsay. Sur l'utilisation des anciennes copies épigraphiques. Nouvelles lectures et restitutions de vingt-neuf inscriptions d'Asie Mineure déjà connues, toutes en langue grecque, sauf une seule (*C. I. L.*, III, n° 13638), et d'époque romaine.

Journal of roman Studies, 1915.

P. 125-137. Jefferson Elmore. Nouvelle interprétation des *professiones* mentionnées dans la table d'Héraclée (*Lex Julia municipalis*).

P. 207-248. J. S. Reid. Etude sur la table d'Héraclée, à propos de la thèse d'H. Legras (1907), de l'article d'E. G. Hardy, *Journ. of Roman Stud.*, 1914, p. 65-110, et

de l'interprétation des *professiones* par J. Elmore.

KLIO, 1914.

P. 489-494. H. Dessau. La constitution de Tusculum d'après les inscriptions : il y avait tantôt un collège de deux édiles, tantôt un *solus aedilis*, jamais trois édiles.

P. 494-497. E. Kornemann. Sur les collèges de trois magistrats en Italie, d'après les textes littéraires et les inscriptions.

MNEMOSYNE, 1915.

P. 384. P. H. Damsté. Observation sur l'inscription d'Allia Potestas (*Ann. épigr.*, 1913, n° 88), vers 32.

P. 385-403. J. Hartmann. Etude d'ensemble sur cette inscription.

ID., 1917.

P. 340 et suiv. Tablette trouvée à Tzum (Hollande). Fac simile, p. 342.

51)

GARGILIVS SECVNDVS N̄
CXV A STELO RIIPERII
BEEOSO VILA LOPETEI
RITE VTI L BOVEM
EMI TESTE CESDIO CI
LG V MVTO ADMETO
7I LGS R I C A EMTVM
C FVVFIO GN MIN
ICIO COS V IDS R P R LILVS
DVERRETVS VET

Au revers

T CESDIVS T F LEG V
M IVNNIVS M · F
TI LIEVVS EREPVS
LG V NVME
RII F
CAIVS TI F SECEDVVS
V IPSIVS

M. Vollgraff lit :

Gargilius Secundus n(ummis) CXV a Stelo Riiperii, Beeoso, vila Lopetei, rite uti l(icet) bovem emi teste Cesdio c(enturion)i l(e)g(ionis) V, Muto Admeto c(enturion)i l(e)g(ioni)s R(apacis). J(us) c(ivile) a(besto). Emtum C. Fuufio Gn. Minicio co(n)s(ulibus) V [I]d(us) S(eptembres). R(ebus) p(raestari) r(ecte) Lilus, Duerretus vet(eranus).

T. Cesdius T. f. leg(ionis) V; M. Junnius M. f.; Ti. Lievus Erepus l(e)g(ionis) V Numerii (f(ilius); Caius Ti. f(ilius) Seceduus v(enditoris) ipsius.

Quelques incertitudes dans la lecture.

Le document est daté du nom du consul Cn. Minicius Faustinus, consul suffect en 116 ap. J.-C. Les Beosi seraient une tribu de la Frise, sur le territoire de laquelle était la villa de Lopeteius. *V(enditoris) ipsius*, sous entendu *sigillum*, le cachet étant placé à côté. Cf. *C. I. L.*, III, p. 939, 943, 959).

ID., 1918.

P. 201-215. A. G. Roos. Sur la date de la tablette de Tzum. Contrairement à Vollgraff, Roos ne croit pas que rien empêche

de dater ce texte du temps de Tibère (Voir l'article de Boissevain, dans la *Revue des Etudes Anciennes*, 1919, cité ci-dessous).

NOTIZIE DEGLI SCAVI DI ANTICHITÀ, 1917.

P. 265 et suiv. G. Patroni. Inscription de Côme.

P. 272.

52)

TEMPLVM · DEI · SOLIS ·
IVSSV · D · D · N · N · DIOCLETIANI
ET · MAXIMIANI · AVGG
T · FL · POST · TITIANVS · V · C · CORR
ITAL · PERFECIT · AC · DEDICAVIT
CVRANTE · AXILIO · IVNIORE
V · C · CVRATORE · C

Date : 285-305.

P. 277 et suiv. Fornari. Sur la via Portuensis; cimetière chrétien de Pontianus.

P. 281.

53)

PERG CVR
RRR · PPP · MEDIOLANE*nsium*
VERCELLENSIVM
EPORAEDIENSIVM
ANATOLIVS
ALVMNVS
PATRONO

L. 2. *rerum publicarum Mediolane*[*nsium*], etc.

P. 302. Sur la via Salaria.

54)

ΔΙΔΙΑ · ΤΙ
Δ · COYO
Π · ΔΙ · Δ
ANNV
ET · BEN
COΔAA
BIΞETA

Inscription latine écrite en lettres grecques :

Didia Ti... d(e) suo. P. Did(dius) Annu... et ben.. soda.. bixit a[*nnis...*

P. 326. Calza. A Ostie. Amulette magique. Au droit la figure de Salomon vêtue d'une longue robe avec la légende :

55) SOLOMON

Au revers la triple Hécate. Dans le champ des deux faces, signes cabalistiques.

P. 341. Fornari. A Amiterne (San Vittorino).

56)

SANC · SILVA
SACR
FESTVS · LABER
CRISPIN · ACT
D D

L. 3 : *Festus Laber(ius)? Crispinus.*

ID., 1918.

P. 58. Orsi. A Catane, Graffite. Sur le mur d'un hypogée. Lecture de M. A. Sogliano.

57)

XVII · K SEPTEMB
FERIDIVS CEBERIS DOMINAE S
HIC SIBI SVABITER FEC EO
RVM TRES ADVLESCENTES
QVORVM NOMINA LEGE
ONESIMVS ET L VALERIVS
CASIANVS ET FILVMENVS
VNVS CVM MVLIERAE EA
TAVRVS MVLTIS ANNIS HABE FACIANt
COIVXIMVS

Au dessous, en lettres plus grandes

PROPITIAM

L. 2 : *s(ervus)*; Feridius était un esclave d'un temple de Cérès.

P. 128 P. Romanelli, A Morlupo.

58) DIs · MAN
M · IVNI · SATVRNI
M · IVNI · POTITI · FIL
ET · VALERIAe
CANAVIAE
RVTAENI · EX
AQVITANICA · VIX
ANN · XIX · DIEB · XXX

P. 131. Paribeni. A Ostie. Deux cippes, encore à leur place antique, formant le seuil d'une boutique.

59) *a*) C · CANINIVS · C · F ·
PR · VRB
DE · SEN · SENT
POPLIC · IOVDIC

Deux exemplaires de ce texte étaient déjà connus (*Ann. épigr.*, 1911, n° 64).

b) PRIVATVM
AD TIBERIM
VSQVE AD
AQVAM

P. 135. *Ibid.*

60) h p i i ▒ o
▒▒▒ *seueri alexandri ?*
PII · FELIC · AVG · ET *iuliae mameae*
aug. matris AVG · NOSTRI · TOT*iusque*
DOMVS · DIVINAE · SINATVI · XV *uiris*
SAC · FAC · EQVESTRI · ORDINi *ex*
ERECITVI · P · R · MATRIB · MAT

Fait partie de la série des inscriptions dédiées par les dévots de la mère des dieux pour le salut de la famille impériale. Cf. *C. I. L.*, XIV, n°s 40 à 43.

Lire : [*Taurobolium factum Matri Deum magnae Idaeae pro salute Imp. Caes. Severi Alexandri?*] *Pii Feli(cis) Aug(usti) et* [*Juliae Mameae matris*] *Aug(usti) nostri tot*[*iusque*] *domus divinae, s*[*e*]*natui, XV* [*vir(is)*] *sac(ris) fac(iundis), equestri ordin*[*i*]. [*ex*]*er*-⟨*e*⟩*citui, p(opulo) r(omano), matrib(us) mat....*

P. 136. *Ibid.*

61)

NVMINI · DOMVS · AVG
SILVANI · IVVENIS · SACRVM
SVB · CVRA · ACHILLIS · AVG · LIB
ATTENDENTE · XANTHO

Noter l'épithète de *juvenis* donnée à Silvain, contrairement à la tradition qui faisait de Silvain un vieillard.

Ibid.

62) A · EGRILI · PRIMITIVI
VI · VIR · AVG · ET
Q · Q
HEREDES

P. 137. Même provenance. Fragment d'un *elogium.*

63) ANCO
MARtio
REgi
QVARTO a ROMVlo
QVI · A *se* CONDITam
*pri*MVM · COLONiam
ad mare DEDVXit

P. 139. O. Nardini. A Velletri.

64) L · OCTAVIVS
ONESIMVS
VIAM · MACTORINAM
LONGA · VETVSTATE · RESCISS
PECVNIA · SVA RESTITVIT
ACCEPTIS · AB · R · P · INuecTVI
SILICIS · IIS XIIII · M · N · OB · QVOd
OPVS · EX · D · D · HONOR · DECVR
CONSECVTVS · EST · ITEM
L · OCTAVI · L · OCTAVIANVS · F · *sic*
et ANNIANVS · F · EIVS · GRATIS · INTER
DECVRIONES · ADLECTI · SVNT
QVORVM · ALTER Q EDILIT
IIII PI

L. 10. *L. Octavii L. f(ilii) Octavianus* [*et A*]*nnianus f(ilii) ejus.*

P. 223 et suiv. G. Calza. Découverte à Ostie d'un fragment d'album, contenant la liste de membres d'un collège, probablement celui des Augustales, à différentes époques (années 200, 210, 218, 228, 234, 297). Les 17 fragments reconstitués se présentent tous à peu près sous la même forme. Nous donnons comme spécimen le fragment 5.

65)

P · PETRONIO OMY
Q Q
P · CLAVDIVS CALLID*us*
M · TERENTIVS HER
A · EGRILIVS VICTORI*cus*
Q · VETTIVS APHRODIS
P · AELIVS ZOSIMIO I
C · PRASTINA ALEXANDER
T · CLAVDIVS AGATHOPVS Q*qdd*
P · PLOTIVS THALASSEROS QQ*dd*
C · ANNIVS EVTYCHES QQ*dd*
P · CLODIVS STRATON QQD*d*
P · SCANTIVS ADDAS QQDD
Q AIACIO MODESTO II
M MAECIO PROBO COS
Q · VETTIO APHRODISIO M
A · LIVIO STRATONE SEX
C · PRASTINA ALEXANDRO L · OSTI
A · EGRILIO VICTORICO M · VALE
Q Q M · AEMI

Trois catégories : au nominatif les noms des membres du collège; à l'ablatif : 1° les noms des consuls de l'année; 2° les noms des quatre *quinquennales* présidents du collège cette année là. Les sigles *q. q. d. d.* signifient *quinquennalis decreto decurionum.*

Nouvelles archives des missions scientifiques et littéraires, nouvelle série, fascicule 14, 1916.

L. A. Constans. Rapport sur une mission archéologique à Bou-Ghara (Gightis). Grand usage des inscriptions (les textes nouveaux relevés au cours de cette mission ont été publiés par le même auteur dans les *Mélanges de l'École française de Rome* de 1914 et de 1915; cf. *Ann. épigr.*, 1915, n°s 43-45; 1916, n° 113).

Numismatic chronicle, XVIII, 1918.

P. 97-110. J. E. Sandys. L'un des deux rois des *Britanni* mentionnés dans l'inscription d'Ancyre, 32, devait s'appeler, d'après les monnaies, *Tincommius.*

Numismatische Zeitschrift, VIII, 1915.

P. 94-98. F. Imhoof-Blumer Liste des inscriptions et des mon-

naies sur lesquelles le mot ἱππικός est employé pour désigner un chevalier romain.

P. 125-130. J. Keil. Sur les néocories d'Ephèse, d'après une inscription de 213, trouvée en trois morceaux; il n'y avait à cette date que trois néocories, celle d'Artémis et deux néocories impériales (de Claude et d'Hadrien).

Pro Alesia, III, 1916-1917.

P. 129. J. Toutain. Sur le dieu *Alisanus* (*C. I. L.*, XIII, nos 2843 et 5468).

Recueil des notices et mémoires de la Société archéologique de Constantine, 1916.

P. 198. Bosco. A Oudjel (cf. *Ann. épigr.*, 1917-1918, n° 44).

P. 201. Du même. Mechta-el-Hanacher (cf. *Ann. épigr.*, 1917-1918, n° 41).

P. 201.

P. 232. Choisnet. A Lambiridi.

66) D M S
I IVLIO
MARTIALI
QVAESTIO
NARIO
FALTONIA
MONNICA
MARITO FECIT

67) D M
CL RESTITVS
MIL · LEG · III · AVG
V · A · XIX
CL · DOMNION
F · M · F

Rendiconti dell'Accademia dei Lincei, classe di scienze morali, XXIV, 1915.

P. 138-144. A. Garroni. Inscriptions de Campanie, recueillies au cours de voyages faits pour compléter le *C. I. L.*, X. Plusieurs textes rangés par Mommsen dans la catégorie des *spuriae* ont été reconnus authentiques. Quelques inédits. 11 numéros.

P. 140. A Capoue.

68) ...ILGRINC...
...VIVM · BIS · IVS · RE...
*cu*RATORIS · VRBANI · QVAE..
...ENS · FILIO · TIB · CI.....
...VRATOR · COIT.... ... ·
...OVATRI....

L. 3 : cf. Amm. Marc. XIV, 7, 17; un *curator urbis* à Antioche en 353 ap. J.-C. C'est peut-être l'équivalent, sous un autre nom, du *curator civitatis*.

Ibid. Même provenance.

69) D M S
M · AVRELIO FELICI
REG REGION STATA
NICIANVS · AVG N
VERNA PATRI
*e*T AVRELIA HAM■
CONIVGI · B · M · FECER

L. 3 : *reg(ionario) region(is) Stata(nae)*; sur cette région, voisine de l'*ager Falernus*, cf. Pline, *Hist. nat.*, XIV, 15; XXXIII, 36.

P. 142. Même provenance.

70)

☧ HIC REQVIESCIT IN SOM
NO PACIS · PROIECTA DEPO
SITA XVI · KAL OCTOBR · FL ·
EVT*h*ARICO CILLIGA CONS ·

Date : 519 ap. J.-C.

P. 143. A Sessa Aurunca.

71)

CRISPINI
L · MAMILIENO CRIS
PINO · V · P · SACERDOTI
SANCTISSIMARVM
FORTVNARVM CVRA
TORI SACRO IVDICIO
PROMOTO PATRIAE N̄
QVM ETIAM CIVITATIS *sic*
SINVESSANI OMNIBVS
HONORIBVS FVNCTO
OB MERITVM ORIGINIS
SVAE ET LABORVM
SVORVM
PATRONO PR*aestan*TISSIMO
STATVAM
SCRIBEN

Au *C. I. L.*, X, n° 4755, il faut lire *L. Mamilienus Licinianus*, au lieu de *Mamilianus*.

ID., 1916.

P. 3-27. E. Pais. Sur la romanisation de la vallée d'Aoste, à propos de l'inscription reproduite dans l'*Ann. épigr.*, 1895, n° 22.

P. 66-80. A. Garroni. Notes épigraphiques : 1° sur l'inscription de Varhély reproduite dans l'*Ann. épigr.*, 1914, n° 106 ; 2° sur trois inscriptions grecques de Lydie, relatives à la condition des agriculteurs et mentionnant des κολλητίωνες (Keil et Premerstein, dans les *Denkschriften* de Vienne, LVII, 1, n^{os} 9, 28 et 55).

P. 93-132. E. Pais. Sur la peuplade des *Euganei* ; grand usage des inscriptions.

P. 399-414. M. Marchetti. Inscriptions du cimetière de la *legio II Parthica* à Albano (*Suppl. ad C. I. L., XIV*), 17 numéros.

P. 403.

72)

D M
AVRELIVS · PAIBAE · EQ*v* *sic*
ITI · LEG II · PARTH · QVI
VIXIT · ANN · XXVIII · M
IL · ANN VIII · AVREL
ZYPYR ET AV REL
MESTRIVS HEREDES
ET CONT BE F M

L. 8 : *cont(ubernales) be(ne) f(ecerunt) m(erito)*.

C'est le seul *eques* connu de ce cimetière ; mais le n° 3409 du *C. I. L.*, VI, qui en mentionne peut-être un autre, paraît provenir du même endroit.

P. 406.

73)

VIBIVS MARC*e*LL*us*
mil. l. II P · 7 IIII P *pos*
V · AN XXVII *mil. an.....*
NVMMIVS MER
CVRIVS ET SATVRNI
VS HILARVS HERED
B M F C

L. 8 : *m*[*il*(*es*) *l*(*egionis II P*(*arthicae*) *centuria cohortis*) *IIII p*(*i*/*i*) [*p*]*o*[*s*(*terioris*).

P. 407.

74) VLPIVS MAXIMI
NVS ECTOR CE?
MILITA
VIT ANNIS XXV ME
NESS VI VI RIL POST AV *sic*
RELIA MARTANA C
ONIVNX ET IVNIV *sic*
MAXIMVS *filivs*
EIVSDEM · B · M · F

L. 2 et 3 : il convient peut-être de restituer les mots [*pro*]*tector* [*ex leg*(*ione*) *II Par*(*thica*)] ; l. 4 et 5 : *menses VI* [(*centuria*)] (*cohortis*) *VI* [*p*]*il*(*i*) *post*(*erioris*).

P. 410.

75) SODALICIVS IV *sic*
VBENTVTIS *sic*
FABIO SODALI
B M F C

Id., 1917.

P. 3-7. E. Pais. Sur la valeur du témoignage de Jacopo Durandi, dans son livre *Il Piemonte cispadano antico*, Turin, 1774. Mommsen, *C. I. L.*, V, p. 735, 777 etc., a tort de le considérer comme un faussaire et de ranger parmi les *spuriae* toutes les inscriptions qui ne sont connues que par lui ; beaucoup d'entre elles doivent être considérées comme authentiques. D'une manière générale, il y a lieu de revoir toutes les inscriptions latines d'Italie : seuls des savants italiens sont en mesure de faire la critique des travaux dus à des écrivains et érudits locaux.

P. 91-97. G. F. Gamurrini. Dans les ruines d'une villa d'Asciano (province de Sienne), a été recueillie en 1898 une marque de brique qu'il faut lire :

76) DO*mitio*RVM

Elle prouve que cette villa appartenait à Cn. Domitius Lucanus et Cn. Domitius Tullus, adoptés par l'orateur Cn. Domitius Afer, dont Quintilien, Martial, Pline le Jeune nous ont raconté l'histoire. Cf. *C. I. L.*, XI, nos 5210 et 5211.

P. 98-102. G. F. Gamurrini. Inscription du territoire de Venosa, publiée dans les *Notizie degli Scavi*, 1916, p. 185.

77) C · ELLE*ni*
VS · C · F
MEL · SV*ave et*
DVLCIS*simum*
in
ROGO *poni iussit*

Cf. Lucrèce, III, 888 ; Silius Italicus, X, 415 ; Corippus, *De laudibus Justini*, III, 22. Le miel est répandu sur le bûcher funéraire pour apaiser Pluton.

Rendiconti dell' Istituto lombardo, XLVIII, 1915.

P. 685-695. Ach. Vogliano. Études sur quelques inscriptions grecques et latines (en particu-

lier *Rev. épigr.*, 1913, p. 145; *Atti dell 'Accad. di Napoli*, 1910, p. 367).

ID., XLIX, 1916.

P. 64-70. A. de Marchi. Les *scriptores* ou afficheurs dans les proclamations électorales de Pompei, d'après le *C. I. L.*, IV.

REVUE ARCHÉOLOGIQUE, 1918, I.

P. 76-91. G. Seure. Archéologie thrace, documents inédits ou peu connus, 2e série (suite).

P. 76. A Razgrad.

78)
· D · M · *et memoriae*
NR VICT*ori uet. qui mil.*
IN.EG · XI · CL *ann .... uix.*
AN · LXX · TE · CL...........
CONIVGI · EIVS *quae uix.*
AN · LI · TE DRIZV*paro fil.*
❦ EORVM

L. 3 : *in leg(ione) XI Cl(audia)*. — L. 6 : *Drizuparus*, nom propre thrace qui rappelle le nom de lieu de *Drizupara*, station de la route d'Andrinople à Byzance.

P. 84. A Novae.

79)
P · FARFINIAS
P · F · POLL ·
SEVERVS · FAN
FORT CORN
LEG VIII · AVG
V AN · L · M A XXX
H · S · E ·
VITALIS ET FEROX
FILI F · C ·

L. 3-5 : *Fan(o) Fort(unae), cornicen)*. — L. 6 : *m(ilitavit) a(nnis)*, XXX.

Ibid. Même provenance.

80)
VIVI SIBI
M ANTONIVS
M · F · DOMO CRVS
TVMIAE ARNIÆ
APRIO EX · THVS
CIA · ET TANNO
NIA · VALENTI
NA · PARENTES
ITEM · M · ANTONIO
VALENTINO · VIX
AN · X · MENS · III · ET
ANTONIAE · APRVL
LAE · VIX · AN VIIII
MENS · VI · FILIS
PIISSIMIS · OBITIS
FECERVNT

P. 87. Sur la rive droite du Danube, au lieu dit Ialia ; maintenant au musée de Sofia.

81)
D · M ·
L · TETTI
RVFI · DEC
PONTIF
COL · RAT
FONTEIA
NVS FRĀ

L. 3-5 *dec(urionis), pontif(icis) col(oniae) Rat(iariae)*.

ID., II.

P. 221-238. M. Holleaux. Recueil des inscriptions dans lesquelles sont mentionnés des

magistrats romains portant le titre grec de στρατηγοὶ ἀνθύπατοι. Deux textes nouveaux :

P. 231, n° XIII. Inscription de Delphes, communiquée par E. Bourguet (publiée aussi par H. Pomtow, *Klio*, 1915, p. 126, n° 99).

82) [τ]ὸ κοινὸν τῶν Ἀμφικτυόνων Κόιντον
[Ἀ]γχάριον Κοίντου υἱόν, στρατηγὸν ἀνθύπα-
τον Ῥωμαίων, Ἀπόλλωνι Πυθίωι.

Q. Ancharius a été *pro praetore* en Macédoine en 55 (sans doute avec les pouvoirs de proconsul, car Cicéron, *Ad fam.*, XIII, 40, l'appelle *pro consule*).

P. 235, n° XIX. Inscription de Larisa, découverte par G. Fougères en 1889.

83)
[Τὸ κοι]νὸν Θεσσαλῶν Τίτ[ον[
.......ον Τίτου υἱὸν, σ[τρα]-
[τηγὸν] ἀνθύπατον Ῥωμ[αίων.

Le même personnage est mentionné sur deux autels de Manduel dédiés l'un à Diane, l'autre à la Lune et à Isis (*C. I. L.*, XII, n°s 6068-6069).

P. 244. Dessin de cet autel, d'après des photographies.

ID., 1919.

P. 1-19. M. Holleaux. Le décret de Bargylia en l'honneur de Poseidonios (*Ann. épigr.*, 1903, n° 378); nouvelles restitutions.

P. 91-96. M. Th. Boissevain. Sur la tablette de Tzum (ci-dessus, n° 51). Contrairement à Vollgraff, Boissevain ne croit pas qu'on ait indiqué le *cognomen* des légions, aux lignes 5 et 6, sans donner leur numéro; il s'agit de la *legio V^a Alaudae* et de la *legio I^a Germanica*; le texte serait des années 12 av. J.-C. — 28 après, ou des années 45-58. Cn. Minucius n'est pas le Cn. Minucius Faustinus *suffectus* en 116 ap. J.-C., mais un *suffectus* jusqu'à présent inconnu.

P. 227 (d'après Keune, *Jahrbuch der Gesellschaft für lothringische Geschichte*, 1914). A Weidesheim-Kalhausen.

REVUE DE PHILOLOGIE, 1918.

P. 28-31. L. Saint-Paul. Note sur l'inscription d'Abercius, vers 11 et 12.

P. 133-168. A. Ernout. Sur les cas en *-e* et en *-i* de la 3e déclinaison dans Lucrèce : comparaison avec leur emploi dans les grandes inscriptions officielles de l'époque républicaine et le *Monumentum Ancyranum*.

REVUE DES ÉTUDES ANCIENNES, 1918.

P. 113. C. Jullian. A Psalmodi, dans le Bas-Languedoc, près de la Camargue. Sur un autel orné d'emblèmes divins :

84)
IOVI · ET · SILVANO · C · OCTAVIVS
PEDO

85)

I · H · D · D
DEAE · IU
NONI
COLO
NI · APE
RIENSES
EX IVSSV

Cf. *C. I. L.*, XIII, n° 4228 : *coloni Crutisiones* de la Sarre.

RHEINISCHES MUSEUM, 1915.

P. 1-41. W. Heraeus. Sur le sens du mot *prop(in)* dans les inscriptions du *C. I. L.*, V, n[os] 4449 et 5272 ; il vient du grec προπεῖν, pour προπίνειν, boire avant le repas.

ID., 1916.

P. 117-127. A. Rosenberg. Sur l'inscription des censeurs de Préneste (*Ann. épigr.*, 1915, n° 63). Elle est antérieure à Sylla. Sens de l'épithète *Palosticaria* appliquée à Junon, déesse de la fécondité.

RIVISTA DI FILOLOGIA, 1918.

P. 95-98. Ett. Stampini. Remarques sur l'inscription d'Allia Potestas (*Ann. épigr.*, 1913, n° 88).

P. 108-111. R. Sabbadini. Sur les *tabulae defixionum* de Pompeï publiées dans les *Notizie degli Scavi*, 1916, p. 304.

RIVISTA INDO-GRECA-LATINA DI FILOLOGIA, LINGUA, ARCHEOLOGIA, I, 1917.

P. 1-24. E. Cocchia. Sur le chant des frères Arvales.

P. 160. E. Cocchia. Sur l'épitaphe de Fulgentius.

P. 180-182. F. Ribezzo. Sur la date de l'inscription de Duenos.

TRANSACTIONS AND PROCEEDINGS OF THE AMERICAN PHILOLOGICAL ASSOCIATION, XLV, 1914.

P. 231-253. Lily Ross Taylor. *Augustales, seviri Augustales* et *seviri*. Relevé, région par région, de toutes les inscriptions concernant ces personnages. Sens particulier de chacun des trois termes. Historique sommaire de l'institution.

ID., PROCEEDINGS OF THE XLVI ANNUAL MEETING, 1914.

P. XXI-XXII. Résumé d'une communication de Gordon J. Laing sur les dédicants des inscriptions religieuses de Rome. Proportion des *ingenui, peregrini, libertini, latini, servi* pour les cultes de Jupiter, Silvain, Hercule, *Genius*, d'après le *Corp. inscr. lat.*, VI.

ZEITSCHRIFT FÜR VERGLEICHENDE SPRACHFORSCHUNG, 1915-1916.

P. 187-188. W. Prellwitz. Sur l'inscription du *C. I. L.*, VI, n° 33 316 : *primum tempus*, avec le sens du français « printemps ».

ID., 1917.

P. 151. A. Zimmermann. Observations sur le *Carmen Arvale* (*C. I. L.*, VI, n° 2.104).

2° PUBLICATIONS RELATIVES A L'ANTIQUITÉ ROMAINE

ANCIENT GREEK INSCRIPTIONS OF THE BRITISH MUSEUM, part IV, section II, par F. H. Marshall. Londres, 1916.

Supplément aux parties déjà parues. Un certain nombre de textes sont d'époque romaine. En particulier, inscription de Salutaris à Ephèse, n° CCCCLXXXI*, p. 238-250; réédition, avec facsimile des fragments nouveaux.

H. ARMINI. SEPULCRALIA LATINA. Göteborg, 1916.

Dissertation universitaire.

HENRY BARTLETT VAN HOESEN. ROMAN CURSIVE WRITING. Princeton University Press, 1915.

Dissertation universitaire. Catalogue des documents en écriture cursive (*graffiti* de Pompéi, *tabellae defixionum*, tablettes de Pompéi, de Dacie et d'Egypte, ostraka et papyrus) et histoire de chacune des lettres de l'alphabet cursif.

ARTH. A. S. BOAK. THE MASTER OF THE OFFICES IN THE LATER ROMAN AND BYZANTINE EMPIRES. Londres et New-York, Macmillan, 1919.

P. 1-11. Sur les *magistri* de la République et du Haut-Empire (Cf. le mémoire du même auteur dans les *Harvard Studies*, 1915).

P. 131-147. Relevé, par catégories de *magistri*, de tous les textes épigraphiques et littéraires qui nous font connaître des personnages ayant porté ce titre (fonctionnaires militaires ou civils, administrateurs de sociétés, dignitaires de collèges etc.).

P. 148-151. Liste chronologique des *magistri officiorum* du Bas-Empire romain avec renvoi aux sources (un seul est connu par une inscription, *C. I. L.*, VI, n° 1.721).

G. H. CHASE. CATALOGUE OF ARRETINE POTTERY (MUSEUM OF FINE ARTS BOSTON). Boston, 1916.

Relevé des marques de potiers arrétins sur les vases que possède le musée de Boston.

CORPUS INSCRIPTIONUM LATINARUM, VIII, SUPPLEMENTUM, PARS IV. Berlin, 1917.

Supplément aux inscriptions de l'Afrique Proconsulaire.

FR. CUMONT. ETUDES SYRIENNES. Paris, 1917.

P. 151-171. Les carrières romaines d'Enesh, où ont travaillé des *vexillationes* de la *legio IV Scythica*, comme le prouvent les inscriptions.

P. 173-202. Doliché et le Zeus Dolichenos, d'après les monu-

ments figurés et les inscriptions.

P. 317-344. Inscriptions inédites relevées par l'auteur au cours de son voyage de 1907 dans la Syrie du Nord; 48 numéros.

P. 319. Fragment d'un milliaire de Septime Sévère, à Sheikh-Nedjar, à l'ouest d'Hiérapolis.

P. 325-329. Inscriptions des carrières d'Enesh, avec fac-similés (*Ann. épigr.*, 1908, n[os] 24-28).

P. 339. A Cyrrhus. Nouvelle lecture du *C. I. L.*, III, n° 194.

P. 340. A Hiérapolis, fragment d'une dédicace en l'honneur de Septime Sévère, Caracalla et Géta.

P. 342. A Souk-Ouâdi Barada. Nouvelle lectura du *C. I. L.*, III, n° 14.177, 1-3.

H. Dessau. Inscriptiones latinae selectae. Vol. III, pars II. Berlin, 1916.

Le livre se divise en deux parties. La première contient des *addenda et corrigenda*, en particulier toute une série d'inscriptions grecques d'époque romaine, relatives à des Romains ou à l'histoire romaine, et des inscriptions publiées après l'apparition des deux premiers volumes. La seconde donne la fin des *Indices*, extrêmement riches.

A. Ernout. Recueil de textes latins archaïques. Paris, Klincksieck, 1916.

1[re] partie : textes épigraphiques (grandes inscriptions officielles, dédicaces, épitaphes, *tabellae defixionum*), avec commentaire.

2[e] partie : textes littéraires.

Ad. Garroni. Studi di Antichità. Rome, 1918.

Articles de Ad. Garroni (tué à l'ennemi), recueillis par ses amis.

P. 1 et suiv. Inscriptions rassemblées pour le complément du X[e] vol. du *Corpus* (reproduites plus haut d'après les *Rendiconti dei Lincei*).

P. 25. Remarques sur l'inscription de Rufius Festus Avienus (*C. I. L.*, VI, n° 537).

Henri Gautier. Le livre des rois d'Égypte. V, les empereurs romains (Mémoires publiés par l'Institut français d'archéologie orientale, XXI). Le Caire, 1917.

D'après les hiéroglyphes, les inscriptions grecques et latines et les papyrus, recueil des protocoles égyptiens et grecs des empereurs romains, de César à Dèce, le dernier dont les noms et titres aient été transcrits en hiéroglyphes. Règne par règne, tous les textes égyptiens concernant chaque empereur sont reproduits et commentés ; observations sur la titulature impériale ; les papyrus permettent bien souvent de compléter et préciser les indications données par les inscriptions.

Aux p. 243 250, index des hié-

roglyphes, index grec, index latin, index par ordre chronologique de tous les préfets d'Égypte cités.

Inventaire des monuments sculptés pré-chrétiens de la péninsule ibérique. 1re partie : Lusitanie, Conventus Emeritensis, par R. Lantier (Bibliothèque de l'École des Hautes-Études Hispaniques, fascicule 1). Bordeaux et Paris, 1918.

Sur les 170 statues ou bas-reliefs décrits dans cette publication (les plus importants reproduits en planches hors texte), un certain nombre sont accompagnés d'inscriptions, qui figurent déjà pour la plupart au *Corpus*, dans l'*Ephem. epigr.* ou dans l'*Année épigr.*; quelques-unes n'ont été publiés que par les revues locales.

P. 3 et pl. IV, 7. A Merida, Cerro de San Albin.

86)

ANNO COL CLXXX
INVICTO DEO MITHRAE
SAC
G ACCIVS HAEDYCHRVS
PATER A L P

L. 5 : *a(nimo) l(ibens) p(osuit)*. Cf. *Ann. épigr.*, 1905, nos 25 et 26 : textes de même provenance, avec le nom du même prêtre de Mithra.

P. 5 et pl. VII, 11. Même provenance.

87)

INVICTO SACRVM C · CVRIVS
AVITVS ACCIO HEDYCHRO PATRE

P. 29 et pl. LIII, 113. A Caceres.

88)

IMP · CAESARI · LVCIO
SEPTIMIO · SEVERO
PERTINACI · AVG · PONT ·
MAX · TRIB · POT · II · IMP · III ·
COS · II PRO COS · P · P ·
OPTIMO FORTISSIMO
PROVIDENTISSIMOQVE
PRINCIPI · EX · ARG · P · X ·
D · IVLIO CELSO
PETRONIO NIGRO
IIV D · D

L. 11 : *duumvir(is)*.

P. 41 et pl. LXI, 140. A Baños de Montemayor.

89)

NYMPHIS
V.K SYNV
CHES
V L L S

L. 2 : *Lik(inia?)*. L. 4 : lecture très douteuse.

K. Körber. Die grosse Jupitersäule im Altertumsmuseum der Stadt Mainz. Mayence, 1915.

Étude des sculptures et des inscriptions qui décorent ce monument (*Ann. épigr.*, 1906, nos 54 et 55).

H. Lehner. Das Provinzialmuseum in Bonn. 2. Die römischen und fränkischen Skulpturen. Bonn, 1917.

2e partie d'un catalogue illustré dont la 1re partie a paru en 1905.

Reproduction de nombreux monuments figurés portant des inscriptions.

J. Lesquier. L'Armée romaine d'Egypte d'Auguste a Dioclétien (Mémoires publiés par l'Institut français d'archéologie orientale, XLI). Le Caire, 1918.

Étude très complète, d'après les sources littéraires, épigraphiques et papyrologiques.

P. xi-xix : Les sources : inscriptions grecques et romaines ; état des grandes publications dans lesquelles ces textes sont réunis.

P. 291-348. Analyse approfondie des diplômes militaires et de l'*honesta missio*.

P. 491-502. En appendice, 45 inscriptions, presque toutes en langue grecque, intéressant l'histoire de l'armée romaine d'Égypte et n'ayant pas encore trouvé place dans des recueils ou revues facilement accessibles.

P. 509-517. Les préfets d'Égypte d'Auguste à Dioclétien, d'après la liste donnée par Cantarelli en 1906, mise à jour et complétée.

P. 518-551. Prosopographie de l'armée d'Égypte : liste, par ordre alphabétique, de tous les officiers et soldats connus, avec renvois aux textes.

Attilio de Marchi. Le antiche epigrafi di Milano. Milan, 1917.

Recueil posthume de conférences, articles et notes sur l'épigraphie et l'archéologie milanaises.

Notiziario archeologico (Ministero delle Colonie d'Italia). 2e année, fasc. 1 et 2, 1916.

P. 155. Ghislandoni. Milliaire de la voie de Cyrène à Apollonia.

90)

IMP · CAES · DIVI
TRAIANI · PARTHICI · F
DIVI · NERVAE · NEPOS
TRAIANVS · HADRIANVS
AVG P · M · T · P · $\overline{II}$ · COS · $\overline{III}$
VIAM QVAE · TVMVLTV
IVDAICO · EVERSA · ET
CORRVPTA · ERAT · RES
titu it

Ann. 117 ou 118. Il s'agit de la révolte juive de 116, domptée par Marcius Turbo.

P. 165 et suiv. Du même. Borne limite bilingue du domaine de Cyrène et du domaine de Rome. Fac similés.

91) *i*MP CAESAR
VESPASIANVS
AVG · PONT · MAX
TRIBVNIC · POT $\overline{III}$
*i*MP $\overline{VIII}$ P · P · COS ·
*i*II DESIG · IIII · PER · Q
*p*ACONIVM · A*gr*IP
*p*INVM LEGATVM
SV*um* POPVLO R
*ptolema*EV · RES
*titui*T

92)

αυΤΟΚΡΑΤΩρ
καιΣΑΡ ΟΥΕΣ
πΑΣΙΑΝΟΣ
αΡΧΙΕΡΕΥΣ ΜΕ
γισΤΟΣ ΔΗΜΑΡΧι
κης ΕΞΟΥΣΙΑΣ Το
γαυΤΟΚΡΑΤΟΡ το *sic*
η ΠΑΤΗΡ ΠΑ
τριΔΟΣ ΥΠΑΤΟς
το γ ΔΕΔΕΙΓΜΕ
νος ΤΟ Δ ΔΙΑ Κ
πΑΚΟΝΙΟΥ ΑΓΡΙπ
πΕΙΝΟΥ ΙΔΙΟΥ π
ρΕΣΒΕΥΤΟΥ Δ ρ
πτολΥΜΑΙΟν
απΕΚατΕΣΤΗΣΕν

L. 14 : δ(ήμῳ) [Ῥωμαίων].

Date : juillet-décembre 71.

P. 174. Même localité.

93)

imp. caes. uespasianus
*au*G PVNT MAX
TRIBVNIC · PVT III
IMP VIII P · P · COS
III · DESIG · IIII · PER
Q PACONIVM A
GRIPPEINVM · LE
GATVM · SVVM ·
POPVLO · R ☐
PTOLMAEVM
RESTITVIT

ΟΥΕσπα
ΣΙΑΝΟΣ ΑΡΧΙΕρευς
ΜΕΓΙΣΤΟΣ ΔΗΜαρ
ΧΙΚΗΣ ΕΞΟΥΣΙΑΣ
ΤΟ Γ ΑΥΤΟΚΡΑΤΩΡ
ΤΟ Η ΠΑΤΗΡ ΠΑ
ΤΡΙΔΟΣ ΥΠΑΤΟΣ
ΑΠΟΔΕΔΕΙΓΜΕΝΟΣ
ΤΟ Δ ΔΙΑ Κ ΠΑΚΩΝΙ
ΟΥ ΑΓΡΙΠΠΕΙΝΟΥ Ι
ΔΙΟΥ ΠΡΕΣΒΕΥΤΟΥ
Δ Ρ ΤΟ ΠΤΥΛΥΜΑΙ
ΟΝ ΑΠΟΚΑΤΕΣΤΗ
ΣΕΝ

L. 12 δ(ήμῳ) Ῥ(ωμαίων).

Cf. Hygin, *Gromat. vet.*, I, p. 122 : *In provincia Cyrenensium agri sunt regii, id est illi quos Ptolemaeus rex populo romano reliquit..., lapides vero inscripti nomine divi Vespasiani sub clausula tali : occupati a privatis fines p. r. restituit.*

P. 181 et suiv. G. Oliverio. Inscriptions de Cyrène et de Benghasi.

P. 181. A Cyrène.

94)

ΑΥΤΟΚΡ ΚΑΙC Μ ΑΥΡ ΚΛΑΥΔΙΟΣ CΕΒ
ΟΠΛΟΙC ΑΝΑCΤΙΛΑC ΤΗΝ ΠΟΛΥΧΡΟΝΙΩΝ
ΜΑΡΜΑΡΙΤΩΝ ΘΡΑCΥΤΗΤΑ ΚΛΑΥΔΙΟΠΟΛΙΝ
ΕΠΩΝΥΜΟΝ ΕΑΥΤΟΥ ΕΚ ΝΕΑC ΙΔΡΥCΑΤΟ ΗΓΟΥΜΕΝΟΥ
ΤΟΝ ΠΟΛΕΜΟΝ ΚΑΙ ΚΤΙΖΟΝΤΟC ΠΡΟΒΟΥ ΤΟΥ ΔΙΑΤΑΚΤΟΥ ΑΙΓΥΠ

Il s'agit de Claude le Gothique et de son général Probus.

P. 183. *Ibid.*

95)

ΕΤΕΙ Α ΑΥΡΗΛΙΟΥ
ΑΝΤΩΝΕΙΝΟΥ
ΚΑΙ ΑΥΡΗΛΙΟΥ ΟΥΗΡΟΥ
ΑΥΤΟΚΡΑΤΟΡΩΝ
Γ ΚΛ ΤΙΤΙΑΝΟΣ ΔΗμο
ΣΤΡΑΤΟΣ ΑΝΘΥΠατος
ΚΡΗΤΗΣ ΚΑΙ ΚΥΡΗΝης
ΜΗΤΡΟΠΟΛΕΩς
ΑΦΙΕΡΩΣΕΝ

Date : année 161.

P. 196. Ghislandoni. Même provenance (Plus bas, n° 96).

Date : 25 février-10 juillet 138.

P. 387. Aurigemma. A Tripoli.

97) APOLLINI
SACRVM
AVRELLIVS EPA
GRI · F · D · S · P · D

96)

ΑΥΤΟΚΡΑΤΟΡΙ ΚΑΙΣΑΡΙ ΘΕΟΥ ΤΡΑΙΑΝΟΥ ΠΑΡΘΙΚΟΥ
ΥΙΩ ΘΕΟΥ ΝΕΡΟΥΑ ΥΙΩΝΩ ΤΡΑΙΑΝΩ ΑΔΡΙΑΝΩ ΣΕΒΑΣΤ
ΑΥΤΟΚΡΑΤΟΡΙ ΤΟ Θ ΑΡΧΙΕΡΕΙ ΜΕΓΙΣΤΩ ΔΗΜΑΡΧΙ
ΚΗΣ ΕΞΟΥΣΙΑΣ ΚΒ ΥΠΑΤΩ ΤΟ Γ ΠΑΤΡΙ ΠΑΤΡΙΔΟΣ
ΣΩΤΗΡΙ ΚΑΙ ΚΤΙΣΤΗ ΚΑΙ ΑΥΤΟΚΡΑΤΟΡΙ ΤΙΤΩ ΑΙΛΙΩ ΚΑΙ
ΣΑΡΙ ΑΝΤΩΝΕΙΝΩ ΥΙΩ ΑΔΡΙΑΝΟΥ ΣΕΒΑΣΤΟΥ
Η ΚΥΡΗΝΑΙΩΝ ΠΟΛΙΣ ΚΟΣΜΗΘΕΙΣΑ ΥΠ ΑΥΤΟΥ
ΚΑΙ ΤΟΙΣ ΑΓΑΛΜΑΣΙΝ

A. Reichardt. Die Lieder der Salier und das Lied der Arvalbrüder. Leipzig, 1916.

A. Riese. Das rheinische Germanien in den antiken Inschriften. Leipzig, 1916.

Joh. Bapt. De Rossi. Inscriptiones christianae Urbis Romae septimo saeculo antiquiores. Edidit Jos. Gatti. Vol. primi supplem. Fasc. 1. Rome, 1915.

Premier fascicule d'un supplément destiné à réunir toutes les inscriptions chrétiennes de Rome trouvées ou publiées depuis 1861. Renferme les inscriptions antérieures à l'année 410.

P. Roussel. Délos colonie athénienne. Paris, 1916.

P. 410-432. Textes inédits : 63 inscriptions de Délos, en langue grecque, intéressant la vie de l'île à l'époque de la seconde colonisation athénienne, sous le protectorat de Rome (166-69 av. J.-C.).

P. Roussel. Les cultes égyptiens a Délos. Paris et Nancy, 1916 (Annales de l'Est, XXIX-XXX).

P. 71-238. Recueil des textes

épigraphiques : dédicaces et inscriptions diverses découvertes dans les sanctuaires de Sérapis (217 numéros, pour la plupart d'époque romaine et contenant beaucoup de noms d'Italiens ; un grand nombre ont déjà pris place dans les *Inscr. graecae*, XI) ; actes administratifs (en particulier, inventaires).

P. 92. Le sénatus-consulte de l'an 166 (*Ann. épigr.*, 1912, n° 288).

P. 136. Inscription mentionnant un mégaron. Cf. *C. I. L.*, XIV, n°s 18 et 19 : mention de deux *megara* à Porto ; Lanciani y voyait des cryptes servant de salles d'initiation.

ET. DE RUGGIERO. DIZIONARIO EPIGRAFICO DI ANTICHITÀ ROMANE. Fasc. 129-130.

Principaux articles : *Hispania* (fin), *Honores*, *Honorius*, *Horrea*.

J. E. SANDYS. LATIN EPIGRAPHY. Cambridge, University Press, 1919.

Manuel qui contient : chap. 1-3, observations générales (histoire de l'épigraphie latine ; les collections d'inscriptions ; systèmes d'écriture) ; chap. 4-9 : examen des différentes catégories de textes ; chap. 10-11 : compléments des inscriptions mutilées et critique ; six appendices (donnant, entre autres, la reproduction de six textes présentant un grand intérêt historique et de soixante inscriptions diverses à titre d'exemples) ; cinquante illustrations.

ABBÉ SAUTEL. CATALOGUE DESCRIPTIF ET ILLUSTRÉ DES ANTIQUITÉS ROMAINES DU MUSÉE MUNICIPAL DE VAISON (extrait des MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE DE VAUCLUSE). Avignon, 1918.

Reproduit 17 inscriptions.

E. TATARINOFF. NEUNTER JAHRESBERICHT DER SCHWEIZERISCHEN GESELLSCHAFT FÜR URGESCHICHTE. Zurich, 1917.

P. 100. A Windisch.

98) I · O · M ·
C · CAREIVS · CERTIVS
V · S · L · L · M ·

FR. VOLLMER. INSCRIPTIONES BAIVARIAE ROMANAE. Munich, 1915.

Réédition complétée et revue des inscriptions latines de la Bavière. Ne contient pas l'*instrumentum*. La valeur du recueil est surtout dans les 76 planches de fac similés qui sont jointes au volume.

H. B. WALTERS. CATALOGUE OF THE GREEK AND ROMAN LAMPS IN THE BRITISH MUSEUM. Londres, 1914.

Décrit 1500 lampes de diverses provenances. Etudie dans l'introduction les inscriptions qu'elles portent et donne en appendice un index des signatures de potiers.

R. CAGNAT ET M. BESNIER.

TABLES ANALYTIQUES

DE LA REVUE DES PUBLICATIONS ÉPIGRAPHIQUES

1° Tables des Périodiques et Ouvrages cités.

A. — PÉRIODIQUES

American historical review, 1915-1916.
American journal of archaeology, 1919.
Annales de l'Académie roumaine, série II, XXXVIII, n° 15.
Annual of the British school at Athens, XXI, 1914-1916.
Anzeiger für schweizerische Altertumskunde, XX, 1918.
Archaiologicon Deltion, 1916.
Athenaeum, studii periodici di letteratura e storia, II-IV, 1914-1916.
Atti della Reale Accademia di Napoli, N. S., V, 1917.
Atti della Reale Accademia delle Scienze di Torino, LIV, 1918-1919.
Bodleian Quarterly Record, 1919.
Boletin de la Real Academia de la Historia, LXXII, 1918.
Bollettino di filologia classica, 1917-1918.
Bulletin archéologique du Comité des Travaux historiques, 1918, p. 1 à 200.
Id., Procès verbaux des séances, novembre-décembre 1918; janvier-avril 1919.
Bulletin de la Société des antiquaires de France, 1917.
Cambridge University Reporter, 20 mars 1917.
Classical Philology, XI-XIV, 1916-1919.
Classical Quaterly, 1914-1917.
Classical Review, 1915-1917.
Comptes-rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 1918; 1919, p. 1 à 192.
English historical Review, XXXI, 1916.
Harvard Studies in classical Philology, XXVI, 1915.
Hermes, 1914-1717.
Indo-germanische Forschungen, XXXIV, 1914-1915.
Journal des Savants, 1917.
Journal of Hellenic Studies, 1918.
Journal of Roman Studies, 1915.
Klio, 1914.
Mnemosyne, 1915-1918.
Notizie degli Scavi di Antichità, 1917; 1918.
Nouvelles archives des Missions, N. S., fascic. 14, 1916.
Numismatic Chronicle, XVIII, 1918.
Numismatische Zeitschrift, VIII, 1915.
Pro Alesia, N. S., III, 1916-1917.
Recueil des Notices et Mémoires de la Société archéologique de Constantine, 1916.
Rendiconti dell' Accademia dei Lincei, classe di scienze morali, 1915-1917.
Rendiconti dell' Instituto lombardo, 1915-1916.
Revue archéologique, 1918.
Revue de philologie, 1918.
Revue des Etudes anciennes, 1918; 1919, p. 1 à 236.
Rheinisches Museum, 1915-1916.
Rivista di filologia, 1918.

Rivista indo-greca-latina di filologia, lingua, archeologia, I, 1917.
Transactions and proceedings of the American philological Association, XLV, 1914.
Id., Proceedings of the XLVI Annual Meeting, 1914.
Zeitschrift für vergleichende Sprachforschung, 1915-1916.

B. — PUBLICATIONS RELATIVES A L'ANTIQUITÉ ROMAINE

Ancient Greek inscriptions of the British Museum, part IV, section II.
H. Armini, *Sepulcralia latina*.
H. Bartlett van Hoesen, *Roman cursive Writing*.
A. A. S. Boak, *The Master of the Offices in the later Roman and Byzantine Empires*.
G. H. Chase, *Catalogue of Arretine Pottery*.
Corpus inscriptionum Latinarum, VIII, *Supplementum* IV.
Fr. Cumont, *Etudes syriennes*.
H. Dessau, *Inscriptiones latinae selectae*, III, pars II.
A. Ernout, *Recueil de textes latins archaïques*.
A. Garroni, *Studi di antichità*.
H. Gautier, *Le livre des rois d'Egypte. V. les empereurs romains*.
K. Körber, *Die grosse Jupitersäule im Altertumsmuseum der Stadt Mainz*.
R. Lantier, *Inventaire des monuments sculptés pré-chrétiens de la péninsule ibérique, I, Lusitanie, Conventus Emeritensis*.
H. Lehner, *Das Provinzialmuseum in Bonn*, 2.
J. Lesquier, *L'armée romaine d'Egypte d'Auguste à Dioclétien*.
A. de Marchi, *Le antiche epigrafi di Milano*.
Notiziario archeologico (Ministero delle Colonie d'Italia) II, 1 et 2.
A. Reichardt, *Die Lieder der Salier und das Lied der Arvalbrüder*.
A. Riese, *Das rheinische Germanien in den antiken Inschriften*.
J. B. de Rossi, *Inscriptiones christianae Urbis Romae vol. I supplem.*, fasc. I, éd. J. Gatti.
P. Roussel, *Délos colonie athénienne*.
P. Roussel, *Les cultes égyptiens à Délos*.
E. de Ruggiero, *Dizionario epigrafico di antichità romane*, fasc. 129-130.
J. E. Sandys, *Latin epigraphy*.
Sautel, *Catalogue descriptif et illustré des antiquités romaines du musée de Vaison*.
E. Tatarinoff, *Neunter Jahresbericht der Schweizerischen Gesellschaft für Urgeschichte*.
Fr. Vollmer, *Inscriptiones Baivariae romanae*.
H. B. Walters, *Catalogue of the Greek and Roman lamps in the British Museum*.

2° Table des provenances.

N.-B. — Les nombres qui suivent chaque article renvoient, non aux pages, mais aux numéros (en caractères gras) qui accompagnent les inscriptions.

I. Rome.

Via Portuensis (cimetière de Pontianus), 53.
Via Salaria, 54.

II. Italie.

Albano, 72-75.
Amiternum, 56.
Asciano, 76.
Capoue, 68-70.
Catane, 57.
Côme, 52.
Morlupo, 58.
Ostie, 55, 59-63, 65.

Sessa Aurunca, 71.
Velletri, 64.
Venosa, 77.

III. Espagne et Portugal.

Baños de Montemayor, 89.
Caceres, 88.
Léon, 24.
Mérida, 86, 87.
Tarragone, 25.

IV. Gaule.

Rivières (Charente), 49.
Psalmodi (Bas-Languedoc), 84.
Weidesheim-Kalhausen (Lorraine), 85.

V. Helvétie.

Genève, 19-21.
Windisch, 98.

VI. Germanie.

Tzum (Frise), 51.

VII. Provinces danubiennes.

1) *Mésie.*

Histria, 10-18.

2) *Thrace.*

Bazgrad, 78.
Novae, 79, 80.
Ialia, 81.
Suvla (près de), 9.

VIII. Grèce et îles.

1) *Grèce*

Corinthe, 1-8.
Delphes, 82.
Larisa, 83.

2) *Crète.*

Aposelemi, près de Monophatsios, 22.

IX. Afrique.

1) *Egypte.*

Le Caire, 23.

2) *Cyrénaïque et Tripolitaine.*

Cyrène, 94-96.
Cyrène (environs de), 91-93.
Route de Cyrène à Apollonie, 90.
Tripoli, 97.

3) *Tunisie.*

Carthage, 35.
Thuburbo majus, 30-32.
Thuburnica, 29.

4) *Algérie.*

Announa, 47.
Cherchel, 33.
Lambèse, 26-28, 34.
Lambiridi, 66, 67.
Madaure, 36-46, 48, 50.

3° Tables des matières.

I

NOMS ET SURNOMS

C. Accius Haedychrus, 86, 87.
Achilles Aug. lib., 61.
Aelia Mammosa, 46.
Aemilianus, 10.
Q. Aemilius Saturninus, 23.
Anatolius, 53.
Q. Ancharius Q. f., 82.
M. Antonius M. f. Aprio, 80.
L. Aquillius C. f. Pom. Florus Turcianus Gallus, 1.
Aurelius Paibae, 72.
Aurelius Chrestus Severus, 16.
M. Aurelius Decimus v. p., 26, 27, 28
M. Aurelius Felix, 69.
Aurelius Valens Aug. libertus, 21.
Aurelius Victor, 78.
Aurellius Epagri f., 97.
Axilius Junior v. c., 52.
Cn. Babbius Philinus, 3-4.
L. Campius Paternus. 24.

C. Caninius C. f., 59.
P. Caninius Alexiadae f. Agrippa, 5, 6.
C. Careius Certius, 98.
Catullinus, 30.
Charagonius Philopalaestrus, 10.
Q. Cispuleius q. f. Aem. Theophilus, 7.
Ti. Claudius Anaxilas, 1.
Ti. Claudius Ti. Claudii Hipparchi f. Quir. Atticus, 8.
Claudius Restitus, 67.
C. Claudius Titianus, 95.
Clodia Saturnina cui signum Honores, 33.
Q. Clodius M. f. Quintillus, 47.
Cocceius Phoebus, 13.
Cornelia Gabinilla , 42.
M. Cornelius Fronto Quir. Gabinianus, 37, 41.
M. Cornelius Victorinus, 37.
C. Curius Avitus, 87.
Derzenus Aulupori (f.), 13.
Didia, 54.
Domitii, 76.
Drizuparus, 78.
A. Egrilius Primitivus, 62.
C. Ellenius C. f., 77.
Fabius, 75.
Fabius Pompeianus, 10,
L. Fabius provinc. lib. Victor, 25.
Faltonia Monnica, 66.
P. Farfinias P. f. Poll. Severus, 79.
Felix, 50.
Feridius Cereris dominae servus,57.
Festus Laber(ius) Crispinus, 56.
M. Flavius Fortunatus Gabinianus, 43.
Ti. Flavius Longinus Q. Marcius Turbo. 12.
T. Fl. Post. Titianus v. c., 52.
Flavius Sabinus, 10.
C. Gabinius Fortunatus, 38.
M. Gabinius Sabinus, 39.
Gargilius Secundus, 51.
Gavia Athenaïs, 25.
Decimus Hesperius, v. c., 32.
Julia Malla Malluronis f., 49.
M. Julius Alexander, 23.
D. Julius Celsus, 88.
Julius Florus, 46.
C. Julius Italus, 9.
L. Julius Martialis, 66.
Julius Saturninus, 16.
M. Junius Saturninus M. Junii Potiti f., 58.
Lik(inia?) Synuches, 89.
Macius Rufinus v. c., 32.
...Madaurius, 48.
L. Mamilienus Crispinus v. p., 71.
Marius Laberius Maximus, 10.
Mevia Dionysiarion, 23.
Nicianus Aug. n. verna, 69.
L. Octavius Onesimus, 64.
C. Octavius Pedo, 84.
Q. Ostorius Q. fil. Pal. Honoratus 44.
Ovinius Tertullus, 14.
Q. Paconius Agrippinus, 91, 92, 93.
Petronius Niger, 88.
Plautius Aelianus, 10.
Pomponius Pius, 10.
T. Pomponius Proculus Vitrasius Pollio, 11.
Probus, 94.
Projecta, 70.
M. [Scribonius Honoratus Bennianus, 45.
Secundia Victoria, 40.
Q. Servilius Honoratus, 45.
Sevva Verecunda, 20.
Solomon, 55.
Sulpicius Narcissus, 13.
Tannonia Valentina. 80.
C. Terentius Sarapammon, 23.
L. Tettius Rufus, 81.
Titinius Severinus, 17.
Tullius Geminus, 10.
L. Turpilius Dexter, 22.
Ulpius Maximinus, 74.
M. Vettius Felix, 15.
C. Vibius T. f. Pol., 29.
Vibius Marcellus, 73.
Vindius Verianus, 14.

II

DIEUX, DÉESSES, HÉROS

Apollo, 97.
Apollo Pythius, 82.
Domus Augusta, Silvanus juvenis, 61.
Domus divina, 85.
Genius Hastiferorum, 48.
Hercules invictus, 13.
Invictus, 87.
Invictus deus Mithra, 86.
Juno dea, 85.
Jupiter Bazosenus, 26.
Jupiter Optimus Maximus, 98.
Jupiter et Silvanus, 84.
Jupiter Optimus Maximus Juno Regina Minerva sancta Victoria Hercules Aug. Genius loci dii deaeque omnes, 28.
Mars Gradivus Pater et Victoria sancta, 27.
Neptunus, 4.
Numina Augustorum et dea Damona Matuberginnes, 49.
Nymphae, 89.
Pollux Extricatianus, 31.
Sarapis, 34.
Silvanus sanctus, 56.
Sol deus, 52.
Venus Aug., 47.
Virtus dea, 43.

III

PRÊTRES ET CHOSES RELIGIEUSES

1° *Sacerdoces païens.*

Decemviri sacris faciundis, 60.
Flamen perpetuus, 37, 44.
Lecticariorum princeps, 45.
Pater, 86, 87.
Pontifex, 3.
Sac(erdos?), 48.
Sacerdos sanctissimarum Fortunarum, 71.
Servus Cereris, 57.

2° *Monuments du culte païen*

Templum, 52.

3° *Antiquités chrétiennes.*

Inscriptions chrétiennes, 50, 70.
Catolica lex, 50.

IV

NOMS GÉOGRAPHIQUES

Alexandria ad Aegyptum, 23.
'Αλω]πεκο(ν)νησί[ων] πόλις, 9.
Ampudi villa, 14.
Aperienses coloni, 85.
Aquae Flaviae, 24.
Argamenses, 10.
Beosus, 51.
Bessi, 13, 14.
Calabaeus rivus, 10.
Claudiopolis, 94.
Crustumia Aruis, 80.
Cut]eridavenses vicani, 14
Cyrenaeorum urbs, 96.
Dimenses, 10.
Eporaediensium respublica, 53.
Fanum Fortunae, 79.
Gabranus rivus, 70.
Genavensis statio, 21.
Gortuniorum praeda publica, 22.
Halmyris lacus, 10.

Histrianorum civitas, 11, 12.
— fines, 10.
— magistratus, senatus populusque, 10.
— senatus populusque, 12.
Ister, 10.
Κοιλανῶν πόλις, 9.
Lepidum Regium, 29.
Lopetei villa, 51.
Mactorina via, 64.
Madaurenses cives, 36.
Madaurensium coloniae ordo, 14.
— coloniae splendidissimus ordo et populus, 37.
Marmaridae, 94.
Mediolanensium respublica, 53.
Peuce atoma, 10.
Picusculus rivus, 10.
Ptolemaeum, 91, 92, 93.
Quintionis vicus, 13.
Ratiaria colonia (*decurio*, *pontifex*), 81.
Romanus populus, 91, 92, 93.
Rutaenus ex Aquitanica, 58.
Sanpaeus rivus, 10.
Sinuessani, 71.
Statana regio, 69.
Thuscia, 80.
Tiberis, 59.
Tomi, 10.
Turgiculus rivus, 10.
Vercellensium respublica, 53.

V

EMPEREURS, PRINCES ET PRINCESSES

1° *Rois de Rome.*

Romulus, 63.
Aucus Martius, 63.

2° *Empereurs Romains.*

Ti. Claudius Caesar Augustus Germanicus, 10.
Nero Claudius Caesar Aug. Germanicus pont. max. trib. pot. XI imp. cos. III p. p. 22.
Imp. Caes. Vespasianus Au[g. pont. max. trib. pot. III imp. VIII p. p. cos. III desig. IV, 91, 92, 93.
Imp. Caes. divi Trajani Parthici f. divi Nervae nepos Trajanus Hadrianus Aug. p. m. trib. pot. II cos. III, 90.
Imp. Caesar divi Trajani Parthici f. divi Nervae n. Trajanus Hadrianus Aug. imp. IX pont. max. trib. pot. XXII cos. III p. p. et Imp. T Aelius Caes. Antoninus Hadriani Aug. f., 96.
Imp. Caesar Titus Aelius Hadrianus Antoninus Aug. Pius pont. max pater patriae, 11.
Imp. T. Aelius Antoninus Hadrianus Aug. Pius et Aurelius Verus Caesar, 13.
T. Aelius Hadrianus Antoninus Aug. Pius pont. max. trib. pot. XVIII cos. III p. p. et M. Aurelius Verus cos. II, 12.
Aurelius Antoninus et Aurelius Verus impp., 95.
Imp. Caesar L. Septimius Severus Pertinax Aug. pont. max. trib. pot. II imp. III cos. II procos. p. p. optimus fortissimusque princeps, 88.
Impp. Caesares L. Septimius Severus Pius Pertinax Arabicus Adiabenicus Parthicus max. et M. Aurelius Antoninus Augg., 23.
Imp. Caes.] divi Magni Antonini Pii f. divi Severi nepos, M. Aurel. Antoninus Pius Felix Aug. p. m. tr. pot. II cos. II p. p. pro cos., 19.
Imp. Caes. Severus Alexander] Pius Felix Aug. et [Julia Mamea Aug. mater] Aug. nostri totaque domus divina, 60.

Imp. Caesar M. Aurelius Claudius Aug., 94.
Dd. nn. Diocletianus et Maximianus Augg., 52.
Ddd. nnn. Valens Gratianus et Valentinianus perpetui semper Auggg., 32.

3° *Personnages de la famille impériale.*

M. Agrippa cos. III trib. pot., 2.

VI

POUVOIRS PUBLICS

1° *Consulats.*

Imp. Caesare Trajano Aug. Germanico III Julio Frontino III cos. (100 p. C.), 10.
C. Fufio Gn. Minicio cos. (116 p. C.), 51.
T. Aelio Hadriano Antonino Aug. Pio pont. max. trib. pot. XVIII cos. III p. p. et M. Aurelio Vero cos. II (155 p. C.), 12.
Saturnino et Gallo cos. (198 p. C.), 23.
Q. Aiacio Modesto II M. Maecio Probo cos. (228 p. C.), 65.
Fl. Eutharico Cilliga cos. (519 p. C.), 70.

2° *Fonctions supérieures.*

Consul, 14.
Corrector Italiae, 52.
Decemvir stlitibus judicandis, 1.
Eques, 24.
Eques romanus ex inquisitione allectus, 37.
Equester ordo, 60.
Legatus Aug., 91, 92, 93.
Legatus Aug. pro praetore, 10, 11, 12.
Legatus Karthaginis, 32
Praefectus Aegypti, 23, 94.
Praeses provinciae Numidiae, 26, 27, 28.
Praetor, 1.
— urbanus, 59.
Praetoriis ornamentis ornatus, 8.
Proconsul, 22.
Proconsul (*Achaiae*), 1.
— (*Africae*), 32.
— (*Cretae et Cyrenaicae*), 25.
Procurator Caesaris Aug. (*Achaiae*), 5, 6.
Proquaestore (*Cypro*), 1.
Senatus, 60.
Στρατηγὸς ἀνθύπατος Ῥωμαίων, 82, 83.

3° *Fonctions inférieures.*

Aug. libertus, 21, 61.
Aug. verna, 69.
Regionarius (*regionis Statanae*), 69.

4° *Finances.*

Conductor publici portorii ripae Thraciae, 10.
Quadragesima Galliarum (*praepositus*), 21.

VII

CORPS DE TROUPE

1° *Légions.*

Leg. II Parthica (*eques*), 72.
— (*miles, centuria, cohors*), 73.
Leg. III Aug. (*veteranus*), 50.
Leg. VIII (*miles*), 67.
Leg. V (*centurio*), 51.
— Aug. (*cornicen*), 79.

Legio VIII Macedonica (*tribunus militum*), 1.
Leg. XI Claudia (*centurio*), 16.
— (*strator cos.*), 15.
— (*veteranus*), 78.

2° *Ailes.*

Ala (*ex decurione*), 15.
Ala II Arabacorum (*sescuplicarius*), 17.

3° *Garnison de Rome.*

Coh. I Urbana (*veteranus*), 44.

4° *Autres corps de troupes.*

Peregrini (*princeps*), 26, 28.
Vexillatio XII catafractariorum... strimami (*circitor*), 18.

5° *Flotte.*

Praefectus classis, 14.

6° *Grades.*

Beneficiarii, 30.
Optio, 24.
Protector, 74.
Primipilus, 30.
Veterani, 13.

7° *Particularités.*

Honesta missio, 44, 50.

VIII

ADMINISTRATION MUNICIPALE ET PROVINCIALE

Aedilis, 3.
Colonia, 63, 86.
Curator, 71.
Curator urbanus (à Capoue), 68.
Curiae, 44.
Decurionalibus et aediliciis ornamentis honoratus, 7.
Decurionatus, 44.
Decuriones, 64.
Decuriones et curiales, 37.
Duumviri, 3, 37, 44, 88.
Duumvir quinquennalis, 1.
Honoraria summa, 44.
Κοινὸν Ἀμφικτυόνων, 82.
— Θεσσαλῶν. 83.
Magistrati (*sic*), 13.
Omnibus honoribus functus, 71.
Patronus, 2, 71.
Praedia publica, 22.
Princeps (Subregi), 66.
Quinquennalis, 65.
Sevir Augustalis et quinquennalis, 62.
Tribu Vinicia (à Corinthe), 2.

IX

COLLÈGES

Album d'un collège à Ostie (Augustales ?), 65.
Sodalicius juventutis, 75.
Sodalis, 75.

X

PARTICULARITÉS DIGNES D'ÊTRE SIGNALÉES

Acte de tutelle, 23.
Actor, 56.
Arcus, 44.
Biga, 37.

Borne milliaire, 79, 90.
Bornes terminales, 14, 22, 59, 91, 92, 93.
Cives romani, 13.
Columna, 45.
Contrat de vente, 51.
Curator, 52.
Epitaphe métrique, 46.
Epulum, 44.
Gymnasium, 44.
Judaicus tumultus, 90.
Lex Julia, 23.
Mel, 77.
Patronus, 16, 53.
Philosophus platonicus, 36.
Porticus fori, 32.
Quaestionarius, 66.
Quaestor, 13.
Règlement impérial, 30.
Sigillum, 13.
Sportulae, 37.
Statuae, 37, 71.
Symbula, 30.
Tablettes de bois, 23, 51.
Ταριχευόμενος ἰχθύς, 10.
Tutela, 23.
Via, 90.

TABLES

DU TOME X DE LA CINQUIÈME SÉRIE

I. — TABLE DES MATIÈRES

Pages.

La maîtresse pierre du coin, par J. Six 1
Nouveaux fragments de musique grecque, par Th. Reinach 11
Une tablette magique expliquée par l'hébreu, par Ch. Bruston 28
L'interdiction du travail des mines en Italie sous la République, par Maurice Besnier. 31
Attribution à Constantin II du buste dit de Marcellus, à Arles, par Jules Maurice (pl. VI) 51
La stèle de Mésa, par D. Sidersky 59
Instruments et bâtisses homériques, par Victor Bérard 90
Archéologie thrace (*suite*), par Georges Seure 133
Quelques enseignements des mystères d'Eleusis, par S. Reinach. . . . 173

Bulletin mensuel de l'Académie des Inscriptions. 205

Nouvelles archéologiques et correspondance : Sir John P. Mahaffy. — La magie sympathique et sir James Frazer. — Amulettes de Carthage. — Le roman d'Hammourabi. — Un bronze d'Horus dans son moule. — Le fragment 52 de Sappho. — La Déméter de Locres à Berlin. — Le nom de Laërte. — Découvertes récentes à Rome. — L'archéologie en pays italiens (hors de Rome). — Les Druides précelliques. — Encore l'autel de Mavilly. — Encore le « sanctuaire dolménique ». — La vente S. Pozzi. — Une mosaïque au Maroc. — Houdon et les « imagettes ». — Aemilius Macer et Parny. — Encore Luc médecin. — La fiscalité du Bas-Empire romain. — Une trouvaille d'argenterie. — Vins antiques. — L'ivoire de Peiresc. — La Grèce et Corneille à Orange. — A Termonde. — Une miniature de Simon Marmion. — Au musée de Cluny. — Le « Catalogue des Tapisseries de la Maison du Roi ». — La question de Reims. — S. Grunau et S. Grynaeus. — La Bibliothèque Doucet. — La Bibliothèque de l'École des Chartes. — Léonard en Belgique. — Musées nationaux. — Le *Fitzwilliam Museum* à Cambridge. — Le Musée de Boston en 1918. — Un marbre du temps de Périclès. — Un groupement de « jeunes ». — Léopold Delisle et Leconte de l'Isle. — Renan philologue. — Rôti bouilli et bouilli rôti. — La poésie latine en Tarn-et-Garonne. — Un appel aux membres des Académies alliées. — La Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne. — Pour les bibliothécaires 221

Pages

Bibliographie : S. Langdon. — J. H. Breasted. — Memoirs of the American Academy in Rome. — Joseph Clark Hoppin. — Denyse Le Lasseur. — J. Lesquier. — Tenney Frank. — Charles Diehl. — Camille Enlart. — Marquis de Cerralbo. — Henri Focillon. — P. Vitry. — R. M. Casanowicz. — Gillis Wetter. — Otto Karmin. — J. L. Courcelle-Seneuil. — H. Parmentier. — H. Lechat. — Musée du Louvre. — G. Migeon . . . 257

Fr. Cumont. — Une statue praxitélienne d'Acarnanie (pl. V) 273
M. Valotaire. — Bronzes figurés du Musée de Saumur 277
Mme L. Roblot-Delondre. — Les sujets antiques dans la tapisserie (*suite*). 294
Georges Seure. — Archéologie thrace (*suite*) 333

Variétés :

A propos d'un dépôt de haches en bronze trouvé à Saint-Pierre-L'Eglise près d'un dolmen, par Robert Forrer. 362
Les châteaux de Saint-Germain en 1625, par Georges Roth. 363

Nouvelles archéologiques et correspondance : La question des Hyksos. — Fouilles de Jérusalem. — Verres antiques. — Réapparition de vases peints. — Les Antiquaires d'Écosse. — Ogmios. — Au musée du Louvre. — Les œuvres d'art d'Autriche-Hongrie. — La bibliothèque Georges Perrot. — La collection Maxime Collignon. — Encore les deux épées. — A propos de sacrifices abyssaux. — La commémoration de Dante. — Survivances. — Note sur Germain Demay. — M. Flinders Petrie et l'origine de l'alphabet. — Inscriptions du Sinaï. — Travaux sur l'histoire de l'archéologie 367

Bibliographie : L. Coutil. — D. Peyrony. — Hugo Obermaier. — M. Rostovtzev. — Jérôme Carcopino. — Alfred Loisy. — St. Gsell. — S. Holth. — Giuseppe Spano. — Mario Meunier. — Wallace E. Caldwell. — J. Carcopino. — François Villeneuve. — Fr. Bulic. — Ch. Diehl. — G. Dottin. — Elia Lattes. — Ch. Bénard, abbé Favret, G. A. L. Boisselier. — J. Brassinne. — H. Martin. — Louis Hourticq. — Alexandre Polovtsoff. — Rendel Harris. — Siegfried Lœschcke 381

Revue des publications épigraphiques relatives à l'antiquité romaine, par R. Cagnat et M. Besnier. 399

II. — TABLE ALPHABÉTIQUE

PAR NOMS D'AUTEURS

	Pages
Bérard (Victor). — Instruments et bâtisses homériques	90
Besnier (Maurice). — L'interdiction du travail des mines en Italie sous la République	31
— Revue des publications épigraphiques relatives à l'antiquité romaine .	399
Bruston (Ch.). — Une tablette magique expliquée par l'hébreu	28
Cagnat (R.). — Revue des publications épigraphiques relatives à l'antiquité romaine	399
Cumont (Fr.). — Une statue praxitélienne d'Acarnanie	273
Maurice (Jules). — Attribution à Constantin II du buste dit de Marcellus à Arles	51
Roblot-Delondre (Mme L.). — Les sujets antiques dans la tapisserie (*suite*)	294
Reinach (S.). — Quelques enseignements des mystères d'Eleusis. . . .	173
Reinach (Th.). — Nouveaux fragments de musique grecque	11
Seure (Georges). — Archéologie thrace (*suite*) 90	333
Six (Jean). — La maîtresse pierre du coin	1
Siderski (D.). — La stèle de Mésa	59
Valotaire (M.). — Bronzes figurés du Musée de Saumur.	277

PLANCHES V à VI

Pl. V. — Statuette provenant d'Acarnanie.
Pl. VI. — Buste d'enfant au Musée d'Arles.

Le Gérant : A. Thébert.

ANGERS. — IMPRIMERIE F. GAULTIER ET A. THÉBERT, 4, RUE GARNIER.